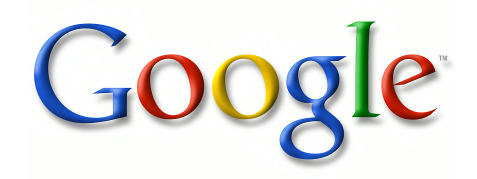
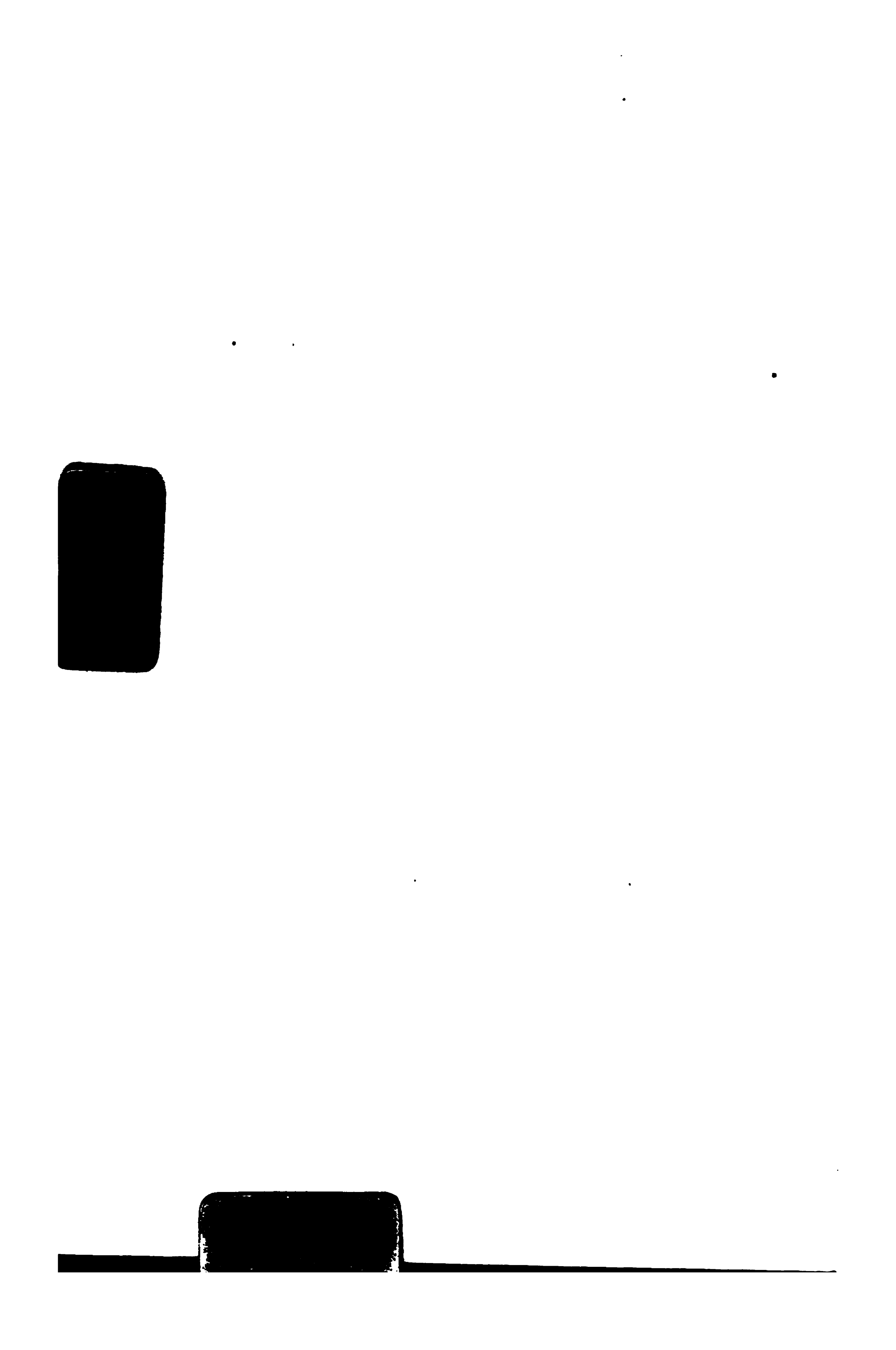




MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

DEUXIÈME SÉRIE

TOME V. — ANNÉE 1905.



AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
11, rue Bouquerie, 11

—

1905

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

DEUXIÈME SÉRIE

TOME V. — ANNÉE 1905.



AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
11, rue Bouquerie, 11

—

1905

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

DEUXIÈME SÉRIE

TOME V. — ANNÉE 1905.

(1re LIVRAISON.)

Prix de cette livraison : 3 fr.



AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
11, rue Bouquerie, 11

1905

SOMMAIRE.

STATUTS

DE

l'Académie de Vaucluse.

I. — BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION.

Art. 1er — L'Association dite *Académie de Vaucluse,* fondée le 20 juillet 1801, a pour but d'encourager l'étude des sciences, des lettres et des arts, spécialement en ce qui concerne le département.

Elle s'interdit toute discussion d'un caractère religieux ou politique.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Avignon, 17, rue Saint-Étienne.

Art. 2. — L'Association se compose : 1° de membres d'honneur ; 2° de membres titulaires ; 3° de membres correspondants.

Sont de droit membres d'honneur :

L'Archevêque d'Avignon,

Le Général commandant la division militaire,

Le Préfet de Vaucluse,

Le Maire de la ville d'Avignon.

Le titre de membre d'honneur peut être conféré sur la proposition du Bureau et après acceptation de l'Académie à d'anciens membres ayant rendu des services, ou à des notabilités s'étant efficacement intéressées à l'Association.

Le nombre des membres d'honneur ne pourra dépasser dix, en plus des membres de droit. Il pourra, en outre, être nommé des membres d'honneur au titre étranger.

Pour être membre titulaire, il faut : 1° être présenté par trois membres de l'Association, être agréé par le Bureau et être élu en séance publique par les deux tiers au moins des membres présents ; 2° payer un droit de diplôme de 2 fr. et une cotisation annuelle, dont le minimum est de 12 fr.

La cotisation peut être rachetée en versant une somme d'au moins 150 fr.

Les membres correspondants sont astreints aux mêmes conditions de présentation et d'élection. Ils ne paient pas de cotisation. Ils sont admis aux séances et peuvent y faire des communications, mais ils n'ont pas voix délibérative et ne peuvent faire partie du Bureau.

Art. 3. — La qualité de membre de l'Association se perd : 1° Par la démission ; 2° Par la radiation prononcée pour motifs graves par le Bureau, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale, ou par l'Assemblée générale sur le rapport du Bureau ; 3° Par le refus du paiement de cotisation durant deux années consécutives.

II. — ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT.

ART. 4. — L'Association est administrée par un Conseil ou Bureau composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire général, d'un Secrétaire adjoint, d'un Trésorier, d'un Archiviste-bibliothécaire et de trois Présidents de section *(Histoire et Archéologie, Sciences, Lettres et Arts)*.

Les élections ont lieu en Assemblée générale, à la séance du mois de janvier. Elles se font pour chacun des membres du Bureau, par un vote spécial, au scrutin secret, à la majorité absolue des voix des membres d'honneur et titulaires présents à la séance. Si un premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, il est procédé à un second tour, puis au besoin, à un troisième. A cette dernière épreuve la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages le plus ancien membre est élu.

Le Président, les Vice-Présidents et les Présidents de sections, sont élus pour deux années et ne peuvent être réélus aux mêmes fonctions avant l'expiration d'une période de deux ans.

Le Secrétaire général, le Secrétaire adjoint, le Trésorier et le Bibliothécaire-archiviste, sont rééligibles.

En cas de vacance, le Bureau pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

ART. 5. — Le Bureau se réunit une fois par mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président, ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence de la moitié des membres du Bureau est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par tous les membres présents.

ART. 6. — Toutes les fonctions des membres du Bureau sont gratuites.

ART. 7. — L'Assemblée générale des membres d'honneur et titulaires, se réunit tous les mois et chaque fois qu'elle est convoquée par le Bureau ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Bureau.

Elle entend les rapports sur la gestion du Bureau, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Bureau.

Le vote par correspondance ou par procuration n'est pas admis.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

ART. 8. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président et le Secrétaire général qui représentent également l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile ; ils doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

ART. 9. — Les délibérations du Bureau relatives aux acquisitions,

échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens dépendant du fonds de réserve et emprunts ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

ART. 10. — Les délibérations du Bureau relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux aliénations de biens dépendant du fonds de réserve, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

III. — FONDS DE RÉSERVE ET RESSOURCES ANNUELLES.

ART. 11. — Le fonds de réserve comprend : 1° Le dixième au moins du revenu net des biens de l'Association ; 2° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ; 3° Le capital provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

ART. 12. — Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives sur l'État ou en obligations nominatives de chemin de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Il peut être également employé à l'acquisition des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association.

ART. 13. — Les recettes annuelles de l'Association se composent : 1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ; 2° Du produit des droits de diplôme ; 3° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé ; des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ; 4° Des subventions qui pourront lui être accordées ; 5° Du revenu de ses biens.

IV. — MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION.

ART. 14. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Bureau ou du dixième des membres titulaires, celle-ci soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, ne peut modifier les Statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres en exercice.

ART. 15. — L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valable-

ment délibérer, quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 16. — En cas de dissolution volontaire, statutaire, prononcée en justice ou par décret, ou en cas de retrait de la reconnaissance de l'Association comme établissement d'utilité publique, l'Assemblée générale désignera un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribuera ses collections de livres à la bibliothèque du chef-lieu du département, où elles formeront un fonds spécial. Ses capitaux seront répartis entre les bibliothèques des chefs-lieux des quatre arrondissements au prorata de leur importance et pour leur usage exclusif.

Ces délibérations seront adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique.

Art. 17. — Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux articles 14, 15 et 16 ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

V. — SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Art. 18. — Le Président et le Secrétaire général devront faire connaître dans les trois mois à la Préfecture tous les changements survenus dans l'administration ou la direction.

Les registres et pièces de comptabilité de l'Association seront présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Préfet, à lui-même ou à son délégué.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au Préfet du département, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique.

Art. 19. — Le Ministre de l'Instruction publique aura le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par l'Association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Art. 20 — Un règlement préparé par le Bureau et approuvé par l'Assemblée générale arrête les conditions de détail propre à assurer l'exécution des présents Statuts.

Ces Statuts ont été adoptés par l'Académie de Vaucluse, en vue de sa reconnaissance d'utilité publique, dans son Assemblée générale du 5 janvier 1905.

Le Secrétaire général, L.-H. Labande.

Le Président, M. de Vissac.

Avignon, imp. F. Seguin.

Règlement intérieur

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

I. — Fonctions des membres du Bureau.

ART. 1er. — Les fonctions du Président de l'Académie sont déterminées par les art. 5 et 8 des Statuts. Il préside les séances du Bureau et de l'Académie, dirige les discussions, y maintient l'ordre des délibérations. Il est de droit membre de toutes les commissions, il contresigne les procès-verbaux après leur approbation.

En cas d'absence, le Président est remplacé par l'un des Vice-Présidents ou, à défaut, par l'un des Présidents de section.

ART. 2. — Le Secrétaire général est chargé de la correspondance. Il est de droit membre de toutes les commissions.

Il envoie les convocations pour les réunions. Il surveille l'impression des *Mémoires*.

Il reçoit et timbre les volumes, brochures, journaux, manuscrits et autres documents adressés à l'Association.

ART. 3. — Les Présidents de section secondent le Président de l'Académie, chacun dans sa spécialité. Ils provoquent des études et des communications de nature à intéresser l'Académie, examinent les mémoires présentés à l'impression, ainsi que tous les ouvrages reçus en hommage, et décident, s'il y a lieu, pour ces derniers, d'en faire un compte rendu.

ART. 4. — Le Secrétaire adjoint rédige et signe les procès-verbaux des séances et remplace le Secrétaire général absent ou empêché.

ART. 5. — Le Trésorier perçoit les recettes et acquitte les dépenses sur mandat signé du Président et du Secrétaire général. Il présente chaque année le compte des recettes et des dépenses. Après vérification par le Bureau, ce compte est soumis à l'approbation de l'Académie.

ART. 6. — Le Bibliothécaire-archiviste est chargé de la conservation de la bibliothèque, des archives et du matériel appartenant à l'Association. Il enregistre et catalogue toutes les pièces qui lui sont remises. Un registre est déposé à la bibliothèque et reçoit la signature des membres qui empruntent des livres, ainsi que la date du prêt qui leur est fait. Aux séances de l'Académie, le Bibliothécaire-archiviste supplée le Sercétaire adjoint empêché.

II. — Séances de l'Académie.

Art. 7. — L'Académie se réunit en séance ordinaire le premier jeudi de chaque mois. D'autres séances peuvent avoir lieu aux dates fixées par le Bureau.

Les membres de l'Académie reçoivent une convocation individuelle.

Art. 8. — Tout membre qui a une proposition à faire doit la formuler par écrit et l'adresser au Secrétaire général. Cette proposition est soumise au Bureau et, s'il y a lieu, à l'Académie. Toutefois, sur la demande écrite de dix membres, une proposition peut être soumise à l'Académie sans avoir été portée à l'ordre du jour, à moins qu'il ne s'agisse d'une modification au règlement. Dans ce cas, il est procédé comme il est dit à l'article 14 des Statuts.

Art. 9. — Tout membre qui désire donner lecture d'un travail doit en indiquer par avance le titre au Secrétaire général. Les lectures sont portées à l'ordre du jour, en observant autant que possible la date de leur inscription. Les auteurs conservent la propriété de leurs travaux, qui doivent être inédits pour être admis à la lecture.

Il ne sera pas accepté, sans une délibération spéciale du Bureau, de travaux dont les auteurs seraient étrangers à l'Académie.

Art. 10. — Pour toutes les questions n'ayant pas pour objet les admissions, les élections des membres du Bureau ou la révision des Statuts, les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres présents au moment du vote.

Art. 11. — Le scrutin sera secret, si trois membres en font la demande.

Art. 12. — Aucun membre ne peut en séance prendre la parole sans l'avoir demandée au Président.

Art. 13. — Les demandes pour un rappel aux Statuts ont la priorité.

Art. 14. — L'Académie tient en principe tous les ans une séance publique, à l'époque et au lieu fixés par elle.

Des conférences peuvent en outre être organisées par elle sur des sujets qui par leur nature ou leur étendue ne pourraient trouver place dans les séances ordinaires. Ces conférences seront publiques si l'auteur le désire.

Art. 15. — Tout travail destiné à être lu en séance publique doit préalablement être communiqué au Bureau, qui peut exiger les modifications nécessaires.

III. — Publications.

Art. 16. — L'Académie publie chaque année un volume de Mémoires paraissant par fascicules trimestriels. Une annexe contient les procès-verbaux des séances, et quand il y a lieu des documents se rapportant à l'histoire du pays. Le premier fascicule de l'année indique la composition du Bureau et donne la liste des membres de l'Association.

Art. 17. — Le Bureau dirige la publication des Mémoires et n'admet à l'impression que des travaux inédits. Il laisse aux auteurs la responsabilité des opinions et assertions émises dans leurs travaux.

Art. 18. — Les travaux qui seront imprimés devront avoir été auparavant présentés en séance. Ils ne devront pas dépasser quatre-vingts pages de texte ordinaire, à moins de circonstances exceptionnelles dont le Bureau demeure juge ; le surplus demeure à la charge des auteurs.

Les comptes rendus des ouvrages présentés à l'Académie devront se borner, autant que possible, à une page d'impression en petit texte. En aucun cas, ils ne pourront dépasser trois pages.

Art. 19. — Les frais supplémentaires, occasionnés par l'insertion de gravures, photographies, dessins et planches de toute sorte sont, pour la moitié, à la charge des auteurs.

Art. 20. — Un exemplaire des Mémoires est adressé immédiatement après la publication, par les soins du Secrétaire général, aux membres d'honneur et aux membres titulaires qui ont acquitté leur cotisation. Il en est envoyé également aux Sociétés correspondantes.

Art. 21. — Des tirages à part pourront être faits pour les auteurs qui les demanderont et qui devront en supporter les frais. Une mention spéciale inscrite sur la couverture, recto ou verso, devra indiquer que le travail est extrait des Mémoires de l'Académie.

IV. — Concours et Récompenses.

Art. 22. — Des concours sur des sujets littéraires, historiques, scientifiques ou artistiques pourront être institués par les soins du Bureau. Des récompenses consistant en médailles, ouvrages, objets d'art seront décernés, s'il y a lieu, et distribués en séance publique.

Art. 23. — Les membres du Bureau soumettront à l'Académie le programme et les conditions du concours. En aucun cas ils ne pourront y prendre part.

Avignon, le 5 janvier 1905.

Le Secrétaire général,
L.-H. Labande.

Le Président,
M. de Vissac.

Avignon, impr. Seguin.

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. MORDON.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1904.

Président.	MM. DE VISSAC.
Vice-présidents.	JOLEAUD. H. PAUL.
Secrétaire général.	LABANDE.
Présidents de section.	J. DE TERRIS. PANSIER. R. ROUX.
Secrétaire.	CHATELET.
Trésorier.	BONNECAZE.
Bibliothécaire.	DIDIÉE.

I. — MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.

LE GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.

LE PRÉFET de Vaucluse.

LE MAIRE de la ville d'Avignon.

FABRE, Jean-Henri, ✻, docteur ès sciences, à Sérignan.

FUZET (Mgr), ✻, archevêque de Rouen.

JULLIAN, Camille, O. ✻, ✿ I., professeur au Collège de France, à Paris.

LASTEYRIE (Comte DE), Robert, ✻, ✿ I., membre de l'Institut, à Paris.

MISTRAL, Frédéric, O. ✻, à Maillane.

A titre étranger :

CASTRO (S. E. le général), Cypriani, président de la République du Vénézuela.

PINCHIA (Comte), Emilio, membre de la Chambre italienne des députés.

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION.

MM.

CHOBAUT, Alfred, ✿, docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie*, à Avignon (5 avril 1889).

EYSSÉRIC, Joseph, ✿ I., artiste peintre, à Carpentras (1er mars 1895).

FAUCHER (DE), Paul, *bienfaiteur de l'Académie*, à Bollène (1882).

L'EPINE (Marquis DE), Raymond, à Avignon (13 avril 1899).

MANTEYER (DE), Georges, archiviste paléographe, à Manosque (7 janvier 1904).

OWENS (Miss), Florence-Shakespeare, à Avignon (5 mars 1903).

PANSIER, Pierre, docteur en médecine, à Avignon (3 février 1898).

MEMBRES TITULAIRES (1).

MM.

ABRIC, Maurice, négociant, à Avignon (1883).

ACHARD, Félix, percepteur, à Avignon (1882).

ALPHANT, O. ✻, docteur en médecine, à Avignon (1er juin 1895).

AMALBERT, maire de Vaucluse (7 juillet 1904).

AMIC, Joseph, avocat, à Avignon (6 mars 1902).

ANNEQUIN, Jehan, secrétaire de la Chambre des avoués, à Lyon (9 octobre 1902).

ANTIQ, notaire, à Avignon (5 mai 1904).

ARBAUD, Paul, bibliophile, à Aix-en-Provence (1884).

ARNAUD, notaire, à Arles (1886).

ARNAUD, notaire, à Barcelonnette (6 juin 1885).

ARNAUD DE FABRE, ✿, docteur en médecine, à Avignon (1883).

AUBERT, juge de paix, à Chénerailles (Creuse) (1892).

AUGROS, docteur en médecine, à Lyon (4 mars 1904).

AUROUZE (Abbé), professeur, à Avignon (2 décembre 1897).

AVON, Émile, propriétaire, à Avignon (1883).

AVON DE COLLONGUE (Baron D'), anc. ministre plénipotentiaire de France, à Collongue, près Cadenet (6 novembre 1902).

AZÉMAR, docteur en médecine, à Avignon (2 décembre 1897).

(1) L'Académie, en réformant dernièrement ses statuts, a décidé la suppression de la catégorie des membres associés. L'astérisque indique les anciens associés, qui, par le bénéfice du nouveau règlement, sont devenus titulaires.

BARRAL, docteur en médecine, à Avignon (3 novembre 1904).
BAYOL, dessinateur à la chefferie du 7ᵉ génie, à Avignon (2 décembre 1897).
BEAULIEU (DE), Roger, notaire, à Avignon (5 mai 1904).
BEC, Fortuné, docteur en médecine, à Avignon (3 décembre 1903).
BELLADEN, Louis, négociant, à Avignon (2 décembre 1897).
BERGER, Jean, pharmacien-chimiste, à Lyon (9 octobre 1902).
BIRET, Noël, ✿, ferronnier d'art, à Avignon (1882).
BLACHE, professeur à l'École d'agriculture, d'Avignon (2 juin 1904).
BLANC, Alfred, professeur au Lycée d'Avignon (4 mars 1904).
BLANC, Léon, instituteur en retraite, à Serviers-Labaume (Gard) (1891).
BOCH, architecte, à Avignon (7 janvier 1904).
BONNECAZE, agent d'assurances, à Avignon (16 avril 1896).
BONNET, Julien, ancien conseiller de préfecture, à Avignon (1882).
BONNET, Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, à Avignon (1883).
BONNET, Victor, docteur en médecine, à Oppède (6 février 1896).
BOURGES, Gabriel, ✿ I., professeur de dessin à Avignon (1882).
BOURGES, Michel, médecin de la marine au 22ᵉ colonial, à Hyères (1ᵉʳ février 1900).
BROELEMANN, Henry, banquier, à Paris (11 octobre 1900).
BRUGUIER-ROURE, au Pont-Saint-Esprit (8 janvier 1887).
BRUN, Pierre, juge de paix, à Laghouat (Algérie) (6 janvier 1897).
BRUNEL, Léon, à Avignon (2 avril 1887).
CAPEAU, Edmond, ✿, publiciste, à Avignon (6 janvier 1898).
CAPDEVILLA, Dominique, négociant, à Avignon (3 décembre 1903).
CAPDEVILLA, Ramon, négociant à Avignon (2 juin 1904).
CARRE, docteur en médecine, à Avignon (1882).
CARTOUX, ✿, professeur de rhétorique au Lycée d'Avignon (17 octobre 1901).
CASSIN, Paul, docteur en médecine, à Avignon (1882).
CHAMBON, A., juge au Tribunal de commerce d'Avignon (16 janvier 1902).
* CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).
CHANSIERGUES-ORNANO (Comte DE), propr. à Avignon (6 avril 1905).
CHASSANG (Abbé), professeur au Petit Séminaire d'Avignon (1ᵉʳ février 1895).
CHATELET, Casimir, employé à la Préfecture, à Avignon (9 novembre 1899).

CHAUVET, Jules, ✪, pharmacien, à Avignon (2 juin 1904).
CHRESTIAN, ancien maire, à Sault (1882).
CLAVEL (Abbé), aux Imberts (14 juin 1900).
COULONDRE, Gaston, député de Vaucluse (7 juillet 1904).
COURJON (Dr), directeur de l'établissement médical de Meyzieu (Isère) (5 février 1903).
CUSSAC (Abbé), au château de Mimande, à Chaudenay (Saône-et-Loire) (11 novembre 1897).
DARMET, Emmanuel, à Lyon (17 avril 1902).
DAUVERGNE, avoué, à Avignon (2 juin 1898).
DAVID, Paul, ingénieur, au château du Joncquier, près Bagnols (6 juin 1901).
DEBANNE, Victor, vétérinaire en chef au 7e génie, à Avignon (4 mai 1905).
DELACOUR, Théodore, à Paris (1883).
DELEUZE, avocat, à Paris (1886).
DELMAS, principal au collège de Seyne-les-Alpes (5 avril 1905).
DELMAS, Jacques, ✪ I., professeur hon. au Lycée de Marseille (25 octobre 1899).
DELORME, sculpteur, à Uzès (1886).
DESTANDAU, ✪, pasteur de la religion réformée, à Mouriès (1892).
DEYDIER, Marc, notaire, à Cucuron (1890).
DIDIÉE, conducteur des Ponts-et-chaussées, à Avignon (17 octobre 1901).
DUCOS, O. ✻, ancien député de Vaucluse (1882).
DU LAURENS (Baron), Guillaume, à Avignon (13 avril 1899).
DUNAND, Paul, à Avignon (11 juin 1903).
DUPRAT, Eugène, professeur au Lycée d'Avignon (16 janvier 1902).
DURAND (Abbé), chanoine honoraire, directeur au Petit Séminaire de Beaucaire (4 janvier 1889).
DURBESSON, docteur en médecine, à Avignon (4 juin 1896).
ÉPINAT, ✻, Pierre, industriel, à Lyon (17 avril 1902).
ESPÉRANDIEU, Émile, ✻, ✪ I., capitaine, à Paris (6 septembre 1895).
FAGNIEZ, Charles, entomologiste, au château de la Bonde (16 janvier 1902).
FAUCHIER, notaire, à Orange (5 juillet 1890).
FAURE, Jean-Louis, à Lyon (6 mars 1902).
FERRAND, notaire, à Avignon (2 mars 1905).
FICHAUX, O. ✻, lieut.-colonel d'artillerie territoriale, à Avignon (1886).

FLORENCE, ✿ I., professeur à la Faculté de médecine de Lyon (11 juin 1903).
FLORENT, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (11 novembre 1897).
FRANCION, Louis, négociant, à Avignon (16 janvier 1902).
FRUCTUS (Abbé), curé de Crillon (7 mars 1901).
FRUTIÈRE (Mgr), prélat de la maison de Sa Sainteté, à Nimes (4 janvier 1895).
GAP, Lucien, instituteur, à Suzette (1882).
• GARCIN, ✿, ancien greffier du Tribunal civil, à Apt (1884).
GARSIN, notaire, à Avignon (5 janvier 1905).
GAUDEMARIS (Marquis de), au château de Massillian, par Orange (5 novembre 1903).
GENIN, Joseph, ✻, officier principal d'administration en retraite, à Avignon (1er décembre 1899).
GÉRIN-RICARD (Vicomte de), ✿ I., à Marseille (1882).
GILLES, Joseph, à Avignon (5 mars 1903).
GLÉNARD, F., ✻, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine, à Paris (11 juin 1903).
GONDRAN, avocat, à Avignon (13 avril 1899).
GOUBET, Henri, avocat, à Avignon (13 avril 1899).
GOUELL, ✻, anc. médecin en chef de l'hôpital militaire d'Avignon (3 mars 1898).
GOUIRAUD, licencié ès sciences, pharmacien, à Avignon (6 avril 1905).
GRANEL, pharmacien, à Avignon (5 janvier 1905).
GRANET, Léonce, propriétaire, à Roquemaure (1882).
GRIMAUD (Abbé), ✿, directeur de l'Institut des sourds-muets, à Montfavet (2 juin 1890).
GRIMAUD (Abbé), Augustin, curé de Sorgues (10 janvier 1901).
GRIOLET, ✻, sous-intendant militaire, à Nice (9 septembre 1895).
GRIVOLAS, Pierre, ✿ I., directeur de l'École des Beaux-Arts, à Avignon (1882).
GUENDE (Mlle), Blanche, à Cavaillon (4 juin 1887).
GUÉRIN, Joseph, propriétaire, à Marseille (2 juillet 1896).
GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).
• HONORAT, Bastide, à Digne (1892).
HOUCHART D'ENTREMONT (Mlle), à Aix-en-Provence (5 janvier 1905).
IMBERT DE LA TOUCHE, docteur en médecine, à Lyon (8 janvier 1903).
JOLEAUD, ✻, ✿ I., sous-intendant militaire, à Avignon (8 novembre 1900).

JOLEAUD, Léonce, à Avignon (6 octobre 1904).
JOUVE (Mlle), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).
JOUVE, Marius, artiste lithographe, au Barroux (Vaucluse) (7 juillet 1904).
KASLER, tapissier, à Avignon (8 janvier 1903).
LABANDE, L.-H., ✿ I., conservateur de la Bibliothèque et du Musée-Calvet, à Avignon (7 mars 1891).
LA BOULIE (Giraud DE), Hippolyte, à Avignon (9 octobre 1902).
LAFFONT, docteur en médecine, à L'Isle (17 octobre 1901).
LAGARDE, Daniel-Ernest, inspecteur du Crédit foncier, à Avignon (7 juillet 1904).
LAMORTE-FÉLINES (DE), à Avignon (12 mars 1905).
LARCHÉ, ✿, docteur en médecine, á Avignon (1883).
LASSALLE, ✱, capitaine trésorier au 7e génie, à Avignon (2 juillet 1896).
LAVAL, Victorin, ✱, ✿ I., médecin major en retraite, à Avignon (1882).
LE GRAS, notaire, à Avignon (2 juin 1898).
LEMAIRE, ✱, capitaine au 7e génie, à Avignon (6 octobre 1904).
LESTANG, professeur de génie rural à l'École d'agriculture d'Avignon (2 juin 1904).
LEVEZOU (Abbé), curé de la Barthelasse (11 novembre 1897).
LIMASSET, docteur en droit, à Avignon (1882).
MAGRE, Prosper, ✿, commis principal des Contributions indirectes (6 octobre 1904).
MAISONNEUVE, Georges, à la Bégude, près Rochefort (2 avril 1903).
MANIVET, Paul, ✿ I., juge de paix, à Bollène (1883).
MARIE, ✿, président du Tribunal de commerce, à Avignon (6 octobre 1904).
MARIÉTON, Paul, chancelier du Félibrige, à Paris (1891).
MARKOVITCH, Marylie, professeur à l'École normale de Montélimar (1er décembre 1904).
MARMOITON, conseiller à la Cour d'appel de Nancy (5 avril 1900).
MARTIN, propriétaire, à Thouzon (Le Thor) (1886).
MARTIN, Henri, architecte, à Avignon (5 juin 1902).
MAUMET, Rémy, lépidoptériste, à Avignon (6 décembre 1900).
MEFFRE (Mgr), prélat de la maison de Sa Sainteté, à Rome (29 avril 1893).
MÉRITAN (Abbé), Jules, curé à Châteauneuf-du-Pape (3 février 1898).
MEUNIER (Mgr), évêque d'Évreux (8 juillet 1897).
MICHEL, Fernand (Antony RÉAL fils), à Orange (4 janvier 1895).

MICHEL, Louis, ✿, O. ✱, directeur de la Société générale, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (16 novembre 1898).
MICHEL-BÉCHET, Louis, docteur en médecine, à Avignon (7 juin 1895).
MISTRAL, ancien notaire, à Cavaillon (14 novembre 1901).
MORDON, F., ancien trésorier-payeur général, à Bourg-la-Reine (Seine) (2 avril 1887).
MOUZIN, Alexis, ✿ I., receveur municipal, à Avignon (1882).
NAQUET, Gustave, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (2 juin 1898).
NOURRY, Marcel, à Avignon (7 décembre 1899).
PAILLASSON, ✱, docteur en médecine, conseiller général du Rhône, à Lyon (2 avril 1903).
PALUN, Auguste, négociant, à Avignon (1882).
PAMARD, O. ✱, ✿ I., docteur en médecine, à Avignon (1882).
PARROCEL, Pierre, ✿ I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, à Marseille (5 avril 1895).
PAUL, Henri, O. ✱, préfet honoraire, à Avignon (16 juin 1901).
PELLAT, Edmond, O. ✱, inspecteur général honoraire au Ministère de l'intérieur et ancien président de la Société géologique de France, à la Tourette près Tarascon (2 juillet 1896).
PENNE, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1901).
PERNOD, Jules, négociant, à Avignon (1882).
PERRET, Marius, homme de lettres, à Avignon (13 février 1902).
PERRIER, Émile, président de la Société de statistique de Marseille (3 novembre 1904).
PERRIN, instituteur, à Avignon (5 janvier 1892).
PICHENOT, médecin en chef de l'asile des aliénés à Montdevergues (17 octobre 1901).
PLEINDOUX, médecin-vétérinaire, à Avignon (3 novembre 1904).
PRADON, Marius, notaire, à Avignon (7 juillet 1904).
PRIVAT (Général), O. ✱, commandant la 32ᵉ division militaire, à Perpignan (6 juin 1901).
PROTTON, Pierre, fabricant de meubles, à Avignon (1883).
PUEL, Louis, à Béziers.
PUYMALY, Henri, ✿, au château Lafosse, à Cauderan (Gironde) (4 décembre 1902).
QUEYTAN, Félix, chanoine titulaire, à Avignon (17 octobre 1901).
RANCHIER, pharmacien, à Carpentras (17 octobre 1901).
RASTOUL, Joseph, à Singapour (6 juin 1901).

RAYNOLT, anc. greffier du tribunal civil, à Avignon (1er février 1900).
REBOULET, ✱, capitaine au 58e d'infanterie, à Arles (4 décembre 1902).
REDON (Abbé), grand-vicaire du diocèse d'Avignon (4 juillet 1901).
RÉGUIS, docteur en médecine, à Villeneuve-lez-Avignon (1882).
RENAUT, ✱, ✪ I., professeur à la Faculté de médecine de Lyon (11 juin 1903).
* RENCUREL, ✪, conseiller de préfecture, à Avignon (1882).
REQUIN (Abbé), ✪ I., archiviste diocésain, à Avignon (7 février 1885).
RIPERT, professeur de musique, à Avignon (2 décembre 1897).
RIPERT-MONCLAR (Marquis DE), C. ✱, anc. ministre plénipotentiaire de France, au château d'Allemagne (B.-Alpes) (6 novembre 1903).
ROCHE, Gaston, docteur en médecine, à Sorgues (14 novembre 1902).
ROCHETIN (Mme), à Arpaillargues (Gard) (11 novembre 1897).
ROUIS, inspecteur-adjoint des forêts, à Carcassonne (5 avril 1895).
ROUSSET, Antonin, inspecteur des forêts en retraite, à L'Isle (3 mai 1900).
ROUVIÈRE, avoué, à Avignon (31 mars 1898).
ROUX, notaire, à Cavaillon (1882).
ROUX, Émile, docteur en médecine, à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme) (2 mars 1905).
ROUX, Rémy, ✪, docteur en médecine, à Avignon (8 juillet 1897).
SABATIER, Antoine, ✪ I., professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon (7 janvier 1904).
SAGE (Abbé), curé de Mormoiron (9 novembre 1899).
SAINT-MARTIN, Jean, avocat, à Avignon (6 septembre 1895).
SALLÈS, Antoine, avocat à la Cour d'appel, président de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (5 mai 1904).
SAUREL, Ferdinand, ✪ I., chanoine titulaire, à Montpellier (1884).
SAUVE, Fernand ✪, archiviste-bibliothécaire, à Apt (1892).
SAVINIEN (Frère), anc. inspecteur des Frères des Écoles chrétiennes, à Rome (1886).
SAVOURNIN, conseiller général du canton de Gordes, à L'Isle (17 octobre 1901).
TALLET, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (4 mars 1904).
TARDIEU, ✱, docteur en médecine, à Arles (13 octobre 1888).
TERRIS (DE), Jules, ancien notaire, à Avignon (1882).
THOMAS, Joseph, négociant, à Avignon (1883).
THOMAS, René, pharmacien, à Lyon (9 juillet 1903).
TOURTET, ✪, architecte départemental, à Avignon (2 février 1897).
TROUILLET (Abbé), curé du Thor (3 mai 1900).

VALABRÈGUE, Roger, avocat, à Avignon (1er mars 1890).
VALAYER, Louis, propriétaire, à Avignon (1882).
VALENTIN, Louis, ✿, architecte, à Avignon (1882).
VALLA (Abbé), ✿, curé-doyen de Villeneuve-lez-Avignon (7 décembre 1894).
VALLENTIN DU CHEYLARD, Roger, ✿, receveur des domaines, à Montélimar (5 novembre 1887).
VAYSSIÈRES, ✿ I., professeur à la Faculté des sciences et conservateur du Museum d'histoire naturelle, à Marseille (1891).
VÉRAN, Auguste, ✿ I., architecte, à Arles (1883).
VERDET, Gabriel, ✻, à Avignon (1883).
VERDET, Marcel, à Avignon (1882).
VERNET, Lucien, ✿ I., sculpteur, à Avignon (6 juin 1885).
VILLARET (DE), ✻, lieutenant-colonel attaché au XVe corps d'armée, à Marseille (2 mars 1899).
VINCENTI, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1902).
VINCENTI, Henri, notaire, à Avignon (2 mars 1905).
VIONNET, Charles, ✿, professeur à l'École des Beaux-Arts, à Avignon (9 novembre 1899).
VISSAC (Baron DE), Marc, directeur du Crédit foncier pour le département de Vaucluse, à Avignon (18 octobre 1895).
VISSAC (Baron DE), Raoul, château de Montsauve, à Sauveterre (Gard) (15 novembre 1903).
XAVIER DE FOURVIÈRES (R. P.), prieur des Prémontrés, à Storrington, duché de Sussex, Angleterre (1er février 1895).
ZACHAREWICZ, ✿, O. ✻, professeur à l'École départementale d'agriculture, à Avignon (6 juin 1901).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLEC, Ludovic, anc. directeur de la Revue historique de Provence, à Marseille.
ANDRÉ, Charles, ✻, ✿ I., professeur à la Faculté des sciences et directeur de l'Observatoire de Lyon.
BARRIER, docteur en médecine, à Meyzieu (Isère).
BEAUREGARD, ✻, professeur au Museum, à Paris.
BOISLISLE (DE), O. ✻, membre de l'Institut, à Paris.
CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.
COMPAYRÉ, Gabriel, O. ✻, recteur de l'Université et de l'Académie de Lyon.

DEPÉRET, Charles, ✻, doyen de la Faculté des sciences de Lyon.
DEVARS, docteur en médecine, à Barcelonnette.
GAUDRY, Albert, ✻, membre de l'Institut, à Paris.
GOURJU, Antonin, sénateur du Rhône.
GUILLAUME (Abbé), archiviste des Hautes-Alpes.
JANET, Charles, ingénieur des manufactures, à Beauvais.
LACROIX, ✻, archiviste de la Drôme, à Valence.
LECOMTE, adjoint du génie, à Commercy.
LEENHARD, géologue, à Montpellier.
LENTHÉRIC, ✻, ingénieur, à Nimes.
LIEUTAUD, Victor, à Volonne (Basses-Alpes).
LOCARD, à Lyon.
MARCHAND, Henri, sous-directeur honoraire au Ministère de l'agriculture, à Paris.
MAS, député de l'Hérault.
MORTILLET (DE), Adrien, ✪, à Paris.
ROSA Y RULLO (DE), Gabriel, professeur et jurisconsulte à Caracas.
SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers.
SIEYAS, recteur de l'Institut de droit à Caracas.
TESTU, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
VILLEFOSSE (Héron DE), ✻, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE ÉCHANGE SES MÉMOIRES.

Alpes (Basses-). . . . . — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.
Alpes (Hautes-) . . . . — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Alpes-Maritimes . . . . — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Aude . . . . — Société des arts et sciences de Carcassonne.
Bouches-du-Rhône . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.
Société d'études provençales, à Aix.
Société d'horticulture et de botanique de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados . . . . — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.

Charente . . . . — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure . . — Société des Archives historiques, à Saintes.

Constantine . . . . . . — Société archéologique du département.

Corrèze . . . . — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, à Tulle.

Côte-d'Or . . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Doubs . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Drôme . . . . — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

Gard . . . . — Société scientifique et littéraire d'Alais.

Académie du Gard, à Nimes.

Comité de l'art chrétien, à Nimes.

Société d'étude des sciences naturelles, à Nimes.

Garonne (Haute-) . . . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde . . . . — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Hérault . . . . — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Société archéologique de Montpellier.

Société languedocienne de géographie, à Montpellier.

Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Isère . . . . — Académie delphinale, à Grenoble.
Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

Loire. . . . . — La Diana, à Montbrison.

Loiret . . . . — Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot-et-Garonne. . . . . — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Meurthe-et-Moselle. . . — Académie de Stanislas, à Nancy.
Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

Nord. . . . . — Commission historique du département du Nord, à Lille.
Université de Lille.

Pas-de-Calais . . . . . — Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-) . . . — Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales . . — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhône. . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Société linnéenne de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Université de Lyon.

Saône-et-Loire . . . . . — Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.

Savoie . . . . — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Savoie (Haute-) . . . . — Société florimontane de la Haute-Savoie, à Annecy.

Seine. . . . . — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : Archives du service des monuments historiques. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
Société nationale des antiquaires de France.
Université de Paris.

Somme . . . . — Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Tarn . . . . — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn, à Albi.

Tarn-et-Garonne . . . . — Société archéologique du Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var . . . . — Académie du Var, à Toulon.

Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Vienne (Haute-) . . . . — Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart.

Alsace-Lorraine . . . . — Académie de Metz.

Société pour la conservation des monuments historiques, à Strasbourg.

États-Unis d'Amérique. — American Museum of natural history, à New-York.

The Missouri botanical garden.

Lloyd library, à Cincinnati.

Italie . . . . — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma.

Accademia scientifica Veneto-Trentino-Istriana, à Padoue.

Annales de Saint-Louis-des-Français, à Rome.

Società storica lombarda, à Milan.

Suède . . . . — Université royale d'Upsal.

Kongl. vitterhets, historie och antiquitets Akademien, à Stockholm (Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités).

Suisse . . . . — Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.

Historiche und antiquarische Gesellschaft, à Bâle.



AVIGNON.

ODE.

Avignon, semble-t-il, c'est la cité de rêve
Qui baigne dans l'azur ses merveilleux contours
Et mire dans le flot transparent de sa grève
Ses créneaux et ses vieilles tours.

Avignon ! c'est aussi la ville d'harmonie
Où le joyeux mistral sonne son carillon,
Où des cloches la voix imposante et bénie
Vole en musical tourbillon.

Avignon ! c'est encor l'abri de la pensée,
Le rayon du Comtat, le Temple du Midi,
Où l'âme du poète est doucement bercée,
Le soir, par un souffle attiédi.

Avignon ! c'est toujours la ville de prière,
Noble dans le passé, grande dans l'avenir,
Où chaque monument, chaque tour, chaque pierre
A la valeur d'un souvenir !

Avignon ! c'est la sœur cadette de Venise
Quand son fleuve indompté monte de toutes parts,
Et que saint Agricol, du fond de son église,
Entend l'eau battre les remparts !

Avignon ! c'est le Rhône et c'est la Barthelasse,
C'est le saint Bénézet, c'est la madone d'or ;
C'est Laure qui sourit lorsque Pétrarque passe
Dans un fantastique décor...

C'est un monde lointain de chevaliers superbes,
De nobles troubadours, d'hommes victorieux
Et de femmes portant des lauriers verts en gerbes.
Pour parer les fronts glorieux.

C'est la réalité mieux que la féerie,
C'est l'hospitalité, c'est l'accueil, c'est l'appui,
La ville où l'étranger retrouve une patrie
Tant elle est riante pour lui !...

E. HOUCHART.



Excursions entomologiques

AU BOIS DES RIÈGES, EN CAMARGUE.

Le bois des Rièges est certainement un des coins les moins connus et les moins fréquentés de toute la Camargue. Cette particularité s'explique facilement quand on songe que ce bois est entouré d'étangs les trois quarts de l'année et qu'én été, alors que les eaux se sont retirées, l'accès en est défendu par de vastes étendues de terrain salé, sans aucune végétation, que le soleil darde de ses plus ardents rayons et où il n'est pas prudent de s'engager, car l'insolation vous y guette.

Mon ami L. Puel, dont le père possède une importante propriété à L'Albaron, en Camargue, sur la ligne d'Arles aux Saintes-Maries-de-la-mer, est le premier à m'avoir parlé de ce bois merveilleux. Grand chasseur, il y avait fait, tout jeune encore, de mémorables parties. Plus tard, fervent adepte de l'histoire naturelle, il y avait rencontré une flore et une faune spéciales, particulièrement remarquables. Une année, au mois d'avril, lors d'une excursion en compagnie de plusieurs entomologistes, il en avait notamment rapporté un petit Anobiide qu'il avait capturé sur de vieux genévriers de Phénicie et qu'après examen j'avais jugé nouveau et décrit sous le nom d'*Ernobius juniperi* Chob. (1).

J'avais sans peine pris feu à ces récits racontés avec une verve toute méridionale par mon excellent ami et grand était mon désir d'explorer à mon tour le fameux bois des Rièges. Plusieurs années de suite, en maintes excursions à l'époque favorable pour la capture de l'*Ernobius,* en mars et en avril, soit seul, soit accompagné par mes amis L. Puel et L. Vareilles, j'avais essayé d'atteindre cette mystérieuse région en partant de L'Albaron, c'est-à-dire par le nord-ouest. Chacune de ces excur-

(1) Description d'un *Ernobius* nouveau de la France méridionale (*Bulletin de la Société entomologique de France,* 1899, p. 117-119.)

sions s'était invariablement terminée par un échec. Chaque fois il y avait trop d'eau dans les étangs et il avait été impossible de les traverser en voiture ou à pied.

C'est alors que je pensais à m'y rendre en passant par les Saintes-Maries-de-la-mer, c'est-à-dire par le sud-ouest.

A la fin de juillet 1903, j'allais accompagner ma famille aux bains de mer, précisément dans cette coquette petite localité qui groupe ses maisons de pêcheurs autour de la vieille basilique, église et château-fort à la fois, où l'on vient de bien loin honorer les Saintes Maries.

A peine arrivé aux Saintes, j'organisai une excursion au bois des Rièges. Le docteur et Mme Rémy Roux, alors présents en ces lieux, voulurent bien nous accompagner, ainsi qu'un autre baigneur, M. Michel, d'Arles.

Le 29 juillet, de grand matin, nous partons tous juchés sur une voiture du pays, carriole légère à deux grandes roues, traînée par un robuste mulet. Une grande corbeille de provisions, un panier de bouteilles et jusqu'à de la glace, bien utile par ces chaleurs torrides, garnissent le fond de la voiture.

Nous suivons d'abord le chemin qui passe sur une digue, appelée *digue à la mer,* jusqu'après le pont de Rousty sous lequel passe un canal toujours ensablé qui fait communiquer la mer avec le Valcarès par les étangs intermédiaires.

Au-delà du pont, nous quittons la digue et piquons alors droit dans le nord. Aucun chemin n'existe plus. Pendant des kilomètres et des kilomètres nous traversons d'immenses espaces stériles, sans un brin d'herbe, sans une habitation, sans un être humain. Depuis un mois environ, l'eau s'est évaporée et a laissé sur le sol une couche craquelée de terre et de sel qui crépite sous les sabots du mulet comme sous les roues de la voiture. A quelques kilomètres de la digue à la mer, nous rencontrons de maigres touffes de salicornes qui poussent sur un léger relief de cette plate solitude. C'est ce qu'on appelle les Sansouires des Rièges. Puis nous entrons de nouveau sur un terrain salé et stérile. Autour de nous, tout palpite dans l'air embrasé. Le mirage nous montre des étangs et des lacs, des cabanes et des villes, là où il n'y a ni eau ni demeure. Au loin, derrière nous, sur notre gauche, le village des Saintes monstrueusement déformé, réflète des maisons hautes de nombreux étages et une cathédrale prodigieusement élevée, dans le miroir d'un lac imaginaire. On se croirait vraiment au milieu d'un chott algérien que

rien ne peut rappeler avec une telle intensité. Mais bientôt devant nous une ligne sombre barre l'horizon. C'est le bois des Rièges. Il grandit peu à peu. De l'est à l'ouest, en une ligne parfaitement droite, nous voyons s'échelonner de longs îlots, des radeaux, comme on dit dans le pays, recouverts d'arbustes au feuillage d'un vert foncé. Vers dix heures du matin nous arrivons à l'un de ces îlots. Ils ont des noms pittoresques suivant l'abondance de tel ou tel végétal qui y prédomine. C'est ainsi qu'il y a le radeau des romarins, celui des aubes, etc.

Tandis que la petite bande cherche un coin ombreux pour le déjeuner, je m'empresse d'explorer les alentours.

Ces ilots de Rièges n'ont pas de profondeur. Ils sont allongés du levant au couchant et semblent former le rivage ancien de la mer. Au nord, par delà une nouvelle steppe stérile, comme celle que nous venons de traverser, voici le Mornès, étroite bande de terre analogue à celle des Rièges. C'est la limite méridionale du Valcarès, cette petite mer intérieure. Antérieurement aussi à la formation des Rièges, c'était le rivage de la Méditerranée. On peut ainsi compter sur la carte et encore mieux sur les lieux, quatre rivages successifs de la mer, le Mornès, le plus ancien, les Rièges, les Sansouires des Rièges et la plage actuelle.

Pourquoi de toutes ces anciennes rives, celle des Rièges est-elle la seule boisée? Je ne saurais le dire. Mais ce qui me frappe, c'est le caractère algérien de sa végétation. L'essence dominante est en effet le genévrier de Phénicie qui couvre les pentes du Djebel-Antar, près de Mécheria et de bien d'autres montagnes arides du nord de l'Afrique. Les plus élevés de ces arbres ne paraissent pas dépasser quatre à cinq mètres. Battus perpétuellement par les vents, tantôt par le mistral, tantôt par le souffle du large, leur cime est rapidement brisée quand ils dépassent cette hauteur. Le lentisque est, après le genévrier, l'essence la plus abondante. Arbre en Algérie, il n'est plus guère ici qu'arbuste rabougri. Puis viennent des tamaris, des romarins, des aubes ratatinés, etc. Sous ces arbres poussent une quantité de plantes basses qui feraient la joie d'un botaniste, des asphodèles, des lys maritimes, des salicornes, des saladelles, des cistes de Montpellier, des immortelles des îles d'Hyères, etc., pour ne citer que les plus abondantes. Ce sont ces herbes parfumées que les manades de taureaux viennent souvent brouter et avec eux les chevaux blancs camarguais à demi-sauvages qui rappellent encore ceux d'Algérie. Le lapin sauvage est très abondant dans ces parages, et le sol est percé de ses terriers comme une écumoire,

Une chasse aux insectes ne me donne que de maigres résultats, car la saison est beaucoup trop avancée pour cette innombrable peuplade d'animaux à six pattes. Battus au-dessus du parapluie, les genévriers ne me donnent notamment aucun *Ernobius juniperi*. C'est une course à refaire au printemps.

Le soleil est au zénith. La chaleur est vraiment accablante. A l'ombre d'un des plus gros arbres du bois, les provisions sont attaquées à belles dents par une bande que talonne la faim et encore plus la soif. Mais quel donc cet arachnide aplati, de couleur marron, juché sur ses huit paires de pattes, qui court sur le sol avec rapidité, se glisse sous nos vêtements et vient sournoisement attaquer notre épiderme? C'est la *tique ricin*, qui vit sur le chien, le lapin et le lièvre et qui, à la rigueur, ne dédaigne point l'espèce humaine. Elle abonde au bois des Rièges. Nous lui faisons une chasse acharnée et nous l'empêchons de venir se gonfler de notre sang au point d'arriver à former une petite outre, un véritable kyste de la grosseur d'un haricot. Voilà qui nous rappelle encore l'Algérie, où cette tique est extrêmement abondante dans les plaines comme dans les forêts, et où plusieurs fois nous avons eu à souffrir de ses morsures.

L'heure du départ arrive trop tôt. Il s'effectue par le même chemin qu'à l'aller, tandis que la brise de mer vient nous rafraîchir de sa pure haleine et que le mirage continue à déformer bizarrement l'horizon.

Le printemps est revenu. La nature endormie se réveille sous les chaudes caresses d'un soleil plus haut dans le ciel. Avril pare de fleurs le jardin et la lande. Il est temps pour nous de retourner au bois des Rièges. Il nous faut absolument capturer le fameux *Ernobius* du genévrier. Le samedi 23 avril 1904, à 4 h. du soir, mon ami Vareilles et moi quittons Avignon pour les Saintes-Maries. Le vent souffle toute la nuit en tempête. Le lendemain matin il paraît s'être calmé, et à 6 heures nous partons en carriole, guidés par un des meilleurs chasseurs du pays. Tous les étangs sont encore pleins d'eau, car il a beaucoup plu cet hiver. Mais ces étangs sont peu profonds et ne recouvrent le sol que d'une couche liquide de quelques décimètres. C'est ce que dans le pays on appelle gracieusement des *gazes*. Nous prenons un autre chemin qu'au mois de juillet et au lieu d'atteindre les Rièges par le midi, nous y arriverons par l'ouest, c'est-à-dire par l'endroit où il y aura le moins d'étangs à traverser. Nous suivons d'abord

la route empierrée qui longe l'étang dit l'Impérial. Arrivés au niveau de la pointe Cacharel, nous tournons à droite et ne tardons pas à atteindre les terrains boueux et salés peuplés des salicornes qu'on appelle ici *enganes*. Quelques tours de roue encore et nous sommes sur le bord de l'étang de Malagroy. Notre mulet entre résolument dans l'eau. C'est une première gaze à traverser. La brave bête tire tant qu'elle peut. Mais le vent souffle plus violent que ce matin. Il soulève des vagues qui chargent les eaux de matières boueuses et qui rendent le fond plus mou. L'un de nous quitte ses chaussures, relève caleçons et pantalons jusqu'à mi-cuisses et se met résolument à l'eau pour alléger l'attelage. Les vagues toujours poussées dans la même direction nous donnent l'illusion de remonter le courant d'un fleuve à bord d'un bateau. C'est une sensation qui donne le vertige. Des bandes de sarcelles, des canards appariés déjà, s'envolent de tous côtés à notre approche. Plus loin, voilà des flamands roses alignés comme des soldats à l'exercice, leurs longues pattes dans l'eau. Au bout d'un kilomètre de cette marche aquatique, nous atteignons un premier radeau désolé, peuplé seulement de joncs, de salicornes et de tamaris, le radeau Redonière. Il est franchi au grand trot. Deuxième gaze à traverser comme la première, longue seulement de cinq à six cents mètres. Le bois des Rièges, à la sombre verdure, est maintenant devant nous.

A peine arrivés, nous nous mettons en chasse, malheureusement bien gênés par le vent. Les asphodèles sont en fleurs et dressent sur le tapis vert leur long panache blanc. De tous côtés gazouillent les fauvettes et les rossignols. Sur les branches mortes des genévriers, l'*Ernobius* est fidèle au rendez-vous. Aussi pouvons-nous en faire une bonne provision. A midi, déjeuner rapide et nous nous remettons en chasse. A deux heures, nous repartons par le même chemin. De plus en plus violent, le vent soulève de plus hautes vagues. Le fond plus mou fait tirer davantage. A tout moment notre mulet est obligé de s'arrêter pour reprendre haleine. Enfin, à quatre heures, nous arrivons aux Saintes-Maries. Départ à cinq heures. Retour à Avignon à huit heures et demie du soir.

Voici la liste des espèces d'insectes coléoptères que nous avons capturés dans ces deux excursions :

Cicindela circumdata Latr., *var. imperialis* Klug. — Dans les terrains salés.
Tachys scutellaris Steph. — En battant. Commun dans les détritus de la plage.
Parmulus densatus Rttr. — En battant.
Sericoderus Chobauti Rttr.— En battant.

Olibrus affinis Sturm. — Abondant sur les immortelles.

Stilbus oblongus Er. — En battant.

Cryptophagus scanicus L. — Sur les genévriers.

Melanophthalma transversalis Gyll. — Sur les genévriers.

Dermestes mustelinus Er. — Un exemplaire en battant.

Cyphon variabilis Thunb. — Sur les genévriers.

Haplocnemus impressus Marsh. (*pini* Redtenb.). — Sur les genévriers.

Bruchus (*Ptinus*) *Auberti* Ab. — Un exemplaire en battant un genévrier. Vit dans les crottes de mouton.

Bruchus (Ptinus) bidens Oliv. — Sur les genévriers.

Ernobius juniperi Chob. — Sur les petits rameaux récemment morts de *Juniperus Phaenicea* L., abondant.

Xyletinus bucephalus Illig. — Sur les crottins de taureaux, à l'intérieur desquels vit la larve, quand ils sont devenus durs comme du bois. Aussi dans les crottins de mouton.

Sinoxylon sexdentatum Oliv. — Sur les branches mortes de lentisques.

Anaspis labiata Costa. — Sur un rameau vert de genévrier.

Anthicus humilis Germ. — Sur les genévriers.

Anthicus gracilior Ab. — En battant les plantes basses. Abondant dans les paquets de roseaux de marais, les détritus des étangs, etc.

Peritelus senex Bohm. — Sur les romarins.

Cneorrhinus plagiatus Schall. (*geminatus* F.).— Sur *Medicago marina* L.

Coniatus tamaricis F. — Sur les tamaris.

Smycronix jungermanniae Reiche (*variegatus* Gyll.). — Sur les genévriers.

Sibinia meridionalis Bris. — Sur *Statice Limonium* L., la vulgaire saladelle.

Sibinia sodalis Germ. (? *gallica* Pic.) — Sur *Statice virgata* Wild.

Nanophyes transversus Aubé. — Abondant sur les genévriers.

Nanophyes nitidulus Gyll. (*Chevrieri* Bohm.). — Sur les genévriers.

Nanophyes pallidulus Grav. — Sur les tamaris.

Apion tubiferum Gyll. — Sur le *Cistus Monspeliensis* L.

Apion pisi F. — Sur les genévriers.

Spermophagus cardui Bohm. — Sur les genévriers.

Hylesinus vestitus Rey. — En battant un lentisque. Vit sous l'écorce de cet arbuste.

Chrysomela americana L. — Abondant sur les romarins.

Chaetocnema tibialis Illig. — Commun sur les salicornes.

Coccinella undecimpunctata L., *var. vicina* Weise. — Sur les salicornes.

Chilocorus bipustulatus L. — Sur les genévriers.

Exochomus 4-pustulatus L. — Sur les genévriers.

Coccidula rufa Herbst. — Sur les genévriers.

Coelopterus salinus Muls. — Commun sur *Salicornia fruticosa* et aussi sur les branches basses des genévriers, au bord des étangs.

Mon ami L. Puel me signale les espèces suivantes qu'il a rencontrées au bois des Rièges à d'autres époques de l'année :

Cicindela trisignata Dej.

Cicindela flexuosa F.

Cicindela scalaris Serv.

Bembidion, plusieurs espèces.

Pogonus, toutes les espèces de France, sauf le *luridipennis* Germ., qui n'a été pris en Camargue qu'une seule fois, le 14 octobre 1903, à Méjane, sur les bords du Valcarès, par mon ami Puel.

Daptus vittatus Fisch. — Dans les débris des étangs.

Aristus capito Dej.
Harpalus pygmaeus Dej.
Hister, plusieurs espèces.
Saprinus, plusieurs espèces.
Bubas babulus Ol.
Ontophagus, plusieurs espèces.
Aphodius, plusieurs espèces.
Phyllognathus Silenus F. — Vient la nuit à la lumière en août.
Anomala vitis F.
Anthaxia confusa Lap. — Sur les immortelles.
Coroebus graminis Panz.
Drilus flavescens Rossi.
Trichodes octopunctatus F.
Trichodes apiarius L.
Necrobia violacea L.
Bostrychus bimaculatus Oliv. — Vit dans le bois mort des tamaris.
Cerocoma Schaefferi L.
Mylabris, plusieurs espèces.
Baris analis Oliv.
Niphona picticornis Muls. — Bois mort des lentisques.

Dr A. Chobaut.

Je profite de l'occasion pour corriger deux erreurs qui se sont glissées dans ma liste des insectes coléoptères capturés à Faraman et à Beauduc (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 441-444) :

Au lieu de *Pogonus luridipennis* Germ., mettre *pallidipennis* Dej.

Au lieu de *Hypera pedestris* Payk., mettre *meles* F.

Dr A. C.







Le capitaine GIGOT

UN HÉROS VAUCLUSIEN.

ÉPISODE DE LA PRISE DE BOMARSUND EN 1854.

Le *Journal des opérations de l'artillerie et du génie contre la place de Bomarsund en 1854,* publié par le général Niel et le colonel de Rochebouët, renferme, à la page 21 de l'édition Corréard (Paris, 1855), les lignes suivantes :

« 14 août. A quatre heures du matin, le feu de la tour (tour du Sud) a presque entièrement cessé et on remarque que la garnison est peu nombreuse ; des chasseurs à pied et des sapeurs y courent, et, pénétrant par une embrasure du rez-de-chaussée, ils font prisonniers le commandant de la tour, deux officiers et 32 soldats. Le reste de la garnison, composée de 140 hommes, s'était jeté dans la place. »

Ce laconisme officiel n'est pas de nature à nous satisfaire. Nous voulons, maintenant, tout savoir. Voici, en effet, une tour, considérée comme la clef de la position. Une garnison de 140 Russes l'occupe. Elle est canonnée avec acharnement par nos troupes depuis 24 heures ; elle riposte avec énergie de ses 14 bouches ; puis, le 14 août, à l'aube naissante, sans assaut prémédité, sans coup de feu, sans effusion de sang, une poignée de Français s'en empare et fait 35 prisonniers, parmi lesquels le commandant de la tour et deux officiers !... Il y a là-dessous quelque fait d'armes que nous ignorons. Peut-être cela vaut-il la peine d'être raconté. Plus avisé que la jeune étourdie de la fable, cassons la noix avec l'espoir de trouver un fruit savoureux sous l'écorce.

I.

On a commencé à parler de l'*Homme malade* en 1853; on en parle encore, car il vit toujours...

Le tzar Nicolas Ier, comme ses prédécesseurs du reste, convoitait Constantinople, cette fascinatrice éternelle des tzars. A l'entendre, la ruine de la Turquie était prochaine! Il aurait voulu se concerter avec l'Angleterre pour partager... la dépouille du sultan. Antagoniste aveugle et obstiné de la France, il s'inquiétait peu de cette dernière, et, d'autre part, se croyait et se disait en parfaite communauté d'idées avec l'Autriche.

Dès le commencement de l'année 1853, les menaces avaient été prodiguées à la Turquie avec un certain éclat... Dans une visite tapageuse, le prince Menschikoff réclama formellement, au nom de son maître, le protectorat des onze millions de sujets turcs professant la religion grecque. La domination religieuse que Nicolas voulait étendre à tous les fidèles grecs favorisait son omnipotence politique... Tout ce fracas n'ayant pas abouti, les Russes passèrent le Pruth, *sans déclaration de guerre*, le 3 juillet 1853. La Porte rassembla aussitôt ses troupes. Les deux flottes anglaise et française, désireuses de surveiller les événements, mouillèrent dans la baie de Bésika. Quand les hostilités commencèrent, elles franchirent les Dardanelles. Après le désastre de Sinope (30 novembre), il n'y avait plus à conserver aucune illusion; les protestations pacifiques du tzar dissimulaient des projets hardis; les alliés entrèrent dans la mer Noire. Leurs gouvernements toutefois n'avaient pas encore rompu avec la Russie; la rupture définitive ne devait pas tarder. Il fut décidé que la France et l'Angleterre prêteraient leur concours à la Turquie.

La Russie présentait deux points vulnérables : la mer Baltique et la mer Noire. Où porter les premiers coups?

Une flotte anglaise, sous le commandement de l'amiral Napier, partit le 11 mars 1854 pour la Baltique; une flotte française la rejoignit le 13 juin. A elles deux, elles bloquèrent la flotte russe devant Cronstadt, mais sans résultat. La marine russe s'immobilisait dans son refuge. Alors les alliés cherchèrent sur quels points des côtes ils pourraient déverser leur fureur, et, ayant jeté les yeux sur les îles d'Aland, ils découvrirent qu'une forteresse importante, la forteresse de Bomarsund, dominait la Baltique,

commandait le golfe de Bothnie et menaçait les flancs de la Suède. Vite, on résolut de rogner les ongles qui s'agrippaient au sol finlandais et l'expédition de la Baltique fut résolue.

II.

Le corps expéditionnaire réuni par le gouvernement français fut placé sous les ordres du général de division Baraguey d'Hilliers. Le général de division Niel commandait le génie. Les troupes se composaient de deux brigades : la première, formée du 12e bataillon de chasseurs à pied, du 2e régiment d'infanterie légère et du 3e régiment d'infanterie de ligne, était commandée par le général d'Hugues ; la seconde, constituée par les 48e et 51e régiments d'infanterie de ligne, avait à sa tête le général Grésy.

Il y avait en outre une batterie d'artillerie à pied de 200 hommes, une demi-batterie de parc avec 46 chevaux, une compagnie de sapeurs du génie de 150 hommes et un détachement de sapeurs-conducteurs avec 16 chevaux et 4 prolonges. En tout, cela faisait environ 7,000 hommes.

C'est dans le bataillon de chasseurs à pied que servait le sous-lieutenant Auguste Gigot, originaire de Bollène (Vaucluse). Nous allons retrouver bientôt cet officier au cours de ce récit.

L'empereur Napoléon III passa, le 12 juillet, à Boulogne, la revue du petit corps expéditionnaire. Le départ eut lieu du 15 au 20 juillet ; les troupes de ligne s'embarquèrent sur des vaisseaux anglais ; les armes spéciales, le matériel et l'administration sur des bâtiments français, et enfin le général en chef et son état-major sur le yacht impérial *la Reine-Hortense*.

On ne doit pas s'attendre à trouver ici une relation de cette traversée ; de même que la composition de détail du corps expéditionnaire n'a pas été donnée, les opérations du siège ne seront indiquées que dans leurs grandes lignes ; le cadre de cette étude est trop étroit pour qu'il en soit autrement. Nous renvoyons, au surplus, au journal du général Niel qui relate avec beaucoup de précision et de clarté les diverses phases de ces opérations.

La traversée fut heureuse. Le 31 juillet, dans l'après-midi, la *Reine-Hortense* atteignait le mouillage de Ledsund, au sud des îles d'Aland, où se trouvait déjà la majeure partie de la flotte anglaise commandée par les amiraux Parseval-Deschênes et Napier. Il n'y avait plus qu'à reconnaître, à descendre et à attaquer.

III.

L'archipel d'Aland forme un groupe d'îles à l'entrée du golfe de Bothnie qu'il obstrue et commande. L'île principale, qui a donné son nom à l'archipel, mesure environ 36 kilomètres de long sur 28 de large. Elle possède une magnifique rade. Sa population est de 9.000 âmes. Autour d'elle se groupent environ 300 petites îles parmi lesquelles 80 seulement sont occupées par 7 à 8.000 habitants. La plupart des îlots sont d'arides rochers, séparés les unes des autres par des sortes de canaux étroits qui rendent la navigation très difficile. Le sol, de formation granitique, est en général peu fertile. Le sommet des montagnes est dépourvu de toute végétation ; mais sur leurs flancs croissent des forêts de pins, de sapins et de bouleaux. Dans les vallées, autour de pauvres hameaux, on cultive des champs d'orge et de seigle pour la consommation ; on s'y livre aussi à l'élevage du bétail : moutons, chèvres et chevaux ; mais la principale ressource du pays est la pêche aux harengs et aux phoques, et l'exportation de poissons, de peaux et de salaisons. La population est d'origine suédoise ; depuis 1809, l'archipel appartient à la Russie. A environ 10 kilomètres de Bomarsund se trouve la ville de Castelhomm, célèbre par le château où fut empoisonné Eric XIV, ce roi de Suède à la parenté modeste, puisqu'il était le gendre d'un caporal.

Bomarsund est situé sur la côte sud, au fond de la vaste baie de Lumpar. L'empereur Nicolas Ier, alors qu'il n'était encore que grand-duc, avait entrepris de fortifier ce point stratégique. Une énorme forteresse commandait le détroit qui sépare la grande île d'Aland de celle de Presto. Cette forteresse, établie à quelques dizaines de mètres au bord de la mer, affectait, en plan, à peu près la forme d'une demi-ellipse, le grand axe ayant 290 mètres et le petit axe 100. Au milieu du grand axe se trouvait un bâtiment en fer à cheval relié par des pavillons aux extrémités de l'hémicycle. Tout cela était bâti en briques et parementé extérieurement avec des blocs de granit. Il y avait deux étages de casemates ; à l'étage supérieur, une voûte à l'épreuve de la bombe recouverte d'une couche de terre d'un mètre d'épaisseur et au-dessus une toiture en tôle avec des cheminées et des lucarnes. La profondeur du bâtiment étant de 29 mètres environ, il restait au centre de la forteresse une vaste cour. Du reste, la



FORTERESSE DE BOMARSUND

(D'après une lithographie de Tirpenne et J. Gaildrau.)

garnison était de 2.400 hommes. Bomarsund était protégé extérieurement par trois tours semblables entre elles, de forme circulaire, établies à des distances de la place variant de 8 à 900 mètres.

« Leur diamètre, dit le rapport du général Niel, est de 42 m. 90 ; elles sont percées de 14 embrasures et d'une porte au rez-de-chaussée et de 15 embrasures au premier étage. L'intervalle qui sépare les embrasures est en outre percé de deux créneaux... Les casemates de l'étage supérieur sont voûtées à l'épreuve de la bombe, recouvertes de terre et surmontées d'une toiture en tôle semblable à celle de l'ouvrage principal et dont les lucarnes permettent aux tirailleurs de plonger au loin dans la campagne. »

Chaque tour avait une garnison de 140 hommes. Elles étaient établies, l'une à l'extrémité d'une pointe nord de l'île de Presto, à six mètres au-dessus du niveau de la mer ; l'autre, au nord de la forteresse également à la limite d'une pointe et à 27 mètres d'altitude ; enfin, la troisième, la plus importante par sa position, à l'ouest de la place et à l'altitude de 47 mètres. Les deux premières commandaient le détroit de Presto ; la dernière, qu'on appelait couramment la *tour du Sud,* dominait la place et la campagne.

La vigilance des Russes ne s'était pas bornée à ces fortifications ; d'autres constructions étaient projetées et même commencées sur certains points ; il faut citer notamment une quatrième tour inachevée tout à fait au sud de la place et reliée à la forteresse et aux autres tours par des bâtiments casematés. La guerre avait interrompu ces derniers travaux ; la garnison s'était renfermée dans la place et dans ses trois tours protectrices, après avoir, suivant la coutume russe, incendié les maisons à proximité et même les villages environnants pour laisser aux assaillants le moins de ressources possible.

IV.

Dès que la flotille française fut au complet, on procéda au débarquement. Cette opération s'effectua, à deux lieues de la place, dans la matinée du 8 août, mais la garnison ne jugea pas à propos d'intervenir et de la troubler. C'est au bataillon de chasseurs à pied qu'était revenue la mission de protéger ce débarquement.

Les Russes étaient en forces à Abo, sur les côtes de la Finlande. Avaient-ils la plus extrême confiance dans les parois de granit de la forteresse ou furent-ils empêchés d'intervenir par les deux marines vigilantes qui bloquaient l'île d'Aland ? Quelle que soit la réponse, ils laissèrent, pendant toute la durée du siège, leurs camarades aux prises avec les nôtres, sans leur porter le moindre secours.

En même temps que le corps expéditionnaire effectuait son débarquement au sud, une opération semblable était faite au nord de l'île, à trois lieues de la forteresse, par 800 Anglais et par 2.000 hommes d'infanterie de marine française, sous les ordres du général Harry Jones. Les deux colonnes se rencontrèrent vers 4 heures de l'après-midi à 2.000 mètres de la place. L'investissement était complet du côté de terre.

Le quartier-général français fut établi au village de Sodrafinby, à environ 3.500 mètres de Bomarsund. La gauche était couverte par les 800 soldats anglais, et plus loin par l'infanterie de marine qui gardait l'ithsme rattachant la presqu'île de Bomarsund à l'île d'Aland. Enfin, quatre compagnies et 150 marins anglais surveillaient le passage de Castelhomm et quatre autres compagnies celui du Sund. En tête des troupes rassemblées au quartier général on avait placé le 12e chasseurs, qui dressa ses tentes à 2.000 mètres seulement de la forteresse ; le reste du corps expéditionnaire formait un carré au centre duquel se trouvaient les armes spéciales.

V.

A la suite des reconnaissances entreprises, dès les premières heures, par les commandants du génie et de l'artillerie, il fut constaté que la tour du Sud était la clé de la position. C'est contre elle qu'il fallait diriger les premières attaques ; puis, cette tour prise, on se glisserait sur la droite pour battre en brèche le grand réduit.

Ces reconnaissances, toujours protégées par les chasseurs à pied, n'étaient pas sans danger. Les Russes, il est vrai, ne tenaient pas la campagne, mais ils guettaient férocement derrière leurs retranchements et ne manquaient pas de saluer de leur canon ou de leur mitraille les visiteurs, qui, il faut bien le reconnaître, poussaient l'indiscrétion jusqu'à son extrême limite. C'est

ainsi que, dans la nuit du 9 août, le général Niel, accompagné d'une compagnie de chasseurs, s'avança jusqu'à 150 mètres de la tour du sud. Cette même nuit, le bataillon de chasseurs à pied tout entier prit les armes pour soutenir le 3e de ligne que l'on envoyait commencer les travaux de tranchées.

Comme on le voit, les chasseurs étaient toujours en alerte. Cette circonstance fut même la cause, pour le sous-lieutenant Gigot, d'une mésaventure que, fidèle conteur, nous devons rapporter.

Le sous-lieutenant Gigot avait alors 30 ans. De taille à peine au-dessus de la moyenne, il avait, comme d'ordinaire les chasseurs à pied, la prestance d'une robuste constitution. Sa figure mâle et énergique, aux traits réguliers, respirait la franchise, le courage et l'intelligence. Né à Bollène (Vaucluse), en 1824, engagé volontaire au 5e bataillon de chasseurs à pied en 1843, il avait été nommé sous-lieutenant neuf ans après, puis envoyé dans le 12e bataillon au moment de sa formation, un peu avant le commencement de la guerre. Dans ce bataillon de création récente, on ne se connaissait pas encore beaucoup entre officiers ; c'est au feu que les caractères allaient se montrer.

Le commandant de Bretteville avait, dès le débarquement, désigné un sous-lieutenant pour chef de *popote* et en avait pris un second comme secrétaire, de sorte qu'il ne restait que quatre sous-lieutenants pour assurer le service des tranchées.

Le sous-lieutenant Gigot, en bon méridional qu'il était, n'avait pas coutume de garder sa langue en poche, et, au bivouac, il ne put s'empêcher de faire la remarque que la fatigue retombait toujours sur les mêmes. Ce propos où il fallait voir plutôt l'évaporation de la loquacité provençale qu'une plainte réelle, vint aux oreilles du commandant qui ne badinait avec le service et qui tomba comme la foudre au milieu du cercle des officiers. Il avait verbe haut et voix puissante :

« — Il paraît, clama-t-il, que des officiers se plaignent de la rigueur du service ; ceux qui ne sont pas contents n'ont qu'a le dire ; ils peuvent retourner au pays aujourd'hui même, si les fatigues de la campagne leur font peur ; il y a justement en partance un bateau qui les ramènera. »

On se doute de la confusion du sous-lieutenant Gigot. S'avançant résolument :

« — C'est moi, mon commandant, dit-il d'une voix ferme, en portant la main à sa poitrine, c'est moi qui ai tenu le propos. »

Et il expliqua qu'il n'avait pas entendu formuler une plainte, mais seulement faire une constatation, ajoutant au surplus qu'il était prêt à marcher au feu au premier commandement.

« — C'est bien, » répondit le commandant en le foudroyant du regard. Et il lui tourna le dos.

Gigot n'était pas du tout rassuré sur les résultats de son incartade. Deux heures après, le commandant le fit appeler sous sa tente.

« — Sous-lieutenant Gigot, lui dit-il en lui tendant la main, votre franchise m'a plu ; j'oublie tout ; j'ai confiance en vous, et pour vous le prouver, je vais vous confier une mission délicate. »

Il s'agissait de se porter avec 45 hommes à mi-chemin de la place, de se déployer en tirailleurs et de passer la nuit en surveillance, car les sapeurs et les travailleurs d'infanterie devaient, cette nuit même, construire un masque protecteur à l'emplacement de la batterie n° 1 et il fallait prévenir une sortie des Russes. C'était la nuit du 11 août. Le commandant lui-même, à la tête de quatre de ses compagnies, alla prendre position à 100 mètres en arrière de la tour sud pour protéger les travailleurs. Quant au sous-lieutenant Gigot, il s'avança, avec les plus grandes précautions, jusqu'à 60 mètres de la place.

Vers minuit, une alerte très vive vint troubler les quatre compagnies de protection. Insuffisamment défilées, elles essuyèrent une fusillade nourrie qui fit plusieurs blessés et atteignit mortellement le sous-lieutenant Nolf. Le rapport militaire mentionne que le sous-lieutenant Gigot resta en position malgré la mitraille. En effet, durant toute la nuit, il demeura ferme à son poste d'observation, faisant, presque en rampant, le va-et-vient continuel devant le front de sa ligne pour tenir ses hommes en éveil et leur faire observer le plus rigoureux silence, afin de ne pas attirer l'attention de l'ennemi. Au petit jour, il rentra au camp sans avoir perdu un seul homme. Le commandant le félicita. Son petit péché était pardonné.

VI.

Cependant les travaux d'approche étaient poursuivis avec la plus grande activité. Malgré le canon des Russes qui balayait, de jour et de nuit, tout le cercle que sa portée lui permettait, on avait pu, pendant la journée du 12 août, terminer la batterie n° 1

établie à 600 mètres de la tour du Sud et formée de 4 pièces de 16 et de 4 mortiers.

Il faut remarquer, à ce propos, que les Anglais, à qui on avait réservé la tour du nord, avaient demandé en outre à concourir à l'attaque de la tour du sud, et il avait été convenu qu'ils installeraient à une distance de 400 mètres et même de 300 mètres, s'ils le pouvaient, une batterie de 4 pièces de 32 tirées de leurs vaisseaux.

La batterie française n° 1 commença son feu le 13 août à 4 h. 1/2 du matin... Enfin, nos boulets répondaient aux boulets russes ! Pendant 14 heures, elle tira 350 coups de canon et les mortiers lancèrent 240 bombes... On pouvait surveiller, avec la lunette, les ravages que nos boulets faisaient subir au parement de la tour, bien qu'ils se brisassent contre le granit. Sans doute nos ennemis n'étaient pas à leur aise ; aussi, vers 4 heures de l'après-midi, le pavillon blanc fut hissé ; mais il n'était pas question de se rendre. Le commandant demandait seulement un répit de deux heures pour prendre les ordres de la forteresse. On lui accorda une heure, et ce délai expiré, le feu reprit avec une nouvelle vigueur.

Or la batterie anglaise, qui eût dû joindre sa voix à la nôtre, était restée muette. En effet, en raison de la disposition des lieux, elle ne put s'établir qu'à 600 mètres et non pas à 300 mètres comme on le comptait ; mais, à cette distance, leurs pièces de 32, qui ne se chargeaient qu'à six livres de poudre, ne pouvaient pas même égratigner les parois de la tour... Nos généraux comprirent que l'effet moral de ce tir inefficace serait considérable sur l'esprit des assiégés déjà si confiants dans la résistance de leurs murs. Eh bien ! on se passerait des Anglais ! Ils résolurent immédiatement de brusquer les choses et de construire, dans la nuit même, une deuxième batterie française, armée de pièces de 30 empruntées à notre marine et placées à 200 mètres seulement de la tour. Ils eurent raison du reste, les expériences faites à la fin de la campagne démontrèrent que l'efficacité du tir anglais ne se faisait sentir qu'à 500 yards, soit 458 mètres.

Donc, dans la nuit du 13 au 14 août, le lieutenant-colonel d'artillerie Jourjon fit établir cette nouvelle batterie, et vers 1 heure du matin, voulant essayer le tir de ses pièces, il envoya quatre boulets à la tour. Contrairement à son habitude, celle-ci ne répondit pas. Que voulait dire ce silence ? Très étonné, le colonel pensa soudain que les Russes avaient peut-être évacué la position.

L'hypothèse n'était guère défendable ; pourtant Jourjon, appelant le capitaine du génie chargé des travaux de la batterie, confia à cet officier ses présomptions. Les chefs de section furent consultés. Cette discussion nocturne, devant l'imprévu de la situation, n'était pas sans gravité. Jourjon invitait le capitaine à tenter une reconnaissance avec ses hommes, lorsque le sous-lieutenant Gigot, qui, depuis 9 heures du soir, tenait sa section en haleine, dit à Jourjon :

« — Mon colonel, je vous affirme que les Russes n'ont pas abandonné la tour. J'ai pu m'assurer depuis une heure qu'elle était gardée et bien gardée, car on vient d'en doubler les postes. S'il y a lieu d'y envoyer une reconnaissance, je demande à en être chargé. Ce service me revient ; c'est le rôle de mes chasseurs qui sont armés pour cela.

« — Vous voulez donc faire cette reconnaissance ?

« — Oui, mon colonel, c'est mon devoir.

« — Eh bien ! prévenez votre capitaine et prenez seulement 25 chasseurs avec vous. »

Le sous-lieutenant Gigot retourna vers sa section et demanda 25 hommes de bonne volonté ; toute la section se présenta. Il n'eut que l'embarras du choix.

Au moment où le lieutenant-colonel Jourjon faisait au détachement ses prudentes recommandations au sujet de la mission qu'il allait avoir à remplir, survint le colonel Perrin-Jonquières, [illegible] aux tranchées.

« — [illegible] Gigot, dit-il à son tour, laissez douze de vos hommes [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



FORTERESSE DE BOMARSUND. — TOUR DU SUD

(D'après une lithographie de Tirpenne et J. Gaildrau.)

L'hypothèse n'était guère défendable; pourtant Jourjon, appelant le capitaine du génie chargé des travaux de la batterie, confia à cet officier ses présomptions. Les chefs de section furent consultés. Cette discussion nocturne, devant l'imprévu de la situation, n'était pas sans gravité. Jourjon invitait le capitaine à tenter une reconnaissance avec ses hommes, lorsque le sous-lieutenant Gigot, qui, depuis 9 heures du soir, tenait sa section en haleine, dit à Jourjon :

« — Mon colonel, je vous affirme que les Russes n'ont pas abandonné la tour. J'ai pu m'assurer depuis une heure qu'elle était gardée et bien gardée, car on vient d'en doubler les postes. S'il y a lieu d'y envoyer une reconnaissance, je demande à en être chargé. Ce service me revient; c'est le rôle de mes chasseurs qui sont armés pour cela.

« — Vous voulez donc faire cette reconnaissance ?

« — Oui, mon colonel, c'est mon devoir.

« — Eh bien ! prévenez votre capitaine et prenez seulement 25 chasseurs avec vous. »

Le sous-lieutenant Gigot retourna vers sa section et demanda 25 hommes de bonne volonté; toute la section se présenta. Il n'eut que l'embarras du choix.

Au moment où le lieutenant-colonel Jourjon faisait au détachement ses prudentes recommandations au sujet de la mission qu'il allait avoir à remplir, survint le colonel Perrin-Jonquières, du 51ᵉ de ligne, commandant cette nuit-là aux tranchées.

« — Sous-lieutenant Gigot, dit-il à son tour, laissez douze de vos hommes, je vais vous faire appuyer par douze voltigeurs. »

Petit conflit, petite dualité de régiments. Que voulait-on partager : les honneurs ou les responsabilités, la gloire ou les périls ?

Quoi qu'il en soit, quelques instants après, le groupe des voltigeurs, sous la conduite du sous-lieutenant Gibon, du 51ᵉ de ligne, rallia les chasseurs à pied qui attendaient l'ordre du départ, et, au point du jour, la petite troupe se mit en marche au commandement du sous-lieutenant Gigot.

VII.

L'aurore naissante, terne et brumeuse, ne permettait pas de distinguer autour de soi. On allait néanmoins, à petits pas, déployés en tirailleurs, avec mille précautions, pour ne pas



FORTERESSE DE BOMARSUND. — TOUR DU SUD

(D'après une lithographie de Tirpenne et J. Gaildrau.)

donner l'éveil aux sentinelles. On allait à petits bonds, comme des chacals, en se défilant du mieux possible derrière les noirs rochers. On arriva ainsi, sans encombre, presque aux pieds de la tour, fière et robuste en sa robe de granit, masse imposante assise sur des rocs nus et tourmentés. Trente embrasures réparties en deux étages en faisaient le tour, et par ces embrasures sortaient des canons énormes et menaçants, peut-être encore chauds de la dernière lutte.

Gigot rassembla ses hommes et leur expliqua à voix basse le plan audacieux que la vue de la tour lui avait subitement suggéré. Déjà très féru de gymnastique (une des passions de toute sa vie), il avait eu immédiatement l'idée qu'en s'aidant des alvéoles creusées dans la muraille par les boulets français, on pouvait, presque de tous les côtés, tenter l'escalade des embrasures du rez-de-chaussée. Il se chargea d'aller voir lui-même comment le fort était gardé et convint avec le sous-lieutenant Gibon et les hommes, haletants de l'action imminente, qu'au signal qu'il leur donnerait ils se précipiteraient, à raison de deux hommes par embrasure, en se faisant au besoin la courte échelle et pénétreraient dans la place en criant de toutes leurs forces pour simuler une attaque par une grosse troupe.

Ces dispositions prises, il choisit son embrasure, celle qui faisait face à la batterie, et s'aidant des pieds et des mains, puis exécutant un rétablissement en règle, il vint passer sous le canon russe et franchit l'ouverture comme une bombe.

Le hasard, parfois, fait bien les choses... C'était justement devant cette embrasure que se trouvait le factionnaire de garde. Gigot vint tomber devant un jeune Finlandais aux cheveux blond filasse, aux yeux bleu faïence, contemplant béatement dans le vague d'une somnolente rêverie des horizons imprécis et mystérieux. Cette brusque apparition plongea le jeune rêveur dans une stupéfaction et un ahurissement complets...

Rapide comme l'éclair, Gigot lui met l'épée à la gorge et lui fait comprendre qu'un seul cri, un seul mot, un seul geste, c'est fait de lui. Le désarmer, le prendre énergiquement par les épaules et le jeter promptement par l'embrasure fut aussi vite exécuté que dit. Puis, le signal aux hommes, le commandement d'appel et aussitôt un formidable hourra fait retentir les murailles de la tour... Vingt-cinq diables enragés, coiffés de képis, apparaissent à toutes les embrasures.

Le poste russe sommeillait dans la torpeur lourde de cette fin

de veille. Au bruit, les hommes sortent précipitamment; mais, voyant la tour envahie de tous les côtés, ils se croient assaillis par le corps expéditionnaire tout entier, et, prenant peur, ils s'enfuient en désordre, par toutes les ouvertures libres, vers la place de Bomarsund.

Tout danger n'avait pas disparu. Le sous-lieutenant Gigot courut au poste d'où les Russes venaient de sortir. C'était une demi-rotonde appuyée contre le mur intérieur de la tour. Un escalier qui épousait la muraille et tournait avec elle conduisait aux étages supérieurs. Au moment où notre compatriote allait le gravir, une sorte de colosse, calme et froid, en descendait, afin, sans doute, de se rendre compte du bruit insolite qui venait de troubler la tranquillité du fort. A la vue du sous-lieutenant français, il n'eut pas l'air de comprendre le moins du monde la gravité de la situation. Peut-être prenait-il l'intrus pour un parlementaire ou plus vraisemblablement pour un prisonnier que ses hommes venaient d'enfermer au poste, et il faut reconnaître que la tenue de Gigot, que son passage à travers l'embrasure n'avait pas précisément astiqué, pouvait prêter à cette hypothèse. Aussi, gravement, le commandant de la tour, car c'était lui, salua militairement son ennemi... qui lui rendit rapidement son salut, mais qui lui mit encore plus rapidement la main sur l'épaule en lui lâchant le classique : « Vous êtes mon prisonnier. »

Faire le geste de prendre ses pistolets, heureusement pour son adversaire laissés à l'étage supérieur, dégaîner aussitôt et se fendre furent ses seuls mouvements... Gigot aussi tira son sabre et s'apprêtait à recevoir le choc du Russe... Moment tragique ! Deux braves soldats allaient s'égorger à huis-clos, dans ce réduit obscur, moitié cave, moitié prison ! Mais leur isolement ne dura que quelques demi-secondes. De toutes parts on accourait. D'en haut, les Russes dégringolaient l'escalier au secours de leur chef ; de la cour, les Français conduits par le sous-lieutenant Gibon se précipitaient dans le poste en hurlant. Le caporal Armand du 51e de ligne s'élança avec impétuosité entre les deux combattants et plongea à deux reprises sa baïonnette dans les cuisses du commandant russe qui tomba en prononçant avec une expression de poignant regret ces cinq mots français : « Oh ! moi, commandant du fort ! »

Leur chef vaincu, les Russes se laissèrent prendre sans résistance. Gigot se porta immédiatement au secours du comman-

dant et lui offrit sa gourde de cognac : le blessé hésitait ; alors Gigot en but quelques gorgées devant lui pour lui faire comprendre qu'il ne courait aucun danger d'empoisonnement.

Le commandant était le gendre du général Bodisco, gouverneur de Bomarsund. Son duel avec Gigot a été fixé sur la toile par un de nos peintres d'histoire : Beaucé (Pierre-Adolphe), et le tableau qui le représente, après avoir longtemps séjourné dans les combles du ministère du commerce, se trouve actuellement confié à l'hôtel de ville de Châtel-sur-Moselle, dans les Vosges où l'on apprécie hautement cette possession. L'imagerie s'est emparée de ce fait d'armes. Les Anglais, plus enthousiastes de nos propres gloires que nous-mêmes, ne se sont pas fait faute de le reproduire en des peintures qui le consacrent devant l'histoire. Si ses modestes proportions l'ont noyé momentanément dans la grande marée des héroïsmes de la guerre criméenne, l'honneur de notre département nous fait un devoir de le ressusciter au grand jour, après un demi-siècle d'oubli.

VIII.

Comme toujours en pareille circonstance, les vainqueurs confectionnèrent à la hâte un drapeau tricolore avec des étoffes disparates et le hissèrent sur le fort, au grand émoi du corps expéditionnaire qu'on envoyait du reste prévenir. Le général Niel accourut aussitôt et fit avec Gigot l'inspection de la tour. Le poste d'observation était magnifique, trop magnifique même, car il servit instantanément de point de mire à la forteresse dont on découvrait de là toutes les défenses. C'était la plus fructueuse des reconnaissances. Mais les Russes, furieux de leur perte, firent pleuvoir sur la tour du sud une grêle de bombes qui mirent bientôt le feu à la toiture et obligèrent nos hommes à évacuer la position, d'autant que des provisions de poudre se trouvant dans toutes les casemates il y avait danger d'explosion imminente.

Le sous-lieutenant Gigot et ses hommes reçurent donc l'ordre de sortir de la tour et de s'abriter derrière un pli de terrain. Après quelques instants d'attente on les fit de nouveau changer de position. Pour cela, il fallait traverser le chemin à découvert. Au moment même de leur passage, une bombe, destinée à la tour, et dont ils surveillaient la trajectoire, frappa obliquement

la muraille sans éclater et, ricochant sottement, vint tomber juste au milieu de l'héroïque petite troupe, tuant net le sergent-major Plumet, le fourrier Kirsch et le sapeur Maire et blessant grièvement cinq hommes, alors que le fait d'armes qu'ils venaient d'accomplir ne leur avait pas occasionné la moindre égratignure ! Aveugle stupidité des projectiles !... Gigot n'eut que le temps de sauter dans un fossé. Un pan de sa tunique fut arraché par un éclat de cette fatale bombe.

Au camp, les félicitations ne manquèrent pas à nos courageux soldats.

« Maintenant, Gigot, lui dit le général d'Hugues en lui serrant la main, votre affaire est claire ; sans votre intervention, il fallait six jours au moins de canonnade pour réduire la tour. »

Et, en effet, vingt-deux jours après, à son débarquement à Cherbourg, le sous-lieutenant Gigot recevait la première des croix de la Légion d'honneur destinées aux héros de la guerre de Crimée. Avec lui furent décorés le sous-lieutenant Gibon et le caporal Armand dont l'intervention courageuse avait été si opportune.

Le rapport du général Baraguey-d'Hiliers, en date du 21 août 1854, relate, en quelques mots élogieux pour le sous-lieutenant Gigot, ce fait d'armes, mentionné avec plus de détail dans le journal de marche du 12e bataillon de chasseurs à pied et reproduit fidèlement dans les états de service de ce valeureux enfant de Bollène.

IX.

Après la prise de la tour du Sud, le siège de Bomarsund ne présentait plus de grandes difficultés.

Les Anglais retournèrent contre la tour du nord la batterie qu'ils avaient si vainement dressée contre la tour du sud ; les Français établirent à 800 mètres de la forteresse une nouvelle batterie de quatre mortiers et de deux obusiers qui ouvrit son feu à huit heures du matin contre la place de Bomarsund, attaquée en même temps par les canons des deux marines embossées à 2.800 mètres. La tour du sud explosa dans la matinée, la tour du nord, éventrée par la batterie anglaise, se rendit dans la soirée ; l'île de Presto fut envahie par l'infanterie de marine ; la place allait rendre le dernier soupir.

Ce n'est toutefois que dans l'après-midi du 16 août qu'elle capitula. Deux bataillons français entrèrent dans la grande cour et se rangèrent en bataille devant les Russes, penauds et déconfits, mais braves quand même. La garnison de la tour de Presto se rendit sur sommation. Nous faisions prisonniers le général Bodisco, gouverneur de Bomarsund, et 2.400 hommes tant valides que blessés. Les prises étaient de 194 bouches à feu, 3 mortiers et 7 pièces de campagne avec un grand approvisionnement de poudres et projectiles. Quant à nos pertes, elles ne s'élevaient qu'à 85 tués ou blessés.

La prise de Bomarsund fut un coup mortel pour Nicolas Ier. Les Russes, si confiants dans les revêtements de granit de leurs forteresses, furent tellement surpris de la puissance d'action des canons français que, démoralisés et dans une disposition d'esprit que l'on nous permettra de comparer à celle de Gribouille, ils se hâtèrent, pour débarrasser leurs ennemis de ce soin, de faire sauter eux-mêmes les fortifications qui défendaient l'importante rade militaire d'Hangö, passage normal des navires pour se rendre du golfe de Bothnie à celui de Finlande. Cette self-destruction s'opéra le 27 août, sous les yeux mêmes des alliés. Le 2 septembre suivant, le génie français allumait les fourneaux de mine qu'il avait placés sous la forteresse de Bomarsund, et, en quelques heures, il ne resta, de cette fière et imposante construction, qu'un amas de ruines fumantes et désagrégées dont on ne pouvait plus désormais tirer parti.

Le corps expéditionnaire ayant atteint son but, n'avait plus rien à faire dans la Baltique. Les alliés reprirent la mer brumeuse et firent voile vers l'Orient lumineux pour aller mordre, en Crimée, une autre patte de l'ours moscovite, afin que la douleur le forçât à abandonner sa proie.

Si, maintenant, on veut savoir ce qu'il advint du sous-lieutenant Gigot, nous dirons que sa vie peut être considérée comme divisée en deux parties : la première toute militaire, la seconde à la fois civile et militaire et nous ajouterons que l'une et l'autre ont leur mérite.

Son bataillon ne devant plus participer à la guerre de Crimée, il demanda et obtint d'être attaché au bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale. Il y fut incorporé le 5 mars 1855 et devint sous-lieutenant porte-aigle le 3 mai suivant. Il partit pour

la Crimée le 22 de ce mois, fut nommé lieutenant le 29 juin 1855, puis versé au 5e bataillon de chasseurs à pied et de là au 3e voltigeurs de la garde impériale. Il resta en Crimée jusqu'au 11 juin 1856. En 1859, à Magenta et à Solférino il commandait sa compagnie comme lieutenant et fit bravement son devoir. Enfin, il fut nommé capitaine au 74e de ligne en 1862, puis capitaine-adjudant-major en 1865.

Et sa carrière militaire s'arrête là! Sa carrière, mais non point ses services. Pourquoi? Voici la réponse.

Esprit fécond, cœur haut placé, âme généreuse, le capitaine Gigot s'était épris de certaines idées très nobles, telles que la régénération de notre race et la formation de nos soldats par la pratique de la gymnastique. Il fit de la propagande, il parla, il écrivit...

En 1868, il publiait chez Dentu, à Paris, deux brochures traitant : l'une, de la gymnastique dans l'armée, dans les villes et dans les écoles; l'autre, de la suppression des cantinières et de l'application de la loi sur l'avancement.

Le malheureux!... Il passait outre au refus ministériel de laisser paraître son ouvrage sur la gymnastique!... Son excuse est dans la conviction profonde qu'il avait de notre infériorité à cet égard par rapport aux autres nations. Son cœur s'étreignait d'angoisse patriotique quand il recevait ses conscrits balourds et illettrés, et il sentait, hélas! avec raison, que le temps pressait.

Pendant huit ans, il approfondit cette question et adressa rapports sur rapports à tous ses chefs hiérarchiques. Tous ses efforts furent vains. C'est alors que, dans un geste sublime d'abnégation, sacrifiant son avenir à la patrie, il jeta au vent de la publicité ces feuilles éloquentes par leur sincérité, qui allaient semer la bonne parole aux quatre coins de la France.

La récompense était prévue : quinze jours d'arrêt de rigueur suivirent cet acte de désobéissance. Le brave capitaine qui, toute sa vie et malgré tout, fut un modeste, eut la réponse héroïque :

« — Je m'en console, disait-il, j'ai la conviction d'avoir fait œuvre utile, j'ai foi en l'avenir... »

Mais le coup de grâce, ou plutôt de disgrâce, qui l'acheva, lui fut porté en 1870 au moment du plébiscite. La fatalité dénatura des actes et des paroles en soi fort peu répréhensibles. A certains tournants de l'histoire, les esprits indépendants reçoivent des chocs immérités. Gigot s'y brisa. L'ostracisme qui l'atteignit désormais et qui eut sa répercussion longtemps après, lui attira

les sympathies de ses camarades, et son colonel, mourant, lui envoyait tous ses regrets de n'avoir pu le faire cesser !...

La fortune, décidément, lui tournait le dos. A Wissembourg, dès le début de l'inoubliable guerre, il fut atteint d'un coup de feu qui lui traversa la jambe droite. Il resta néanmoins à cheval, encourageant les hommes par son exemple, mais sa monture, bientôt criblée de balles, tomba sous lui. Dégagé par ses hommes, il fut, malgré ses protestations, porté dans une ferme voisine. — « Emmenez-moi, les Allemands vont venir. » — Dans le désarroi de la lutte on l'abandonna ; les ennemis le firent prisonnier.

Dès qu'il fut remis de sa blessure, il intrigua pour rentrer en France, demandant, mais vainement, à être échangé contre un officier prussien. La représentation vauclusienne lui prêta son appui, mais sans succès. Cette satisfaction lui fut refusée. Dès lors, il assista, impuissant et les bras croisés, à cette malheureuse campagne et ne rentra en France que le 16 mars 1871.

En 1874, le capitaine Gigot, qui sentait le poids lourd de ses fautes passées, en butte à une hostilité d'autant plus terrible qu'elle était plus sourde, se découragea devant l'injustice et demanda sa retraite, non pour abandonner l'armée, mais pour la servir plus efficacement sur un autre terrain. Désormais, sa belle poitrine, constellée de décorations, ne devait plus faire l'ornement de nos parades militaires.

C'est ici que commence sa carrière civile.

Avec deux de ses anciens camarades, il fonda l'*Armée française* et se livra à une active propagande en vue de faire adopter ses idées originales et pratiques. C'est ainsi que grâce à leurs efforts persévérants, ils obtinrent que l'armée soit dotée du brodequin. Ils poursuivirent l'amélioration de la nourriture et de la tenue de la troupe, le port de l'épée pour les sous-officiers, etc., etc. Pas un jour l'activité de corps et d'esprit du capitaine Gigot ne se détendit. Il ne cessa pas un jour de penser aux autres. Gambetta l'honorait de son amitié particulière et s'entretint souvent avec lui des choses de l'armée.

En 1878, une récompense tardive lui échut. Il fut doté d'une perception et conserva ses fonctions jusqu'en 1893.

Mais sa plus belle récompense fut de constater le grand mouvement en faveur de la gymnastique et d'assister à cette magnifique éclosion de sociétés régionales auxquelles l'armée fait désormais le meilleur accueil et qui sont devenues d'excellentes

pépinières de bons sous-officiers. Le capitaine Gigot avait semé, c'est la France qui récolta. Son noble cœur était satisfait.

Sa carrière ne se termine point là. A 80 ans, il invente un appareil de sauvetage conçu en des formes qu'on n'avait point encore imaginées. Ainsi, son esprit fertile est venu encore une fois se mettre docilement à la disposition de son cœur généreux et l'on peut dire qu'il a couronné sa vie en usant ses dernières forces pour le bien public.

Joseph DIDIÉE.



DESCRIPTION

DES

TERRAINS NÉOGÈNES

DE LA

Plaine du Comtat et de ses abords.

INTRODUCTION.

Le néogène du Sud-Est de la France a fait l'objet de diverses publications locales et régionales, au premier rang desquelles il faut citer les magistrales études de Fontannes sur le Viennois, le Valentinois, le Tricastin et le nord du Comtat Venaissin, ainsi que sur la Basse-Provence (1). Ces études ne comprennent pas la région d'Avignon. Plusieurs points des environs ont cependant été décrits dans des notes de MM. Tournouër, Depéret, Pellat, Nicolas, Châtelet, etc., mais aucun travail d'ensemble n'a été fait. C'est cette lacune que nous voulons essayer de combler, en exposant ici le résultat d'observations personnelles poursuivies pendant plusieurs années et en rappelant et coordonnant, autant que possible, celles de nos devanciers.

Les terrains néogènes qui avoisinent le centre important d'Avignon, figurés sur la Carte géologique par des lambeaux isolés et

(1) *Études stratigraphiques et paléontologiques pour servir à l'histoire de la période tertiaire dans le bassin du Rhône (Annales de la Société d'Agriculture de Lyon).*

I. *Le vallon de la Fuly et les sables à Buccins des environs d'Heyrieu (Isère),* 1875.

II. *Les terrains tertiaires supérieurs du Haut Comtat Venaissin : Bollène, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Visan,* 1876.

III. *Le bassin de Visan (Vaucluse),* 1878.

VI. *Le bassin de Crest (Drôme),* 1880.

IX-X. *Les terrains tertiaires marins de la côte de Provence* (Mémoire posthume publié par M. C. Depéret), 1889-1892.

de faible superficie, ont d'ailleurs une importance toute autre que celle qu'on serait tenté de leur accorder en ne consultant que ce document. En réalité, indépendamment des collines qu'ils constituent, les terrains tertiaires supérieurs forment le substratum de toutes nos plaines, et, à ce titre, ils jouent un rôle considérable dans l'hydrologie et l'agronomie du Bas-Comtat.

Le champ d'étude dans lequel nous nous sommes renfermé est limité au nord par le massif d'Uchaux, au nord-ouest par les hauteurs de Pont-Saint-Esprit-Bagnols, au sud-ouest par le plateau d'Uzès-Nimes, au sud par les collines de Comps-Beaucaire, la chaîne des Alpines et les Plaines, à l'est par le Luberon, les monts de Vaucluse, le Ventoux et le massif de Vaison-Gigondas.

Toutes ces régions ont été traitées dans des ouvrages nombreux, parmi lesquels nous rappellerons : la savante thèse de M. Leenhardt sur le Ventoux (1) ; *la belle étude du massif d'Uchaux, de MM. Hébert, Toucas et Munier-Chalmas* (2), *la description des environs de Pont-Saint-Esprit par M. de Sarran-d'Allard* (3), *les notes de M. Torcapel* (4) *sur l'Uzégeois et les Guarrigues et celles de M. Pellat* (5) *sur diverses localités.*

Nous devons ajouter que les terrains tertiaires situés à l'est et à l'ouest de ceux qui forment ainsi la bordure de la basse plaine du Comtat ont donné lieu à la publication d'importantes monographies. Telles sont les thèses de MM. Haug (6) *et Kilian* (7) *sur la région de Digne-Forcalquier, les travaux de MM. Gaudry, Fischer, Tournouër* (8), *Fontannes* (9), *Deydier* (10) *et Savournin* (11) *sur le plateau de Cucuron et l'étude stratigraphique du Bas-Languedoc, par M. Roman* (12).

(1) *Étude géologique du mont Ventoux* (thèse), Montpellier, 1883.

(2) *Description du bassin d'Uchaux* (*Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, section des Sciences naturelles, t. XII, art. n° 4).

(3) *Description géologique des environs de Pont-Saint-Esprit* (*Mémoires de la Société scientifique d'Alais*, t. XVIII, p. 151, 1887).

(4) *Bulletin de la Carte géologique de France*, n° 39.

(5) *Bulletin de la Société géologique de France*, 3, XIX, p. 1208, etc.; XXIII, p. 434, etc. (en partie en collaboration avec M. Allard).

(6) *Les chaînes subalpines entre Gap et Digne* (*Bulletin de la carte géologique de France*, 1891).

(7) *Description géologique de la montagne de Lure* (*Annales des Sciences géologiques*, 1889).

(8) *Animaux fossiles du mont Leberon* (*Vaucluse*), Paris, 1875.

(9) *Les terrains néogènes du plateau de Cucuron* (*Vaucluse*), 1878 (étude IV).

(10) *Notice géologique et agronomique de la région de Cucuron*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2ᵉ série, t. II, 1902, p. 297.

(11) *Notes sur la géologie de Cucuron* (*B. S. G. F.*, 4, III, p. 40).

(12) *Recherches stratigraphiques dans le Bas-Languedoc*, 1897 (*Annales de l'Université de Lyon*).

Nous ne saurions, enfin, passer sous silence la Description géologique du département de Vaucluse, *par M. Scipion Gras* (1) *quoique cette œuvre ait bien vieilli.*

Toutes ces publications nous ont fourni d'utiles renseignements et permis d'intéressantes comparaisons.

Nous nous sommes efforcé dans le cours de nos recherches de suivre les conseils que donne dans ses leçons notre éminent maître, M. Haug, professeur de Géologie à la Sorbonne.

M. Pellat, ancien président de la Société Géologique de France, a bien voulu nous guider dans plusieurs courses; sa grande expérience et son extrême bienveillance nous ont été précieuses; nous le prions d'accepter nos sincères remerciements.

Nous avons contracté encore d'autres dettes de reconnaissance qu'il nous est agréable de rappeler ici, particulièrement envers MM. Leenhardt, professeur à la Faculté de Montauban, Mayer-Eymar, le savant professeur de paléontologie de Zurich, Châtelet et Bertesago d'Avignon, Miquel de Barroubio, Lipmann de Paris.

Enfin, au cours de notre travail, nous avons été puissamment aidé par notre père, auquel nous dédions cette étude en hommage de reconnaissance.

Nous la diviserons en deux parties, l'une stratigraphique, *l'autre* paléontologique.

(1) Savy, édit., 1862.

PREMIÈRE PARTIE

STRATIGRAPHIE.

CHAPITRE I. — RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE GÉOLOGIQUE DE LA RÉGION ANTÉRIEUREMENT A LA PÉRIODE NÉOGÈNE.

Esquisser l'histoire géologique de notre région, c'est rappeler les principaux traits de celle de la vallée du Rhône, dont elle n'est qu'une section (1).

La formation du couloir rhodanien date de l'époque hercynienne : une dépression synclinale, de direction presque nord-sud, remontait alors jusqu'à Vienne, en s'intercalant entre les plis du plateau central et ceux des massifs cristallins alpins.

Pendant toute la longue durée des temps secondaires un géosynclinal (2) allongé du nord au sud occupa la région occidentale des Alpes, mais avec des oscillations latérales qui le rapprochaient ou l'écartaient du Plateau central. Dans cet emplacement, aux lagunes du Trias succédèrent les mers du jurassique, puis celles du crétacé inférieur et du crétacé moyen. Mais tandis que les sédiments qui s'accumulaient dans l'axe du géosynclinal étaient des vases de la zone bathyale, ceux du voisinage du Plateau central, sur l'emplacement actuel de la vallée, étaient détritiques ou subrécifaux et correspondaient à la zone néritique.

Avec le sénonien commença une émersion graduelle de la vallée, conséquence d'importants mouvements orogéniques survenus dans la région alpine. Au début de l'époque tertiaire, cette émersion était générale. Puis les mouvements orogéniques recommencèrent à l'oligocène. Les plis qui en résultèrent sont dirigés est-ouest, comme aussi une bonne partie des failles (3)

(1) Les grands traits de la géographie physique de la vallée du Rhône ont été résumés par M. Depéret dans les *Annales de géographie*. Voir aussi : Suess (traduction de Margerie), *La face de la terre*, t. I et II ; Barré, *L'architecture du sol de la France*, 1903, p. 166, 228.

(2) Haug, *Les chaînes subalpines entre Gap et Digne*.

(3) Carez et Fontannes, *Note C. G. F.*, feuille d'Avignon, 1888.

qui en ont été la conséquence. C'est la direction de l'anticlinal Ventoux-Lure, de celui des monts de Vaucluse, du synclinal de la vallée d'Apt, du pli-faille des Alpines-Luberon, enfin du synclinal de la vallée de la Durance (1).

Au nord et au nord-ouest d'Avignon, cette direction est aussi fort nette dans l'Uzégeois, où les accidents que nous venons d'étudier se prolongent par l'anticlinal de Beauchamp-Mondragon-Valbonne (2), rompu par une faille, près de Carsan (3); par le synclinal de Piolenc-Vénéjan ; par l'anticlinal du Lampourdier; par le pli-faille de Châteauneuf-Calcernier-Saint-Laurent-Lavernède.

Ainsi s'accuse la continuité des plis sur les deux rives du Rhône. La vallée doit donc être considérée comme une aire synclinale dans laquelle les accidents s'ennoyent sous les sédiments cénozoïques. Au milieu de ces derniers surgissent, d'ailleurs, des témoins du raccordement, sous la plaine, des plis du Languedoc avec ceux du Comtat et de la Provence.

Mais, au sud-est, le voisinage des Cévennes altère la direction des accidents : c'est ainsi que le pli-faille de Châteauneuf-Nimes et celui de Sorgues-Comps (4), emprunté par le Rhône, sont orientés sensiblement du nord-est au sud-ouest.

CHAPITRE II. — DESCRIPTIONS STRATIGRAPHIQUES LOCALES.

A. BORDURE DU MASSIF DE L'UZÉGEOIS.

…éziers. Le miocène et le pliocène (5) sont bien représentés dans cette zone. Le premier se montre à Sauveterre, Théziers, Montfrin, Meynes, etc. ; le second à Chusclan, Laudun, Saint-Maurice, Saint-Geniès-de-Comolas, Saint-Laurent-des-Arbres, Roque-

(1) Kilian, carte des plis de la Provence (*Description géologique de la montagne de Lure*).

(2) Hébert, Toucas et Munier-Chalmas, *op. cit.*, p. 104.

(3) De Sarran d'Allard, *op. cit.*, p. 187.

(4) Carez et Fontannes, *Note C. G. F.*, feuille d'Avignon.

(5) Berthon, *B. S. G. F.*, 2, XIII, p. 651 ; de Saporta et Marion, *id.*, 3, II, p. 272 ; — Tournouër, *Id.*, p. 299 ; — Fontannes, *Les mollusques pliocènes de la vallée du Rhône et du Roussillon.* — Boulay, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, VIII, p. 163, et *Flore pliocène des environs de Théziers*, Paris, Klincksieck, 1890. — Depéret, *B. C. G. F.*, n° 16, p. 19, et *Les bassins tertiaires du Rhône*, p. 20.

maure, etc. ; mais c'est surtout à Pujaut et à Domazan, Vaquières, Théziers, que le pliocène acquiert un beau développement. Dans le village même de Théziers, bien connu des géologues, on peut relever la coupe suivante déjà, en partie, donnée par M. Depéret.

Sicilien.	14. Cailloux à gros galets de quartzite.
Plaisancien.	13. Marnes bleuâtres, jaunâtres par altération, à *Amussium cristatum*, *A. defilippi* (1), *Arca diluvii*, *Dentalium delphinense*, nombreux débris de végétaux : cette couche nous a fourni, dans les carrières du Moulin à vent, des fragments de plusieurs pièces du squelette d'un cétacé voisin des Dauphins, des empreintes de poissons et de feuilles d'arbres : elle est activement exploitée. 12. Marnes jaunâtres avec *O. cochlear*. 11. Marnes grisâtres grossières à *Congeria simplex*, *Melanopsis Matheroni*. 10. Galets calcaires avec fossiles roulés empruntés aux couches sous-jacentes.
	Discordance.
Helvétien inférieur.	9. Sable jaune renfermant quelques cailloux vert foncé à *P.* cf. *præscabriusculus*, *P. substriatus*, *Lithothamnium*, Bryozoaires. 8. Argile bleuâtre, jaunâtre par altération.
Burdigalien supérieur.	7. Grès sableux, dur, jaunâtre avec quelques cailloux verts, Bryozoaires ccc. (*Retepora*, etc.), *Lithothamnium* cc., *Echinolampas* r., *Pecten* cf. *præscabriusculus*, *P.* sp. ind. (de petite taille), *P. substriatus* (de grande taille, plus ou moins hinnitiforme) ; banc d'*Ostrea* au sommet de l'assise : on retrouve cette couche bien caractérisée à Barbentane. 6. Marno-calcaire blanchâtre en bancs minces à *Lithothamnium*. 5. Mollasse calcaire en bancs très épais, autrefois exploitée, à *Lithothamnium*, Bryozoaires, etc. 4. Banc avec *Tripneustes Parkinsoni* (nombreux, écrasés), très grands *Echinolampas* (de la taille de ceux de la mollasse de Cucuron), *P. Restitutensis*, *P. substriatus*, *Spondylus*, *Lithothamnium*. 3. Mollasse calcaire en bancs assez minces, très durs, à Bryozoaires, *Lithothamnium*.

(1) Stoppani. *P. comitatus*, Fontannes (*Pantanelli*, *Lamellibranchi pliocenici*, p. 92).

Partie supérieure du Burdigalien inférieur.	2. Mollasse marno-sableuse, verdâtre, en bancs minces, extrêmement fossilifère à *Teredo*, *P. præscabriusculus*, *P. opercularis*, Polypiers, piquants de *Cidaris*, *Balanus*, *P. pusio. var. Justianus* et *P. Tournali*.
	1. Conglomérat à galets siliceux et calcaires à patine verdâtre.

La présence des *Pecten pusio*, var. *Justianus* et *P. Tournali* dans la couche 2, doit faire considérer les assises 1 et 2 comme représentant la partie supérieure du burdigalien inférieur, tandis que les assises 3 à 7 correspondraient au burdigalien supérieur, reproduisant assez fidèlement la succession que nous étudierons en détail dans les carrières des Angles.

Nous devons noter l'absence sur ce point, comme sur tout le plateau de Villeneuve, des dépôts de l'helvétien supérieur au contact du pliocène : les marnes plaisanciennes reposent en discordance très nette sur l'helvétien inférieur.

La mollasse a été exploitée à Théziers, ainsi que sur nombre d'autres points, comme pierre de construction. Il faut remarquer, d'ailleurs, que la plupart des villages de la région sont bâtis sur le miocène ou dans le voisinage de cette formation et que parfois même des habitations ont été taillées directement dans la mollasse, en raison de la facilité avec laquelle cette roche se laisse travailler.

…quières. Une coupe faite dans la colline de Vaquières, au nord de Théziers, a donné à M. Depéret les termes supérieurs de la série néogène :

Sicilien.		7. Cailloux à éléments calcaires et quartzites d'origine alpine.
Astien	supérieur.	6. Sables jaunes avec petits lits gréseux intercalés, à stratification oblique (régime fluvial).
		5. Grès caillouteux avec débris de *Balanus*.
	inférieur.	4. Marnes à *Potamides Basteroti*, *Dressentia sub-Basteroti* (1) ; faune lagunaire, avec apport fluvial : *Unio Nicolasi* et débris de végétaux).
		3. Sables jaunâtres avec débris de *Balanus*, *Ostrea* ;
		2. Marnes bleuatres, gypsifères à *Potamides Basteroti*, renfermant sur d'autres points *Scrobicularia plana*, *Nassa semistriata*.
Plaisancien.		1. Marnes bleuâtres.

(1) Oppenheim, *Zeit. d. d. g. G.*, XLIII, 1891, p. 923.

Montfrin. Au sud de Théziers, s'élève une colline pliocène terminée sur le Gardon par un éperon barrêmien et burdigalien portant le village de Montfrin. C'est surtout dans la carrière située derrière le château et sous les moulins à vent que nous avons pu étudier le burdigalien. Il est constitué par une pierre à moellons d'un blanc grisâtre renfermant des parties tendres et d'autres parties cristallines très dures. Dans le banc inférieur, qui s'appuie sur le barrêmien, avec un pendange d'environ 30° ouest sont empâtés quelques cailloux verts, la plupart de faible volume. Dans toute la masse on trouve des *Pecten*, des *Ostrea*, etc. *Pecten opercularis* et *Pecten præscabriusculus* y ont été signalés par M. Depéret (1).

Meynes. En face de Montfrin, sur la rive droite du Gardon, et tout près de la gare de Meynes, on voit émerger des argiles pliocènes, un lambeau de mollasse helvétienne à Bryozoaires, très gréseuse et d'un gris jaunâtre. Nous y avons trouvé *Pecten opercularis, P. multistriatus, Myriozoum punctatum,* etc. M. Pellat (2) y a recueilli *Psammechinus dubius.*

Pujaut. Le village de Pujaut est pittoresquement situé sur le flanc d'une autre colline pliocène constituée au sommet par les amas de cailloux roulés du sicilien, à la partie moyenne par des sables fins s'agglomérant parfois en bancs gréseux, à la base par les argiles bleues plaisanciennes. Ces argiles ne sont que le prolongement de celles de Théziers ; elles forment le sous-sol de l'ancien étang de Pujaut dont elles retenaient jadis les eaux. Les sables fins, que nous considérons comme astiens, ont donné à M. Châtelet une faune assez intéressante : *Pecten benedictus* r., *P. substriatus* a. c., *P. scabrellus,* type et var. *Bollenensis* rr. des *Ostrea, Balanus, Mytilus, Scalaria* r. Nous avons retrouvé ces mêmes fossiles, ainsi que divers Foraminifères (*Polystomella crispa,* ccc., *Rotalia Beccarii,* a. r., etc.), des Ostracodes, des piquants d'Echinides, des graines de Characées, etc.

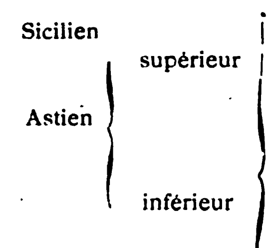
Le pliocène de Pujaut s'appuie, au nord sur le miocène, à l'est et à l'ouest sur le crétacé inférieur.

Saint-Hugues. Les Conques. On voit figurer sur la Carte géologique détaillée un petit pointement marqué m^3, près de Saint-Hugues (ouest de Pujaut). En cet endroit, l'on trouve l'argile bleue plaisancienne avec de très nombreux *Ostrea, Balanus,* etc., et, reposant sur cette argile, des éboulis, en gros blocs, de grès helvétiens provenant du lambeau

(1) *B. S. G. F.*, 3, XXIV, p. 520.
(2) *B. S. G. F.*, 3, XXV.

sud des Conques. L'argile est, d'ailleurs, dans le voisinage, surmontée de sables jaunes analogues à ceux du calvaire de Pujaut. Au sud des Conques, les grès à Bryozoaires présentent un assez beau développement.

Saint- iès-de-omolas. MM. Caziot (1) et Châtelet (2) ont établi la succession des couches du mamelon de Saint-Geniès-de-Comolas ; on peut la résumer ainsi :



5. Alluvions caillouteuses à quartzites alpins.
4. Sables jaunes de Saint-Laurent-des-Arbres à *Mastodon Arvernensis* et *Rhinoceros leptorhinus*.
3. Argile à *Unio, Anodonta, Bithynia*.
2. Marnes ligniteuses grisâtres à *Potamides* à la base, *Bithynia* cc., *Valvata* cc., *Limnæa* cc., *Planorbis* c., *Hydrobia* rr., *Bithynella* rr., *Vertigo* rr., *Helix* rr. au sommet.
1. Marnes à *Potamides Basteroti* cc., *Melanopsis* cc., *Nassa* r., *Auricula* r., *Unio* rr.

auve-terre. Le lambeau miocène de Sauveterre est un des plus intéressants de la région, parce que les diverses formations qui le constituent se trouvent partiellement en place et qu'il est ainsi possible d'établir leur succession d'une manière précise, ce qui n'est pas toujours facile ailleurs. Les alternances de calcaires, de sables, d'argiles et de grès ou de calcaires gréseux plus ou moins consistants, qui entrent dans la série miocène, ont subi des dislocations telles que la stratigraphie en est parfois obscure, à première vue tout au moins.

A l'époque tortonienne, en effet, lorsqu'eurent lieu les grands plissements alpins, tout le système miocène fut relevé sur les flancs des terrains plus anciens. Les argiles helvétiennes se trouvèrent ainsi portées à une grande hauteur et comme elles offraient peu de résistance à l'érosion, qu'*elles fuyaient sous la pression des grès superposés,* ceux-ci furent presque partout rompus, disloqués et entraînés. On conçoit que ces mouvements répétés ont, avec le temps, donné lieu à une série d'*affaissements en gradins*, si bien qu'aujourd'hui, sur le flanc de beaucoup de collines tertiaires, on a l'illusion d'alternances d'argiles et de grès. En certains points, comme à Bellevue, au-dessus de Pont-d'Avignon, les assises gréseuses ont même complètement disparu et

(1) *B. S. G. F.*, 3. XIX, p. 205.
(2) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XIX, p. 155.

il ne reste à la surface des argiles que de rares blocs isolés auxquels on a attribué bien à tort une origine glaciaire.

En ne tenant pas compte des nombreuses récurrences occasionnées par les affaissements, on peut établir la succession suivante dans le vallon de la route de Sauveterre-Pujaut qui nous a fourni la meilleure coupe de l'helvétien des environs d'Avignon :

Helvétien	supérieur.	4. Grès dur formant une sorte d'oolithe ferrugineuse, renfermant de très nombreux cailloux roulés et parfois des alternances sableuses et marneuses (1) à *Cardita Michaudi*, *Arca*, Gastropodes, Brachiopodes c. (15 m.).
	inférieur.	3. Grès alternant avec des bancs sableux et marneux, blanchâtres, avec de nombreux petits cailloux roulés, *Retepora* cc., *P. opercularis*, *P. substriatus* (de grande taille) ; vers le sommet on trouve quelques cailloux à patine d'un vert brunâtre, très roulés et aplatis : sur cette assise vient en discordance plus ou moins accusée le grès à *Cardita*.
		2. Grès sableux jaunâtre à dents de Squales (*Galeocerdo*, etc.).
		1. Schlier riche en Bryozoaires, extrêmement puissant dans ce vallon.

Les grès à *Cardita* présentent un caractère pétrographique remarquable qui permet de les distinguer au premier coup d'œil des autres assises de la région : les coquilles sont très brisées et souvent ont complètement disparu, en laissant un vide dont les parois sont tapissées par une sorte de poussière cristalline blanchâtre. Cette assise est assez activement exploitée comme pierre à bâtir.

Le ravinement de l'assise 3 par l'assise 4 coïncide avec un brusque *changement de faciès* (grès lumachelle remplaçant un grès sableux) et *de faune* (grandes formes d'*Ostrea* et formes de dimensions moyennes de *Pecten* et de Brachiopodes remplacées par de petits Lamellibranches, *Arca*, *Cardita*, et de petits Gastropodes). C'est sur ces faits que nous nous sommes basé pour faire commencer l'helvétien supérieur par le grès à *Cardita*.

L'ensemble des couches helvétiennes de Sauveterre plonge vers le nord avec une inclinaison d'environ 15°.

Au-dessus du grès à *Cardita* on trouve une importante terrasse

(1) Comme à Grave (Fontannes, *Bassin du Crest*, p. 60).

pliocène supérieure bien conservée, grâce à la résistance des bancs qui la supportent.

Près du hameau du Canon, le grès à Bryozoaires est divisé en deux zones par une couche de sable à *P. opercularis, P. substriatus* (de grande taille), *Terebratula, Retepora,* etc. (faciès et faune d'Entraigues).

Au-dessus du moulin de Four, on peut aussi relever une bonne coupe de l'helvétien : elle diffère de celle de Sauveterre par le peu d'épaisseur des grès à *Cardita,* fortement démantelés, ainsi qu'en témoignent de nombreux blocs disséminés sur tout le flanc de la colline parmi les blocs de grès à Bryozoaires. Les assises formées par ces derniers ont un beau développement sur ce point et leur étude y est très facile : nous les retrouverons avec une épaisseur encore plus grande à Barbentane.

Helvétien	supérieur	7. Grès à *Cardita Michaudi* (1m50) au sommet (a été exploité).
	inférieur	6. Grès tendre à cailloux roulés, *Retepora, Pecten opercularis, P. substriatus* de grande taille (2 m.).
		5. Sables à *Retepora, P. opercularis, P. substriatus* de grande taille (2 m.).
		4. Grès dur, en bancs très épais, à cassure plus ou moins cristalline, riche en Bryozoaires (4 m.).
		3. Grès assez tendre, en plaquettes alternant avec de petites assises sableuses à Bryozoaires, *P. Gentoni, P. substriatus* de petite taille (2 m.).
		2. Grès calcaire grisâtre en plaquettes à *P. scabrellus* var. *ventilabrum* (1) (2 m.).
		1. Schlier, avec *P. scabrellus* var. *ventilabrum* à sa partie supérieure.

Le grès à *Cardita* n'a donc été conservé avec une certaine épaisseur que dans le synclinal de Sauveterre.

Le grès à Bryozoaires (assises 3 à 6 de la coupe de Four, assise 3 de celle de Sauveterre) montre à une faible distance des différences de faciès assez appréciables et contraste ainsi avec les autres assises helvétiennes, le schlier et le grès à *Cardita,* beaucoup plus constants dans leurs caractères.

Le grès à dents de Squales et à *P. scabrellus* var. *ventilabrum* a la même structure que les couches qui le surmontent et la même faune que les couches qui lui sont immédiatement subordonnées.

(1) Dollfus et Dautzenberg, *Journ. Conchyl.*, 4, III (XLIX), p. 229.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

DEUXIÈME SÉRIE

TOME V. — ANNÉE 1905.

(1re LIVRAISON.)

Prix de cette livraison : 3 fr.



AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
11, rue Bouquerie, 11

—

1905

SOMMAIRE

STATUTS

DE

l'Académie de Vaucluse.

I. — BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION.

ART. 1er — L'Association dite *Académie de Vaucluse*, fondée le 20 juillet 1801, a pour but d'encourager l'étude des sciences, des lettres et des arts, spécialement en ce qui concerne le département.

Elle s'interdit toute discussion d'un caractère religieux ou politique.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siége social à Avignon, 17, rue Saint-Étienne.

ART. 2. — L'Association se compose : 1° de membres d'honneur ; 2° de membres titulaires ; 3° de membres correspondants.

Sont de droit membres d'honneur :

L'Archevêque d'Avignon,

Le Général commandant la division militaire,

Le Préfet de Vaucluse,

Le Maire de la ville d'Avignon.

Le titre de membre d'honneur peut être conféré sur la proposition du Bureau et après acceptation de l'Académie à d'anciens membres ayant rendu des services, ou à des notabilités s'étant efficacement intéressées à l'Association.

Le nombre des membres d'honneur ne pourra dépasser dix, en plus des membres de droit. Il pourra, en outre, être nommé des membres d'honneur au titre étranger.

Pour être membre titulaire, il faut : 1° être présenté par trois membres de l'Association, être agréé par le Bureau et être élu en séance publique par les deux tiers au moins des membres présents ; 2° payer un droit de diplôme de 2 fr. et une cotisation annuelle, dont le minimum est de 12 fr.

La cotisation peut être rachetée en versant une somme d'au moins 150 fr.

Les membres correspondants sont astreints aux mêmes conditions de présentation et d'élection. Ils ne paient pas de cotisation. Ils sont admis aux séances et peuvent y faire des communications, mais ils n'ont pas voix délibérative et ne peuvent faire partie du Bureau.

ART. 3. — La qualité de membre de l'Association se perd : 1° Par la démission ; 2° Par la radiation prononcée pour motifs graves par le Bureau, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale, ou par l'Assemblée générale sur le rapport du Bureau ; 3° Par le refus du paiement de cotisation durant deux années consécutives.

II. — ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT.

ART. 4. — L'Association est administrée par un Conseil ou Bureau composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire général, d'un Secrétaire adjoint, d'un Trésorier, d'un Archiviste-bibliothécaire et de trois Présidents de section *(Histoire et Archéologie, Sciences, Lettres et Arts)*.

Les élections ont lieu en Assemblée générale, à la séance du mois de janvier. Elles se font pour chacun des membres du Bureau, par un vote spécial, au scrutin secret, à la majorité absolue des voix des membres d'honneur et titulaires présents à la séance. Si un premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, il est procédé à un second tour, puis au besoin, à un troisième. A cette dernière épreuve la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages le plus ancien membre est élu.

Le Président, les Vice-Présidents et les Présidents de sections, sont élus pour deux années et ne peuvent être réélus aux mêmes fonctions avant l'expiration d'une période de deux ans.

Le Secrétaire général, le Secrétaire adjoint, le Trésorier et le Bibliothécaire-archiviste, sont rééligibles.

En cas de vacance, le Bureau pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

ART. 5. — Le Bureau se réunit une fois par mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président, ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence de la moitié des membres du Bureau est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par tous les membres présents.

ART. 6. — Toutes les fonctions des membres du Bureau sont gratuites.

ART. 7. — L'Assemblée générale des membres d'honneur et titulaires, se réunit tous les mois et chaque fois qu'elle est convoquée par le Bureau ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Bureau.

Elle entend les rapports sur la gestion du Bureau, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Bureau.

Le vote par correspondance ou par procuration n'est pas admis.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

ART. 8. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président et le Secrétaire général qui représentent également l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile ; ils doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

ART. 9. — Les délibérations du Bureau relatives aux acquisitions,

Enfin, le schlier apparaît ici avec sa grande puissance.

De la rapide étude que nous venons de faire des terrains néogènes de la bordure de l'Uzégeois, on peut conclure qu'à l'époque helvétienne le golfe de Pujaut était ouvert entre Four et Sauveterre. Les sédiments laissés par la mer miocène ont été en grande partie enlevés avant l'arrivée de la mer plaisancienne, mais les dépôts du détroit soutenus par les deux môles nord et sud du barrêmien sont restés en place.

B. PLATEAU DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON.

Le plateau infracrétacé de Villeneuve-lez-Avignon, compris entre deux grandes failles orientées très sensiblement du nord-est au sud-ouest, se trouve en contact, au nord-ouest, avec le pliocène et le quaternaire de l'étang de Pujaut, au sud-est, avec les alluvions du Rhône et avec ce fleuve lui-même.

Son point culminant, le signal de la *Grande-Montagne*, s'élève à 192 mètres au-dessus du niveau de la mer, mais son relief moyen au-dessus de la plaine d'Avignon ne dépasse guère une centaine de mètres.

Les formations tertiaires représentées dans cette zone sont : le lutétien lacustre, à la Choisity ; l'aquitanien à *Helix Ramondi*, à Saint-Pierre-du-Terme ; le burdigalien, l'helvétien et le pliocène sur divers points.

La surface du plateau a été entièrement recouverte par les mers miocènes, mais les dépôts qu'elles y ont formés ont été depuis fortement atteints par l'érosion.

Mas le Carles. Le plus septentrional des lambeaux burdigaliens figurés sur la carte est situé au mas de Carles. Il y a là d'anciennes carrières depuis longtemps abandonnées, mais qui ont été jadis l'objet d'une active exploitation. Les matériaux qu'elles fournissaient étaient transportés à Villeneuve et à Avignon par le vieux chemin taillé dans le rocher infracrétacé au-dessus de Pierre-Longue.

M. Pellat, qui a découvert un peu plus au nord un autre lambeau de burdigalien non indiqué sur la carte, a donné une coupe des carrières de Carles (1).

(1) *B. S. G. F.*, 3, XXIV, p. 501, 507 et XXV, p. 111.

rrières Angles

Rien ne distingue, d'ailleurs, ces carrières de celles qui sont encore en activité à l'ouest du village des Angles et qui ont depuis longtemps attiré l'attention des géologues, notamment de MM. Pellat (1) et Nicolas (2). La succession des assises est assez difficile à relever à cause des nombreux déblais qu'une exploitation plusieurs fois séculaire y a accumulés. Après une étude attentive, nous avons cru, néanmoins, pouvoir y établir la série suivante :

Helvétien inférieur...	12. Marne à *P. Gentoni* et surtout *P. præscabriusculus* (forme très voisine du *P. Camaretensis* Fontannes), avec *P.* cf. *escusa*, *P. Fraasi* r., *P. Restitutensis* r., moulages internes de Lamellibranches, *Hinnites*, *Ostrea*, *Terebratula*, *Balanus*.
Burdigalien supérieur.	11. Grès lumachelle à Ostréacées et Bryozoaires. 10. Mollasse marno-calcaire en plaquettes à *Antedon*, *Pentacrinus*, *Cidaris*, etc. 9. Mollasse assez dure, compacte, exploitée pour moellons, avec *Pecten subbenedictus*, *Pecten* divers, Ostréacées, dents et plaques de *Trygon*, *Nummopalatus*, etc. 8. Conglomérat jaunâtre à éléments de dimensions moyennes, gisement principal de dents de Squales. (C'est le niveau de conglomérat situé dans la masse mollassique le plus constant et le plus épais.) 7. Mollasse exploitée pour moellons, blanchâtre, constituée presque exclusivement par des *Lithothamnium* avec *P. Restitutensis* (3) c., *P. Fraasi*, *P. subbenedictus* r., *P. præscabriusculus* c., *P. hemisphœricus* r. (13m). 6. Conglomérat à éléments de petites dimensions. 5. Mollasse riche en débris organiques très fragmentés (5m). 4. Conglomérat à fragments d'urgonien éboulés de faibles dimensions. 3. Mollasse à grain très fin, exploitée comme pierre de taille : elle est peu fossilifère comme toutes les pierres de bonne qualité (0m55). Vers sa base on trouve intercalés, dans la masse, de gros cailloux d'infracrétacé plus ou moins roulés. 2. Mollasse poreuse, lamelleuse, à grain grossier (0m45). 1. Conglomérat surmontant l'infracrétacé.

(1) *B.S.G.F.*, 3, XXIV, p. 501, 507, et XXV, p. 111.
(2) *Op. cit.*, p. 103 et suiv.
(3) Jeune, c'est le *P. nodosocostatus*, Nicolas, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XVI, p. 126 : nous avons recueilli des jeunes où les côtes étaient extrêmement noueuses sur toute leur longueur.

L'ensemble de ces couches est contenu, comme au Mas de Carles, dans une cuvette synclinale de l'infracrétacé dont les bords relevés l'ont protégé contre l'érosion. Comme on le conçoit, vers la périphérie, l'on voit les dépôts diminuer progressivement d'épaisseur. Leur pendage assez faible est, en somme, dirigé vers le fond de la cuvette ; il n'indique pas de discordance bien sensible dans la masse.

Les couches les plus inférieures, 1 à 6, (7^{m}) présentent peu d'intérêt. Pauvres en fossiles, surtout en *Pecten*, elles ne fournissent pas de données stratigraphiques spéciales.

La mollasse à moellons 7 (13^{m}) est constituée en grande partie par des *Lithothamnium* et l'on y rencontre également *Pecten Restitutensis*, *P. subbenedictus*, *P. præscabrisculus*, *P. Fraasi*, *Spondylus* de grande taille, *Venus*, *Clypeaster*, *Aturia aturi*, de nombreux moulages de Gastropodes (*Ranella* sp., *Crepidula* sp., *Trochus* de grande taille, *Turitella* ?, etc. Les galets verts isolés, que l'on trouve un peu partout dans la mollasse burdigalienne, sont très rares à ce niveau.

Le conglomérat à galets jaunes et verts 8 (0,25) donne surtout des moulages de Gastropodes des mêmes genres que ceux que l'on rencontre dans la masse mollassique, mais de moindres dimensions ; des *Cypræa*, *Ovula*, *Trochus*, *Turbo*, *Rhynchonella*, *Terebratula*, analogues à ceux du *conglomérat de la Femme de Loth*, dont nous parlerons bientôt ; de très nombreuses *dents de Squales* qui seront étudiées dans la deuxième partie de ce travail ; des côtes de *Metaxytherium* ; des périotiques de Cétacés, etc. Les galets verts de ce conglomérat, comme ceux des autres niveaux intercalés dans l'épaisseur de la mollasse, sont généralement de faibles dimensions et marquent un changement de faciès assez peu sensible.

La mollasse à moellons 9 nous a fourni d'intéressantes dents de poissons.

La mollasse marno-calcaire 10 est une des couches les plus remarquables par le nombre et la variété des fossiles qu'elle renferme. Elle est caractérisée par l'abondance des Echinodermes et surtout par la présence des *Antedon*. On y trouve aussi *Echinolampas*, *Cidaris*, *Echinocyamus*, *Macropneustes*, des articles de *Conocrinus*, d'Ophiures, de *Crenaster*, etc.

Le grès lumachelle 11 est assez constant dans la région et atteint parfois plusieurs mètres d'épaisseur. Par sa nature détritique et par l'abondance des Ostréacées et des Bryozoaires qu'il

contient, il peut être considéré comme un dépôt de mer peu profonde.

Le miocène se termine dans la cuvette des Angles par les marnes à *Hinnites* 12. Cette assise doit retenir l'attention par sa faune qui marque une transition entre celle du burdigalien supérieur et celle de l'helvétien inférieur. Le fossile le plus commun y est une variété remarquable du *P. prœscabriusculus* (1). Avec lui l'on trouve de très rares specimens de *P. Restitutensis*, *P. subbenedictus*, *P. palmatus*, *P.* cf. *Fraasi*, *P. subvarius*. *P. substriatus* y est très commun, et l'on y rencontre aussi fréquemment *P. Gentoni*. Avec tous ces *Pecten* il y a de nombreux *Hinnites*, parmi lesquels *H. Tricastinus* a. r., puis une grande *Terebratula* a.c., des Bryozoaires foliacés, des *Ostrea* c., *Balanus* a.c. et des moulages de *Venus*, *Tapes*, etc., moulages marneux, rarement en bon état. Quelques dents de Squales se montrent aussi dans cette assise ; les Échinodermes, les petits Brachiopodes, les Polypiers, les Foraminifères y sont très rares.

L'âge du dépôt dont il s'agit peut d'ailleurs être discuté, particulièrement en raison de la présence simultanée du *P. Gentoni* et du *P. prœscabriulus* (variété).

Le *Pecten Gentoni* ne paraît pas, il est vrai, d'après les derniers travaux faits sur le miocène de la vallée du Rhône, avoir en lui-même, comme critérium stratigraphique, toute la valeur que certains géologues lui ont attribué.

Fontannes (2) l'a signalé du burdigalien supérieur du bassin de Visan : M. Douxami (3) du burdigalien supérieur et du tortonien du Bas-Dauphiné septentrional ainsi que du burdigalien supérieur du Jura. Enfin, M. Deydier (4) en a trouvé une variété dans le tortonien de Cabrières d'Aygues (5).

Mais il ne semble pas que sur ces divers points le *P. Gentoni* se montre jamais aussi abondant que dans l'Helvétien. Et comme il est fréquent dans notre couche à *Hinnites*, qu'il n'y est d'ailleurs pas associé à la forme type de *P. prœscabriusculus*,

(1) Atteignant des dimensions sensiblement plus grandes que le type, cette variété s'en distingue surtout par son ornementation plus grossière et ses costulations bien moins nombreuses. Le bord est parfois irrégulier et l'obliquité très grande, comme aussi dans le *P. substriatus* de la même assise.

(2) *Haut Comtat Venaissin*, p. 624.

(3) *Tertiaire du Dauphiné*, p. 109 et suiv.

(4) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2, II, p. 333.

(5) Cette espèce a même été signalée dans le sahélien oranais (Gentil, *Esquisse de la Basse-Tafna*, p. 345.

mais à une variété assez éloignée de ce type, que s'il s'y trouve avec de rares fossiles habituellement burdigaliens, il s'y rencontre en même temps avec des formes ordinairement helvétiennes, que le faciès argileux de l'assise sépare nettement celle-ci de son substratum qu'elle semble même raviner, que par ledit faciès elle se rapproche absolument du schlier, nous avons été conduit à admettre que ce terme supérieur des formations que l'on voit aux carrières des Angles, appartient à l'helvétien inférieur.

Le village des Angles, Bellevue, Pierre-Longue, la colline Cabrian.

Le lambeau de miocène le plus important du plateau de Villeneuve s'étend, avec une longueur de 5 kilomètres environ, sur le flanc est de ce relief, depuis la Grange Malosse, au nord, jusqu'au village des Angles, au sud. De ce village à la route de Pujaut, son contact est généralement masqué par les cailloux roulés du pliocène supérieur; mais, en dehors de cette zone, on trouve un grand nombre de points où le littoral de la mer miocène est jalonné par l'existence, dans le rocher infracrétacé, de nombreux trous d'Oursins et de Lithodomes ou de Pholades. Les emplacements qu'occupent les cavités laissées par ces derniers mollusques sont parfois désignés dans le pays sous le nom de *lei Dédaou*, les Dés.

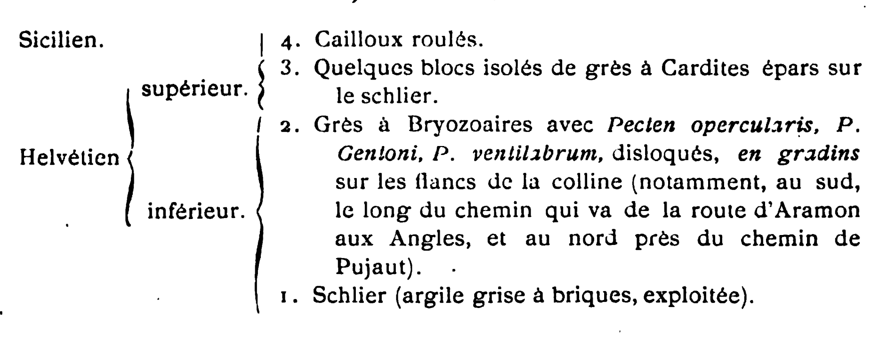
La formation est exclusivement helvétienne. Elle a souffert de l'érosion plus que celle de Sauveterre et tout ce que nous avons déjà dit des conséquences de ce phénomène s'applique entièrement ici.

En tenant compte de cette observation, nous avons relevé les coupes suivantes :

a) Sous le village des Angles :

Sicilien.	4. Cailloux roulés (quartzites alpins).
Helvétien inférieur.	3. Alternances de sables et de grès grossiers, durs, en plaquettes, avec *P. Gentoni*, *P. substriatus*, dents de Squales, Bryozoaires, etc. 2. Sables marneux renfermant quelques *Ostrea crassissima*, avec des Bryozoaires, *Pecten ventilabrum*, *P. opercularis*, etc. De rares cailloux verts indiquent un changement de faciès. 1. Schlier.

b) A Bellevue :



Sicilien.		4. Cailloux roulés.
Helvétien	supérieur.	3. Quelques blocs isolés de grès à Cardites épars sur le schlier.
	inférieur.	2. Grès à Bryozoaires avec *Pecten opercularis, P. Gentoni, P. ventilabrum,* disloqués, *en gradins* sur les flancs de la colline (notamment, au sud, le long du chemin qui va de la route d'Aramon aux Angles, et au nord près du chemin de Pujaut).
		1. Schlier (argile grise à briques, exploitée).

Le schlier, compris dans un pli-faille de l'infracrétacé, et protégé, en outre, par la couverture que lui font les cailloux roulés du sicilien, constitue la plus grande partie de la colline.

Nicolas (1) avait fait intervenir l'action des glaciers pour expliquer la présence des blocs isolés de Bellevue ; M. Pellat (2) a fait justice d'une telle interprétation. Comme nous l'avons montré précédemment, il n'y a là qu'un cas particulier d'un phénomène général et constant dans toute la région.

c) A Pierre-Longue :

Pléistocène.		Éboulis formés de plaquettes d'infracrétacé.
Helvétien inférieur.		3. Grès à Bryozoaires, *Pecten Gentoni,* etc,
		2. Schlier.
		1. Conglomérat à gros galets verts et nombreux fossiles.
Infracrétacé.		Calcaire dur (pierre froide des gens du pays).

La localité classique de Pierre-Longue ou Pierre-Levée (*Peira levado*), qui doit son nom à l'existence d'un monolithe de calcaire infracrétacé dressé auprès du conglomérat (monolithe que les géologues désignent parfois sous le nom de Femme de Loth), a été étudiée par MM. Caziot (3), Depéret (4), Mayer-Eymar (5), Nicolas (6) et Pellat (7).

(1) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* XVI, p. 72, 151 ; XVII, p. 91.

(2) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* XVI, p. 288. V. aussi Châtelet, *B.S.F.G.*, 4, 11, p. 329.

(3) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* XI, p. 333.

(4) *B. S. G. F.*, 3, XXIV, p. 516.

(5) *Journal Conchyl.*, XLIII, p. 152.

(6) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* XVI, p. 91.

(7) *B. S. G. F.*, 3, XXIII, p. 426 ; XXIV, p. 504 ; *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* XVI, p. 283.

mais à une variété assez éloignée de ce type, que s'il s'y trouve avec de rares fossiles habituellement burdigaliens, il s'y rencontre en même temps avec des formes ordinairement helvétiennes, que le faciès argileux de l'assise sépare nettement celle-ci de son substratum qu'elle semble même raviner, que par ledit faciès elle se rapproche absolument du schlier, nous avons été conduit à admettre que ce terme supérieur des formations que l'on voit aux carrières des Angles, appartient à l'helvétien inférieur.

Le village des Angles, Bellevue, Pierre-Longue, la colline Cabrian.

Le lambeau de miocène le plus important du plateau de Villeneuve s'étend, avec une longueur de 5 kilomètres environ, sur le flanc est de ce relief, depuis la Grange Malosse, au nord, jusqu'au village des Angles, au sud. De ce village à la route de Pujaut, son contact est généralement masqué par les cailloux roulés du pliocène supérieur ; mais, en dehors de cette zone, on trouve un grand nombre de points où le littoral de la mer miocène est jalonné par l'existence, dans le rocher infracrétacé, de nombreux trous d'Oursins et de Lithodomes ou de Pholades. Les emplacements qu'occupent les cavités laissées par ces derniers mollusques sont parfois désignés dans le pays sous le nom de *lei Dédaou*, les Dés.

La formation est exclusivement helvétienne. Elle a souffert de l'érosion plus que celle de Sauveterre et tout ce que nous avons déjà dit des conséquences de ce phénomène s'applique entièrement ici.

En tenant compte de cette observation, nous avons relevé les coupes suivantes :

a) Sous le village des Angles :

Sicilien.	4. Cailloux roulés (quartzites alpins).
Helvétien inférieur.	3. Alternances de sables et de grès grossiers, durs, en plaquettes, avec ***P. Gentoni, P. substriatus,*** dents de Squales, Bryozoaires, etc. 2. Sables marneux renfermant quelques ***Ostrea crassissima,*** avec des Bryozoaires, ***Pecten ventilabrum, P. opercularis,*** etc. De rares cailloux verts indiquent un changement de faciès. 1. Schlier.

b) A Bellevue :

Sicilien.		4. Cailloux roulés.
Helvétien	supérieur.	3. Quelques blocs isolés de grès à Cardites épars sur le schlier.
	inférieur.	2. Grès à Bryozoaires avec *Pecten opercularis, P. Gentoni, P. ventilabrum,* disloqués, *en gradins* sur les flancs de la colline (notamment, au sud, le long du chemin qui va de la route d'Aramon aux Angles, et au nord près du chemin de Pujaut).
		1. Schlier (argile grise à briques, exploitée).

Le schlier, compris dans un pli-faille de l'infracrétacé, et protégé, en outre, par la couverture que lui font les cailloux roulés du sicilien, constitue la plus grande partie de la colline.

Nicolas (1) avait fait intervenir l'action des glaciers pour expliquer la présence des blocs isolés de Bellevue ; M. Pellat (2) a fait justice d'une telle interprétation. Comme nous l'avons montré précédemment, il n'y a là qu'un cas particulier d'un phénomène général et constant dans toute la région.

c) A Pierre-Longue :

Pléistocène.	Éboulis formés de plaquettes d'infracrétacé.
Helvétien inférieur.	3. Grès à Bryozoaires, *Pecten Gentoni*, etc,
	2. Schlier.
	1. Conglomérat à gros galets verts et nombreux fossiles.
Infracrétacé.	Calcaire dur (pierre froide des gens du pays).

La localité classique de Pierre-Longue ou Pierre-Levée (*Peira levado*), qui doit son nom à l'existence d'un monolithe de calcaire infracrétacé dressé auprès du conglomérat (monolithe que les géologues désignent parfois sous le nom de Femme de Loth), a été étudiée par MM. Caziot (3), Depéret (4), Mayer-Eymar (5), Nicolas (6) et Pellat (7).

(1) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XVI, p. 72, 151 ; XVII, p. 91.

(2) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XVI, p. 288. V. aussi Châtelet, *B.S.F.G.*, 4, 11, p. 329.

(3) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XI, p. 333.

(4) *B. S. G. F.*, 3, XXIV, p. 516.

(5) *Journal Conchyl.*, XLIII, p. 152.

(6) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XVI, p. 91.

(7) *B S. G. F.*, 3, XXIII, p. 426 ; XXIV, p. 504 ; *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XVI, p. 283.

Avec quelques doutes, MM. Pellat et Depéret ont cru pouvoir, en 1895 et 1896, placer le conglomérat de Pierre-Longue à la base du burdigalien supérieur. Mais, en 1895 aussi, M. Mayer-Eymar émettait l'avis que, d'après sa position stratigraphique, aussi bien que d'après sa faune, riche en *Trivia,* cette formation correspondait aux faluns de la Touraine. Les études que nous avons entreprises dans la région confirment absolument cette dernière manière de voir. Le professeur de Zurich nous a d'ailleurs fait connaître tout récemment qu'il n'avait pas changé d'opinion à cet égard.

Pour justifier l'interprétation à laquelle nous nous sommes arrêté, en nous plaçant, d'abord, au point de vue exclusivement paléontologique, nous ferons les remarques suivantes :

Dans la liste des fossiles de la Femme de Loth, donnée par Nicolas (1), figurent *Terebratulina calathiscus, P. camaretensis, P. ventilabrum, P. Gentoni, Cardita Michaudi, Turritella Valriacensis, Psammechinus dubius.* Or, ces formes ont toujours été considérées comme les plus caractéristiques de l'helvétien de notre région. Par contre, aucun des *Pecten* de la faune classique du burdigalien n'a, à notre connaissance, été signalé sur ce point ; en tous cas, nous n'y en avons jamais rencontré. M. Depéret lui-même n'a-t-il pas affirmé que « les relations les plus étroites existent entre la faune de la femme de Loth et celle des faluns de la Touraine » ?

Examinons maintenant la question au point de vue stratigraphique.

Le schlier, qui atteint le sommet de Bellevue, s'élève environ à la même hauteur à la colline Cabrian. Mais, dans l'intervalle qui sépare ces deux points, son altitude s'abaisse considérablement, et, au polygone des sapeurs-mineurs, il disparait sous une épaisse couche d'éboulis de l'infracrétacé. On l'a retrouvé au-dessous de ce dépôt dans l'exécution de divers travaux récents et particulièrement en creusant un puits au fond du ravin voisin.

Or, comme nous le verrons manifestement sur d'autres points, le schlier peut avoir son conglomérat, tout comme le burdigalien. La formation de Pierre-Longue apparait donc comme le *conglomerat du schlier transgressif sur l'infracrétacé de Villeneuve.* De plus le schlier ayant été ici fortement raviné, on s'explique,

(1) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* XVI et *A.F.A.S.,* Saint-Étienne, 1897. — V. aussi Depéret, *B.S.G.F.*, 3, XXIV.

en même temps, *l'affaissement des grès à Bryozoaires jusqu'au voisinage immédiat du conglomérat.*

d) A la colline Cabrian ou de Linsolas :

Sicilien.		7. Galets recouvrant le sommet de la colline.
Helvétien	supérieur.	6. Grès à *Cardita* (quelques blocs très durs, bien caractérisés, au point le plus élevé de la colline).
		5. Grès marno-sableux, renfermant de nombreux petits cailloux quartzeux, avec *Retepora* cc., *Pecten substriatus* c., *P. opercularis* c., dents de Squales, *Ostrea*, *Terebratula* (de grande taille).
		4. Sable fin passant quelquefois insensiblement à l'assise supérieure, avec *Pecten substriatus*, *Pecten opercularis*, etc. (Nous retrouverons cette assise bien développée à Entraigues.)
	inférieur.	3. Grès à Bryozoaires, *P. Gentoni*, *P. substriatus* (de petite taille), avec intercalations sableuses.
		2. Grès plus durs, plus grossiers, blanchâtres, à dents de Squales (*Aprionodon*, etc.), Bryozoaires, *Pecten* var. *ventilabrum*, *P. substriatus*, *Balanus*, piquants de *Cidaris*. (Nous reverrons cette assise bien caractérisée à Bonpas.)
		1. Schlier à *P. scabrellus* var. *ventilabrum*, *P. substriatus* (petite taille), *Scalaria*, *Psammechinus dubius*, *Aprionodon*, *Myliobatis*, Bryozooires r

Dans cette coupe il est naturellement fait abstraction des bancs de grès qui sont en éboulis sur les flancs de la colline.

Grange alosse. Au nord du château Linsolas, en face de la grange Malosse, nous avons observé, sur le rocher infracrétacé, un placage formé d'un calcaire jaune verdâtre, contenant des Bélemnites très roulées avec quelques dents de Squales. Nous nous bornons à signaler ici ce dépôt miocène, que nous retrouverons au sud du Lampourdier, où il se présente dans de meilleures conditions pour être étudié.

Fort aint-ndré. Le burdigalien supérieur, qui n'apparaît nulle part dans les collines de Bellevue-Cabrian, se montre, fortement redressé, sur le flanc sud-est de l'îlot infracrétacé qui porte le fort Saint-André. C'est une mollasse blanchâtre, calcaire, plus ou moins marneuse où nous avons rencontré *Pecten Paulensis*, *P. substriatus*, *Echinolampas hemisphœricus*, etc. En quelques points, l'on observe, au contact du récif perforé, de rares cailloux verts plus ou moins roulés. Mais, généralement, le burdigalien est appliqué directement, sans aucune interposition, sur l'infracrétacé.

On ne peut plus se rendre un compte exact de l'extension de ce lambeau qui a été jadis exploité et sur lequel une partie du village est bâtie, mais il est probable qu'elle est très limitée.

Bordure de la plaine des Angles

Plusieurs lambeaux miocènes de trop faible surface pour être figurés sur la Carte géologique sont appliqués contre le rocher infracrétacé au sud du village des Angles. Nous décrirons sommairement les trois plus importants de ces dépôts.

a) Au bas du chemin du champ de tir :

Helvétien inférieur.	Schlier avec nombreux fossiles, presque tous brisés : *Pecten Gentoni, P. ventilabrum, P.* groupe *spinulosus, Cidaris,* Cirrhipèdes, Brachiopodes, Bryozoaires, etc. Un banc de blocs barrémiens perforés par les Lithodomes recoupe ce dépôt.
Infracrétacé.	Calcaire avec trous d'Oursins.

b) Derrière la grange située auprès de la carrière de pierre dure :

Burdigalien supérieur (partie moyenne).	Mollasse blanche en plaquettes avec une jolie faune : *Pecten Restitutensis, P. hemisphœricus, P. prœscabriusculus, Echinolampas hemisphœricus, Clypeaster, Pentacrinus miocenicus, Crania,* etc. Très fort pendage vers la plaine.
Infracrétacé.	Calcaire avec trous d'Echinides.

c) Près du château des Issards :

Burdigalien supérieur (partie inférieure).	Mollasse à *Lithothamnium.*

Saint-Pierre-du-Terme.

Les tranchées de la voie ferrée de Nimes à Lyon, entre la gare d'Aramon et l'ancien moulin à vent de Saint-Pierre-du-Terme, montrent la succession suivante dans un synclinal de l'infracrétacé :

Partie inférieure du burdigalien inferieur.	1. Conglomérat de cailloux roulés à patine verte ou jaune, de dimensions variables, parfois perforés, avec intercalations sableuses et gréseuses à *P. Davidi,* Bryozoaires, etc. (2^m), reposant en discordance sur l'assise suivante.
Aquitanien.	Argiles roses à *Helix Ramondi* (1) alternant avec de petits bancs de cailloux calcaires blanchâtres (10^m), en discordance sur l'infracrétacé.
Infracrétacé.	Calcaire dur.

(1) Pellat, *C. R. somm. S.G.F.*, 1900, j. CLVIII ; — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* t. XVI, p. 79 ; — Châtelet, *B. S. G. F.*, 4, II, p. 329.

Un accident tectonique similaire se montre au nord du passage à niveau de la route de Saze. Il présente, dans les mêmes conditions, la très intéressante série ci-après :

Helvétien inférieur...		6. Grès à Bryozoaires et *Pecten Gentoni*, de couleur jaunâtre, se terminant à leur partie supérieure par des plaquettes plus ou moins marneuses.
		5. Alternances de marnes bleuâtres et de calcaires marneux bleuâtres ou blanchâtres, très fossilifères, avec zones de petits cailloux d'un vert souvent très foncé ; on y voit *P. Gentoni*, *P.* gr. *spinulosus*, *P. opercularis*, *Ostrea*, *Terebratula*, *Crania*, Bryozoaires, moulages de Gastropodes, dents de Squales, etc.
		4. Marne à *Hinnites*, *P. præscabriusculus* (var. du sommet des carrières des Angles) c., *P. Gentoni* c., *P. palmatus*, *Ostrea*, *Balanus*, *Lithothamnium*, Bryozoaires.
Burdigalien	supérieur	3. Mollasse calcaire blanchâtre à *P. præscabriusculus*, *P. subbenedictus*, *P. substriatus* (très grand), *Myriozoum*, *Lithothamnium* avec zones de cailloux verts ou rougeâtres intercalés (12 m. ; exploitée).
	inférieur	2. Mollasse marno-calcaire, grisâtre, recoupée par des bancs minces de conglomérat vert à petits éléments ; on y trouve surtout des *Lithothamnium*, *Ostrea*, *Pecten Davidi* avec *P. substriatus*, *Balanus*, *Chrysophrys*.
		1. Conglomérat puissant formé de blocs d'infracrétacé plus ou moins roulés, parfois volumineux, quelques-uns seulement présentant une patine verte.
Infracrétacé............		Calcaire dur.

Le conglomérat 1 a été marqué e^1 sur la Carte géologique et assimilé aux poudingues d'Euzet. Émilien Dumas (1) l'avait cependant considéré comme miocène. Il diffère sensiblement par son aspect de ceux que nous avons décrits jusqu'à présent. Il correspond à la zone inférieure du burdigalien inférieur, ainsi qu'en témoignent les intercalations sableuses qui s'y trouvent et qui rappellent la zone à *Pecten Davidi* (s.s.) de Bollène. Nous le retrouverons de l'autre côté du Rhône, à Barbentane.

En certains points, l'assise 3 repose sur l'infracrétacé par le seul intermédiaire de quelques gros cailloux verts ou rougeâtres

(1) *Stat. géol. Gard*, II, p. 550.

qu'elle empâte : cette disposition accuse la transgressivité du burdigalien supérieur.

L'article 5 est un faciès néritique du schlier que nous reverrons à Barbentane dans des conditions presque identiques.

La Vernède. Si l'on continue à suivre la voie ferrée, au-delà de Saint-Pierre-du-Terme, on trouve, un peu avant la Vernède, une tranchée qui permet d'embrasser, d'ensemble, l'infracrétacé, une première zone de cailloux verts roulés, le burdigalien à *Pecten præscabriusculus*, une deuxième zone de cailloux roulés, puis le schlier marneux à *P. Gentoni* et *P.* gr. *spinulosus*.

Auprès de la ferme de la Vernède, la mollasse calcaire burdigalienne a été exploitée. Sur ces deux points elle est très fossilifère.

Saze. Les lambeaux de miocène du voisinage de Saze sont constitués par une mollasse calcaire riche en *Lithothamnium*. Ils paraissent correspondre à la partie inférieure du burdigalien supérieur.

La Choisity. Les terrains tertiaires qui avoisinent la ferme de la Choisity ont fait l'objet de plusieurs notes de MM. Caziot (1), Nicolas (2) et Pellat (3). Voici la coupe que nous y avons relevée :

Partie inférieure du burdigalien supérieur.	2. Mollasse calcaire à *Lithothamnium* (à la base) et *Pecten præscabriusculus*. 1. Conglomérat à galets verts.
Lutétien............	Calcaire blanc à *Planorbis pseudo-ammonius*.
Infracrétacé..........	Calcaire gris dur.

C. LA MONTAGNETTE.

Le massif isolé de la Montagnette est en grande partie constitué par l'infracrétacé, dont les assises atteignent 162 mètres, en formant une sorte d'arête dirigée du nord-est au sud-ouest avec un pendage principal orienté vers l'est. Au nord et à l'ouest de cette ligne de faîte, le miocène a été conservé : 1° à Barbentane, ainsi qu'à l'ouest et au sud de ce village, où il occupe un espace assez considérable; 2° au mas Livent, sur la route d'Aramon ; 3° au sud des Bouisses ; 4° au-dessus de Boulbon.

Barbentane. Autour de Barbentane, il a été redressé, principalement au nord, par l'anticlinal infracrétacé de la Tour, lequel disparaît à l'est sous les galets du pliocène supérieur.

(1) *C. R. sommaire S. G. F.*, 21 décembre 1891, p. CXLVII.
(2) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XVI, p. 79.
(3) *B. S. G. F.*, 3, XXIII, p. 426. — Voy. aussi E. Dumas, *Stat. géol. du Gard*, III, p. 387.

Considéré dans son ensemble, il présente la succession ci-après dans le village et ses environs :

Sicilien

8. Galets de quartzite couronnant le sommet de la colline.

Helvétien inférieur

7. Alternances de sables fins, jaunâtres et de grès en plaquettes.
6. Grès grossier en bancs épais et sables fins, à Bryozoaires, *Psammechinus dubius*, dents et vertèbres de Poissons (*Scymnorhinus triangulus*, *Lamna*, *Galeocerdo*), *Pecten substriatus* c., *Ostrea crassissima* rr. ; *Squalodon ?* Cette couche est exploitée à l'est de la colline.
5. Schlier à *Pecten Gentoni*, *Ostrea* c., Bryozoaires, visible au sud de la Tour carrée : la base de cette assise, que les conditions topographiques ne permettent pas de voir, doit correspondre aux marnes à *Hinnites* de Saint-Pierre-du-Terme.

Burdigalien supérieur

4. Lumachelle calcaréo-sableuse, très dure, facile à observer au-dessous du schlier, derrière la Tour carrée avec *Ostrea* cc., *Echinolampas hemisphœricus*, *Pecten opercularis*, *P. prœscabriusculus*, etc.
3. Mollasse calcaire un peu marneuse, gris bleuâtre, compacte, dure, à grain très fin, bien développée à l'ouest et au sud de Barbentane : *Pecten prœscabriusculus*, *P. subbenedictus*, *Echinolampas hemisphœricus*, *Schizaster*, *Rhynchopygus*, etc.; vers sa base cette assise renferme de nombreuses pyrites de fer.

Burdigalien inférieur

2. Zone marno-calcaire plus tendre (entaillée par le ravin qui descend à l'ouest de la Tour), où l'on trouve associés *Pecten Davidi* et *P. prœscabriusculus*.
1. Conglomérat semblable à celui de Saint-Pierre-du-Terme, à gros éléments assez faiblement soudés entre eux, avec moules de Gastropodes, *Pecten Davidi*, *P. pusio* var. *Justianus*, *P. Vindascinus*, etc. Le ciment de ce conglomérat remplit parfois des fentes de l'infracrétacé, où se sont accumulés de nombreux fossiles, *Aturia aturi*, Gastropodes, etc. (Carrefour du chemin des carrières sud et du chemin de Saint-Michel-de-Frigolet).

Infracrétacé

Calcaire dur.

Les assises 3 et 6 sont exploitées : la première donne une belle pierre de taille et les zones les plus résistantes de la seconde fournissent une bonne pierre à moellons.

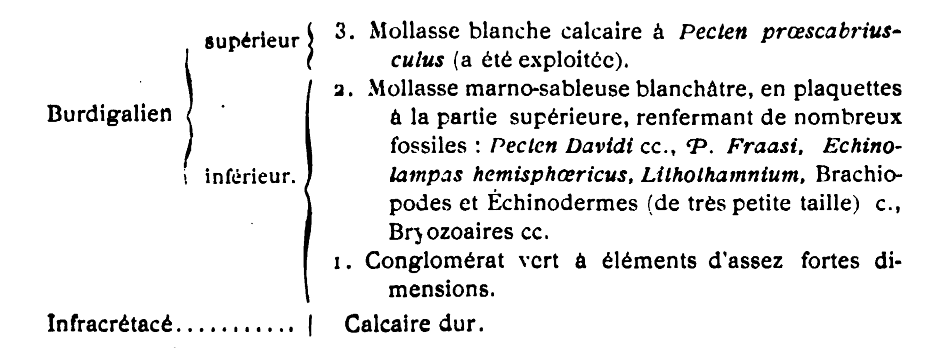
La puissance de chacune d'elles est d'au moins 20 mètres.

La surrexion de l'anticlinal de la Tour a eu pour effet de porter, ici comme ailleurs, les argiles du schlier jusqu'au sommet de la colline. Sur les flancs de l'anticlinal, cette formation s'abaisse vers la plaine. A l'est, sa présence est encore révélée par l'existence d'un niveau d'eau, mais sur le flanc nord l'érosion l'a presque partout emportée, en déterminant le glissement des assises supérieures. Ces assises, aux alternances de sables et de grès, ont, en outre, été désagrégées, à la fois, par les eaux atmosphériques et par une action éolienne très puissante ici. Il s'est ainsi produit des cônes d'éboulis qui, entraînés par le ruissellement, sont allés se mélanger aux argiles du schlier et aux alluvions de la Durance, pour former au voisinage un sol des plus fertiles, propre à tous les genres de culture.

Le mas Livent. Près du mas Livent, la mollasse calcaire se présente dans les mêmes conditions qu'à Barbentane. Sur un point situé tout auprès de la route, à 2 kilomètres du pont d'Aramon, le conglomérat à *Pecten Davidi,* assez fossilifère, se montre seul, pincé dans les lèvres d'une faille.

Les Bouisses. Au sud des Bouisses, sur le chemin qui conduit de Saint-Michel-de-Frigolet au mas du Grès, la Carte géologique indique l'existence de deux lambeaux de miocène avec le poudingne d'Euzet (e[1]). Ainsi qu'à Saint-Pierre-du-Terme, cette dernière formation appartient, en réalité, au burdigalien inférieur.

L'ensemble peut se résumer ainsi :



Burdigalien	supérieur	3. Mollasse blanche calcaire à *Pecten præscabriusculus* (a été exploitée).
	inférieur.	2. Mollasse marno-sableuse blanchâtre, en plaquettes à la partie supérieure, renfermant de nombreux fossiles : *Pecten Davidi* cc., *P. Fraasi, Echinolampas hemisphæricus, Lithothamnium,* Brachiopodes et Échinodermes (de très petite taille) c., Bryozoaires cc.
		1. Conglomérat vert à éléments d'assez fortes dimensions.
Infracrétacé...........		Calcaire dur.

Boulbon. La mollasse burdigalienne supérieure, à *Lithothamnium,* se retrouve à Boulbon, sur la colline située en arrière du château.

D. HAUTEURS DE COMPS-BEAUCAIRE.

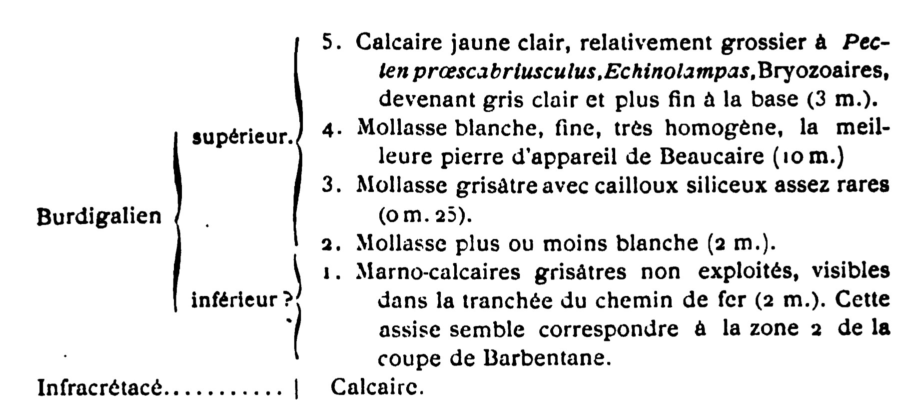
Comps Saint-Étienne. Les pitons qui se dressent au sud de Comps-Saint-Étienne sont la plupart couronnés par la mollasse du burdigalien supérieur à *Lithothamnium*. Elle repose, par l'intermédiaire d'un conglomérat, tantôt sur l'oligocène, tantôt sur l'infracrétacé. Dans le premier cas, une partie des éléments du poudingue a été empruntée au sannoisien sous-jacent.

Beaucaire. M. Pellat (1) a signalé l'existence du calcaire à *Pecten præscabriusculus* et du conglomérat à la brasserie du Sud-Est de Beaucaire et en face du château de Prémont.

Dans les carrières de Beaucaire, la mollasse inclinée vers le sud-ouest d'environ 20°, repose fréquemment sur l'infracrétacé, qui plonge de 15° vers le nord-est sans interposition de conglomérat.

La pierre exploitée sur ce point est le plus souvent très homogène, à grain très fin, en bancs puissants, très peu fossilifères. Dans son épaisseur on voit quelques rares cailloux roulés et perforés, mais généralement sans patine verdâtre.

La coupe des assises de Beaucaire est la suivante :



Burdigalien	supérieur.	5. Calcaire jaune clair, relativement grossier à *Pecten præscabriusculus*, *Echinolampas*, Bryozoaires, devenant gris clair et plus fin à la base (3 m.).
		4. Mollasse blanche, fine, très homogène, la meilleure pierre d'appareil de Beaucaire (10 m.)
		3. Mollasse grisâtre avec cailloux siliceux assez rares (0 m. 25).
		2. Mollasse plus ou moins blanche (2 m.).
	inférieur ?	1. Marno-calcaires grisâtres non exploités, visibles dans la tranchée du chemin de fer (2 m.). Cette assise semble correspondre à la zone 2 de la coupe de Barbentane.
Infracrétacé...........		Calcaire.

Un plaquage de plaisancien particulièrement riche en *Hinnites* a été trouvé par M. Pellat (2), à l'entrée du tunnel de Ginestet (ligne de Tarascon-Nîmes). Les argiles à *Amussium defilippi* ont un beau développement le long de la voie ferrée, après le tunnel, particulièrement au voisinage du lieu dit Pauvre-Ménage (3).

(1) *B. S. G. F.*, 3, XXIV, p. 111.
(2) *B. S. G. F.*, 3, XXIII, p. 433
(3) Nicolas, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XVI, p. 108.

E. LES ALPINES.

La pittoresque chaîne des Alpines ou Alpilles, orientée à peu près est-ouest, s'élève à 492 mètres d'altitude, au mont des Houpies. Le miocène se montre sur ses flancs, à Saint-Remy, au Mas-Blanc, à Fontvielle, à Montmajour, etc. Aux Baux il atteint l'altitude de 209 mètres.

Saint-Remy. La coupe ci-après, que nous avons prise à un kilomètre et demi à l'est de Saint-Remy, est dirigée sensiblement nord-sud. Elle montre la succession des différentes assises miocènes sur le versant qui nous intéresse et a l'avantage de relier la bordure de notre bassin avec la chaîne de collines tertiaires qui le traverse.

Sicilien.............		9. Cailloux roulés fortement agglomérés à la base par un ciment grisâtre : ils reposent tantôt sur l'assise suivante, tantôt directement sur le schlier.
Helvétien inférieur ..		8. Grès à Bryozoaires avec *Pecten Gentoni*, *P. scabrellus* var. *ventilabrum*. 7. Argile bleuâtre, fortement micacée, jaunâtre par altération. Son sommet contient de nombreux fossiles, notamment à l'extrémité sud de la Petite-Crau où l'on trouve : *Pecten scabrellus* var. *ventilabrum*, *P. Gentoni*, *Corbula gibba*, *Tellina*, Échinides et de nombreuses traces grisâtres d'origine probablement végétale. 6. Marne à *Pecten præscabriusculus* (variété du sommet des carrières des Angles), *P. Gentoni*, *P. substriatus*, *Ostrea*, moulages de Lamellibranches et de Gastropodes, Bryozoaires foliacés, etc. ; en application sur le burdigalien près de ff. du mot Gaffet de la carte d'État-major.
Burdigalien	supérieur.	5. Mollasse grisâtre, caverneuse, cristalline (0 m. 50). 4. Mollasse blanche à *Pecten præscabriusculus*, en bancs minces au sommet et plus épais à la base. 3. Conglomérat de cailloux verts.
	inférieur.	2. Mollasse grise en bancs minces avec *Pecten Davidi*, *P. præscabriusculus*, *Lithothamnium* ccc. 1. Conglomérat à éléments moyens et petits, souvent anguleux, grisâtres, quelquefois jaunâtres ou verdâtres.
Lutétien.............		Calcaire.

La partie supérieure de l'assise 2 renferme au voisinage de Saint-Remy : *Antedon*, *Pentacrinus miocenicus*, de petits Brachiopodes, Bryozoaires, etc.

La couche 6 fournit la belle pierre de taille de Saint-Remy.

L'ensemble plonge vers le nord et l'inclinaison va en diminuant, des couches les plus anciennes vers les plus récentes.

Ce lambeau important de miocène du nord des Alpines, qui s'étend de Saint-Étienne-du-Grès au-delà de Saint-Remy, est recouvert en partie par des éboulis. Il se prolonge vers l'est sous le quaternaire du côté d'Eygalières, où M. Pellat (1) a signalé le burdigalien à *Pecten præscabriusculus* et *P. Tournali* au contact du calcaire lutétien (2). En le suivant de l'est à l'ouest, on observe que les différentes formations miocènes s'appuient successivement, savoir : la partie inférieure de la zone à *Pecten Davidi*, sur l'éocène, puis sur le rognacien ; la partie supérieure de la même zone, sur le bégudien (3) ; le burdigalien supérieur et enfin l'helvétien, sur l'infracrétacé à Notre-Dame-du-Château (4).

Cette disposition actuelle résulte à la fois de la transgression progressive des mers miocènes et de l'érosion qui a creusé le goulet de Saint-Remy et a ainsi séparé les Alpines de la Petite-Crau, en balayant les grès helvétiens et une partie du schlier sous-jacent.

tvielle, es Baux, e Castelet, Iontmajour, ontagne e Cordes.

Aux Baux et à Fontvielle le miocène s'appuie aussi successivement sur le rognacien, le bégudien et l'infracrétacé. Le lambeau de Fontvielle est recouvert également, en partie, par les éboulis. Près des Baux, la mollasse à *Pecten præscabriusculus* est supportée par un conglomérat où M. Pellat (3) a indiqué le *Pecten Davidi*. Elle est très activement exploitée ainsi que celle de Fontvielle, qui se prolonge au sud-ouest par les lambeaux du Castelet, de Montmajour et de la montagne de Cordes. C'est dans le burdigalien à *Pecten præscabriusculus* qu'ont été taillées les allées couvertes d'Arles.

Le chemin de l'ancienne abbaye de Montmajour recoupe un anticlinal assez intéressant. Sur le flanc ouest de cet anticlinal on voit l'oligocène plonger vers l'ouest-sud-ouest avec une inclinaison de 70 à 80°, affirmant ainsi l'intensité des plissements post-oligocènes qui ont affecté la région. Dans la suite, la mer miocène a arasé le sommet de l'anticlinal et l'on voit la direction

(1) *B. S. G. F.*, 3, XXIII, p. 426.

(2) Pellat, *C. R. somm. S. G. F.*, 2 mai 1891, p. LXXXVIII ; *B. S. G. F.*, 3, XIX, p. 1206 et XXIII, p. 426.— Leenhardt, *B. C. G. F.*, n° 16 ; — Carez, *C. R. somm. S. G. F.*, 21 décembre 189[illegible].

(3) Pellat, *B. S. G. F.*, 3, XXII, p. 678 ; *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XVI, p. 287 ; *Livret-guide du VIIIe congrès international, Saint-Remy et les Baux*, p. 2-5.

(4) Pellat, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XVI p. 285, indique dans cette localité le grès à Cardites.

des bancs de mollasse faire un angle d'environ 60° avec celle des bancs oligocènes sur le même flanc de l'anticlinal. Cette mollasse a été plissée à son tour et la même coupe montre un anticlinal miocène à rayon de courbure beaucoup plus grand que l'anticlinal oligocène.

F. FRONT DU LUBERON.

Cheval-Blanc. Sur le front du Luberon, en regard du village de Cheval-Blanc, nous avons exploré une bande de miocène qui, au voisinage du Vallon-Court, nous a donné la succession suivante :

Pleistocène.		5. Sables avec gros blocs plus ou moins roulés de grès helvétiens.
Helvétien	supérieur.	4. Grès à Cardites,
	inférieur.	3. Banc de poudingues à petits cailloux roulés.
		2. Grès à Bryozoaires en bancs entrecroisés, plus ou moins compacts, passant parfois à des sables jaunes (30 m.).
		1. Schlier.

Les assises 1, 2 et 4 sont exploitées sur quelques points.

Les assises 2, 3 et 4 forment vers le Vallon-Court une haute falaise abrupte sous laquelle on voit le schlier de la plaine ; plus bas, elles ont été rompues et disloquées. Au-dessus de la ferme des Cassouyers elles s'avancent transgressivement sur l'infracrétacé qui est percé de trous d'Oursins et de Lithodomes.

Viens. En allant vers le nord, dans la direction de Taillades, nous avons relevé plusieurs affleurements miocènes ne figurant pas sur la Carte. Le plus important, qui, d'ailleurs, a été exploité, occupe le fond du vallon de Viens.

Taillades. A Taillades, la série miocène, plus complète, comprend, à la base, un conglomérat à galets verts que surmontent des assises de calcaires blancs à *Pecten præscabriusculus* exploités. Cette formation se prolonge sur le versant nord du Luberon.

G. BORDURE DES MONTS DE VAUCLUSE, DE LA CHAINE DU VENTOUX ET DES MONTAGNES DE GIGONDAS. — COLLINES DE RASTEAU-CAIRANNE.

L'ensemble des monts de Vaucluse et de la chaîne du Ventoux constitue un imposant massif qui s'élève à 1,242 mètres d'altitude au signal de Saint-Pierre, dans les monts de Vaucluse, et à 1,912 mètres à l'observatoire du mont Ventoux. Il se prolonge à

l'ouest par les crêtes dentelées des montagnes de Gigondas, qui atteignent encore 734 mètres à la pyramide du plateau de Saint-Amand.

Presque partout, au bord de la plaine, on voit se redresser les assises du burdigalien, qui parfois arrivent à la verticale. Elles forment ainsi une ligne de crêtes plus ou moins continue, semblant marquer la limite du bassin miocène ; mais, sur certains points, au-delà de cette limite apparente, l'on trouve encore quelques lambeaux isolés, respectés par l'érosion, indiquant que ledit bassin avait une plus grande extension.

Tel est le lambeau de Saint-Amand, au centre du massif de Vaison-Gigondas, qui a été porté à 734 mètres d'altitude ; tels sont aussi ceux de Mormoiron et de Notre-Dame-des-Anges, entre Mormoiron et Blauvac.

est des ınts de uclıse.

A l'extrémité ouest des monts de Vaucluse, le burdigalien supérieur à *Pecten præscabriusculus* recouvre un espace assez considérable. C'est, en général, un calcaire arénacé grisâtre, peu fossilifère, en masses plus ou moins compactes et puissantes, à la base ; en plaquettes, alternant avec des bancs marno-sableux et d'un jaune verdâtre, au sommet. Quelquefois il se termine par un calcaire cristallin, caverneux que nous avons déjà vu à Saint-Remy.

Ses assises, qui n'ont ici qu'un faible pendage, s'appuient, soit sur l'infracrétacé, soit sur l'oligocène.

Nous avons pu facilement étudier le burdigalien supérieur, en rapport avec les formations de cette dernière série, sur nombre de points, notamment dans le vallon de Vaucluse où on le voit s'avancer sur le calcaire gris à *Melanoides Lauræ* et près de la ferme de la Carrichonne, au nord de l'Isle-sur-la-Sorgue, où il est en contact avec le calcaire à *Helix Ramondi* par l'intermédiaire d'un conglomérat.

Entre Velleron et Saint-Didier, l'érosion a arraché presque complètement le revêtement burdigalien de l'oligocène, de sorte que celui-ci forme dans toute cette zone l'extrémité occidentale de la colline.

ɟion de ırpen-ras.

La plaine de Carpentras apparaît comme une dépression demi-circulaire dont les eaux s'écoulent vers l'ouest-sud-ouest.

Tous les reliefs qu'elle présente dans son intérieur sont, comme sa bordure, formés par les terrains miocènes. Au nord, ceux-ci sont en contact avec l'oligocène ou avec l'infracrétacé ;

vers l'ouest, ils s'appuient, soit sur l'oligocène soit sur l'éocène, en arrière desquels émergent, en arc de cercle, différents termes du système crétacique.

L'étude du miocène nous a donné la succession ordinaire suivante entre Carpentras et la plâtrière du Linon située au sud de Saint-Pierre-de-Vassols :

Pleistocène		Graviers et limons.
Helvétien	supérieur	6. Sables et grès à *Terebratulina calathiscus*.
		5. Grès à Cardites.
	inférieur.	4. Grès à Bryozoaires.
		3. Schlier.
Burdigalien supérieur.		2. Calcaire à *P. præscabriusculus*.
		1. Conglomérat vert.

Le conglomérat vert est assez puissant, ses éléments sont de dimension moyenne ou petite.

La mollasse à *P. præscabriusculus* forme des bancs de calcaire gréseux, exploités, qui sont inclinés, ici, à 20 ou 25°.

Le schlier commence en contre-bas du burdigalien, quand celui-ci est apparent, et s'étend partout sous la plaine.

Les grès à Bryozoaires et à Cardites ainsi que les sables à Térébratulines ont beaucoup souffert de l'érosion. Ils ne se montrent que dans les collines de la dépression. Les derniers sont particulièrement développés au voisinage de Carpentras. Ce sont des sables siliceux jaunâtres, grisâtres ou blanchâtres, avec quelques bancs consistants, généralement sans fossiles dans notre région : nous les retrouverons vers l'ouest, à Bédarrides et à Courthézon. Les graviers et limons couvrent la plus grande partie de la plaine ; ils reposent, en général, directement sur le schlier.

La même succession se retrouve au nord de Carpentras. A Baumes-de-Venise, le burdigalien fossilifère, exploité, forme, derrière le village, une crête élevée. Contre sa base s'appuient les marnes et sables marneux du schlier recouverts, par places, d'énormes blocs rompus de grès helvétiens. Ces grès, qui portent le village, contiennent souvent une grande quantité de petits cailloux roulés, avec *Pecten*, dents de Squales, etc.

Au sud-ouest, à Sainte-Garde, près Saint-Didier, E. Raspail (1) a recueilli des dents de poissons qui figurent au musée Requien,

(1) Gervais, *Zoologie et paléontologie française et générale.*

à Avignon. Dans leur ensemble, elles rappellent tout à fait la faune de Bonpas, qui sera étudiée plus loin.

rdure ciden- e des ntagnes Vaison- gondas.

Les terrains miocènes se présentent avec la disposition que nous avons indiquée autour du massif de Vaison-Gigondas. Les membres de l'Académie de Vaucluse ont vu, lors de leur excursion à Vaison, les couches redressées du burdigalien au contact du cénomanien, des calcaires infracrétacés et des marnes aptiennes. Nous ne donnerons donc pas ici d'autres coupes qui seraient sensiblement les mêmes que les précédentes; nous noterons toutefois que le pliocène se montre sur la rive gauche de l'Ouvèze, en regard de Vacqueyras, où il arrive au contact de l'helvétien.

lines de asteau- iranne.

On le retrouve plus au nord, particulièrement sur la rive droite de la rivière, au-dessous de Rasteau et entre Rasteau, Cairanne et Saint-Roman-de-Malegarde, dans la colline tertiaire qui sépare le bassin de l'Ouvèze de celui de l'Aygues. Au cours de l'excursion que nous venons de rappeler, le groupe des géologues a pu étudier les termes suivants du pliocène de Rasteau, où d'assez nombreux fossiles, immédiatement déterminés par M. Châtelet, ont été recueillis :

Astien inférieur......	3. Marnes sableuses à *Ophicardelus Brocchi*, var., *Rastellensis*, *Melanopsis Neumayri*, *Potamides Basteroti*.
	2. Couches à *Ostrea Barriensis*, var. *Rastellensis*.
	1. Argiles grisâtres à *Nassa semistriata*, *Cerithium vulgatum*, var. *Bollenense*, *Potamides Basteroti*.

A Cairanne, la coupe des falaises de Hauterives est bien connue, grâce aux travaux de Fontannes (1). On y relève les assises suivantes qui plongent fortement vers le sud :

Pontien..............	5. Sables et marnes à fossiles d'eau douce (30 à 35 m.)
Tortonien............	4. Sables et marnes à *Ostrea crassissima* et *Rotella mandarinus* surmontant une marne sableuse grise à empreintes végétales, *Nassa*, *Helix*, *Auricula* (17 à 20 m.)
	3. Marne grise compacte à *Corbula* et *Nucula* ; *P. Vindascinus* est abondant à la base (7 à 8 m.)
	2. Marne sableuse plus ou moins compacte à *P. Vindascinus*, *Panopœa glycimeris*, *Thracia ventricosa*, *Cardita Jouanneti* (forme de petite taille) (1 à 2 m.).
Helvétien supérieur..	1. Sables et grès à *Balanus*, *Patella*, *P. opercularis* (visible sur 8 à 10 m.).

(1) *Ann. Soc. agr. de Lyon*, 4, IX, p. 617 *(Tertiaire du Haut-Comtat)*.

L'assise 1 correspond aux sables et grès à *Terebratulina calathiscus*, ici fossilifère.

H. BORDURE MÉRIDIONALE DU MASSIF D'UCHAUX.

Le massif crétacé d'Uchaux, qui limite au nord la plaine d'Orange, ne présente que quelques minimes lambeaux miocènes sur sa bordure méridionale, de Sérignan à Piolenc.

Sérignan. Au nord du château de Sérignan, l'on a figuré, sur la Carte géologique détaillée, des alluvions modernes (a^2) entre deux espaces marqués m^{3a} qui se rapportent, d'après la notice explicative, soit à la mollasse à *P. præscabriusculus*, soit aux sables et grès marneux à *Ostrea crassissima* (premier niveau).

L'étude locale, à laquelle nous nous sommes livré, nous a conduit à une constatation sensiblement différente. Sur ce point, nous avons vu, en effet, la succession ci-après :

Helvétien inférieur. ..	4. Grès à Broyozoaires (m^{3a} de la carte) au nord-est du village).
	3. Schlier (dans l'espace a^2 de la carte).
Burdigalien inférieur.	2. Calcaire blanc à *P. præscabriusculus*, *Spondylus*, etc. (m^{3a} de la carte).
	1. Conglomérat vert (m^{3a}).
Turonien............	Grès d'Uchaux (c^{6a}).

Le calcaire burdigalien n'a qu'une faible puissance ; il a été néanmoins exploité, comme presque partout, quand il donne une bonne pierre de construction.

Le schlier, non seulement occupe en contre-bas du burdigalien l'espace marqué a^2, mais encore il s'étend au loin sous la plaine. On trouve à sa partie supérieure les fossiles ordinaires : *P. Gentoni*, *P. ventilabrum*, *P. multistriatus*, *Balanus*, etc. Il a été exploité à la Tuilerie.

Les grès à Bryozoaires, ici, comme ailleurs, très fossilifères, reposent en éboulis sur le schlier avec un fort pendange vers le sud-est. Ils forment, du côté de la montagne, une crête de 10 à 15 mètres de hauteur.

Ferme Dianoux, etc. Près de la ferme Dianoux (3 kilomètres est de Sérignan), on voit, dans un bois, émerger le grès à Cardites, et au voisinage de la route d'Orange à Uchaux, se montre, sur le chemin de Sérignan à Piolenc, un calcaire marneux à grosses huîtres, que nous n'avons pas eu le temps d'étudier suffisamment pour fixer sa place dans la série.

Piolenc. Les deux lambeaux de Piolenc sont ainsi constitués :

Helvétien inférieur...	2. Mollasse marno-calcaire à *P. diprosopus*, *P. scabrellus*, var. *Suzensis* (1), *P. substriatus*, *P. Styriacus*, (*P. Fuchsi*) (2), *Ostrea*, *Anomia*, Bryozoaires et cailloux plus petits que dans l'assise inférieure. 1. Banc calcaire composé presque exclusivement d'*Ostrea crassissima* et de cailloux roulés de moyenne dimension. (Dans les blocs isolés ces cailloux tombent souvent et alors le calcaire paraît caverneux).
Crétacé supérieur....	Sables et, en-dessous, marnes lignitifères à *Hippurites*.

cour-on. Au nord d'Orange, au point où la route de Sérignan coupe en tranchée un prolongement oriental des hauteurs du sud de Piolenc, on voit un petit affleurement miocène appliqué contre le grès d'Uchaux. Cet affleurement, qui a son pendange au nord, se présente ainsi :

Tortonien.	2. Calcaire gréseux (grains de quartz roulés réunis par un ciment calcaire) avec *Panopœa* et nombreux moulages de *Turritella*. 1. Grès gris-noirâtre, friable, formé de grains de quartz roulés et de très menus fragments de coquilles, parmi lesquels des débris de *Pecten*.
Turonien.	Grès dur à petites huîtres très brisées, en lumachelle.

Un deuxième affleurement identique se trouve un peu à l'ouest, sur la route d'Orange à Uchaux. Nous étudierons cette formation d'une manière plus complète dans les collines situées au sud d'Orange.

I. — CHAINE DES COLLINES TERTIAIRES D'ORANGE A SAINT-REMY.

La chaine des collines tertiaires, qui s'étend d'Orange à Saint-Remy, est jalonnée par les reliefs secondaires de Châteauneuf-Calcernier, Vedènes, Caumont et Noves-Châteaurenard. Elle rejoint, au sud, la chaîne des Alpines, comme nous l'avons vu, et s'appuie, vers le nord, au voisinage d'Orange, sur les grès cénomaniens et turoniens.

En réalité, elle est prolongée au nord-est par la ride pliocène de

(1) Dollfus et Dautzenberg, *Mém. Soc. géol. Fr., Paléont.*, n° 27, p. 34.
(2) *P. Fuchsi, Font. non Hauer* (Dollfus, *Journal conchyl.*, LI, p. 281).

la Costière-Camaret (1), qui sépare les basses vallées de l'Aygues et de l'Ouvèze et va se perdre sous le manteau pléistocène du Bois-des-Dames au sud de Cairanne.

Plaine d'Orange. Si l'on considère que le pliocène existe ainsi sur les deux flancs de la vallée de l'Ouvèze et sur de nombreux points de la rive droite du Rhône, de Chusclan à Saint-Geniès-de-Comolas, on est fondé à croire que le sous-sol de la plaine d'Orange doit être généralement pliocène.

Ferme Point. La mer plaisancienne a pénétré, même, entre le massif du Lampourdier et les collines du quartier des Mareuilles (2). Nous avons découvert, en effet, près de la ferme Point, des fossiles à test blanc indubitablement plaisanciens (*Artemis exoleta, Cardita*, etc.) avec des dents de Squales miocènes (*Odontaspis cuspidata*, etc.), et des Bélemnites albiennes (?) fortement usées et enrobées d'une patine verdâtre, le tout disséminé à la surface de marnes argileuses bleues à petites *Ostrea*.

Ces marnes avaient été placées par MM. Hébert et Toucas (3) dans l'aptien (leur néocomien supérieur), mais MM. Carez et Fontannes (4) les ont depuis attribuées au Cénomanien inférieur.

Nous nous rallions à cette dernière opinion : Les petites huîtres qu'elles renferment et qui paraissent les seuls fossiles bien en place, sont, en effet, identiques à celles que nous avons trouvées dans les grès cénomaniens, à Orbitolines, de Châteauneuf-Calcernier.

Ainsi la mer miocène aurait rejeté sur le littoral, qui existait alors à la ferme Point, des dents de Squales avec des fossiles albiens remaniés par elle, et, plus tard, la mer plaisancienne aurait rebrassé ces matériaux, en abandonnant, à son tour, quelques coquilles à la surface des marnes cénomaniennes.

Tranchées du canal de Pierrelatte, Ferme Maucail, Montredon. Les dépressions situées au nord du massif du Lampourdier et des hauteurs de Cabrières sont arrosées par le canal de Pierrelatte, qui, sur plusieurs points, se trouve en tranchée. Près de la Biscarelle et de la ferme Ferrand les déblais rejetés sur les bords se montrent constitués par un marno-calcaire blanc-jaunâtre avec grains de quartz, à *Pecten Vindascinus, P. scabriusculus, Turritella, Panopœa, Pectunculus,* dents de Squales et d'*Aetobatis,*

(1) Le plaisancien à *Amussium cristatum* de la Costière est exploité sur plusieurs points, notamment à Pécoulette.

(2) Fermes Point et Mangin.

(3) *Loc. cit.*, p. 29 et suivantes.

(4) *Notice C. G. F.*, feuille d'Orange.

aiguillons de *Myliobatis*, côtes de *Metaxytherium*, etc., etc. Cette formation très remarquable repose, près de là, directement sur le turonien (sables à *Ostrea columba*).

C'est elle que nous avons déjà vue au nord d'Orange, à Coucourdon-Martin (quartier de Somme-longue).

Nous la retrouvons, au sud de Ferrand, à la ferme Maucail (ou Mauquois), où elle a assez de puissance pour qu'on ait pu y creuser une grotte qui sert de cave. A 500 mètres de là, elle s'appuie presque horizontalement, par l'intermédiaire d'un cordon de galets verts, sur des marnes que nous croyons aptiennes et qui passent inférieurement à un calcaire marneux bleu-verdâtre, avec *Belemnites*, fragments d'*Ancyloceras*, *Terebratula*, *Rhynchonella*. Ces marno-calcaires reposent eux mêmes, avec un pendage de 20°, sur le calcaire barrémien, qui a sensiblement la même direction.

Au-dessus de la ferme Maucail, on trouve une puissante masse de sables blanchâtres, quelquefois jaunâtres, avec traces ferrugineuses, sans fossiles, dont le faciès répond aux sables à térébratulines du bassin de Visan (Fontannes).

Vers Montredon, ils forment des collines fortement ravinées avec quelques bancs en saillie ; leur base est en contact direct avec le calcaire infracrétacé percé de trous d'Oursins, comme au voisinage de Maucail. Il semble que ce sont ces traces de rivages que l'on a marquées m^{3a} sur la Carte géologique.

Les relations de la mollasse à *Pecten Vindascinus* du sud d'Orange avec les autres assises miocènes sont assez difficiles à établir sur place. Bien que son extension semble assez considérable, elle n'émerge que sur quelques points (Maucail, la Biscarelle (1), Ferrand, Concourdon), et la seule formation miocène avec laquelle nous la trouvons en contact est celle des grès à *Terebratulina calathiscus* : or, celle-ci, à première vue, semble la surmonter ; son substratum n'est, d'ailleurs, généralement pas visible. Toutefois, sur le bord du chemin de Châteauneuf à Maucail, nous avons observé, en un point, le marno-calcaire réduit à un banc peu épais, appuyé sur des sables identiques à ceux du sommet de la colline.

La mollasse à *P. Vindascinus* se présente donc ici, sur le flanc des sables à térébratulines et nous l'y voyons avec la plupart des mollusques fossiles signalés à Cairanne. Or, comme le dit Fon-

(1) E. Dumas, p. 559, indique brièvement l'existence de *Turritella*, *Panopœa*, *Pectunculus*, au quartier de la Biscarelle près d'Orange.

tannes (1), ces mollusques « sont des animaux côtiers, vivant à de petites profondeurs, recherchant les plages de sable peu inclinées qui se découvrent à la marée basse. » Le sable est bien là et le rivage aussi. Il y a donc lieu d'identifier les calcaires marno-sableux de Maucail à *P. Vindascinus* et *P. scabriusculus* avec ceux du tortonien de Visan, qui, d'ailleurs, ne sont pas très éloignés. Plusieurs autres considérations nous ont conduit à cette même conclusion :

1° La formation de Maucail ne peut-être burdigalienne, car elle diffère absolument, par son faciès, de la mollasse burdigalienne qui se montre dans toute la région, de Saint-Paul-Trois-Châteaux aux Baux ;

2° Elle ne peut être helvétienne, car nous n'avons jamais observé de mollasse marno-calcaire dans l'helvétien, où tous les faciès sont argileux, sableux ou gréseux .

3° L'analogie de la mollasse de Cucuron et de celle de Maucail est frappante au point de vue paléontologique ; même abondance de moulages de Panopées et autres Lamellibranches, de dents de Squales et surtout de *Chrysophrys*, etc. Le *P. scabriusculus* ne semble pas, il est vrai, y atteindre la taille des grands exemplaires de Cucuron, mais il y en a de taille moyenne et l'on trouve des débris qui correspondent à des sujets de 7 ou 8 centimètres de hauteur, beaucoup plus grands, par conséquent, que *P. præscabriusculus*, qui ne dépasse guère 47-48 millim.

La mollasse de Maucail, est donc bien du même âge que celles de Visan et de Cucuron et comme elles, elle appartient au tortonien inférieur (3).

Cabrières, Bédine, Courthézon, Le Mourre Saint-Laurent.

Les sables à térébratulines se prolongent au nord du quartier de Cabrières jusque vers la ferme Ferrand, mais c'est à l'est qu'ils ont leur plus grande extension.

Relevés contre l'infracrétacé à Montredon et dans les quartiers voisins, avec les couches sous-jacentes, ils s'inclinent fortement vers la plaine de l'Ouvèze, parfois épanchés en éboulis, parfois ravinés et laissant apparaître les formations inférieures. C'est ainsi que, près de Bédine, on voit émerger les grès à Cardi-

(1) Fontannes, *Haut-Comtat*, p. 629.

(2) Fontannes, *Bassin de Visan*, p. 12 et 82.

(3) Fontannes aurait-il considéré les couches de Maucail comme burdigaliennes ? On pourrait le croire, car il mentionne le burdigalien au voisinage d'Orange (*Terrains tertiaires de la région delphino-provençale*, p. 39) et M. Depéret a reproduit cette affirmation (*B. S. G. F.*, 3, XXI, p. 181). Or, nous n'avons nulle part trouvé la mollasse à *P. præsc.* entre Sérignan et Vedènes.

tes, probablement disloqués d'ailleurs, et qu'au-dessous des carrières où ceux-ci ont été exploités, l'on retrouve les sables à Térébratulines formant les collines basses du Grand-Braye, de Courthézon et du Mourre Saint-Laurent (la Coucourde). Ils se relient ainsi aux formations similaires de la plaine de Carpentras.

its sien Cour- zon. Au-dessus de la ferme de Grand-Braye, dans le mamelon qui porte la cote 68, M. l'ingénieur Lippmann a pratiqué un sondage qui a atteint 811 mètres de profondeur. Commencé vers 1875 et abandonné à plusieurs reprises, il était à 464 mètres en juin 1881. Les matériaux retirés du trou de sonde furent alors visités par Fontannes, qui publia une coupe de ce qui était fait (1). Cette coupe ne portant que sur un peu plus de la moitié de la profondeur du puits, nous avons cru utile de la compléter. Nous nous sommes adressé, dans ce but, à M. Lippmann, qui nous a donné très gracieusement les indications reproduites dans le tableau ci-après.

Les expressions employées pour désigner la nature des terrains traversés diffèrent un peu de celles qu'a adoptées Fontannes. Pour faciliter les rapprochements, nous avons mis entre crochets quelques indications tirées de la coupe donnée par ce géologue.

Le sondage a débuté à l'altitude de 66^{m}25. On a rencontré successivement :

			Épaisseur
Helvétien	supérieur.	28. Marne sableuse	6^{m}00
		27. Sables marneux jaunes et durs [Sables à Térébratulines]	22.50
		26. Sables jaunes argileux [Sables à Térébratulines]	14.19
		25. Argile noire sableuse	5.45
		24. Argile jaune sableuse avec plaquettes de grès [grès à *Cardita*]	16.07
	inférieur.	23. Sables argileux avec quelques plaquettes de grès	3.57
		22. Argile noire sableuse plus ou moins dure	20.02
		21. Pierre noirâtre avec veines d'argile jaune et rougeâtre [Marne argileuse]	10.70
		20. Sable avec plaquettes d'argile jaune	3.50
		19. Calcaire gris bleuâtre avec quartz à la partie supérieure [Marne argileuse avec galets de silex verdâtres]	6.85
		A reporter...	100.85

(1) *Note sur les terrains traversés par quelques sondages récemment exécutés dans les départements de l'Isère, de la Drôme et de Vaucluse*, 1883.

	Report.....	108m85
Cénomanien.........	18. Sable et argile jaune....................	6 31
	17. Silex et autres pierres....................	0.20
	16. Sable et argile jaune.....................	1.64
	15. Argile noire sableuse....................	2.93
	14. Pierres noirâtres dures, mélangées d'argile rougeâtre [grès grossier]	5.44
	13. Argile jaune sableuse....................	2.01
	12. Banc de pierre dure un peu analogue à du grès [Grès]...........................	0.93
	11. Argile jaune mélangée de sables.........	15.66
	10. Calcaire dur............................	0.43
	9. Terrain jaune avec sable [Nodules gréso-marneux].............................	11.09
	8. Sables jaunes argileux...................	3.20
	7. Terrain jaune argileux dur avec sable à la partie supérieure [Grès?]...............	44.71
	6. Sables jaunes durs......................	1.70
	5. Terrain jaune argileux dur [Grès?]........	19.90
	4. Sables jaunes..........................	1.71
	3. Terrain jaune argileux [Grès?]............	15.65
Aptien..............	2. Argile noire avec plaquettes..............	238.41
Barrémien...........	1. Calcaire blanchâtre, grisâtre et noirâtre. On s'est arrêté après en avoir traversé	330.32
	Total......................	811.09

Pour interpréter la première partie de cette coupe, il faut se rappeler ce que nous avons dit des affaissements en gradins qui se produisent à la surface du schlier. La colline de Cabrières n'a pas échappé à cette règle. Ainsi s'explique l'apparition successive, dans le forage, des sables à Térébratulines 26-28, des argiles du schlier 25, du grès à Cardites 24, peut-être avec le grès à Bryozoaires 23, puis le recoupement de la masse du schlier avec ses galets verts à la base, 19-22.

Le grès à Cardites se montre ici à plus de 50 mètres au-dessous de son affleurement de Bédine. Cette différence de niveau peut résulter, à la fois, de l'affaissement de ce grès et du pendage général de l'helvétien vers la plaine.

Bien que ce soit en dehors de notre sujet, nous ne pouvons nous empêcher d'appeler l'attention sur l'épaisseur considérable que prennent les couches marneuses de l'aptien, ainsi que le calcaire barrémien.

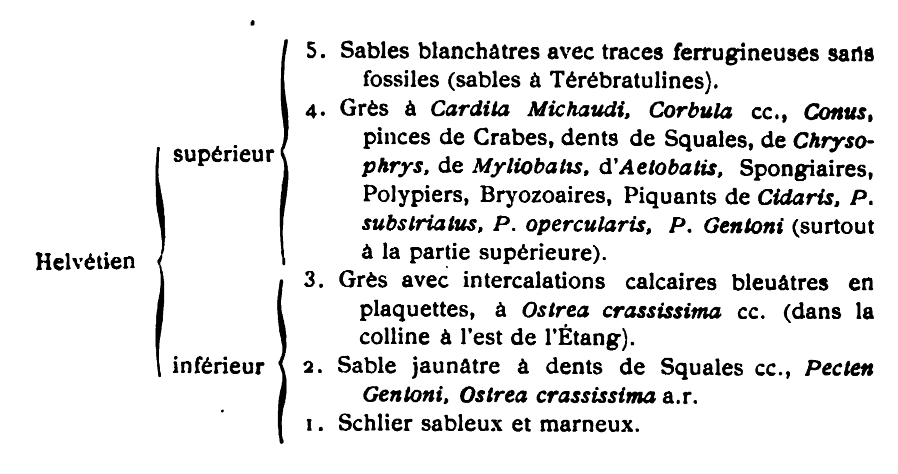
A Nyons, MM. Hébert et Toucas (1) signalent « l'absence du

(1) *Loc. cit.*, p. 26.

Gault, lacune d'autant plus remarquable que les marnes noires aptiennes et celles qui renferment les fossiles de la craie glauconieuse sont tellement semblables que les dernières semblent la continuation des premières. » Peut-être sommes-nous dans le même cas à Courthézon. La partie supérieure des argiles 2 serait alors cénomanienne et se relierait à la formation de la ferme Point.

uines Saint-orges; ang (1).

Au sud-ouest de Courthézon existent plusieurs carrières dans lesquelles on exploite depuis longtemps le grès à Cardites. Il y a tout près de ces carrières un ancien étang, aujourd'hui desséché, en tête duquel est un ravin où l'on peut relever la coupe suivante :



Helvétien
- supérieur
  - 5. Sables blanchâtres avec traces ferrugineuses sans fossiles (sables à Térébratulines).
  - 4. Grès à *Cardita Michaudi, Corbula* cc., *Conus*, pinces de Crabes, dents de Squales, de *Chrysophrys*, de *Myliobatis*, d'*Aetobatis*, Spongiaires, Polypiers, Bryozoaires, Piquants de *Cidaris*, *P. substriatus, P. opercularis, P. Gentoni* (surtout à la partie supérieure).
- inférieur
  - 3. Grès avec intercalations calcaires bleuâtres en plaquettes, à *Ostrea crassissima* cc. (dans la colline à l'est de l'Étang).
  - 2. Sable jaunâtre à dents de Squales cc., *Pecten Gentoni, Ostrea crassissima* a.r.
  - 1. Schlier sableux et marneux.

C'est ici le point le plus méridional où, dans notre champ d'étude, nous trouvions abondamment l'*Ostrea crassissima*.

Sud Lam-urdier, rme de ardine.

Le massif infracrétacé de Châteauneuf, appelé souvent le Lampourdier, est affecté, avons-nous dit, dans sa partie méridionale, par le pli-faille de Saint-Laurent-Lavernède. Dans l'espace compris entre les lèvres de cette faille, nous avons eu la succession suivante :

(1) Les environs de Courthézon sont depuis longtemps connus comme ayant fourni des débris de poissons remarquables. Courtet, en 1876, disait déjà : « Dans les pierres de ces carrières, les coquilles abondent, ainsi que les dépouilles marines consistant en arêtes et mâchoires de poissons parfaitement conservés. » Au sujet du lieu dit l'Étang, le même auteur s'exprime ainsi : « Au sud-est de Courthézon, sur le chemin de Châteauneuf-du-Pape, existait, au commencement de ce siècle, un bassin d'environ 21 hectares, rempli d'*eau salée*. En 1805, le propriétaire ayant obtenu l'autorisation d'exploiter cette mine éventuelle de sel, entreprit de grands travaux, mais le projet ne tarda pas à être abandonné. »

Cénomanien	3. Grès jaunes durs, à *Orbitolina concava* ccc., *Ostrea* c., etc.
Aptien	2. Marnes bleues avec Bélemnites et Ammonites.
Barrémien	1. Calcaire blanchâtre à rognons de silex. (Ce calcaire présente des crevasses remplies par un grès vert clair renfermant des Acanthocératidés, de nombreuses Bélemnites roulées et usées, et des dents de Squales qui appartiennent à des formes miocènes, et non aux formes infracrétacées que l'on recueille abondamment à Clansayes.)

Cette coupe est prise au sud d'un lambeau de grès à Cardites (la Gardine) qui fait suite aux grès à Térébratulines de Montredon.

Le remplissage des fentes du rocher barrémien est une sorte de conglomérat formé par la mer miocène au moyen des éléments meubles qu'elle a empruntés aux couches plus anciennes et de ceux qu'elle a déposés elle-même.

Les formations de cette nature, dont nous avons constaté l'existence sur plusieurs points, nous paraissent devoir être rapprochées des poches à phosphates de la région d'Uzès. Suivant M. Depéret (1), qui les a particulièrement étudiées, ces poches sont de deux sortes :

1° Les unes (la Capelle) sont des cavités profondes (60 m.), creusées dans l'urgonien et remplies de sables grossiers à petits nodules phosphatés de consistance crayeuse et de blocs urgoniens décalcifiés, avec moules internes de *Requienia*, de *Monopleura*, etc. ;

2° Les autres (Tavel, la Capelle, Saint-Maximin), sont des crevasses étroites et moins profondes (20 à 30 mètres) contenant des dépôts argilo-calcaires rougeâtres avec phosphates souvent concrétionnés. A la partie supérieure on trouve des ossements et des dents de vertébrés du quaternaire le plus ancien ou à la limite extrême du pliocène.

L'âge de ces dernières inclusions est donc très probablement pléistocène. Les concrétions phosphatées proviendraient du lessivage du Gault, qui a autrefois couvert tout le plateau et a laissé des fragments d'Ammonites disséminés à sa surface.

Quant aux premiers gisements, dont l'âge est resté indéterminé, ils pourraient bien remonter à l'époque miocène, comme le remplissage des fissures du calcaire barrémien de Châteauneuf-Calcernier et comme les dépôts de même origine que nous avons observés à la grange Malosse et à Vedènes.

(1) *Comptes rendus Ac. Sc.*, CXX, 1895, p. 119.

Châteauneuf-Calcernier. Le village de Châteauneuf-Calcernier, avec son vieux donjon, est bâti sur l'helvétien qu'a relevé le massif barrémien du Lampourdier.

Près de la route de Roquemaure, le schlier entamé pour la construction d'une maison, nous a montré de très nombreux fossiles : *P. scabrellus*, var. *ventilabrum*, *P. opercularis*, dents d'*Odontaspis*, de *Myliobatis*, etc., *Balanus*, et surtout d'abondants moulages de petits Lamellibranches. Ces derniers éléments de la faune helvétienne sont relativement rares dans notre région, mais des niveaux en ont été signalés dans le bassin de Visan, les environs de Cucuron, le bas Languedoc, etc.

Dans le flanc de la colline on retrouve en superposition toutes les assises de l'helvétien, grès à Bryozaires, grès à Cardites, sables à Térébratulines. Ceux-ci se prolongent à l'ouest jusqu'à l'Ouvèze et passent comme nous le verrons, dans la colline située au sud de Bédarrides.

Colline de l'ancien télégraphe (ouest de Bédarrides). Une note assez récente d'E. Mermier (1), a signalé l'existence dans la colline qui domine Bédarrides à l'ouest, d'une bande de pliocène, qui s'étend depuis le voisinage de la Gandole jusqu'à la Crau et comprend, à la base, des argiles bleues et, au sommet, des sables grossiers plus ou moins solidifiés. Une minime partie seulement de ce lambeau figure sur la carte (2).

L'étude que nous en avons faite, nous a permis d'y retrouver les mêmes Foraminifères qu'à Pujaut quoique moins abondants.

A la hauteur du mot « Saint-Louis » de la carte d'état-major, nous avons relevé dans la colline la coupe suivante :

Sicilien.............	4. Cailloutis à quartzites alpins.
Astien...............	3. Sables assez grossiers avec taches ferrugineuses et nombreuses concrétions blanches, contenant parfois des bancs solidifiés intercalés, à *P. benedictus* c., *P. scabrellus* type et var. *Bollenensis*, *Ostrea cucullata*, *Balanus* c., Foraminifères (*Rotalia Beccarii*, *Polystomella crispa*, *Robulina* cf. *calcar*, *Cristellaria* cf. *ornata*), Ostracodes, etc. Ces couches sont exploitées dans plusieurs sablières.
Plaisancien..........	2. Marnes bleues à *Natica Josephina*, *Venus islandicoides*.

(1) *Annales Soc. linnéenne de Lyon*, nouv. sér., XXXVIII, 1891, p. 131.

(2) Les deux petits lambeaux pliocènes figurés dans la colline de Sorgues et dans celle de l'ancien télégraphe, ont été découverts par M. Leenhardt, qui les a signalés à Fontannes (*B. S. G. F.*, 3e série, XII, p. 472 (1)).

Helvétien supérieur. (Sables à Térébratulines.)	1. Sable très micacé se consolidant à certains niveaux en bancs gréseux, plus ou moins durs, jaunâtres ou un peu grisâtres, en couches presque horizontales, mais avec la stratification entrecroisée. Nous n'avons pu y trouver aucun fossile.

L'ensemble se montre avec une hauteur de 70 à 80 mètres, dont 50 mètres appartiennent aux grès à Térébratulines et 20 mètres, au maximum, au pliocène.

Colline de Sorgues. Si l'on suit, du sud au nord, le bord oriental de la colline qui s'élève entre Sorgues, Entraigues et Bédarrides, on y reconnaît successivement les formations suivantes : le schlier, du Mont-de-Sève (Bordines) à Gigognan ; les grès à Bryozoaires et les grès à Cardites du Mont-de-Sève au grand Vaucrose, les grès à Térébratulines, du grand Vaucrose à Bédarrides. Ces couches se superposent avec un pendage général nord.

Au voisinage du point culminant, la carte indique un lambeau de couches à Potamides Basteroti (**p**₀) surmonté par les alluvions des plateaux (**p**). Le plaisancien (**p**₁) n'y est point figuré, alors qu'il occupe une partie du sommet et tout le flanc oriental de la colline jusqu'à la plaine, à la hauteur du grand et du petit Vaucrose. Ainsi, une coupe faite en regard du grand Vaucrose donne la succession suivante :

Plaisancien	5. Marnes à *Venus islandicoides, Dentalium sexangulum*, etc.
Helvétien supérieur..	4. Sables sans fossiles avec quelques bancs gréseux et zones d'argile blanchâtre vers la base (horizon à *Terebratulina calathiscus*).
	3. Grès ferrugineux à *Cardita Michaudi, Arca, Corbula, Turritella*, etc.

En face de Gigognan, on voit sous les grès à Cardites :

Helvétien inférieur...	2. Sables et grès à Bryozoaires, à *Pecten opercularis*, etc.

Et sous le Mont-de-Sève, on a :

Helvétien inférieur...	1. Marnes bleues devenant sableuses au sommet avec *P. ventilabrum* (schlier).

La superposition de 5 sur 4 est bien visible dans une excavation pratiquée au voisinage du sommet de la colline, sur son flanc

ouest, près du chemin de Sorgues au petit Vaucrose. Celle de 4 sur 3 est très nette dans les carrières de grès à Cardites auprès du grand Vaucrose.

Ces grès sont aussi exploités près du grand Gigognan. C'est probablement que l'on a trouvé la machoire de *Schizodelphis* et la dent de *Mastodon* mentionnées, la première par Vaillant (1), la seconde par M. Leenhardt (2).

Nous verrons plus loin que le plaisancien, qui atteint presque la cote 110, se retrouve au voisinage de la ville de Sorgues, avec une grande puissance.

Tout le flanc ouest de la colline est recouvert par une importante terrasse de galets et sables du quaternaire ancien, parfois fortement conglomérés.

ıtraigues. L'helvétien qui porte le village d'Entraigues se présente ainsi qu'il suit :

Helvétien supérieur...	3. Grès lumachelle très dur à moulages de *Cardita Michaudi*, *Lima* cf. *inflata* et autres Lamellibranches.
Helvétien inférieur. ..	2. Sables jaunes très fins, siliceux, agglutinés en grès, surtout vers leur partie supérieure, à *P. opercularis*, *P. substriatus* (grande taille), *P. Gentoni*, *Triton*, Bryozoaires, *Terebratula*, *Thecidea*, *Balanus*, vertèbres et dents de Squales.
	1. Schlier.

Cet helvétien très fossilifère peut être facilement étudié au sud du village, près du cimetière, et au nord de la gare.

Nous n'avons trouvé nulle part, au voisinage d'Entraigues, le *P. subbenedictus*, indiqué sur ce point par MM. Depéret et Roman (3); nous n'y avons pas trouvé davantage de dépôts burdigaliens. Il y a eu probablement confusion avec Vedènes, localité voisine que nous allons étudier dans un instant.

Causeran. A gauche de la route qui conduit d'Entraigues à Vedènes, on voit auprès de la ferme Causeran un monticule de 300 à 400 mètres de long, qui porte un petit bouquet de pins. La carte confond, à tort, cette butte dans le quaternaire a^1 de la plaine, car elle est

(1) *Rev. trav. scient.*

(2) *C. R. S. G. F.*, XXXIII, XXXIV. M. Leenhard dit que ce fossile provient des couches à *Cardita Jouanneti* : nous n'avons pas observé cet horizon au voisinage de Sorgues.

(3) *Mém. S. G. F., Paléont.*, n° 26, p. 49.

formée par des sables et grès à Bryozoaires et *Pecten opercularis* identiques à ceux d'Entraigues.

Un peu plus près de Vedènes, une autre ride helvétienne, celle-ci presque entièrement recouverte par le quaternaire, appuie son extrémité sud sur un petit pointement infracrétacé détaché de l'îlot principal.

Vedènes. Celui-ci, qui s'élève à 70 mètres au-dessus de la plaine, a relevé le burdigalien sur son flanc ouest, mais l'helvétien seulement sur son flanc est. Il a déterminé, en partie, le pendage des couches de la colline de Sorgues et l'espace qui le sépare du Mont-de-Sève correspond à la zone de moindre résistance du schlier.

Le lambeau de burdigalien est compris entre les deux lèvres d'une faille. C'est le calcaire à *Pecten præscabriusculus*. Les Bryozoaires et les Échinodermes y dominent ; on y trouve *Cidaris avenionensis* et des représentants des genres *Echinolampas, Macropneustes, Antedon, Conocrinus, Pentacrinus,* etc.

La faille a isolé, à l'ouest de la masse infracrétacée, un rocher recoupé par une fissure remplie de sable et de cailloux avec quelques fossiles helvétiens. Nous renvoyons à ce que nous avons dit de ces dépôts en étudiant le sud du Lampourdier.

A l'est de la colline, sous le village même, se montre un important conglomérat de galets verts avec un peu de schlier. La faune du conglomérat est celle de la Femme de Loth, mais moins variée. Le schlier renferme de nombreux débris de *Pecten*. Nul doute qu'ici encore le conglomérat ne soit helvétien, car il n'y a pas trace de burdigalien de ce côté.

Colline de Saint-Saturnin. La colline qui s'étend de Vedènes à Caumont a été aussi relevée à ses deux extrémités par l'infracrétacé. Elle est principalement constituée par le schlier qui y a une très grande puissance, comme l'ont démontré les travaux du tunnel de Saint-Saturnin. Les grès helvétiens ne se montrent qu'en éboulis. Ils sont souvent mélangés avec des quartzites pliocènes provenant des dépôts de cet âge qui forment le revêtement supérieur du relief et qui se répandent partout sur ses flancs. Ces cailloux masquent ainsi, en partie, un important lambeau de plaisancien qui s'étend entre Saint-Saturnin et Jonquerettes.

Le schlier exploité par plusieurs tuileries, se montre fossilifère sur divers points, notamment au voisinage de Saint-Saturnin. Nous y avons trouvé, dans un banc argilo-sableux, *Pecten Gentoni, P. scabrellus* var. *ventilabrum* cc., quelques rares Scalaires et des dents de Poissons, parmi lesquelles *Aprionodon* sp. et

Odontaspis contortidens. Ces argiles ont donné également *Carcharodon megalodon* rr.

Dans les éboulis, on voit aussi des dépôts arénacés rappelant les sables à Térébratulines et l'on y remarque parfois des fragments d'une mollasse jaune avec *Pecten scabriusculus* analogue à celle de Maucail. Tous ces éléments divisés et remaniés, à l'époque pléistocène, avec des quartzites provenant du sicilien, ont formé souvent vers la plaine des bancs assez fortement conglomérés par un ciment calcaire.

Quant au plaisancien, dont nous devons la connaissance à M. Bertesago, il se présente sous la forme d'argiles à *Corbula gibba* et *Ostrea cochlear;* c'est le prolongement du pliocène de Sorgues, de la Gandole, de Font-de-Michelle, etc.

onpas. Au nord de l'infracrétacé de Noves, la colline ayant été rompue et l'helvétien emporté sur une largeur de deux kilomètres, les grès surmontant le schlier de la rive droite de la Durance, insuffisamment soutenus, durent s'affaisser peu à peu jusqu'à la rivière.

Ils se montrent, néanmoins, en masses presque horizontales sur le bord du plateau, mais, là même, ils ne sont pas en place, car le schlier, jadis exploité, est visible plus haut, au sommet de la colline, où il n'est recouvert que par le pliocène supérieur.

C'est sur les bancs disloqués et inclinés des grès helvétiens à Bryozoaires, qu'a été bâtie la Chartreuse de Bonpas.

La coupe suivante montre, en faisant abstraction des éboulis, la suite des assises que nous avons observées sur ce point :

Sicilien.	5. Galets de quartzite.
Helvétien inférieur...	4. Grès jaunâtre plus ou moins consistant à Bryozoaires, etc. (15 m.)
	3. Grès calcaire bleuâtre très dur, avec intercalations sableuses moins résistantes, rempli de moulages de *Nassa, Corbula,* etc. On y trouve de très nombreuses dents de Poissons (*Scymnorhinus triangulus, Acanthias, Galeus, Carcharias, Squatina, Lamna, Notidanus, Chrysophrys, Trygon,* etc.), des vertèbres de Poissons et de Cétacés, des Balanes, des Bryozoaires, des Polypiers, des baguettes de *Cidaris, Pecten Gentoni, P. opercularis,* etc., et des restes de végétaux (4 m.).

Helvétien inférieur ... (*Suite.*)	2. Conglomérat à petits éléments calcaires et siliceux formant un banc généralement peu compact de 0 m. 20 à 0 m. 30 d'épaisseur, contenant quelques cailloux verts et des dents un peu roulées (quelquefois aussi avec un peu de patine verte) appartenant aux genres *Carcharadon, Hemipristis, Carcharias, Oxyrhina, Myliobates* (On n'y voit généralement pas de petites espèces).
	1. Schlier renfermant, à sa partie supérieure, *P. scabrellus*, var. *ventilabrum*, *P. opercularis* et de rarissimes *Ostrea crassissima*. Il se montre ici sur plus de 70 mètres de hauteur au-dessus de la plaine.

Ces formations si remarquables avaient jadis attiré l'attention de Brongniart (1), qui en a donné une description sommaire, où il n'est malheureusement pas tenu compte des affaissements. L'illustre savant regrette de n'avoir pas eu le temps de déterminer les espèces « des corps marins qui sont si abondants dans ces couches. »

Caumont. Au sud-est du relief infracrétacé de Caumont, on voit un très beau conglomérat à gros galets verts formant la base du schlier; le rocher présente plus haut les cavités cupuloïdes habituelles. On trouve, dans le conglomérat, des moulages analogues à ceux de la Femme de Loth. La base du schlier y est très fossilifère ; on y voit : *P. Gentoni*, *P.* gr. *spinulosus*, de nombreux Brachiopodes (*Thecidea, Argiope, Megerlia, Terebratula*, etc.), des articles de *Pentacrinus*, des Polypiers, Balanes, pinces de Crabes, dents de Squales, Bryozoaires, etc. Ce point était connu de Fontannes, qui y signale « un article de Pentacrinus, l'une des grandes raretés paléontologiques du miocène du sud-est ». En réalité, ce fossile est assez commun. Au-dessus du schlier on voit un petit témoin des grès à Bryozoaires.

La Petite-Crau. La colline de la Petite-Crau ne présente aucune particularité. Elle est comprise pour sa partie méridionale dans notre coupe de Saint-Remy. Son extrémité nord s'appuie sur les rochers infracrétacés de Noves, où M. Pellat a signalé l'existence d'un conglomérat. Le schlier lui-même se montre sur ce point avec des fossiles généralement brisés.

(1) *Description géologique des environs de Paris*, par MM. G. Cuvier et Alex. Brongniart, 3ᵉ édit., Paris, 1835, p. 320.

Avant Fontannes, toutes les collines que nous venons de décrire avaient été considérées comme pliocènes (1). Fontannes les plaça entièrement dans l'helvétien (2), sauf les deux points que nous avons indiqués à Bédarrides et à Sorgues. Nous avons vu que ces deux lambeaux avaient une étendue beaucoup plus grande que ne l'avait cru Fontannes et que, depuis lors, le plaisancien avait été reconnu à Saint-Saturnin.

Or, la mer pliocène a évidemment occupé toute la plaine d'Avignon où elle pénétrait, à la fois, par les détroits de Lamanon-Orgon (argiles de Saint-Pierre-de-Vence) et par la dépression de Tarascon. Dès lors, il se peut très bien que l'on en trouve des dépôts dans la colline d'Eyragues, comme on en a trouvé dans celle de Saint-Saturnin et comme Coquand l'avait indiqué.

Si les lambeaux que nous avons mentionnés sont, d'ailleurs, peu étendus, c'est, d'une part, que le pliocène, ici, a beaucoup souffert de l'érosion, et que, d'autre part, sur les points où il a été conservé, il est souvent impossible, en l'absence de fossiles visibles à l'œil nu, de séparer les argiles plaisanciennes de celles qui sont helvétiennes. Nous verrons bientôt comment on peut arriver à faire cette distinction.

J LES TERRAINS NÉOGÈNES DANS LE SOUS-SOL DE LA PLAINE DU COMTAT.

Grâce à divers sondages faits récemment en vue de la recherche d'eaux souterraines, nous avons pu acquérir d'utiles notions sur la constitution du sous-sol de la plaine du Comtat dans la région de Carpentras, ainsi que dans les environs d'Avignon et d'Orange.

Forages 'Avignon et de lorgues. En 1904, presque simultanément, les villes d'Avignon et de Sorgues entreprirent chacune le forage d'un puits, la première dans la cour de l'usine des eaux, à Monclar, la seconde en un point situé au nord-ouest de l'intersection de la route d'Entraigues et du chemin de fer de Paris-Marseille. Nous avons pu suivre ces travaux qui nous ont donné, au point de vue géologique, de très intéressants résultats.

Dans le forage d'Avignon, la sonde a traversé successivement :

(1) Matheron, *Constitution géognostique des Bouches-du-Rhône* (1839) ; *Catalogue des corps organisés fossiles des Bouches-du-Rhône*, p. 91 ; — Coquand, *B. S. G. F.*, 2, XXVI, 1869, p. 541 : — Fontannes, *Étude IV, Le plateau de Cucuron*, p. 69 et *Étude VII, Terrains tertiaires de la région delphino-provençale*.

(2) Fontannes, *B. S. G. F.*,3, XII, p. 463 ; *C. G. F.*, feuilles d'Orange (1887) et d'Avignon (1888).

12.	Terre végétale argileuse	0m50
11.	Argile brune très plastique	3.90
10.	Argile grise sableuse	0.60
9.	Gros cailloux, gravier et sable fin	1.00
8.	Gravier et sable	3.00
7.	Gros gravier	1.00
6.	Sable grossier	2.70
5.	Gravier, puis sable, avec argile jaune	3.30
4.	Petit gravier et sable fin conglomérés	2.00
3.	Sable argileux meuble	2.50
2.	Argile grisâtre durcissant vite à l'air	6.50
1.	Argile bleuâtre micacée. On en a foré après quoi l'on a abandonné le travail.	83.00
	Total	110.00

A Sorgues, on a recoupé les couches suivantes :

7.	Terre végétale	0m50
6.	Gravier fin et poudingue	4.00
5.	Gros gravier (petit niveau aquifère)	1.00
4.	Argile jaune sableuse	3.00
3.	Argile bleue compacte	15.00
2.	Argile bleue, puis couche de sable, avec un peu d'eau.	6.00
1.	Argile bleue. On a abandonné le travail après en avoir foré	30.00
	Total	59.50

Ainsi, de part et d'autre, au-dessous de dépôts manifestement quaternaires, se sont montrées de puissantes masses d'argiles, jaunes d'abord (par altération), puis bleues ou bleuâtres, évidemment plaisanciennes ou helvétiennes.

A défaut de fossiles visibles à l'œil nu, nous avons pensé qu'il serait utile de rechercher, dans ces dépôts, les menus organismes qui pourraient s'y trouver. Utilisant un procédé que nous avions déjà employé dans d'autres circonstances, nous avons fait laver sur un tamis très fin des échantillons d'argile pris à différentes profondeurs, au fur et à mesure de la progression des travaux. Le résidu de chaque opération a été examiné ensuite avec un grossissement de 25 à 30 diamètres.

Nous avons ainsi trouvé, dans l'argile de Sorgues, à plusieurs niveaux, des *débris de coquilles très blanches* et même de *très petites coquilles turriculées,* entières ou presque entières, avec des *Foraminifères très brillants* (*Cristellaria, Robulina,* cf. *calcar, Rotalia Beccarii*). Un échantillon d'argile de Saint-Arriès, traité de la même manière, nous a fourni les mêmes fossiles : l'argile de Sorgues est donc **plaisancienne.**

A Avignon, la partie tout à fait supérieure de l'argile s'est montrée très riche en débris de *Pecten* et en Bryozoaires, particulièrement des genres *Vincularia* et *Idmonea*. Nous y avons trouvé aussi de très *petits cailloux à patine d'un vert foncé* et même une dent de *Scymnorhinus triangulus*, une dent de *Trygon* et plusieurs très petites dents de *Lamna* brisées. C'était la faune de Bonpas, c'est-à-dire **l'helvétien.** Dans toute la masse, d'ailleurs, nous avons rencontré des débris de *Pecten* et des Bryozoaires, mais jamais ils ne se sont présentés avec la même abondance qu'au début (1).

nt du min de au sud e l'île Piot.

Les sondages faits en vue de l'établissement des piles du nouveau pont du chemin de fer au sud de l'île de Piot, ont donné les coupes suivantes :

1° Rive droite du Rhône.

10.	Sable fin jaunâtre	1m45
9.	Blocs d'enrochement de la digue	1.45
8.	Gros graviers diversement colorés, très serrés	1.25
7.	Graviers moins gros	0.60
6.	Sable jaunâtre fin	0.11
5.	Gros galets serrés, durs à percer	1.25
4.	Sable jaunâtre assez gros	0.06
3.	Graviers de grosseur variable et sables agglutinés, durs à percer	13.34
2.	Argile jaunâtre et tendre	0.20
1.	Marne bleuâtre sableuse ferme. On en a traversé. .	4.60
	Total	24.31

2° Rive gauche.

12.	Sable grisâtre très fin	2m90
11.	Sable jaunâtre argileux et petits graviers arrondis, jaunes et blancs	0.90
10.	Petits graviers arrondis jaunes, gris et blanchâtres..	2.20
9.	Graviers plus gros, siliceux et calcaires, durs à traverser	0.74
8.	Même gravier, avec sable fin, gris jaunâtre	1.72
7.	Gros graviers sans sable	1.72
6.	Graviers un peu moins gros, avec un peu de sable gris, fin	6.18
5.	Petits graviers et gros sables quartzeux	0.50
4.	Graviers plus gros, durs à percer	4.02
3.	Sable jaune assez gros	0.20
2.	Argile jaune, tendre	0.71
1.	Marne bleue, ferme, légèrement sableuse, micacée	5.66
	Total	27.45

(1) Nous avons examiné plus de 40 échantillons de l'argile de Monclar, un tous les 2 mètres ; elle s'est montrée d'une homogénéité remarquable dans toute sa masse et sans intercalations sableuses.

Pont de Bonpas.

M. Armand, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, a eu l'amabilité de nous donner les renseignements suivants sur trois sondages exécutés en 1888-89, dans la Durance, aux abords du pont de Bonpas :

Altitude du zéro du Durançomètre : 37 m. 597.

a) Sondage fait à 20 m. en arrière de la rive droite de la rivière.	On a rencontré l'argile grise à la cote 33.75.
b) Sondage fait dans le lit de la rivière, à 180 mètres de la rive droite........................	L'argile grise a été rencontrée à la côte 34.05. Après en avoir traversé une masse absolument homogène, on s'est arrêté à la cote 14.98.
c) Sondage fait à 480 m. de la rive droite (au voisinage de la rive gauche).....................	On est entré dans l'argile grise à la cote 32.13.

L'argile grise de ces sondages, reconnue ainsi jusqu'à la cote 14.98, ne peut être que le schlier, qui atteint, dans la colline voisine, l'altitude de 109 mètres environ. Sa puisssance, à Bonpas, excède donc 94 mètres d'épaisseur.

Forages de Baumes-de-Venise, de Carpentras, de Monteux et d'Entraigues.

M. Nicolaud, de Monteux, n'a pas fait moins de trente forages dans la région de Carpentras. Nous avons établi les coupes suivantes d'après les renseignements qu'il a bien voulu nous donner :

a) *Forage effectué à la campagne Falque, à Autremont, près de Baumes-de-Venise.*

6. Terre végétale..	1m50
5. Conglomérat jaune (1er niveau aquifère, eau non jaillissante)..	15.00
4. Rocher (grès à Bryozoaires?)........................	4.50
3. Argile bleue..	53.00
2. Conglomérat gris foncé avec minces bancs de sable (2e niveau aquifère, eau jaillissant à 2 mètres au-dessus du sol)..	6.00
1. Argile bleue (le forage a été arrêté à cette couche).	0.00
Total......	80.00

b) Forage de la campagne Gilloux, quartier de la Quintine, ouest de Carpentras, altitude du sol : 55 m.

6. Terre végétale	3m80
5. Gravier	0.20
4. Argile jaune	2.00
3. Argile grise	20.00
2. Argile bleue	32.00
1. Alternances de conglomérat et de sable (niveau aquifère, eau jaillissant à 5 m. au-dessus du sol, débit de 60 litres à la minute)	12.00
Total	70.00

c) Moyenne de divers forages exécutés autour de Monteux, altitude approximative : 43 m.

8. Terre végétale et cailloutis	2m00
7. Gravier aquifère	2.00
6. Argile jaune sableuse	0.50
5. Argile bleue compacte	14.00
4. Argile bleue avec couche de sable aquifère	5.00
3. Argile bleue compacte	40.00
2. Conglomérat sableux, puis sables verdâtres aquifères (l'eau jaillit à 2 mètres)	10.00
1. Argile bleue (épaisseur inconnue)	0.00
Total	73.50

d) Forage du café Maillet, à Entraigues, altitude du sol : 34 m.

7. Terre végétale et cailloutis	3m00
6. Gravier aquifère	0.50
5. Argile jaune sableuse	3.50
4. Argile bleue compacte	12.00
3. Argile bleue avec couche de sable aquifère	6.00
2. Argile bleue compacte	28.00
1. Conglomérat et sables verdâtres aquifères. On en a foré seulement 6 m. ; eau jaillissant à 2 m.	6.00
Total	59.00

Toutes ces coupes ont entre elles une grande analogie. Or, d'après la carte détaillée, le forage d'Autremont a été fait en plein helvétien, et celui de la Quintine est sûrement aussi dans cette formation : les argiles des coupes *a)* et *b)* ne peuvent donc être que le schlier, présentant, dans sa masse, quelques couches sableuses plus ou moins résistantes.

Mais le sondeur trouve que les argiles de Monteux et d'Entrai-

gues diffèrent de celles de Baumes et de Carpentras. Bien que le sol soit beaucoup plus bas dans les secondes localités que dans les premières, le débit de l'eau est beaucoup plus faible ; le jaillissement est aussi moins élevé qu'à Carpentras ; il semblerait que l'on soit dans un autre bassin.....

On peut répondre à cela que le faciès du schlier n'est pas toujours rigoureusement le même et que le débit des forages, ainsi que leur niveau hydrostatique, dépendent de causes variées et notamment du nombre des puits forés dans la même zône.

Il n'est pas impossible, néanmoins, que les argiles de Monteux et d'Entraigues soient pliocènes : c'est une question que nous essaierons de résoudre à la première occasion.

Forage de Bédarrides.

Nous devons ajouter qu'Émilien Dumas (1) a signalé un forage fait jadis à Bédarrides dans lequel on aurait rencontré :

3. Graviers et sables	3m00
2. Safre argileux jaunâtre ou mollasse jaune subapennine	27.00
1. Argile bleue subapennine, avec partie inférieure passant à un sable vert chlorité. On s'est arrêté après en avoir foré	90.00

Fontannes pense que là, comme sur d'autres points, le miocène a été raviné par le pliocène, mais il n'apporte, pas plus qu'É. Dumas, de preuve paléontologique à l'appui de cette opinion.

Si l'on considère que jusqu'à la hauteur de Joncquières, la dépression de l'Ouvèze est bordée par le pliocène et que cette formation se retrouve dans les mêmes conditions à la Gandole et à Sorgues, on peut admettre que les argiles plaisanciennes se continuent dans le sous-sol et que ce sont elles qui ont été traversées par le forage de Bédarrides. Alors, les 27 mètres de sédiments qui les recouvrent sur ce dernier point seraient constituées, comme dans la colline du télégraphe, par les sables astiens plus ou moins conglomérés.

Mais, étant donné que les grès à Térébratulines forment le pied de toutes les collines voisines de Bédarrides, ne serait-il pas plus naturel de penser que ce sont eux qui, avec les grès helvétiens, forment les 27 mètres de « safre argileux » et de « mollasse jaune » de la coupe ? « L'argile bleue à sable vert » serait alors le schlier.

Cette simple controverse montre à quelle incertitude on est

(1) *Statistique géologique du Gard*, t. II, p. 585.

souvent exposé quand on se trouve en présence de coupes non appuyées d'indications paléontologiques.

'orage Montde-ergues. Nous mentionnerons un autre forage, fait en 1904, à l'asile de Montdevergues, immédiatement au nord du rocher infra-crétacé. On avait précédemment creusé, en cet endroit, un puits de 20 mètres de profondeur. C'est dans ce puits même que le forage a été pratiqué. Il a été arrêté à 70 mètres au-dessous du niveau du sol. La sonde a ramené exclusivement des argiles rouges ou plutôt roses, dans lesquelles nous n'avons pu trouver aucun débris d'organisme, même par le procédé indiqué précédemment.

Les matériaux provenant du puits étaient formés d'éboulis de l'infracrétacé avec un peu d'argile grise et quelques galets verts. Les marnes roses, que l'on a traversées ensuite, rempliraient-elles une faille du rocher ? Ne serait-ce pas les marnes à *Helix Ramondi*, dont un lambeau affleure près d'Aramon, ou bien appartiendraient-elles à l'éocène ? Nous l'ignorons.

Quoi qu'il en soit, abstraction faite des indications de ce forage, nous croyons avoir suffisamment démontré que l'helvétien forme, au-dessous des alluvions, le sous-sol de la plaine, aux environs d'Avignon et dans la région de Carpentras ; mais nous ajouterons que le plaisancien peut bien avoir une certaine extension à l'est de Vaucrose, comme dans la vallée de l'Ouvèze, et particulièrement dans la trouée de Bédarrides.

nvirons Orange. Plusieurs forages ont été faits au voisinage d'Orange, particulièrement au quartier des Grenouillers ou des Arènes.

L'un d'eux a été exécuté dans la propriété de M. Vaton. Nous devons à l'extrême obligeance de M. Lacour, maire d'Orange, la coupe suivante, qui y a été relevée, avec beaucoup de soin, par M. Rossin, ingénieur-constructeur :

28.	Terre végétale et alluvions modernes (niveau de la nappe supérieure à o m. 96 au-dessous de la surface dusol)	2m50
27.	Argile jaunâtre et cailloux roulés	0.50
26.	Cailloux roulés, mélangés de sable jaune argileux	11.50
25.	Argile bleue	4.50
24.	Sable	0.70
23.	Argile	3.02
22.	Sable	0.10
21.	Argile	2.03
20.	Tourbe	0.05
19.	Argile avec un peu de tourbe à la base	3.46
	A reporter...	28.36

	Report.....	28m36
18.	Sable	0.20
17.	Argile	4.44
16.	Sable	0.60
15.	Argile	0.10
14.	Sable	0.70
13.	Argile	0.70
12.	Sable	1.10
11.	Argile	0.30
10.	Sable (pendant le forage de cette couche l'eau s'est élevée jusqu'à o m. 60 au-dessous du niveau du sol	2.77
9.	Argile avec un peu de tourbe à la base	10.58
8.	Sable (la sonde descendait de 0.50 à 0.60 à chaque voyage)	4.61
7.	Argile	0.25
6.	Sable avec un peu de tourbe au début	1.29
5.	Argile	0.70
4.	Sable	1.50
3.	Argile	0.50
2.	Sable et tourbe	0.80
1.	Argile	0.55
	Total	60m05

Cette succession rappelle absolument *ces alternances de sables et d'argiles lignitifères* de Saint-Geniès-de-Comolas, et, bien qu'aucun fossile n'y soit mentionné, nous croyons qu'on doit, sans hésitation, les rapporter à l'astien.

Les indications de la coupe ci-dessus, rapprochées des considérations et des faits précédemment exposés (art. I du présent chapitre), permettent donc de conclure que c'est sûrement le pliocène qui domine dans le sous-sol de la plaine d'Orange.

L. JOLEAUD,
Licencié ès sciences.

(*A suivre.*)



L'eau potable en Avignon.

Avant d'étudier les travaux accomplis au XIX[e] siècle pour doter la ville d'Avignon d'une eau potable et vraiment saine, il est utile d'examiner comment les Romains avaient résolu cette question de l'alimentation publique.

Certains écrivains ont pensé qu'à l'imitation de ce qui se fit à Arles, on y avait pourvu en amenant les eaux de Vaucluse au moyen d'un aqueduc.

Il est très difficile d'en fixer le parcours et d'indiquer les travaux que nécessita cette adduction d'eau ; on ne peut, en cette circonstance, que faire des hypothèses, aussi bien que pour la construction des édifices annexes, réservoirs, thermes, etc. Cependant, sans entrer dans les détails de la question, nous ne pouvons passer sous silence les diverses opinions émises par les auteurs qui ont reconnu, sans toutefois l'affirmer d'une façon précise, l'existence d'un tel monument.

A ce sujet, M. Calvet (1) nous cite les restes d'un immense édifice situé dans la rue Petite-Fusterie, ayant pu, pense-t-il, être utilisé comme aqueduc. En parlant des thermes ayant existé aux environs de la place de l'Horloge, Joudou (2) prétend que dans le recueil des inscriptions de Gruter, on trouve le fragment d'une inscription qu'on lisait sur le frontispice de ceux que les Romains avaient fait bâtir et dont des vestiges furent découverts dans le XVIII[e] siècle. Les eaux, dit-il, provenaient de la fontaine de Vaucluse et étaient captées au bas de la montagne de Vedènes ; elles étaient portées sur un aqueduc longeant le chemin de Carpentras. On en découvrit les fondations au-dessus du Pontet ; ils furent détruits de nos jours, lorsqu'on répara cette route pour lui donner une plus grande largeur. On en avait trouvé encore quelques vestiges dans la carrière à gravier, mais ces restes avaient été détruits pendant la Révolution.

(1) Bibliothèque d'Avignon, ms. n° 2345, fol. 351 et ms. n° 2349, fol. 81.
(2) Joudou, *Essai sur l'histoire d'Avignon*, p. 361-362.

Les restes d'un aqueduc mentionnés par Mérimée (1) comme existant sur la route de Carpentras, appartenaient sans nul doute au même monument.

Un mémoire (2) établi par la ville d'Avignon sur la distribution des eaux rapporte qu'on voyait encore, en 1840, sur le bord de la même route, un peu avant l'avenue du château de Roberty, appartenant à M. Thomas, un reste d'aqueduc romain d'une longueur d'environ 120 mètres. Il avait, d'après les mesures prises par un archéologue, 0m70 de largeur dans œuvre et était formé de murs de 0m45 d'épaisseur, construits en moëllons smillés; le fond en était recouvert d'un enduit de béton de 0m33 d'épaisseur. Les parties apparentes de ces murs furent, paraît-il, enlevées par les cantonniers chargés d'aplanir la route. A partir de là, il se dirigeait sur Avignon, en traversant les terrains de Roberty, d'où les cultures l'ont fait peu à peu disparaître.

MM. de Cambis-Velleron (3) et Guérin (4) disent encore qu'on apercevait autrefois au Pontet, près du château de Fargues, les bases d'un aqueduc antique ayant un grand caractère de solidité.

Toutes ces vagues indications auraient eu besoin d'être accompagnées d'explications plus abondantes; jusqu'à présent, aucune fouille régulière, aucun sondage certain n'ont déterminé le tracé et les véritables conditions des substructions.

Indépendamment de ces travaux d'adduction, les Romains, par une sage prévoyance, avaient établi dans la cité un grand nombre de citernes recueillant les eaux pluviales, ainsi que des puits situés dans les bas quartiers de la ville. Aussi, après la destruction de leur aqueduc, l'eau ne manquait pas en temps ordinaire et les habitants en étaient assez abondamment pourvus. Ce système d'approvisionnement fut à peu près le seul que l'on posséda en Avignon jusque dans les temps modernes. Cependant, une cause bénigne dès le début, mais s'accentuant dans la suite par le nombre sans cesse croissant des habitations dans la ville et la banlieue, devait, pour l'avenir, souiller les eaux des puits. Nous voulons parler des communications constantes des eaux superficielles avec la nappe souterraine.

(1) Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 132 et suiv.

(2) Bibliothèque d'Avignon, n° 5075 : *Mémoire sur la distribution des eaux dans la ville d'Avignon*.

(3) Cambis-Velleron, *Annales d'Avignon*, ms. n° 2776 de la Bibliothèque d'Avignon, fol. 284 v°.

(4) Guérin, *Panorama d'Avignon*, p. 135.

Des épidémies terribles éclatèrent. La longue expérience finit par convaincre les habitants que le germe des maladies se prenait à l'eau des puits, puisqu'ils ne manquaient pas, lorsqu'une épidémie venait à se déclarer, d'accuser les juifs de les avoir empoisonnés en y jetant une poudre contenant toute espèce de maléfices. Il est vrai que des règlements concernant la propreté des rues ainsi que les latrines (1) existaient à tous les siècles; mais il est hors de doute qu'ils n'avaient été pas mis en pratique par les habitants. Le sont-ils même aujourd'hui? Nous en doutons fort.

En dehors des puits et citernes publics qui ont donné des noms à plusieurs rues et places d'Avignon, un grand nombre d'habitants en possédaient dans leurs maisons, souvent en communauté avec leurs voisins, et il n'est pas rare, même encore de nos jours, de voir régner une servitude dans une agglomération d'habitations où il existait un puits à l'usage de quatre ou cinq propriétaires. Ces puits, dont la profondeur variait entre quatre ou cinq mètres, ne livraient que de l'eau plus ou moins pure, le plus souvent elle était corrompue grâce à l'affreuse saleté des rues, encombrées de débris de toutes sortes pourrissant dans les caniveaux, où se déversaient les déjections des habitants et l'urine des bestiaux. Jadis, les habitants de la bonne ville d'Avignon trouvaient très naturel de voir le groin d'un porc ou le bec d'un canard fouiller dans cette pourriture d'où s'exhalaient des odeurs pestilentielles. Tout ceci se passait sous l'œil indifférent des maîtres de rues, à qui des ordres sévères n'étaient pas donnés. Il est évident que le paysan se serait récrié, si des mesures énergiques avaient été prescrites aux habitants pour le nettoyage complet des caniveaux, car ces mesures leur auraient enlevé l'extrême facilité d'avoir du fumier à bon compte.

En général donc, l'eau des puits était de mauvaise qualité et M. le Dr Pamard, au début du XIXe siècle, préconisait comme boisson l'eau du Rhône. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet :

« On se trouverait fort bien de boire l'eau du Rhône, mais on se contente d'en envoyer chercher pour cuire les légumes; on boit partout de l'eau de puits, chaque maison a, pour ainsi dire, le sien, indépendamment desquels il y en a d'autres dans quelques quartiers qui sont ouverts à tout le monde. Quelques-uns de ces derniers ont été comblés par une suite de défaut de police. Il ne parait pas pourtant que les eaux des puits soient mauvai-

(1) Statuts de la ville d'Avignon, 1642. Rub. XLIII et XLIIII.

ses ; elles le deviennent quelquefois, mais passagèrement ; les eaux des inondations, en traversant les caves, les latrines, les terres, se chargent de nitre, de carbonate, de matières corrompues de différents genres.....Il n'est pas douteux cependant que les eaux du Rhône plus légères, plus aérées, ne fussent plus salubres (1). »

Ce n'est qu'en 1791 que l'on s'occupa sérieusement d'élaborer des lois et règlements concernant la voierie. Ces règlements, confirmés par l'article 29 de ceux du 22 juillet 1791, ne furent rappelés que le 7 août 1807. Un autre arrêté du 26 juillet 1820 concernant la salubrité, la propreté des rues et la sûreté des passants vint se greffer sur celui de 1791.

Malgré tous ces arrêtés successifs, élaborés avec un soin tout particulier par des personnes ayant charge de la bonne gestion et de la propreté de la ville, il est extraordinaire de constater « que la ville d'Avignon se faisait un revenu annuel de 1,350 fr. par an de location de terrains situés à l'intérieur des remparts pour servir de dépôts de fumiers (2). »

Cet état de choses dura jusqu'au 20 février 1844, époque à laquelle fut mis en vigueur l'arrêté municipal du 13 décembre 1843 (3). Il est à remarquer cependant que le premier alinéa de

(1) Pamard, *Topographie physique et médicale d'Avignon*, an X, p. 16.

(2) Les terrains affermés, en 1818, au profit de la ville, pour servir de dépôts de fumiers, se décomposent en plusieurs lots, savoir :

Terrain intérieur de la rue du Rempart entre la porte Limbert et celle de Saint-Michel........................	62	lots à	10 fr.		620	fr.
Terrain de la rue intérieure du Rempart entre les tours cotées 24 et 26..	28	—	10	»	280	»
Entre les tours cotées 31 et 32........................	12	—	10	»	120	»
Terrain intérieur de la rue du Rempart entre la porte Saint-Lazare et celle de la Ligne......................	33	—	10	»	330	»
Soit............	135	lots			1.350	fr.

(3) Arrêté relatif aux dépôts de fumier contre les remparts :

« Nous, maire de la ville d'Avignon

« Considérant que dans l'intérêt de la conservation des ouvrages de défense contre les irruptions du Rhône, il importe de prendre des mesures pour empêcher les dépôts de fumier contre ces remparts ;

« Considérant que l'existence de ces fumiers dans l'intérieur de la ville pourrait nuire à la salubrité publique ;

« Vu les lois des 16-24 août 1790 et 18 juillet 1836,

« Arrêtons ce qui suit :

« Art. 1er. – Il est défendu de déposer des fumiers contre les remparts dans l'intérieur de la ville.

« Art. 2. — Les propriétaires des fumiers qui s'y trouvent actuellement devront les enlever d'ici au 20 février prochain.

« Art. 3. — Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis par toutes les voies de droit.

« Fait à Avignon, en l'hôtel de ville, le 23 décembre 1843. »

Signé : Isnard, adjoint.

cet arrêté avait trait à la conservation des remparts, dont la base avait été probablement désagrégée par les vapeurs alcalines s'émanant des tas de fumiers adossés contre ces murs depuis très longtemps, car les baux de 1818 ne sont que le renouvellement des anciens affermages. Il a fallu l'inondation de 1840 pour ouvrir les yeux à la municipalité : quant à la question d'hygiène, celle-ci passait après les intérêts de la ville, c'est-à-dire au deuxième plan. La salubrité publique ne pouvait donc savoir gré de cette mesure.

Néanmoins, un premier pas est fait au point de vue de l'hygiène. Les pompes apparaissent. La municipalité en fait l'achat d'un certain nombre pour en doter la ville. A cet effet, un grand nombre de puits disparaissent dans les rues, les eaux ne risquent plus d'être souillées par toutes sortes de détritus qui pouvaient être lancés par les enfants. Malheureusement pour la population, cette réforme ne répond pas aux désiderata exprimés : la plupart des puits existants (1) étant de construction très ancienne, laissaient passer à travers leurs parois une certaine partie des eaux d'écoulement des rues, et il n'était pas rare (2), après une légère augmentation du Rhône ou bien simplement une forte pluie, de voir les eaux se colorer d'une légère teinte.

La cause en était bien simple. Malgré un arrêté de la ville du 14 septembre 1849, certains rouliers ou paysans, pêchant soit par ignorance, soit par esprit de lucre, continuaient les errements des temps passés et entretenaient dans leurs cours ou jardins des fosses à fumier, sur lesquelles reposaient de petits édicules en planches tenant lieu de latrines.

Enfin les administrations qui se succédèrent s'occupèrent toutes de l'alimentation de la ville. En 1839, MM. Colladon et Duchesne adressèrent une proposition pour distribuer des eaux aux habitants. Une commission fut nommée pour l'examiner, mais trouvant les prétentions trop élevées, elle crut devoir ne pas en entretenir le Conseil, lorsque MM. Fournier et Cie proposèrent à leur tour de se charger de la même entreprise, en prenant pour moteur la chûte des anciennes Fonderies de Vaucluse, qu'ils offraient en échange du local des anciennes casernes de Saint-Jean.

Cette nouvelle offre, renvoyée à la commission déjà énoncée

(1) Il existait, d'après MM. Montricher et Valabrègue, 50 puits appartenant à la ville et 2,000 à des particuliers.

(2) De pareils faits se reproduisent encore de nos jours dans certains quartiers de la ville.

et augmentée d'un nouveau membre, fut l'objet d'un rapport fait dans la séance du 2 janvier 1840. Par sa délibération du 11 janvier de la même année et après de vifs débats, le Conseil municipal approuva la concession proposée par MM. Fournier et Cie.

Le service des eaux était ainsi réglé :

1,000,000 de litres au service public ;

500,000 litres maximum prévus au service particulier ;

1,000,000 de litres en disponibilité.

Cette distribution devait se faire en élevant les eaux sur le rocher des Doms, au trou dit *de la Sanguine*, au moyen d'un moteur hydraulique établi dans l'enceinte de la ville, aux Fonderies de Vaucluse, avec la chûte du moulin de Biançon. En outre, il devait être créé un bassin de réserve pouvant contenir 3 millions de litres. La dépense prévue s'élevait à 476,666 fr.

Malheureusement la discorde ne tarda pas à être semée parmi les membres du Conseil. Plusieurs contre-projets furent présentés. MM. Jules Renaux, ingénieur civil, et Hippolyte Devéria, s'obligèrent à élever par vingt-quatre heures, aux points désignés par les services publics et particuliers de la ville d'Avignon, 2,500,000 litres d'eau filtrée naturellement et venant du Rhône, à exécuter 2,000 mètres de tuyaux pour les bornes-fontaines et à fournir l'eau aux particuliers à raison de cinq francs l'hectolitre au lieu de sept comme le proposaient MM. Fournier et Cie. La dépense s'élèverait à 311,306 fr. D'autre part, M. Duchesne offrit un système amenant une économie notable, mais une fourniture d'eau beaucoup moindre.

Les membres de la minorité du Conseil municipal soutinrent que l'opportunité de l'exécution du projet Fournier et Cie ne pouvait être admise, vu que la ville ne manquait pas d'eau pour l'usage ménager de la population, qu'il existait dans presque toutes les maisons des puits fournissant une eau très bonne, que dans beaucoup de rues et sur plusieurs places publiques des pompes étaient adaptées à des bornes-fontaines. Considéré sous ces divers rapports, le projet d'élever les eaux sur le rocher des Doms était plutôt un *objet de pur embellissement que de grande utilité ;* déjà, disaient-ils, le Conseil municipal l'avait jugé ainsi, puisque une précédente et récente délibération avait reconnu que son opportunité ne pouvait être admise, l'état des finances ne permettant pas de se livrer à une si onéreuse dépense.

Le projet Fournier fut cependant adopté par la majorité des conseillers ; aussi le maire de la ville prévint ses administrés, par une

affiche du 15 janvier 1840, qu'une enquête sur le projet de l'établissement des fontaines publiques serait ouvert à l'Hôtel-de-ville le 24 du dit mois, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

Cette enquête fut fermée le 9 février et ses résultats soumis au Conseil municipal le 7 mars. Après maintes discussions sur l'exécution de ce projet, très onéreux pour la ville, le Conseil, revenant sur une ancienne délibération, émit, le 19 septembre 1846, le vœu que deux conseillers municipaux (ce furent MM. de Montfaucon et Reynier), auquel serait adjoint M. Adolphe Teste, avocat de la ville, fussent désignés pour se rendre à Paris, à l'effet de supplier le Ministre de l'intérieur :

1° Qu'il ne soit donné aucune suite à la délibération du 11 janvier 1840 sur les fontaines publiques ;

2° Que le projet consacré par cette délibération soit considéré comme nul et non avenu ;

3° Qu'il soit fait étude d'un nouveau projet plus conforme aux intérêts de la ville, pour être mis au concours suivant les formes légales.

On en resta donc là.

Plus tard, en 1850, M. Conte, ingénieur ordinaire, dressa sous la direction de M. Perrier, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, un nouveau projet qu'il étudia à fond : après avoir examiné les divers systèmes d'approvisionnement qu'on pourrait adopter, après avoir présenté l'analyse des eaux des diverses rivières qui pourraient fournir l'approvisionnement de la ville, ainsi que les eaux d'un grand nombre de puits, il proposa, comme moyen le plus simple et le plus économique, de prendre les eaux du canal de Vaucluse, dans le territoire d'Avignon, en amont de l'usine de Réalpanier, et de les amener dans la ville au moyen d'un aqueduc en maçonnerie de 0 m. 80 de largeur sur 0 m. 60 de hauteur, supporté par la chaussée du Pontet. Le mode de distribution le plus économique et présentant en même temps le plus de garantie, était l'emploi de tuyaux en tôle et bitume. Enfin le système élévatoire le plus simple et le plus convenable pour la distribution des eaux aux quartiers de la ville et l'embellissement de la promenade du Rocher, était celui des pompes mises en mouvement par une roue hydraulique, profitant des chûtes que la ville possédait sur le canal de Vaucluse et suppléé par une machine à vapeur pour prévenir les chômages de ce canal.

Ce projet dont la dépense d'exécution aurait été de 420.000 fr., fut présenté par le Conseil dans la séance du 8 mars 1851.

Trois ans après, en 1854, le maire de la ville confia encore l'étude du même sujet avec un nouveau programme à l'ingénieur en chef Perrier. L'ingénieur ordinaire, M. Rondel, dressa sous sa direction un projet dans lequel il proposa une machine à vapeur pour l'élévation des eaux à la hauteur de la place du Palais. Les eaux seraient prises dans le puits situé au bas de l'escalier de Sainte-Anne, préalablement approfondi et agrandi au moyen de galeries souterraines. La quantité d'eau que l'on comptait avoir ainsi était de 2,600,000 litres.

Ce projet ainsi que ceux présentés par MM. Olagnier, professeur de dessin, Beynet, conducteur des Ponts-et-Chaussées, et Chauchard, ingénieur civil, furent soumis à l'examen du Conseil municipal dans la séance du 4 janvier 1856.

Mais sur ces entrefaites, arrivent les inondations de 1856 ; l'administration prévoyante fait distribuer l'eau potable nécessaire aux habitants. Une équipe de bateliers, ayant un ou plusieurs tonneaux dans ses bateaux, va les remplir aux sources qui coulent sur les parties du territoire non inondé, pour faire ensuite la distribution dans l'intérieur de la ville. Mais malheureusement malgré la bonne volonté des bateliers, beaucoup d'habitants ne purent être servis ; ils souffrirent donc de cet état de choses et périrent plus tard des germes contractés par l'usage d'une boisson corrompue qui coulait dans les rues de la ville.

De plus les eaux, en se retirant, laissèrent sur le sol où elles avaient circulé, un dépôt gluant pouvant atteindre à certains points 0 m. 30 d'épaisseur. Les trois quarts des puits, construits dans de mauvaises conditions et à parois non étanches, devinrent absolument impropres à l'alimentation et l'on dut renoncer à leur usage au moins pendant un certain temps.

La municipalité s'émut ; en vue de fournir aux habitants de la ville l'eau potable nécessaire, différents projets furent encore mis à l'étude dans les bureaux des travaux publics ; les principaux peuvent se réduire à deux systèmes. Dans l'un on devait faire comme agissent actuellement la Compagnie des chemins de fer tout près de Saint-Roch et la Société des eaux de Bellevue, c'est-à-dire creuser des puisards dans les graviers du Rhône et élever l'eau au moyen de puissantes machines. Dans l'autre système, on empruntait l'eau à la fontaine de Vaucluse ou à la Sorgue pour l'amener sur le rocher des Doms. Il est à remarquer que ce dernier système eût été préférable, quoiqu'il ait déjà existé dans l'antiquité.

Après un sérieux examen, et en raison de finances de la ville, aucun de ces projets ne fut reconnu pratique.

Néanmoins l'on avait remarqué depuis longtemps, qu'il existait au sud-ouest de la ville un grand nombre de sources qui n'étaient pas souillées par les eaux du Rhône, bien qu'elles en subissent les influences. M. Pamard (1) que nous avons déjà cité, rapportait en l'an X :

« De petites sources appelées *lourouns,* sont distribuées naturellement sur différents points. Les eaux qu'elles fournissent sont fraîches, transparentes, agréables : elles sont peu profitables aux champs, elles désaltèrent l'agriculteur, elles donnent quelques lavoirs, etc., etc. Toutes ces fontaines doivent leur origine aux eaux de pluie, qui se filtrent à travers les côteaux et les terres couvertes de cailloux qui dominent le terrain. Elles ne s'élèvent jamais jusqu'au niveau des lieux où elles se montrent »

Il fut constaté de plus que, au quartier de Monclar, dont le niveau est de beaucoup supérieur à celui du Rhône, les eaux de source ne pouvaient provenir de ce fleuve et qu'il devait probablement exister une nappe souterraine. On reconnut aussi que celle-ci était inépuisable, puisque, lorsque dans un puits on faisait agir une noria, on n'obtenait qu'un très faible abaissement de niveau, ne durant d'ailleurs que quelques minutes. On résolut donc de s'en servir pour l'alimentation de la ville.

D'où vient cette nappe et quelles en sont les cauees ? C'est ce que nous allons tâcher d'expliquer dans un court et rapide exposé géologique.

Géologie du terrain. — La vallée du Rhône appartient à l'époque tertiaire. Elle a pour base le terrain crétacé, dont l'étage néocomien en forme pour ainsi dire l'ossature. Ce terrain, qui s'étend sous toute la plaine du Rhône, constitue les collines de Villeneuve, les monts du Luberon et le Mont-Ventoux. De ci, de là, surgissent quelques ilôts formant la colline de Saint-Jacques à Cavaillon, les rochers de Caumont et de Thouzon, la montagne de Vedènes, Montdevergues et enfin le rocher des Doms. Ces ilôts, marquant très bien les degrés de continuité souterraine des montagnes de Villeneuve avec les monts du Luberon et le Mont-Ventoux, forment dans le sous-sol d'immenses cuvettes, ayant entre elles un rapport commun et dont la pente géné-

(1) Pamard, *Topographie physique et médicale d'Avignon*, p. 18.

rale se dirige du nord-est au sud-ouest. A la surface de ces cuvettes se sont déposées des couches d'argile imperméable, dont on constate les affleurements dans la ceinture de petites collines formées par les montagnes de Châteauneuf-Calcernier, Sorgues, Saint-Saturnin, Jonquerette, Châteauneuf-de-Gadagne. Sur ce sédiment de molasse (terrain tertiaire) se sont déposées des alluvions anciennes (terrain quaternaire), dont on peut voir les affleurements sur les terroirs de Châteauneuf-Calcernier, Sorgues, le Pontet, Morières et Montfavet (1).

Ces alluvions, d'une épaisseur variant entre 16 et 20 mètres et composées de cailloux roulés, de graviers, de sables grossiers, proviennent de débris de rochers calcaires, de feldspath, de gneiss, de roches amphiboliques, etc. Elles se trouvent immédiatement recouvertes, sur une épaisseur de 2 à 3 mètres, d'une couche superficielle composée d'un limon argilo-sableux (terrain moderne), d'un gris cendré tirant sur le brun et contenant environ 40 à 45 pour cent d'un sable très fin, presque en totalité siliceux, et 30 à 35 pour cent de carbonate de chaux. La partie inférieure de cette couche serait composée d'une argile imperméable, pouvant avoir en certains endroits de 0 m. 80 à 0 m. 90 d'épaisseur.

Il est prouvé d'après les différents sondages faits dans les environs d'Avignon que l'on peut fixer d'une façon approximative à 20 mètres environ la profondeur à laquelle on trouve la première couche d'argile. La terre végétale pourrait avoir de 2 à 3 mètres et le gravier de 16 à 17. (Voir la coupe de terrain ci-contre exécutée par la Compagnie des chemins de fer du P.-L.-M., lors de la construction du pont de traversée du Rhône).

Nous nous trouvons donc en présence d'un immense filtre, laissant passer à travers les couches de gravier dont il est composé une partie des eaux pluviales qu'il absorbe, ainsi que celles de quelques torrents ou rivières qui perdent une certaine partie de leur débit à travers les failles existant dans la couche intermédiaire d'argile.

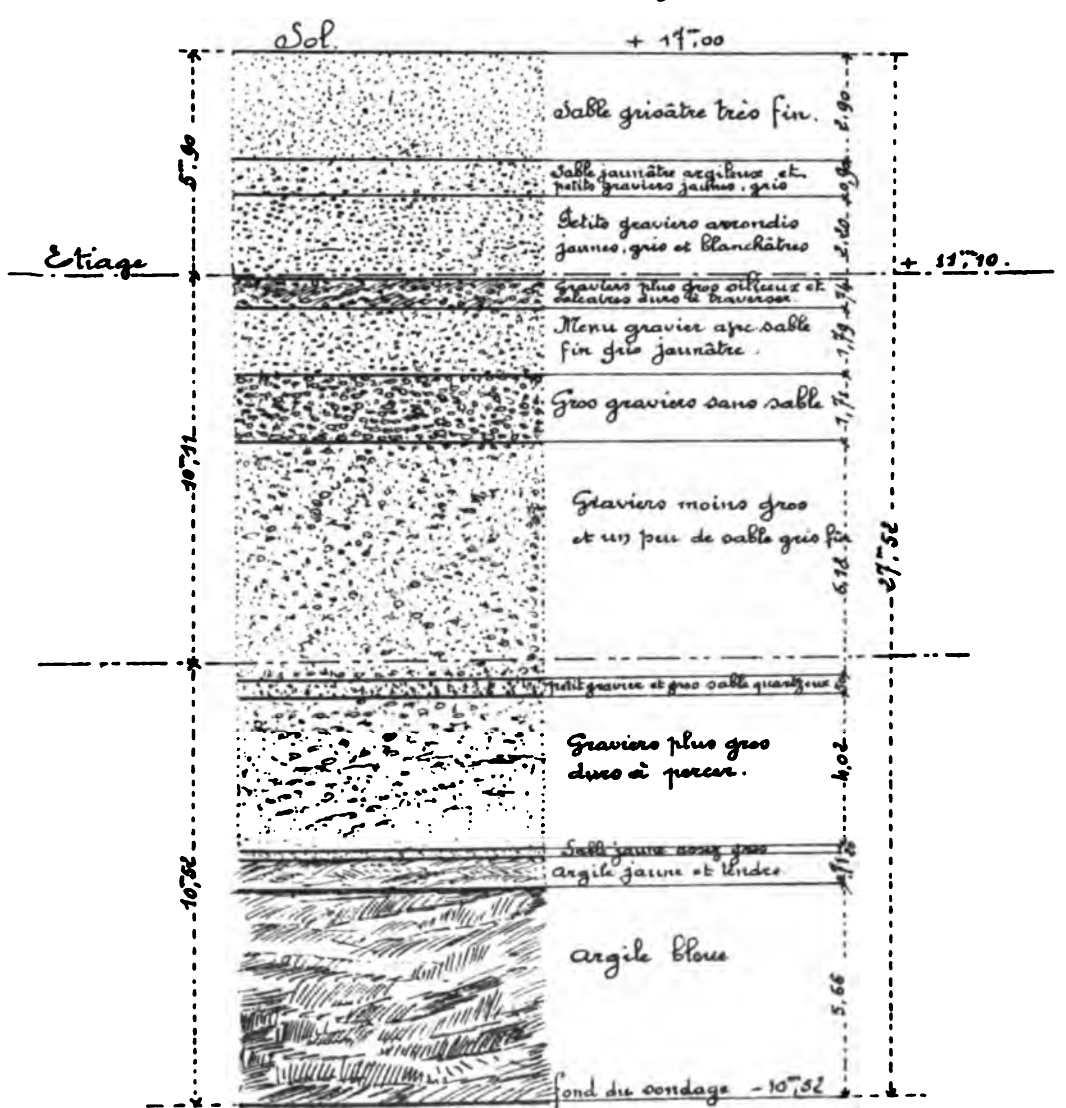
Il est cependant une chose remarquable, dont on a pu très bien se rendre compte : c'est qu'il existe dans ce sous-sol deux nappes d'eau bien distinctes l'une de l'autre. La superficielle, à la cote 16 m. 50, est à 2 m. ou 2 m. 50 au-dessous de la surface ; la deuxième, plus basse, se trouve à une profondeur moyenne de

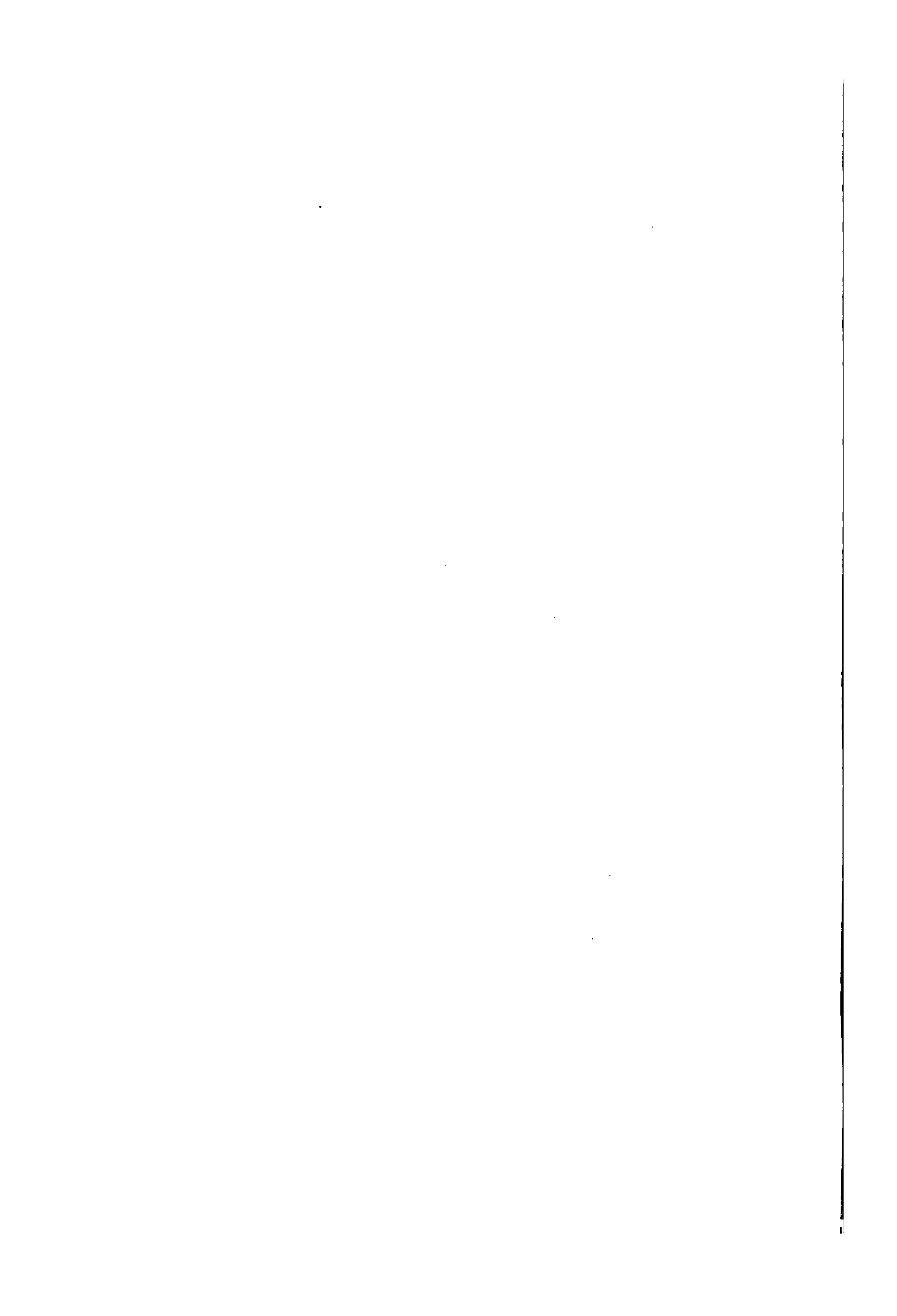
(1) *Carte géologique du département de Vaucluse*, par M. Scipion Gras (1861).

Coupe du terrain situé à l'emplacement de la pile 7 située sur la Rive gauche du Rhône

(Pont du Chemin de fer)

(Echelle $\frac{1}{200^e}$)





8 à 10 mètres. Mais, nous voyons que le sous-sol d'Avignon est sillonné par un grand nombre de sorguettes ou ruisseaux couverts, qui reçoivent les immondices et la vidange de beaucoup d'habitations. Ces sorguettes sont tout à fait dépourvues de radier, aussi des infiltrations sans nombre viennent-elles souiller leurs eaux qui sont séparées de la deuxième nappe, — celle qui alimente la ville, — par une couche d'argile située à 3 mètres environ. Cette argile dont on constate la présence dans les environs du Pontet sur une épaisseur de 0 m. 50, aurait, dans les environs de la ville et au puisard de Monclar, une épaisseur d'un mètre.

La nappe souterraine est donc constituée; c'est elle qui alimente la ville d'Avignon et toute la plaine qui l'entoure. Les eaux n'en sont pas stagnantes ; elles forment, au contraire, une véritable rivière souterraine se dirigeant du nord-est au sud-ouest ; après avoir traversé la plaine d'Avignon, elles passeraient sous le lit de la Durance, ainsi que sous celui du Rhône, pour venir alimenter des sources dans le département du Gard, sur le territoire de la commune d'Aramon.

Il semble que la proximité du Rhône paraît indiquer à priori que l'eau recueillie dans le puisard de Monclar provienne des infiltrations du fleuve. Il n'en est pas ainsi ; et la raison qui nous permet d'affirmer cette opinion est la suivante. Les analyses des eaux du puisard et du Rhône montrent entre elles de telles différences qu'il est impossible de leur assigner une origine commune. Il est vrai que les crues du Rhône et de la Durance ont une certaine influence sur cette nappe : lorsque se produit une crue, l'eau s'élève dans le puisard, tandis que le phénomène inverse a lieu lorsque le fleuve est au-dessous de l'étiage. Il ne se fait pas cependant de mélange, car jamais les eaux du puisard ne sont boueuses.

Le phénomène que nous venons d'indiquer tiendrait à la cause suivante : lorsque le Rhône est gros, l'écoulement des eaux du puisard est entravé ; elles augmentent donc, pour diminuer dans le cas contraire. Remarquons que l'étiage du Rhône est à la cote 11 m. 10.

L'eau de cette nappe est fraiche (14 degrés de température constante), limpide, sans odeur, d'une saveur agréable et très faible; elle dissout le savon, en formant quelquefois des grumeaux, car elle est un peu sélétineuse ; elle contient en effet 0 gr. 1139 de sulfate de chaux. Les matières minérales dissoutes sont environ

de 0 gr. 29 par litre. Une analyse fait par le laboratoire municipal a donné : silice 0 gr. 006, sulfate de chaux 0 gr. 1139, carbonate de chaux 0 gr. 0932, carbonate de magnésie 0 gr. 043, chlorure de sodium 0 gr. 0295, soit au total 0,2856.

C'est l'eau de cette nappe que fournit la municipalité d'Avignon à tous les habitants. Elle est capturée dans un puits absolument étanche, de 8 mètres de profondeur et de près de 6 de diamètre, qui est situé loin du Rhône dans le faubourg de Monclar, près le chemin dit de ce nom, à 200 mètres environ de la gare. C'est seulement en 1866 qu'il a été creusé par une Compagnie suisse, à laquelle la concession des eaux avait été donnée. Cette Compagnie, après de mauvaises affaires, céda son installation à une Société anonyme, montée par actions, qui vendit elle-même plus tard le tout à la ville.

Le choix de l'emplacement avait été déterminé par l'existence d'une source ; il existe du reste, près de là, une autre petite source alimentant un lavoir. Pour procéder à la construction du puits, on creusa d'abord un trou de 8 mètres de diamètre jusqu'à l'affleurement de la nappe souterraine ; on y descendit ensuite à mesure que les ouvriers affouillaient le sol, une cloche en tôle épaisse, munie à sa partie supérieure d'un trou d'homme et divisée par une cloison horizontale en deux étages, pour faciliter les manœuvres (introduction des ouvriers et des matériaux, extraction des déblais). Elle communiquait avec une pompe permettant de comprimer l'air dans son intérieur et d'empêcher ainsi par une forte pression l'accès de l'eau. Elle arriva ainsi à 8 mètres de profondeur ; comme elle n'était pas à frottement, il restait entre elle et la paroi du puits un certain espace, laissé à dessein.

Une fois qu'elle fut en place, on construisit dans son intérieur une muraille en moëllons et ciment. Une deuxième fut bâtie à l'extérieur, en coulant du ciment dans l'espace dont nous venons de parler. Ces murs furent élevés jusqu'à la surface du sol et continués par une margelle plus élevée que le niveau des fortes crues du Rhône. Puis la fosse fut couverte par un plancher métallique, muni d'un trou d'homme. Ainsi les parois en sont absolument étanches et l'eau ne peut arriver que par le fond.

Cette eau fut ensuite refoulée dans trois réservoirs situés sur le rocher des Doms. Elle y fut conduite par une canalisation de 0 m. 40 de diamètre, placée à un mètre sous le sol. Elle partit de l'usine, suivit le chemin de Monclar, le boulevard Saint-Roch, la rue de la République, la place de l'Hôtel-de-ville, la place du

Palais et enfin monta au Rocher pour aboutir aux réservoirs.

Ceux-ci construits en moëllons et ciment, avec enduits de ciment, sont de dimensions différentes. Le premier, dit réservoir inférieur, contient 5,700 mètres cubes avec radier à la cote 39,47 ; le deuxième, dit réservoir supérieur, contient 350 mètres cubes et a la cote 57,47 ; et enfin le troisième contient 550 mètres cubes et a son radier à la cote 54,22.

Toutes les canalisations d'ascension et de distribution sont des tuyaux de fonte avec joints en plomb qui ne permettent pas d'infiltration. Du reste, la pression s'y opposerait; puisque la cote moyenne des tuyaux n'est que de 20 mètres.

Il semble donc, d'après les faits que nous venons d'exposer, que l'eau consommée par les habitants doive être claire, limpide et exempte de toute matière corruptible. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. D'après les dernières analyses faites en 1903, aux laboratoires de Montpellier ou de Marseille, il est démontré qu'elle n'est pas de première qualité et qu'il est d'une certaine urgence de remédier à son défaut de pureté.

Les causes de cette infection, si nous en croyons l'opinion de certaines personnes, sont assez nombreuses. Il se pourrait très bien que le fait qui s'est produit à Carpentras, du développement du colibacille dans le réservoir d'eau de cette ville, existe de la même façon à Avignon, le bacille trouvant un champ de culture dans le dépôt gluant des murs des réservoirs. Si tel est le cas, il n'y aurait pas danger permanent, car un vigoureux nettoyage opéré sur les parements de ces réservoirs pourrait enlever à l'eau son impureté. Mais, d'autre part, les expériences faites en 1903 dans le puisard de l'usine, montrent qu'il y a communication directe de la nappe supérieure avec la nappe inférieure : la fluorescine versée dans cette dernière, la pompe étant actionnée, passe dans la première, c'est-à-dire dans le puisard. Il est probable que cela est dû à la trop forte aspiration de la pompe, car l'opération a eu lieu pendant les basses eaux du Rhône ; l'écoulement de la nappe superficielle se produisait sur les bords mêmes du fleuve et celle-ci était remplacée par les eaux des lavoirs publics et ruisseaux sillonnant les environs de Monclar. Aussi ces dernières, formant ordinairement tampon, auraient été aspirées et seraient venues corrompre la nappe inférieure. Le voisinage du puisard étant donc infecté, il y aurait grand intérêt, au point de vue de l'hygiène, à rechercher un emplacement pour

une nouvelle prise, dont la profondeur varierait suivant l'altitude du terrain. Le puits à creuser devra être à l'abri des fluctuations de la Durance ou du Rhône; il sera ainsi en état de donner à nouveau aux habitants de la ville une eau saine et limpide.

BAYOL.



Séances de l'Académie.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 5 janvier 1905. — Présidence de M. Labande, secrétaire général.

Étaient présents : Mme Marcovitch, MM. Labande, de Faucher, Bonnecaze, Avon, Arnaud de Fabre, Limasset, abbé Grimaud, abbé Aurouze, Remy Roux, Laval, Biret, Genin, Didiée, Manivet, Nourrit, de la Boulie, Larché, Ripert, Pansier, Bayol, Châtelet.

M. Labande donne lecture d'une lettre de M. de Vissac, président de l'Académie, qui s'excuse de ne pouvoir se rendre à la séance. Il est heureux de rappeler qu'à l'occasion du premier de l'an, quelques-uns de nos collègues ont été l'objet de distinctions honorifiques : M. le Dr Gouell a été élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur, et M. Louis Michel a reçu la rosette d'officier de l'Instruction publique, que M. de Gérin-Ricard a eue aussi récemment, pour le centenaire des Antiquaires de France.

Un des prix Nobel a été attribué à Mistral. Le bureau de l'Académie n'a pas attendu la réunion d'aujourd'hui pour faire parvenir des félicitations au poète, qui s'est montré sensible à cette manifestation de sympathie. Il a répondu à la lettre du Secrétaire général de l'Académie par l'envoi de son portrait gravé, accompagné d'une magnifique dédicace.

Enfin, comme couronnement des fêtes du Centenaire de Pétrarque, le gouvernement italien a décerné quelques distinctions honorifiques. Notre président, M. de Vissac, a reçu les insignes d'officier de la Couronne d'Italie. L'Académie applaudit à cette haute distinction, dont l'honneur rejaillit sur elle, et s'associe aux félicitations que M. le Secrétaire général est heureux de lui adresser.

Mais, d'autre part, M. Labande annonce le décès de M. Léonce de Seynes, ancien président de l'Académie. Esprit très fin, artiste, amateur d'art, notre regretté collègue fut rapporteur du concours artistique de 1886; nommé vice-président en 1885, il fut porté à la présidence en 1887. Il avait émis quelques vœux qui sont encore d'actualité : tels que ceux pour la conservation de la chapelle de la rue des Ortolans et la reconnaissance d'utilité publique de notre Société.

Sont présentés pour faire partie de l'Académie :

Mlle Houchart d'Entremont, par MM. de Vissac, Aurouze et Mouzin;

MM. Chauvet, pharmacien à Avignon, par MM. Laval, Labande et Châtelet;

Alphonse Dorlhac de Borne, à Tarascon, par MM. de Vissac, Didiée et Pellat;

Garsin, notaire à Avignon, par MM. de Vissac, Didiée et Remy Roux.

M. Labande fait connaître ensuite que MM. E. Capeau et Bonnecaze, délégués de l'Académie aux fêtes d'Arezzo, n'ayant pu accepter la même mission aux fêtes de Paris, le Bureau a chargé notre collègue M. Coulondre, député de Vaucluse, de représenter notre Société à la séance solennelle organisée par la ligue franco-italienne pour fêter, en présence d'une délégation des étudiants italiens, le sixième Centenaire de la naissance de Pétrarque. C'est à la Sorbonne que cette séance a été tenue, le 17 décembre 1904, sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Notre collègue y a prononcé, au nom de l'Académie, un discours fort applaudi. M. le Dr Laval, délégué de la municipalité d'Avignon et ancien prési-

dent de l'Académie, a fort élégamment lui aussi pris la parole à cette solennité et a mérité également les applaudissements unanimes de l'assistance. L'Académie de Vaucluse est heureuse de constater combien brillamment elle a été représentée en cette circonstance.

M. le Secrétaire général fait part des démarches entreprises en vue de l'obtention de la reconnaissance d'utilité publique. En outre des pièces nombreuses à fournir au Ministère de l'Intérieur, il y a lieu de modifier nos statuts conformément aux modèles élaborés par l'administration supérieure. Ces modifications ne portent d'ailleurs que sur la forme.

Lecture est donnée du texte des articles modifiés dans ce sens. Cette nouvelle rédaction se divise en deux parties distinctes : les statuts proprement dits, qui doivent être soumis aux ministres compétents, et le règlement intérieur. Elle est acceptée à l'unanimité, et pour témoigner du désir qui l'anime d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique, l'Académie prend la délibération suivante :

« L'Académie de Vaucluse, réunie en assemblée générale, sur convocation régulière,

« Vu la déclaration publique de son existence insérée au *Journal officiel* du 27 juin 1902 ;

« Considérant qu'il y a intérêt pour elle à obtenir la capacité juridique intégrale prévue par l'art. 10 de la loi du 1er juillet 1901 ;

« A l'unanimité des membres présents, décide de poursuivre auprès de l'autorité compétente sa reconnaissance d'utilité publique,

« Adopte, à cet effet, le projet règlementaire des statuts qui lui est soumis par son Bureau,

« Charge le Président et le Secrétaire général d'introduire sa demande, de solliciter des avis favorables tant du Conseil municipal d'Avignon que des autorités administratives, et de remplir toutes formalités utiles en vue de sa reconnaissance. »

M. le Trésorier donne lecture du compte des recettes et dépenses de l'Académie pendant l'exercice 1904 et du projet de budget pour 1905.

Ces documents, avec l'état de l'actif de l'Académie au 1er janvier 1905, forment une annexe au présent procès-verbal.

L'Académie constate avec plaisir que si l'exercice 1904 se clôt avec un léger déficit, notre avoir social s'est accru ; il s'élève à 5.137 fr. Il est juste d'ajouter que nous devons ce résultat en partie à la générosité d'un de nos collègues, qui désire conserver l'anonymat et pour lequel nous ne gardons pas moins une très vive reconnaissance.

Conformément aux statuts, il est nommé une commission de vérification des comptes : MM. Pansier, Biret et Bayol sont désignés pour en faire partie.

La séance se termine par la lecture d'une délicate poésie de M. Manivet, extraite du nouveau volume qu'il a en préparation sur notre ville et intitulée : *Le dimanche en Avignon.*

A la fin de la séance, Mlle Houchart d'Entremont, MM. Chauvet, Dorlhac de Borne et Garsin sont élus membres titulaires de l'Académie.

I. — *Compte présenté par M. le Trésorier des recettes des dépenses de l'Académie pour les fêtes du Centenaire de Pétrarque.*

RECETTES.

Souscriptions volontaires	483 »
Subvention de la ville d'Avignon	500 »
Somme prévue au budget ordinaire de l'Académie pour frais de séance publique	100 »
Souscriptions au banquet de Vaucluse	345 »
Souscriptions aux banquets d'Avignon	376 »
Vente de médailles	18 »
Total	1.822

DÉPENSES.

Banquet de Vaucluse	460	»
Banquets d'Avignon	644	»
Louage de voitures	148	»
Frais d'éclairage et de décoration pour le premier banquet d'Avignon	25	25
Frais à la séance solennelle d'Avignon	2	»
Note des palmes et médailles pour les lauréats des concours	276	60
Plaque commémorative placée à Vaucluse	40	»
Impressions diverses	200	60
Frais de correspondance et divers	117	45
Gratifications	15	»
Total	1.928	90
Excédent des dépenses à reporter au budget ordinaire de l'Académie	106	90

II. — *Compte des recettes et dépenses ordinaires de l'Académie pour l'exercice 1904.*

RECETTES.

En caisse au 1er janvier 1904	885	85
Un rachat de cotisation	150	»
Intérêts des rentes sur l'État et de l'obligation du P.-L.-M.	104	40
Cotisations et abonnements à 12 fr	2.530	»
Cotisations à 6 fr	30	»
Timbres à 0 fr. 10 recouvrés	9	60
Subvention de la ville d'Avignon	200	»
Subvention du département	100	»
Subvention du Ministère pour impression des lettres de Rovère	150	»
Vente de fascicules ou de catalogues Espérandieu	238	»
Droits de diplômes	10	»
Remboursement d'auteurs sur les frais d'illustration	27	50
Total	4.435	35

DÉPENSES

Déposé à la Caisse d'épargne (100 fr., plus un rachat de cotisation)		250	»
Loyer		200	»
Impositions		31	85
Enregistrement du bail		»	50
Assurance		6	10
Traitement de l'employé et gratification		90	»
Prix Dufossé		44	50
Timbres divers pour quittances, etc		39	55
Frais d'encaissement des cotisations		47	30
Contribution de l'Académie aux fêtes du Centenaire (100 fr. portés au budget pour frais de séance publique et 106.90 de frais imprévus)		206	90
Impressions d'en-tête et fourniture de papier		42	»
Frais d'illustration des Mémoires		424	85
Frais d'impression des Mémoires :			
4e trimestre 1903	167 60		
1er — 1904	353 85	1047	10
2e-3e — 1904	525 65		
Frais d'impression du Cartulaire de Richerenches		793	»
Frais d'impression du compte rendu des fêtes du Centenaire de Pétrarque		508	»
Frais de confection et d'impression des diplômes		60	30
Frais d'impressions de circulaires, etc		93	50
Etrennes		15	»
Expédition des Mémoires		68	65
Frais d'envoi de circulaires et convocations		20	90
Frais de correspondance du Secrétaire général		80	90
Frais divers		16	90
Total		4.087	80

Balance du compte :

Recettes	4.435	35
Dépenses	4.087	80
En caisse au 1er janvier 1905	347	55

III. — *Budget pour l'année 1905.*

RECETTES

En caisse au 1er janvier 1905		347	55
Intérêt de rentes sur l'État	120		
Intérêt de deux obligations de chemin de fer	28 80	151	80
Intérêt du livret de Caisse d'épargne	3		
7 quittances à recouvrer sur l'exercice 1904		84	»
Somme due par un auteur pour contribution à l'illustration d'un mémoire paru en 1904		248	»
212 cotisations à 12 fr		2.544	»
5 cotisations à 6 fr		30	»
2 abonnements aux Mémoires à 12 fr		24	»
Subvention de la ville d'Avignon		200	»
Subvention du Conseil général de Vaucluse		100	»
Vente de fascicules		30	»
Vente et droits de diplômes		20	»
Total		3.779	35

DÉPENSES

Dépôt à la Caisse d'épargne	100	»
Loyer	200	»
Impositions	31	85
Assurance	3	05
Traitement de l'employé	70	»
Prix Dufossé	45	»
Frais d'encaissement de cotisations, quittances, etc	90	»
Étrennes	15	»
Impression des Mémoires	1.600	»
Fin de l'impression du Cartulaire de Richerenches	500	»
Impression du Cartulaire de l'évêché d'Avignon	750	»
Impressions diverses, circulaires, convocations, etc	90	»
Expédition des Mémoires	80	»
Frais de correspondance et divers du Secrétaire général	100	»
Dépenses imprévues	85	45
Total	3.779	35

IV. — *État du fonds social au 1er janvier 1905.*

Livret de la Caisse d'épargne	137	10
Titres de rente sur l'État :		
2 à 45 fr. (nos 0,594, 649 et 0,605, 961)	3.000	»
1 à 30 fr. (nos 0,607, 599)	1.000	»
Deux obligations nominatives du P.-L.-M. remboursables à 500 francs (nos 388,034 et 427,180)	1.000	»
Total	5.137	10

Séance du 2 février 1905. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. de Vissac, Larché, Arnaud de Fabre, Michel-Béchet, Limasset, Manivet, Avon, de Terris, Didiée, Fichaux, abbé Vallat, Bayol, Zacharéwicz, Génin, Maisonneuve, Biret, abbé Aurouze, Duprat, Blanc, Alphant, Joleaud, Bourges, Garsin.

Quelques personnes étrangères à l'Académie ont bien voulu honorer cette séance de leur présence. M. le Président leur souhaite la bienvenue.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président fait part du décès de deux de nos collègues récemment venus dans notre Société : l'un, M. Poupart, était des nôtres depuis un an ; l'autre, M. Dorlhac de Borne, depuis 15 jours à peine. A leur famille, il adresse nos plus sympathiques condoléances.

Il annonce qu'un de nos membres d'honneur, M. H. Fabre, vient de recevoir de l'Académie des sciences un prix de 3.000 fr. pour son étude sur les insectes.

La parole est à M. Limasset pour la lecture de son étude : *De la juridiction banale à propos d'un procès entre la communauté de Roquemaure et M. du Laurens d'Oiselay.* Notre collègue, à ce propos, fait une excursion dans le droit féodal, fort goûtée des personnes présentes.

M. Joseph Didiée lit ensuite une poésie dont il est l'auteur : *L'aigle en cage*, et recueille les applaudissements de l'assemblée.

Enfin, M. Joleaud, dans une intéressante causerie, nous entretient des découvertes paléontologiques faites par son fils et par lui dans les diverses formations miocènes du Bas-Comté Venaissin. Laissant de côté les invertébrés, il étudie les vertébrés et en particulier les sélaciens, dont ils ont retrouvé de nombreuses dents. Il nous fait assister au développement de ce groupe de poissons chondroptérygiens, compare les fossiles miocènes à certaines espèces actuellement vivantes, et termine par quelques considérations sur l'avenir zoologique de ces êtres.

Séance du 2 mars 1905. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. de Vissac, Mouzin, Dr Larché, Bonnecaze, Avon, Dr Remy Roux, de la Boulie, Limasset, abbé Vallat, Dr Arnaud de Fabre, R. de Vissac, de Terris, Fichaux, Didiée, Lagarde, Lassalle, Alphant, Bourges, Rastoul, Châtelet.

La séance étant ouverte, quelques personnes étrangères à l'Académie y assistent.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président annonce les candidatures suivantes :

MM. Ferrand, notaire à Avignon, présenté par MM. de Vissac, Labande et de Terris ;

le Dr Émile Roux, médecin à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), présenté par MM. Raoul de Vissac, Labande et Cassin ;

H. Vincenti, notaire à Avignon, présenté par MM. de Vissac, de Terris et de Beaulieu ;

de Lamorte-Félines, à Avignon, présenté par MM. le Dr Remy Roux, de Vissac et Mouzin.

M. le Président adresse ses condoléances aux familles de MM. Guibert, Ducommun et l'abbé Roux, décédés depuis la dernière séance.

Il est heureux d'annoncer que M. le pasteur Destandau a été fait officier d'académie et que M. E. Capeau a reçu la même distinction des mains de M. le Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, à la suite d'une réunion à Paris du Syndicat de la presse.

L'ordre du jour appelle ensuite M. de Vissac à prendre la parole pour sa causerie sur Mlle de Sombreuil. Notre président raconte la vie toute de dévouement et d'amour

filial de M[lle] de Sombreuil. Il nous transporte, tour à tour, au tribunal révolutionnaire, à Quiberon, en Allemagne, dans les rangs de l'armée de Condé, et enfin à Avignon dans le calme de cet hôtel des Invalides qui venait d'être placé sous le commandement de son mari, le marquis de Villelume (1821).

C'est là qu'elle mourut le 15 mai 1823, « dans l'atmosphère de respect de cet établissement, dont le mari était la tête et elle le cœur ». Elle fut inhumée au cimetière d'Avignon et son cœur fut pieusement déposé par les Invalides dans la chapelle des Célestins, dépendance de leur hôtel. Il y resta jusqu'en 1850. A cette époque, lors de la suppression de la succursale d'Avignon, il fut transporté à l'hôtel des Invalides à Paris. Peu après ses restes furent exhumés et ensevelis au cimetière Picpus, à côté de celui de son père, le supplicié, et de son frère, le fusillé de Quiberon.

M. Mouzin rend compte ensuite du drame en vers de notre collègue M. Ducos : *Le saint roi Louis*. L'impression ressentie à la lecture de cet ouvrage est celle que l'on ressent à la vue d'une belle fresque du XIII[e] siècle : même naïveté, même abondance de détails ; mais si les primitifs manquent quelquefois de science, on ne peut faire la même critique à notre collègue. C'est un drame violemment mouvementé, qui gagnerait à être vu à la scène.

Avant de lever la séance, M. le Président proclame MM. Ferrand, le D[r] Roux Émile, H. Vincenti et de Lamorte-Félines élus, à l'unanimité, membres titulaires de l'Académie.

Le Secrétaire,
C. CHATELET.

Le Président,
Baron M. DE VISSAC.

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

1° Comité des travaux historiques et scientifiques : Comptes rendus du congrès des sociétés savantes de Paris et des départements tenu à la Sorbonne en 1904, section des sciences. — Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques : section des sciences économiques et sociales, année 1903.

II. — Dons des auteurs.

1° M. F.-N. Nicollet, professeur au lycée Mignet d'Aix : L'emplacement d'Ictodurum et la voie gallo-romaine, entre Gap et Chorges. Origine de la Bâtie-Vieille et de la Bâtie-Neuve. — 2° M. l'abbé Albert Durand, membre titulaire de l'Académie de Vaucluse : Beaucaire sous saint Louis. — 3° M. Joseph Eysséric, membre perpétuel : Catalogue de la collection musicale J.-B. Laurens donnée à la ville de Carpentras pour la bibliothèque d'Inguimbert. — 4° M. Henry Cochin : Le frère de Pétrarque et le livre du repos des religieux. — 5° M. Eugène Bouchinot : Note archéologique sur la crypte sépulcrale préhistorique de Coutignargue et sur l'allée couverte de La Source, près Arles. — 6° M. le Dr Émile Roux, membre titulaire de l'Académie : Épitaphes et inscriptions des principales églises de Clermont-Ferrand, d'après les manuscrits de Gaignières. — 7° M. le Dr P. Pansier, membre perpétuel : Les Maîtres de la Faculté de médecine de Montpellier au moyen âge.— 8° M. le Dr Alfred Chobaut, membre perpétuel : Notes entomologiques, 2e série ; — Sur le genre *Platynosum* Muls. Caractères distinctifs des *Rhipidius Vaulogeri* Chob. et *Guignoti* Chob. ; — Description d'un *Rhipidius* nouveau de la France méridionale, avec tableau dichotomique des *Rhipidiini* ; — Description d'un *Trechus* nouveau des Pyrénées ; — Description de deux coléoptères cavernicoles nouveaux du midi de la France ; — Description d'une *Bathyscia* nouvelle du midi de la France ; — Description d'une *Raymondia* nouvelle de la Kabylie ; — Variabilité d'*Anthicus superbus* Pic. A propos de *Lissolarsus Bedelli Faust*, var. *Biskrensis* Chob. ; — Description d'un Salpingide nouveau du nord de la Tunisie ; — Description d'une *Phaleria* nouvelle d'Algérie ; — Description d'un Opatride nouveau de la Tunisie méridionale ; — Description d'un *Ernobius* nouveau de la France méridionale ; note sur *Sefrania Bleusei* Pic. — 9° M. Jacques Delmas, membre titulaire : Pétrarque et les Colonna. — 10° M. Henri Granel, membre titulaire : Histoire de la pharmacie à Avignon du XIIe siècle à la Révolution. — 11° M. F. Dejussieu, de l'Académie éduenne : Excursion faite par la Société éduenne à Avignon et à Orange, les 14 et 15 août 1904. — 12° M. Gustave Naquet, membre titulaire : Projet de conciliation et d'arbitrage entre patrons et ouvriers. — 13° M. le comte H. de Gérin-Ricard, membre titulaire : La Croix de Jérusalem dans la numismatique, sur les sceaux et dans le blason. — 14° M. D. Jaubert, de l'Académie du Var : Gestes de Provence, roman historique (1545-1596, guerres de religion).

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, n° 32. — Revue d'Auvergne, 1905, n° 1. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire : Bulletin, 1905, fasc. 1 et 2. — Revue des langues romanes, t. VIII, fasc. 2. — Société languedocienne de géographie : Bulletin, 1905, 1er trim. — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes : Bulletin, année 1904. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon : Mémoires, 1904. — Académie de Lille et Université de Lille : Bulletin, 1904, 4e fasc; 1905, 1er fasc. — Société d'horticulture et de botanique des Bouches-du-Rhône : Revue horticole, nos 607 à 610. — La Diana : Bulletin, t. XIV, nos 3 et 4. — Società storica lombarda : Archivio storico lombardo, 3e série entière comprenant 20 vol. in-8° publiés de 1894 à 1903; 4e série, t. I et II (an 1904); t. III (1905), fasc. 1 ; — Supplementi all' Archivio storico lombardo, fasc 1 et 2 (1900-1901). — Société de spéléologie : Bulletin et mémoires, Spelunca, n° 38. — Société Les Amis des sciences et arts de Rochechouart : Mémoires, t. XVI, n° 11. — Comité de l'art chrétien : Bulletin, n° 50. — Société des Antiquaires de la Morinie : Bulletin historique, 1904, 4e fasc.; 1905, 1er fasc. — Société archéologique du département de Constantine : Recueil des notices et mémoires, année 1904. — Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis : Revue, 1905, 2e et 3e fasc. — Société archéologique et historique de la Charente : Bulletin et mémoires (année 1903-1904). — Société d'études des Hautes-Alpes : Bulletin, 1905, 1re livr. — Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, 1904, n° 6. — Société nationale des Antiquaires de France : Bulletin, 1904. — Anales del Museo nacional de Mexico, secunda epoca, 1904, t. I, nos 11 et 12; 1905, t. II, n° 1. — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : Bulletin, 153e livr. — Annales de Saint-Louis-des-Français : 1904-1905, 3e fasc. — Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain : Bulletin, 4e série, 4 vol. — Société scientifique et littéraire d'Alais : Bulletin, 1904, 2e trimestre. — Société florimontane d'Annecy : Revue savoisienne, 1905, 1er fasc. — Société Les Amis des sciences et arts de Rochechouart : Bulletin, 1904, fasc. 3. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : Mémoires, t. XXIX ; Bulletin, nos 179 et 180. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1905, n° 1. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne : Bulletin archéologique et historique, année 1904. — Société éduenne : Mémoires, t. XXXII. — Académie du Var : Bulletin, année 1904. — Accademia di conferenze storico-giuridiche, 1904, fasc. 3e et 4e. — Anales del Museo nacional de Montevideo : II entrega, t. II : flora Uruguaya. — Société de médecine de Vaucluse : Bulletin et mémoires, nos 2 et 3.



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

DEUXIÈME SÉRIE

TOME V. — ANNÉE 1905.

(2me-3me LIVRAISONS.)

Prix de cette livraison : 7 fr.



AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
11, rue Bouquerie, 11

—

1905

SOMMAIRE.

* Les 16 premières pages de ce fascicule ont été foliotées, par erreur, de 1 à 16; elles devraient porter les folios 105 à 120.

Mlle DE SOMBREUIL

ET

L'Hôtel des Invalides d'Avignon.

En traversant, il y a quelque temps, l'allée septentrionale du cimetière Saint-Véran, mon attention fut soudainement fixée par un nom à moitié effacé sur la pierre tumulaire, mais qui brille toujours d'un vif éclat dans l'histoire de la piété filiale, celui de Mlle de Sombreuil.

Comment ce nom glorieux, auréolé de la triple couronne de la beauté, de la vertu et du malheur, se trouve-t-il enregistré dans notre champ des morts, loin du foyer ancestral, loin du théâtre de sa renommée ? Tous les avignonais le savent. Pour l'étranger qui passe, pour ceux qui parmi nous n'ont pas encore conquis, depuis plus de trois quarts de siècle, droit de cité dans notre ville, il ne m'a pas semblé inutile de le dire ; d'autant que rappeler la mémoire de celle qui dormit là son dernier sommeil, c'est aussi faire revivre le souvenir d'une institution florissante à son heure à Avignon et sur laquelle le temps dépose chaque jour la poussière de l'oubli.

Maurille de Sombreuil avait 24 ans, lorsqu'elle parvint à fléchir, le 3 septembre 1792, le tribunal d'égorgeurs qui s'était installé entre les deux guichets à la prison de l'Abbaye. Elle n'avait pas voulu se séparer de son vieux père, le marquis François Virot de Sombreuil, ancien gouverneur de Lille, commandeur de Saint-Louis et lieutenant-général des armées du roi, arrêté après la journée du 10 août. Elle avait obtenu de partager sa captivité ; le registre d'écrou porte la mention : *La citoyenne Sombreuil, de son propre mouvement.*

Certes, depuis six heures que durait le massacre et que les râles d'agonie se mêlaient aux hurlements de rage, depuis que la grande salle se vidait de victimes disparaissant une à une pour ne plus revenir, il devenait évident que tous les prisonniers

devaient périr. Moins qu'un autre, le vieux marquis pouvait compter sur la clémence des bourreaux, lui qui avait sucé avec le lait, sur sa noble terre d'Alsace, une inébranlable fidélité à son Dieu et à son Roi, lui qui s'était signalé par un dévouement absolu à la personne du monarque.

Aussi, lorsque l'appel de son nom retentit dans les sombres corridors, eut-il conscience que sa dernière heure avait sonné.

Mais sa fille était là, le guettant au passage, sa fille qui l'entourait de ses bras, qui lui faisait un rempart de son corps ; les cheveux épars sur les épaules, rayonnante de beauté et de grâce pudique, impressionnante comme la statue de la Douleur, elle pleurait, elle implorait. Ses regards étaient si tendres, sa voix si touchante, ses accents si pénétrants que les juges, étonnés d'abord, se regardèrent interloqués. Les tigres se sentaient émus. Un cri de grâce retentit, et, entraîné par l'impression favorable qui se dessinait, le président finit enfin par articuler ces mots : « Innocent ou coupable, il serait digne du peuple d'épargner ce vieillard. »

La belle Maurille avait-elle, comme on l'a écrit, embrassé les genoux des sans-culottes? Avait-elle dû, pour prix de la rançon paternelle, boire un verre de sang d'aristocrate? Tant d'atrocités réelles furent commises ce jour-là, que l'histoire éprouve un certain scrupule à en admettre d'imaginaires. Le *Moniteur* du 9 septembre, qui relate l'élargissement de M. de Sombreuil, ne parle pas de l'incident. Le *Patriote français,* de Brissot, plus prolixe de détails, qui raconte le mouvement d'opinion de la foule, les paroles du président, est également muet à ce sujet. Le propos prêté au sieur Desforges, pseudo-juge du pseudo-tribunal de l'Abbaye, n'aurait-il pas créé l'équivoque? Les savantes recherches sur ce point d'un publiciste, M. Louis Combe, sembleraient confirmer cette hypothèse.

Aussi la tendance générale porte-t-elle aujourd'hui les écrivains à reléguer le verre de sang dans le domaine des légendes, malgré la sympathie qui s'attache au récit coloré de M. de Villelume-Sombreuil, malgré l'autorité qui s'attache à l'opinion de M. Thiers dans l'*Histoire de la Révolution* et à celle de M. de Lamartine dans l'*Histoire des Girondins.* Tout au plus admet-on que M[lle] de Sombreuil ait dû tremper les lèvres dans un verre de vin, taché ou non d'une goutte de sang, à la santé des patriotes.

Quoi qu'il en soit, mobile et changeante comme le flot populaire, la horde d'égorgeurs, fière de sa propre magnanimité,

exultait et s'enthousiasmait. Tout à l'heure ivre de meurtre, elle se montrait maintenant ivre de pitié et de mansuétude. Les échappés de Montrouge, les Marseillais, quelques compagnons de la Glacière, en manches de chemise, les bras tatoués, ruisselants de sueur, car ils *travaillent* depuis longtemps, entourent et protègent le père et la fille. On traverse le prétoire improvisé, sur le bureau duquel sont entremêlés registres d'écrou, pipes et brocs de vin ; on traverse la cour, cloaque à boue rougeâtre, sur les deux côtés de laquelle s'accumulent, comme des murailles pantelantes, 183 cadavres que les voitures n'ont encore pu traîner aux catacombes, et on les reconduit presque en triomphe, en un cortège de piques, de sabres et de baïonnettes, jusqu'à l'Hôtel des Invalides.

C'était, en effet, à l'Hôtel des Invalides, dans cet hospitalier asile fondé quelque cent ans auparavant par Louis XIV pour recueillir les vétérans de Rocroy, de Philippsbourg, des Dunes et tous les vieux débris des armées françaises, que résidait M. de Sombreuil, qui en avait été nommé gouverneur en 1786.

En revoyant ces murs bénis où s'étaient écoulées les plus radieuses années de sa jeunesse, ces murs où elle avait fait son apprentissage du grand art de la charité, en se retrouvant au milieu de ses amis, les mutilés de la guerre, qui acclamaient son retour comme le retour de la Providence, en s'y retrouvant avec son père chéri sauvé d'une mort certaine et sauvé par elle, la belle Maurille sentit un indicible apaisement, une sereine et réconfortante confiance envahir son âme. Le malheur lui paraissait conjuré et le ciel, qui l'avait prise en garde, qui avait détourné l'orage, ne saurait l'abandonner.

Un point noir, il est vrai, se dressait encore à l'horizon de ses espérances. Son frère aîné, le comte Stanislas de Sombreuil, ancien capitaine dans la garde royale, avait refusé d'émigrer. Retenu à Paris par elle ne savait quel lien secret, il figurait sur la liste des suspects. Mais elle triompherait sans doute de son obstination, et il irait bientôt rejoindre son autre frère, le vicomte Charles, enrôlé déjà sous la bannière des princes, et grossir la fidèle phalange dont la vaillance restaurerait le trône et l'autel, rendant ainsi au pauvre pays de France sa raison égarée et son bonheur perdu.

Il est des heures extatiques où l'illusion se teinte d'émeraudes !

Hélas ! l'illusion devait être de courte durée.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés, que, sur l'ordre du

Comité de salut public, M. de Sombreuil était de nouveau arrêté. Il était arrêté en compagnie de son fils Stanislas, rebelle à toute exhortation, en compagnie de sa fille Maurille elle-même. Ils étaient incarcérés à la Conciergerie, vestibule de l'échafaud.

On raconte qu'un jour, une jeune femme qui aimait passionnément le comte Stanislas et pour l'amour de laquelle il avait refusé de s'expatrier, s'introduisit dans la prison et lui offrit un moyen sûr de s'évader à l'aide d'un déguisement; mais que, par un sentiment d'abnégation qui semble avoir été l'apanage de cette héroïque famille, le jeune homme refusa, de crainte que sa fuite ne fût invoquée comme un grief à l'encontre de son père.

Scrupule inefficace! On pouvait attendrir Maillard et les septembriseurs, on n'attendrissait pas Fouquier-Tinville et le Tribunal révolutionnaire. Le 20 prairial an II (16 juin 1793), les deux MM. de Sombreuil étaient condamnés à mort. Ils n'avaient peut-être pas pris part aux attentats conçus contre Robespierre et Collot-d'Herbois, puisqu'ils étaient sous les verroux, mais ils y avaient participé d'intention en leur qualité d'aristocrates. Il était bien juste qu'ils participassent à la grandiose expiation qu'appelait un tel forfait.

Le lendemain, en effet, devait être jour de grande liesse pour les tricoteuses de la guillotine. On célèbrerait la fameuse *messe rouge,* à laquelle Vouland conviait ses collègues à venir assister avec lui : 54 victimes humaines allaient être immolées en holocauste.

Elles étaient déjà parées pour le sacrifice, les 54 victimes, parées de la chemise rouge des parricides. Il y en avait pour tous les goûts, de tous les âges, de tous les rangs, du peuple, de la bourgeoisie, de la noblesse, une vraie fournée égalitaire. A côté d'ouvriers, d'artisans, de concierges, on voyait des instituteurs, des marchands, des magistrats, des fonctionnaires, puis la fine fleur du faubourg Saint-Germain. MM. de Rohan-Rochefort, de Laval-Montmorency, de Sartiges, de Mesnil, d'Hauteville, de Pons, de Fleury, de Bassencourt, de Saint-Maurice coudoyaient Ladmiral et Santhenac, prétendus assassins de Collot-d'Herbois, les Renault, prétendus assassins de Robespierre. La naïve Cécile, qui avait voulu jouer à la Charlotte Corday avec un petit couteau de poche, sa tante, ses amies, fraternisaient avec la marquise d'Esprémesnil, Mme et Mlle de Saint-Amarante, Mme de Grandmaison. Il y avait des adolescents, le jeune Saint-Amarante, âgé de 17 ans, et encore une adorable enfant, Marie Souchard, âgée de

16 ans, en paraissant 14, dont les grands yeux doux, étonnés, aux reflets de myosotis, eussent fasciné des bêtes fauves. Lorsqu'on l'avait amenée au bourreau pour la suprême toilette, celui-ci n'avait pu s'empêcher de s'écrier : « Allons donc, c'est une plaisanterie ! — Mais non, Monsieur, avait répondu la belle enfant, avec un demi sourire noyé sous sa prunelle humide, mais non, Monsieur, c'est bien pour de bon. »

Le défilé des charrettes, précédées et suivies de cavaliers et de canons, dura trois heures et demie. Le supplice dura trois quarts d'heure. Les Sombreuil occupaient la deuxième voiture. Au pied de l'échafaud, le père et le fils s'embrassèrent et se dirent : « A tout à l'heure, dans l'éternité. »

Sanson rapporte dans ses *Mémoires* que le cœur lui faillit au cours de l'exécution, et qu'il dut laisser à l'un de ses aides le soin d'achever la besogne. Il fut pris d'un tremblement convulsif. Depuis, des hallucinations étranges le hantaient : il voyait des taches de sang sur sa nappe ; des corps sans tête, des têtes sans corps dansaient devant lui une sarabande infernale.

M[lle] de Sombreuil ne dut qu'au 9 thermidor d'échapper à la mort.

Seule, au sortir de la prison, seule avec sa peine amère, simple reflet d'une âme éperdue, elle regarda autour d'elle et ne trouva que le vide et l'abandon. De tous les siens, il ne restait que son frère Charles, proscrit de France, actuellement réfugié en Allemagne. Ce fut vers lui qu'elle dirigea ses pas. Elle allait encore tomber en plein drame.

Charles de Sombreuil s'était noblement conduit à l'armée de Condé, avec la même vaillance dont il avait fait preuve à la journée du 10 août, en arrachant des mains d'une populace effrénée un membre de la famille Polignac. Il avait fait toutes les campagnes du Rhin et avait reçu, sur le champ de bataille, la croix du Mérite militaire. Durant son séjour à Londres, après le licenciement de l'armée des princes, la droiture de son caractère lui avait valu la confiance du gouvernement anglais, comme son courage lui avait conquis l'estime de ses compagnons d'armes. Aussi, avait-il été désigné comme un des chefs naturels de la prochaine descente projetée sur les côtes de Bretagne.

En attendant l'organisation de l'expédition, Charles était revenu en Allemagne, où son mariage était décidé avec une charmante jeune fille qu'il chérissait, M[lle] de la Blache. Tout était prêt pour la cérémonie nuptiale, la fiancée allait revêtir sa robe blanche

pour monter à l'autel, lorsqu'arrive à franc étrier un messager annonçant au jeune officier que la troupe dont il a le commandement l'attend en rade de Spitead, que le vent est favorable et qu'il n'y a pas un moment à perdre pour mettre à la voile.

Scrupuleux en matière d'honneur, Charles de Sombreuil n'hésite pas. Il court où son devoir l'appelle. Il s'arrache aux supplications et aux larmes, il s'arrache aux lieux où lui sourit le bonheur et il va terminer ses épousailles dans ce charnier fameux de Quiberon, éternelle honte de la Convention.

Charles n'avait pas été pris en combattant. Il avait capitulé sur les instances du chef de l'armée républicaine pour faire cesser une lutte fratricide inutile. Il avait capitulé sur la promesse d'être traité, lui et ses hommes, en prisonniers de guerre. Hoche lui avait témoigné la plus franche cordialité ; Tallien l'avait entretenu de vieux souvenirs de famille. A Vannes, où on l'avait conduit, les plus grands égards lui furent prodigués.

Mais on connaît bientôt la tournure que prennent les événements ; l'Assemblée a déchiré la parole de ses généraux et décidé une épouvantable hécatombe. Hoche et Tallien quittent la place, jaloux de laisser à d'autres l'infâme besogne.

Traduit devant la commission militaire, le jeune officier se borne à répondre : « J'ai vécu et je mourrai royaliste; mais au moment de paraître devant Dieu, je jure qu'il y a eu capitulation et engagement formel de me traiter, ainsi que mes hommes, en prisonniers de guerre. J'en appelle au témoignage des grenadiers qui m'entourent. »

Condamné, il écrit à sa sœur et à sa fiancée deux lettres empreintes, l'une et l'autre, du mépris de la mort, mais exprimant les regrets les plus tendres pour sa sœur, les plus passionnés pour celle qui allait être sa femme. Près du poteau fatal, il refuse de se laisser bander les yeux et de s'agenouiller. « Je fléchis le genou, dit-il, devant Dieu dont j'admire la justice. Je me redresse devant mes assassins. »

Il tombe. Il avait 26 ans.

Comment, après de pareils coups, un cœur humain peut-il continuer à battre ?

Le cœur ulcéré de M[lle] de Sombreuil battit encore cependant, et ce fut son salut. Elle épousa en Allemagne un des compagnons d'armes de son frère, le comte Charles-Louis de Villelume, émigré comme elle, auquel son père, parait-il, avait promis sa main.

Les événements de 1814 et de 1815 permirent aux nouveaux époux de revoir leur patrie, dont ils n'avaient pas foulé le sol depuis 21 ans. Ils rentraient avec la royauté, purs de toute compromission de conscience, meurtris dans leur existence, mais persévérant dans leur foi.

Le comte de Villelume reprit son rang dans l'armée royale. En 1821, il était maréchal de camp. L'unique fils de son union servait sous ses ordres.

Ce fut à cette époque qu'à la sollicitation de la comtesse, Louis XVIII appela son mari au commandement de l'Hôtel des Invalides d'Avignon. La santé de l'aimable femme était très ébranlée ; elle le savait, mais il lui semblait qu'en reprenant sa vie à la page brusquement interrompue par la Révolution, elle parviendrait à triompher des impressions délétères du passé.

L'Hôtel des Invalides d'Avignon avait été créé en 1801 par Bonaparte, alors consul, au retour de la campagne d'Égypte. C'était l'époque où l'on devenait vite vétéran, où la mitraille faisait rage, où sur tous les champs de bataille de l'Europe elle éparpillait les membres des héros, répandant à profusion dans les sillons de guerres interminables la semence de gloire et de deuil. Il fallait bien engranger la moisson.

Napoléon, qui allait devenir le grand Empereur, s'appropria l'œuvre du grand Roi. Il y imprima son estampille personnelle en entourant de lamelles d'or la gigantesque coupole des Invalides de Paris et en établissant en province des annexes ou succursales de la maison-mère.

Avignon avait été choisi comme siège d'une de ces succursales; une deuxième fut établie à Louvain. La succursale de Louvain, transférée en 1814 à Arras, fut elle-même évacuée quatre ans plus tard. De telle sorte qu'Avignon restait, en province, au moment de notre récit, l'unique sanatorium des victoires.

Le cloître militaire d'Avignon ne possédait ni fossés, ni glacis, ni dôme étincelant. Ce n'était pas la magistrale conception d'un architecte de génie ayant harmonieusement combiné dans une structure savante les sentiments d'art et de religion, de philanthropie et de guerre. Mais l'originalité de son ensemble ne laissait pas que de produire une saisissante impression.

Il se composait du groupement occasionnel de trois anciens établissements religieux désaffectés par la Révolution : Le

Couvent des Célestins, fondation royale de la fin du XIVᵉ siècle; le *Couvent de Saint-Louis*, jadis Noviciat des Jésuites, plus tard occupé par les religieuses de Sainte-Praxède ; le *Séminaire Saint-Charles de la Croix*, agrégé à la maîtrise de Saint-Sulpice, à Paris.

Un parc, allant de la place des Corps-Saints jusqu'aux prés de l'Observance, en englobant les terrains qui s'étendent de la porte Saint-Michel à la porte Saint-Roch, reliait entre eux les divers services de l'Hôtel. Il occupait une superficie de 23.000 mètres carrés, avec une longueur moyenne de 208 mètres sur 102 de largeur.

Ce superbe parallélogramme bordé au nord de lauriers en charmille et ombragé d'ormes séculaires, se divisait en trois compartiments : *le bois de Hohenlinden,* au milieu duquel on plaça plus tard une batterie de deux canons obusiers provenant de la conquête d'Alger ; *la Prairie,* dont les gazons étaient coupés par les avenues de Fleurus, d'Iéna, d'Eylau et de Friedland ; enfin *le Bosquet,* au centre duquel était figurée une grande croix de la Légion d'honneur avec son exergue : *Honneur et Patrie.* Les terrasses d'Austerlitz et des Pyramides se profilaient au devant des bâtiments.

La clôture méridionale ainsi que les pilastres de la cour d'honneur étaient recouverts d'inscriptions militaires, réparties en tableaux, rappelant les batailles de la Révolution, du Consulat et de l'Empire, les noms des généraux victorieux, les principaux faits d'armes, les proclamations vibrantes, racontant en un mot sur la pierre trente années de gloire, dont chacun des 1.500 pensionnaires de l'établissement pouvait revendiquer sa part.

Rien de pittoresque, quand on avait franchi la grille gardée par quelques vétérans, comme l'aspect de ces groupes d'éclopés circulant, en costumes archaïques, sous les arceaux que peuplaient jadis les moines de saint Pierre Célestin et les filles de Sainte-Praxède, ou traînant, épaves humaines, leurs paresseux loisirs à travers les feuillages touffus qui laissaient à peine percevoir dans le lointain la grande voix du mistral. On était saisi par la majestueuse et tranquille harmonie qui se dégageait tout à la fois du cadre et du tableau.

Le nouveau commandant, qui avait succédé au comte de Lussac, et sa noble compagne, dont chacun connaissait l'odyssée touchante, reçurent un accueil enthousiaste à la succursale d'Avignon, fière d'être placée sous un pareil patronage.

En quelques jours, Mme de Villelume eut conquis tous les cœurs.

Une sorte de renouveau s'était produit en elle sous l'influence de ce milieu, qui faisait refluer vers sa mémoire tant de souvenirs rétrospectifs. Son père adoré n'allait-il pas réapparaître pour se mettre comme jadis à la tête de sa légion mutilée ? Les infirmes et les malades qui lui souriaient aujourd'hui n'étaient-ce pas les infirmes et les malades auxquels, jeune fille, elle avait prodigué ses soins ?

Son zèle se manifestait infatigable. Du quartier des *moinelets* ou impotents qui avait sa prédilection, à l'infirmerie où elle rivalisait de dévouement avec les religieuses, à l'école des enfants de vétérans, qu'elle entourait d'une maternelle sollicitude, elle répandait le charme de sa grâce et le réconfort de ses bienfaits. La chronique rapporte que huit filles de pensionnaires furent dotées et mariées par ses soins durant la première année de son séjour.

L'esprit de foi ne le cédait en rien chez la comtesse à l'esprit de charité, et c'était au pied des autels qu'elle retrempait son âme endolorie et son ardeur physique parfois défaillante. La magnifique église des Célestins, qui servait de chapelle à l'Hôtel, avait subi d'irréparables dévastations. Les 124 tableaux qui l'ornaient avaient disparu ; des mausolées, des sépultures et des statues qu'elle renfermait il ne subsistait plus que des ruines. Les chapelles latérales et les bâtiments claustraux abritaient des services auxiliaires. Seule la grande nef avait été restituée au culte, et cette nef elle la parait avec amour, en chrétienne et en artiste, préservant de son mieux des ravages du temps les précieux vestiges de l'art sacré du moyen âge, échappés au vandalisme jacobin.

L'Hôtel des Invalides était devenu un des joyaux de la cité avignonaise. Pas un étranger, pas un touriste qui ne voulût y accomplir un pèlerinage et parcourir, en compagnie d'un cicerone ébréché, à moustache blanche, les salles capitulaires transformées en caserne, les vertes pelouses, les charmilles parfumées et s'imprégner de la fraîcheur centenaire des ombrages versant une paix immuable sur ceux dont les jeunes années avaient fleuri dans le tumulte des camps.

Il n'était pas rare au visiteur d'apercevoir alors, songeuse et solitaire, une silhouette de femme aux joues pâles, à la démarche languissante, cheminant mélancolique sous la futaie. C'était la comtesse qui se reposait dans le passé de la tâche quotidienne

accomplie et qui remontait obstinément la pente de son calvaire, oublieuse de l'avertissement du poète :

Crois-moi : c'est tenter Dieu que d'aimer sa douleur.

Son regard relisait parfois l'histoire lapidaire tracée sur la muraille, histoire commençant exactement en 1792, à l'heure de sa première larme. Mais bientôt il se détournait, voilé et éperdu, devant le huitième tableau retraçant l'épisode de Quiberon.

Disons en passant que l'histoire murale s'était brusquement arrêtée en 1815, comme si la main du chroniqueur se fût paralysée le jour où le *Bellérophon* avait fait voile vers Sainte-Hélène ou que les fastes héroïques de la France se fussent taris avec l'épopée napoléonienne. Aucune mention nouvelle n'avait été inscrite au cours de l'administration du comte de Lussac. M. de Villelume, qui devait rester en fonctions jusqu'en 1830, époque où une nouvelle révolution devait briser sa carrière, dut reprendre et compléter le mémorial analytique. De telle sorte que la série des généraux victorieux s'augmenta peu à peu des noms du duc d'Angoulême, de Lauriston, de Moncey, de Maison, de Bourmont, de Duperré, de Loverdo, de Danrémont et de Clauzel, accolés aux souvenirs de Pampelune, de Barcelone, de Navarin et d'Alger.

En 1822, à la suite de l'inspection du lieutenant-général marquis de La Tour-Maubourg, gouverneur des Invalides de Paris, le personnel de l'établissement d'Avignon fut sensiblement réduit. Le gouvernement royal profita de cette circonstance pour souscrire au désir manifesté par l'archevêque Morel de Mons, entre les mains duquel il remit, au profit du grand séminaire, les bâtiments et dépendances de Saint-Charles de la Croix. La chapelle, pavée en marbre, aussi remarquable par son élégante simplicité que par sa conception artistique, put être réaffectée au service du culte dès l'année suivante.

Cependant, pareille à la fleur desséchée qui s'étiole et se penche sur sa tige, Maurille de Sombreuil s'inclinait vers la tombe. Elle n'avait que 55 ans, mais la jeunesse avait prématurément coulé de ses yeux. Ce n'est pas impunément que l'âme se complaît à l'angoisse, qu'elle frotte avec une sorte de volupté sa plaie saignante à l'âpre ressouvenir du malheur, et que, comme la fille de Jephté, elle ne veut pas être consolée. L'amer ressouvenir avait peu à peu détendu les fibres d'une nature trop ardente :

Ce fut là son seul mal et le sombre fardeau
Sous lequel son beau corps plia comme un roseau.
(ALF. DE MUSSET.)

Elle s'éteignit doucement, le 15 mai 1823, dans l'atmosphère de respectueuse adoration qui s'était créée autour d'elle, au sein de ce calme asile dont son mari était la tête, mais dont elle avait été le cœur.

Les Invalides, qui perdaient en elle une protectrice et une mère, revendiquèrent le droit de veiller à sa sépulture.

Son corps fut déposé dans une concession perpétuelle, au fond de la première allée de gauche du cimetière Saint-Véran. On inscrivit sur la pierre tombale à fleur de terre qui recouvre sa fosse l'épitaphe que voici :

D. O. M.,
ICI REPOSE,
DANS LA PAIX DU SEIGNEUR,
ILLUSTRE DAME IIMMAE
COMTESSE DE VILLELUME,
NÉE DE SOMBREUIL,
VICTIME DE L'AMOUR FILIAL.
ELLE N'A SURVÉCU
QUE POUR CONSOLER ET SECOURIR
LES MALHEUREUX.
LA PLAIE DE SON CŒUR NE POUVAIT
ÊTRE CICATRISÉE
QUE PAR LA MORT.
SA RÉCOMPENSE
ÉTAIT DANS LE CIEL.
DÉCÉDÉE LE XV MAI MDCCCXXIII.
LES INVALIDES RECONNAISSANTS.
R. I. P.

Quant à son cœur, dont les vétérans n'avaient pas voulu se séparer, on le plaça dans une urne funéraire incrustée au milieu d'un arceau latéral de droite de la chapelle que la morte avait tant aimée. L'urne funéraire était surmontée des armes de Villelume et, au-dessous, sur une plaque de marbre noir, se lisait l'inscription suivante :

CŒUR DE MAURILLE DE SOMBREUIL
COMTESSE DE VILLELUME,
DÉCÉDÉE LE 15 MAI 1823.

SUR LA TERRE ELLE FUT NOTRE MÈRE,
DANS LE CIEL NOTRE PROTECTRICE.
LES INVALIDES.

Le mausolée devint l'objet de la vénération générale. C'était comme une sainte relique ; on s'y arrêtait, on y priait.

Il existe à la Bibliothèque Calvet (collection Requien, Estampes, n° 14) un précieux témoignage de cette vénération. C'est une gravure signée Lacroix, lithographiée en 1829 par la maison Seguin, qui représente le cardinal de Clermont-Tonnerre agenouillé, aux Célestins, devant le cénotaphe de M[lle] de Sombreuil. Derrière le prélat sont les dignitaires ecclésiastiques qui l'accompagnent, puis la supérieure et l'assistante des religieuses hospitalières, pieusement prosternées. En avant, quelques officiers et un groupe d'Invalides qui se prolonge, par la pensée, en dehors du tableau. Dans le fond, les peintures tracées sur le mur du collatéral, un Saint-Esprit entouré de fleurs de lys, et divers tableaux, parmi lesquels semblent se dégager les figures du bienheureux Pierre de Luxembourg et de saint Louis de Gonzague.

Cette vénération se perpétua tant que subsista l'Hôtel des Invalides d'Avignon, c'est-à-dire jusqu'en 1850. Quelques années de paix, durant lesquelles ne s'était pas renouvelée la provision de vétérans, avaient suffi pour réduire dans de notables proportions le nombre des pensionnaires hospitalisés. La même cause avait produit le même effet à la maison-mère de Paris; ce qui faisait que le personnel administratif et les états-majors étaient disproportionnés avec l'importance des services. On se résolut donc à évacuer sur Paris le contingent avignonais. Le dernier invalide quitta notre ville en novembre 1850.

Le gouvernement donna à la municipalité les bâtiments et les jardins de l'ancien Noviciat des Jésuites, qui devinrent l'hospice Saint-Louis.

Quant à l'ancien couvent des Célestins et au parc, sur l'emplacement duquel avait été prélevée la large avenue de la République, ils furent transformés en un Pénitencier militaire et en un quartier de Pontonniers, aujourd'hui caserne d'Hautpoul.

Lors de la désaffectation de la chapelle des Célestins, le cœur de Maurille de Sombreuil fut transféré aux Invalides de Paris.

Presque à la même époque, sa dépouille mortelle fut exhumée du cimetière de notre ville pour aller rejoindre, au cimetière de Picpus, les restes des deux guillotinés de 93 et du fusillé de Vannes.

Profonde fut notre émotion lorsque, au cours de notre promenade, dans cette concession où poussent maintenant les herbes folles, sur cette pierre tombale qui ne recouvre plus que le vide, nous aperçûmes un modeste bouquet de marguerites et de chrysanthèmes fraîchement cueilli, déposé là sans doute par une main anonyme, comme l'hommage d'un cœur sensible à l'immortelle héroïne de la piété filiale.

M. DE VISSAC.



LA RUE.

Fidèles au terroir, nos cœurs ont pour frontière
L'ombre du vieux palais papal sur l'horizon;
Notre regard s'arrête à la muraille altière
Qui fait de notre ville une douce prison.

Voici la chère rue, étroite et coutumière,
Où toute notre vie a passé, pas à pas;
Que le soleil natal baigne de sa lumière;
Que nous suivrons, vieillis et las, jusqu'au trépas.

Oh ! voir les mêmes mains toujours vers soi tendues;
Les visages sourire et les âmes aussi;
Répondre aux mêmes voix chaque jour entendues;
Ceux qu'on quitte, être sûr de les revoir ici.

Laisser, à tous les pas, une part de soi-même;
Et puis la retrouver : enfance, gloire, amour...
Et moissonner ainsi dans le champ où l'on sème;
Car sortir, de son cœur c'est faire un peu le tour.

Quand on rentre au logis, ce n'est pas l'âme vide :
On rapporte un sourire, un espoir, un orgueil...
Et l'écheveau des jours lentement se dévide
Parmi les choses et les gens au doux accueil.

Pourquoi partirions-nous? Pour voir de nouveaux hommes?
L'air qu'ici l'on respire est propre à nos poumons.
Nul pays n'est plus beau que celui dont nous sommes;
Nulle beauté ne vaut celle que nous aimons.

Paul MANIVET.



Vue Générale

La chapelle de N.-D. du Pont et son clocher actuel. — Le pont reconstruit en 1768 : l'arche du nord.

LE PONT DE BOLLÈNE

ET

SA CHAPELLE

de Notre-Dame de Bonne-Aventure

Vulgo NOTRE-DAME-DU-PONT.

CHAPITRE PREMIER.

Quelques mots sur Bollène avant la construction de son pont. — Étymologie de son nom. — Origine de la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Aventure. — Les ponts anciens dans nos pays.

La donation de l'église de Bollène aux moines de l'Ile-Barbe, près de Lyon, par le roi Clovis II, fils de Dagobert, en 640, peu d'années après la chûte de l'empire romain, est le point de départ et l'origine de la petite ville de Bollène.

Cette donation avait une certaine importance, car la nouvelle église ne s'élevait pas seulement dans un pays riche, dont la possession lui semblait assurée dans l'avenir par une situation supérieurement forte au point de vue de la défense, favorisée d'un magnifique panorama s'étendant sur la grande vallée du Rhône et celle plus resserrée du Lez ; elle obtenait encore la jouissance de plusieurs autres petits territoires énumérés dans la même cession, notamment celui de Saint-Didier, autour duquel se groupait une population qui, depuis des siècles, se livrait à la fabrication de poteries pour les usages domestiques, origine du grand développement que l'industrie moderne a su tirer de l'exploitation des couches d'argiles réfractaires répandues abondamment dans le territoire.

« .... *Donamus ecclesiam in honorem sancti Salvatoris dedicatam cum villa* (1) *quae vulgo dicitur Abollena* », disait la donation de 640.

D'où provenait le noyau de population qui, tout d'abord, avait contribué à la formation de la *villa* autour de la chapelle de Saint-Sauveur? Ne pourrait-on pas admettre que ce fut celui qui, au Bas-Empire, occupait, à quelques centaines de pas, plus au midi, le bas des collines de Sénégosy et du quartier *In Apiano* (Lapian de nos jours)? Ces noms d'origine ancienne et les nombreux débris romains que l'on a trouvés sur ces points semblent attester en effet une occupation antérieure (2).

Mis en possession de leur nouvelle église, les religieux de l'Ile Barbe eurent hâte de la placer sous la protection de leur antique patron, l'évêque de Tours, auquel leur couvent était déjà dédié. Plus tard, à la suite de l'accroissement que ne tarda pas à prendre le pays, et au commencement du XIIIe siècle, ils remplacèrent leur église modeste par un monument à trois nefs, du plus pur roman, avec un clocher du même style élevé sur le chœur, une grande crypte, dédiée à saint Loup, dont les cinq baies étroites qui servaient à l'éclairer, se voient très bien de nos jours encore. Cette église fut consacrée en 1228 par l'archevêque de Vienne; les moines tinrent à ce que la Sainte Vierge figurât parmi ses nouveaux patrons (3).

C'est cette même église que les protestants détruisirent, en 1562; quelques restes de son abside sont encore debout, ayant été utilisés lors de la reconstruction de 1579.

Quant à l'étymologie du nom de Bollène, que n'a-t-on pas écrit à son sujet! C'est d'abord le P. Cambin, historiographe des maisons des Récollets du midi de la France, qui veut que le pays

(1) Le mot *villa* avait, dans le latin du Bas-Empire, le sens d'une agglomération de maisons, en opposition à celui de *mansio*, voulant dire maison, d'où le mot moderne de *mas*.

(2) C'est ainsi que sur ces points appelés de nos jours quartier de *Rippert*, ont été retrouvés des vestiges d'anciens bains et de mosaïques, des statuettes en bronze, dont une Vénus, des épingles, des miroirs, des monnaies, dont un Tibère en or que nous possédons, et quantité d'objets grossiers provenant d'anciennes démolitions.

Ce point offre d'ailleurs un site agréable, abrité contre les vents du nord, avec des eaux abondantes; les terrains qui le composent portent sur de nombreux points des traces d'incendie. Une petite population devait y vivre qui, plus tard, se transporta un peu plus au nord, à côté de la chapelle dédiée à saint Sauveur, au point d'Abolène.

(3) L'*Histoire des évêques de Saint-Paul Trois-Châteaux*, par le P. Anselme Boyer, donne, p. 85, l'acte de consécration.

ait tiré son nom du dieu guerrier *Belenus*, ayant ses temples sur les hauteurs. Viennent ensuite, celle de *Bonae Genellae*, qui, d'après Expilly, au mot *Boulène*, aurait insensiblement amené le nom du pays ; « cette petite ville, ajoute-t-il, « étant situé dans une contrée fertile et agréable » ; celle enfin de *Bonae Helenae*, qui recueillait jadis le plus de créance, et qui devait son origine au simple nom d'une femme, la *bonne Hélène*, veuve de François Faucher et mère de onze enfants mâles, suivant les textes anciens (1). Tous les historiens de la grande famille des Adhémar avaient adopté cette croyance et cherché à la populariser, parce qu'elle flattait la généalogie de cette maison, à laquelle, disaient-ils, le pays de Bollène devait son origine. Or, on a reconnu depuis que la charte du IX[e] siècle, sur laquelle s'étayait cette histoire, était fausse, imaginée au XVII[e] siècle par l'archiviste de la maison des Grignan, un abbé Arnaud, dans le but de louanger cette puissante famille, et, d'autre part, pour flatter aussi la nôtre propre, en faveur de laquelle il avait également composé de fausses pièces soi-disant d'une haute antiquité, comme il en composait d'ailleurs pour les personnes de condition qu'il rencontrait au château de Grignan, faisant leur cour à son puissant maître. En un mot, l'histoire de la bonne Hélène et de ses onze enfants mâles n'était qu'une légende.

Ensuite étaient venues, à une époque contemporaine, d'autres explications étymologiques, celles de M. l'ingénieur Gleizal, d'abord, qui voulait trouver dans le nom de Bollène les mots *Bolos*, motte de terre, ayant donné naissance au mot bol, d'où le *bol d'arménie*, boule de terre, et *lena*, doux, onctueux, résumant le sens de boule de terre douce au contact ou argileuse ; celle de M. l'abbé Prompsault, auteur des très intéressantes *Notes sur l'histoire de Bollène*, qui voyait dans le nom d'*Abolène* un nom celtique composé du préfixe *ab*, *abs*, et du suffixe *lena*, contraction de *Lectocena*, une des formes latines du mot Lez : Abolène signifiant donc : *Près du Lez*. Mais aucun de ces derniers auteurs, en admettant même que leur traduction fût exacte, ne s'était rendu compte que les autres pays qui portent les noms de Bollène, de la Bollène, n'avaient à leur proximité des terres douces ou réfractaires, ou une rivière du nom de Lez.

Or, le pays d'Abolène tirait tout simplement son nom de sa

(1) Notamment la *Ligurie française* de l'Ermite de Souliers, article *Ornano* ; le *Cartulaire municipal de Montélimar*, de l'abbé Ulysse Chevalier, 1871.

situation topographique, tout près des bornes ou limites des anciennes divisions administratives romaines, établies elles-mêmes d'après celles des anciens peuples Cavares : l'une avait formé plus tard le territoire qui fut le diocèse d'Orange, et l'autre, le Tricastin, ou celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux : les *Bolla, Bollea,* termes, limites, virent leurs noms corrompus en ceux de les *Bollène,* les *Bolesne.*

Pour corroborer cette corruption du mot *Bolla,* en celui de *Bolesne,* le savant M. Vincent Durand, d'Allieu, dans la Loire, qui a été le premier à nous signaler l'analogie du nom de notre pays de Bollène avec les mêmes noms qui se trouvent dans sa contrée et sur d'autres points, nous a affirmé avoir rencontré, au cours de ses travaux et dans un vieux registre de justice de 1477, à propos d'une poursuite contre un particulier prévenu d'avoir creusé un fossé et fait disparaître, sous la terre des déblais, les limites ou bornes de l'héritage de son voisin, la phrase suivante : « *Fecit quoddam fossatum in ejus terra.... et cumblavit les bolesmes* »; il recouvrit de terre *les termes.*

En effet, on trouve en France, dans le Forez, dans les départements de la Nièvre, de l'Oise, de la Loire, de l'Indre, des Alpes-Maritimes, un assez grand nombre de hameaux, de villages même, qui ont conservé les noms de Bolaine, les Bolesmes, Boulaine, Boulène, Bollène. M. Durand, que nous citions (1) et M. Aymard, ancien archiviste du Puy, ont mentionné dans leurs travaux la *via Bolena,* le chemin (*iter*) de Abolène, de la Bollène, dans le sens de chemin des anciennes bornes, des anciens termes, pris ici avec le sens indicatif des distances que ces bornes indiquaient jadis.

Entre Feurs et Montbrison, on retrouve notamment deux hameaux des communes d'Usson et de Maignieu s'appelant encore la Bollaine, la Boulaine, et tirant leur nom de cette situation près des anciennes bornes des routes romaines mentionnées par Peutinger. A Aix-en-Provence, on signalait jadis le quartier *des Bolesnes,* qui, à l'extrémité du territoire, conserva longtemps une certaine notoriété, comme ayant été préservé de la peste. On connait enfin le charmant village de la Bollène, aux limites ou confins du comté de Nice. Un hameau de la commune de Valdeblore, dans les mêmes Alpes-Maritimes, porte le nom

(1) On peut consulter aussi sur cette question la réponse de M. Vincent Durand au mémoire de M. le baron de Rostaing dans le *Compte rendu du congrès archéologique de France tenu à Montbrison, en 1885,* p. 166.

de la Bolline, et le savant M. Moris, archiviste de ce département, est parfaitement de l'avis que ces points tirent leur nom de l'ancien mot *bolla*, limite, terme.

Quant à la forme primitive *Abolène,* qui se conserva jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle dans les textes latins et ceux de la chancellerie romaine, *locus de* ou *a Bollène, d'Abolène,* — lieu tout à côté, ou près, ou appelé des termes, et par un usage plus courant, lieu d'*Abolène* ou *des limites,* de Boulène ensuite, forme qui s'est maintenue en langage vulgaire, — elle était amenée naturellement. Quand le pays eut pris une certaine notoriété, le nom de *lieu de Bollène, lieu des limites,* lui resta par l'effet de la loi philologique d'aphérèse ou de la disparition de la première syllabe.. La forme de Bollène resta simplement pour le nôtre ; celle de la Bollène, les Bolesnes, pour d'autres pays.

Cependant le déplacement des populations, qui de divers points s'étaient portées sur le nouveau pays de Bollène, avait attiré aussi de ce côté une partie du transit ancien qui se faisait à l'est par l'antique voie romaine, la *via Domitia magna,* d'Arles à Vienne, et de là à Genève, avec son relais près du Lez. Sous la protection des moines et de leur château-fort dominant le pays, puis des remparts qui y avaient été construits, le bourg avait pris une importance considérable, qu'accrurent les habitants des agglomérations ou villages voisins venus au moment des guerres des Albigeois, chercher sécurité derrière ses murailles. Le pays jouissait déjà, au XII[e] siècle, de son autonomie politique et formait une commune importante, avec ses franchises et ses libertés, ses droits, auxquels ses habitants tenaient et que l'on retrouve mentionnés dès l'année 1270, lorsqu'eut lieu la célèbre transaction par laquelle l'abbé de l'Ile Barbe, seigneur en entier de Bollène, tenant à mettre son antique prieuré, devenu un bourg important, sous la protection de la comtesse de Toulouse, lui fit l'abandon de la moitié de son domaine seigneurial.

D'autre part, depuis l'arrivée de la papauté à Avignon (1), les voyageurs et pèlerins affluant sur les routes qui conduisaient dans cette ville, augmentèrent l'importance de Bollène, que contribuaient à maintenir plusieurs logis ou maisons hospitalières (2)

(1) On sait que les papes venus à Avignon en 1309 avec Clément VI, y restèrent jusqu'en 1376.

(2) On compta, à Bollène, au moyen âge, jusqu'à cinq hospices ou maisons de refuge, offrant aide et logement aux pèlerins voyageurs, sortes d'hôtelleries généralement administrées par la commune. Les revenus de ces maisons provenant des

et un nombre considérable de familles nobles et riches, opulentes même, retirées dans ses murs. Mais il y avait la torrentielle rivière du Lez à traverser et les ponts en bois que la communauté entretenait à l'usage des piétons étaient souvent emportés; le passage devenait alors difficile, imprudent même quelquefois.

Plus tard encore, lorsqu'un nouveau débouché sur le Languedoc eut été ouvert par la construction du célèbre pont sur le Rhône au bourg de Saint-Saturnin, appelé depuis le Pont-Saint-Esprit (1), les vœux de la population de Bollène tendirent également à l'édification d'un passage assuré sur sa rivière. Les ponts étaient rares ou avaient été détruits; car, en dehors du pont antique établi par les Romains à Vaison, de ceux nouvellement construits à Avignon sur le Rhône, à Bonpas sur la Durance, de celui de Saint-Nicolas-de-Campagnac à neuf arches sur le Gardon, pour la communication entre Uzès et Nimes, qui étaient tous des monuments d'une importance capitale, aucun, même de construction plus restreinte, n'existait dans un rayon relativement éloigné (2).

Enfin, dans l'année 1312, la communauté, représentée par ses syndics (3) Pons Dauphin et Pons de Tulette, passa une transaction avec Ébrard de Visan, maître entrepreneur (écrivant Giraud Dauphin, notaire dudit Bollène), pour la construction d'un pont sur le Lez. Cet acte ne nous révèle que ce détail : le prix des ouvriers était fixé à 3 sols par jour, et celui dudit Ébrard à 4 sols 6 deniers (4), ce qui semblerait prouver que le travail avait été fait en régie, comme on dirait aujourd'hui. On sait aussi que des impositions extraordinaires furent levées sur les habitants à

dotations de la charité et de la piété des fidèles, furent plus tard réunis pour l'entretien d'une seule maison qu'on appella le *Grand Hôpital de Marseille*, à laquelle se joignirent une foule d'autres œuvres charitables qui furent dévorées à la Révolution. Ce grand hôpital est celui qui existe encore aujourd'hui à Bollène.

(1) Commencé en 1265, le pont Saint-Esprit ne fut achevé qu'en 1309.

(2) La route la plus fréquentée et la plus directe entre les capitales de la Provence et du Dauphiné était par Orange, Sainte-Cécile, Baumes-de-Transit, dont le nom est significatif; mais Bollène offrait un avantage aux voyageurs qui ne voulaient pas s'éloigner de la ligne du Rhône.

(3) Les consuls de Bollène ne portaient jadis que la qualité de *syndics*; ce fut seulement en 1529 que le pape Clément VII, pour relever le pays, les autorisa à se qualifier du titre de *consuls*, à l'instar de ceux des villes. Plus tard, en 1629, ils eurent la permission de porter le chaperon, comme les magistrats des villes importantes.

(4) La valeur de l'argent, beaucoup plus élevée à cette époque que de nos jours, et variant sans cesse, ne permet pas de fixer exactement à quel chiffre étaient payées ces journées; mais la règle générale était alors, comme elle a d'ailleurs toujours

cette occasion, et que la commune fit construire dans cette même époque le béal qui la traversa du levant au couchant (1), pour l'assainissement de ses rues et de ses égouts.

Le choix d'Ébrard qui apparaît comme un simple maître maçon et entrepreneur, vient à l'appui de cette thèse si victorieusement soutenue par notre savant ami M. Louis Bruguier-Roure, de Pont-Saint-Esprit, dans ses remarquables travaux sur *Les vrais constructeurs du Pont-Saint-Esprit* et *Les constructeurs de ponts au moyen âge*, que la congrégation d'un ordre religieux régulier de *frères pontifes* ou *pontistes, faiseurs de ponts*, n'a jamais existé. En vain, a-t-il recherché la création, le fonctionnement de cet ordre, qu'un historien d'Avignon, M. Joudou, avait trouvé, dit-il, parcourant la France dans un but religieux et humanitaire, pour chercher à construire des ponts, afin de rapprocher les lieux de pèlerinage et de procurer des facilités aux voyageurs. Châteaubriand, lui-même, avait cru à cet ordre et le disait né sur les bords de la Durance, pour se répandre ensuite dans toute l'Europe. En réalité, il n'a jamais existé, et les *frères pontistes* n'étaient autres qu'une association d'ouvriers tailleurs de pierres et maçons, qui suivaient un entrepreneur ou directeur, comme on peut le voir de nos jours encore pour l'exécution de certains travaux particuliers, avec cette différence qu'à cette époque de grande foi ces ouvriers étaient plus étroitement unis et associés, soumis à leurs chefs et rapportant leurs travaux à la gloire de Dieu.

Le pont primitif de Bollène ne devait avoir que deux arches principales. Cette supposition se déduit du soin que la communauté avait eu d'indiquer, lorsque plus tard on eut à le reconstruire, qu'il en aurait trois, sans compter les petites.

La construction des ponts sur les fleuves et les rivières au moyen âge était toujours suivie de celle de maisons hospitalières, *hospitia*, et d'un oratoire dédié à la sainte Vierge, protectrice des

été, que ces prix des journées étaient fixés sur le nécessaire à l'ouvrier pour nourrir sa famille, entretenir sa maison. On vit plus tard dans le Comtat les papes, avec leur sagesse paternelle et prévoyante en faveur de la classe des travailleurs, exiger que ceux qui louaient des ouvriers agricoles laissassent chaque soir une heure ou deux de disponible à ces ouvriers pour aller travailler leurs propres champs, afin de respecter le jour dominical. (Maxime de Pazzis, *Mémoires et statistique sur le département de Vaucluse*.)

(1) Il est probable que, comme à l'ordinaire, des secours furent demandés aux communes et aux populations des environs, et que l'Église aussi accorda des indulgences à ceux qui donneraient ou travailleraient à la nouvelle œuvre du pont, ainsi que d'ailleurs il fut fait pour sa reconstruction au siècle suivant.

voyageurs. Ces voyageurs et les pèlerins s'arrêtaient dans ces chapelles, tant pour remercier la Mère de Dieu de ce qu'ils avaient accompli heureusement leur voyage et passé la rivière sur un pont, quand auparavant leur vie aurait été en danger, que pour remettre leur offrande affectée à l'entretien du pont et de sa chapelle. Ces oratoires étaient presque toujours désignés sous le nom de Notre-Dame-du-Pont, du Bout-du-Pont, de Bonne-Aventure et c'est tout à côté que se trouvaient les *hospitia*, où logeaient les pèlerins et voyageurs. D'autres fois, quand les rivières étaient importantes, on rencontrait aussi l'oratoire dédié à Saint-Nicolas, patron des marins : il en était ainsi à Lyon, à Avignon, au Saint-Esprit et ailleurs. En outre, souvent sur ces points, et notamment, comme nous le verrons plus loin, sur celui de Bollène, on trouvait des croix élevées par la piété des fidèles ou les vœux des communes.

Les exemples de l'origine et de l'affectation de ces chapelles et des maisons hospitalières sont nombreux; nous citerons en première ligne celles qui étaient rapprochées de Bollène, comme celles de Bagnols, avec son œuvre de la Charité-du-Pont; de La Roque sur la Cèze (1); ou bien celle de Notre-Dame-du-Pont ou de Santé à Carpentras. Il en existait une autre, peut-être même deux, à Montélimar, dit l'érudit M. de Coston, dans son *Histoire* de cette ville. Nous mentionnerons enfin celle du Pont-Saint-Esprit qui, au lieu d'être une simple chapelle, était une belle église, qui était administrée par une association semi-religieuse et semi-laïque, riche et puissante, avec des frères et des sœurs desservant, sous la haute administration de recteurs séculiers, les maisons hospitalières qui s'y rattachaient. Cette organisation forma l'importante *Œuvre du pont*, restée presque partout ailleurs dans une situation embryonnaire ; mais, en raison des intérêts considérables confiés à sa garde, l'œuvre du pont Saint-Esprit passa sous le régime de l'autorité royale quand

(1) L'érudit M. Léon Clugnet, de Fresnes-lès-Rungis, auteur de la grande œuvre des *Notices sur le culte local de la Vierge*, a bien voulu nous signaler un certain nombre de ces oratoires portant ce nom de *Notre-Dame-du-Pont* ou du *Bout-du-Pont*, situés à Bourges, à Couloures, au diocèse de Périgueux ; à Lyon, à Rieux, diocèse de Toulouse; à Saint-Junien, diocèse de Limoges ; a Mortagne-Saint-Sèvres, diocèse de Luçon ; à Saint-Marceau, diocèse du Mans ; à Bredon, diocèse de Saint-Flour; à Larroque, diocèse de Pamiers; à Perpignan, à Sirod, diocèse de Saint-Claude; à Trignac, diocèse de Tulle ; à Villeneuve-de Lot, à Saint-Jean-Pied-Port, à Pau, à Foix, à Rieux-Minervois, diocèse de Carcassonne. Il y a aussi Notre-Dame-de-Pont-Ambroix à Grand-Gallargues, diocèse de Nimes.

il s'agit de l'entretien exclusif du pont. D'autre part, tout le monde connaît aussi l'œuvre célèbre du pont Saint-Bénézet, avec son hospice renommé, dont les murs sont encore debout aujourd'hui.

Quand les ponts avaient une importance stratégique, ils étaient garnis de tours, de ponts-levis, voire même de plusieurs tours défensives, comme à Avignon, au Pont-Saint-Esprit. A Saint-Nicolas-de-Campagnac, le couvent qui servait d'hospice ou d'hôtellerie, était une maison fortifiée. Pour notre modeste pont de Bollène, la proximité du pays et de ses remparts n'exigeait pas de pareilles défenses, comme aussi les nombreuses maisons hospitalières, que nous mentionnons plus haut, rendaient inutile une nouvelle construction de ce genre.

La chapelle de Notre-Dame de Bonne-Aventure au bout du pont, et plus couramment Notre-Dame-du-Pont de Bollène, n'a pas d'autre origine. Sa construction est donc presque contemporaine de celle du pont sur le Lez. Nous pouvons, par suite, affirmer qu'elle date du commencement du XIVe siècle (1). Elle était l'œuvre de la commune de Bollène, qui y établit une personne pour percevoir les émoluments et les offrandes des pieux voyageurs; offrandes volontaires qui, selon les conventions stipulées et renouvelées plus tard avec le collège d'Annecy, coseigneur du pays, devaient tout d'abord servir à l'entretien exclusif du pont et de sa chapelle.

Aucune charte ancienne de la commune ne fait mention d'un droit de barre ou de pontonage exigé pour le passage du pont de Bollène, comme il en existait sur la majeure partie des rivières, celles du moins dont les ponts n'avaient pas d'oratoires, notamment celle du Pont-de-Sorgues. Les offrandes étaient donc volontaires, comme nous l'avons dit, et si le nom de *péage* paraît quelquefois dans les actes anciens, il ne faut le prendre que dans le sens de droits d'octroi exigibles aux portes du pays, sur les marchands qui venaient de l'extérieur, lors des foires, vendre leurs denrées ou marchandises. A Suze, à Mornas, à Lapalud, à Sainte-Cécile, à Montdragon, au contraire, il existait

(1) Quant au fait d'une statue de la Vierge trouvée derrière un buisson, portée dans l'église paroissiale, retrouvée le lendemain derrière le même buisson, rapportée et retournée encore comme pour indiquer que la sainte Vierge voulait qu'une chapelle lui fût particulièrement dédiée, c'est une légende qui ne repose sur aucun fondement et qui d'ailleurs est générale à presque toutes les chapelles dédiées à la sainte Vierge, avec quelque variante dans la découverte de la statue.

des droits de péage qui frappaient les voyageurs et leurs marchandises ne faisant que passer. Il est vrai que ces pays avoisinaient les frontières du Comtat ; Montdragon, bourg de Provence enclavé, eut longtemps avec Bollène des difficultés sur cette question, qui ne s'aplanirent qu'au XV[e] siècle, à l'avantage de nos compatriotes. Les péages sur terre de Saint-Paul et de Suze, qui appartenaient à l'évêque et au comte, ne furent supprimés que vers 1745 (1).

CHAPITRE II.

Le pont et la chapelle au XV[e] siècle. — Leur destruction et reconstruction à la suite d'une inondation. — Grand concours de pèlerins à Notre-Dame de Bonne-Aventure. — Les offrandes. — Origine des foires et marchés de Bollène. — Le lézard ou crocodile de la chapelle.

Au commencement du XV[e] siècle, en 1413, dit le manuscrit du marquis de Méjanes (1), le pont et sa chapelle furent renversés par une grande inondation de la rivière du Lez. Les archives de la commune font en effet mention d'une bulle du cardinal de Foix (2), du 10 janvier 1436, qui pour activer la reconstruction du pont et de la chapelle, concéda, sur la demande des syndics de Bollène, à tous ceux qui travailleraient à ces réparations, *quarante jours d'indulgence,* en outre de celles précédemment accordées. La même bulle nomma un receveur provisoire des offrandes pour les appliquer aux réparations. Il est raconté que les fouilles pratiquées pour reconstruire la chapelle mirent à découvert une quantité considérable d'ossements et que, par ordre de l'évêque, un procès-verbal de constatation fut dressé en présence du grand-vicaire. On sait qu'au moyen âge la grande foi des chrétiens les poussait à se faire inhumer autour des chapelles en

(1) Voir le *Bulletin archéologique de Valence*, année 1902, p. 57, sur les péages de la Drôme avant 1790, article de l'érudit M. Lacroix, archiviste du département de la Drôme.

(1) Le marquis de Méjanes, bienfaiteur de la Provence par la cession à sa capitale, Aix, de sa belle bibliothèque, passait une partie de l'été près de Bollène, au château de Beauchamp, qui appartenait à sa femme, Marie-Gabrielle de Massilian, et qui est aujourd'hui la propriété du marquis de Gaudemaris ; il s'était amusé à écrire des notes sur l'histoire de Bollène, résumées en un manuscrit qui existe encore à la Bibliothèque d'Aix, sous le n° 776.

(2) Légat du pape à Avignon.

vénération, comme s'ils voulaient se trouver plus rapprochés de la divinité ou des saints.

Le 31 juillet de la même année 1436, Hugues de Theyssiac, évêque de Vaison, administrateur du diocèse de Saint-Paul, duquel Bollène relevait alors sans plus de contestation avec Orange (1), chargea le curé dudit Bollène, Étienne de Varna, bachelier en droit canon, de mettre les syndics du pays « en possession des revenus de la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Aventure, pour en faire l'emploi habituel, *entretien du pont et de l'oratoire,* les réparations étant achevées. »

En 1438, nous trouvons la commune contractant un emprunt pour faire face à de nouvelles réparations du pont.

En 1460, Étienne Genevès, évêque de Saint-Paul, recommanda aux syndics de Bollène d'observer avec soin les bulles nouvellement accordées par le pape Pie II et son légat d'Avignon, sur l'usage des revenus de la chapelle qui *ne devaient avoir d'autre emploi* que celui reconnu jadis par le collège d'Annecy, successeur des moines de l'Ile.Barbe, au moment de sa mise en possession des anciens droits sur Bollène (2).

Le pont avait-il été ruiné de nouveau par quelque inondation et la chapelle par le passage des gens de guerre descendant du Dauphiné dans le Comtat ? Les réparations n'avaient-elles pour but que d'entretenir le pont, pour ménager simplement le passage et empêcher sa destruction complète ? Nous n'avons pu éclaircir ces détails ; les notes et documents qui suivent feraient supposer ou que la chapelle n'était pas détruite ou qu'on n'avait pas achevé de la reconstruire. Les mots construire, réparer, reconstruire se confondent dans les textes que l'on a sous les yeux.

Continuant à donner chronologiquement la série des docu-

(1) Bollène avait d'abord relevé de l'évêché d'Orange, dont la juridiction s'étendait jusqu'au Lez, limite nord du peuple Cavare, qui occupait le territoire ; mais le diocèse de Saint-Paul, qui au midi limitait aussi la même rivière, le réclama, et ce ne fut qu'après de longues contestations et au XIVe siècle, que l'autorité supérieure le lui accorda. *L'Histoire des évêques de Saint-Paul,* par le P. Boyer de Sainte-Marthe, p. 84, parle de ces contestations.

(2) Par une bulle du pape Martin V du 1er février 1427, le collège d'Annecy, fondé quelques années auparavant à Avignon, par le cardinal de Brogny, pour l'instruction de la jeunesse, avait été mis en possession de la juridiction, des droits et revenus que les moines de l'abbaye de l'Ile Barbe avaient conservés sur Bollène, à la suite de la transaction passée en 1270 avec Alphonse de Poitiers, auquel d'autre part, avait succédé le pouvoir des papes. Cette cession avait été faite dans l'unique but d'accroître les revenus du collège ; deux jeunes gens de Bollène avaient la faveur d'y faire gratuitement leurs études. Les droits du collège sur Bollène se maintinrent jusqu'en 1791.

ments ayant trait au pont et à sa chapelle, nous signalerons les faits suivants qui s'y rattachent.

D'après une délibération municipale de 1465, les syndics de Bollène, Pierre Ricci et Jean Melety, poussèrent à l'idée de reconstruire en entier le pont, qui n'avait été que réparé à la suite de l'inondation de 1413; mais ce ne fut néanmoins qu'en 1472 qu'un maître maçon du Pont-Saint-Esprit, du nom de Grossigany, s'offrit pour faire ce travail. Le pont devait avoir trois arches principales et être achevé dans deux ans, à la condition que la commune fournirait les ouvriers et les matériaux nécessaires. L'acte fut passé devant Gérésy, notaire de Bollène, le 20 mai 1472. L'accord était aussi qu'on ferait usage des pierres du Bois Bâtard et que l'on s'entendrait pour ce détail avec Claude Armand, de Baumes, qui exploitait la carrière (1).

En 1475, parut une bulle de Paul III, qui promettait à tout fidèle préalablement confessé et ayant un regret sincère de ses péchés, de gagner sept années d'indulgence, s'il visitait la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Aventure, une des quatre fêtes principales de la Vierge.

En 1476, nouvelle bulle du même pape, suivie d'une ordonnance de l'évêque de Saint-Paul, qui a trait encore aux réparations à faire à la chapelle et à l'application des émoluments et offrandes qui lui sont faites par les visiteurs et pèlerins de passage.

Le 9 mars 1480, les syndics de Bollène, noble Amédée de Pons et Barthélemy Cordéry, firent connaître à l'évêque de Saint-Paul, Imbert de Laye, que la reconstruction de la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Aventure était « achevée ».

La même année, la communauté prolongea pour quatre ans à Pierre Afforti et Étienne Régis, prêtres, déjà recteurs et administrateurs de l'œuvre du pont et de sa chapelle, le fermage des revenus à raison de 34 florins par an, et elle donna quittance à Giraud Allamel de huit florins qu'il devait à cette œuvre.

Le 3 décembre de cette même année encore, et en vue de faire face à certains besoins très urgents d'argent, la commune dérogea aux anciennes coutumes. Une transaction eut lieu en effet entre Guillaume d'Alauzier et Vital Buge, ses syndics, et le recteur du

(1) La carrière du Bois-Bâtard, qui se trouvait dans les biens des seigneurs, plus tard comtes de Suze, tout près de Baumes, a toujours joui d'une certaine faveur par la finesse et la dureté du grain de sa pierre. Les Romains l'avaient utilisée dans les ornementations de leurs grands monuments d'Orange, et, de nos jours, lors des réparations faites à ces monuments, son emploi a été de nouveau prescrit par les architectes.

collège d'Annecy, en qualité de prieur et coseigneur du pays, fixant qu'à l'avenir les revenus provenant de la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Aventure, au bout du pont, *capella de Bona Adventura, in fine pontis Licii,* comme ceux aussi des fours, de la boucherie ou mazel, des terres de l'étang et des pâtis (ces dernières nouvellement acquises de certains habitants de Mondragon), n'appartiendraient plus que par moitié à la communauté, et seraient toujours soumis aux mêmes conditions ; que l'autre moitié serait au collège qui devrait l'utiliser pour des réparations à l'église Saint-Martin. Mais il fut convenu que les adjudications des travaux données par l'une ou l'autre des parties se feraient toujours en présence des deux contractants ; que le chapitre ne serait plus obligé de faire dire des messes à la chapelle de Notre-Dame en dehors des quatre fêtes principales de la sainte Vierge ; que les sacrements de baptême et d'épousailles ne pourraient plus y être administrés, que les sépultures n'y auraient plus lieu et qu'enfin aucune messe ne pourrait plus y être célébrée pendant l'office paroissial de Saint-Martin, excepté néanmoins les jours de fêtes principales de la sainte Vierge. L'acte fut passé devant Antoine Raymondi, notaire de Bollène.

En 1483, un nouvel accord intervint entre les syndics et le collège, par lequel il fut convenu que les oblations, revenus et émoluments de Notre-Dame de Bonne-Aventure continueraient encore, en dérogeant à la coutume ancienne qui les affectait uniquement à l'entretien du pont et de la chapelle, à servir à l'entretien des remparts et de l'église Saint-Martin. Il fut établi aussi que le nouveau rentier devrait rendre ses comptes toutes les années, à la diligence des consuls, et que le recteur du collège pourrait en faire sommaire révision.

Ces détails donnent une sorte d'état de la chapelle à cette époque et témoignent de son importance et, par suite, du concours des fidèles. Elle venait d'être reconstruite ; c'est la même, à la longueur près, que celle qui existe encore aujourd'hui, avec sa voûte absidale à nervures gothiques et ses fenêtres en tiers point ; mais elle ne comprenait que les deux travées primitives au levant, d'une longueur totale de dix mètres sur six de large. Avant que ses murs n'aient été recrépis à l'extérieur, on distinguait les deux portes anciennes surbaissées à anse de panier, qui lui donnaient accès au nord et au midi, une pour les voyageurs, l'autre pour les personnes de Bollène. Il n'existait aucune porte sur sa façade au couchant ; seule, une grande

ouverture grillée, dans le genre de celles qui existent de nos jours encore, à droite et à gauche de la porte, permettait la vue de la statue miraculeuse : c'est là que, quand les portes étaient fermées, s'arrêtaient les fidèles pour prier et faire leur offrande. Nous verrons plus tard l'agrandissement de la chapelle et la construction de sa façade au XVIII[e] siècle.

Le concours des fidèles apportant leurs offrandes et venant remercier la sainte Vierge de grâces obtenues allait toujours en croissant, la réputation de Notre-Dame-du-Pont de Bollène s'étendait au loin. Le 8 décembre 1480, Antoine Ordini, du lieu de la Laupie, non loin de Montélimar, étant venu dans le pays, « exposa aux consuls qu'une noble dame, qui ne voulait pas être nommée, lui avait remis une figurine en argent (*caput argenti*) et un ex-voto (*imagium*) pour être portés à Notre-Dame de Bonne-Aventure de Bollène et remis aux magistrats du pays. » Le notaire Raymondi, requis, se rendit dans la chapelle et y donna quittance des objets reçus. Ces objets vinrent grossir le nombre considérable des ex-voto et souvenirs pieux, déjà appendus aux murs de la chapelle.

Ce fut à cette époque et en raison de ce grand concours de fidèles venant des environs les jours des quatre fêtes principales de la sainte Vierge se mêler à la population de Bollène, que la communauté voulut mettre à profit cette affluence des pèlerins pour établir des foires ces jours-là. L'autorité supérieure donna son autorisation. Ces foires devaient d'abord se tenir aux abords de la chapelle. Nous verrons plus tard que le local étant trop resserré, elles s'étendirent plus loin et furent ensuite mises dans le pays même. Voilà l'origine des foires de Bollène, qui se tiennent encore les 2 février, 25 mars, 15 août, 8 septembre et 8 décembre (1).

En 1481, le cardinal Julien de la Rovère, légat d'Avignon, autorisa aussi l'établissement d'un marché le samedi, jour consacré à la sainte Vierge dans toute la chrétienté. C'est de cette époque que date le marché de Bollène, dont on a changé maintes fois le jour, en croyant le rendre prospère, tandis que, malgré les soins d'administrations successives, il n'a jamais eu qu'une importance insignifiante, en raison de la situation topographique du pays.

Une note trouvée jadis par nous dans un ancien registre de notaire de Bollène, disait qu'à cette date de la reconstruction de

(1) Les autres foires anciennes de Bollène, celles notamment de saint Thomas et de saint Blaise des 21 décembre et 3 février, sont de 1602.

la chapelle en 1480, le gros lézard ou crocodile se trouvait déjà appendu à la voûte de la chapelle et qu'on ne connaissait rien d'exact ni de positif sur son origine. La légende du pays dit qu'il fut tué dans la plaine de Bollène, à une époque très ancienne, pendant qu'il gardait la statue de la Vierge qu'une inondation avait emportée. Ce fait peut être exact, l'animal pouvait se reposer et prendre le soleil, dormant sur la statue en bois de la Vierge.

L'existence de crocodiles ou de gros lézards dans le midi de la France, à une époque ancienne, ne saurait être niée (1). L'histoire, venant après la légende, signale la présence de ces animaux en plusieurs localités où ils ont été placés dans les églises, à Cimiez, près de Nice, notamment, à Arles encore ; ils y sont toujours accompagnés d'histoires légendaires. Dans l'église de la commanderie de Malte du Petit Saint-Antoine à Paris, rue du Roi-de-Sicile, on voyait jadis aussi un crocodile appendu aux voûtes de la nef (2). Le chanoine Barbier, dans ses notes manuscrites sur la cathédrale de Carpentras (3), raconte que lorsqu'au commencement du XVIIe siècle on refit les tombes de l'église, on trouva « un énorme lézard de plusieurs pans de long, qui vivait dans ces souterrains et s'y nourrissait de cadavres ».

Le marquis de Méjanes, dans ses notes manuscrites sur l'histoire de Bollène, que nous citions plus haut, s'exprime ainsi au sujet du crocodile de Notre-Dame-du-Pont : « On voit appendu à la voûte de la chapelle un gros lézard ou crocodile, rempli de paille, de la grosseur presque d'un mouton ; la tradition à son sujet dit que la plaine de Bollène était jadis en marécages et en forêts et que ce monstre dévorait les passants ; d'autres se contentent de raconter qu'on le trouva gardant la statue de la sainte Vierge, qu'il fut tué et sa peau mise dans la chapelle. »

Quoi qu'il en soit de ces histoires légendaires, il n'est pas d'auteur qui, ayant écrit sur Bollène ou ayant parlé de lézards appendus aux voûtes des chapelles, n'ait cité celui de Notre-Dame-du-Pont de Bollène (4).

(1) On pourrait citer nombre de savants, notamment M. de Fréminville dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, qui appuient cette thèse de l'existence ancienne des crocodiles aux bords des fleuves ou rivières de Provence.

(2) L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° du 10 juin 1898, col. 821.

(3) Fonds Tissot de la Bibliothèque de cette ville.

(4) Le marquis de Lafincel, en son *Voyage humouristique dans le Midi de la France*, Stéphen d'Arve, dans ses *Miettes de l'histoire de Provence*, *Le clocher provençal*, dans son n° de février 1904, et bien d'autres publications, dont l'énumération serait trop longue.

rale se dirige du nord-est au sud-ouest. A la surface de ces cuvettes se sont déposées des couches d'argile imperméable, dont on constate les affleurements dans la ceinture de petites collines formées par les montagnes de Châteauneuf-Calcernier, Sorgues, Saint-Saturnin, Jonquerette, Châteauneuf-de-Gadagne. Sur ce sédiment de molasse (terrain tertiaire) se sont déposées des alluvions anciennes (terrain quaternaire), dont on peut voir les affleurements sur les terroirs de Châteauneuf-Calcernier, Sorgues, le Pontet, Morières et Montfavet (1).

Ces alluvions, d'une épaisseur variant entre 16 et 20 mètres et composées de cailloux roulés, de graviers, de sables grossiers, proviennent de débris de rochers calcaires, de feldspath, de gneiss, de roches amphiboliques, etc. Elles se trouvent immédiatement recouvertes, sur une épaisseur de 2 à 3 mètres, d'une couche superficielle composée d'un limon argilo-sableux (terrain moderne), d'un gris cendré tirant sur le brun et contenant environ 40 à 45 pour cent d'un sable très fin, presque en totalité siliceux, et 30 à 35 pour cent de carbonate de chaux. La partie inférieure de cette couche serait composée d'une argile imperméable, pouvant avoir en certains endroits de 0 m. 80 à 0 m. 90 d'épaisseur.

Il est prouvé d'après les différents sondages faits dans les environs d'Avignon que l'on peut fixer d'une façon approximative à 20 mètres environ la profondeur à laquelle on trouve la première couche d'argile. La terre végétale pourrait avoir de 2 à 3 mètres et le gravier de 16 à 17. (Voir la coupe de terrain ci-contre exécutée par la Compagnie des chemins de fer du P.-L.-M., lors de la construction du pont de traversée du Rhône).

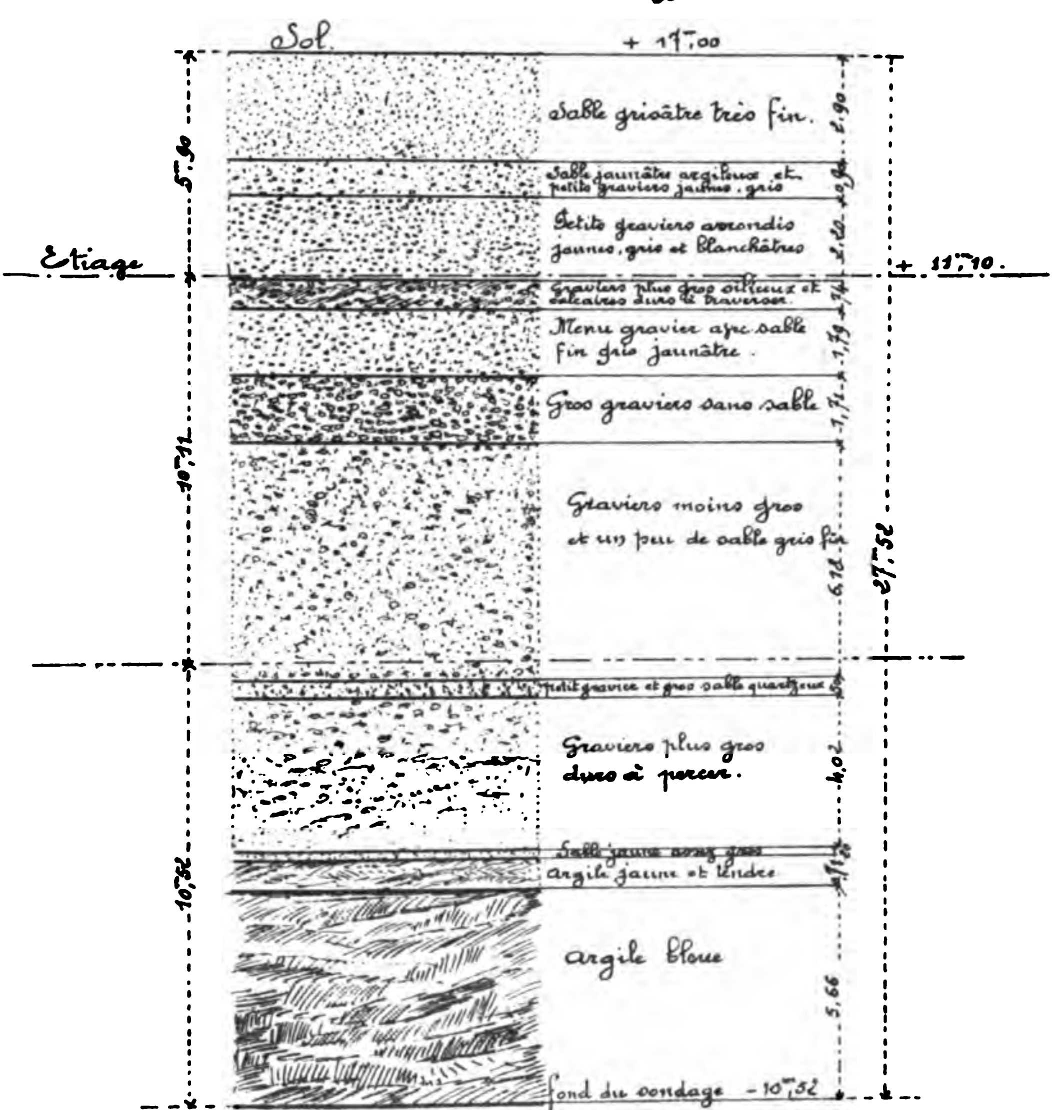
Nous nous trouvons donc en présence d'un immense filtre, laissant passer à travers les couches de gravier dont il est composé une partie des eaux pluviales qu'il absorbe, ainsi que celles de quelques torrents ou rivières qui perdent une certaine partie de leur débit à travers les failles existant dans la couche intermédiaire d'argile.

Il est cependant une chose remarquable, dont on a pu très bien se rendre compte : c'est qu'il existe dans ce sous-sol deux nappes d'eau bien distinctes l'une de l'autre. La superficielle, à la cote 16 m. 50, est à 2 m. ou 2 m. 50 au-dessous de la surface ; la deuxième, plus basse, se trouve à une profondeur moyenne de

(1) *Carte géologique du département de Vaucluse*, par M. Scipion Gras (1861).

Coupe du terrain situé à l'emplacement de la pile 7 située sur la Rive gauche du Rhône
(Pont du chemin de fer)

(Echelle $\frac{1}{200^e}$)



CHAPITRE III.

La chapelle au XVIe siècle. — Les foires sont déclarées franches. — Prise de Bollène par les protestants. — Destructions et ravages qu'ils commettent. — Peste de 1586. — Premier vœu à Notre-Dame-du-Pont.

En 1513, le fermage des émoluments et revenus de la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Aventure était porté à 50 florins par an, ce qui vaudrait aujourd'hui une somme de 3 à 400 francs, selon la valeur de la monnaie.

En 1519, le cardinal de Clermont, légat du pape Léon X à Avignon, donna son approbation à certaines dépenses d'entretien qui venaient d'être faites au pont et à la chapelle.

En 1538, le même personnage déclara la franchise des foires de Bollène. Il est dit qu'à cette époque le concours des étrangers fréquentant ces foires ayant augmenté considérablement, et l'emplacement autour de la chapelle n'étant plus suffisant pour leur tenue, les syndics avaient ordonné leur translation dans l'intérieur du pays, et pour leur donner une plus grande importance avaient demandé « leur franchise ». Cette franchise s'étendait non seulement aux marchandises apportées, qui n'avaient à payer aucun droit d'entrée, mais encore aux personnes qui ne pouvaient ce jour-là être arrêtées ou emprisonnées à la suite de plaintes lancées par des créanciers. On comprendra l'importance de cette faveur quand on saura que tout habitant était solitaire des dettes de sa commune et pouvait être arrêté après cartel par ses créanciers. Ces foires étaient jadis appelées « foires franches ».

Nous voici arrivés à l'année 1562, terrible pour les habitants de Bollène comme pour ceux du Comtat. L'avant-veille de la Saint-Jean, ou le 2 juillet suivant quelques auteurs (1), le baron des Adrets (2), après avoir pris et pillé les petites villes du Bourg-Saint-Andéol et de Pierrelatte, où il avait laissé commettre toutes

(1) L'histoire donne cette seconde date, mais une enquête que nous possédons, faite par autorité de justice au sujet de la mort d'un soldat huguenot, donne la première.

(2) François de Beaumont, baron des Adrets, village du Haut-Dauphiné, homme d'un caractère rude, énergique et méchant, disent ses contemporains. Son nom est encore pour nos pays l'image de la terreur ; on doit cependant avouer qu'on le rend responsable de crimes qui furent commis par ses lieutenants, comme dans l'affaire de Mornas, par exemple.

sortes de ravages et fait massacrer les garnisons, arriva comme une furie devant Bollène, « riche villette où sa soldatesque ne respecta rien », dit le célèbre historien provençal Nostradamus. Ses troupes et sa petite artillerie s'établirent au nord de l'écluse du moulin, sur la rivière du Lez, et à 300 mètres environ des remparts. Ses boulets eurent promptement ouvert une brèche près de la porte Ayguière, car sur ce point les murailles, baignées par les eaux, n'avaient aucune solidité (1). Trente soldats de la compagnie de Joseph de Fogasse de la Barthelasse formaient seuls à ce moment la petite garnison de Bollène. Au lieu de se porter au point de la brèche et d'en défendre l'accès, ils montèrent, suivis d'une multitude affolée, au château des moines, tout contre l'église, et s'y crurent plus en sûreté; poursuivis, tous les soldats furent massacrés, avant même d'avoir pu se barricader et se défendre. Les moines et les prêtres, réfugiés d'abord dans l'église, croyant échapper aussi au massacre, avaient gagné ensuite la tour Saint-Antoine, la plus élevée du château, où ont été depuis placées les cloches ; mais, poursuivis eux aussi, ils furent précipités au bas, et leurs corps, palpitants encore, jetés dans le puits du cloître qui fut ensuite comblé de pierres. Après ces exploits, les soldats hugenots, se répandant dans le pays, massacrèrent une partie de la population, violant femmes et filles, raconte encore l'historien provençal.

Pendant les seize mois qu'ils occupèrent Bollène, les protestants démolirent pierre par pierre la belle église romane à trois nefs, consacrée en 1228 par l'archevêque de Vienne, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et son clocher au-dessus du chœur. Il ne resta debout que le porche et les chapelles du midi, datant de la fin du XV[e] siècle, qui se trouvèrent comme enfouies sous les ruines. Les cloîtres où vivaient les moines, le château-fort qui les protégeait et dominait le pays à ses pieds, furent aussi démolis. Ils n'ont plus été rebâtis depuis ; quelques restes insignifiants seuls subsistent encore de nos jours.

Toutes les chapelles rurales qui se trouvèrent dans la plaine furent renversées et livrées au pillage. Celle de Notre-Dame de Bonne-Aventure ne fut cependant pas détruite en entier, les protestants y ayant établi un poste pour la garde du pont et leur sûreté.

(1) La porte Ayguière était une ancienne porte à peu près sur l'emplacement de celle qui fut connue plus tard sous le nom de porte du Peuple, à côté de l'ancienne chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, dont on voit encore quelques restes enchassés dans la première maison à gauche de la rue en face.

Après le départ des huguenots qu'amena une paix momentanée signée à la fin de 1563, le culte catholique reprit et la commune se contenta de faire faire quelques réparations à sa chapelle de Notre-Dame-du-Pont, pour en faciliter l'accès aux pieux pèlerins qui ne craignaient pas, pour s'y rendre, d'affronter le peu de sûreté des routes.

Le 3 janvier 1568, les huguenots du Pont-Saint-Esprit, joints à ceux de Pierrelatte, se présentèrent de nouveau devant Bollène et s'emparèrent de la chapelle ; mais Gaspard de Roquart, gouverneur du pays, et le seigneur de Caumont, à la tête des soldats de la garnison, les repoussèrent énergiquement (1).

De 1573 à 1576, les revenus de la chapelle, donnés en régie au capitaine Claude Bonot, bourgeois de Bollène (2), s'élevèrent à 218 florins et les dépenses à 214.

Le 4 novembre 1576, une grande inondation lui occasionna certains dommages.

En 1579 (3), les largesses du cardinal de Bourbon, légat d'Avignon, avaient permis de reconstruire l'église paroissiale, qui fut relevée, par économie, sans voûte en pierre et d'une seule nef, à peu près comme elle existe encore de nos jours. Les réparations furent achevées en 1585 (4). Il restait beaucoup de matériaux qui n'avaient pu être employés dans cette construction ; les consuls songèrent à en profiter pour refaire aussi leur chapelle de Notre-du-Pont et le 28 décembre de cette même année 1585, ils adressèrent à l'official de Saint-Paul une demande pour obtenir la permission de les utiliser.

En 1584, le légat d'Avignon ayant autorisé un impôt extraordinaire voté par le pays sur les biens du clergé du comté Venaissin, pour faire face aux dépenses de la guerre contre les huguenots,

(1) Ce fait d'armes glorieux pour le chef de la noble famille de Roquard est rappelé dans la sculpture de deux bas-reliefs, où il est représenté à cheval, cuirassé, à la tête de ses soldats repoussant l'ennemi. Ces pierres figurent dans nos petites collections locales.

(2) Claude Bonot fut le père du religieux récollet, Laurent Bonot, mort glorieusement de la peste à Nimes en 1640, en soignant les pestiférés de cette ville. (Voir notre notice sur les Récollets de Bollène et l'histoire de Nimes de Léon Ménard.)

(3) Cette date, que l'histoire locale confirme, se voit encore sur le contre-fort nord-ouest d'une des chapelles de l'église.

(4) Entre l'époque de la destruction de l'église, 1562, et celle de sa reconstruction finale 1585, il s'écoula donc 23 ans, pendant lesquels les offices se célébrèrent d'abord sous des hangars en planches, qui avaient été établis au midi de l'église, dans le cimetière, et ensuite dans la grande salle du « Palais des audiences », maison que le collège d'Annecy possédait à Bollène, où furent plus tard installées les Ursulines et leur école de filles, aujourd'hui l'Hotel-Dieu.

l'évêque de Saint-Paul imposa la chapelle de Notre-Dame-du-Pont à 19 florins 11 sols ; mais les consuls firent signifier à Claude Vernet, prêtre, chargé du recouvrement de cette taxe, leur refus de payer, attendu que la chapelle de Notre-Dame-du-Pont n'était pas un bien du clergé, mais appartenait à la communauté de Bollène. Une nouvelle imposition ayant encore été établie cinq ans après et la cote-part de la chapelle fixée à 12 écus, les consuls refusèrent de nouveau et furent sommés, sur leur refus réitéré, de se constituer prisonniers aux prisons papales de Sorgues. Nous n'avons pu découvrir s'ils furent contraints de s'y rendre ; mais l'histoire locale nous apprend que le 17 août 1590, Mgr Gaume, évêque de Saint-Paul, rendit une ordonnance par laquelle « l'oratoire vénéré de Notre-Dame de Bonaventure était déclaré exempt de toute charge et rayé du rôle des bénéfices de l'évêché de Saint-Paul ». L'évêque ordonnait en outre de « presser les réparations qui se faisaient à la chapelle encore en ruines » et prescrivait même quelques autres réparations à faire au pont sur le Lez.

La grande peste de 1586, qui arriva quelques années après, fut la cause du retard dans l'achèvement de cette reconstruction. Dès les premiers mois de l'année, elle avait fait son apparition dans les environs du pays ; elle ne tarda pas à s'y déclarer dans celui de juin. Les malades étaient transportés aux infirmeries anciennes, sur la route de Mondragon (1). Plus tard, le mal augmentant, les consuls Darlin et Faucher les avaient faits installer dans des cabanes en planches qu'ils firent à la hâte construire à Penègue (2). Mais le nombre des malades et des morts s'accroissant encore, les habitants et les consuls s'adressèrent à Notre-Dame de Bonne-Aventure, la Vierge vénérée du pays, et firent le vœu d'une neuvaine commencée par une grand' messe à sa chapelle et suivie d'une procession solennelle. La peste diminua dès le lendemain et cessa quelques jours après (3).

En 1597, la ville fit construire, au levant de la chapelle, un

(1) A la ferme appelée de nos jours, Jambe de bois, *la Cambo de bos*, ancien quartier des Infirmeries ou Malautières, tirant son nom moderne de ce qu'elle avait appartenu à la fin du XVIII[e] siècle à un ancien officier de la famille de Justamont, qui à 16 ans avait perdu sa jambe à Fontenoy et l'avait remplacée par une en bois.

(2) Quartier de Bollène, au couchant de l'ancien château de Bauzon, maintenant Saint-Blaise.

(3) Ce premier vœu d'une neuvaine, qui n'est pas oublié encore et se célèbre toujours à la suite de la fête du 15 août, fut remplacé par celui de 1629, renouvelé plusieurs fois. Nous en parlerons plus loin.

petit édicule, sorte de sacristie devant servir de lieu de repos aux prêtres qui veillaient pour les confessions les jours de fête. Ce fut un maçon de Carpentras, du nom de Mangarel, qui, pour 300 florins, se chargea de ce travail ; l'adjudication lui en fut donnée par devant Guillaume Blanc (ou Albi), sous-prieur de l'église de Bollène, et l'acte reçu par le notaire Brunelli. L'inondation de 1745 renversa plus tard cette construction.

CHAPITRE IV.

La chapelle dans les premières années du XVII[e] siècle : nouvelles fondations pieuses et donations. — Grande inondation de 1622 qui emporte le pont. — Sa reconstruction avec les pierres du château de Bauzon, qui fut par suite démoli.

A la fin du XVI[e] siècle, la chapelle ayant fait un mouvement au sud-est, on construisit en 1601 un contre-fort extérieur qui fut tourné de quelques degrés au couchant pour parer le coup des eaux en cas d'inondation (1). Nous verrons plus tard les autres contre-forts de la chapelle établis avec la même direction oblique.

En 1612, l'évêque de Saint-Paul ayant voulu interdire de trafiquer et de tenir foire les jours de fête de la sainte Vierge tombant le dimanche, les consuls portèrent leur opposition devant le vice-légat, invoquant leurs droits imprescriptibles et raison leur fut donnée.

En 1619, le sous-prieur des moines de l'église Saint-Martin, invoquant certains droits abusifs, émit la prétention d'avoir la haute main sur l'administration de la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Aventure et d'en retirer les émoluments et même le montant d'une pension que la dame de Suffise de Lacroix (2) donnait pour une messe qu'elle venait de fonder chaque samedi. Les consuls Balthazar de Fogasse, seigneur de la Bâtie, et Étienne

(1) Cette date de 1601 se lit encore sur le contre-fort.

(2) Marie de Raymondi, épouse de noble Joachim de Suffise de Lacroix, de Donzère, ancien gentilhomme de la chambre du roi Henri III, un des officiers les plus distingués du Bas-Dauphiné à la fin du XVI[e] siècle, ami et protégé du connétable de Lesdiguières, mort en 1625, et dont le baron de Coston, de Montélimar, a écrit l'histoire (*Le capitaine Joachim de Suffise, gentilhomme de la chambre du roi*, Montélimar, 1875). Sa descendance se fixa à Bollène par suite d'alliances et s'est éteinte ensuite dans la famille d'Alauzier. Mais cette maison avait plusieurs branches et possède encore des représentants.

Bonot firent l'opposition la plus vive, au nom des droits de la ville; ils demandèrent le retrait de ces prétentions, menaçant d'en appeler au pape lui-même, leur souverain.

En 1621, la communauté fit refaire le chœur et le retable de la chapelle, et orner les murs de peintures par Jean-François et Guillaume Rouvier, venus du Puy-en-Velay. Pendant que ces réparations s'achevaient, la ville avait été obligée de faire construire un grand auvent à l'extérieur pour protéger les fidèles et les pèlerins. Les planches en furent payées 14 écus au sieur André Guilhon, maître fustier, le 19 avril 1621.

Au mois d'avril 1622, dame Dauphine de Magnin de Gaste, veuve de messire Jean de Roquard (1), fonda à perpétuité une grand'messe pour le repos de l'âme de son mari, tué au siège de Montauban le 14 octobre précédent, étant capitaine au régiment de Normandie. La commune par la suite figurait comme jus-patron de la chapelle et était chargée de faire exécuter cette fondation chaque année.

Nous arrivons au cataclysme de 1622, qui détruisit le pont et ravagea la chapelle, sans cependant la renverser cette fois comme au XV° siècle. Le 24 août de cette année, les restaurations et peintures à peine terminées, une affreuse inondation, connue longtemps dans le pays sous le nom de « déluge de Saint-Barthélemy », causa d'immenses dommages dans la commune. Les eaux du Lez arrivèrent en furie (2) dans la soirée de ce jour, emportèrent l'écluse, une partie des barillons ou fausses braies des murailles de la ville au nord, coupèrent sur plusieurs points les chaussées de la plaine construites à la fin du XVI° siècle, comblèrent le béal du moulin. Les eaux, se précipitant par la grande plaine, allèrent se jeter dans le Rhône, partie au-dessus des Barrinques par le quartier de la Calade, partie à hauteur du gaf de la Molle d'où elles descendirent au sud-ouest, près de Notre-Dame-des-Plans. Leur passage est de nos jours

(1) Jean de Roquard, gentilhomme de la chambre du roi, fils cadet de Bertrand, ancien gouverneur du Pont-Saint-Esprit, et de Catherine de Pons, avait d'abord été enseigne aux gardes françaises; le 1er juin 1617, il avait été nommé capitaine au régiment de Normandie. Il fut enterré dans la cathédrale de Toulouse. Un grand nombre de membres de cette famille, la plus illustre de Bollène, furent tués au service de la France. Son dernier représentant est mort contre-amiral honoraire en 1817 et ses trois frères étaient morts aussi officiers de marine.

(2) Le Lez naît dans les montagnes de Teyssières et de Dieulefit; ses eaux torrentielles mettent huit heures pour arriver à Bollène et parcourir une distance de 60 kilomètres.

encore visible dans la plaine par certaines dépressions de terrains très marquées (1). Plusieurs personnes furent noyées dans la campagne, notamment Philippe Genozier (2); des milliers d'arbres furent arrachés; vingt ans après, on se ressentait encore de ce désastre.

A la suite de ce malheur public, le premier consul Pierre de Darlin se rendit à Avignon et obtint quelques secours du gouvernement et du collège d'Annecy. Peu de jours après, arriva à Bollène M. Topenas, envoyé du vice-légat, pour faire l'examen des dommages. Il était suivi du sieur Coste, habile maître-maçon de Bédarrides, « très entendu pour la construction des ponts », qui dressa un rapport sur l'état de celui de Bollène.

Quelques mois après, le conseil général de la commune passa acte de reconstruction du pont avec les maçons Jean Perrier et André Guilhaudin, ce dernier de Bollène, pour le prix de 1,490 écus. Le pont devait avoir trois arches à peu près d'une régulière grandeur, sauf celle du milieu, au lieu de quatre, une grande, deux moyennes et une petite qu'il avait auparavant. Mais quelques jours après, cet accord fut rompu par les agissements du sieur Claude Rouvière, qui prit pour lui l'entreprise et resta associé avec André Guilhaudin. Celui-ci fut ensuite remplacé par Jacques Aymar. Pour aider à la dépense qui lui incombait, malgré les donations des États de la province et du Collège, la commune fit faire une coupe de mille livres dans ses bois de Guffiages et fut en outre autorisée à faire un emprunt de 3,200 autres livres.

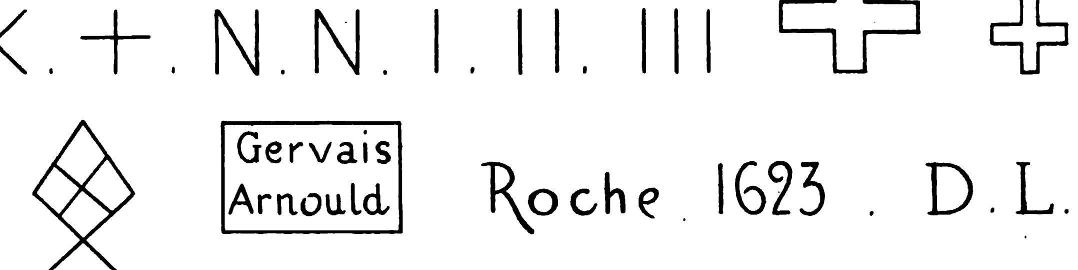
Au mois d'avril 1623, la ville comptait aux entrepreneurs 260 écus. Mais les travaux languirent durant plusieurs mois, on construisait en ce moment le pont sur l'Aygues à Orange, qui absorbait une partie des tâcherons, et, d'autre part, on se trouvait en présence de difficultés imprévues. Les fouilles nécessaires à l'établissement de la culée nord avaient été arrêtées par des eaux courantes et jaillissantes très abondantes, qui exigèrent un établissement sur pilotis noyé dans du béton. Ces frais n'avaient pas été prévus dans le devis primitif. Aussi, au mois de mai 1625,

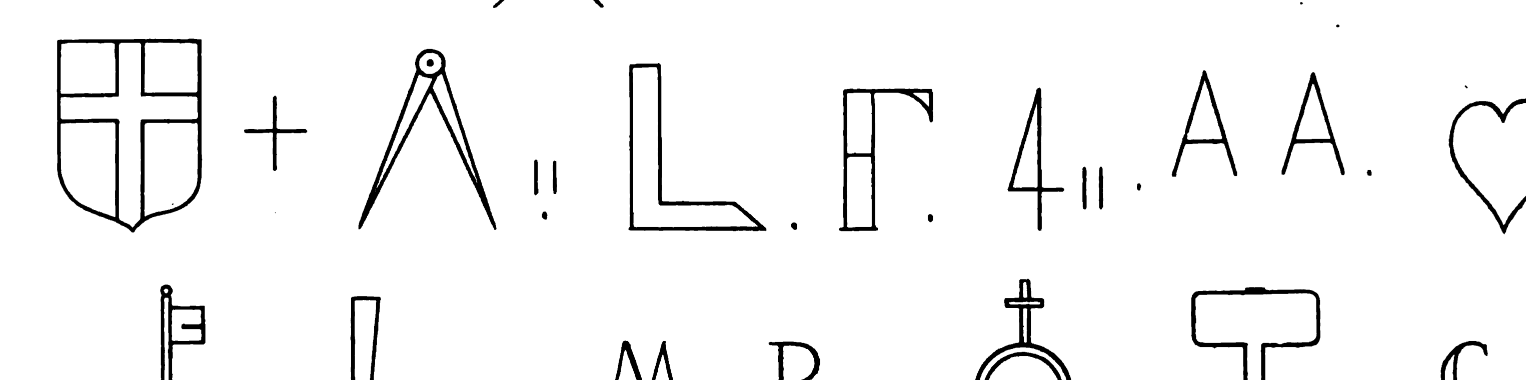
(1) Ce sont les directions que prenaient jadis les eaux du Lez, à chaque inondation, avant la construction des chaussées en 1596. Le point du territoire appelé *la Calade*, tire son nom de ce qu'on avait été obligé de paver, *calader* le chemin contre les eaux.

(2) Dans le livre des mortuaires de 1622, le curé de Bollène Dumazel raconte les incidents de cette inondation. Nous en trouvons aussi le récit dans le livre de raison d'un de nos parents.

Marques des tâcherons sous les arches du pont de Bollène







les travaux n'étaient-ils pas terminés encore et la ville dut les faire achever en régie avec les revenus que produisit un surcroît de taille et de capitation voté à cet effet. Plusieurs procès, d'autre part, furent soulevés par les entrepreneurs contre la ville. Au milieu de l'année 1625, tout était enfin aplani, et le pont livré de nouveau à la circulation.

C'est de cette époque que date le commencement de la destruction de l'ancien château de Bauzon, construit partiellement en pierres de taille de Baumes, en bossage, au commencement du XIIIe siècle, si l'on en juge par la tour qui reste. Depuis le milieu du XVe, cette forteresse était devenue la propriété de la commune, et les consuls se qualifiaient seigneurs et barons de Bauzon. Les entrepreneurs ayant exigé que les pierres pour la reconstruction du pont leur fussent fournies, la ville ne trouva rien de mieux que de démolir les remparts et les murailles de son château : les pierres arrivaient aux entrepreneurs du pont toutes taillées, ne demandant plus qu'un ajustage de coupe.

Plus tard, pour la construction de l'église nouvelle vers 1750 et la reconstruction du pont en 1768, on fit usage de ce qui restait encore de pierres, et ce fut alors qu'on entama la démolition de la principale tour du château qui restait la dernière, celle qui est appelée de Saint-Bach. Elle subsiste encore en partie et demeure le seul indice du beau château de l'ancien fief de Bauzon.

On retrouve de nos jours encore dans les arceaux du pont actuel un certain nombre de ces pierres taillées en 1624, laissant voir les marques gravées des ouvriers ou tâcherons de ce temps. Ce sont des lettres majuscules, des croix, des chiffres, des clefs, des outils, équerres, compas, marteaux, etc., avec les dates 1623-1624. A côté, des écussons avec des croix, des chevrons et quelques noms, tels que ceux de Gervais Arnould, Roche et autres. Ce ne sont plus les mêmes marques des tâcherons des XIIIe et XIVe siècles, comme nous les retrouvons sur les pierres de la partie de l'ancienne église de Saint-Martin qui résista aux démolitions des huguenots en 1562 ; ce sont d'autres signes qui dénotent leur époque et parmi lesquels les simples chiffres sont plus multipliés.

Pendant les longs mois que durèrent ces travaux, la commune avait fait établir pour les piétons un petit pont en bois; les charrettes passaient au point le plus facile et celles qui se dirigeaient sur le Languedoc avaient repris le chemin qu'elles suivaient autrefois, avant la construction du pont, sur la rive gauche de

la rivière, jusqu'au gaf de la Molle. L'usage de ce chemin a été perdu par l'établissement de la prise des eaux du canal de la Préférence, en 1735.

Si la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Aventure ne fut pas détruite en 1622, elle n'en fut pas moins très endommagée, et on jugea convenable d'assurer sa consolidation dans l'avenir par la construction de deux nouveaux contre-forts rejetant extérieurement la force d'eau par leur direction.

CHAPITRE V.

Peste de 1628. — Grand vœu de la population. — L'évêque de Saint-Paul, Mgr du Cros, à Bollène. — Sa mort à Baumes-de-Transit.

Au milieu de l'année 1628, la peste se déclara aux environs de Bollène. La population se porta en foule à l'oratoire de Notre-Dame-du-Pont pour obtenir la protection de la sainte Vierge. L'année suivante, la contagion gagna le pays; plusieurs habitants en furent atteints; un des consuls lui-même, Gaspard Rocher (1), chirurgien, en donnant ses soins aux malades, succomba le 29 avril. La ville honora son dévouement en faisant les frais de ses obsèques, et témoigna toute la perte qu'elle prenait à ce malheur, car c'était un chirurgien très habile et un homme de bien.

Quelques jours après, son fils, Guillaume, revenant du service, périt aussi du même mal et fut enterré dans la chapelle des Trois-Croix. Pour éviter une aggravation du mal, les cadavres des pestiférés ou de ceux sur la mort desquels il y avait soupçon étaient enterrés près des remparts, au sud-est de l'église.

Le pays était moins frappé encore que ceux qui l'avoisinaient, au point que Mgr du Cros, évêque de Saint-Paul, vint y faire son séjour, dans la maison que possédait sa mense épiscopale, non loin de l'église des Récollets (2). Il y resta six mois pendant

(1) Gaspard Rocher, chirurgien, fils d'Amieu et de Claudia du Villard, frère de Claude, notaire, avait épousé Catherine Appays, proche parente de l'évêque de Viviers, Mgr de l'Hostel. Son fils aîné Gaspard, aussi chirurgien, fut l'auteur d'une branche de sa famille, éteinte au commencement du XVIII[e] siècle.

(2) C'est aujourd'hui la maison Tourniaire, où sont les bureaux de la poste.

lesquels il voulut faire réparer de ses propres deniers la tour de l'ancien hôpital de Rayne, à côté de sa maison, où ses armoiries se voient encore de nos jours. Étant parti pour rentrer dans son évêché et ayant au préalable voulu voir la paroisse de Baumes, qui relevait de sa juridiction, il y tomba malade et y mourut le 24 février 1630, des suites d'une hydropisie de poitrine (1).

Cependant, en présence de la continuation du mal contagieux, le viguier de Bollène, Splandian Tavernier de Salvator, ordonna une réunion du conseil de ville, qui eut lieu le jour même du 3 septembre. Les consuls Louis de Darlin et Pierre Mulety, ayant l'approbation unanime de tous les chefs de famille assemblés, firent, « en l'honneur de Dieu Éternel et de la Vierge sa mère, le vœu à perpétuité de faire célébrer, aux quatre principales fêtes de la Vierge, une grand' messe solennelle à Notre-Dame-du-Pont, qui serait suivie d'une procession générale, à laquelle les membres du conseil de ville, précédés de leurs autorités, assisteraient, portant un cierge à la main. Le Saint-Sacrement resterait exposé durant ce temps et en outre le samedi de chaque semaine, ainsi que la veille de ces fêtes, une lampe brûlerait tout le jour devant la statue miraculeuse de Notre-Dame-du-Pont ». L'évêque approuva ce vœu de la population, qui fut ratifié dans une réunion du grand conseil, quelques jours après. A ces processions devaient assister tous les prêtres du chapitre et se joindre les Récollets et les Pénitents blancs (2).

Nous avons dit dans l'*Histoire des Récollets de Bollène*, qui vient de se publier, quels services ces Pères rendirent aux habitants à cette époque calamiteuse, et combien grand fut leur dévouement.

A dater du moment où le vœu fut prononcé, les ravages de la peste diminuèrent d'abord et cessèrent complètement peu de jours après. Nous verrons ce vœu se renouveler en 1653, en 1721, et plusieurs autres fois dans la suite du temps, si forte et si vive était la foi de la population envers sa Vierge privilégiée de Notre-Dame-du-Pont.

Le 20 janvier 1633, la commune offrait à la confrérie de Saint-Sébastien une bannière du prix de dix écus, à la condition que ses membres la porteraient et assisteraient chaque année aux processions du vœu de 1629.

(1) Voir l'*Histoire des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, du P. Boyer de Sainte-Marthe, p. 259.

(2) Ils avaient été fondés à Bollène en 1568.

Le 31 décembre 1637, était mort en odeur de sainteté messire Antoine de Pons, le bienfaiteur et fondateur des Récollets de Bollène (2) en 1606. Outre les donations qu'il avait faites de son vivant et dans ses dispositions dernières à ces religieux, il avait aussi laissé à la chapelle de Notre-Dame-du-Pont une somme de vingt écus, dont l'intérêt devait servir à faire dire une messe solennelle le lendemain de chaque fête du 8 septembre, afin de remercier la sainte Vierge de ce que, ce jour-là, il avait jadis échappé à une bande de voleurs qui avaient voulu l'assassiner. Il donna aussi une somme de 150 livres pour l'agrandissement et l'ornementation de la chapelle, afin d'engager les pieux pèlerins qui la visitaient à suivre son exemple. En outre, il obligeait Louis de Pons, son petit-neveu et héritier, fils de Bertrand et de Françoise de Seguins, de faire brûler, chaque samedi, la petite lampe qui était devant la vierge de sa maison.

En 1635, la ville fit l'acquisition, pour la chapelle de Notre-Dame-du-Pont, d'étoffes diverses et de galons pour refaire ses ornements : cette dépense s'éleva à 42 livres, et la façon à 4.

La chapelle ne fut jamais desservie par un chapelain spécial; ce furent toujours les prêtres et les moines du chapitre de Saint-Martin qui eurent ce soin. Aussi, en 1640, la ville, « voulant témoigner à messieurs les prêtres de Bollène sa reconnaissance pour l'assiduité que, depuis le vœu de 1629, ils mettent à assister aux processions qui se font à cette occasion et aux grand'messes qu'ils viennent chanter à Notre-Dame-du-Pont, délibère de faire hommage à cette chapelle d'une lampe en fin argent, du prix de 150 livres, pour servir lors des fêtes. » Les autres jours, elle devait être placée en lieu sûr pour ne pas tenter les voleurs.

La vénération envers Notre-Dame-du-Pont ne se refroidissait pas ; peu de personnes testaient sans donner un pieux hommage en souvenir à sa chapelle. Au mois de janvier 1649, maître Jean Cayre, originaire de la Valette, en Vivarais, joueur de violon, habitant de Bollène, lui laissa le prix de 20 messes de mort.

En 1653, la peste ayant de nouveau affligé le comté Venaissin et approchant de Bollène, la communauté déploya le plus grand zèle dans l'exécution des promesses faites à la Vierge de Notre-Dame-du-Pont quelques années auparavant. Son premier consul,

(2) Dans l'*Histoire des Récollets de Bollène* (Villedieu-Vaison, grande imprimerie provençale, 1905), on peut voir une foule de notes qui le concernent personnellement et intéressent l'histoire locale au point de vue de sa famille.

un membre de la famille de Bénédicti (1), rappela le vœu de 1629 et engagea la population à redoubler de ferveur. En outre elle vota l'érection, au bout du pont, du côté de Notre-Dame, d'une « belle croix en pierre de taille qui ne coûta pas moins de cent livres ».

Le 30 avril 1663, la commune fit placer de nouveaux bancs dans la chapelle. Le 10 janvier 1677, l'administrateur des revenus de Notre-Dame-du-Pont reçut de la ville 22 écus pour achever de payer la dorure du retable nouvellement posé, qui avait coûté 200 livres.

En février 1679, « une personne pieuse, mais qui ne veut pas se nommer, demande aux consuls, attendu que la chapelle est la propriété de la ville, la permission de faire construire à ses frais, entre les deux encoules du midi, une toute petite chapelle dédiée à sainte Marguerite ». La permission fut donnée par les consuls noble Esprit Castanier, docteur ès droits, Louis Bonjean et Scipion Vialan (2).

Depuis plusieurs années, la commune avait laissé le soin d'administrer les revenus et offrandes de Notre-Dame de Bonne-Aventure aux dames les plus qualifiées de la ville par leur situation. C'est ainsi que l'on trouve dans les registres de ses délibérations, à la date du 7 juin 1682, la nomination de Madeleine de Bonety, épouse de Jean-Baptiste de Granet, docteur ès droits, à la place de Jeanne de Payen de l'Hostel de la Garde, femme d'Antoine de Magnin de Gaste, décédée à l'âge de 76 ans, le 6 février dernier. Quelques années plus tard, le 3 mars 1694, le conseil fit choix, pour remplacer Madame de Granet, morte le 23 novembre 1693, de Thérèse de Chassanet, femme de Jean-François de Faucher. Ces dames, choisies par le vœu des conseils de ville, n'avaient à rendre à personne les comptes de leur gestion.

Au conseil de ville du 17 août 1693, la communauté fit don à la chapelle de Notre-Dame-du-Pont d'une somme de 20 livres pour aider à l'achat d'une nouvelle cloche.

(*A suivre.*) P. DE FAUCHER.

(1) Pierre-Louis, fils de Louis et de Catherine de Darlin, époux de Dauphine de Pons, et en secondes noces de Laure de Silvan.

(2) Depuis 1682, le trésorier de la commune avait obtenu le droit de se qualifier de troisième consul.

LETTRES INÉDITES
DE ROVÈRE
MEMBRE DU CONSEIL DES ANCIENS,
A SON FRÈRE
EX-ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

1er janvier 1796 — 15 août 1797.

(*Suite.*)

XLIV.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 8 vendemiaire an 5 de la Republique (30 septembre 1796).

J'ai reçu votre petite lettre, mon cher frère, du 2 complementaire, concernant Mme de Gramont ; je lui avois deja ecrit pour lui faire mon compliment sur la bonne justice qui lui a eté rendüe. Votre affaire du Large est en bon train, j'espère de vous avoir la moitié que vous desirés. L'argent est ici d'une rareté inconcevable, cependant je surmonterai cet obstacle. Votre coproprietaire prendra en echange des biens en Dauphiné, j'attends une lettre de Guttin (1) pour sçavoir quels sont les effets disponibles, sans degrader le lot echû a ma femme ; j'ose vous assurer que d'une manière ou de l'autre, j'en viendrai a bout, et que tous ceux qui vous appartiennent s'y prêtent bien loyalement. Je vous avois toujours dit que nous ne pourrions traiter cette affaire avec succès que lorsque les exclusifs seroient vaincus, ou auroient reçu quelque echec notable.

J'ai ecrit a Palliet en reponse a une de ses lettres, ainsi qu'a Aubery ; je leur parle du plaisir que vous aurés de les voir et de vous concerter pour defendre la Constitution contre les brigands

(1) Guttin était l'homme d'affaires de Rovère pour les intérêts qu'il avait dans l'Isère du chef de sa femme.

qui voudroient faire revivre celle de 93. C'est a vous a present, mon cher frere, a agir ainsi que vous le jugerés le plus convenable pour votre satisfaction et la mienne, qui sera de vous voir heureux. J'ai appris ici par les exclusifs d'Avignon et par plusieurs canaux, que le plan des jacobins est de nommer a la prochaine election Scipion du Roure (2) et Fouque, d'Apt (3); vous pouvés

(2) Du Roure (Louis-Henri-Scipion-Grimoard-Beauvoir), comte de Florac, né à Marseille en 1763 d'une famille noble; originaire d'Irlande, il avaït passé une partie de sa jeunesse en Angleterre dans la dissipation et le désordre. Après avoir tué d'un coup de pistolet son médecin dont il avait enlevé la femme, il retourna en Provence pour y recueillir une fortune considérable que sa mère lui avait laissée Il embrassa la cause de la Révolution et vint à Paris où il se signala par son sans-culottisme. Membre du club des jacobins, il prit part à toutes les entreprises contre la cour et notamment à la journée du 10 août 1792 Devenu peu après membre de la Commune, il eut plusieurs fois la mission de garder la famille royale au Temple et le 21 janvier 1793, il contresigna, comme vice-président du conseil général, le testament de Louis XVI. Il n'était pas à Paris à l'époque du 9 thermidor et dut sans doute à cette circonstance d'échapper au supplice dont furent frappés la plupart de ses collègues de la Commune.

En l'an IV, il était à Avignon membre de l'administration municipale, à laquelle il avait été nommé par Fréron. Le 5 messidor de cette même année 23 juin 1796), il acheta aux enchères, comme bien national, l'ancien palais archiépiscopal (petit séminaire actuel), au prix de 32,400 livres. Le parti jacobin avignonais, dont il était un des chefs, l'avait choisi pour candidat aux élections législatives qui devaient avoir lieu en l'an V. Nous le retrouvons à Paris en 1799, fréquentant assidument le club du Manège et collaborant avec Antonnelle d'Arles au *Journal des hommes libres*, que les royalistes appelaient le *Journal des tigres*. Après le 18 brumaire, il fut porté sur une liste de déportation, mais il fut assez habile pour y échapper et abandonna définitivement la politique. Il mourut en 1824 à Londres, où il était allé recueillir un héritage.

(3) Fouque (Jacques-Joseph), natif de Moustiers (Basses-Alpes), était venu se fixer à Apt, où il avait épousé la fille d'un faïencier du nom de Moulin. Il exploitait avec son beau-père la fabrique de ce dernier, située au quartier de Saint-Cers, sur l'ancienne route d'Apt, lorsque l'ardeur dont il faisait montre pour la cause de la Révolution, le désigna au choix des assemblées primaires d'Apt pour les fonctions de maire. Il exerça ces fonctions du 16 septembre au 9 décembre 1792, jour où il donna sa démission, par suite de sa nomination à la présidence du tribunal du district d'Apt. L'assemblée électorale de Vaucluse, tenue à l'Isle, le nomma, dans la séance du 29 août 1793, président du tribunal criminel du département, place qu'il occupa jusqu'après le 9 thermidor. Jacobin et terroriste, il fut l'âme et le conseil du représentant Maignet dans toutes ses mesures de répression.

En butte à l'animosité de ses compatriotes, Fouque dut quitter le pays après la Révolution. Barjavel, dans son *Dictionnaire bio-bibliographique de Vaucluse*, dit qu'il mourut à Toulouse vers 1830. Fouque ne manquait pas d'intelligence et avait l'énergie d'un tribun. Il a écrit : *Oraison funèbre de Michel Pelletier (sic), représentant du peuple françois, assassiné le 20 janvier 1793, par Paris, ci-devant garde du corps, pour avoir voté la mort du tyran*, prononcée le 10 février l'an 2 de la République, dans la salle des Amis de la Liberté et de l'Égalité d'Apt. A Apt, J.-J. Niel cadet, 1792, in-8° de 10 p. Nous signalerons encore, à propos de Fouque, le *Mémoire justificatif pour Pierre-François Mézard, homme de loi de la commune d'Apt, en réponse à la demande en prise à partie, formée contre lui au tribunal de cassation par Jacques-Joseph*

donner cette agreable nouvelle a Gaufridi, a Fage (4) et aux autres bons citoyens d'Apt, qui pourroient bien s'attendre a la plus horrible des proscriptions, si ces deux scelerats avoient entrée au Corps legislatif.

Vous apprendrés dans quelques jours des choses extrêmement utiles au retour de l'ordre et favorables aux amis de la Constitution de 95. Quatre des conjurés du camp de Grenelle ont eté condamnés avant-hier a être fusillés; tout etoit prêt hier a deux heures après-midi pour leur execution, lorsqu'ils ont demandé a reveler leurs complices. On assure que sept representants du peuple sont designés par eux comme chefs du complot (5); ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ont fait des revelations et qu'ils ne sont point encore executés a midi, quoique le jugement soit prononcé depuis deux jours (6). Soyés circonspect sur cette nouvelle; j'espère a ma première lettre que l'affaire sera parfaitement connue dans vingt-quatre heures. Je presume, mon cher frère, que vous n'aurés pas negligé Gaufridi, les meubles et autres arrangemens relatifs a notre acquisition; ne perdés pas de vue la bastide de Vitalis, les concessions indiquées dans ma dernière; ayés soin sur toutes ces choses de ne pas exciter l'envie de nos

Fouque, fabriquant de fayence. Apt, J. Tremollière, prairial an VI de la République, in-8 de 59 p.

(4) Fage (François-Elzéar), avocat et notaire à Apt, s'était déclaré pour le fédéralisme en juin 1793 et s'était réfugié à Toulon avec les débris de l'armée départementale. Il fut porté sur la liste des émigrés du département de Vaucluse dressée le 4 prairial an II, et radié en l'an IV. Par un jugement du tribunal civil d'Apt en date du 3 juillet 1816, il fut nommé administrateur provisoire de la personne et des biens de l'ex-évêque Rovère, tombé en démence.

(5) Robert Lindet, Ricord, Amar, Drouet, Barère, Vadier, Laignelot, ex-conventionnels montagnards.

(6) Le conseil des Cinq-Cents, dans sa séance du 24 fructidor an IV, avait décidé sur un message du Directoire, que tous les prévenus de la conspiration du camp de Grenelle, seraient, en vertu de l'article 15 de la loi du 4 brumaire an IV, jugés par une commission militaire et non par les tribunaux ordinaires. Cette commission, nommée le 27 fructidor, siégea au Temple et tint sa première séance le même jour. Le troisième jour complémentaire de l'an IV, elle prononça son premier jugement. Treize prévenus furent condamnés à mort, dix à la déportation et dix à la détention. Les condamnés à mort furent fusillés le lendemain même au camp de Grenelle.

Dans la deuxième séance, celle à laquelle Rovère fait allusion, tenue le 6 vendémiaire an V, furent condamnés à mort : François Pachon, tailleur; Nicolas Virion, *idem*; Jacques Fiolle, *idem*; Louis-David Sandoz, graveur; six furent déportés et trois condamnés à la réclusion. Les quatre condamnés à mort ne furent en effet fusillés au camp de Grenelle que dans l'après-midi du 8 vendémiaire.

Les autres jugements relatifs à cette conspiration furent prononcés dans les seances de la commission des 13, 28 vendémiaire et 6 brumaire an V. (Voir pour les détails *Moniteur*, nos 2, 11, 20 et 33 de l'an V.)

compatriotes. J'ai ecrit une lettre extrêmement honnête a Guion; il pourra vous être utile pour la nomination que vous craignés ne pouvoir obtenir.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

XLV.

Au citoyen Rovère jeune, chés le citoyen Donis, vis-a-vis Saint-Agricol, a Avignon.

Paris, le 10 vendemiaire an 5 de la Republique (1er octobre 1796).

Je profite, mon cher frère, du depart de M. de Bermond (1) et de ses amis, pour vous ecrire. Il n'y a sorte d'obligeances que nous n'ayons eprouvé de sa part. Votre gout pour l'agriculture m'est un sur garant que vous cultiverés sa connoissance.

Il nous faira passer dans le temps opportun toutes les graines et plantes les plus recherchées.

J'attends de vos nouvelles pour nos affaires rurales.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

XLVI.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 16 vendemiaire an 5 de la Republique (7 octobre 1796).

J'etois impatient, mon cher frère, de recevoir de vos nouvelles; votre lettre du 1er vendemiaire ne m'est arrivée que hier. Com-

(1) M. de Bermond (François-Hubert), habitait Sorgues et Avignon. Maréchal de camp en 1791, il fut retraité en 1793; il sortait de la cavalerie. Sa mère était une Follard, sa sœur épousa M. de Rousses; quant à lui, il resta célibataire. Il possédait à Sorgues une superbe campagne que l'on voit à proximité de la ligne ferrée, avec le grand canal au midi. (Communiqué par M. P. de Faucher.)

ment peut-elle avoir resté quinze jours en route? Je suis charmé que vous soyés content de l'acquisition Sade; je vous ai envoyé la vente sous seing privé; la totalité du prix est a 74,000 livres; environ 12,000 livres pour les droits d'enregistrement = 76,000 livres. Vous voyés que j'ai demeuré bien loin du maximum que vous m'aviés fixé : 22,000. Vous avés très bien fait d'annoncer une augmentation au citoyen Audibert, fermier actuel (1). J'ai vu diverses lettres entre les mains de M. de Sade, on lui offroit 4,000 livres d'emblée; je m'en rapporte a votre intelligence pour ce que vous jugerés le mieux.

Il est certain que tous les effets provenant du chateau etoient compris dans la vente, que s'ils ont eté transportés a Saumane (2) depuis l'epoque ou nous avons traité, ils nous appartiennent; vous sçaurés de Gaufridi l'epoque de la vente et de l'envoi a Saumane.

Je vous ai rendu compte de mes operations pour le Large; a moins que les jacobins ne prennent une superiorité decidée, je peux vous assurer que vous serés seul possesseur de cet effet. J'attends une lettre de Guttin pour faire les propositions definitives a la dame Beraud; soyés tranquille, vos interests me sont aussi chers que les miens.

Quel est donc le foyer a Bonnieux ou l'on aiguise les poignards moraux de la jalousie? Quels sont ces hommes pour lesquels nous avons exposé notre vie sous la Terreur? Mme de Galleans m'a ecrit cependant que l'attachement de nos concitoyens et le bien qu'ils disent de nous lui ont paru un agrement plus grand encore que nos eaux, nos prairies, etc.

J'ai reçu une lettre très honnête des administrateurs de l'Hôpital; ils pretendent que la calomnie de la Montagne n'etoit pas même parvenue jusqu'a eux. Je tiens bien que dans toute cette affaire il y a du Petit Chateau et du *Pierrisme* (3); on ne peut pas changer les hommes, il faut agir de maniere a leur laisser tous les torts et a etre exempts de reproche. Les frères Hurard m'ecrivent de Sorgues que votre presence y seroit absolument necessaire pour affermer le moulin de Courtheson, que tout le monde demande, et pour d'autres objets. Ferrier m'a ecrit qu'on

(1) Les biens de La Coste appartenant au marquis de Sade étaient affermés à Esprit Audibert 3,012 livres en l'an V et Rovère porta le fermage à 3,312 livres à partir de frimaire an VI (25 novembre 1797).

(2) Saumanes (Vaucluse), 600 habitants en 1796.

(3) C'est-à-dire des intrigues de Lapierre.

le tracasse grandement; je vais parler a Roussières pour faire cesser cette persecution.

Je n'ai vu qu'un moment M[me] de Gramont; elle loge au fin fond du Marais; je lui fairai part de votre proposition. Si vous avés des jeunes gens a marier, les filles sont nombreuses ici; tous les jours on me prie d'en marier, la chose est très difficile par la rareté des epouseurs. Je viens de la voir, elle retourne bientôt a Avignon; en attendant, elle voudroit un peu de developpement. J'ai ecrit a Savornin pour la succession de son frère que l'on a poliment spolié; il est fort heureux d'avoir trouvé les biens fonds. Tachés de trouver un expedient pour que vos lettres ne soyent pas si longtemps en chemin.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

XLVII.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 18 vendemiaire an 5 de la Republique (9 octobre 1796).

Plus votre lettre est satisfaisante, mon cher frère, plus mon inquietude est grande. M[me] de Sade me pressoit pour passer l'acte, j'ai eté obligé de differer jusque au 25, faute d'argent. Rien d'aussi rare dans cette grande ville : ceux qui ont conservé de la reconnoissance n'en ont point, ceux qui en ont sont sans âme; cependant j'en viendrai a bout. J'ai donné des acomptes assez considerables, et j'espère par le prochain courrier vous annoncer que j'aurai surmonté tous les obstacles. Je ne negligerai aucune de vos observations lors de la redaction de l'acte public; je m'etois aperçu qu'il manquoit la clause « et tous autres biens ruraux, terres, bois, usines, etc. » Je vous laisse maitre de faire ce que vous jugerés a propos; songés qu'a mon âge six années sont bien longues pour un bail. Je crois qu'il faudra faire planter la vigne dont vous me parlés, le mois prochain en plants de *tinto* (1).

(1) Ces cépages, importés d'Espagne des bords du Tinto (rivière ainsi nommée de la couleur jaune de ses eaux), étaient très en faveur dans le comté Venaissin au XVIII[e] siècle.

Je vous ecrirai plus longuement par le prochain courrier; emparés-vous toujours des effets; les Recollets (2) et l'ancien grenier a foin doivent vous fournir des locaux pour les placer.

Je ne perds pas de vue le Large, je presume que j'en viendrai aussi a bout.

Je n'ai pas besoin de vous recommander beaucoup d'amenité, beaucoup de modestie, beaucoup de politesses; plus on est victorieux, plus il faut être...

Signé : J.-S. ROVÈRE.

P. S. — Dans le moment, j'ai trouvé une somme pour aller en avant.

XLVIII.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 20 vendemiaire an 5 de la Republique (11 octobre 1796).

Je vous annonçois par ma dernière, mon cher frère, quelques inquietudes sur la manière dont j'etois pressé pour remplir les engagemens que j'avois contractés, mon post-scriptum a du vous tranquiliser et celle-ci vous mettra parfaitement a votre aise. J'ai rempli mes engagemens, je les ai devancés même de quelques jours envers un porteur d'effets de M. de Sade; nous passerons notre acte public après-demain; ainsi vous voila parfaitement maître de la place et en position de faire operer de bonnes digestions.

Quoique la situation du château soit extrêmement desagreable et couteuse, je serois d'avis d'y conserver quelques appartemens pour pouvoir y aller diner et chasser; je pense que les plantations des vignes et les excavations des eaux doivent être les premières reparations a faire.

(2) Le 18 mai 1793, l'abbé Rovère avait acheté aux enchères au prix de 8,485 livres le ci-devant couvent des Récollets, de Bonnieux, « consistant en jardin, pré et terres où il y a de belles eaux, le couvent et l'église au nord attenant le jardin. » Aux enchères du même jour, il avait également acquis au prix de 7,650 fr. un pré au quartier de la Riaille de 1 salmée 7 éminées, provenant du ci-devant prieuré de Clastres. (Voir aux archives départementales de Vaucluse, le Répertoire des ventes des biens nationaux, t. Ier, fol. 21, 23, 27.)

Dès que cette affaire sera terminée pour l'acte public, je reprendrai la negociation du Large ; la dame Beraud n'a nulle envie d'y aller etaler ses grâces et revoir ses anciens amans, car Donis m'a ecrit dans le temps qu'elle en avoit a foison. Il me seroit assés difficile de vous donner un conseil salutaire sur la vente des foins. Voici une observation sûre : si nous avons la paix, le prix tombera tout de suite ; la guerre continuant, on faira filer toutes les troupes aux armées. Je crois que vous fairés bien d'en vendre les deux tiers a Bonnieux et a Sorgues, et de garder l'autre tiers pour l'arrière-saison.

J'ai reçu une lettre du petit Clareton, enonciative de son desir de permanence a l'armée d'Italie, ou il commence a bien faire ses affaires ; si, a son defaut, vous pouviés tirer partie de l'abbé Roux, vous epargnerés les frais de poste pour l'envoyer dans nos diverses possessions, etant de la secte de Saint-François (1). Ce n'est qu'une observation que je vous fais, en voici une autre : le jardinier Marchand que nous avions retenu est ici a notre disposition ; il me paroit que nos divers biens exigent des pepinières, et nos arbres fruitiers d'être soignés ; si vous n'avés pas de repugnance a le recevoir, je vous l'enverrai en janvier pour commencer des pepinières de tous les genres. Vous me communiquerés vos reflexions sur cet objet, qui me paroit bien important.

Si vous entreprenés les eaux de Bigues (2), ayés soin, dès que vous commencerés la mine, de faire construire l'aqueduc ; vous ne pourriés plus être maître du terrain, le nom seul des *Moulières* (3) annonçant la mouvance et le gâchis de l'argile.

Notre ami Donis m'a annoncé sa prochaine arrivée a Paris.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(1) On a vu lettre XIX, note 4, que l'abbé Roux était ci-devant religieux minime et appartenait par conséquent à un ordre fondé par saint François.

(2) Il existe à Bonnieux, au quartier de Saint-Victor, un domaine dit *les Bigues*, qui appartenait autrefois à M. de Fontvieille, puis à M. Sollier. Il y a dans ce domaine des eaux très abondantes.

(3) Le quartier des Moulières est contigu à celui de la Riaille.

XLIX.

Paris, le 22 vendemiaire an 5 de la Republique (13 octobre 1796) (1).

Je reponds, mon cher frère, a votre lettre du 14 et a son supplement, M. de Sade doit venir diner aujourd'hui chés moi ; nous irons ensuite chés le notaire passer l'acte public. Il en coûte un peu de payer en argent les droits d'enregistrement, mais vous m'assurés que l'affaire est bonne, *elle est agreable a la plus part de nos concitoyens,* il faut sauter le bâton (2).

J'attendois votre lettre pour reprendre ou pour activer davantage la negociation avec la dame Beraud (3) ; j'avois calculé que 15 ou 16,000 livres devoient suffire a cette princesse ; dès que j'aurai l'expedition de celle de M. de Sade, je terminerai la votre et aviserai au moyen d'eviter les doubles droits.

Quant aux hipothèques anterieures sur la terre de La Coste, les creanciers fairont sans doute des oppositions et nous les verrons venir : *conditio possidentis optima.* Vous aurés soin de vous informer, par Gaufridi et autres citoyens de La Coste, des dettes reelles qui peuvent exister : vous n'ignorés pas que M. de Sade possède encore la petite terre de Saumane, celle de Mazan (4) et des biens très considerables a Arles (5) ; il faut par consequent savoir quelles sont les hipothèques speciales sur la terre de La Coste. J'approuve très fort que vous soyés decidé d'aller a Nisme pour la bastide de Vitalis ; c'est un pion extremement utile dans le jeu hidraulique de nos nouveaux biens. Si Mme Beraud fait la

(1) Cette lettre n'a pas de souscription.

(2) « Sauter le bâton », faire quelque chose malgré soi, à contre-cœur. (Dictionnaire de Littré.)

(3) Une moitié du Large était en effet la propriété non de Marchand, mais de la dame Béraud, ainsi qu'il résulte de cette mention extraite du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saumanes : « Le 15 pluviôse an 4, déclaration de la citoyenne Madeleine Béraud, propriétaire de la moitié du tènement du Large des ci-devant Dominicains d'Avignon, terroir de Saumane. Le domaine du Large, appartenant par moitié à la citoyenne Béraud et au citoyen Rovère ; laquelle a pris son domicile à ladite terre et a signé sa déclaration : La citoyenne Béraud, propriétaire de la moitié du tènement appelé le Large, terroir de Saumane ; le tout valeur de 1790 : 60,000 fr. : pour la moitié : 30,000 fr. — Enregistré les pièces à moi remises par la citoyenne Béraud, le 15 pluviôse an 4.

« Joseph MARTIN, maire. »

(4) Mazan (Vaucluse), 3.078 habitants en 1796. La terre de Mazan appartenant au marquis de Sade était affermée 2,400 fr. ; elle fut vendue 52,000 fr.

(5) Cette terre en Camargue, appelée « Le mas de Brun », était affermée 4,000 fr. ; elle fut vendue 100,300 fr.

difficile, nous vous cederons avec plaisir l'Avelan (6), que l'on dit effectivement un domaine agreable et solitaire.

Vous avés quelquefois pris de l'humeur mal a propos ; quand il y a de l'etoffe, mon ami, on peut faire l'habit, veste et culotte et encore la redingote ; lorsqu'il faut au contraire tirer la pièce avec les dents pour l'allonger, tout le monde se plaint.

Vous avés très bien fait de jeter votre filet sur Saumane : il y a de grands moyens de parvenir a être utile a ses concitoyens et de s'attirer leur amitié. La chance, comme vous l'observés, est très favorable, les electeurs de l'an 4 ne peuvent l'être l'an 5. Plus je reflechis sur les gens de Bonnieux, plus je suis etonné ; la faction du Petit Château est donc toujours la même ?

Vous avés sagement agi en laissant provisoirement le fermier pour une année ; je presume que vous n'aurés pas negligé les œufs, poulets, dindons, etc. ; ces petites reserves font grand plaisir dans le menage. M. de Sade m'a assuré avoir fait planter un jardin fruitier a la *Maison basse* (7) ; donnés m'en des nouvelles.

Je serai très enchanté d'être utile au citoyen Sambuc (8), que je me rappelle avec plaisir. Demain, Chiappes, son allié, vient diner ici pour solemniser le 23 vendemiaire, jour ou Louvet vouloit nous perdre et avec nous tous les vrais republicains (9). Je parlerai a mon collègue, je suis persuadé d'avance qu'il faira

(6) Le domaine de l'Avelan, appartenant primitivement au marquis de Sade (voir lettre XLI, note 1) et dont Rovère aîné fit en effet l'acquisition, fut plus tard acquis de sa veuve et de son fils Jules par l'ex-évêque Rovère, au prix de 18,000 fr. (acte de vente aux minutes de Mᵉ André, notaire à Bonnieux, le 29 nivôse an X). Dans le partage des biens de la succession de ce dernier, il fit retour à son neveu, Jules Rovère, qui le revendit peu après.

(7) Voir lettre XVIII, note 11.

(8) Cette famille dont nous trouvons au XVIIIᵉ siècle des représentants à Apt, à Cadenet et à Lourmarin, vient s'établir à La Coste dans la personne de Théophile Sambuc, propriétaire. Il existe dans la plaine de Bonnieux un quartier dit le *Mourre de Sambuc*, et une campagne appartenant à Mᵐᵉ Berlié, qui la tient de ce Théophile Sambuc, son grand-père. Ce fut un électeur influent.

(9) Le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), il y eut à propos du décret qui ordonnait aux électeurs d'élire comme membres du futur Corps législatif les deux tiers des conventionnels sortants, une insurrection des sections de Paris. Les insurgés en armes cernèrent la Convention, mais ils furent repoussés par Barras et Napoléon Bonaparte, qui se mirent à la tête des patriotes de 1789, appelés au secours de la Convention. Rovère et Saladin furent accusés d'avoir pris part à cette insurrection et dans les séances des 23 et 24 vendémiaire, Louvet demanda contre ces deux députés suspects de royalisme un décret d'arrestation que la Convention adopta. (Voir *Accusation portée dans la Convention nationale en la séance du 24 vendémiaire an IV, contre Rovère, député de Vaucluse, par J.-B. Louvet, député de la Haute-Vienne*, imprimée par ordre de la Convention, in-8ᵉ de 12 p., imprimerie nationale. — Voir aussi précédemment, p. 31.)

tout ce qui dependra de lui; son credit est considerable et notre amitié est toujours active; je l'employerai bien volontiers pour donner a notre nouveau compatriote des preuves de mon sincère attachement et ma reconnoissance de toutes les politesses que nous avions reçues de son grand-père, notre voisin au Puget.

Le petit Adolphe sera bien charmé de rencontrer des camarades de son âge; vous serés content de lui a votre première entrevue; il a quatorze dents, dont il fait grand usage; il pourroit disputer a M. Sollier (10) pour manger des figues et des raisins; sans être d'une bien jolie figure, il est très interessant et d'une intelligence rare pour son âge.

Je n'ai point reçu de lettres de Mme Tremolet (11); je n'aurois

(10) Voir sur ce personnage la lettre LXVIII.

(11) Joséphine, marquise de Montpezat de Bucelly de Trémolet, fille de Jean-Joseph-Paul-Antoine, duc et marquis de Montpezat, et de la duchesse Marie-Justine-Espérance de Montpezat, née d'Agoult de Montmaur, était issue d'une des plus anciennes familles du Dauphiné, de la Savoie et de la Provence. Elle était née en 1747 et épousa le 3 mai 1763 son cousin germain Jacques-Timothée de Trémolet de Montpezat. Sa sœur Henriette s'était mariée, le 1er septembre 1758, avec Charles-Antoine, duc de Galéans des Issards. Mme de Trémolet émigra en 1789 avec ses cinq filles, sa mère âgée de plus de 80 ans et son mari, âgé lui-même et infirme. Elle possédait à cette époque, en Languedoc, les belles terres de Lunel, Lunel-Vieil et Saint-Just, qu'elle vendit à une riche famille du pays, dont le chef était alors maire de Montpellier; mais l'acquéreur périt sur l'échafaud révolutionnaire avant d'avoir payé à Mme de Trémolet le prix de ses acquisitions et ses biens lui furent confisqués. A sa rentrée en France, après le 9 thermidor, Mme de Trémolet réclama le payement avec d'autant plus de raison qu'après la chute de Robespierre les biens confisqués avaient été rendus aux condamnés. Cependant, les héritiers du maire de Montpellier furent autorisés par la loi à jouir des immeubles dont le prix n'était pas acquitté. Il s'en suivit un procès dont les débats durèrent plus de 50 ans, car ce ne fut qu'en 1840 qu'un arrêt rendit aux héritiers des Montpezat, sinon les immeubles aliénés, au moins une partie de leur valeur. Mme de Trémolet était morte avant cette restitution, laissant cinq filles :

Marie-Justine-Éléonore, qui avait épousé le comte de Rougeville;

Marie-Gaspardine-Henriette, épouse en premières noces de Achille Tonduti, comte de Malijac, en secondes de Sigismond, comte de Redern;

Marie-Gaspardine-Zéphirine, mariée au marquis Adrien de Taulignan;

Marie-Gaspardine-Justine-Clémentine, épouse d'Alexandre Rousselin, comte de Saint-Albin;

Marie-Antoinette-Hortense, qui fut successivement Mme de Portalès-la-Chieze, la comtesse de Lombriasque et mourut marquise de Gras-Préville.

Mme de Trémolet était une femme d'esprit et de grande érudition, connaissant les auteurs latins, Tacite, Horace, etc., et nourrie de la lecture des philosophes français et en particulier de Montesquieu. A l'époque de la conspiration de Pichegru, elle avait été arrêtée pour avoir reçu une correspondance secrète et donné asile à des individus recherchés par la police. A sa sortie de la prison de Vincennes, elle fut exilée en Provence lors de l'exécution du duc d'Enghien. Rentrée à Paris en 1814, elle vécut à Chaillot, chez son cousin Barras et y mourut le 5 décembre 1821. (Voir *Armorial du Languedoc* par de la Roque et *Dictionnaire biographique* de Michaud.)

pas manqué de lui répondre, vous connoissés mon exactitude, surtout a l'egard des parens et des personnes aussi aimables que Mme Tremolet. Grienet m'a ecrit ; il diminue un peu le quantum. Vous êtes sur les lieux, vous avés ma procuration, voyés ce qui est le plus utile en avisant toutefois que cette affaire ne nous contrarie pas lorsque nous voudrons habiter Gentilli. Je lui repondrai que je m'en rapporte entièrement a ce que vous ferés. Je crois qu'il vaut mieux avoir quitte et net 350 livres que rien, surtout se chargeant de tous les frais d'excavation et de constructions. Avisés aussi que le jardin puisse s'arroser pendant l'eté. Mon opinion etoit très rapprochée de la votre sur Eynard et sur Barbusse ; peut-être pourra-t-on avoir quelque chose pour ce dernier. Je vous ecrirai par le prochain courrier sur les affaires ecclesiastiques.

Salut et amitié.

Un autre petit vaurien c'est M. Deleutre.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

L.

Paris, le 23 vendemiaire an 5 de la Republique (14 octobre 1796) (1).

Je vous avois annoncé, mon cher frère, que nous passerions notre acte hier ; il est signé, je vous en fairai passer un extrait en parchemin dans quelques jours. Vous voudrés bien faire extraire aussi sur parchemin les articles des cadastres de La Coste et de Bonnieux. J'ai fait ajouter : « usines et generalement tout ce que possedoit ledit de Sade dans les communes de La Coste et de Bonnieux ». C'est a vous, mon cher frère, a faire ce qui est necessaire pour les oppositions et les reparations ; d'abord plantations de vignes, de muriers, d'amandiers, etc., si vous avés des plants dans nos pepinières, saules et peupliers, excavations d'eau, etc.

Je crois que le foyer des propos de jalousie vient du Petit Château de la Plaine (2). J'ai vu hier une lettre entre les mains du vendeur extrêmement curieuse ; on y parle d'abord de Mme d'Ampu-

(1) Cette lettre ne porte pas de suscription.

(2) Le Petit Château de la Plaine appartenait à la famille Lapierre.

riès (3), de l'interest que l'on prend au possesseur de La Coste, de l'immoralité du fermier Audibert, qui coupe les arbres et restouble (4) les terres, des grands talens de Darriés (5), fermier de M. Arlatan Lauris (6), victime de la Terreur, comme lui baron, qui a resté dix-huit mois en fuite et trois mois sous un rocher, malgré « le moderantisme que certaines gens de Bonnieux vont vanter a Paris », et qui auroit eté funeste sans le 9 thermidor, assurance de service d'attachement, etc., et par note, en forme de *P. S.* : « On repand le bruit ici que M. Rovère a acheté vos biens de La Coste. » Cette lettre m'a paru d'une originalité rare et m'a donné la clef des bruits de la Montagne et du doute de l'acquisition. Vous voilà orienté, vous agirés avec prudence et ne serés pas la dupe de ces scélérats.

Je crois les observations du citoyen Hurard, celibataire, très fondées en hydraulique ; il est certain que les eaux s'infiltrent très facilement sur le terrain de Sorgues, que la glacière, les caves et la fontaine seroient bientôt penetrées par le canal projeté par Grienet ; il vaudroit beaucoup mieux qu'il prit la chute des eaux de la cascade près M. de Bermond.

Dès que la lettre que nous attendons a chaque courrier sera arrivée de Grenoble, nous traiterons avec Mme Beraud. Je n'ignore

(3) Joseph-Louis, comte d'Ampuriès en Aragon, colonel du régiment de Conti-infanterie, lieutenant du roi en la principauté d'Orange, avait épousé, en novembre 1760 à Avignon, Marie-Madeleine-Pauline de Villeneuve, fille du comte Joseph-Ignace de Villeneuve et de Henriette-Victoire de Sade-Mazan.

(4) *Restoubla*, signifie en provençal faire porter deux années de suite la même terre.

(5) Cette famille est encore représentée à Bonnieux par M. Darriés, greffier de la justice de paix.

(6) Jean-Louis-Martin d'Arlatan de Lauris, baron de Lauris, marquis de la Roche et du Puget, né à Aix où il est mort président de chambre en 1825, était en 1776, président à la Cour des comptes de Provence. Il embrassa, mais avec modération, les principes de la Révolution, et en août 1791, fit dans la commune de Lauris l'acquisition de plusieurs biens nationaux. En 1793, il émigra, ne rentra en France qu'au retour de l'ordre et se tint éloigné de toutes fonctions publiques jusqu'à l'époque de l'organisation de la cour royale d'Aix, à laquelle il fut nommé conseiller. En 1820, il présida le collège electoral de l'arrondissement d'Aix. Il n'eut qu'une fille mariée au marquis de Renaud de Lubières à Aix.

Les d'Arlatan étaient une des principales familles parlementaires de Provence. Elle était connue à Arles dès le XIIe siècle, et un de ses membres, Jean d'Arlatan, avait été maître d'hôtel du roi René. Depuis cette époque, elle n'avait cessé de donner au parlement d'Aix des conseillers et des présidents. En 1718, le conseiller Jean d'Arlatan fit l'acquisition de la baronnie de Lauris, dont il joignit le nom au sien. I acquit également les terres du Puget et de la Roche. Cette dernière fut érigée en marquisat pour lui et pour sa postérité par lettres patentes de mars 1723, enregistrées au Parlement et en la Chambre des comptes en 1725. (Voir pour les détails généalogiques d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse*, années 1862 et 1863.)

pas, quoique mes connoissances soient inferieures aux vôtres, que j'ai a faire a forte partie ; mais les jacobins sont bas percé, ils doivent tenter un dernier effort, le 26 courant, au sujet de la loi du 3 brumaire (7). S'ils succombent, comme nous avons tout lieu de le presumer, votre affaire sera bientôt terminée. Votre ami et ancien collègue Fabrègues (8) est ici auprès de son cousin Coren-Fustier (9) : ils doivent diner demain chés moi. Il m'a paru chargé de quelques missions spirituelles ; il seroit d'avis que vous suiviés l'exemple de vos collègues, qui, dit-on, vont reprendre au nombre de cinquante-deux. Nous parlerons plus ample-

(7) Le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), la veille même de sa séparation, la Convention nationale vota la loi dite du 3 brumaire, excluant de toutes fonctions civiles, municipales, législatives, judiciaires et militaires les émigrés et parents d'émigrés jusqu'à la paix générale ; permettant de quitter la France en emportant leurs biens à tous ceux qui ne voudraient pas vivre sous les lois de la République ; destituant tous les officiers qui n'avaient pas servi depuis le 10 août et qui avaient été replacés depuis le travail d'Aubry, c'est-à-dire depuis le 15 germinal ; amnistiant tous les délits commis pendant la Révolution, excepté ceux relatifs au 13 vendémiaire. Cette loi fut attaquée aux Cinq-Cents par les modérés dans la séance du 22 fructidor an IV, et le député Conchéry demanda qu'elle fût rapportée. Il y eut une vive discussion, à la suite de laquelle elle fut renvoyée à l'examen d'une commission spéciale. La discussion fut reprise aux Cinq-Cents le 3 vendémiaire an V sur l'abrogation de l'article Ier proposée par la commission ; elle continua dans les séances du 14 vendémiaire et jours suivants, mais la loi ne fut définitivement rapportée que le 9 messidor.

(8) Fabrègue (Pierre), dont nous ignorons le lieu de naissance, était curé de Saint-Paulet-de-Caisson au district d'Uzès, lorsque en mars 1791, il prêta le serment constitutionnel. Il ne paraît pas avoir occupé aucun poste dans la nouvelle organisation des paroisses du département du Gard effectuée en 1791.

Le 26 germinal an II, étant vicaire épiscopal de l'évêque de Nimes et collègue par conséquent de Rovère jeune, il abdiqua ses fonctions ecclésiastiques. Il était alors âgé de 46 ans. (Voir *Tableau des prêtres qui ont abdiqué*, publié par le représentant Borie. In-8°, Mende, an 2 ; — Voir encore Archives du département du Gard, série L, *passim*.)

Après le Concordat, Fabrègue fut nommé curé de la paroisse Saint-Merry dans Paris ; il l'était encore en 1811. Nous avons de lui le curieux opuscule suivant : *La voix du patriote chrétien soumis à l'Église et aux lois de l'État, ou ma profession de foi catholique, apostolique et romaine, relativement aux affaires présentes*, par M. Fabrègue, prêtre, vicaire épiscopal de M. l'évêque du diocèse du département du Gard. In-8° de 60 p. Nismes, 1792. — La Bibliothèque d'Avignon possède un exemplaire de cette brochure devenue très rare.

(9) Coren-Fustier (François-Joseph), avocat, né aux Vans (Ardèche), le 27 avril 1747, fut élu le 7 septembre 1792 par l'assemblée électorale de l'Ardèche membre de la Convention. Il siégea à la Plaine et dans le procès du roi vota pour le bannissement à perpétuité, avec défense, sous peine de mort, de rentrer dans le territoire de la République. Au 9 thermidor, il se déclara franchement contre Robespierre et les Montagnards et se fit au sein de la Convention l'accusateur de Bourbotte.

Élu au Conseil des Anciens par le département de l'Ardèche (23 vendémiaire an IV), il s'y montra constamment l'adversaire des hommes de la Révolution. Il en sortit au renouvellement de l'an VI et rentra dans la vie privée.

ment demain de cet objet interessant ; je lui ai fait les objections contenuës dans vos lettres, il a repondu assés pertinemment.

Bourdin (10) a eté faire sa vendange ; ses paroissiens l'ont retenu ; le voila remis avec le bon Dieu et ses vignes qui n'ont quasi rien produit ; cette année, le vin sera horriblement cher. Ce seroit une excellente speculation, si on trouvoit des moyens de transport peu couteux, d'en faire arriver a Paris ; la Bourgogne et la Champagne n'en donneront pas le quart des années mediocres..

Je n'ai pris nul arrangement pour le moulin de Courtheson, je vous ai prié de l'affermer pour le terme le plus court, cet engin ayant le plus grand et le plus urgent besoin de reparations. M. de Roussières s'en occupera au printemps prochain, ne voulant se rendre dans notre departement qu'après les elections.

Pressés autant que vous pourrés la rentrée des debris du chateau de La Coste. M. de Sade revenoit encore là dessus. J'ai fait maintenir nos premières conditions.

J'oubliois de vous dire que le cy-devant baron accuse le fermier Audibert d'avoir recelé plusieurs effets de prix, qui aux termes de l'acte nous appartiendroient. Prudence et perspicacité.

Vous pourrés tirer parti de Miolis (11) ; il est un peu lambin ; il deteste les coquins.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. Rovère.

LI.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 28 vendemiaire an 5 de la Republique (19 octobre 1796).

Votre voyage a Nismes, mon cher frère, vous aura sans doute empêché de m'ecrire ; depuis votre courte lettre du 24, je n'ai

(10) Personnage non identifié.

(11) Miollis (Honoré-Gabriel-Henri, baron de), frère du général et de l'évêque de ce nom, né à Aix-en-Provence en 1748, mort à Paris en 1830, était homme de loi avant la Révolution. En frimaire an V, il fut nommé par le Directoire commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'administration centrale du département des Bouches-du-Rhône. C'était un citoyen « recommandable par son équité et ses principes ». Nous le retrouvons en 1810 préfet du Finistère.

rien reçu. Nos affaires sont dans le même état; le contrat est passé, je vous en adresserai un extrait dans quelques jours. Cette affaire m'a donné une peine infinie par la rareté des espèces et la precipitation avec laquelle M. de Sade a voulu être payé d'une partie; n'importe, rien sans peine.

Je crois vous avoir prié dans une de mes precedentes de recommander a Trie et confrères les interêts de Mme de Modène (1). J'ai adressé sa petition au president de l'administration, avec le renvoi du ministre des finances; c'est une aimable femme infiniment malheureuse, ainsi que sa mère; nées avec la plus grande fortune, elles sont quasi dans l'indigence.

Le citoyen Pailliet (2), d'Orange, a grande envie de vous voir;

(1) Philippine-Louise-Christophe de Lieuvay, comtesse et marquise de Modène, avait, en vendémiaire an V, presenté au ministre des finances une pétition à l'effet d'être mise en possession provisoire de la terre de Modène dans le comté Venaissin, dépendant des biens délaissés par son mari sur lesquels reposaient les gages de sa dot. Pour les mêmes motifs, elle demandait également d'être mise en possession de la terre de Sennevoy appartenant au citoyen Sennevoy, aussi porté sur la liste des émigrés et qui était son débiteur. Le ministre renvoya ces pétitions à l'administration du département de Vaucluse pour avoir son avis (15 vendémiaire an V). Celle-ci fit en partie droit aux demandes de la marquise (8 nivôse an V) et lui accorda notamment, le 8 fructidor an V, la jouissance des biens non vendus de son mari (Archives départementales de Vaucluse, série L, administration départementale, registre n° 115, article 2210). Le divorce de la comtesse marquise de Modène avait été prononcé à Rouen le 2 frimaire an II et dès le 29 messidor de la même année, la « citoyenne » Lieuvay-Modène avait demandé et obtenu le partage des biens de son mari émigré et la jouissance des fruits.

L'intervention de Rovère en faveur de la marquise fut efficace comme on vient de le voir. La même administration du département de Vaucluse (Trie, Guérin, Guyon) l'avait déjà mise en possession, le 26 pluviôse an IV, du domaine appelé les Paluds au territoire de Courthézon. Ce domaine de famille, soumissionné d'abord par Derat et cédé par lui aux citoyens Pelissier et Tallet, avait été racheté à ces derniers par Mme de Modène le 8 pluviôse an IV. (Archives départementales de Vaucluse, *ibidem*, registre n° 109, article 1141.)

Ajoutons comme complément à la note 1 de la lettre XXXIV que François-Charles de Raymond de Mormoiron, comte et marquis de Modène, né à Naxos, était fils de Chrysanthe de Raymond et d'Antoinette Sommaripa, noble vénitienne, et descendait en ligne directe de François de Raymond, baron de Modène, grand-prévôt de France. Son oncle, Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Mothe, d'abord chanoine de la cathédrale de Carpentras en 1708, puis évêque d'Amiens en 1733, voyant la branche aînée des Raymond-Modène près de s'éteindre, l'avait fait venir tout jeune en France. Il succéda, en effet, à Antoine-Joseph-Bernard de Raymond de Mormoiron, marquis et seigneur de Modène, dernier représentant de cette branche aînée, mort sans enfants à Carpentras le 18 août 1780, et c'est en qualité de son héritier qu'il prêta hommage au pape pour le fief de Modène. (Voir, pour les détails généaloques, *Annales historiques, nobiliaires*, etc., sous la direction de H. Tisseran. Paris, 1885, 41e année.)

(2) Ce Paillet, dont il a été déjà question dans la lettre XLIII, note 11, avait son fils cadet, Henri-Joseph, déclaré émigré. Quant à lui il avait reçu de l'administration du département un certificat de non émigration, le 22 floréal an III.

il a bien des choses a vous dire, c'est un homme essentiel. Si vous ne voulés pas aller a Orange, vous pourrés l'inviter a venir vous voir a Courthezon ou a Sorgues. Vous avés beaucoup d'autres amis sincères de la Constitution de 95 a voir pour la defendre contre les attaques des partisans de l'anarchie. Nous sommes ici a en decoudre contre la loi du 3 brumaire. Le brave Fabrègues est devoré de l'amour de Dieu ; il court comme un chien maigre.

J'attends des nouvelles de Guttin ; son silence nous fatigue. Je ne peux finir avec Mme de Beraud, sans sçavoir sur quels fonds nous pourrons compter ; l'argent est ici extrêmement rare et très reservé.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. Rovère.

LII.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 4 brumaire an 5 de la Republique (25 octobre 1796).

J'ai reçu, mon cher frère, votre lettre du 27. Votre voyage a Nismes m'avoit privé pendant quelques jours du plaisir de m'entretenir avec vous. J'adopte vos observations sur les biens nationaux et les arrangemens a prendre avec la dame Beraud ; je la vis, il y a peu de jours, je battis en retraite jusque a l'epoque ou j'aurois reçu de vos nouvelles et de celles de Guttin, ayant deja fait la reflexion que les biens patrimoniaux ne devroient pas être preferés, d'autant mieux qu'on m'ecrit qu'ils ont un très haut prix dans le departement de l'Isère. Je vous fairai passer sous trois jours un extrait sur parchemin de l'acte passé avec M. de Sade. Vous voudrés bien faire extraire, comme je vous en ai precedemment prié, les notes des cadastres de La Coste et de Bonnieux concernant les proprietés de ce vendeur. Quant a l'envie qu'excitent les acquisitions, je ne partage votre opinion qu'a demi ; j'ai vu depuis le commencement de la Revolution qu'il falloit faire ses affaires loyalement, civiquement, sans trop s'arrêter aux criailleries, ne voler le particulier ni la nation, rendre le plus de services possibles, mais ne pas pousser le

stoïcisme jusque a negliger ses propres interests. Les hommes qui crient le plus sont ceux qui s'arrangent le mieux, quand ils en ont l'occasion ; d'ailleurs, une chose patente et connue de tout le monde, c'est la dot de ma femme, qui se monte a 700,000 livres, estimation faite au rabais de ses biens. Que ces messieurs qui crient fassent d'aussi bons mariages, et je leur permettrai d'acheter tous les biens qui seront a leur convenance. Si vous pouvés en temps et lieu faire l'acquisition de la campagne Vitalis, ce ne sera pas mauvais.

M. de Revel (1), un moment ambassadeur de Turin auprès de la Republique françoise, est le beau-frère de M. de Gadagne (2). Le Directoire de France l'a renvoyé comme emigré de Nice. Je suis surpris que cette nouvelle vous ait echappé, les journaux en ont fait mention dans le temps ; c'etoit a l'epoque ou l'abbé Pierrachi (3) fut congedié.

Bien des complimens a l'aimable parente ; recommandés-lui la prudence ; quant a la sagesse, l'exhortation seroit inutile. M. de Gramont me parle souvent de vous. Donis n'est point encore arrivé. M. Bosas (4) est venu hier ; je l'ai arrêté a diner, c'est un

(1) Le 22 floréal an IV on écrivait de Lyon au *Journal de Marseille* (n° du 23 floréal an IV), que les chevaliers de Revel et de Tonso, revêtus du caractère de ministres du roi de Sardaigne auprès de la République française, étaient arrivés à Lyon le 15 et en étoient repartis le 17 pour se rendre à Paris et y traiter de la paix. Le 1er prairial les deux ambassadeurs furent présentés au Directoire par le ministre des relations extérieures, et le même jour le Conseil des Anciens approuvait le traité de paix entre la République française et le roi de Sardaigne, qui lui était notifié par le Conseil des Cinq-Cents. La paix fut publiée à Nice le 13 messidor an IV. Le chevalier de Revel n'en fut pas moins prié de sortir du territoire de la République comme étant porte sur les listes d'émigrés de Nice.

Le chevalier Ignace-Thaon de Revel, né à Nice le 10 mai 1760, mort à Turin le 26 janvier 1835, fut successivement homme d'État, officier général, ambassadeur et ministre du royaume de Sardaigne, gouverneur de Gênes, puis de Turin. En 1793, il avait fait partie, comme lieutenant-colonel, du corps de troupes que le roi de Sardaigne avait envoyé occuper Toulon avec les troupes alliées On a de lui un écrit intitulé : *Testament politique*, publié en 1826.

(2) Élisabeth-Pauline de Galéan-Gadagne, née le 3 avril 1762, avait épousé le chevalier de Revel en 1779.

(3) L'abbé Pierrachi avait dû quitter la France quand les négociations du Directoire avec le pape furent rompues. (Voir lettre XXV, note 2 et lettre XXVIII, note 6)

(4) La terre de Bozas en Vivarais avait donné son nom à la famille Bousas, *alias* Bozas, aujourd'hui eteinte. Elle était passée en 1673 dans la maison du Bourg et c'est en sa faveur qu'elle fut érigée en marquisat par lettres-patentes de mars 1693.

Gabriel de Bozas épousa en 1736 Madeleine de Bozas, dame de Mantelire et héritière d'une autre branche de la même famille. Il en eut : Gabriel-Alexandre de Bozas, héritier de la branche de Bozas, seigneur de Chirols (Ardèche), qui épousa, en 1769, Émilie de Pina, dont il eut François-Sébastien de Bozas, massacré en Sicile en

aimable homme qui vous est fort attaché et qui merite bien d'être votre ami. Nous faisons obtenir une pension a la veuve Viennet (5); nous avons demandé une compagnie de gendarmes pour le fils en cas de reforme de sa place de commissaire des guerres. Ne manqués pas de voir Pailliet et Auberi; le premier est un homme de merite et qui m'a temoigné un attachement que je n'oublierai jamais. M. de Roussières vous exhorte a aller voir sa famille; c'est un homme bien interessant et bien entendu en affaires. Je vous envoie un journal ou il est question de vous et de manière a ne pas vous faire tort.

Le petit Adolphe se porte toujours bien; vous serés content de lui. J'ai ecrit a la Jeunesse (6) pour faire construire un salon au devant du grenier a foin, une chambre parallèle a la votre et un grenier par dessus; je vous prie d'activer cette operation.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

LIII.

Paris, le 11 brumaire an 5 de la Republique (1er novembre 1796) (1).

Je vous avois annoncé, mon cher frère, la grosse de l'acte passé avec M. de Sade. Je tiens parole, je vous le fais passer a l'adresse de Reboulet, crainte de quelque curiosité mal placée. Nous avons reçu des nouvelles de Guttin; nous viendrons a bout

janvier 1799 à son retour de l'armée d'Égypte. En lui s'éteignit la maison de Bozas. Gabriel-Alexandre de Bozas, son père, mort en 1801, avait pris part aux dernières assemblées de la noblesse du Vivarais en 1789. Le baron de Vitrolles, neveu et héritier de Mme de Bozas, morte en 1834, possédait encore en 1860 le château de Chirols (canton de Saint-Félicien, Ardèche).

Les armes des Bozas étaient *de gueules à la bande d'or chargée d'un croissant de sable. Armorial de Languedoc*, par Louis de La Roque.)

(5) Françoise Donjean, veuve Viennet, habitait Nimes à cette époque Par obligation reçue le 2 mars 1779 par Fabry, notaire à Bonnieux, Rovère avait emprunté à son mari la somme de 1,800 livres, qui fut remboursée à Françoise Donjean sur la succession de Rovère le 25 thermidor an VI (notaire Jean-Baptiste-Joseph-Loui André, à Bonnieux). En 1819, Viennet fils (E.-A -C.), était sous-intendant militaire de 1re classe, employé dans la 9e division militaire à Nimes (Gard).

(6) Surnom de Joseph Reboulet, l'homme d'affaires de Rovère. Il décéda à Bonnieux le 21 janvier 1831.

(1) Cette lettre ne porte pas de souscription.

de vendre quelques biens detachés dans le lot de ma femme et de faire face a tout. Je ne vous cacherai pas que l'ardeur de M. de Sade a toucher les pots de vin, les frais d'acte et d'enregistrement m'ont furieusement mis a la torture, mais je viendrai a bout de toutes ces contrariétés.

Je n'ai pas vu depuis quelque temps Marchand, ni son espèce de femme ; j'ai suivi vos instructions, je les ai laissés venir. Pailliet, d'Orange, et Auberi me temoignent toujours plus leur desir de vous voir et de s'entendre avec vous. Je vous ai donné la liste des hommes que je crois influens, et sur lesquels nous pouvons compter ; je vois qu'il en est de la France republicaine comme de l'Angleterre libre, les approches des elections mettent tous les esprits en mouvement et font courir les ambitieux.

On m'ecrit de toutes parts que le Reverend Hurard celibataire, et son frère qui ne l'est pas (2), ne cessent de voler et de piller la maison de Gentilli ; avant de rien faire ni de rien dire, j'ai voulu vous consulter sur le fait et sur la conduite a tenir ; veuillés bien me dire votre façon de penser.

Vous ne m'avés pas ecrit depuis le 27. Je presume que votre translation d'Avignon a Bonnieux est la cause du retard de vos lettres. Vous m'annoncerés sans doute le commencement des reparations a la maison basse ; on m'ecrit, en me felicitant sur cette acquisition, que l'on peut augmenter infiniment les prairies ; je crois que la terre est fertile et que ces biens doivent être susceptibles de beaucoup de plantations, outre les vignes dont vous m'avés parlé.

Nous sommes toujours ici sur le qui-vive. Je ne vous parlerai pas de politique, les journaux que je vous adresse vous en instruiront suffisamment. Donis (3), sa femme et sa fille, vous saluent ; il est venu a Paris dans un bien mauvais temps.

Il y a longtemps que je n'ai reçu de nouvelles du petit Clareton ; par sa dernière, comme je vous l'ai marqué, il se trouvoit mieux a son aise.

J'ignore si ce seroit le cas de faire proceder, comme le faisoit

(2) Simon Hurard resta en effet célibataire. Hurard Jacques, ou plus exactement Jean-Jacques, avait épousé en 1793 Marie-Madeleine Nourry, de Sorgues, dont il eut plusieurs enfants. Il décéda à Sorgues le 10 nivôse an VIII, deux ans après son frère Simon.

(3) Voir lettre V, note 1. Les prénoms de M[lle] de Donis étaient Elvire-Françoise-Sophie-Camille. Après la Révolution, cette famille alla habiter Florence. Nous trouvons cependant en 1812 un des fils de Jean-Baptiste-Louis de Donis, nommé Hippolyte-Gabriel, résidant à Valréas, lieu de naissance de sa mère.

jadis Fabri, a un rapport d'expert pour constater l'etat de situation des biens vendus par M. de Sade; cet acte ne peut jamais nuire et peut servir a l'avenir pour constater les ameliorations. M. le juge de paix ne vous refusera pas cela, malgré le silence de son beau-frère Pierre, dont j'ai appris de bien tristes choses.

Le petit se porte bien; il est toujours fort aimable et commence a monter a cheval sur un baton. Adieu, mon cher ami.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

Dites-moi quels sont les effets qui restent a M. de Sade a Saumanes, et quel peut être leur prix.

LIV.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 18 brumaire an 5 de la Republique (8 novembre 1796).

Si je ne recevois indirectement de vos nouvelles, mon cher frère, je serois en peine de vous; Trie et Hurard m'en ont donné, en m'annonçant votre prochain retour a Avignon. On me parle du projet de Ferrier de mettre cette année trois saumées (1) de nos garrigues en prairies; poussés vigoureusement cette affaire, elle me paroit d'une excellente nature, d'autant mieux qu'il en faira la même quantité l'année prochaine. Je crois que vous ne devés pas vous rendre difficile sur les conditions; outre le produit, si nous pouvons convertir cette plaine sèche et caillouteuse en prairie, ce sera un grand agrement.

Hurard me parle d'un grand diner qui a eu lieu a Gentilli et auquel vous n'avés pas assisté; vous m'en dirés sans doute les raisons.

Nos affaires avec M. de Sade sont bien defectueuses, chaque jour quelques payemens. Guttin nous seconde infiniment dans la terre de Belmont (2), ou il fait de l'argent sans degradations. Ce n'est pas une petite besogne que de payer une affaire aussi

(1) Pour la valeur de la saumée ou salmée, voir lettre XLIII, note 4.

(2) D'après l'*Almanach du Palais* de 1788, la terre de Belmont fut érigée en marquisat vers 1721.

considerable. Nous en viendrons a bout et j'espère venir aussi a bout de la votre du Large. Vos copartageans suivent les phases de la Revolution : lorsque les jacobins ont de l'espoir, ils sont difficiles a manier ; leur ton se radoucit lorsque ces messieurs sont vaincus.

Mme de Gramont, qui sort d'ici, me demande beaucoup de vos nouvelles ; elle compte bientôt partir, ainsi que plusieurs autres personnes de connoissance. M. de Roussière vous invite fort a aller voir sa femme. N'oubliés pas Auberi, Pailliet, Ayme (3), etc. ; dites beaucoup de choses pour moi aux citoyens Guion et Piot. Trie m'a ecrit les choses les plus honnestes de leur part, auxquelles je suis très sensible.

Tous nos amis et parens vous saluent. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

LV.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 20 brumaire an 5 de la Republique française (10 novembre 1796).

Mes precedentes vous auront exprimé, mon cher frère, la peine que j'eprouvois de votre silence. Vos deux lettres, datées de Bonnieux des 3 et 8 brumaire, me sont parvenues hier ; j'y vois avec pleine satisfaction que vous vous occupés de philosophie et d'agriculture, seules rejouissances qui puissent nous rendre heureux dans ce monde sublunaire, en attendant les jugemens de l'Être suprême. Je n'ai pas vu depuis quelques jours votre confrère Fabrègues ; je le crois aussi empressé a la vigne morale. que vous l'êtes a celle des Phociens. Votre reflexion est très juste, le raisin de Tinto a la proximité des enfans de La Coste seroit a coup sur diminué dans son produit. Plantés du *mourvè-*

(3) Ayme (Henri-François-Xavier), de Carpentras, homme de loi, électeur influent, était en juin 1791 juge national à Avignon et devint en l'an IX président du tribunal de 1re instance de Carpentras. On a de lui un éloge funèbre du général Hoche, qu'il prononça le 25 brumaire an VI au cercle constitutionnel de Carpentras ; on en trouve un exemplaire imprimé à la Bibliothèque d'Avignon, ms. n° 3014, fol. 416.

gues (1); le *pecou-touar* (2) est le raisin qui produit le plus et dont le vin est le plus mauvais, il faudroit necessairement faire diverses cuvées, si vous adoptiés ce plant. Si ma lettre arrive avant la plantation, je vous prie d'observer de planter tout du même plant, quel que soit celui que vous choisirés ; c'est le moyen d'empêcher les curieux de fouiller dans les vignes pour chercher du raisin blanc, du muscat, des clairettes, etc. Je crois que vous approuverés mon observation agronomique ; il faudra vous adresser a quelqu'un de sur pour les plans de *mourvègues ;* je crois que la majorité des vignes de Saint-Saturnin (3), où l'on fait du vin de Bordeaux, est de ce plant.

Je suis charmé de vos decouvertes d'eau ; quelque plaisir que j'eusse de les voir couler a leur virginité, j'en eprouverai encore beaucoup en faisant connoissance avec elles a mon arrivée dans notre departement, ou nous comptons nous rendre dans tous les cas en prairial prochain. Si je suis conservé par le sort, je demanderai un congé ; si je finis ma tache representative, je partirai le deux prairial, le lendemain de l'entrée du nouveau tiers. Nous nous rendrons d'abord a Belmont pour voir et arranger la portion echue a ma femme ; nous irons ensuite vous presenter le petit Adolphe. Je voudrois bien qu'il eût un cadet, mais le temps que nous avons passé depuis l'histoire du 13 vendemiaire (4), n'excitoit pas beaucoup a la reproduction. Nous nous occuperons cependant de cette œuvre de propagation de l'espèce humaine, pour la plus grande gloire de Dieu et de nos amis.

Rien de plus drôle que le nouveau papier-monnaie introduit par le possesseur du château *Tonderterchroue* (5), Cambon (6) n'eût pas eté plus inventif et plus devergondé. Ma surveillance

(1) Cépage à grains noirs très recherché en Espagne et dans le midi de la France, appelé aussi *Mourvède* et *Mourvès;* grains petits et serrés en Provence et dans le comté Venaissin ; maturité précoce et végétation tardive, ce qui le met à l'abri des gelées du printemps ; donne un vin très généreux en vieillissant. Le mourvège est connu en Andalousie sous le nom d'alicante.

(2) *Pécou-touar* appelé aussi *ginous d'agasso*, plan indigène cultivé surtout dans le comté Venaissin et en Provence ; vigne de très longue durée ; vin faible et peu coloré.

(3) Saint-Saturnin d'Apt, 2,728 habitants en 1796, était renommé pour ses vignobles.

(4) On a vu dans les notes liminaires quelles furent pour Rovère les conséquences de la journée du 13 vendémiaire. Voir aussi lettre XLIX, note 9.

(5) Mot probablement mal lu et dont il nous est impossible d'avoir la signification.

(6) Cambon (Joseph), né à Montpellier en 1754, mort en exil près de Bruxelles en 1820, député de l'Hérault à l'Assemblée législative et à la Convention, fut le grand financier de la Révolution. On lui doit notamment l'institution du grand-livre de la dette publique.

me fait presumer qu'il doit y avoir un petit foyer d'aristocratie dans nos cantons. Sa lettre a M. de Sade que je vous ai rapportée en substance et la reponse a Guion m'annoncent un ton de jactance qui annonce des projets et des esperances. Allés a la decouverte, et vous verrés que ma contre-police ne m'a jamais guère trompé.

J'ai ecrit a la Jeunesse pendant votre voyage a Nismes, et vous ai ecrit après, de vouloir bien me faire construire un batiment en tout pareil a celui du salon neuf de votre chambre et un grenier par dessus. Vous avés très fort raison de ne pas faire des morceaux de batisse pour les detruire ensuite. Cette partie entre parfaitement dans mon plan que je vous ai communiqué dans son temps ; a mon arrivée je fairai bâtir l'ancien grenier a foin, une salle de compagnie avec une chambre au fond, celle que j'occupois au commencement de la Revolution. Mais a present, je vous demande en grâce de me faire confectionner, d'après ce que j'ai ecrit a Reboulet, un salon au devant du grenier a foin parfaitement conforme au nouveau, une chambre conforme et attenante a la vôtre, et un dessus en forme de grenier; deux murs sont deja faits, celui du midi l'ancien grenier a foin, celui de l'ouest le nouveau salon ; vous n'avés que le nord et l'est. Vous avés du bois du pré Rouvil, de la chaux, des pierres du mur longeant depuis l'ancien portail jusqu'a celui de l'abbé Perret (7) ; il ne vous manque que les pierres de taille, prenés-les sous le gros rocher de l'aire, entre l'ancien portail et le rocher dans l'ancien chemin, ce qui facilitera la cour.

J'ai eu hier une longue entrevue avec le jacobin Marchand. Je lui ai offert 16,000 livres de sa portion du Large, payables en deux termes ; il a refusé, voulant de l'argent comptant ou des biens patrimoniaux en echange. Je crois qu'il reviendra, parce

(7) L'abbé de Perret (Jean-Vincent-François-Xavier-Augustin), fils de Jean-Baptiste et de Marie de Sollier, né à Bonnieux en 1732, entra dans les ordres et devint prêtre. Il ne prit cependant jamais du service dans les paroisses et se contenta de l'aumônerie des Pénitents blancs de Bonnieux. Il ne prêta pas le serment constitutionnel et habitait encore Bonnieux en avril 1794. Rovère, qui convoitait sa propriété dite Le Pavillon, contiguë à la Riaille, le fit porter sur la liste des émigrés, espérant par ce moyen l'acheter à vil prix. Le 26 germinal an II (6 mars 1795), un arrêté du Comité de sûreté générale ordonna son arrestation et son transfert à Aigues-Mortes dans la tour de Constance, lieu de détention des prêtres émigrés. Il fut saisi à Bonnieux le 9 floréal suivant (28 avril 1795) et dirigé immédiatement sur Aigues-Mortes. Rendu à la liberté au bout de peu de temps, il se retira à Nimes, mais le 17 juillet 1795 le Comité de sûreté générale, toujours à l'instigation de Rovère, lançait contre lui un nouveau mandat d'arrêt. L'abbé Perret prit la fuite et vint se

que les evenemens antijacobins qui se passent dans nos departemens leur font passer le goût d'aller remiser les assassins dans votre maison commune. Je tiendrai la main a cette affaire. Combes (Georges) veut vendre la Tour de Sabran (8) et autres proprietés qu'il a acquises dans notre departement; marqués-moi ce que vous pensés sur cet objet.

J'attends demain une lettre de Guttin pour nous annoncer l'argent; il tire bon parti de notre nouvel apanage; nous fairons face a tout, ce qui n'est pas peu de chose. Les roles des cadastres de Bonnieux et de La Coste sur parchemin doivent être annexés au contrat de vente pour designer les biens acquis, n'etant pas specifiés dans cet acte.

Dites a Mme de Galean que j'ai reçu sa lettre et le paquet pour Noailles (9), que je suivrai exactement son affaire ne desirant rien tant que de lui être utile.

cacher dans les gorges du Luberon, où il vécut pendant 18 mois. Ce n'est qu'après thermidor qu'il rentra à Bonnieux. Il y mourut le 28 ventôse an X (19 mars 1802).

Voici à titre de document une lettre très suggestive de Rovère relative à l'abbé Perret et aux convoitises dont ses biens étaient l'objet :

Paris, le 30 pluviôse an 3 (18 février 1795) de la Republique.

Rovère représentant du peuple au citoyen Pin, secrétaire de l'administration du district d'Apt.

« J'ai reçu votre lettre, mon cher concitoyen.

« J'allais vous ecrire pour vous temoigner tout mon mecontentement de l'administration du district d'Apt. J'ai fait une souscription pour acheter quelques eminées de pré qui touchent mon domaine de la Riaille. L'ancien propriétaire est émigré et dans le cas de la déportation. Une intrigue dont je connais les ressorts a empêché l'estimation et les enchères sous le spécieux prétexte que le nom de l'émigré Perret n'etoit pas sur la liste du pouvoir exécutif, tandis qu'il est sur celle du département depuis plus de deux ans. Je vous prie de faire finir cette comedie qui pourroit devenir dramatique pour quelques-uns des auteurs que je connois très bien et qu'il me facheroit d'être obligé d'atteindre après les avoir déjà epaulés des erreurs commises pendant les troubles du midi.

« J.-S. ROVÈRE. »

(Lettre autographe de mes collections.)

(8) La Tour-de-Sabran, ancienne station de *Menamènes* sur la voie Aurélienne, fut démembrée de la seigneurie de Robions au comté Venaissin en faveur d'un fils cadet de la maison de Sabran, qui dans la suite en fit donation à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Ce domaine, consistant en bâtiments très vastes avec un tènement de terres de 84 salmées, avait été acquis comme bien national le 18 germinal an II (7 avril 1795), au prix de 305,000 livres, par un sieur Pierre Portalis, de qui le tenait Georges Combes.

(9) Noailles (Jacques-Barthélemy), né à Beaucaire (Gard), le 14 avril 1758, de Jacques Noaille, négociant, et de Louise Fabre, mort à Fontenay-Tresigny le 26 octobre 1828, avocat au parlement le 27 janvier 1785, était membre des États du Languedoc et juge royal de la maîtrise des ponts de Beaucaire au moment de la Révolution. Il devint ensuite procureur syndic de son département. Il n'entra dans la politique qu'en

M. et Mme de Fortia (10) sont partis aujourd'hui pour Avignon ; faites-leur politesse et amitié.

Lorsque vous aurés vu nos amis que je vous ai indiqués, nous raisonnerons.

Adieu, mon cher frère.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

1795 où le département l'élut député aux Cinq-Cents. Dans cette assemblée il se prononça à la fois contre les jacobins et contre le Directoire, plaida la cause des parents des émigrés et proposa une amnistie générale pour tous les délits dits révolutionnaires autres que le vol et l'assassinat, dénonça l'agiotage sur les biens nationaux et combattit avec une grande véhémence les projets du Directoire contre la liberté de la presse. Intimement lié avec Rovère et le parti de Clichy, il fut compris au 18 fructidor sur la liste de déportation, mais fut assez habile pour se soustraire aux recherches et évita ainsi d'être transféré à Sinnamary. Après être resté caché pendant plusieurs mois, il obtint d'aller achever sa peine à l'île d'Oléron. Il y resta en exil de janvier 1798 à décembre 1799, où il fut rappelé par le gouvernement consulaire. En 1800, il fut nommé juge au tribunal civil de Nimes ; il y siégea jusqu'en 1807. Le département du Gard l'élut cette même année député au Corps législatif, et il fit partie de la commission de législation civile et criminelle. Il présenta en 1810 le projet du troisième livre du Code pénal ; Napoléon dont il faisait l'éloge dans ce projet le nomma chevalier de la Légion d'honneur. Réélu en 1813 au Corps législatif, il y siégea jusqu'au 20 mars 1815. Le 11 octobre 1814 il avait obtenu du roi des lettres de noblesse. Déjà il avait été nommé président de la cour royale de Nimes.

(10) Fortia-d'Urban (Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine), né à Avignon le 18 février 1756, décédé le 4 août 1843, tenait tous ses prénoms des consuls d'Avignon qui avaient été ses parrains, son père étant viguier de la ville au moment de sa naissance. Il portait avant la Révolution le titre de comte de Fortia et était petit parent de la célèbre marquise de Ganges. Après avoir fait ses études au collège de La Flèche, il entra à l'École militaire, d'où il sortit avec le brevet de sous-lieutenant dans le régiment du Roi-infanterie (28 avril 1773) ; il servit peu de temps dans ce corps et démissionna pour se consacrer tout entier à un procès en cour de Rome, dont toute sa fortune dépendait. Après l'avoir gagné, il fut nommé par le pape colonel des milices d'infantérie du comté Venaissin, sinécure qui lui permit de se livrer désormais entièrement à l'étude des sciences et de l'histoire. Le 11 janvier 1785, il avait épousé Julie-Gabrielle-Marie-Jacqueline des Achards de Sainte-Colombe, d'Avignon, qui décéda le 16 février 1842. A la Révolution, M. de Fortia se retira à Paris avec sa femme. Il y acquit sous le nom de Bignon, le 21 messidor an III (9 juillet 1795), une maison où ils ne cessèrent d'habiter. (Acte de vente reçu par Me de la Motte, notaire à Paris, et déclaration de M. Bignon en faveur de M. de Fortia en date du 16 frimaire an IV (7 décembre 1795) reçus par Me Pontier, notaire à Paris.)

LVI.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 22 brumaire an 5 de la Republique (12 novembre 1796).

Ma dernière lettre etoit bien longue, mon cher frère, et cependant j'avois oublié deux articles : le jardinier et les prairies de Sorgues. Quant au premier, d'après vos reflexions, j'ajournerai jusque a mon depart pour le departement de Vaucluse ; en attendant, je vous prie d'aviser aux moyens, soit en prenant un des garçons du pepinieriste, Benoît ou tel autre, pendant dix ou douze jours, pour tailler les arbres des divers jardins, pour faire des pepinières en muriers, amandiers, pommiers. Je m'en rapporte a votre intelligence et a votre amour pour les arbres.

Hurard le mondain m'ecrit que le maître de poste Ferrier se propose de convertir trois saumées de garrigues en prairies, et autant l'année prochaine. Ne perdés pas cet objet de vue ; il est extrêmement interessant, ainsi que le bail du moulin de Courtheson pour le plus bref terme. M. de Roussières ne compte retourner chés nous qu'au printemps prochain ; il ne peut par consequent s'occuper de cette obligeance que l'année prochaine. Notre cousin Raymond (1), adjudant general près du general Willot, doit bientôt partir ; Mme de Modène aussi. Lorsque notre departement sera delivré de la fièvre revolutionnaire, jacobine et aristocratique, il sera bien habité.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

LVII.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 24 brumaire an 5 de la Republique (14 novembre 1796).

J'ai reçu vos lettres, mon cher frère, des 11 et 16 ; nos operations sont parfaitement concordantes et nous nous devinons

(1) Voir lettre V, note 6 Antoine-Secret-Raymond d'Eaulx, chevalier, seigneur et marquis dudit lieu, avait pris part à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Castellane pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

parfaitement. Je vous avois prevenu que tous les travaux hydrauliques, entrepris dans le sable ou l'argile, devoient être suivis de travaux en pierre ou en bois; j'approuve fort votre plan de tranchées en talus, mais si vous voulés faire un ouvrage solide, il faut atteindre le ferme et y construire de chaque côté un mur; n'eût-il que trois pieds de haut, il contiendra le sable, autrement votre tranchée seroit bientôt obstruée, quelques talus que vous donnassiés. Je me souviens très bien du terrain ou vous operés, il doit être sur la droite, en montant de la maison basse au village; il me paroit que la pente est très considerable pour arriver a la plaine, ce qui vous donnera la facilité de sonder plus profondement les eaux, lorsque vous serés maître de votre ouvrage.

Vous verrés par le contrat que le remplacement des espèces que je compterai a M. de Sade est formellement stipulé, et qu'en cas qu'il n'ait pas acquis a l'epoque convenue, l'argent sera deposé chés le notaire. Je suis charmé qu'il n'y ait pas d'hypothèques speciales; il lui reste assés de biens pour faire face aux diverses creances mentionnées dans votre lettre. Les 90 livres aux pauvres de La Coste m'inquiètent (1); je ne voudrois pas être chargé de cette espèce de servitude qui est locale, ni frustrer les pauvres de cette commune; je verrai d'arranger le tout. Je vous recommande et vous prie d'être extrêmement honnête dans les oppositions qui pourroient être formées; j'ai infiniment a me louer de cet ancien voisin (2) et je verrai avec plaisir ecarter tout ce qui aura l'air de la chicane, d'autant mieux que nous avons quatre mois pour le second payement, ce qui nous donne du temps pour bien eclaircir tous les divers interêts.

J'ai vu positivement a la Chambre de Carpentras et ailleurs une concession accordée a la fin du XVI[e] siècle ou au commencement du XVII[e] siècle a un Simiane (3), possesseur du petit moulin, pour prendre les eaux a Font-Couverte, les conduire par les moulins de tels et tels jusque au sien.

J'ecrirai a Gaufridi et a Fage (4) pour les remercier de leur obligeance. Je vous ai parlé dans une de mes precedentes du rapport d'estime; je le crois d'absolue necessité. Je crois Gaufridi

(1) Voir lettre LXI.

(2) Nous ne savons de qui il s'agit, mais certainement d'un créancier du marquis de Sade.

(3) Voir sur la famille des Simiane qui s'allia à la fin du XVII[e] siècle à celles des Grignan et de Sévigné, le *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*, par C.-F.-H. Barjavel, Carpentras, 1841.

(4) Fage, homme de loi à Apt. Voir lettre XLIV, note 4.

suffisamment autorisé pour proceder a cet acte qui est de droit public. Le parchemin, comme vous verrés par celui de l'extrait de l'acte, est en usage lorsque l'on veut en faire timbrer; au demeurant, si cela vous donne de la peine, celui que vous fairés extraire servira provisoirement.

M. de Roussières desire ardemment que vous alliez voir sa famille; il s'est infiniment prêté a faire retablir Martin, mon ancien aide de camp, dans sa place de lieutenant de gendarmerie (5), en attendant une compagnie. Il part bientôt pour se rendre auprès du general Willot avec Raymond d'Eaulx, M[me] de Modène, etc., etc.

J'ai communiqué hier l'article de votre lettre tout clairement a Bosas; je le presenterai a sa future belle-mère. Il est fort aimable et fort occupé de son affaire. Ce seroit une excellente aquisition pour notre departement, qui a besoin d'être repeuplé en honnêtes gens. Je suis charmé des politesses que vous avés reçues a Apt; vous eprouverés les mêmes agrements a Courtheson et aux environs.

Le petit Adolphe a eté un peu enrhumé; il sera bientôt retabli. Nous travaillons a lui donner un frère.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. Rovère.

LVIII.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 4 frimaire an 5 de la Republique (24 novembre 1796).

J'etois en peine de vos nouvelles, mon cher frère, lorsque je reçois dans le moment votre lettre du 24 brumaire, avec les pièces incluses. Vous pouvés être parfaitement tranquille sur l'emploi des fonds. Vous avés vu par les clauses du contrat que c'est la condition *sine qua non;* n'y ayant pas d'hypothèque speciale, en transportant nos fonds sur les biens qu'il acquerra dans les environs de Paris, nous gagnons pour la sureté, les

(5) Voir lettre XLIII.

fonds etant a très bas prix dans ces contrées. Ainsi allés en avant pour les reparations; a notre age, quoique vous soyés plus jeune que moi, les ajournemens sont hors de saison. Ce qui vous surprendra avec plaisir, c'est que les ventes que nous avons operées dans le departement de l'Isère l'ont eté sur le pied du deux et demi pour cent d'après les bons de 89; 855 livres nous ont produit 30,000 livres, payables moitié comptant, moitié au premier messidor, 45 livres d'un pré 1,000 écus, etc.

Je me conformerai parfaitement a vos avis au sujet de M. Payan (1). J'ai reçu les reponses les plus amicales de Perrotet (2), de Sambuc (3) et de Paulet (4); allés en avant pour les reparations. Il est fort question de la paix; vous pouvés baser vos operations d'après de grandes probabilités. L'ancien ambassadeur Villar (5) est ici; il vous aime beaucoup, il ne peut tarir sur vos bonnes qualités. Je ne l'ai cependant pas encore vu.

Dites-moi au juste ce que vaut la terre de Saumane; s'il possède encore une partie de l'hermitage de l'abbé de Sade (6), quel est le possesseur de la partie des Minimes (7).

(1) Payan (Pierre-Nicolas), de La Coste, électeur influent.

(2) Perrotet (Domère-André), *idem*.

(3) Sambuc (Théophile), *idem*.

(4) Paulet (N.), également électeur de La Coste.

(5) Villar, d'abord ministre de France près l'electeur de Mayence d'avril à août 1792, figure sur l'*Almanach national* de l'an III comme ambassadeur de la République française à Gênes. Mais il fut remplacé cette même année par Faipoult (avril 1796).

(6) Le château de Saumanes fut construit en 1448 sur le plan d'une véritable forteresse plutôt que d'une maison seigneuriale. Les seigneurs voisins en prirent ombrage et réclamèrent au pape, alléguant que le seigneur de ce lieu serait, lorsque cette forteresse serait achevée, le maître de la province s'il réunissait seulement 300 ou 400 hommes de troupes. Le pape leur donna raison et fit suspendre les travaux d'édification. Ce château n'en devint pas moins un des plus beaux du comté Venaissin. L'abbé de Sade y fit beaucoup d'embellissements, aplanit le terrain, créa des jardins, creusa de vastes réservoirs, etc. A 200 mètres du château on voit encore le bâtiment d'une orangerie nommé la Vignerme, que le même abbé fit élever. C'est l'ermitage en question avec de beaux jardins, des terrasses et plusieurs fontaines.

L'abbé Jean-François-Paul-Aldonce de Sade, né en 1705, mort à son ermitage de Saumanes le 4 janvier 1778, fut vicaire général des archevêques de Narbonne et de Toulouse, habita quelque temps à Auxeuil en Auvergne, où il commença l'éducation de son neveu le fameux marquis de Sade, alors âgé de 6 ans. Il se retira ensuite à Saumanes et c'est là qu'il écrivit ses *Notes sur les troubadours* et des *Mémoires sur la vie de Pétrarque* (trois volumes in-4°, Amsterdam [Avignon], 1764). Voir sur le château de Saumanes une notice intéressante dans le ms. 2470, fol. 214, à la Bibliothèque d'Avignon.

(7) Les Minimes des couvents de l'Isle et d'Avignon possédaient à Saumanes de nombreux immeubles, entr'autres les domaines de Valescure, de la Roque, des Gardes, de la Guienne, etc., mais la plupart de leurs biens avaient été vendus nationalement en 1793 et ce qui restait en 1796 de leurs dépouilles en terres et en petits immeubles dans le village était de peu de valeur.

Je ne perds pas de vue la dame Beraud et Marchand ; nous pourrons finir quelque matin. Combes voudrait vendre la Tour de Sabran.

Ne soyés pas aussi longtemps a m'ecrire; je vous recommande ma batisse de la Riaille. Le petit se porte bien; il aura bientôt ses seize dents, c'est un garçon qui pourroit parier avec le garde Sollier.

Salut et amitié fraternelle.

Signé : J.-S. Rovère.

P. S. — Donis, sa femme et sa fille vous disent mille choses; le pauvre diable ne jouit pas d'une bien bonne santé.

LIX.

Au citoyen Rovère jeune, a Avignon.

Paris, le 9 frimaire an 5 de la Republique (29 novembre 1796).

Mme de Modène part enfin, mon cher frère; je lui donne des lettres pour une partie des membres composant l'administration centrale du departement (1). C'est une femme aimable, malheureuse, qui paroit avoir les qualités du cœur. Elle est ici liée avec beaucoup de nos alliés et de nos voisins; faites tout ce que vous pourrés pour lui être utile, elle est deja très reconnoissante de ce que vous avés fait et fairés pour elle. Le cousin Raymond d'Eaulx partira avec elle ou la suivra de près; il vous donnera le detail des affaires politiques legislatives.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. Rovère.

LX.

Paris, le 10 frimaire an 5 de la Republique (30 novembre 1796) (1).

Conformement a votre demande, mon cher frère, je vous fais passer l'extrait de l'acte de vente sur papier timbré, que vous

(1) Voir lettre XII, note 2.

(1) Cette lettre ne porte pas de suscription.

subtituerés a celui en parchemin. Sachés donc quels sont les correspondans de M. de Sade ; il faut qu'on lui ait presenté son operation comme bien mauvaise : si elle etoit encore a faire, il ne la concluroit pas. Envoiés-moi une note des meubles que Gaufridi a promis de vous livrer, pour que je la confronte avec celle qui est dans les mains du vendeur. Nos affaires a Belmont vont très bien, Guttin a fait des ventes prodigieuses, comme je vous l'ai marqué dans ma dernière. N'oubliés pas de faire planter les vignes, joignés-y des amandiers, si vous avés des plants disponibles, des muriers, des saules et des peupliers ; quoique vous dedaignés ce dernier arbre, ne fût-ce que pour le bois de chauffage, il seroit toujours avantageux, surtout dans un païs ou le bois rencherit progressivement.

Il paroit que la temperature politique s'adoucit ; a l'exterieur, il est fortement question de la paix ; heureuse epoque, ou nous pourrons reprendre nos travaux champêtres et oublier tous les maux que nous avons soufferts par les douceurs de la vie agricole !

Je verrai sous peu de jours le jacobin Marchand ; je n'ai pas voulu lui courir trop après. Le petit est toujours aussi aimable que gros garçon. Que fait un certain homme appelé Pierre Lapeire ?

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

LXI.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 12 frimaire an V de la Republique (2 décembre 1796).

Le citoyen Just (1) m'ecrit, mon cher frère, qu'il se presente des fermiers pour Gentilli. Il m'annonce que M. Hurard le laïque est dangereusement malade et prêt a aller rendre compte a l'Etre suprême de son aristocratie suivie de terrorisme. Quoi qu'il en soit, vous fairés une bonne œuvre terrestre de donner un coup d'œil sur la gestion de cette maison et dependances dont le

(1) Personnage non identifié.

revenu est de zero, sans compter, a ce que l'on m'assure, que ces patriotes purs enlèvent jusque aux gonds, serrures, etc., etc.

Je vous ai fait passer l'acte de vente de M. de Sade, je vous prie de tirer au clair l'origine de la rente des aumones de 90 livres en faveur des pauvres de La Coste. Il pretend que ce n'est qu'un don et non une obligation; elle doit provenir de quelque testament. M. de Sade sera payé ès mains du notaire de Loche le 23 courant; je crois qu'on lui avoit ecrit de nous poursuivre, si nous n'etions pas exacts. Adieu, mon ami, je vous embrasse de tout mon cœur. Le petit se porte bien.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

LXII.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 17 frimaire an 5 de la Republique (7 décembre 1796).

J'ai reçu votre lettre d'Aix en date du 5, mon cher frère. Je suis charmé que vous soyés content de votre voyage d'Aix; j'espère que vous le serez aussi de celui que vous allez entreprendre dans l'ouest et le nord de notre departement. Je reçois fort souvent des lettres des membres du departement et de la municipalité (1). Je m'occupe continuellement des moyens d'ameliorer leur situation et celle de leurs administrés, mais la bonne volonté et l'activité sont souvent impuissantes contre le defaut d'argent. Rien d'aussi oberé que le tresor de la Republique; la cassette de gens qui habitent de très petits chateaux n'est pas plus maigre. On parle toujours beaucoup de la paix; ce sera le moyen de diminuer les depenses, par consequent d'economiser.

(1) L'administration municipale d'Avignon était composée de Faulcon, notaire, *président;* Thomas, ex-notaire; Sébastien Amiel, Hubert Bérard, de Morières; Barillon; Ravel jeune, négociant; Néron, négociant; Jean-André Cartoux; Sagnier, tailleur, *administrateurs;* Rat, *commissaire du Directoire exécutif,* tous partisans de Rovère et acquis aux idées de modération. Elle avait remplacé, le 21 vendémiaire an V (12 octobre 1796), l'administration en partie jacobine: Minvielle père, *président;* Scipion Duroure ou du Roure; Amic, Combe; Anrès, charcutier; Crès, cultivateur; Barreau, fourreur; Bioulès fils et Minvielle fils, *administrateurs;* Rat, *commissaire du Directoire exécutif.*

Un certain M. de Saint-Laurent (2), chez lequel vous avés logé a votre retour d'Italie, me fit l'amitié de m'emprunter par deux fois une somme assez considerable bien avant le 9 thermidor an 2, epoque ou les assignats et l'argent etoient approchant au pair. Il est venu a Paris, je l'ai vu deux fois pendant son sejour, le diable l'a emporté et mon argent, qu'il me fairoit grand plaisir de vous remettre pour nos acquisitions. Je vous prie de vous occuper de cette rentrée.

Nous n'avons rien de nouveau avec M. de Sade, si ce n'est beaucoup de courtoisie, en attendant son payement qui est prêt pour le 23, car les affamés n'attendent pas avec plus d'impatience le diner que *ce brave homme* n'attend l'argent. Il pretend que les 90 livres payables annuellement aux pauvres de La Coste ne sont qu'un don volontaire; je crois ne pas me tromper en assurant que ce legs est contenu au testament de la dernière Simiane, veuve d'un Crillon, dont les Sade tenoient la terre de La Coste (3). Prenés des renseignemens auprès de Gaufridi ; je n'entends pas lacher le fond de cette somme a M. de Sade, parce que je veux bien regulièrement acquitter cette charge.

Le Conseil des Cinq-Cents a ordonné hier un message au Directoire pour l'armement et l'organisation de la garde nationale, seul moyen de faire cesser les meurtres et les vols qui desolent les bons Français (4).

(2) Personnage non identifié. En 1812, vivait à Avignon M[me] Saint-Laurent, née Revel.

(3) Anne-Élisabeth, fille unique de Joachim de Simiane, baron de Châteauneuf-Amic, seigneur de La Coste et autres places, et de feue Gabrielle de Brancas, avait épousé à l'âge de 16 ans, le 21 janvier 1661, Joseph-Dominique-Nicolas de Berton, baron de Crillon, Saint-Jean de Vassols, Velleron et autres places, colonel de l'artillerie du pape dans le comté Venaissin, et de dame Marquise d'Albertas (Bibliothèque d'Avignon, ms. n° 2575, fol. 56).

Joseph-Dominique-Nicolas de Berton de Crillon mourut le 16 mai 1699, ne laissant pas d'enfants de son mariage avec Anne-Élisabeth de Simiane. Cette dernière décéda elle-même le 11 janvier 1716, laissant pour héritier bénéficiaire le marquis de Sade-Mazan, son cousin, fils de Jean-Baptiste de Sade, seigneur de Saumanes, coseigneur de Mazan, etc., et de Diane de Simiane, dame de La Coste, sœur de Joachim de Simiane précité. Or, dans l'inventaire des biens laissés par Anne-Élisabeth de Simiane, marquise de Crillon, dressé le 14 juillet 1716 par Bernard, notaire à Avignon, il est fait mention de plusieurs fondations faites par elle et entr'autres de l'établissement d'un ermite à La Coste et de pensions pour les pauvres de cette commune. L'inventaire contient 39 feuillets. (Voir Bibliothèque d'Avignon, *Actes et notes concernant la maison de Simiane*, ms. 2161, fol. 80.)

(4) Dans la séance du Conseil des Cinq-Cents du 16 frimaire an V, le représentant Mailhe, se plaignant que partout l'ordre était troublé, qu'il n'y avait plus de gardes nationales et que si quelques communes en avaient conservé, ce n'étaient plus que des gardes choisies d'après l'esprit qui animait les administrations municipales et ne

J'ai reçu une lettre du petit Clareton ; il etoit a Cremone avec Perier (5), qui va le placer a Nice. Donnés-moi des nouvelles de son frère; on me l'a dit malade.

Le petit Adolphe a enfin ses seize dents. Les deux dernières l'ont un peu inquieté, sans porter atteinte a son grand apetit.

Salut et fraternité.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

LXIII.

Au citoyen Rovère jeune a Avignon.

Paris, le 21 frimaire an 5 de la Republique (11 décembre 1796).

J'ai reçu, mon cher frère, une charmante lettre de notre voisin et ami Ayme, et un excellent memoire relatif aux pretentions de notre nouveau voisin Payan. Le huitième principe me paroit peremptoire : *le droit acquis par la prescription se perd de même*. Une partie de l'aqueduc a eté detruit pertinemment, il n'a pas reclamé dans le laps de dix ans, la prescription est encourue contre lui. Le Payan ne m'a point encore ecrit. Je vous ai prié et exhorté a aller votre train pour les reparations, lorsque votre voyage de Courtheson seroit effectué; nous ne sommes pas dans le même cas que dans l'ancien regime papal, ou au moyen d'une inhibition bien ou mal fondée tous les travaux etoient suspendus, et les dommages et interêts renvoyés aux kalendes grecques. Je me souviens souvent de la maxime *nocuit differe paratis,* qui en termes moins nobles, s'appelle profiter du temps.

Je m'en rapporte en tout a votre intelligence, dont Ayme est veritablement admirateur. Je vais m'occuper de plus fort de le faire placer; il est affreux qu'un homme qui a autant de talens

servaient ainsi que les factions au lieu d'assurer la tranquillité publique, avait demandé en effet qu'un message fût adressé au Directoire exécutif à l'effet d'obtenir de lui des renseignements sur le service actuel des gardes nationales, si les lois existantes étaient suffisantes pour en assurer le bon fonctionnement ou s'il y avait lieu d'en faire de nouvelles. La proposition de Mailhe fut adoptée (*Moniteur,* an V, n° 8). La réorganisation de la garde nationale dans toute la République était à l'ordre du jour depuis la promulgation de la Constitution de l'an III. (Voir *Moniteur,* an IV, n°s 188 et 230.)

(5) Personnage non identifié.

reste enfoui, tandis que les places sont occupées par des brigands et des ineptes.

Je reçois votre lettre du 7 de ce mois ; je vois, mon cher frère, que vous avés prevenu tous mes desirs et fait tout ce qu'il etoit en votre pouvoir moral et pecuniaire. Je m'occupe aussi avec efficacité de ce qui peut vous tenir a cœur. Je vous previens sous le plus grand secret que vous serés seul possesseur du Large, mais *motus* a qui que ce soit ; laissés-moi faire, ne dites pas un mot relatif a cette affaire, allés votre train comme si vous n'en aviés pas envie et soyés assuré de la reussite.

La nouvelle que vous me donnés de la maladie de M. Payan tempère un peu le rabat-joie que me causoit son voisinage. Je vous remercie des soins que vous avés pris pour la batisse de la Riaille ; vous devés considerer que la hauteur des anciens appartemens ne peut pas cadrer avec la grandeur de la salle, qui occupera les deux tiers du grenier a foin ancien. Je me rappelle confusement que la maison basse offre des beautés que l'art pourroit relever encore, mais reflechissés que j'ai quarante-huit ans passés, que ma vie, ainsi que la vôtre qui est encore a son midi, tandis que la mienne depasse cette partie du quadran vital, a eté parsemée de peines, d'inquietudes, d'angoisses ; que si nous avons la paix etrangère (1), nous pourrons peut-être gouter celle qu'Horace decrivoit si bien lorsqu'il peignoit l'agriculteur heureux d'être eloigné des affaires publiques et des creanciers (2) ; deux tourmens que j'ai connus depuis mon debut dans le monde.

Avec peu de reparations je pourrai faire une habitation agreable a la Riaille. La proximité d'une petite ville est toujours agreable, surtout lorsque le poids des années commence a vous reduire au bavardage ; ainsi je persiste pour la hauteur des plafonds pareille a celui du dessous de votre chambre a echelle.

Lorsque ma lettre vous arrivera, vous aurés vu Sorgues, Cour-

(1) La défaite des Piémontais à Millesimo et à Mondovi avait amené l'armistice de Cherasco (avril 1796), suivi d'un traité qui donna à la France la Savoie et le comté de Nice. Les Piémontais ainsi réduits à l'impuissance, Bonaparte s'était mis a la poursuite de l'armée autrichienne et avait emporté sur les généraux Wurmser et Alvinzi une série d'avantages couronnés par la brillante victoire d'Arcole (novembre 1796). Ces succès permettaient d'espérer une paix prochaine.

(2) *Beatus ille qui, procul negotiis*
Ut prisca gens mortalium
Paterna rura bobus exercet suis
Solutus omni fœnore, etc.
(*Odes* d'Horace, liv. V, ode II.)

thezon et toute cette lisière; les choses doivent y avoir changé de face, car le benedictin Pochy (3) vient de m'ecrire une belle lettre bien cimentée et entrelardée de protestations d'estime et d'amitié. Raphel cadet (4) m'avoit honoré d'une pareille epitre. Le thermomètre doit être bien changé, puisque tous ces gens ne cessoient de crier contre moi et contre vous.

Si vous voyés que le foin se vende bien, je crois que vous agirés prudemment d'en vendre une partie. Si la paix avoit lieu, vous éprouveriés certainement une grande diminution.

Adolphe a eté un peu enrhumé a cause de ses dents; il est toujours aimable. Le pretendu de Mlle de Gramont (5), qui entre chés mois dans le moment, est extrêmement sensible a votre souvenir; il vous est très attaché.

Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

LXIV.

Au citoyen Rovère jeune a Avignon.

Paris, le 24 frimaire an 5 de la Republique (14 décembre 1796).

Nous sommes au moment, mon cher frère, d'effectuer le premier payement de M. de Sade; son argent est prêt, et il assure que son vendeur l'est aussi pour lui transmettre des fonds plus productifs que ceux de La Coste, ce qui couvrira parfaitement toutes recherches de la part de Mme de Sade et autres creanciers.

(3) Voir lettre XXXVII, note 1.

(4) Ils étaient deux frères de ce nom : l'aîné Louis-Alexis et le cadet Jean-Joseph-Charles-Vincent. Ils étaient nés à Puyméras, dans l'ancien comté Venaissin, fils de Louis-Gabriel, notaire audit lieu, et de Anne Tolignan. Tous deux étaient hommes de loi et jouèrent un grand rôle dans la Révolution d'Avignon et du comté Venaissin. Ils furent successivement juges et présidents du tribunal criminel. Raphel cadet fut un juriste et un écrivain de quelque valeur. Il se retira après la Révolution à Paris, où il serait mort, dit-on, à l'hôpital dans la plus extrême misère. En 1795, il habitai encore Avignon, rue Bertrand, île 83, n° 34. L'aîné était décédé à Avignon, à l'âge de cinquante-neuf ans, le 3 février 1804. (Voir *Mémoires sur la révolution d'Avignon et du comté Venaissin* en latin et en français, t. II, p. 220, Rome, 1793, et Barjavel : *Dictionnaire biographique du département de Vaucluse.*)

(5) Le prétendu en question était M. de Bosas.

Je connoissois bien la clause de l'acte et ne lacherai jamais l'argent sans avoir une hypothèque speciale.

Je ne perds pas votre affaire du Large ; j'espère réussir, mais le plus grand secret.

Il s'agit de rendre service a notre ami Donis ; ses projets de reforme etoient excellens, il auroit fallu pour les executer avoir les gouvernans et moins de gens interessés aux abus ; je lui ai conseillé de se retourner du côté de la place de Philipon (1). Vous lui aviés donné la même vue, nous avons fait les demarches necessaires ; il s'agit d'avoir une lettre de ce payeur adressée a la tresorerie, enonciative de sa perseverance a se retirer ; si vous obtenés cette lettre, son affaire est sure.

Enfin, le cousin d'Eaulx, après trois mois de lambinerie, part pour aller joindre le general Willot ; il doit vous chercher a son arrivée, il a besoin de vos conseils.

Il tarde infiniment a M. de Roussière d'apprendre que vous ayés eté chés sa femme ; c'est un homme qui est peu connu, le cas que l'on faisoit de lui dans l'ancien regime etoit un hommage rendu a ses talens et a sa sagacité.

Nous avons ici beaucoup d'avignonais ou vauclusiens qui retourneront bientôt dans leurs foyers pour assister aux elections, je leur dirai et ai commencé a leur dire ce qu'il faut pour notre projet ; travaillés du mieux que vous pourrés pour en venir a bout. Je crois que si vous êtes ici, et moi a nos travaux agricoles, nous fairons de bonne besogne. Il est possible que le sort me fasse rester encore une année, agrement de plus si nous pouvions nous joindre legislativement. Je dois vous dire d'observer infiniment Tisson (2), c'est un homme qui n'est soutenu que par Olivier Gerente ; tous les autres deputés du midi le connoissent parfaitement.

Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(1) Philippon, dont nous ignorons les prénoms, était, en messidor an IV, payeur général du département de Vaucluse. Il était déjà à Avignon en l'an III, puisqu'à la date du 25 vendémiaire (16 octobre 1794), il signa avec Raphel cadet, en qualité de commissaire nommé par le représentant Goupilleau pour assurer l'exécution de son arrêté d'arrestation des membres de la Commission populaire d'Orange, une réquisition de prise de corps contre Viot, accusateur public de cette Commission.

(2) Tisson (Mathieu), né à Montpellier le 15 mai 1759, servit à partir du 2 octobre 1791 à l'armée des Pyrénées-Occidentales comme lieutenant au 1er bataillon de l'Hérault. Le 2 août 1792, il était promu au commandement du 3e bataillon de ce département, et le 15 mai 1793, il était fait général de brigade. Du département de l'Hérault qu'il commandait depuis le 26 pluviôse an IV, il passa dans celui de

LXV.

Au citoyen Rovère a Avignon.

Paris, le 28 frimaire an 5 de la Republique (18 décembre 1796).

Vos vœux seront exaucés, mon cher frère, vous serés parfaitement au Large ; vous pouvés y compter, vous aurés seulement la precaution a prendre de feindre de l'incertitude et d'adopter une conduite *aussi louable que mon style*. J'ai vu que cet etablissement vous convenoit ; j'ai fait des sacrifices avec plaisir, ma femme s'y est prêtée avec grace, et nous nous applaudirons toujours de cimenter et de maintenir parmi nous les liens de l'amitié et de la fraternité. On m'avoit annoncé la mort de M. Hurard le mondain ; comment voulés-vous qu'a deux cents lieues, après les affaires de vendemiaire surtout, je puisse diriger ces voleurs, puisque vous qui êtes sur les lieux avec des pouvoirs illimités, ne pouvés en venir a bout ? Je vous ai annoncé que plusieurs personnes se presentoient pour affermer ; s'ils sont solides, qu'ils ayent des cautions, il faudra bien prendre ce parti ; si nous ne sommes pas morts d'ici en prairial, nous verrons alors de donner une base solide a cette possession.

Je m'occupe ici du projet que je vous ai communiqué pour me remplacer, n'y apportés pas cette tiedeur que vous mettés quelquefois dans les choses les plus importantes. Beaucoup d'avignonais doivent bientôt partir ; ils seront parfaitement instruits, et vous pourrés vous entendre avec eux.

Je sens bien que M. de Sade a fait une bonne affaire ; nous ne l'avons pas gâtée. Pour nous toutes ces petites jalousies cesseront ; il faudra bien que ces MM. s'accoutument a n'avoir plus la jouissance de voir des huissiers. Je vous exhorte a menager votre santé et a faire de bonnes affaires ; il fait aussi ici un froid des plus aigus.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

Vaucluse au commencement de l'an V. Réformé le 23 fructidor, il fut remis en activité dans la 9e division militaire le 17 ventôse an IX et le 29 messidor an X il fut employé dans la 24e division. Créé membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, il obtint la croix de commandeur le 25 prairial suivant. Le 24 fructidor an XIII, Tisson servit à l'armée de Naples et commanda le 6 novembre 1806 la division de l'Adriatique. Retraité le 6 décembre 1807 à cause de ses infirmités, le général Tisson reçut de Louis XVIII la croix de Saint-Louis le 22 mars 1815. Il mourut le 8 mai 1825. (Voir *Fastes de la Légion d'honneur*, t. IV, Paris, 1844.)

LXVI.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 4 nivôse an 5 de la Republique (24 décembre 1796).

J'ai reçu votre petite lettre, mon cher frère, du 22 frimaire, et celle du mondain Hurard que je croyois mort, et la petition de M. de Roussières pour laquelle j'avois dejà fait des demarches très actives. Je ne conçois pas comme vous avés laissé passer la formule de sa signature, ou il a mis : Signé Roussière. Il paroît que c'est un collationné et non un original ; n'importe, j'arrangerai l'affaire.

Avant de vous parler des miennes, il faut que je vous parle des vôtres. Mes precedentes vous auront instruit que le domaine du Large vous appartiendroit bientôt en totalité, pourvu que la chose fût secrète. Sous très peu de jours, je vous donnerai de plus grands developpemens; vous pouvés y compter comme chose vous appartenant. Vous ne m'en avés jamais parlé que legèrement ; je vois que c'est un superbe effet que vous pourrés porter, par vos connoissances en agriculture, a une somme considerable annuellement. Je peux vous assurer que je n'aurai jamais une satisfaction plus ample et plus sure que lorsque je vous verrai heureux, tranquille et riche. M. de Sade est a traiter des acquisitions en remplacement ; nous vivons fort bien de loin, il est domicilié a Saint-Amans (1). Je lui ai ecrit dans le sens de votre penultième lettre sur ses correspondans dans notre departement. Je vois bien que sa terre est payée a sa juste valeur ; cependant je n'ai point de regrets ; le voisinage et la bonté des fonds valent quelques sacrifices. Vous m'aviés promis une note des meubles et effets provenant du château ; vous me feriés grand plaisir de me la faire parvenir avant que j'aye effectué la totalité des payemens

Je vois beaucoup de difficultés a vous envoyer un jardinier avant notre arrivée. Sur les observations que nous avions faites en presence de celui qui doit nous accompagner, il ne veut marcher qu'avec nous, d'autant mieux que je l'ai passablement placé ; en attendant, il faut absolument que vous demandiés au

(1) Saint-Amans (Loir-et-Cher), près de Vendôme.

jardinier Benoit ou au Lorrain, dont les pepinières sont dans la terre de M[me] de Quinson (2), un garçon entendu que vous surveillerés pour les plantations des pepinières. N'èpargnés pas le terrain et la nature des arbres, pour qu'il y en aye pour votre domaine du Large. Je pense qu'après la paix le gout de l'agriculture va prendre par toute la Republique, que les pepinières ayant eté negligées, on tirera bon parti des arbres, outre l'agrement et l'economie de pouvoir tirer de ses propres fonds et de choisir les sujets a volonté.

Je voudrois bien, mon cher frère, que vous fassiés sommer ce vieux cochon de Donis père (3), de nous dônner enfin après quinze ans de promesses, des plants de tokai (4) ; s'il refuse, menés-le comme il le merite et comme vous sçavés le faire.

Je vous ecrirai plus au long par le prochain courrier ; mais, au nom de l'amitié, prenés un parti pour que le domaine de Gentilli ne nous soit pas a charge ; c'est une chose tuante que les voleries de ce mondain d'Hurard.

Vous m'aviés fait des reproches obligeans sur ce que j'avois emprunté a fonds perdu pour payer une partie de Gentilli ; eh bien, Collot la Salcette (5), membre du Conseil des Cinq-Cens, mon prêteur, devenu très mauvais depuis vendemiaire, est mort hier. Vous voilà son heritier pour une petite somme a la verité, mais Sancho-Pança pretendoit que les petits profits remplissoient la bourse.

Notre petit a eté un peu malade des suites de la dentition et du rhume ; il va bien.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(2) Marie-Marguerite de Louet de Murat de Nogaret de Calvisson avait épousé, le 5 mars 1776, Gabriel-Joseph-Raymond de Villardi de Quinson, marquis de Montlaur, chevalier d'honneur en la cour des aides de Montpellier. (V. *Armorial du Languedoc*, par Louis de la Roque, Paris, 1860.)

Le marquis Villardi de Quinson habitait à Avignon, rue Bouquerie, hôtel actuel de M. du Laurens d'Oiselay, et à Paris, rue d'Artois. — Quinson, village des Basses-Alpes, canton de Riez, sur la rive droite du Verdon.

(3) Il s'agit du vieux marquis Jean-Baptiste de Doni, noble patrice florentin, seigneur de Goult au comté Venaissin, marquis de Beauchamps. (Voir lettres V, note 1, et LIII, note 3.

(4) Le tokai, cépage originaire de Tokai (Hongrie), où il donne les célèbres vins de liqueur de ce nom, les meilleurs de l'Europe, fut naturalisé en Provence et en Dauphiné seulement au XVIII[e] siècle. Il y est encore très rare. Ce qui explique le cas qu'en faisait Rovère.

(5) Voir lettre VII, note 6.

LXVI.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 4 nivôse an 5 de la Republique (24 décembre 1796).

J'ai reçu votre petite lettre, mon cher frère, du 22 frimaire, et celle du mondain Hurard que je croyois mort, et la petition de M. de Roussières pour laquelle j'avois dejà fait des demarches très actives. Je ne conçois pas comme vous avés laissé passer la formule de sa signature, ou il a mis : Signé Roussière. Il paroît que c'est un collationné et non un original ; n'importe, j'arrangerai l'affaire.

Avant de vous parler des miennes, il faut que je vous parle des vôtres. Mes precedentes vous auront instruit que le domaine du Large vous appartiendroit bientôt en totalité, pourvu que la chose fût secrète. Sous très peu de jours, je vous donnerai de plus grands developpemens; vous pouvés y compter comme chose vous appartenant. Vous ne m'en avés jamais parlé que legèrement ; je vois que c'est un superbe effet que vous pourrés porter, par vos connoissances en agriculture, a une somme considerable annuellement. Je peux vous assurer que je n'aurai jamais une satisfaction plus ample et plus sure que lorsque je vous verrai heureux, tranquille et riche. M. de Sade est a traiter des acquisitions en remplacement ; nous vivons fort bien de loin, il est domicilié a Saint-Amans (1). Je lui ai ecrit dans le sens de votre penultième lettre sur ses correspondans dans notre departement. Je vois bien que sa terre est payée a sa juste valeur ; cependant je n'ai point de regrets ; le voisinage et la bonté des fonds valent quelques sacrifices. Vous m'aviés promis une note des meubles et effets provenant du château ; vous me feriés grand plaisir de me la faire parvenir avant que j'aye effectué la totalité des payemens

Je vois beaucoup de difficultés a vous envoyer un jardinier avant notre arrivée. Sur les observations que nous avions faites en presence de celui qui doit nous accompagner, il ne veut marcher qu'avec nous, d'autant mieux que je l'ai passablement placé ; en attendant, il faut absolument que vous demandiés au

(1) Saint-Amans (Loir-et-Cher), près de Vendôme.

jardinier Benoit ou au Lorrain, dont les pepinières sont dans la terre de M[me] de Quinson (2), un garçon entendu que vous surveillerés pour les plantations des pepinières. N'épargnés pas le terrain et la nature des arbres, pour qu'il y en aye pour votre domaine du Large. Je pense qu'après la paix le gout de l'agriculture va prendre par toute la Republique, que les pepinières ayant eté negligées, on tirera bon parti des arbres, outre l'agrement et l'economie de pouvoir tirer de ses propres fonds et de choisir les sujets a volonté.

Je voudrois bien, mon cher frère, que vous fassiés sommer ce vieux cochon de Donis père (3), de nous donner enfin après quinze ans de promesses, des plants de tokai (4); s'il refuse, menés-le comme il le merite et comme vous sçavés le faire.

Je vous ecrirai plus au long par le prochain courrier ; mais, au nom de l'amitié, prenés un parti pour que le domaine de Gentilli ne nous soit pas a charge ; c'est une chose tuante que les voleries de ce mondain d'Hurard.

Vous m'aviés fait des reproches obligeans sur ce que j'avois emprunté a fonds perdu pour payer une partie de Gentilli ; eh bien, Collot la Salcette (5), membre du Conseil des Cinq-Cens, mon prêteur, devenu très mauvais depuis vendemiaire, est mort hier. Vous voilà son heritier pour une petite somme a la verité, mais Sancho-Pança pretendoit que les petits profits remplissoient la bourse.

Notre petit a eté un peu malade des suites de la dentition et du rhume ; il va bien.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(2) Marie-Marguerite de Louet de Murat de Nogaret de Calvisson avait épousé, le 5 mars 1776, Gabriel-Joseph-Raymond de Villardi de Quinson, marquis de Montlaur, chevalier d'honneur en la cour des aides de Montpellier. (V. *Armorial du Languedoc*, par Louis de la Roque, Paris, 1860.)

Le marquis Villardi de Quinson habitait à Avignon, rue Bouquerie, hôtel actuel de M. du Laurens d'Oiselay, et à Paris, rue d'Artois. — Quinson, village des Basses-Alpes, canton de Riez, sur la rive droite du Verdon.

(3) Il s'agit du vieux marquis Jean-Baptiste de Doni, noble patrice florentin, seigneur de Goult au comté Venaissin, marquis de Beauchamps. (Voir lettres V, note 1, et LIII, note 3.

(4) Le tokai, cépage originaire de Tokai (Hongrie), où il donne les célèbres vins de liqueur de ce nom, les meilleurs de l'Europe, fut naturalisé en Provence et en Dauphiné seulement au XVIII[e] siècle. Il y est encore très rare. Ce qui explique le cas qu'en faisait Rovère.

(5) Voir lettre VII, note 6.

LXVI.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 4 nivôse an 5 de la Republique (24 décembre 1796).

J'ai reçu votre petite lettre, mon cher frère, du 22 frimaire, et celle du mondain Hurard que je croyois mort, et la petition de M. de Roussières pour laquelle j'avois deja fait des demarches très actives. Je ne conçois pas comme vous avés laissé passer la formule de sa signature, ou il a mis : Signé Roussière. Il paroit que c'est un collationné et non un original ; n'importe, j'arrangerai l'affaire.

Avant de vous parler des miennes, il faut que je vous parle des vôtres. Mes precedentes vous auront instruit que le domaine du Large vous appartiendroit bientôt en totalité, pourvu que la chose fût secrète. Sous très peu de jours, je vous donnerai de plus grands developpemens; vous pouvés y compter comme chose vous appartenant. Vous ne m'en avés jamais parlé que legèrement ; je vois que c'est un superbe effet que vous pourrés porter, par vos connoissances en agriculture, a une somme considerable annuellement. Je peux vous assurer que je n'aurai jamais une satisfaction plus ample et plus sure que lorsque je vous verrai heureux, tranquille et riche. M. de Sade est a traiter des acquisitions en remplacement ; nous vivons fort bien de loin, il est domicilié a Saint-Amans (1). Je lui ai ecrit dans le sens de votre penultième lettre sur ses correspondans dans notre departement. Je vois bien que sa terre est payée a sa juste valeur ; cependant je n'ai point de regrets ; le voisinage et la bonté des fonds valent quelques sacrifices. Vous m'aviés promis une note des meubles et effets provenant du château ; vous me feriés grand plaisir de me la faire parvenir avant que j'aye effectué la totalité des payemens

Je vois beaucoup de difficultés a vous envoyer un jardinier avant notre arrivée. Sur les observations que nous avions faites en presence de celui qui doit nous accompagner, il ne veut marcher qu'avec nous, d'autant mieux que je l'ai passablement placé ; en attendant, il faut absolument que vous demandiés au

(1) Saint-Amans (Loir-et-Cher), près de Vendôme.

jardinier Benoit ou au Lorrain, dont les pepinières sont dans la terre de M[me] de Quinson (2), un garçon entendu que vous surveillerés pour les plantations des pepinières. N'épargnés pas le terrain et la nature des arbres, pour qu'il y en aye pour votre domaine du Large. Je pense qu'après la paix le gout de l'agriculture va prendre par toute la Republique, que les pepinières ayant eté negligées, on tirera bon parti des arbres, outre l'agrement et l'economie de pouvoir tirer de ses propres fonds et de choisir les sujets a volonté.

Je voudrois bien, mon cher frère, que vous fassiés sommer ce vieux cochon de Donis père (3), de nous donner enfin après quinze ans de promesses, des plants de tokai (4); s'il refuse, menés-le comme il le merite et comme vous sçavés le faire.

Je vous ecrirai plus au long par le prochain courrier ; mais, au nom de l'amitié, prenés un parti pour que le domaine de Gentilli ne nous soit pas a charge ; c'est une chose tuante que les voleries de ce mondain d'Hurard.

Vous m'aviés fait des reproches obligeans sur ce que j'avois emprunté a fonds perdu pour payer une partie de Gentilli ; eh bien, Collot la Salcette (5), membre du Conseil des Cinq-Cens, mon prêteur, devenu très mauvais depuis vendemiaire, est mort hier. Vous voilà son heritier pour une petite somme a la verité, mais Sancho-Pança pretendoit que les petits profits remplissoient la bourse.

Notre petit a eté un peu malade des suites de la dentition et du rhume ; il va bien.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. Rovère.

(2) Marie-Marguerite de Louet de Murat de Nogaret de Calvisson avait épousé, le 5 mars 1776, Gabriel-Joseph-Raymond de Villardi de Quinson, marquis de Montlaur, chevalier d'honneur en la cour des aides de Montpellier. (V. *Armorial du Languedoc*, par Louis de la Roque, Paris, 1860.)

Le marquis Villardi de Quinson habitait à Avignon, rue Bouquerie, hôtel actuel de M. du Laurens d'Oiselay, et à Paris, rue d'Artois. — Quinson, village des Basses-Alpes, canton de Riez, sur la rive droite du Verdon.

(3) Il s'agit du vieux marquis Jean-Baptiste de Doni, noble patrice florentin, seigneur de Goult au comté Venaissin, marquis de Beauchamps. (Voir lettres V, note 1, et LIII, note 3.

(4) Le tokai, cépage originaire de Tokai (Hongrie), où il donne les célèbres vins de liqueur de ce nom, les meilleurs de l'Europe, fut naturalisé en Provence et en Dauphiné seulement au XVIII[e] siècle. Il y est encore très rare. Ce qui explique le cas qu'en faisait Rovère.

(5) Voir lettre VII, note 6.

LXVII.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux par Apt, departement de Vaucluse.

Paris, le 6 nivôse an 5 de la Republique (26 décembre 1796).

Je vous confirme, mon cher frère, les assurances que je vous avois données par mes precedentes que vous auriés le Large; c'est a vous a present a aviser en secret a surveiller une certaine femme chargée des pouvoirs de Mme Beraud, pour qu'on n'enlève que ce qui lui appartient, ayant appris qu'un polonais doit lui apporter les effets qu'elle avoit deposés dans cette habitation. Vous avés des pieds de muriers, des ustensiles de cave, des semences et autres objets a surveiller, sans toutefois vous annoncer pour proprietaire exclusif. Je vous conseille, ma lettre reçue, de mettre quelqu'un de confiance qui puisse surveiller vos affaires. Je vous avois toujours predit que tant que le jacobinisme auroit le dessus dans notre departement, nous n'en viendrions pas a bout et que vous ne seriés paisible que lorsque les principes de justice et d'humanité seroient a l'ordre du jour. Je ne vous cache pas qu'il a fallu faire des sacrifices; que ne fait-on pas pour l'amitié et pour epurer son departement?

M. Bosas m'a communiqué votre charmante lettre; si vous faites reussir le mariage, vous serés très voisin. Mme de La Tour (1) demande votre adresse; il faudra lui ecrire; il faut se souvenir de ses amis.

Je vous prie de tenir la main a la batisse de la Riaille; il faudroit peut-être donner quelque argent d'avance aux maçons; nous etions autrefois si fort en retard qu'il est convenable de changer cet usage. Marqués-moi si l'on craint pour les rejetons d'oliviers.

Le petit va mieux.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(1) Marie-Joséphine-Louise-Sophie de Cambis de Fargues, marquise de Velleron, épousa, en 1773, Jean-Jacques de Vidaud de la Tour, chevalier, comte de la Bâtie, seigneur de Biviers, premier président du parlement de Grenoble, mort sur l'échafaud révolutionnaire d'Orange. Par son mariage il était devenu marquis de Velleron, petite localité de l'ancien comté Venaissin. (Voir pour les détails généalogiques : G. de Rivoire de la Bâtie, *Armorial de Dauphiné*, Lyon, 1867, et abbé Bonnel, *Les 332 victimes du tribunal populaire d'Orange, op. cit.)*

LXVIII.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 15 nivôse an 5 de la Republique (4 janvier 1797).

Vous aviés effectivement, mon cher frère, un peu negligé la plume ; j'eusse eté en peine, si Martin (1), par sa lettre, et M. de Roussière, par celle de sa femme, ne m'avoient donné votre itineraire. Je vois avec plaisir que vous avés eté satisfait de vos courses, moins de l'etat du domaine de Gentilli ; vous avés mal fait de ne pas accepter l'offre du jardinier qui paye a raison d'un louis l'eminée, le jardin et le pré, sauf l'usage des fruits et des legumes ; cette offre me paroit nous assurer quelque chose, tandis que les soins officieux de M. Hurard ne nous valent que des lettres equivalentes a celles que l'on appelle traites ou de change. Mon dessein, a vous dire vrai, n'est pas d'etablir mon domicile a Sorgues de longtemps ; les brouillards politiques ne seront pas assés balayés par le zephir de la tranquillité pour rester dans les bas fonds ; il faut se tenir sur les hauteurs autant qu'il est possible. Bonnieux et La Coste me paroissent des lieux très sains et a l'abri de toute contagion ; ainsi vous pouvés aller en avant avec ce jardinier, en conditionnant cependant le marché, de manière que nous ne soyons pas genés lorsque nous voudrons passer deux mois a Gentilli, ou que ceux que nous substituerions provisoirement a notre lieu et place ne le fussent pas. J'imagine que si la paix sort enfin de ces monceaux fumants de cadavres et de ruines, nous aurons beaucoup d'Anglais dans le departement de Vaucluse.

Mes precedentes vous auront appris que vous seriés parfaitement a votre Large ; j'avois bien entrevu que vous desiriés ardemment de n'avoir a partager avec personne ; j'ai pris toutes les precautions exigées par la prudence, j'ai fait tous les sacrifices que l'amitié pouvoit m'inspirer ; vous m'aviés même gené la-dessus, ne m'ayant pas parlé aussi clair que dans votre dernière. A present surveillés la femme de Cavaillon qui doit être certainement une terroriste bien decidée, econduisés-la, faites enfin tout ce que l'intelligence et vos interests, conciliés avec la

(1) Voir lettre XLIII.

LXVII.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux par Apt, departement de Vaucluse.

Paris, le 6 nivôse an 5 de la Republique (26 décembre 1796).

Je vous confirme, mon cher frère, les assurances que je vous avois données par mes precedentes que vous auriés le Large; c'est a vous a present a aviser en secret a surveiller une certaine femme chargée des pouvoirs de Mme Beraud, pour qu'on n'enlève que ce qui lui appartient, ayant appris qu'un polonais doit lui apporter les effets qu'elle avoit deposés dans cette habitation. Vous avés des pieds de muriers, des ustensiles de cave, des semences et autres objets a surveiller, sans toutefois vous annoncer pour proprietaire exclusif. Je vous conseille, ma lettre reçue, de mettre quelqu'un de confiance qui puisse surveiller vos affaires. Je vous avois toujours predit que tant que le jacobinisme auroit le dessus dans notre departement, nous n'en viendrions pas a bout et que vous ne seriés paisible que lorsque les principes de justice et d'humanité seroient a l'ordre du jour. Je ne vous cache pas qu'il a fallu faire des sacrifices; que ne fait-on pas pour l'amitié et pour epurer son departement?

M. Bosas m'a communiqué votre charmante lettre; si vous faites reussir le mariage, vous serés très voisin. Mme de La Tour (1) demande votre adresse; il faudra lui ecrire; il faut se souvenir de ses amis.

Je vous prie de tenir la main a la batisse de la Riaille; il faudroit peut-être donner quelque argent d'avance aux maçons; nous etions autrefois si fort en retard qu'il est convenable de changer cet usage. Marqués-moi si l'on craint pour les rejetons d'oliviers.

Le petit va mieux.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. Rovère.

(1) Marie-Joséphine-Louise-Sophie de Cambis de Fargues, marquise de Velleron, épousa, en 1773, Jean-Jacques de Vidaud de la Tour, chevalier, comte de la Bâtie, seigneur de Biviers, premier président du parlement de Grenoble, mort sur l'échafaud révolutionnaire d'Orange. Par son mariage il était devenu marquis de Velleron, petite localité de l'ancien comté Venaissin. (Voir pour les détails généalogiques : G. de Rivoire de la Bâtie, *Armorial de Dauphiné*, Lyon, 1867, et abbé Bonnel, *Les 332 victimes du tribunal populaire d'Orange, op. cit.)*

LXVIII.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 15 nivôse an 5 de la Republique (4 janvier 1797).

Vous aviés effectivement, mon cher frère, un peu negligé la plume ; j'eusse eté en peine, si Martin (1), par sa lettre, et M. de Roussière, par celle de sa femme, ne m'avoient donné votre itineraire. Je vois avec plaisir que vous avés eté satisfait de vos courses, moins de l'etat du domaine de Gentilli ; vous avés mal fait de ne pas accepter l'offre du jardinier qui paye a raison d'un louis l'eminée, le jardin et le pré, sauf l'usage des fruits et des legumes ; cette offre me paroit nous assurer quelque chose, tandis que les soins officieux de M. Hurard ne nous valent que des lettres equivalentes a celles que l'on appelle traites ou de change. Mon dessein, a vous dire vrai, n'est pas d'etablir mon domicile a Sorgues de longtemps ; les brouillards politiques ne seront pas assés balayés par le zephir de la tranquillité pour rester dans les bas fonds ; il faut se tenir sur les hauteurs autant qu'il est possible. Bonnieux et La Coste me paroissent des lieux très sains et a l'abri de toute contagion ; ainsi vous pouvés aller en avant avec ce jardinier, en conditionnant cependant le marché, de manière que nous ne soyons pas genés lorsque nous voudrons passer deux mois a Gentilli, ou que ceux que nous substituerions provisoirement a notre lieu et place ne le fussent pas. J'imagine que si la paix sort enfin de ces monceaux fumants de cadavres et de ruines, nous aurons beaucoup d'Anglais dans le departement de Vaucluse.

Mes precedentes vous auront appris que vous seriés parfaitement a votre Large ; j'avois bien entrevu que vous desiriés ardemment de n'avoir a partager avec personne ; j'ai pris toutes les precautions exigées par la prudence, j'ai fait tous les sacrifices que l'amitié pouvoit m'inspirer ; vous m'aviés même gené la-dessus, ne m'ayant pas parlé aussi clair que dans votre dernière. A present surveillés la femme de Cavaillon qui doit être certainement une terroriste bien decidée, econduisés-la, faites enfin tout ce que l'intelligence et vos interests, conciliés avec la

(1) Voir lettre XLIII.

prudence, pourront vous suggerer. Je crois que vous aurés la un superbe etablissement et bien productif; tachés seulement de ne pas devenir trop gros et trop gras, mettés-vous en pension chés M. Sollier le *Romain,* s'il vit encore (2), ou chés M. son fils, et votre peau se detendra bientôt.

Quant au membre a faire, il doit avoir une porte de communication interieure avec celui que le citoyen Delon (3) nous avoit fait sous votre chambre; cette porte est dejà tracée dans la fenêtre a gauche en entrant dans la cuisine. Vous repeterés la même chose de votre chambre a echelle, pour entrer dans sa sœur jumelle que vous allés creer. Ce salon dans son installation première avoit deux fenêtres parallèles a celles qui donnent sur la terrasse; nous en avions destiné une a une armoire, celle qui est a côté de la porte verte de l'ancien salon; et celle cy-dessus designée, a gauche en entrant, nous l'avions destinée a être la porte de communication avec le salon a faire.

Je suis charmé que vous ayés eté content de M[me] de Modène, elle l'est infiniment de vous et de tous nos amis; on ne peut rien ajouter aux honnestetés de Trie, de Guion et de Guillibert (4),

(2) Sollier (Pierre-Joseph), surnommé le Romain depuis qu'il avait été délégué à Rome par la communauté de Bonnieux pour soutenir les droits de la ville contre Joseph de Meri de la Canorgue, qui avait obtenu du Pape un bref érigeant en fief la terre de la Canorgue. Noble Pierre-Joseph de Sollier ou Sollyer fut quatre fois consul de Bonnieux. Il avait épousé Angélique d'Illi, dont il eut plusieurs enfants et entre autres Pierre-Gervais, dont les biens furent sequestrés le 12 messidor an II comme biens d'émigrés.

(3) Delon, maçon de Bonnieux.

(4) Guillibert (François-Xavier), natif de Bonnieux, fils de Pierre-Paul, agriculteur, était homme de loi et notaire à Apt avant la Révolution. Sous le nouveau régime il fut d'abord procureur-syndic du district d'Apt dès 1790, puis commissaire national près le tribunal du même district. En germinal an III, il était secrétaire du représentant Jean Debry, délégué dans les départements de la Drôme, Ardèche, Vaucluse, Lozère et Aveyron. Le 16 nivôse de la même année, il fut nommé secrétaire en chef de l'administration du département, sur la proposition même des administrateurs, place qu'il occupa jusqu'au 16 octobre 1795, où l'assemblée électorale l'élut administrateur du département par 162 suffrages sur 186 votants.

Guillibert avait été porté sur la liste des émigrés du département de Vaucluse en même temps que son frère l'abbé Jean-Baptiste Guillibert, ex-curé d'Orgon en Provence, qui, en exécution de la loi du 26 août 1792, s'était déporté volontairement en Italie. Le 9 messidor an III, la municipalité d'Apt délivra à Guillibert un certificat de non émigration; il n'en resta pas moins porté sur la liste des émigrés. Grâce à la protection de Rovère, il put toutefois, quoique non radié, conserver son emploi de secrétaire général du département; mais le 16 brumaire an IV, il fut remplacé comme administrateur en exécution de la loi du 3 brumaire même année. Ayant enfin obtenu sa radiation définitive le 2 vendémiaire an V (l'administration centrale du département l'avait déjà prononcée le 4 thermidor an IV, et le Comité de législation, le 18 fructidor suivant), Guillibert put siéger comme électeur à l'assemblée électorale de l'an V.

sans oublier le brave Amiel (5), qui se fache de ce que vous ne le voyés pas toutes les fois que vous allés a Avignon ; nous sommes en correspondance très serrée. Vous ne sçauriés croire combien un *certain homme* (6) qui ne reussira jamais que dans les petites affaires, qui avoit profité de mon decret d'arrestation pour s'emparer de la correspondance, qui, en ayant l'air de me plaindre, usurpoit mes depouilles, est desesperé de ce que le departement ne lui ecrit plus, et qu'il est obligé de venir a moi pour les renseignemens. Je me suis bien gardé d'avoir l'air de m'apercevoir du passé et du present, je lui ai constamment donné a dîner une fois par decade depuis mon retour au Corps legislatif.

J'ai reçu une charmante lettre d'Ayme, qui vouloit arbitrer notre procès avec Payan (7). Il a passé a Bonnieux pendant votre voyage. Aubery (8) m'a ecrit que vous aviés feté ses filles de la manière la plus agreable.

On ne vous a rien dit de trop sur le petit Adolphe ; il s'annonce très bien au moral et au physique; nous esperons pouvoir le faire inoculer avant d'aller a Belmont et a Bonnieux. Sa grand' mère nous ecrit fort souvent, elle est en Bourgogne; ses tantes très rarement; l'oncle, colonel maletois, nous fait dire des choses obligeantes. Pauline n'a pas testé; nous avons suspendu le partage jusque a ce que l'autre affaire soit terminée; il nous reviendra au moins quarante mille ecus en objets avoisinant la portion qui nous est echue; elle est belle, bonne et infiniment productive ; quoiqu'absens, nous avons eté traités en aînés de la famille. Le mariage de la plus jeune est de notre proposition ; il

(5) Amiel (Sébastien), né à Graveson en Provence, avait fait le commerce à Saint-Domingue avant la Révolution et s'y était marié. Il revint en France en 1789 et se fixa à Avignon en février 1790; il fut un des fondateurs de la Société populaire de cette ville et occupa successivement divers emplois dans les administrations civiles. Il était notamment, en avril 1791, juge au tribunal criminel provisoire du district de Vaucluse. Le 4 décembre 1792, Pache, ministre de la guerre, le nomma commissaire des guerres à la résidence de Bastia; mais, sur la demande du district de Tarascon, il fut en février 1793 transféré à la résidence de cette ville et chargé de l'approvisionnement de l'armée de Nice par la voie du Rhône. Le 1[er] août 1793, il fut nommé, par arrêté de Rovère et Poultier, commissaire des guerres dans la 8[e] division militaire à Avignon, au service de l'armée de Carteaux. Dénoncé le 22 brumaire an II, comme suspect de fédéralisme, par les patriotes de Graveson à la tête desquels était Mercurin, procureur de la commune, qui voulait le supplanter comme commissaire des guerres, il dut à la protection de Rovère et de Poultier d'être maintenu à son poste. Il le possédait encore au commencement de l'an V, et Rovère comptait sur lui comme électeur à la future assemblée électorale du département.

(6) Rovère veut parler d'Olivier-Gérente.

(7) Payan de la Coste, voir lettre LVIII, note 1.

(8) Aubery, voir lettre XLIII, note 7.

paroit qu'elle est difficile a se decider : c'est le cy-devant marquis de Baschi, de Languedoc (9), dont le chevalier de Rivettes parloit si souvent.

On nous a instruits des evenemens de Carpentras (10) et des environs ; prenés garde que la contagion ne gagne le Luberon. On assure qu'il y a des ressemblemens chés le fameux Bosse, a Lauris, pour preparer les elections prochaines (11) ; ces mouve-

(9) Baschi du Cayla (Hercule-Philippe-Étienne), comte, maréchal de camp en 1789, eut pour fils Achille-Pierre-Antoine Baschi, comte du Cayla, né le 17 février 1775, pair de France le 17 août 1815. Il épousa en 1806 Zoé Talon, fille d'un avocat du roi au Châtelet, membre de l'Assemblée nationale, et mourut le 19 août 1851 et sa veuve en avril 1861. — Cette famille, originaire de Toscane, venue en Provence avec Louis II d'Anjou en 1410, avait formé deux branches, celle de Provence et celle des barons et marquis d'Aubais et du Cayla en Languedoc.

(10) A propos des événements de Carpentras, auxquels Rovère fait ici allusion, on lisait dans le n° du 26 pluviôse an V du *Journal de Marseille* : « Le département de Vaucluse voit le mal et les désordres s'accroître à mesure que le temps qui nous conduit aux prochaines élections s'accourcit. Des troubles dans tous les sens et sous toutes les couleurs se succèdent dans les communes de Vaucluse.

« A Carpentras des mouvements ont eu lieu. Les anarchistes ont voulu assassiner un bon citoyen à coups de stylet et à coups de sabre. Ils ont tiré plusieurs coups de pistolet dans un bal. Cela a exaspéré les honnestes gens, qui de leur côté se sont armés. Il en est résulté des malheurs. A Bollène on s'est fusillé dans les rues ; un terroriste a perdu la vie dans ce choc. Dans le haut Comtat des agitations se font sentir dans un sens inverse et peuvent avoir des suites non moins dangereuses pour la paix publique et le bien général.

« La situation de ce département, tranquille et satisfaisante pendant cinq mois, a absolument changé ; au calme a succédé l'orage et les plus grandes secousses paraissent en devoir résulter. Les élections sont la cause de ces funestes mouvements ; les jacobins se démènent de toutes les manières pour avoir le dessus et les gens de bien qui savent par expérience où cela peut conduire ne négligent rien pour que leurs ennemis ne triomphent pas. Le général Tisson fait les efforts les plus soutenus pour tout apaiser, tout comprimer. »

Voir également ci-après, sur les événements de Carpentras, la lettre LXX, note 1.

(11) Bosse (Jean-François), notaire à Lauris (Vaucluse), de 1787 à 1829, patriote exclusif, avait été nommé par l'assemblée électorale, le 4 décembre 1792, juge au tribunal du district d'Apt.

« Il s'est formé depuis quelque temps dans la commune de Lauris une sorte de club qu'on peut appeler un vrai rassemblement. Il est composé d'exclusifs qui attenent journellement à la sûreté des citoyens et à la paix publique. L'administration municipale du canton paraît le protéger. On cite à la tête de cette réunion Ferrand, d'Aix, le fléau d'Aix pendant le règne de la Terreur, et les fameux frères Mercurin, de Graveson, qui ont quitté leur commune pour chercher un asile à Lauris où ils ont des appuis.

« Ces hommes sont accusés d'avoir parcouru le 21 janvier cette ville et les communes environnantes, armés de sabres et de fusils, et d'y avoir provoqué et insulté divers citoyens, de semer de l'argent pour corrompre l'esprit public, d'organiser la terreur à l'effet de troubler les prochaines élections et de répandre pour y parvenir les bruits les plus absurdes afin d'égarer les agriculteurs probes mais illettrés. Les bons citoyens de Lauris ont présenté sur tous ces faits une adresse au général Willot, de la justice duquel ils espèrent que leur situation sera prise en considération. » (*Journal de Marseille*, n° du 16 pluviôse an V, 4 février 1797.)

mens sont liés avec ceux que l'on tramoit a Paris ; nous les avons dejoués jusques a present et j'espère que nous continuerons.

Je n'ai pas vu M[me] de Janson ; je m'informerai auprès de sa cousine que je n'ai pas vue depuis six mois, dans quel pays habite la personne ; je crois qu'elle se sera arrêtée a Lyon ou dans les environs. Vous pouvés assurer M[me] de Tremolet (12) de tout mon empressement a lui être utile ainsi qu'a sa famille, mais pour ecrire je m'en soucie bien.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

LXIX.

Au citoyen Rovère jeune a Bonnieux.

Paris, le 21 nivôse an 5 de la Republique (10 janvier 1797).

Je reponds a votre lettre du 8, mon cher frère ; parlons d'abord de ce qui vous interesse. J'avois bien compris que vous desiriés avoir la totalité du Large, j'avois couché en joue cette affaire depuis longtemps ; ces jacobins etoient tenaces, d'un autre côté vous me limitiés un prix bien bas. J'ai toujours vu (et la chose m'a souvent reussi) qu'il falloit quelquefois sauter le baton dans les affaires et ne pas s'arrêter a mille ecus de plus ou de moins. Vous m'aviés fixé seize mille livres ; il a fallu donner cinquante louis de pots de vin en sus, payer en outre les semences et la recolte prochaine, ce qui en totalité fait dix-neuf mille livres, dont j'ai compté mille ecus, pareille somme payable en pluviôse, autant en nivôse, et le restant le 1[er] fructidor. Voilà, mon ami, toute la stipulation ; il m'avoit demandé le secret, je lui avois promis, il faut tenir parole ; mais en même temps ne perdés pas de vue vos interests et marqués-moi la manière dont vous voulés que je fasse pour la passation du contrat ; il m'est libre de l'effectuer le 15 pluviôse ou le 15 ventôse. Il seroit bon d'eviter les frais doubles d'enregistrement. Vous êtes le maître de diriger cette operation et de faire les arrangemens que vous jugerés

(12) Voir lettres XXXI, note 10, et XLIX, note 11.

justes et convenables pour que nous ne parlions plus d'affaires d'interests.

La position actuelle eloigne encore quelque temps toute demande en reintegration de consulat ; il faut laisser arriver les nouvelles elections ; tout est en ferment dans ce moment, tous les partis se remuent plus ou moins ostensiblement, plus ou moins sourdement. Je crois que vous avés quelque confiance en ma capacité et dans le desir de vous voir heureux. Je profiterai de la circonstance, je l'epierai avec discernement.

Je vais m'occuper de vous envoyer un jardinier ; celui qui s'est presenté me paroit un bien gros monsieur pour nous ; il gagne chés Gerard des Rivieres (1) la rançon de toute une famille de bourgeois de nos cantons. Quoique nous soyons riches, je deteste la prodigalité et prefererois d'exercer des actes de bienfaisance envers nos parens ou ceux de nos concitoyens qui joignent l'honnêteté a la pauvreté. J'ai reçu l'arrêté de Mme de Modène ; je vais m'occuper de le faire sanctionner par le ministre des finances. On ne peut rien de plus honnête que la manière dont les membres presens de notre administration en ont usé. La famille de Mme de Rougeville (2) est dans l'erreur ; elle se donne beau-

(1) Gérard des Rivières (Jacob), né à Carrouges (Orne) le 15 juin 1751, riche cultivateur, fut élu par son département, le 13 septembre 1792, suppléant à la Convention nationale. Il y prit place comme titulaire le 29 août 1793 en remplacement de Bertrand de l'Hosdiesnière, démissionnaire. Il fut ensuite membre du Conseil des Anciens, d'où il sortit en l'an VII pour ne plus s'occuper de politique. Le 9 thermidor an IV, plus de trois cents membres des deux Conseils avec les deux présidents et les huit secrétaires se réunirent dans le beau jardin de leur collègue Gérard des Rivières, pour célébrer l'anniversaire du 9 thermidor *(Journal de Marseille)*. Il habitait alors rue de Clichy, n° 364.

(2) On a vu que Marie-Justine de Trémolet de Montpezat avait épousé le comte Charles de Rougeville. Son beau-frère était le chevalier Gonse de Rougeville. Celui-ci avait fait comme officier la guerre d'Amérique et était avant la Révolution chevalier de Saint-Louis et de Cincinnatus. Il entra ensuite dans les gardes de Monsieur, depuis, Louis XVIII, et au début de la Révolution fut nommé officier de la garde nationale. Le chevalier de Rougeville est célèbre dans l'histoire pour avoir sauvé la vie de la reine Marie-Antoinette à la journée du 20 juin et par le courageux dévouement qu'il lui montra pendant sa détention à la prison du Temple. Il fut assez habile pour échapper à la Terreur ; mais ensuite, ayant été dénoncé comme émigré par Guffroy, son compatriote, il fut arrêté et incarcéré au Temple. C'est à cette arrestation que Rovère fait allusion. Il ne recouvra cependant sa liberté que deux ans après et fut envoyé à Reims, où il resta en surveillance pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire, sans cesser de se mêler à toutes les intrigues occultes des royalistes. Compromis gravement en 1814, par la saisie de la correspondance qu'i entretenait avec un aide-de-camp de l'empereur de Russie, il fut arrêté, traduit devant un conseil de guerre, condamné à mort et exécuté immédiatement (mars 1814). Alexandre Dumas a popularisé le chevalier de Rougeville en en faisant le héros principal d'un de ses romans sous le nom de chevalier de Maison-Rouge.

coup de peine pour tous les individus qui la composent. La denonciation contre son beau-frère n'est pas bien dangereuse (vous avés très bien jugé la chose), etant sorti pour affaires de commerce. La cousine en chef (3) n'est point encore arrivée; elle ne tardera pas. Je crois qu'il ne seroit pas trop prudent d'ecrire a sa mère (4) jusques a ce que les affaires soient mieux assises. Je fairai de tout mon cœur tout ce qui pourra leur être utile et agreable.

Nous nous etions occupés avec Noailles de l'affaire de Villeneuve (5); nous sçavions que ce certain Guiraud (6) etoit un drôle; le ministre avoit promis de l'ecarter, mais tout se finit ici pour et par l'argent, pour et par les putains; l'ancien regime de la cour etoit un modèle de probité et d'honnêteté, de pudeur et de chasteté, en comparaison du desordre scandaleux qui règne dans certaine cour republicaine et dans la plupart des bureaux; on ne peut en avoir une idée exacte qu'en le voyant (7).

(3) Il s'agit de Mme de Forbin-Janson, princesse de Galéans (voir lettre XXXI, note 9).

(4) Voir lettre XXXI, note 9.

(5) Nous ignorons à quelle affaire Rovère fait allusion.

(6) Personnage non identifié.

(7) Au tableau que fait Rovère du gouvernement du Directoire on peut ajouter quelques traits empruntés à une brochure que Bournat, conservateur des forêts du département de Vaucluse, publia à Avignon en pluviôse an V et dont le retentissement fut considérable :

« Le trésor est vide, mais est-il étonnant qu'il soit vide? Presque tous ceux qui y ont mis la main se sont gorgés de richesses. Ne voyons-nous pas la plupart des membres de la Convention, tous les agents principaux du gouvernement et les fournisseurs des armées qui n'avaient point de culottes lorsqu'ils sont entrés en fonctions, posséder aujourd'hui des palais, des seigneuries et des équipages ou des sommes immenses? D'où leur sont venus tant de biens? Le trésor public est vide et ils ont les mains pleines; n'est-il pas évident qu'ils en sont les voleurs?

« Tel est l'effet de ce gouvernement, poursuit Bournat, qui a tué l'honneur public en proscrivant les dignités et les décorations: de ce gouvernement où tout se fait pour de l'argent, où il n'y a d'ambition que pour l'argent, où par conséquent l'on n'a laissé subsister que les éléments de la cupidité et de la bassesse. Mais s'il faut que nous enrichissions successivement tous nos législateurs, nos directeurs, nos administrateurs suprêmes et secondaires, quels trésors pourront suffire à l'insatiable avidité des intrigants, des fripons qui s'élanceront aux places? Il n'y a pas de milieu, il faut que le gouvernement se corrige sur ce point ou qu'il périsse. Il faut que tous ceux qui ont manié les deniers publics rendent leurs comptes. Il faut que tous ceux qui ont profité des malheurs des circonstances pour amasser des fortunes scandaleuses rendent leurs comptes. Il faut que tous fassent restitution, afin qu'à l'avenir nul homme ne soit tenté d'imiter leur exemple. Il est trop douloureux de voir ces nouveaux enrichis qui, avec tous les vices des ancien riches sans avoir une seule de leurs vertus, insultent par leur luxe révoltant à la misère des créanciers et des pensionnaires de l'État, au dénuement de nos défenseurs, à la ruine des capitalistes dont ils ont sucé le sang. »

Il dit encore, parlant des femmes et des enfants des émigrés : « C'est au Directoire

Je presume que vous êtes rendu a Bonnieux; je vous y adresse la presente, veuillés bien mettre en collection les numeros du journal intitulé la *Tribune publique* (8). Le petit Adolphe se porte bien; il envoie souvent des baisers a son oncle.

Salut et amitié.

M. de Bosas vous dit mille choses obligeantes; ses affaires vont bien, il vous aime toujours beaucoup. Par ma dernière, je vous ai exprimé mon vœu de voir affermer les objets distincts et separés des batimens de Gentilli.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(*A suivre.*) Dr Victorin LAVAL.

exécutif que de tous les pays de la France il faut s'adresser pour obtenir des radiations. Malheur à celui qui n'a pas de l'or pour s'ouvrir la porte du Luxembourg et pour acheter le suffrage des *patriotes purs* qui dans les bureaux du Directoire sont chargés de cette partie.... »

(8) *La Tribune publique* ou *Journal des élections*, par Gabriel Leblanc, parut de frimaire au 15 fructidor an V. Il se compose de 52 livraisons formant 9 volumes. Dans la séance de nuit du 20 fructidor an V, dans laquelle on examina aux Cinq-Cents, un par un, les journaux dont les propriétaires devaient être déportés, celui de Leblanc fut désigné des premiers sur la déclaration du représentant Chamborre « que ce journal avait fait les dernières élections ».



DESCRIPTION

DES

TERRAINS NÉOGÈNES

DE LA

Plaine du Comtat et de ses abords.

PREMIÈRE PARTIE.

STRATIGRAPHIE.

(*Suite.*)

Chapitre III. — Les Faciès néogènes.

Synthétiser les résultats stratigraphiques et paléontologiques des nombreuses études locales dont nous venons de présenter l'analyse, caractériser les diverses assises néogènes de notre région en essayant de dégager les conditions dans lesquelles elles se sont formées, enfin montrer leur succession et leur extension, tel sera l'objet du présent chapitre.

Dans ce qui précède, nous avons fait débuter le néogène par le burdigalien inférieur qui marque le retour de la mer dans nos environs. Mais cette grande transgression marine avait commencé depuis longtemps déjà dans le sillon rhodano-languedocien et la Provence (Carry-Montpellier). Aussi MM. Suess et Haug, ainsi que d'autres géologues, prennent-ils l'aquitanien pour premier terme de leur néogène. Chez nous, d'ailleurs, cet

étage, avec ses *Potamides* et ses *Melanoïdes* (Vaucluse, l'Isle) se montre déjà franchement saumâtre.

En attendant que nous en fassions une étude spéciale, nous noterons seulement ici que le calcaire lacustre de l'Isle-sur-Sorgue, qui, comme celui de Vaucluse, formerait « la soudure de l'aquitanien inférieur avec le tongrien supérieur » (1), a fourni, en 1904, un beau fragment d'une mâchoire d'*Acerotherium* qui nous a été gracieusement offert par M. Savournin, conseiller général du canton de Gordes.

A. — BURDIGALIEN INFÉRIEUR.

Le burdigalien inférieur correspond, avons-nous dit, au début de la transgression néogène dans le Comtat-Venaissin. Il est particulièrement visible dans nos environs, sur la bordure méridionale de la plaine (Saint-Pierre-du-Terme, Barbentane, les Bouisses, Saint-Remy, etc.). On le retrouve à l'est dans les synclinaux de la Durance et du Coulon et au nord sur le flanc méridional du Ventoux. Par cette dernière région il se relie aux formations similaires de Nyons et de Saint-Paul-Trois-Châteaux (2).

Il repose en discordance sur différents termes des séries crétacée et éogène. Sa base est toujours *détritique* et comprend le plus souvent un puissant conglomérat surmonté de sables peu développés ici. L'assise supérieure, quoique un peu sableuse encore, est surtout marno-calcaire; l'abondance des *Lithothamnium* qu'elle renferme doit la faire considérer comme *subrécifale*. Les deux assises diffèrent aussi au point de vue paléontologique : l'inférieure est caractérisée par les *Pecten Davidi, P. pusio* var. *Justianus, P. Vindascinus*, var. ; la supérieure montre l'association aux formes précédentes d'espèces qui persisteront seules dans le burdigalien supérieur, telles que *Pecten prœscabriusculus*.

(1) Depéret, *Notice explicative de la carte de Forcalquier*.

(2) On trouve le conglomérat à *P. Davidi*, surmonté d'une mollasse sableuse, à l'entrée de la combe de Lourmarin, sur le versant sud du Luberon. Sur le flanc nord de la même chaîne, à Saignon, Bonnieux, Lacoste, nous avons vu le burdigalien représenté par une assise inférieure, sableuse ou gréseuse à Bryozoaires, surmontée d'une mollasse calcaire avec *Tripneustes Parkinsoni, P. Restitutensis, P. prœscabriusculus, P. burdigalensis*, etc. Nous croyons que la formation gréso-sableuse appartient au burdigalien inférieur. — M. Deydier signale *Scutella Paulensis* à Reillanne et Saignon et *P. Davidi* à Crillon. (Voir Fontannes, *Plateau de Cucuron*, p. 39-42. — Deydier, *Notice géologique et agronomique de la région de Cucuron*, p. 313.)

Nous rappellerons que Fontannes (1) avait reconnu, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, deux zones distinctes dans la formation dont nous nous occupons :

2. Sables marneux à *Scutella Paulensis*, *Pecten prœscabriusculus*, *P. subbenedictus*, *P. Davidi* ar., *Anomia costata*, *Lithothamnium*.
1. Sables grossiers à *Pecten Davidi*, *P. pusio* var. *Justianus*, *P. pavonaceus*.

Plus récemment, M. Roman (2) a distingué de même dans le bassin de Sommières :

2. Calcaire moellon à *Pecten Tournali*, *P. pavonaceus*.
1. Conglomérat à cailloux verts avec *Pecten Davidi*, *P. Jusio* var. *Justianus*, *P. pavonaceus*.

Ainsi, les divisions que nous avons établies dans le burdigalien inférieur de la plaine du Comtat correspondent parfaitement à celles reconnues dans les régions voisines.

Fontannes (3) a insisté sur l'abondance des dents de Squales dans l'assise inférieure de la mollasse à *P. Davidi* du bassin de Visan : ces fossiles semblent, à la même époque, avoir été plutôt rares dans notre région.

Dans le même ordre d'idées, nous ferons remarquer que les Scutelles, considérées comme fossiles caractéristiques dans le bassin de Visan, ne paraissent pas se retrouver dans les environs d'Avignon. Cependant, E. Dumas en a signalé des fragments à la chapelle Saint-Gabriel, à l'ouest des Alpines.

De même, l'extension du *P. Davidi* semble très limitée (Saint-Paul-Trois-Châteaux, Lourmarin, les Baux, Sommières). Dans le burdigalien inférieur de Sausset c'est *P. Vindascinus* qui domine; dans les régions de Valence, de Digne-Forcalquier, de Nice-Fréjus c'est *P. rotundatus ;* enfin, dans le bassin de Montpellier, c'est *P. Tournali*. A côté de ces formes étroitement localisées, il en est d'autres un peu plus largement répandues : *P. Justianus* et *P. pavonaceus* qu'on rencontre dans tout le burdigalien inférieur rhodanien, sur la côte de Provence et à Sommières ; *P. Valentinensis* et *P. Pharaoni* connus à la fois au Crest et à Montpellier et que nous avons retrouvés à Bollène.

(1) *Bassin de Visan*, p. 28, 29, 78, 79, 80, 81, 82, 83 ; — *Plateau de Cucuron*, p. 39 ; — *Description de quelques espèces nouvelles*, p. 42 ; — *Bassin du Crest*, p. 92. — Voir aussi Collot, *B.S.G.F.*, 3, XXIII, p. 678.

(2) *Bas Languedoc*, p. 208, 211.

(3) *Haut Comtat-Venaissin*, p. 623, etc.

Mais à la fin de la période, la transgression, en s'accentuant, favorise la dispersion de nouvelles formes telles que *P. præscabriusculus*. En même temps, l'on voit apparaître de nombreux *Lithothamnium* (1). Ces algues calcaires deviennent de plus en plus rares à mesure que l'on s'élève dans la série miocène. Fontannes avait déjà fait cette observation dans le bassin de Visan.

C'est à un dépôt néritique, subrécifal, formé dans des eaux très agitées, qu'il faut rapporter les calcaires à *Lithothamnium*. Des sédiments analogues se forment encore actuellement dans la Méditerranée. Fréquemment, en effet, les rochers de cette mer sont couverts d'algues calcaires et celles-ci constituent ce que de Quatrefages a appelé le *trottoir* sur les côtes de Sicile et d'Italie. On trouve aujourd'hui, comme à l'époque burdigalienne, des *Pecten* et des Échinides dans un semblable milieu. Les conglomérats ont le même caractère de dépôts de récifs.

BURDIGALIEN SUPÉRIEUR.

Le burdigalien supérieur se montre presque partout à la périphérie de la plaine du Comtat. Intérieurement même, il a été relevé jusqu'à émergence par l'îlot infracrétacé de Vedènes.

Pendant cette seconde période de l'invasion de la mer mollassique, les acquisitions territoriales de cette mer semblent avoir été assez importantes, car l'on voit le burdigalien supérieur reposer en discordance sur les terrains plus anciens au fort Saint-André, aux Angles, à Vedènes, etc. Quand les deux sous-étages du burdigalien sont superposés, un lit de cailloux verdâtres marque souvent leur ligne de contact.

La nature des sédiments du burdigalien supérieur est assez constante dans sa partie inférieure et dans sa partie moyenne. C'est une pierre calcaire blanche, très tendre, parfois presque exclusivement composée de petits Bryozoaires et alors d'un grain très fin, se prêtant très bien à la taille; parfois aussi très riche en fossiles plus ou moins volumineux (*Lithothamnium*, *Pecten* et gros Bryozoaires), et alors peu consistante, se débitant irrégulièrement et ne pouvant fournir que des moellons. Sur certains points, des intercalations de cailloux roulés séparent les différentes assises.

(1) Ces algues floridées, toujours imprégnées complètement de calcaire, ont été rangées autrefois parmi les coraux et désignées sous les noms de Cellépores, Nullipores, Millépores, Mélobésies, Spongites.

On a ouvert des carrières dans cette mollasse partout où elle affleure. Les exploitations les plus importantes des environs sont celles des Alpines (les Baux, Fontvielle) qui, avec celles de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Beaucaire, du Luberon (Oppède, Lacoste), donnent les plus belles pierres de taille de la région. Les carrières des Angles, qui ont fourni tant de matériaux à la ville d'Avignon, ont beaucoup perdu de leur ancienne activité ; on peut d'ailleurs prévoir leur prochain épuisement.

La mollasse burdigalienne, exploitée au sud et à l'ouest de Barbentane, diffère très sensiblement de celle que nous venons de décrire. Elle est grise, très marneuse, d'un grain très fin, beaucoup moins poreuse que la mollasse blanche et a beaucoup plus de cohésion qu'elle; c'est une excellente pierre de taille. Les dents de Squales qu'elle renferme sont grises ou noires, alors que celles de la mollasse blanche sont généralement jaunes.

En regard de l'Isle-sur-Sorgue, le burdigalien, très pauvre en fossiles, se présente en bancs gréseux assez épais à la base et minces à la partie supérieure où ils se débitent souvent en plaquettes.

La partie terminale du burdigalien supérieur est variable : sur la bordure ouest de la plaine on trouve un grès lumachelle riche en Ostréacées, tandis que vers l'est et le sud on rencontre à ce niveau un calcaire travertineux, à cassure plus ou moins cristalline.

Parmi les mollusques de la mollasse burdigalienne, les Monomyaires *(Pecten, Ostrea*, etc.), jouent un rôle prépondérant par rapport aux Dimyaires et aux Gastropodes; c'est exactement le contraire qui se produit dans les conglomérats de même âge.

Fontannes avait pris le *Pecten subbenedictus* comme fossile caractéristique du burdigalien supérieur (mollasse marneuse). La répartition de cette espèce nous paraît nécessiter quelques remarques. Dans le bassin de Visan, *P. subbenedictus* et les formes connexes ont leur maximum de fréquence à un niveau immédiatement inférieur à celui où le *P. præscabriusculus* est le plus abondant (1). Dans la plaine du Comtat, les formes de ce groupe sont extrêmement rares à tous les niveaux. Dans le Languedoc, aucune de ces formes n'est indiquée ni par M. Roman (2), ni par M. Doncieux (3), pas plus d'ailleurs que sur le plateau de Cucu-

(1) Depéret et Roman, *Mém. S.G.F., Paléont.*, n° 16.
(2) *Bas-Languedoc*, p. 208.
(3) *Corbières orientales*, p. 252.

ron (1). Si *P. subbenedictus* existe sur la côte de Provence (2), il est certain qu'il y est très rare; il convient de noter toutefois qu'une espèce voisine, le *P. Josslingi (P. lychnulus, P. neilhœformis),* y est assez commune (3). Abstraction faite de cette forme, on serait donc en droit de conclure que *Pecten subbenedictus* est de plus en plus rare à mesure que l'on avance davantage vers le sud. Il serait d'ailleurs localisé dans la région rhodanienne (4).

Par contre, *P. prœscabriusculus* constitue un excellent point de repère dans toute la série miocène méditerranéenne, grâce à sa grande aire de dispersion (sillon rhodano-languedocien, Haute-Provence, Haut-Dauphiné, bassin de Vienne, Italie, Algérie, etc.). Le type de l'espèce se rencontre, comme nous l'avons vu, dans la partie supérieure du burdigalien inférieur et dans tout le burdigalien supérieur, avec maximum de fréquence au sommet de ce dernier sous-étage ; une variété remarquable passe dans les marnes à Hinnites, base de l'helvétien de notre région.

L'embranchement des Échinodermes est très bien représenté dans le burdigalien supérieur. Les Crinoïdes des genres *Antedon* (5) et *Pentacrinus,* que l'on y rencontre, ont depuis longtemps attiré l'attention.

Les *Antedon* sont des êtres essentiellement *nageurs* qui font partie du *plancton* (6); nous avons vu souvent, dans la Méditerranée, des pêcheurs en ramener avec leurs filets. Leurs restes se retrouvent à la fois dans les formations littorales, néritiques, bathyales.

(1) Fontannes, *Plateau de Cucuron*, p. 41 ; — Deydier, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2, t. II, p. 314.

(2) Fontannes et Depéret, *Côte de Pvovence*, 2° part., p. 32, 42.

(3) *Idem*, p. 36, 42, 52.

(4) Depéret et Roman, *Mém. S.G.F., Paléont.*, n° 16.

(5) Indépendamment de pièces centro-basales d'*Antedon*, nous en avons recueilli de nombreux articles brachiaux, toujours séparés d'ailleurs.

(6) On désigne sous le nom de *plancton* ou *plankton* un ensemble de menus organismes flottants charriés par les courants et jouant un rôle prédominant dans la nourriture et par conséquent dans l'abondance du poisson. Dans les grands océans, spécialement dans l'Atlantique, sous une latitude assez élevée, la rencontre des courants polaires et des eaux chaudes venant du sud détermine, par la précipitation de ce dépôt alimentaire flottant, des bancs d'une fécondité prodigieuse, presque inépuisable. Nous exploitons ainsi depuis longtemps, par la pêche à la morue, les parages de l'Islande et les bancs de Terre-Neuve. La mer du Nord dans ses parties septentrionale et centrale est une de ces régions privilégiées. (D'après G. Pruvot, *Rapport sur l'industrie des chalutiers à vapeur*, 1905.)

Les *Pentacrinus* sont, au contraire, des *formes fixées* qui, comme d'autres espèces de la zone néritique (1), ont récemment émigré dans les grandes profondeurs. On ne saurait donc se baser sur leur présence dans un dépôt pour le considérer comme une formation bathyale et surtout abyssale. Dans les terrains secondaires, les *calcaires à Entroques* se présentent constamment comme des formations subrécifales, accompagnant les calcaires à débris, les calcaires à Rudistes, les calcaires oolithiques. On sait d'ailleurs qu'un tel milieu a toujours été particulièrement propre au développement des Crinoïdes (2). Dans nos environs, le *Pentacrinus miocenicus* se rencontre, non seulement dans le burdigalien supérieur (les Angles, Vedènes, les Alpines), mais encore dans l'helvétien inférieur (schlier de Caumont), toujours au voisinage du rivage miocène.

Tous nos dépôts burdigaliens, d'ailleurs, affectent le caractère littoral et cette conception se trouve confirmée par la présence dans ce milieu de dents du *Mastodon angustidens* (3).

(1) Lambert, *Revue de paléozoologie*, 1899, p. 121.

(2) En Italie, dans la Montagna Reggiana, les vallées du Tibre, de l'Arno, à Pesciá-Florentina, on trouve aussi des calcaires remplis de ces fossiles (*Pentacrinus Gastaldi*, etc.). M. Noelli (*Atti Soc. It. Sc. Nat. Milano*, XXXIX, p. 19) a même récemment reconnu dans les couches miocènes des collines de Turin un certain nombre de Crinoïdes des Angles : *Pentacrius Gastaldi* (*? P. Lerthei*, Nic.?, *P. miocenicus*, Lor.), *Antedon Fontannesi, Depereti, anglesensis, Pellati*, associés oux genres *Actinometra* et *Conocrinus* dont nous avons constaté la présence à Avignon. De même le sahelien d'Oran renferme une faune qui le rapproche beaucoup de celle du burdigalien supérieur des Angles. Pomel (*Paléontologie de l'Algérie, Echinodermes*, 1885-87), y a signalé un Ophiuride (*Astrophyton saheliensis*), des Crinoïdes (*Antedon lineatus, solutus, speciosus, Tesselaria ambigua*), de nombreux Échinides (*Echinocyamus umbonatus, striatus*, etc).

Il semble, en outre, intéressant d'indiquer ici un dépôt emschérien (?, existant au voisinage de Corneville (Eure), dont nous devons la connaissance à M. Homo et qui contient une faune présentant de nombreux points de ressemblance avec celle de notre burdigalien supérieur. Dans l'une et l'autre, on trouve de nombreux piquants de *Cidaris*, des articles d'Ophiures, de *Crenaster*, d'*Antedon*, de *Pentacrinus*, de *Conocrinus* ici et de *Bourgueticrinus* là-bas ; sur les deux points également, des dents de Squales, des Foraminifères, des Bryozoaires, les mêmes genres de petits Brachiopodes, etc. Les conditions de milieu étaient donc vraisemblablement les mêmes.

(3) Pellat, *B.S.G.F.*, 3, XXIV., p. 515, et *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XVI, p. 284. M. Depéret (*B.S.G.F.*, 3, XXIV, p. 1106), a, depuis, recueilli une dent absolument semblable dans le cartennien d'Isserville (Kabylie).

C. — HELVÉTIEN INFÉRIEUR.

L'helvétien inférieur est le plus important de nos sous-étages miocènes en raison de sa grande extension dans la plaine du Comtat : il existe partout, apparent ou masqué, dans l'intérieur de la mince bande périphérique occupée par le burdigalien.

Ce nouveau terme de la série transgressive miocène s'appuie fréquemment sur l'infracrétacé par l'intermédiaire d'un conglomérat très fossilifère. Quand il repose sur le burdigalien, ce n'est qu'exceptionnellement que l'on voit un lit de cailloux roulés entre les deux étages, comme à la Vernède, par exemple ; mais il n'y a pas là de véritable conglomérat : les éléments remaniés sont bien localisés à un niveau déterminé; mais ils sont épars à la base de l'argile helvétienne et non soudés entre eux. Ce fait de transgression, que nous avons observé seulement sur le bord du bassin, correspond à une lacune dans la sédimentation, lacune indiquée, au point dont nous nous occupons, par l'absence des argiles à Hinnites. Il y aurait donc eu là, auparavant, une brève période régressive de la mer. Nous verrons plus loin que des considérations paléontologiques militent en faveur de cette hypothèse.

Le véritable conglomérat de base helvétien diffère assez sensiblement de celui du burdigalien inférieur et de celui du burdigalien supérieur ; la patine des cailloux roulés est plus régulière et d'un vert plus foncé, le ciment est souvent plus résistant, les ossiles sont généralement bien plus nombreux. Mais c'est touours à peu près la même faune qui accompagne les cailloux verts, qu'ils soient burdigaliens ou qu'ils soient helvétiens. Elle a été très étudiée, particulièrement à Pierre-Longue. Nicolas avait trouvé sur ce point un *Pleurotomaria* et en avait conclu qu'il y avait là une formation de mer profonde. Le genre dont il s'agit vit, en effet, aux Antilles, aux Moluques, au Japon, à une profondeur qui varie de 120 à 240 mètres. Mais la présence de quelques coquilles de mer profonde dans les conglomérats miocènes ne prouve rien, car ces dépôts peuvent renfermer et renferment, en effet, des coquilles ramenées par les courants de toutes les profondeurs. En réalité, les conglomérats helvétiens sont des formations détritiques qui se montrent toujours au voisinage du littoral jalonné par les trous d'oursins : ils appartiennent par suite à la partie tout à fait supérieure de la zone néritique.

Sur plusieurs points (les Angles, Saint-Pierre-du-Terme, Saint-Remy), nous avons vu le burdigalien passer à l'helvétien par l'intermédiaire des marnes à Hinnites qui ont déjà l'aspect du schlier. Ce dépôt marque un changement profond dans les conditions du milieu.

Si, dans certaines zones, le poids des sédiments accumulés a pu déterminer une descente progressive du fond de la mer, cet affaissement graduel a dû être assez faible ici, en raison du peu de souplesse des roches infracrétacées et il n'a pas dû compenser pendant longtemps les effets de la sédimentation ; aussi la profondeur des eaux n'a-t-elle pas tardé à diminuer. Dans cette situation nouvelle, les *Pecten* perdirent une partie de leur liberté d'évolution et manifestèrent une tendance à l'immobilité. Simultanément apparurent les vrais *Hinnites* et les *Pecten* du groupe *pusio* à coquille hinnitiforme, ainsi qu'un grand nombre d'espèces des eaux superficielles. Le dépôt des mollasses calcaires et sableuses avait cessé.

Mais la transgression un instant interrompue reprenait bientôt sa marche, la mer conquérait de larges espaces et augmentait en profondeur. En même temps commençait la longue période d'envasement du schlier, pendant laquelle la vie devenait à peu près impossible en dehors du littoral.

Le schlier (1) est la formation la plus homogène, la plus puissante et en même temps la plus constante de la région, où son extension cependant a été longtemps méconnue. Dans la vallée du Rhône et dans le Bas-Languedoc, on a constaté sa présence depuis Sainte-Marie-d'Alvey, près Chambéry, jusqu'aux environs de Béziers. Le même faciès a été reconnu à Istres, en Provence, et à Vence, dans les Alpes-Maritimes (2). Dans l'Europe centrale et orientale le schlier prend un développement considérable, particulièrement dans la Bavière, l'Autriche, la Moravie, la Silésie, la Galicie, la Hongrie, la Roumanie, ainsi que dans l'Asie mineure, l'Arménie, la Mésopotamie, la Perse, l'Afghanistan.

C'est une argile bleuâtre, grisâtre, quelquefois jaunâtre ou même blanchâtre par altération, fortement micacée, devenant

(1) Ce nom, employé d'abord localement pour désigner les marnes d'Ottnang, dans la Haute-Autriche, a été appliqué, depuis, à toutes les formations similaires. Les riches gisements de sel de Wieliczka, près de Cracovie, et de Paradj, en Transylvanie, sont dans le schlier.

(2) Nous avons vu le schlier très réduit avec de nombreux *Pecten* au sommet de la colline de Saint-Paul-Trois-Châteaux au-dessus de la mollasse calcaire et au-dessous des sables et grès à *Ostrea crassissima* et Bryozoaires.

légèrement sableuse à la partie supérieure, contenant une assez forte proportion de chaux, souvent à cassure conchoïde, renfermant fréquemment de petits cristaux de gypse et un peu de sel. Certaines assises se débitent en plaquettes minces.

La puissance de cette argile doit être considérable dans le fond du géosynclinal : nous avons vu qu'à Avignon elle excède 83 mètres, mais elle diminue progressivement sur les bords du bassin. C'est ainsi qu'à Saint-Pierre-du-Terme, le schlier est représenté seulement par quelques petites alternances de marnes et de calcaires bleuâtres. Là, comme partout ailleurs, dans la zone néritique au voisinage des rochers urgoniens et des conglomérats, le schlier est très fossilifère. Sa faune est caractérisée par *Pecten Gentoni* (1), *P.* gr. *spinulosus* et une grande abondance de Brachiopodes.

On y observe aussi la persistance d'une série de formes burdigaliennes : *Caryophyllia arcuata, Cidaris, Pentacrinus miocenicus,* Cirrhipèdes pédonculés, Bryozoaires, etc., mais plus de *Lithothamnium,* plus *d'Echinolampas.*

Par contre, dans les couches profondes du centre du bassin, nous ne trouvons guère que quelques Bryozoaires. Les Brachiopodes rejetés sur le littoral au début de la période, y font absolument défaut. Nous ferons la même observation à l'époque plaisancienne. Actuellement d'ailleurs, les Brachiopodes méditerranéens, particulièrement ceux des grands fonds, ont une tendance à disparaître, et Crosse (2) attribue cette extinction progressive à l'envasement croissant de la Méditerranée, qui détermine « la diminution plus ou moins lente des fonds coralligènes, favorables au développement des Brachiopodes » (3). Ainsi, à l'époque du schlier, à l'époque plaisancienne et dans les temps actuels, les mêmes circonstances ont contrarié le développement de ces intéressants Vermidiens. Il semble, d'ailleurs qu'au voisinage des falaises, sur les points où ils ont pu se développer, il n'y a jamais eu qu'un petit nombre d'espèces, mais toujours représentées par de très nombreux individus, comme actuellement dans la région de Bonifacio, par exemple.

(1) La répartition stratigraphique et géographique de cette espèce a été précédemment indiquée (Chapitre II : carrière des Angles).

(2) *Journal conchyl.*, 3, XXI, p. 34.

(3) MM. Fischer et Œhlert attribuènt l'extinction des formes de mer profonde au réchauffement des eaux de la Méditerranée (*C. R. Ac. Sc.*, 28 juillet 1890). Cette cause peut s'ajouter à celle indiquée par Crosse.

Dans le centre du bassin, ce n'est que vers la fin de la période du schlier que les fossiles réapparaissent réellement, lorsque, aux vases bathyales, ne contenant que quelques Bryozoaires et de très rares *Pecten scabrellus*, var. *ventilabrum*, viennent se substituer graduellement des éléments arénacés. Les bancs argilo-sableux ainsi formés offrent une faune nombreuse, mais peu variée, qui correspond à la partie inférieure de la zone néritique. Nous l'avons indiquée sur plusieurs points, notamment au voisinage de Saint-Saturnin et à la colline Cabrian. Le *P. ventilabrum* y est généralement très abondant. Sa coquille mince, à ornementation faible, rappelle les formes de mer déjà profonde ; l'état de conservation souvent parfait de cette coquille, les zones alternativement grises et d'un blanc très pur de sa surface, rappellent presque la vie. Ainsi que nous l'avons vu, à côté de ce *Pecten* l'on ne trouve guère que *Scalaria* rr., *Psammechinus* rr., d'assez nombreux Bryozoaires, quelques petites dents de Squales, etc. Ce n'est que très exceptionnellement que l'on y a rencontré *Carcharodon megalodon*. Dans le forage d'Avignon, c'est cette couche argilo-sableuse fossilifère que l'on a recoupée immédiatement au-dessous des graviers et limons quaternaires ; à la fin du forage, les argiles bathyales ne fournissaient plus que de rarissimes débris organiques.

A la Petite-Crau (Saint-Remy), le sommet du schlier est aussi occupé par une zone argilo-sableuse à *P. scabrellus*, var. *ventilabrum* et *P. Gentoni*, mais les Corbules y abondent avec des traces de végétaux indiquant la proximité d'un rivage.

Aux argiles du schlier on voit succéder parfois un mince conglomérat de cailloux roulés, dont quelques-uns à patine verte, avec dents de Squales, souvent roulées aussi, et de dimensions moyennes (Bonpas). Mais ce dépôt ne paraît pas très constant, et, le plus souvent, le schlier est recouvert par de petits bancs irréguliers marno-calcaires, bleuâtres comme le schlier lui-même, et entrecoupés de grès parfois consistants, parfois aussi se résolvant en un sable très fin. Les faunes de ces deux éléments sont distinctes. Celle des marno-calcaires comprend des mollusques qui fréquentent habituellement les plages de sable, plus ou moins vaseuses, voisines des embouchures : *Corbula*, *Tellina*, *Nassa*, *Cerithium*, avec de rares *Pecten* et *Scalaria*. Celle des grès est surtout constituée par des restes de Squales, dents, vertèbres, piquants de nageoires, etc., provenant de genres dont certains paraissent localisés à ce niveau : *Scymnorhinus*, *Acan-*

thias, Pristiophorus, Squatina, Galeus, Pristis, etc., ou qui sont rares ailleurs, *Carcharias, Notidanus, Trygon*, etc.

L'étude de cette dernière faune conduit à de très intéressants rapprochements. Comparée aux autres faunes de poissons déjà signalées dans la vallée du Rhône, elle s'en distingue par la forte proportion des Batoïdes que l'on y observe. Or, ces animaux vivent encore aujourd'hui au voisinage des plages vaseuses, comme était le schlier et comme était, à certains moments, la zone de formation des marno-calcaires bleuâtres qui lui a succédé. A côté des Raies (*sensu lato*), les poissons les plus communs à Bonpas sont des Squales appartenant à des genres dont la plupart vivent encore aujourd'hui dans les grands marigots et et dans les embouchures des fleuves de l'Afrique occidentale : *Carcharias, Galeocerdo, Galeus, Zygœna, Notidanus, Acanthias, Trygon, Pristis* (1).

Enfin, cette faune remarquable ressemble étonnamment, comme nous le montrerons plus loin, à celle de Baltringen (Haute-Souabe) décrite par Probst (2). Comme à Bonpas, il se trouve, en outre, à Baltringen, diverses espèces de mollusques : *Ostrea, Tapes, Pecten, Turritella*. Pour le géologue allemand, la mollasse qu'il a étudiée est une formation essentiellement littorale, où les débris de poissons auraient été accumulés par les courants marins.

Il en a été probablement ainsi à Bonpas pendant la formation du conglomérat qui surmonte immédiatement le schlier, certaines des dents que l'on y rencontre ayant été manifestement charriées. Mais il semble difficile que les dents très petites et très délicates que l'on trouve dans les grès soient venues de bien loin ; il est plutôt vraisemblable que les animaux dont elles proviennent vivaient dans le voisinage.

Les grès à Bryozoaires, alternances de grès et de sables, qui continuent la série des dépôts de l'helvétien inférieur, sont en liaison étroite, par leur constitution pétrographique, comme par leur faune de mollusques et même de poissons, avec l'horizon que nous venons d'étudier. Ces derniers fossiles toutefois y deviennent infiniment moins nombreux et les petites espèces ont disparu. En outre, l'abondance des Bryozoaires y est beaucoup plus considérable, mais ils sont presque toujours brisés, roulés,

(1) De Rochebrune, *Actes de la Société linn. de Bordeaux*, 4, VI, (xxiv), 1882.
(2) *Jahreshefte d. Vereins f. vaterl. Naturk. in Württenberg* (1874-1888).

d'une détermination difficile. A la base, les grès contiennent toujours *P. Gentoni, P. scabrellus* var. *ventilabrum* et *P. substriatus,* généralement de petite taille. Les sables, qui sont parfois prépondérants, renferment souvent de nombreux *Pecten* de dimensions moyennes, *P. opercularis,* var. *Audouini* et autres, *P. substriatus* atteignant 4 cent. 1/2 de hauteur, de grandes Térébratules, des Thécidées, etc.

L'ensemble de la formation se termine généralement par une assise à éléments grossiers, dans laquelle entre une notable proportion de petits cailloux roulés de un à trois centimètres de diamètre, rarement plus volumineux. Le tout forme une sorte de poudingue plus ou moins consistant et indique un nouveau changement dans les conditions du milieu. Dans notre classification des terrains néogènes, ce changement coïncide avec la fin de l'helvétien inférieur.

Les sédiments gréso-sableux que nous venons d'étudier rentrent dans la catégorie des roches détritiques et résultent de dépôts effectués dans la zone néritique. Le faciès des sables rappelle celui de la mollasse sableuse de Saint-Paul-Trois-Châteaux et il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'il se trouve à Entraigues un *Pecten* du groupe *pusio* qui se rapproche singulièrement de la forme du *P. Justianus,* considéré comme caractéristique du Burdigalien inférieur (1).

Une telle observation n'a d'ailleurs rien qui soit pour nous étonner, d'après ce que nous savons de l'évolution du *P. Justianus.* Cette forme débute à la base de l'aquitanien de Carry (conglomérats rougeâtres inférieurs) (2) et se continue dans les assises suivantes (3). Il se retrouve dans le burdigalien inférieur de Sausset (4) et on l'observe encore dans le burdigalien supérieur d'Istres (5); dans le miocène inférieur de la vallée du Rhône il paraît localisé dans la zone à *Pecten Davidi,* mais il semble qu'au début du miocène moyen il ait abandonné la côte de Provence pour remonter dans le Vaucluse et les régions voisines (helvétien d'Entraigues; tortonien de Cabrières) (6).

(1) Les deux formes, d'ailleurs, celle d'Entraigues et celle de Saint-Paul-Trois-Châteaux (qui se retrouve à Barbentane), sont souvent irrégulières et plus ou moins hinnitiformes, comme aussi le *P. substriatus*-type des sables à Bryozoaires d'Entraigues, de Sauveterre, etc. (Cf. marnes à *Hinnites.*)

(2) Fontannes et Depéret, *Côte de Provence,* I, p. 52.

(3) *Idem,* p. 65.

(4) *Idem,* p. 96.

(5) *Idem,* II, p. 50.

(6) Deydier, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 2, II, p. 333.

En achevant ce résumé de l'helvétien inférieur dans notre région, nous insisterons enfin sur la disparition du faciès à *Ostrea crassissima* au sud de Courthézon. Ce fossile qui, à Piolenc, constitue, avec des cailloux roulés, un véritable conglomérat au-dessous des sables à *Pecten diprosopus,* ne se montre plus aux environs d'Avignon qu'en exemplaires isolés et extrêmement rares.

Nous n'avons pas vu, d'ailleurs, en dehors de Piolenc, les couches à *P. diprosopus* et *P. Suzensis,* que Fontannes place immédiatement au-dessus de la mollasse calcaire (burdigalien) dans le bassin de Visan.

Dans leur ensemble, les faciès de l'helvétien inférieur de la plaine du Comtat diffèrent ainsi sensiblement de ceux qui ont été reconnus au nord de cette plaine.

On exploite sur de nombreux points :

1° Le schlier, pour la fabrication de tuiles et de briques communes (Bellevue, Saint-Saturnin, Caumont, Cheval-Blanc, etc.);

2° Les bancs à *Scymnorhinus* et les grès à Bryozoaires comme pierre à moellons et quelquefois comme pierre de taille (Barbentane, Bonpas, Entraigues, etc.).

D. HELVÉTIEN SUPÉRIEUR.

Notre helvétien supérieur ne comprend que deux termes : le grès à *Cardita* cf. *Michaudi* et les sables à *Terebratulina Calathiscus.*

Par sa constitution pétrographique, comme par ses fossiles, le grès à Cardites est un dépôt de la zone néritique. Nous en avons donné une description suffisante dans le chapitre II de cette étude (Sauveterre, etc.), pour qu'il soit inutile d'y revenir ici. Rappelons seulement qu'on ne le voit guère qu'au nord d'Avignon où il en existe plusieurs carrières. Dans le voisinage de cette ville d'ailleurs, il ne se trouve le plus souvent qu'en blocs isolés très durs, épars à la surface du schlier, comme à Bellevue, ou à la surface des grès à Bryozoaires, comme à Entraigues. Les carriers désignent ces blocs sous le nom de *Rousses,* en raison évidemment de leur couleur d'un rouge ferrugineux (1).

(1) Le château de Suze-la-Rousse (Drôme) est bâti sur les grès à Cardites (superposés aux grès à Bryozoaires). — Le nom de *Terres-Rouges* est donné à certains quartiers, dont le grès à Cardites désagrégé a formé le sol — Comparez : Roussillon, village situé près d'Apt, au milieu des sables rouges.

La formation que nous avons désignée sous le nom de sables à Térébratulines correspond, par sa position stratigraphique, aux assises que Fontannes a désignées sous ce même nom dans le bassin de Visan et qu'il a parallélisées avec sa « mollasse à *Terebratulina calathiscus* du Dauphiné. » Cette mollasse sableuse, à laquelle il a attribué à Tersanne (Drôme) une puissance de 70 mètres, lui a donné sur ce point : *Terebratulina calathiscus* Fischer, d'autres Brachiopodes, des Balanes, des Bryozoaires, des *Pecten,* des *Ostrea,* surtout dans les couches supérieures (1). Dans les sables de Visan, Fontannes reconnut une faune similaire, à laquelle se joignaient des Patelles, mais il n'y trouva plus *Terebratulina calathiscus* (2). Il dit d'ailleurs que, dans ces couches, les fossiles sont « très rares », que « souvent même ils manquent complètement » (3). Il en est ainsi dans nos environs, car, malgré nos recherches les plus attentives, nous n'avons pu trouver aucun reste organisé dans les grès et sables de Bédarrides, de Montredon, etc. Nous avons bien vu une *Ostrea caudata* au Mourre-Saint-Laurent, mais c'est tout.

Dans un examen superficiel, on pourrait confondre les sables à Térébratulines avec les sables à Bryozoaires ou avec les sables pliocènes, mais on peut facilement reconnaître à la loupe, surtout après lavage, que les sables de l'helvétien inférieur sont remplis de Bryozoaires et les sables astiens de Foraminifères, tandis que les sables à Térébratulines se montrent uniquement constitués. tout au moins chez nous, par des petits cailloux blanchâtres ou grisâtres aux angles mal arrondis, avec des grains de quarts blancs ou jaunes et de très petites concrétions calcaires.

Ces sables ont été déposés dans une mer évidemment plus profonde que celle des grès à Cardites et agitée probablement de courants violents. Elle constituait en tous cas, ici, un milieu très peu favorable au développement de la vie.

E. TORTONIEN.

L'helvétien et le tortonien ont été réunis, par M. Depéret, en un seul étage, auquel il a imposé le nom de *Vindobonien,* mais M Haug conserve la distinction des étages helvétien et tortonien, dont le premier correspond à la phase maxima de la trans-

(1) Fontannes, *Le vallon de la Fully,* p. 22.

(2) *Idem, Les terrains tertiaires du Haut-Comtat-Venaissin,* p. 625 et suiv.

(3) *Idem, Les terrains tertiaires du bassin de Visan,* p. 48.

gression marine sur le Vorland alpin, et le second à une phase de retrait de la mer dans cette même région (1). C'est ainsi que, dans le voisinage de Cairanne, de Visan, à l'helvétien franchement marin, succède le faciès saumâtre du tortonien, puis celui du pontien. La coupe de Cairanne, donnée d'après Fontannes dans notre chapitre II, montre nettement cette succession.

Sur les sables helvétiens à Térébratulines reposent, près de Visan (la Savoyonne), des marnes sableuses à *Pecten Vindascinus,* et à Cairanne, comme à Maucail, un calcaire marno-sableux avec le même fossile. Dans ces assises abondent d'autres espèces qui impliquent toutes l'idée d'un dépôt littoral (Chap. II, Maucail). Les marnes à Corbules qui viennent ensuite indiquent que « le rivage se rapproche » (2), et un peu plus haut, en effet, « les espèces submaritimes et continentales viennent mêler leurs coquilles à celles des mollusques marins. » Fontannes considère même les marnes à *Ancillaria glandiformis* et à *Cardita Jouanneti,* jusques et y compris les marnes sableuses à *Ostrea crassissima* (2e niveau), comme des formations plus ou moins lagunaires du tortonien (3).

M. Depéret, en se basant sur la petite taille de *Cardita Jouanneti* (4) dans les couches à *P. vindascinus* du bassin de Visan, a placé ces assises dans l'helvétien. Nous avons cru devoir nous en tenir à la classification de Fontannes, le faciès des marno-calcaires à *P. vindascinus*, *P. scabriusculus*, *Panopœa,* etc. de Maucail rappelant absolument celui du tortonien typique de la vallée de la Durance.

Le *Pecten vindascinus,* dit Fontannes, semble remplacer à Visan (5) le *P. planosulcatus* de Cucuron. Il joue le même rôle à

(1) Haug, *B. S. G. F.*, 3, XXVIII, p. 707. — V. aussi Haug, *Grande Encyclopédie,* XXIV, p. 935, article *Néogène*.

(2) Fontannes, *Haut-Comtat-Venaissin,* p. 629 et suiv.

(3) Nous rappellerons à ce propos que MM. Haug, Toula, etc., considèrent comme un équivalent latéral du tortonien supérieur marin de nos régions les couches saumâtres du *sarmatien* si bien développées dans l'Europe méridionale et orientale, l'Afrique du Nord (Gentil, *Esquisse de la Basse-Tafna*) et l'Asie occidentale (Voy. Esquisse des lagunes sarmatiennes *in* de Lapparent, *Traité de géologie*, 4e éd., p. 1543, fig. 735).

(4) *B.S.G.F.*, 3, XXI, p. 192 — Une petite variété de *Cardita Jouanneti* existe dans l'helvétien du Bordelais (faluns de Salles). — V. aussi *Réunion de la Société géologique à Lyon et Bollène*, 1894 ; M. Depéret, *Excursion à Visan*, p. 681.

(5) Fontannes, *Bassin de Visan*, p. 52 et p. 100, pl. V, fig. 3, 1878. — *P. Vindascinus*, Fontannes = *P. Carryensis* Gourret (*B. S. belge Geol. Paléont. et Hydrol.*, IV, pl. IV, fig. 1, 2, 1890).

Maucail et nous le considérons même comme l'espèce la plus caractéristique du tortonien de notre région, bien qu'il se trouve ailleurs dans d'autres étages.

Sur la côte de Provence, en effet, il apparait au sommet de l'aquitanien inférieur (couches à *Cyrena*) (1), mais y est rare; il devient commun vers la base de l'aquitanien supérieur (sables gréseux à *Retepora*) (2), continue à l'être dans le burdigalien inférieur (3), se rencontre fréquemment, aussi, dans le burdigalien supérieur (4), est encore abondant dans l'helvétien (5), mais n'existe plus dans le tortonien (6).

Il a été aussi trouvé dans le burdigalien supérieur de la perte du Rhône (Bellegarde) (7).

Dans le Bas-Languedoc, on voit *P. vindascinus*, depuis la base du burdigalien (conglomérat à *P. Davidi* du bassin de Sommières) (8), jusqu'à la base de l'helvétien, où il est d'ailleurs très rare (base des marnes bleues de Saint-Georges d'Orques à *P. Styriacus*) (9). Une forme du même groupe a pourtant été signalée dans la mollasse à dragées de Pézenas (tortonien) (10).

Enfin, le type et des formes voisines ont été souvent indiquées dans le miocène de l'Afrique du Nord (11), depuis le cartennien (burdigalien) jusqu'au sahelien (pontien) (12).

On voit, par ce qui précède, que *P. vindascinus*, après avoir vécu pendant l'aquitanien et le burdigalien inférieur au voisinage du littoral de la Méditerranée actuelle, a graduellement envahi le bras de mer rhodanien au burdigalien supérieur. A partir de l'helvétien, son aire géographique commence à décroître et au tortonien il est localisé dans la partie nord de notre région.

(1) Fontannes et Depéret, *Côte de Provence*, 1re part., p. 65

(2) *Idem*, p. 77.

(3) *Idem*, p. 96.

(4) *Op. cit.*, 2e part., p. 31.

(5) *Idem*, p. 36.

(6) *Idem*, p. 41-43.

(7) Douxami, *Tertiaire du Dauphiné*, p. 170.

(8) Roman, *Bas-Languedoc*, p. 206.

(9) *Idem*, p. 212-229.

(10) Depéret, *Not. C.G.F.*, feuille de Bédarieux.

(11) Rolland, *B.S.G.F.*, 3, XVI, p. 187; — Ficheur, *Description géologique de la Kabylie*, p. 293 à 338; — Brives, *Tertiaire du Chelif et du Dahra*, p. 105 et 111; — Gentil, *Esquisse de la Basse-Tafna*, p. 347, etc.

(12) Dans l'Afrique du Nord, comme dans le sud-est de la France, la variété *Carryensis* caractérise le miocène inférieur, tandis que le type semble localisé dans le miocène moyen et supérieur.

C'était, pour la vallée du Rhône, une forme *cryptogène,* dont on a, ainsi, pu déterminer divers centres de développement, ce qui est rare (1).

Dans notre calcaire à *P. vindascinus* de Maucail, on trouve une faune de poissons très analogue à celle du burdigalien. Par son aspect général, ce calcaire se rapproche, d'ailleurs, beaucoup de la mollasse néritique subrécifale du même étage; mais il en diffère presque totalement par sa faune d'invertébrés d'où les Polypiers, les Échinodermes, les Brachiopodes, les Nullipores paraissent exclus, dans laquelle ils sont, tout au moins, très rares. Il est probable qu'il correspond à un niveau plus élevé de la zone néritique et à une région de vase calcaire éloignée de tout élément plus ou moins récifal.

Si, à Maucail, le tortonien est uniquement représenté par cette mollasse, nous voyons qu'à Cairanne il se montre sous des faciès très divers.

Dans le Bas-Languedoc, il offre aussi une série d'épisodes laguno-lacustres (2) dont le synchronisme semble parfois fort difficile à établir et dans lesquels on ne saurait introduire cependant des subdivisions qui seraient, sans doute, peu conformes à la réalité des faits. On y peut noter, toutefois, qu'au début du tortonien, certaines formes de *Pecten* helvétiens, ont persisté, affirmant ainsi la continuité de la série marine entre les deux étages : c'est ce que nous avons déjà vu entre le burdigalien et l'helvétien (3).

(1) Cf. *Pecten Justianus* (chapitre III, article : Helvétien inférieur).

(2) Miquel, *Bulletin Soc. ét. sc. nat. Béziers*, XX et XXII.

(3) On sait qu'au sud du Luberon, il y a, dans le tortonien de Vaucluse, deux faciès bien distincts, l'un calcaire, l'autre marneux, la *mollasse néritique de Cucuron* et les *marnes bathyales de Cabrières.* Le synclinal de Cucuron, resserré vers l'ouest entre le Luberon et l'anticlinal de la Débouillère, s'épanouit et s'approfondit vers l'est en formant la fosse de Cabrières. Dans l'étranglement occidental du synclinal, ce sont naturellement les calcaires subrécifaux qui dominent, dans la cuvette orientale ce sont les marnes à Pleurotomes. Bien que l'on voie des marnes à Huîtres reposer sur la mollasse, à Vaugines, il semble que les deux facies tortoniens du versant méridional du Luberon soient presque synchroniques (comme la *Leithakalk* et le *tegel* du bassin de Vienne). Il se serait produit à Cabrières, à l'époque tortonienne, un effondrement, ou, au moins, un affaissement important, qui aurait été aussitôt envahi par la mer. Des phénomènes semblables n'ont pas dû être rares à cette époque, car malgré son évidente régression d'ensemble, la mer tortonienne a occupé, dans la zone des plissements tertiaires, certaines régions exondées antérieurement (environs d'Aix, mollasse à dragées de Pézenas, etc.) La simple observation locale pourrait faire croire à une nouvelle transgression marine, bien qu'il ne s'agisse alors, suivant l'expression de M. Haug, que de simples « *irruptions de la mer* » *dans des zones effondrées.*

F. — PONTIEN.

Avec le pontien, la mer abandonne complètement notre région (1). En dehors de la zone qui s'étend du Rasteau à Cairanne, les dépôts de cet âge y ont, sans doute, été enlevés par l'érosion (2), car ils font partout défaut.

Dans les collines situées entre l'Ouvèze et l'Aygues, comme dans celles qui s'élèvent entre l'Aygues et la Couronne (affluent du Lez), le pontien comprend des alternances de sables et de marnes, des cailloux impressionnés et des limons rouges qui renferment des moules d'*Helix* (*H. Christoli*, etc.), des débris de végétaux et des ossements d'*Hipparion* (3). Ces formations se retrouvent, avec un plus grand développement, sur les deux rives de la Durance, dans le plateau de Valensole (au sud des Basses-Alpes) et dans ceux de Villelaure et de Cadenet (au sud du Vaucluse) (4).

Nous terminerons cet examen des faciès du miocène, en faisant remarquer que plus nous nous sommes élevé dans la série stratigraphique, plus les assises des divers sous-étages se sont montrées en retrait, vers le nord, les unes par rapport aux autres. C'est là encore, suivant nous, un effet de l'érosion, qui a agi avec une énergie d'autant plus grande que les points soumis à son action étaient plus près du rivage de la mer.

G. — PLAISANCIEN.

Le plaisancien correspond aux *marnes subapennines* des anciens auteurs. Il est remarquable par la diversité des facies synchroniques ou quasi-synchroniques qu'il présente et que nous allons envisager :

(1) La *mer* du miocène supérieur est localisée, pour la région méditerranéenne, au voisinage du littoral nord de l'Afrique, ainsi que cela résulte des importantes thèses de MM. Brives et Gentil.

(2) Depéret, *B S.G.F.*, 3, XXI, p. 195.

(3) Fontannes, *Haut-Comtat Venaissin*, p. 638 ; — Depéret, *Excursion à Visan* (*Réunion extraordinaire S.G.F.*), 1894.

(4) Les lambeaux de cailloux impressionnés dessinent le cours d'une Durance pontienne (Depéret, *Not. C.G.F.*, feuille de Forcalquier) qui passant peut-être déjà dans la région d'Eyguières et de Lamanon (Collot, *B.S.G.F.*, 4, IV, p. 411), allait s'étaler ensuite plus au sud sur les terrains crétacés et tertiaires situés au voisinage de l'étang de Berre (*Idem*, p. 414). — Les cailloutis de Cucuron, qui sont aussi pontiens, correspondent à des apports torrentiels latéraux. (Depéret, *loc. cit.*)

a) *Lit de cailloux roulés.* — Vers la fin de l'époque pontienne, ne du Comtat était occupée par une large et profonde vallée, dans laquelle débouchaient de nombreux vallons latéraux. L'affaissement qui suivit cette période, appela la mer dans ces dépressions. Elle envahit graduellement les thalwegs, s'avançant au-devant des eaux fluviales. Celles-ci, encore puissantes, arrachaient aux dépôts antérieurs des fragments de roches qu'elles roulaient, en les entraînant avec elles. Telle est, sans doute, l'origine des galets que l'on voit à la base du plaisancien, près du moulin à vent de Théziers.

b) *Marnes à Congéries.* — Dans les estuaires ainsi formés, où les eaux fluviales venaient se mélanger aux eaux marines, vivaient alors de nombreuses colonies de *Congeria simplex, C. subcarinata*, etc., associées à des espèces appartenant aux genres *Limnocardium, Melania, Melanopsis, Hydrobia, Neritina*. Découvertes par M. Mayer (1) à Bollène, les couches marneuses ou sableuses à Congéries ont été retrouvées par Tournouër (2) à Théziers et par Fontannes (3) dans l'Ardèche, à Saint-Montant (en face de Donzère), à Saint-Marcel et à Saint-Alexandre (près de Pont-Saint-Esprit), ainsi qu'à Meynes (Gard). M. Depéret (4) a aussi rencontré des Congéries dans les marnes à *Cerithium vulgatum* de la vallée de Saint-Ferréol et dans le plaisancien de la vallée du Llobregat (province de Barcelone).

Actuellement, presque tous les genres de la faune de Théziers sont réfugiés dans les estuaires du Dnieper, du Dniester, du Bug, du Don, dans la mer Caspienne et en partie dans la mer d'Aral.

Prospère vers la fin des temps miocènes (5), la faune à Congéries est depuis le pliocène en voie d'extinction, sans doute parce que les milieux qui lui convenaient sont devenus de plus en plus rares.

(1) *Vierteljahresschrift der Naturgesellsch. in Zürich*, 1871.

(2) *B S.G.F.*, 3, II, 1874.

(3) *Ann. soc. agr. de Lyon*, 4, IX (1874); 5, IV (1881), V (1882); *B.S.G.F.*, 3, XI (1883).

(4) *B.S.G.F.*, 3, XXII, p. 669 et XXVI, p. 853. — Voyez aussi : Fontannes, *Haut-Comtat Venaissin*, p. 616.

(5) Ce faciès a eu son maximum de développement au pontien, dans les Alpes-Maritimes, en Espagne, en Corse (Aleria), en Italie, en Sicile, en Grèce, en Roumanie et en Russie. Mais les Congéries s'étaient déjà montrées dans des terrains plus anciens. Ainsi, les espèces claviformes et amygdaloïdes de Kirchberg datent de l'époque tortonienne; *Dreyssensia Brardi* se trouve dans le burdigalien saumâtre du bassin de Mayence; deux autres espèces du même genre se rencontrent dans l'horizon de Montagny (bartonien supérieur de la région parisienne).

c) *Marnes à Ostrea cochlear.* — Dès le début de la période, dans la zone marine peu profonde, et à petite distance des estuaires, se déposaient des marnes renfermant de nombreuses *Ostrea*. Mais la transgression plaisancienne, en s'accentuant, obligeait bientôt les Congéries à remonter les anciens thalwegs. Les Huîtres suivaient ce mouvement et allaient prendre possession de nouveaux domaines. Ainsi s'explique la succession observée au Moulin-à-vent de Théziers, où, aux couches à Congéries, se sont superposées des marnes à *Ostrea cochlear*. Celles-ci occupent à la base du pliocène rhodanien un niveau assez constant. Fontannes, dans ses études (1), ne les a malheureusement pas toujours séparées d'un autre horizon à Ostréacées plus élevé dans la série.

d) *Argiles sableuses à Cerithium vulgatum et galets de rivage à Lithodomes.* — Au voisinage des rochers crétacés de Saint-Amand (Théziers), de Saint-Ariès, etc., la mer plaisancienne a déposé des argiles grises plus ou moins sableuses très fossilifères. De nombreux galets, d'origine locale, perforés par les Lithodomes, et parfois couverts de Balanes, marquent l'ancien rivage et se montrent souvent en éboulis sur les argiles (2).

Une longue liste des fossiles de Saint-Amand a été dressée par M. Depéret (3), d'après les matériaux rassemblés par Nicolas (4). On y remarque une grande abondance des petites formes que l'on trouve dans les perforations des galets. A côté des Lamellibranches lithophages (*Pholadidœa, Pholas, Saxicava, Gastrochœna, Jouannetia, Petricola, Venerupis, Lithodomus*, etc.), les mollusques les plus fréquents, à Saint-Amand, sont des Gastropodes affectionnant les côtes rocheuses (*Murex, Pollia, Purpura, Fasciolaria, Nassa, Columbella, Trivia, Mitra, Conus, Cerithium, Littorina, Trochus*, etc.) (5).

(1) *Note sur la position stratigraphique des couches à Congéries*, p. 5 (1881), etc.

(2) Fontannes signale au niveau des marnes à *Cerithium vulgatum*, dans le bassin de Crest, (p. 132 et suiv.) « un véritable cordon littoral formé de galets calcaires, parfois volumineux, souvent impressionnés et criblés de perforations. » Il est tout naturel que des galets pontiens aient formé le rivage de la mer plaisancienne dans cette région. — Fontannes constate, en outre, l'existence d'un « conglomérat de cailloux impressionnés » au-dessus des marnes pliocènes. Ces cailloux ont été évidemment empruntés aux dépôts pontiens et charriés sur les marnes par les eaux continentales.

(3) *B.C.G.F.*, II, n° 16, p. 278.

(4) Il semble malheureusement que ce dernier géologue ait confondu dans sa collection les fossiles provenant de Théziers et ceux provenant d'Aramon, localités dont les faunes sont, comme nous allons le voir, sensiblement différentes.

(5) Ces mêmes formes se retrouvent, pour la plupart, dans les formations litto-

e) Argiles à Brachiopodes et Polypiers. — Les Gastropodes n'étaient pas partout aussi abondants dans le voisinage du littoral pliocène. Auprès des anciennes falaises de Beaucaire (Ginestet) (1), d'Aramon (Oréal) (2) et de Roquemaure (Saint-Geniès-de-Comolas) (3), les argiles sableuses grisâtres du plaisancien renferment particulièrement des Brachiopodes, des Bryozoaires, des Polypiers isolés (4) et d'autres formes de la zone corallienne (5), *Chama, Pleurotoma (Drillia, Mangilia), Pecten pesfelis,* etc.) (6). Dans ces différentes localités, ainsi qu'à Chusclan (vallée de la Cèze) (7) et à Saint-Pierre-de-Vence (Alpines) (8), on voit certaines de ces formes de mer assez profonde associées à des Lamellibranches plus ou moins littoraux, *Pecten pusio et substriatus, Hinnites, Lima, Anomia, Ostrea,* etc. (9).

rales du plaisancien de tout le sud-est de la France, formations que Fontannes a désignées sous le nom de *faluns à Cerithium vulgatum de Saint-Ariès* (*B.S.G.F*, 3, XI, p. 129). Ce fossile lui-même, très commun à Saint-Ariès, est assez rare dans le bassin de Théziers.

(1) Pellat, *B.S.G.F.*, 3, XXIII, p. 483.

(2) Mayer-Eymar, *Vierteljahr. d. natur. Ges. in Zürich*, 36, I; *Journ. Conchyl.*, 3, XXIX, p. 59 (1889) et XXXI, p. 317-344 (1891).

(3) Caziot, *B.S.G.F.*, 3, XIX, p. 305 et *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, X, p. 167.

(4) Les Polypiers isolés sont caractéristiques de la zone corallienne, tandis que les Polypiers ramifiés affectionnent surtout la zone laminarienne.

(5) La *zone des Brachiopodes et des Coraux*, située entre 100 et 500 mètres, succède à la *zone des Laminaires et des Nullipores*, comprise entre 20 et 100 mètres.

(6) Nous considérons ce faciès comme équivalent de celui désigné par Fontannes (*B.S.G.F.*, 3, XI, p. 137) sous le nom d'*argiles grises à Polypiers de Saint-Restitut*. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que cet auteur (*Id.*, p. 137), considérait les Brachiopodes comme une rareté paléontologique du pliocène du sud-est.

(7) *B.S.G.F.*, 3, XII, p. 448.

(8) *Idem*, 3, XII, p. 469.

(9) Nous ajouterons quelques observations particulières relativement aux facies si variés des gisements plaisanciens littoraux ou sublitoraux de la région :

a) A Saint-Amand, les loges à Lithodomes renferment souvent, outre les Mollusques, des Bryozoaires, des Oursins (radioles), des Foraminifères de la zone à Laminaires (*Rotalia, Polystomella, Textularia*) etc.

b) Près du tunnel du Ginestet, indépendamment des sables argileux à Monomyaires (*Pecten pesfelis*, etc.), Brachiopodes, Balanes, Oursins (radioles), Foraminifères (*Polystomella, Quinqueloculina*), M. Pellat a indiqué un autre affleurement pliocène avec *Pecten scabrellus, Ostrea Hœrnesi*, rappelant la faune de l'astien de Pujaut et de Générac.

c) La localité d'Oréal renferme des Dimyaires (*Lithodomus*, etc.), des Gastropodes (*Drillia Buffoni* et *Torcapeli, Mangilia consobrina, Arca Cazioti, Fontannesi* et *sororcula*, etc.), des Brachiopodes, des Balanes, des Oursins (radioles), des Polypiers, des Foraminifères (*Rotalia, Polystomella*), etc. Chaque point fossilifère du voisinage d'Aramon semble, d'ailleurs, présenter des espèces qui lui sont propres et l'on peut supposer que des études plus détaillées permettraient d'établir dans cette partie du bassin de Théziers de nouvelles distinctions stratigraphiques intéressantes.

d) A Saint-Geniès-de-Comolas, M. Caziot n'indique que des Lithodomes, des

Ainsi, les courants marins mélangeaient parfois, au pied des falaises, des coquilles de provenances très différentes au point de vue bathymétrique (1). Ces faunes mixtes ne s'observent néanmoins que dans des anses (Beaucaire, Aramon), au fond desquelles les vagues venaient se briser, et dans des grottes (Roquemaure) où elles s'engouffraient avec violence.

Les anciens rivages qui ont été ainsi battus par le flot, se reconnaissent encore à leurs rochers polis, aux perforations de Lithodomes qu'ils présentent, aux valves d'Hinnites ou de Spondyles restées adhérentes à leurs parois. Des indications de cette nature ont permis à M. Caziot (2) de constater que, sur la barre de Roquemaure, la mer pliocène s'était élevée jusqu'à l'altitude de 176 mètres.

f) *Argiles grises à Amussium.* — En dehors du littoral, l'affaissement continu du sol avait donné naissance à de vraies fosses où s'accumulaient des vases bleuâtres. Dans un tel milieu, les conditions de la vie étaient particulièrement précaires ; aussi les fossiles y sont-ils très rares et localisés sur des points relativement peu éloignés de la côte : argilières de la Pécoulette (Joncquières), du Moulin-à-vent, de Pâtisse et de la Gare des Marchandises (Théziers), de Meynes, de Pauvre-Ménage (Beaucaire), etc.

Dans ces divers gisements, les espèces les plus communes sont *Amussium cristatum* et *A. defilippi (P. comitatus)*. Ces Pectinidés

Monomyaires (*Pecten pesfelis*, etc.), des Brachiopodes et des Cirrhipèdes. Nous y avons reconnu, en outre, des Oursins (radioles) et des Foraminifères (*Rotalia*, etc.). Parmi les Brachiopodes nous signalerons de petites espèces analogues à celles que nous avons observées dans le burdigalien de Vedènes.

e) A Chusclan, on trouve, à la fois, le faciès de Saint-Ariès, le faciès à Polypiers de Saint-Restitut et des sables à *Ostrea barriensis*, *Pecten pesfelis*, etc. (faciès de Saint-Pierre-de-Cénos).

f) A Saint-Pierre-de-Vence, à côté d'une série de formes que nous pouvons considérer comme banales, on voit des Polypiers, *Pecten pesfelis*, etc.

(1) Cette même association de formes tout à fait littorales (*Balanus*, *Mytilus*, *Lima*, *Pecten multistriatus*) et de formes de mer profonde (*Pecten pesfelis*, *Argiope*), se retrouve dans certains dépôts siliciens des falaises niçoises (Depéret et Caziot, *B.S.G.F.*, 4, III, p. 308).

On l'observe aussi dans le calcaire blanc à *Amphistegina Haueri*, Échinides, Brachiopodes, *Ostrea* et *Pecten* de l'astien de la même région (fort carré d'Antibes). — Mr David Martin (*B. S. Et. Hautes-Alpes*, 2, XXXV, 1900, p. 183) a découvert dans le Vaucluse, au canon du Régalon, une mollasse pliocène dont le faciès et la faune ne sont pas sans analogie avec cette formation. Il y a recueilli *Ostrea cucullata*, que M. Caziot vient de rencontrer dans un nouveau gisement astien à Brachiopodes au Mont-Alban, près de Nice.

Les Brachiopodes sont aussi signalés dans le pliocène du sahel d'Alger, où ils sont souvent associés à des *Lithothamnium* (Ficheur, *B.S.G.F*, 3, XXIV, p. 978).

(2) *B.S.G.F.*, 4, III, p. 341.

sont remarquables par leurs frêles coquilles, à peu près lisses à l'extérieur, et soutenues par des côtes rayonnantes à l'intérieur (1). Ils sont parfois assez abondants dans les dépôts plaisanciens rhodaniens de mer un peu profonde. On les observe depuis le Péage-du-Roussillon (Isère) jusque dans les Bouches-du-Rhône. Ils se retrouvent, au même niveau, dans le Var, les Alpes-Maritimes, l'Italie, l'Espagne, etc.

Les argiles à *Amussium* de notre région renferment, en outre, quelques autres Lamellibranches : *Anomalocardia diluvii*, *Corbula gibba*, *Venus islandicoides*, *Pinna Brocchii*, etc. ; des Scaphopodes : *Dentalium sexangulum*, *delphinense* ; des Gastropodes : *Turitella subangulata*, *Nassa semistriata*, etc. ; des Échinides : *Schizaster Scillæ* ; des Foraminifères de la zone corallienne : *Crislellaria*, etc. M. Bertesago a même recueilli dans les argilières de Théziers plusieurs formes franchement bathyales, *Pleurotoma rotata* et *Surcula dimidiata*, déjà connues du Bouchet, dans le bassin de Visan. A côté de ces fossiles, on trouve, à Théziers, des restes de végétaux, particulièrement des feuilles de *Populus alba*, *Quercus coccifera*, *Carpinus grandis*, *Liquidambar europœum*, *Platanus aceroides*, *Sassafras Ferretianum*, *Laurus nobilis*, *Nerium oleander*, etc.

Ces feuilles ont été évidemment déposées dans les eaux calmes d'une vallée sous-marine, comme semble en témoigner le bon état de conservation de certaines d'entre elles.

La vallée, dont il s'agit, était assurément profonde ; toutefois, l'existence, dans les argiles, de petits lits sableux et de feuilles d'arbres, opposée à la présence de Foraminifères de la faune corallienne *(Cristelleria)* et de quelques grands Pleurotomes, nous semble une raison suffisante pour ranger les dépôts qui s'y sont formés dans la partie inférieure de la zone néritique,

(1) Le genre *Amussium* a été signalé dans le miocène rhodanien, mais il y est rare : nous en avons observé un fragment dans le burdigalien supérieur des carrières des Angles. — *A. subpleuronectes*, forme ancestrale de l'*A. cristatum*, est commun dans l'aquitanien de Carry, où il semble localisé à la base de l'assise (sable et marne gréseuse à Polypiers : Depéret, *Cote de Provence*, I, p. 59). Il est rarissime dans le burdigalien supérieur du bassin de Visan, mais serait assez abondant dans les marnes bleues de la base de l'helvétien à Aigues-Vives (Bassin de Sommières, Roman, *Bas-Languedoc*, p. 230). Enfin, M. Devdier (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2, II, p. 315, 321) indique une variété d'*A. subpleuronectes* passant à *A. cristatum* au sommet de l'helvétien de Cucuron. — La forme représentative actuelle d'*A. cristatum* est *A. pleuronectes* (Océan indien, Pacifique, etc.). Une petite forme du genre se trouve encore dans les profondeurs de l'Atlantique (*A. Lucidum*).

plutôt que dans la zone bathyale. Nos conclusions sont les mêmes pour le gisement de la Pécoulette, dont la faune et la flore sont identiques à celles de Théziers (1).

Les argiles a *Amussium cristatum* sont employées, comme celles du schlier, à la fabrication de tuiles et de briques communes, notamment à Bagnols, Laudun, Joncquières, Saint-Geniès-de-Comolas, Théziers, Meynes, Générac, etc.

H. ASTIEN INFÉRIEUR.

Pendant la période astienne, nous assistons, dans le midi de la France, au *retrait graduel des eaux marines* (2) en même temps qu'à l'*établissement d'un régime hydrologique continental* qui n'a subi, depuis, que des modifications secondaires.

Les dépôts formés dans ces conditions différentes se laissent facilement séparer en deux sous-étages, un plus ancien, l'astien inférieur, pendant lequel l'influence marine tend à se maintenir, un autre plus récent, l'astien supérieur, correspondant à l'occupation définitive, par les eaux douces, de la grande dépression du sud-est et de ses dépendances.

Les milieux pendant l'astien inférieur étaient certainement moins variés qu'au plaisancien ; néanmoins, la sédimentation était loin de s'effectuer de la même manière sur les divers points du golfe rhodanien.

Nous allons montrer ses variations dans les formations des estuaires de notre région (3).

Nous envisagerons d'abord ceux de la côte occidentale du

(1) Il est possible que les argiles du Bouchet, où les Pleurotomes paraissent moins rares qu'à Théziers, puissent être rapportées à la zone bathyale, au même titre que certains dépôts plaisanciens italiens, comparés depuis longtemps par Fuchs au schlier sous le nom de *Pliocäner schlier* (Marnes bleues du Vatican à *A. cristatum*, *Dentalium*, *Nassa semistriata*, etc.)

(2) En quelques points cependant, le contraire semble s'être produit et l'on voit les dépôts astiens marins reposer sur le burdigalien ou même sur des sédiments plus anciens (Montpellier, etc. : Roman, *Bas-Languedoc*, p. 243. — Cf. tortonien d'Aix : Collot, *Rev sc. nat. Montpellier*, 1878, p. 303.) Il s'agit dans chaque cas d'une simple *irruption* de la mer déterminée par un affaissement local et non d'une transgression véritable.

(3) Le degré de salure des eaux est très variable au voisinage de la mer. Munier-Chalmas établissait entre les eaux franchement douces des lacs et les eaux salées de la haute mer, toute une série de zones intermédiaires, différant les unes des autres par certaines particularités de leurs faunes.

Cette étude des relations existant entre les milieux dont il s'agit et leurs habitants,

golfe, qui correspondent, tout au moins partiellement, aux rivières actuelles de la Cèze, de la Tave et du Gardon ; puis ceux de la côte orientale qui répondent à l'Aygues et à l'Ouvèze.

Nous résumerons ensuite les observations que nous avons

nous paraît devoir être utilement résumée ici, car elle trouve son application dans la paléogéographie de notre région.

HABITANTS (Mollusques, Foraminifères, Algues.)	MILIEUX: Eaux douces: Lacs		Lacs lagunaires		Eaux saumâtres: Lagunes saumâtres			Eaux marines: Lagunes marines	Mer	OBSERVATIONS
	a	*b*	*c*	*d*	*e*	*f*	*g*	*h*	*i*	
Unio	—									
Anodonta	—									
Cyrena	—									
Paludina	—	—	—							
Bithynia	—	—	—							
Planorbis	—	—	—	—						
Limnæa	—	—	—	—						
Physa	—	—	—	—						
Chara		—	—	—						
Hydrobia			—	—	—					
Melania					—	—	—	—		
Melanopsis					—	—	—	—		
Cerithium						—	—	—		
Potamides						—	—	—		
Nerita						—	—	—		
Neritina						—	—	—		
Mytilus							—	—		
Lucina							—	—		
Scrobicularia							—	—		
Cosmogira							—	—		
Textularia							—	—	—	
Rotalia							—	—	—	
Cytherea								—	—	
Pholadomya								—	—	
Nucula								—	—	
Pectunculus								—	—	
Murex								—	—	
Pseudoliva								—	—	
Fusus								—	—	
Scalaria								—	—	
									etc.	
									etc.	

Observations.

a) Milieu soumis à l'influence des eaux courantes.

b) Milieu où les eaux courantes se font peu sentir.

c) Eaux presque stagnantes.

d) Eaux stagnantes.

e, f, g, h, i) indiquent des degrés de salure croissants. — Très peu d'organismes passent des eaux douces aux eaux saumâtres ou inversement. En général, les organismes des lagunes s'accoutument facilement à un milieu plus salé, difficilement à un milieu moins salé. — Ceux des lagunes sont parfois dits ***sténohalins***, ceux de la mer ***euryhalins***.

On donne le nom de ***lagunes d'évaporation*** à des milieux littoraux qui ne sont qu'à des intervalles irréguliers en communication avec la mer; l'évaporation continue y amène une concentration qui a pour effet final la précipitation du ***gypse***, puis du ***sel gemme***. La faune d'un tel milieu est extrêmement pauvre.

L'évolution biologique est sensiblement la même dans les estuaires que dans les lagunes. Mais tandis que la limite entre le milieu marin et le milieu lagunaire est très nette, par suite de l'existence d'un cordon littoral, entre les estuaires et la mer la limite est moins bien établie.

faites sur les formations purement marines de la même époque (1).

a) *Marnes à Potamides Basteroti :*

1. **Estuaires de la Cèze, de la Tave, etc.** — Les vallées de la Cèze et de la Tave étaient occupées à l'époque plaisancienne par deux fjords que séparait le massif de Sabran. Celui de la Cèze s'avançait vers l'ouest jusqu'au delà de Saint-André-de-Roquepertuis, celui de la Tave dépassait Saint-Pons-de-la-Calm.

A l'époque astienne, le rivage s'était rapproché de l'axe de la dépression rhodanienne ; un vaste estuaire s'étendait de Chusclan à Roquemaure. Des dépôts de cet âge nous avons deux témoins remarquables, l'un à Chusclan, l'autre à Saint-Geniès-de-Comolas. Ils reposent l'un et l'autre sur les marnes plaisanciennes à *Nassa semistriata* (2).

Le premier, situé sous le bois de Gicon, est formé par un sable fin, ferrugineux, où des *Potamides, Corbula, Scrobicularia, Cardium* sont mélangés à des fossiles marins rejetés par les marées, tels que *Pecten pesfelis,* à des fossiles fluviatiles, comme *Bithynia, Limnœa, Planorbis,* à des fossiles terrestres, *Helix* et à des feuilles d'arbres, *Platanus aceroides*. C'est un dépôt de plage sableuse.

Dans la colline de Saint-Geniès-de-Comolas, la série astienne débute par des marnes à mollusques saumâtres, *Potamides, Melanopsis, Auricula.* On y voit en outre quelques *Unio* amenées par les eaux continentales.

(1) La mer astienne proprement dite, correspondant à ces derniers dépôts, semble avoir formé un couloir sinueux resserré entre le Vivarais, les reliefs de Pont-Saint-Esprit, le massif d'Uchaux, le Lampourdier, le plateau de Villeneuve, la Montagnette, les hauteurs de Comps et les Guarrigues de Nimes à l'ouest ; les collines du Tricastin, celles de Cairanne, les montagnes de Vaison, de Gigondas, etc., à l'est.

La vallée principale, à l'époque pontienne, occupait sensiblement cet emplacement (cailloutis de Visan, de Cairanne, de Séguret : voir Torcapel, *Rev. sc. nat.*, 3, III, p. 469, etc.; Depéret, *Ann. géog.*, 1895). Il en a été de même de la zone profonde de la mer plaisancienne (argiles à *Amussium* de Saint-Montant, de Donzère, des Granges-Gontardes, de la Garde-Adhémar, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Saint-Marcel, de Saint-Just, de Pont-Saint-Esprit, de Bollène, du Bouchet, de Gigondas, de Vacqueyras, de la Pécoulette, etc.; — Fontannes, *Bassin de Visan*, p. 64 ; *Les Mollusques pliocènes*, p. 199 ; *B.S.G.F.*, 3, XI, p. 132 ; de Sarran d'Allard, *Mém. Soc. scient Alais*, XVIII, p. 182).

Après l'époque astienne, l'axe de la vallée s'est déplacé vers l'ouest (Cf. déplacements du géosynclinal alpin, voy. chapitre Ier).

(2) Fontannes, *B.S.G.F.*, 3, XI, p. 92 et XII, p. 449. — *Les mollusques pliocènes de la vallée du Rhône*, p. 237, 238, etc.

Surmontant cet horizon et marquant un nouveau stade de la régression marine, apparaissent des marnes ligniteuses avec fossiles d'eau douce, *Limnœa, Planorbis, Valvata, Bithynia, Bithynella*, mélangés à quelques Gastropodes terrestres, *Vertigo, Helix*. De rarissimes *Hydrobia* indiquent cependant que le milieu était encore un peu saumâtre, et, en effet, au voisinage de la barre de Roquemaure, on trouve, au même niveau, *Potamides, Melanopsis, Ophicardelus, Auricula, Alexia,* auxquels se joignent des coquilles fluviatiles brisées de *Planorbis* et d'*Unio*. Les mêmes marnes ligniteuses se prolongent assez loin, vers l'est, sous la plaine, au-delà du Rhône (Voyez chapitre II, J, Orange, forage des Grenouillers).

A Saint-Geniès même, la série se termine par une assise où l'on ne voit plus que des espèces d'eaux courantes, *Unio, Anodonta, Bithynia* (1).

Au sud de Saint-Geniès, à la faveur de la barre de Roquemaure (176 m.) et des hauteurs infracrétacées de Saumière (113 m.) d'une part, et de Tavel-Lirac (121-127 m.) d'autre part, se sont conservés des dépôts pliocènes (100 m.) qui montrent, près de Lirac, des marnes ligniteuses avec la faune habituelle des eaux douces plus ou moins stagnantes : *Limnœa, Valvata, Planorbis, Bithynia*. La présence sur ce point du genre *Bithynia* indique, cependant, que les courants fluviatiles s'y faisaient encore sentir.

2. **Estuaire de la zone du Gardon.** — Nous avons établi l'existence à Théziers-Meynes, au début de la période pliocène, d'un large estuaire qui se prolongeait entre les récifs par une ou plusieurs vallées sous-marines. Nous avons pu, à Théziers, suivre les principaux épisodes de son évolution pendant le plaisancien. La butte de Vaquières va nous permettre d'étudier les dépôts formés dans l'estuaire astien qui lui a succédé (2).

Cette butte est un excellent témoin des diverses phases du retrait de la mer dans la region. L'ensemble de la formation, qui parait reposer sur les marnes plaisanciennes à *Amussium cristatum*, débute par des argiles très gypsifères à *Potamides, Nassa* (3),

(1) Caziot, *B.S.G.F.*, 3, XIX, p. 205.

(2) Voy. la coupe au chapitre II.

(3) *Nassa semistriata*, qu'on rencontre dans cette couche, est indiquée comme caractéristique de la partie inférieure (200 à 500 mètres) de la zone des Brachiopodes et des Coraux, avec *Brissopsis*. Cette association de *Nassa semistriata* et de *Brissopsis* a été retrouvée par Fontannes (*Bassin du Crest*, p. 127), dans les marnes plaisanciennes à Eurre, etc. Mais *Nassa semistriata* n'est pas rare dans les eaux moins profon-

Auricula, Ophicardelus, Scrobicularia, Cardium, Venus. C'est une faune de plage vaseuse. Nous avons observé que les *Cardium* et les *Scrobicularia,* qui paraissent bien en place, se présentent souvent avec leurs deux valves (1). Les *Potamides (Basteroti),* au contraire, sont presque toujours brisés et proviennent peut-être de la couche ligniteuse située plus haut.

La mer aurait-elle, ensuite, fait un retour dans ce milieu saumâtre? C'est possible; car, au-dessus des argiles à *Potamides,* on voit des sables à *Ostrea, Pecten, Pholas, Balanus,* plus ou moins roulés d'ailleurs.

Mais si ce mouvement positif de la mer s'est réellement produit, il a, sans doute, été de peu de durée, car le dépôt dont il s'agit n'a qu'une faible épaisseur et il est surmonté de nouvelles assises franchement saumâtres, formées de marnes noirâtres, avec *Potamides, Auricula, Ophicardelus, Dreissensia, Hydrobia,* auxquels sont associés quelques fossiles d'eau douce, *Unio, Bithynia, Planorbis* et des feuilles d'arbres, *Osmunda Bilinica, Pinus, Arundo ægyptia antiqua, Alnus stenophylla, Fraxinus Ornus,* etc. Nous avons retrouvé, dans les argiles noires à végétaux les Ostracodes (*Cythere*), que nous avions observés à Pujaut et à Bédarrides, dans les sables astiens marins.

Le tout se termine, sur certains points, par une argile ligniteuse renfermant de petits Planorbes (2). C'est le commencement de la substitution des eaux douces aux eaux marines, substitution qui s'affirmera dans la période suivante.

Les dépôts de l'astien inférieur s'étendent au nord de Vaquières, vers Domazan, Saze, Rochefort, entre la bordure de l'Uzégeois

des, dans la zone des Laminaires par exemple (Locard, *Coquilles des côtes de France,* p. 82). Les specimens que nous avons recueillis à Vaquières sont d'ailleurs de petite taille, ce qui dénote un milieu peu favorable.

(1) Nous rapprocherons, au point de vue des conditions du milieu, des plages vaseuses ou sableuses à *Cardium* var. *Kastellensis* de notre région, les dépots quaternaires récents que l'on observe sur les bords des étangs du littoral méditerranéen : étangs de Saint-Nazaire et de Salses-Leucate Depéret, *Desc. géol. du Roussillon,* p. 87 et Doncieux, *B.S G.F.,* 4, III, p. 706) sur la côte du Roussillon ; étang de Capestang (Miquel, *Bull. Soc. Et. Sc. nat. Beziers,* 1897), au voisinage de la côte du Languedoc ; étang de Berre (Collot, *B.S.G.F.,* 4, IV, p. 402), sur la côte de Provence ; étang de Diane sur la cote de Corse ; sebkha de Monastir (Flick et Pervinquière, *B.S.G.F.,* 4, IV, p. 205 sur la cote de Tunisie, etc. Dans ces divers gisements pléistocènes, comme dans l'astien a faune laguno-marine de notre région, les genres dominants sont : *Cerithium* (*vulgatum*), *Nassa, Hydrobia, Cardium* (*edule*), *Loripes, Tapes, Gastrana, Syndesmya,* etc.

(2) Berthon, *B.S.G.F.,* 2, VII, p. 651 ; — de Saporta et Marion, *Mem,* 3, II, p. 5 ; — Boulay, *Flore de Théziers,* p. 17.

et le plateau de Villeneuve. On y a retrouvé sur divers points la faune et la flore à *Potamides Basteroti* (1).

4. **Estuaires du bassin de l'Aygues.** — Le bassin de l'Aygues présente des dépôts d'estuaires à Nyons, à Mirabel, à Villedieu, à Saint-Roman-de-Malegarde et à Visan. Bien que ces diverses localités soient en dehors de notre région, nous croyons indispensable d'en dire quelques mots.

Près de Nyons (vallon du Couriançon), on observe, au-dessus des couches à *Cerithium vulgatum,* des marnes à *Cardium, Syndesmya,* avec nombreux débris de végétaux (2).

Au voisinage de Mirabel, de Villedieu et de Saint-Roman-de-Malegarde, se trouvent d'anciennes plages sableuses à *Nassa, Natica, Potamides, Fissurella, Solen, Scrobicularia, Donax, Venus, Tapes, Cardium, Lucina (Loripes), Pecten, Anomia* (3).

A Visan, les marnes à *Cerithium vulgatum* supportent, par l'intermédiaire d'un banc d'Huîtres (*Ostrea Barriensis* var. *Rastellensis)* des marnes à *Potamides, Escoffieria, Melanopsis, Hydrobia, Lymnocardium, Dreissensia, Nassa* (4).

Fontannes (3) admettait que ces dernières étaient plus récentes que les sables à *Loripes* de Villedieu.

5. **Estuaire de l'Ouvèze.** — Ce n'est qu'à Rasteau que se montrent des dépôts d'estuaire dans la zone de l'Ouvèze. Un intéressant point fossilifère, que nous avons exploré à l'est du village, renferme, à la base, les espèces suivantes : *Nassa Bollenensis, N. obliquata, N. semistriata, Murex Lassaignei* var. *Ariesensis, Cerithium vulgatum* var. *Bollenense, Chenopus pespelicani, Potamides Basteroti, Natica Josephina, N. aff. euclista, Ostrea Barriensis* var. *Rastellensis, Cardium edule* var. *Rastellense, Corbula gibba, Balanus sp.* Cette faune ressemble à celle

(1) Fontannes, *Les mollusques pliocènes*, I, p. 171, 245, 267, etc. ; — Boulay, *Flore de Théziers*, p. 61, 62, etc.

(2) Fontannes, *Bassin de Visan*, p. 70; *Nouvelles observations sur les terrains tertiaires*, p. 13; *Les mollusques pliocènes de la vallée du Rhône*, II, p. 237, 238.

(3) Fontannes, *B.S.G.F.*, 3, XI, p. 133. — V. aussi *Les mollusques pliocènes*, I, p. 171.

(4) Fontannes, *Haut-Comtat-Venaissin*, p. 615; *Bassin de Visan*, p. 71, etc. — Comme nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de le signaler, au cours de ce travail, le milieu habité par les Huîtres peut être plus ou moins saumâtre : marnes à *O. crassissima* de Cairanne (tortonien), marnes à *O. cochlear* de Théziers (plaisancien). — Encore aujourd'hui, sur les côtes de Corse, on trouve des Huîtres (*O. Cyrnusi*) en abondance dans certains étangs littoraux, tels que l'étang de Diane.

des sables jaunes à *Loripes leucoma* de Villedieu décrite par Fontannes (1).

Vient ensuite un banc d'Huîtres (*Ostrea Barriensis* var. *Rastellensis),* qui indique peut-être un léger mouvement positif de la mer, comme celui que nous avons supposé à Vaquières.

Plus haut, enfin, Fontannes (2) a signalé des couches à *Ophicardelus, Melanopsis, Potamides* et débris de végétaux : c'est l'équivalent des marnes ligniteuses de Vaquières.

L'étude détaillée qui précède montre, pour les divers estuaires astiens, une évolution sensiblement identique et à phases similaires vraisemblablement synchroniques (3).

b) Sables à Pecten scabrellus et Ostrea cucullata :

A Pujaut et à Bédarrides les assises à *Potamides Basteroti* sont remplacées par des sables à *Pecten scabrellus* (4) et *benedictus* (5),

(1) Elle rappelle celle que nous avons indiquée à la base de la colline de Vaquières. Comparez aussi Saint-Ariès, où Fontannes (*Les Mollusques pliocènes*, I, p. 215) indique l'association de *Cerithium vulgatum* et d'*Ophicardelus Serresi*, et Montpellier où Viguier (*A.F.A.S.*, XX, Marseille, p. 407-409), a trouvé ensemble *Cerithium vulgatum* et *Potamides Basteroti*.

(2) Fontannes, *Les mollusques pliocènes*, I, p. 247 ; *Bassin du Crest*, p. 129.

(3) On retrouve une faune saumâtre astienne très appauvrie dans les gisements de la Garde-Adhémar, Saint-Pierre-de-Cénos, Saint-Ariès, qui correspondaient aux estuaires de petits cours d'eau représentés aujourd'hui par le ruisseau des Echaravelles, le Lauzon, le torrent de Saint-Ariès. — Sur l'autre rive du Rhône, à Saint-Marcel et à Saint-Just, des couches à *Potamides Basteroti* marquent l'estuaire d'une rivière pliocène à laquelle correspond l'Ardèche actuelle. — Certains de ces estuaires nous sont déjà indiqués au plaisancien par les dépôts à *Congeria subcarinata* de Guffiage (près de Saint-Ferréol) et de Chabrières, sur le littoral oriental ; de Saint-Marcel ainsi que de Saint-Alexandre, sur le littoral occidental.

Au sud de notre région d'études on a retrouvé *Potamides Basteroti* dans les vallées du Lez, de la Mosson et du Libron (Hérault), ainsi que dans celle de l'Agly (Pyrénées-Orientales).

Cette même espèce est encore connue des environs d'Oran, de la Dixmerie (Loire-Inférieure, etc.

Les dépôts formés dans les estuaires astiens ont été plus souvent conservés que ceux correspondant aux estuaires plaisanciens qui, situés plus haut dans les vallées, étaient exposés à une érosion bien plus active.

(4) Type et var. *Bollenensis* ; cette dernière forme a continué à vivre dans la région méditerranéenne jusqu'à la période quaternaire ancienne (calcaire coquiller de Monastir et de Sfax : Flick et Pervinquière, *B.S.G.F.*, 4, IV, p. 201-203 ; — saharien de l'oued Melah, près des Pyramides d'Égypte .

(5) *P. benedictus* se rencontre dans la vallée du Rhône dès le burdigalien (Saint-Paul-Trois-Châteaux : Depéret et Roman, *Mém. S. G. F., Paléont.*, n° 16). – Actuellement, on ne trouve plus de *Pecten* du groupe *benedictus* dans la Méditerranée, mais une forme voisine du type pliocène se rencontre dans la mer Rouge (*P. Erythræensis*). — Cf. *Hemipristis elongatus*, etc.

Ostrea Barriensis (1) et *cucullata* (2).

Le caractère littoral de ces dépôts est attesté par la présence de très nombreuses Balanes, de *Mytilus* (Pujaut) et même de coquilles terrestres de *Cyclostoma* (Bédarrides). Comme dans les sables actuels des plages du Languedoc, on y observe de petits Foraminifères, *Polystomella* (extrêmement abondante), *Rotalia, Robulina,* etc.

A Bédarrides, leurs strates, nettement inclinées vers le nord-ouest, ravinent les argiles plaisanciennes et s'avancent transgressivement sur les sables à Térébratulines (château de la Font-du-Loup). Il y aurait donc eu là un affaissement post-plaisancien, qui aurait ouvert, pour quelque temps, à la mer astienne, l'accès d'une zone précédemment émergée (3).

Au sud-ouest de la plaine du Comtat, sur le pourtour du plateau caillouteux de Saint-Gilles, ainsi que sur le bord du massif infracrétacé du Nemausais, on a observé, de même, des sables avec *O. cucullata* et *O. Serresi,* au-dessus des argiles plaisanciennes (4). Par Générac et Vauvert, ils se relient, vers l'ouest, aux sables de Montpellier, qui renferment, avec les mêmes Huîtres, des Foraminifères appartenant aux genres dont nous avons reconnu la présence à Pujaut et à Bédarrides (5).

I. ASTIEN SUPÉRIEUR.

L'astien supérieur, dans nos régions, est représenté par des sables micacés très fins où les fossiles sont rarissimes, mais où l'on voit parfois des nodules calcaires rappelant ceux des sables

(1) *O. Barriensis* caractérise les sables pliocènes superposés aux marnes plaisanciennes à Roussillon, Hauterives, Fay-d'Albon, Saint-Pierre-de-Cénos, Saint-Ferréol, Saint-Ariès, etc. Fontannes, *Haut-Comtat,* 1876, p. 77 et suiv.; *B.S.G.F.*, 3, V, 1877, p. 550; *Faune de Tersanne,* 1878, p. 21; *Bassin de Visan,* 1878, p. 69; *Espèces nouv. ou peu connues,* 1879, p. 36. Cette espèce semble d'ailleurs exister aussi dans le pliocène inférieur (Fontannes, *Couches à Congéries de Bollène,* 1881, p. 5). En tous cas, les sables et grès à *Ostrea Barriensis* du Dauphiné septentrional ravinent la mollasse (Fontannes, *B.S.G.F.*, 3, XI, 1883, p. 130).

(2) *O. cucullata* et sa var. *Serresi* (Fontannes, *Mollusques pliocènes,* II, p. 259), se rencontrent dans les sables du pliocène moyen de tout le sud-est de la France (Dauphiné, Comtat, Languedoc, Alpes-Maritimes, etc.).

(3) Cf. Montpellier.— Voyez au commencement de l'article : Astien inférieur.

(4) Torcapel, *B. C. G. F.*, VI, n° 39, p. 153; — Roman, *Bas-Languedoc,* p. 243; — Collot, *B.S.G.F.*, 4, IV, p. 407, etc.

(5) Les mêmes genres de Foraminifères se retrouvent dans les couches à *Potamides Basteroti* du Languedoc (Cf. la présence, à Vaquières, dans les argiles ligniteuses, de *Cythere,* comme dans les sables de Pujaut et de Bédarrides).

à Térébratulines. A Saint-Laurent-des-Arbres on y a rencontré *Mastodon arvernensis, Rhinoceros leptorhinus, Sus provincialis.* La même faune mammalogique a été retrouvée à Perpignan, à Montpellier, à Trévoux, etc.

Ces sables, évidemment d'origine fluviatile, ont une certaine extension dans notre chaîne de collines tertiaires (Jonquerettes, etc.). Ils se montrent aussi au voisinage de Saint-Geniès, de Pujaut, de Vaquières, etc. (1), où ils pourraient bien avoir été apportés par le Rhône pliocène, dont un bras aurait suivi le bord de la faille Roquemaure-Nimes, puis la dépression du Vistre.

Les sables de Saint-Pierre-de-Vence, dans les Alpines, semblent, de même, avoir été déposés par une Durance pliocène, au cours sensiblement identique à celui de la Durance miocène.

J. SICILIEN.

Le sicilien, avec lequel nous terminons la série pliocène, est souvent rattaché au quaternaire.

Dans le Comtat, cet étage est formé d'éléments très uniformes : ce sont presque exclusivement des quartzites alpins. Près de Fournès on y a trouvé une dent d'*Elephas meridionalis*.

M. Collot (2) y distingue plusieurs terrasses. La plus ancienne atteint 163 mètres à Eyguières *(Crau)*, 134 mètres à Genérac *(Nemausais)* et 153 mètres à la Bégude, près d'Estézargues, au sud de l'étang de Pujaut. Une autre plus récente atteint 82 mètres près de Jonquières, au nord-ouest de Beaucaire, 83 mètres à Barbentane, 85 à 125 mètres dans la *Petite-Crau de Saint-Remy*, 122 mètres près de Cabrières, dans le Lampourdier, etc.

K. SUCCESSION DES FACIÈS NÉOGÈNES DANS LA PLAINE DU COMTAT.

Dans l'étude que nous venons de faire, nous avons cherché à fixer la position stratigraphique et bathymétrique de chacun des faciès que nous avons rencontrés. Les conclusions auxquelles nous nous sommes arrêté sont résumées dans le tableau suivant :

(1) M. Roman, *Bas-Languedoc*, p. 255, fig. 44, les signale entre Beauvoisin et Vauvert.

(2) *B.S.G.F.*, 4, IV, p. 414.

DIVISIONS stratigraphiques.		MILIEUX : DIVISIONS BATHYMÉTRIQUES, ETC. Zone bathyale.	Zone néritique.	Zone littorale.	ESTUAIRES et régions maritimes soumises à leur influence.	FLEUVES ET LACS.
SICILIEN						Alluvions des plateaux.
ASTIEN	SUPÉRIEUR.					Sables à *Mastodon arvernensis* de St-Laurent-des-Arbres.
ASTIEN	INFÉRIEUR.			Sables et grès à *Pecten scabrellus* de Pujaut, de Bédarrides.	Marnes à *Dreissensia* et *Potamides Basteroti* de Vaquières, de Saint-Geniès. Banc à *Ostrea rastellensis* du Rasteau ; sables à *Ostrea* de Vaquières Sables jaunes à *Scrobicularia plana* de Vaquières.	Argile à *Planorbis*, etc. de Vaquières, de St-Geniès.
PLAISANCIEN			Argiles à Brachiopodes et Polypiers d'Aramon ; argiles grises à *Amussium defilippi* de Théziers.	Argiles sableuses à *Cerithium vulgatum* et galets de rivage à *Lithodomus* de St-Amand.	Marnes à *Ostrea cochlear* de Théziers. Marnes à Congéries de Théziers.	Lits de cailloux roulés de Théziers.
PONTIEN					Marnes à *Helix Christoli* de Cairanne.	Cailloutis impressionnés du Rasteau.
TORTONIEN			Marno-calcaire à *P. Vindascinus* de Maucail.		Marnes à *O. crassissima* de Cairanne. Marnes à *Cardita Jouanneti* de Cairanne. Marnes à *Ancil. glandiformis* de Cairanne. Marnes à *Corbula* de Cairanne.	

DIVISIONS stratigraphiques.		MILIEUX : DIVISIONS BATHYMÉTRIQUES, ETC.				
		Zone bathyale.	Zone néritique.	Zone littorale.	ESTUAIRES et régions maritimes soumises à leur influence.	FLEUVES ET LACS.
HELVÉTIEN	SUPÉRIEUR.		Sables et grès sans fossiles de Bédarrides (sables à Térébratulines). Grès à *Cardita Michaudi* de Sauveterre.			
	INFÉRIEUR.	Schlier de la plaine d'Avignon.	Sables conglomérés à *P. opercularis* et petits cailloux roulés de Cabrian. Sables à *P. opercularis* d'Entraigues. Grès à Bryozoaires, *P. scabrellus* var. *ventilabrum* de Cabrian. Sables à *Myliobatis* et *O. crassissima* de Courthezon. Sables marneux bleus à *P. scabrellus* var. *ventilabrum* de Saint-Saturnin. Argile bleue à *P.* gr. *spinulosus* et Brachiopodes de Caumont ; conglomérat de Pierre-Longue. Marnes à *Hinniles*, *P. prœscabriusculus* var. des Angles.	Conglomérat à dents de Squales de Bonpas.	Grès à *Scymnorhinus triangulus* de Bonpas.	
BURDIGALIEN	SUPÉRIEUR.		Grès lumachelle à *Ostrea* de Barbentane; calcaire travertineux de Saint-Remy. Calcaires, puis marno-calcaires à *P. prœscabriusculus* des Angles; pierre d'appareil de Beaucaire; plaquettes gréseuses de l'Isle.			
	INFÉRIEUR.		Marno-calcaires à *P. Davidi* et *P. prœscabriusculus* de Barbentane. Conglomérats et sables à *P. Davidi* de Saint-Pierre-du-Terme.			

L. EXTENSION DU NÉOGÈNE DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE.

Comme complément de l'étude stratigraphique qui précède, il nous paraît indispensable de comparer la succession que nous avons établie dans la série néogène du Comtat avec les diverses formations similaires qui ont été reconnues dans les régions voisines. Cette comparaison fait l'objet des tableaux ci-joints.

CHAPITRE IV. — RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE GÉOLOGIQUE DE LA RÉGION PENDANT LES TEMPS TERTIAIRES ET QUATERNAIRES.

A. ÉPOQUES ÉOCÈNE ET OLIGOCÈNE.

Nous avons dit, dans le chapitre Ier, qu'au début des temps tertiaires, la région d'Avignon était exondée. Mais l'ancienne dépression hercyenne s'était dessinée de nouveau et avait donné naissance à une vallée éocène correspondant sensiblement à la vallée rhodanienne actuelle (1).

L'émersion dura jusqu'à l'aquitanien. Aussi ne trouve-t-on, aux environs, aucune formation marine depuis les sables du crétacé supérieur déposés dans le synclinal de Piolenc-Vénéjean, jusqu'aux sédiments du burdigalien inférieur.

Toutefois, dans les parties basses de ces terres émergées, des lacs s'étaient formés dès l'éocène (2). Ils avaient pris une grande extension à l'oligocène, par suite d'un affaissement général coïncidant avec les plissements provençaux qui déterminaient le barrage de certaines vallées en accentuant les anticlinaux. Pendant cette dernière période, d'ailleurs, aux lacs d'eau douce, (lutétien de la Choisity), succédaient peu à peu des lagunes saumâtres, dans lesquelles se formaient des dépôts de gypse et où vivaient des *Melania, Melanoides, Potamides* (Vaucluse, l'Isle-sur-Sorgue, etc.).

A quelle cause était due la salure de ces lagunes et la forma-

(1) Les dépôts fluvio-lacustres de l'éocène inférieur (sables et argiles bigarrés), enlevés par l'érosion, dans nos environs, se retrouvent à Saint-Paul-Trois-Châteaux, à Saint-Pantaléon, Lacoste et Apt dans la vallée du Coulon, à Orgon et Mérindol dans la vallée de la Durance, etc.

(2) Faciès lacustre du calcaire à *Planorbis pseudo-ammonius* : lutétien d'Eygalières, d'Orgon, de Mérindol, etc, dans la vallée de la Durance ; de Murs, Goult, Lacoste et Apt dans la vallée du Coulon ; de Vaquières, près Mormoiron ; de la Choisity, près d'Avignon, etc.

BASSIN	GION LITTORALE DU E DE MARSEILLE.	ENVIRONS DE NICE ET DE FRÉJUS.
Alluvions des p		Conglomérat à Brachiopodes et *Mytilus galloprovincialis* de Villefranche.
Sables et marne		Poudingue à *Pecten scabrellus* d'Aspremont.
Marnes de Chab marnes sable végétales. Marnes à *Clupea* re; sables à O		Calcaire à *Amphistegina Haueri* et Brachiopodes du Fort-Carré d'Antibes. Argiles jaunes à *Lucina orbicularis* de la Colle.
Marne argileus *gulata* et *Nas* lex; faluns à *lum* d'Eurre; galets impres		Argiles bleues à *Ostrea cochlear* de Biot, Fréjus.
Cailloux impre Sables à *Hel.* *flabellatus* var de Montvend Marnes lignite *noi*, *Hipp. gr*		
...	alcaire à *P. gallo*-*cialis*, *P. solarium*, . *scabriusculus*, *Car*-*ouanneti* de la Cou-.	

BASSIN DE CRE	ÉGION LITTORALE DU LFE DE MARSEILLE.	ENVIRONS DE NICE ET DE FRÉJUS.
et grès à *P. Gent* *lina calathiscus.*	nes à *Corbula carinata,* *urr. Desmareti* de Ta- aris.	Schlier de Vence à *P. denudatus, P. Haueri, Flabellum.*
machelle à *Cardi* Etoile.		
et marnes sable	calcaire à Bryozoaires moules de Lamelli- anches de Tamaris.	
r à *O. crassissima* arneux à *Lima cf*		
sableuse.	nes à *Cardium, O. squar-* *sa, P. Vindascinus, P.* *sslingi, P. galloprovin-* *lis, Scut. Paulensis* var.	
helle avec inte euses et sableus *s* var., *O. crass* . sableuse à *O. c* tichamp.		
calcaire à *P.* *P. prœscabriuscu*	aire à *Myt. Michelini, O.* *uarrosa* de Sausset. marneux à *P. Vinda-* *nus, P. galloprovincia-* avec conglomérat de usset.	Mollasse calcaire à *P. prœscabriusculus* de Vence.
à *P. rotundatus* s.	nes et sables à *Turril.* *rris, Amph. elliptica,* *ut. Paulensis, P. pusio* *r. Justianus, P. pavona-* *us, O. Granensis* de usset.	Mollasse sableuse à *P. rotundatus, Scut. Paulensis* de Vence.
grise à *O. Gra* e supérieure.		
e à *Hel. Ramon*	aire siliceux à *Turril.* *adriplicata, Scut. Pau-* *sis, P. pavonaceus.* es et marnes à *Cyren.* *ongniarti, P. Vinda-* *nus.*	

tion de ces gypses? Était-ce à des incursions temporaires de la mer? Cela ne nous paraît guère admissible, car à l'époque aquitanienne le littoral était encore aux environs de Marseille. C'étaient, plus vraisemblablement, les sédiments triasiques du voisinage qui fournissaient le sel et le gypse des lagunes oligocènes (1).

B. ÉPOQUE MIOCÈNE.

Dès le début des temps burdigaliens, une irrésistible invasion marine pénétra dans la vallée rhodanienne abaissée, en franchissant les ensellements des plis provençaux.

A l'ouest, elle produisit un formidable arasement dont témoignent, à la fois, l'altitude presque uniforme des plateaux de Nimes, de Villeneuve, etc., et la grande quantité de cailloux roulés que nous trouvons à la base des dépôts néogènes.

A l'est, l'invasion était limitée par les anticlinaux bien plus accentués des monts de Vaucluse, du Ventoux, etc.; de ce côté, la mer se confinait dans les synclinaux, notamment dans les synclinaux d'Apt-Forcalquier et de la Durance, qui mettaient en communication la mer mollassique d'Avignon avec celle de Digne.

En même temps, certains massifs complètement entourés par les eaux formaient des îles plus ou moins importantes : c'étaient, au nord, le massif d'Uchaux, et au sud, une partie de ceux des Alpines et du Luberon.

La transgression marine se continua pendant tout le burdigalien et tout l'helvétien, favorisée par les plissements qui se produisaient alors.

Mais, à l'époque tortonienne, les phénomènes orogéniques atteignirent leur maximum d'intensité; de nouvelles rides se formèrent et les anciennes furent surélevées. Ainsi, au mouvement négatif du sol qui avait permis à la mollasse de se déposer, succédait un mouvement inverse qui chassait peu à peu la mer en redressant les formations miocènes contre les anciens anticlinaux (Ventoux, Vaucluse, Luberon, Alpines, plateaux du Langue-

(1) Ne voyons-nous pas aujourd'hui encore, dans le nord de l'Afrique, les formations triasiques donner partout naissance à des sources salées, à des chotts, à des sebkhas salés aussi, de sorte que les désignations d'*Aïn el Melah* et d'*Oued el Melah* indiquent toujours la présence du trias. Et, dans ces eaux salées, vivent souvent des *Melania* et des *Melanopsis*, tout à fait comparables aux espèces de notre oligocène. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

doc). Le burdigalien, fortement uni à son substratum, généralement l'infracrétacé, lui obéissait dans sa surrexion; aussi la mollasse a-t-elle parfois été portée très haut (Saint-Amand, les Baux) et forme-t-elle autour de la plaine une ceinture presque continue avec plongement général vers le centre. Mais si le schlier et les autres assises miocènes furent contraints d'épouser aussi cette dernière disposition, ils ne purent généralement pas la conserver et furent bientôt bouleversés et souvent balayés par l'érosion. (Voy. chapitre II, Sauveterre) (1).

L'une des conséquences finales des derniers plissements miocènes était ainsi de refaire de la dépression du sud-est une grande vallée que les eaux continentales pontiennes ne tardaient pas à approfondir et à élargir, surtout aux dépens des formations tortoniennes et helvétiennes. Les puissantes assises du schlier continuaient, cependant, à remplir le fond du synclinal.

C. ÉPOQUE PLIOCÈNE.

Au début de l'époque pliocène, une nouvelle oscillation du sol ouvrit, pour la dernière fois, aux eaux marines, l'accès de notre région. La mer plaisancienne s'avança jusqu'aux environs de Lyon, occupant toutes les vallées latérales qui avaient été creusées à la fin de l'époque précédente, tous les vallons qui s'en détachaient et jusqu'aux plus petits ravins (2). Au sud-est, elle ne pénétra toutefois que dans la partie la plus inférieure de la dépression durancienne (3). Son niveau, suivant M. Depéret, correspondait à peu

(1) On a souvent considéré comme une véritable discordance les différences de pendage qui se présentent ainsi entre les étages burdigalien et helvétien de la plaine du Comtat. L'étude détaillée, à laquelle nous nous sommes livré, ne semble pas avoir confirmé complètement une telle manière de voir. Si, fréquemment, l'allure tectonique des couches burdigaliennes s'écarte de celle des assises helvétiennes, il faut l'attribuer, à notre avis, moins à l'effet d'un plissement postburdigalien, possible d'ailleurs, qu'à la façon différente dont les sédiments des deux étages miocènes ont obéi à la poussée tortonienne.

(2) Fontannes, *Bassin du Crest*, p. 132 et suiv., p. 181 ; Font., *Mollusques pliocènes de la vallée du Rhône*, t. II ; Font., *B.S.G.F.*, 3, XII, p. 471. — Torcapel, *B.S.G.F.*, 3, X, p. 406. — Boulay, *Revue de Lille*, III, p. 133.

(3) On ne trouve, en effet, des dépôts *plaisanciens* que dans la partie inférieure de l'ancienne vallée pontienne (Voy. ch. III, article : Pontien), au voisinage de Saint-Pierre-de-Vence, de Mérindol et de Saint-Christophe. Près de ce dernier point, au hameau de Bacot, Fontannes (*Plateau de Cucuron*, p. 28, 69) a observé des marnes sableuses renfermant de nombreux débris de végétaux. — La mer semble s'être maintenue, à l'époque astienne, jusque vers Mérindol, ainsi qu'en témoignent les sables à *Terebratula ampulla* et *Ostrea cucullata* du canon du Régalon (Depéret, *in* David-Martin, *B. Soc. ét. Hautes-Alpes*, XXXV, p. 190).

près uniformément à la cote actuelle de 180 mètres. Mais le long fjord qu'elle formait ne tarda pas à s'envaser, et son affaissement, sous le poids des sédiments, ne compensa bientôt plus l'accumulation des dépôts. Aussi, au début de l'époque astienne, n'existait-il plus qu'une mer très peu profonde, où venaient déboucher des fleuves au cours tranquille, dont les estuaires sont marqués par les couches à *Potamides* et à *Dreissentia* (Vaquières, Saint-Geniès-de-Comolas, etc.).

Le régime continental se substituait ainsi peu à peu au régime marin qu'un dernier mouvement épirogénique du sol de notre région reléguait finalement dans ses limites actuelles (1).

Mais, alors, des précipitations atmosphériques d'une grande violence, s'écoulant sur le sol en nappes torrentueuses et dévastatrices, vinrent couvrir de cailloux roulés la plus grande partie de notre région. Ces dépôts siciliens forment encore le revêtement supérieur de la plupart de nos collines.

D. ÉPOQUE QUATERNAIRE.

Dès la fin du sicilien, les eaux courantes se canalisent et commencent à creuser les vallées. Elles restent très actives. Dans les zones de moindre résistance, elles emportent les cailloux, les sables et les vases pliocènes; les assises miocènes elles-mêmes sont attaquées de nouveau et l'érosion quaternaire reprend ainsi et poursuit l'œuvre interrompue de l'érosion antepliocène.

Peu à peu, toutefois, l'abondance des précipitations atmosphériques diminue ; les eaux rhodaniennes se rassemblent vers la dépression de Tarascon ; l'Aygues et l'Ouvèze, qui s'étaient confondues au sud de Cairanne, se créent des lits distincts et vont s'écouler, la première dans le Rhône, près de Caderousse, la seconde dans la Durance, après avoir recueilli en passant les eaux de la Nesque, de la Sorgue et du Calavon; le fjord pliocène de Lamanon est ouvert, et, par ce canal, la Durance se rend à la mer ; la chaîne de collines tertiaires, complètement exondée, s'étend, sans discontinuité, de Cairanne à Saint-Remy.

Telle fut pendant longtemps, sans doute, la topographie générale de la plaine du Comtat.

(1) Les traces de ce mouvement s'observent à Bédarrides et Pujaut (relèvement des sables astiens), à Broussan, au nord de Saint-Gilles (discordance entre l'astien et le sicilien, Collot, *B.S.G.F.*, 4, IV, p. 409), dans le vallon du Courianςon près de Nyons, où le plaisancien et l'astien sont à 300 mètres d'altitude (Fontannes, *Bassin de Visan*, p. 60), etc. (Fontannes, *Faunes malacologiques miocènes de Tersanne*, p. 21, et *Bassin de Visan*, p. 65.)

Mais le volume des eaux diminuait toujours et leur niveau s'abaissait au point que la Durance ne pouvait plus franchir le seuil de Lamanon. Rejetée vers le nord et l'ouest, ainsi qu'en témoignent les *variolites* que l'on trouve près de l'Isle-sur-Sorgue et de Saint-Remy (1), elle cherchait à rompre la chaîne tertiaire. Divisée en deux bras, elle entamait simultanément celle-ci à Saint-Remy et à Bonpas (Voy. chap. II, Bonpas); mais son bras méridional ne tardait pas à s'atrophier (paluds de Saint-Remy), tandis que la masse de ses eaux, portée vers le nord-est, finissait par déblayer le seuil de Bonpas et allait confluer avec le Rhône en un large delta.

En même temps, l'Ouvèze avait trouvé dans le seuil infracrétacé de Thouzon une résistance analogue à celle que la Durance avait éprouvée à Lamanon. Elle avait approfondi son lit en amont et ses eaux allaient buter contre les collines tertiaires à la hauteur de Bédarrides. Presque en face, le flanc ouest de la même chaîne se trouvait, d'ailleurs, battu par le Rhône, dont le lit était déjà très abaissé. Les sables à Térébratulines ne purent résister à ces efforts cumulés, le pertuis de Bédarrides fut ouvert : l'Ouvèze était captée par le Rhône.

La Nesque et la Sorgue, qui, pendant ce temps, avaient entamé la chaîne tertiaire à Vedènes, abandonnaient finalement ce passage et s'infléchissaient vers le nord pour aller trouver la dépression créée par l'Ouvèze.

Seul, le Calavon continuait ainsi à porter ses eaux à la Durance (2).

Tous ces cours d'eau déposaient, dans la plaine, tant au quaternaire ancien que pendant le quaternaire récent, d'abondantes alluvions de cailloux roulés, de sables et de limons, dont plusieurs forages (Voy. chap. II) nous ont révélé la puissance.

Ces matériaux sont habituellement en couches horizontales ou très peu inclinées. Exceptionnellement, dans une sablière située sur la route d'Orange, entre Sorgues et Bédarrides, on voit des strates avec un fort pendage qui témoignent de la violence des remous dans cette partie de l'ancien confluent du Rhône et de l'Ouvèze.

(1) *Notice explicative de la feuille d'Avignon*, a[1].
(2) Un examen attentif de la Carte géologique détaillée permet de suivre aisément toutes ces variations dans l'hydrographie de la région de Vaucluse.

Le modelé de notre sol, acquis dans les conditions que nous venons d'indiquer, n'a été altéré depuis par aucun phénomène géologique.

Toutefois, complétant en quelque sorte l'œuvre de la nature, l'active industrie des populations du Comtat a modifié légèrement cette topographie première par le desséchement des marais, le redressement de certains cours d'eau (1) et la création de nombreux canaux pour l'arrosage des terres.

CHAPITRE V. — BIBLIOGRAPHIE DES TERRAINS NÉOGÈNES DE LA PLAINE DU COMTAT.

1782, DARLUC, Histoire naturelle de Provence, contenant ce qu'il y de plus remarquable dans les règnes végétal, minéral, animal et la partie géoponique. Avignon, I, p. 212 et suiv.

1825, G. CUVIER, Recherches sur les ossements fossiles. 3e édit., Paris.

1829, M. DE SERRES, Géognosie des terrains tertiaires ou tableau des principaux animaux invertébrés des terrains marins tertiaires du Midi de la France. Montpellier, in-8°, p. 194.

1835, G. CUVIER et A. BRONGNIART, Description géologique des environs de Paris. 3e éd., p. 320.

1839, P. MATHERON, Essai sur la constitution géognostique du département des Bouches-du-Rhône (*Répert. trav. Soc. stat. Marseille*, III, p. 5-133).

1839, DE ROYS, Lettre sur les terrains des environs de Beaucaire (*B. S. G. F.*, 1, X, p. 41-44) (2).

1840, M. DE SERRES, Note sur la découverte d'un squelette entier de *Megaxytherium* (*C. R. Ac. Sc.*, XI, p. 819-820).

(1) L'Aygues a été redressée, il y a deux siècles, au nord d'Orange.

Le desséchement de l'étang de Pujaut remonte à près de trois siècles. Voir à la mairie de Pujaut le « Plan géométral de l'étang desseiché de Pujaut avec ses terres « gastes à l'entour et de leurs bornes et confronts, suivant la relation des experts et « le partage fait le dernier octobre 1612 par M. de Sarron, Conseiller du Roy et « Commissaire député de Monsieur le Sénéchal de Nismes, entre Monsieur de « Monconis, entrepreneur dudit desseichement, et la communauté de Pujaut. »

(2) Abréviations employées pour les principaux périodiques :

Bulletin de la Société géologique de France, 1re série, tome X : *B. S. G. F.*, 1, X.

Comptes-rendus des sessions de l'Association française pour l'avancement des sciences : A. F. A. S.

Comptes rendus de l'Académie des Sciences : C. R. Ac. Sc.

Bulletin des services de la Carte géologique de France, — B. C. G. F.

Mémoires de la Société géologique de France, Paléontologie : Mém. S. G. F., Paléont.

Comptes rendus sommaires des séances de la Société géologique de France : C.R.S.G.F.

Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon : An. Soc. Agric. Lyon.

Journal de Conchyliologie : Journ. Conchyl., etc.

1840, M. DE SERRES, Note sur la découverte d'un squelette entier de *Megaxytherium (Écho du monde savant,* VII).
1841, M. DE SERRES, Note sur la découverte d'un squelette entier de *Megaxytherium (Ann. sc. nat.,* 2, XVI, p. 14).
1842, P. MATHERON, Catalogue méthodique et descriptif des corps organisés fossiles du département des Bouches-du-Rhône et des lieux circonvoisins, avec atlas de 41 pl. *(Répert. trav. Soc. stat. Marseille,* VI, p. 91 et suiv.).
1842, E. RASPAIL, Observations sur un nouveau genre de saurien fossile, le *Neustosaurus Gigondarum,* avec quelques notes géologiques sur les montagnes de Gigondas, 56 p., 1 pl. Paris et Avignon, in-8°.
1843, M. DE SERRES, Notes géologiques sur la Provence *(Actes Soc. Linn. Bordeaux,* XLIII, p. 1).
1843, DE ROYS, Note sur quelques faits des environs de Beaucaire *(B. S. G. F.,* 2, I, p. 14).
1844, P. MATHERON, Carte géologique du département des Bouches-du-Rhône. 1 feuille, Marseille.
1848-1852, P. GERVAIS, Zoologie et Paléontologie françaises (animaux vertébrés), ou nouvelles recherches sur les animaux vivants et fossiles de la France. Paris, p. 519, etc.
1850, BERTHON, Sur les terrains tertiaires supérieur et moyen des environs de Théziers, près Beaucaire (Gard) *(B. S. G. F.,* 2, VII, p. 651-655).
1850, E. DUMAS, Carte géologique du département du Gard.
1851, ROZET, Mémoire géologique sur la partie inférieure du bassin du Rhône *(C. R. Ac. Sc.,* XXXII, p. 495-498).
1852, A. D'ORBIGNY, Prodrome de Paléontologie stratigraphique universelle des animaux Mollusques et Rayonnés, 3ᵉ vol., p. 138 et suiv.
1854, DE ROYS, Note sur les dislocations des terrains à l'extrémité de la vallée du Rhône *(B. S. G. F.,* 2, XI, p. 325-329).
1856, BERTHON, Note sur le terrain tertiaire supérieur et moyen des environs de Théziers *(B. S. G. F.,* 2, XIII, p. 651).
1856, P. GERVAIS, Note sur les mammifères fossiles recueillis dans le département du Gard *(C. R. Ac. Sc.,* XLIII, p. 1159).
1856, H. DE VILLENEUVE-FLAYOSC, Description minéralogique et géologique du Var et des autres parties de la Provence, avec applications de la géologie à l'agriculture, au gisement des sources et des cours d'eau, avec une carte géologique in-fol. Paris, in-8°.
1859, P. GERVAIS, Zoologie et Paléontologie françaises, nouvelles recherches sur les animaux vertébrés dont on trouve les ossements enfouis dans le sol de la France et sur leur comparaison avec les espèces propres aux autres régions du globe. 2ᵉ édition, p. 65, 90, 273, 275, 281, etc.
1862, DE ROYS, Observations *(B. S. G. F.,* 2, XVIII, p. 638-639).
1862, S. GRAS, Carte géologique du département de Vaucluse. Paris, Savy.
1862, S. GRAS, Description géologique du département de Vaucluse, suivie d'une notice sur les mines et les carrières, 2 pl. coupes. Paris et Avignon, in-8°.
1867-1869, P. GERVAIS, Zoologie et Paléontologie générales. Nouvelles recherches sur les vertébrés fossiles. Paris, in-folio et atlas de 50 pl.
1868, A. D'ARCHIAC, Recueil de rapports sur les progrès des lettres et des sciences en France. — Paléontologie de la France, p. 431 et suiv.

1869, COQUAUD, La Crau, sa composition géologique et son origine *(B. S. G. F.*, 2, XXVI, p. 541).
1872, E. DUMAS, Note sur la constitution géologique de la région supérieure ou cévennique du département du Gard. Montpellier.
1872, TOURNOUER, Auriculidées fossiles des Faluns *(Journ. Conchyl.*, XII, pl. 3).
1874, DE ROYS, Observations sur les communications de M. de Saporta *(B. S. G. F.*, 3, II, p. 173-176).
1874, G. DE SAPORTA et A. MARION, Sur les couches supérieures à la mollasse du bassin de Théziers (Gard) et les plantes fossiles de Vaquières *(B. S. G. F.*, 3, II, p. 272-287 et pl. VII-VIII).
1874, G. DE SAPORTA et R. TOURNOUER, Sur les terrains tertiaires et les plantes fossiles des environs de Théziers *(B. S. G. F.*, 3, II, p. 163) et observations de MUNIER-CHALMAS.
1874, R. TOURNOUER, Sur les terrains tertiaires supérieurs du bassin de Théziers (Gard) et sur le niveau géologique du *Potamides Basteroti* dans le bassin du Rhône *(B. S. G. F.*, 3, II, p. 287-307 et pl. IX).
1875, E. TRIBES, Étude sur des ossements fossiles trouvés à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) et sur la nature du terrain de leur gisement *(Mém. Ac. Gard*, p. 73).
1875-1877, E. DUMAS, Statistique géologique, minéralogique, métallurgique et paléontologique du département du Gard, 3 parties.
1876, J. COURTET, Dictionnaire géographique, géologique, historique, archéologique et biographique du département de Vaucluse. Avignon, Seguin.
1876, F. FONTANNES, Sur les terrains tertiaires supérieurs du Haut Comtat-Venaissin *(A. F. A. S.*, V, p. 409).
1876, P. DE GASPARIN, Recherches agrologiques : I. Sur le rôle du sel commun dans les terres arables ; II. Sur l'analyse et le rôle en agriculture des eaux souterraines *(Mém. Soc. agric. France*, 1875).
1876, F. FONTANNES, Études stratigraphiques et paléontologiques pour servir à l'histoire de la période tertiaire dans la vallée du Rhône. II. Les terrains tertiaires supérieurs du Haut Comtat-Venaissin : Bollène, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Visan ; gr. in-8°, 99 p., 2 pl. coupes et 7 coupes dans le texte *(Ann. Soc. agric. Lyon*, 4, IX, p. 571).
1877, F. FONTANNES, Note sur la présence de dépôts messiniens dans le Bas-Dauphiné septentrional, in-8°.
1878, F. FONTANNES, Études. III. Les terrains tertiaires du bassin de Visan (Vaucluse); gr. in-8°, 6 fig. dans le texte *(Ann. Soc. agric. Lyon*, 5, I, p. 11-126, pl. A coupes) et 1-5 (fossiles).
1878, F. FONTANNES, Études. IV. Les terrains néogènes du plateau de Cucuron (Vaucluse) (Cadenet, Cabrières-d'Aigues); gr. in-8°, 2 fig. dans le texte, 2 pl. fossiles, 1 pl. coupes *(B. S. G. F.*, 3, VI, p. 469-529).
1879, P. CAZALIS DE FONDOUCE, Érosion de cailloux quaternaires due à l'action du vent et du sable (*A. F. A. S.*, VIII, Montpellier, p. 646).
1879-1882, F. FONTANNES, Les invertébrés du bassin tertiaire du Sud-Est de la France. I. Les mollusques pliocènes de la vallée du Rhône et du Roussillon ; 2 vol. gr. in-4°, 276 et 320 p., XII et XIX pl. fossiles, 1 carte col.
1880, COLLOT, Sur le delta du Rhône à Saint-Gilles (Gard) (*C. R. Ac. Sc.*, XC, p. 548).

1880, Van Beneden et Gervais, Ostéographie des cétacés vivants et fossiles comprenant la description et l'iconographie du squelette et du système dentaire de ces animaux, ainsi que des documents relatifs à leur histoire naturelle, p. 246-518, pl. XXI.

1880, P. Cazalis de Fondouce, Action érosive du sable en mouvement sur les cailloux de la vallée du Rhône (*Mém. Ac. sci et lettres de Montpellier, sect. des sc.*, X).

1880, L. Collot, Description géologique des environs d'Aix-en-Provence. Montpellier, in-4°.

1881, F. Fontannes, Études. VII. Les terrains tertiaires de la région delphino-provençale; gr. in-8°, Lyon, p. 14 et suiv. (*Ann. Soc. agric. Lyon*, 5, IV).

1881, F. Fontannes, Diagnoses d'espèces nouvelles des terrains tertiaires du bassin du Rhône et du Roussillon (*Ann. Soc. agric. Lyon*, 5, IV, p. 31, 25 mars).

1881, F. Fontannes, Note sur la position stratigraphique des couches à Congéries de Bollène (Vaucluse) et des marnes à lignites d'Hauterives (Drôme) ; gr. in-8° (*Ann. Soc. agric. Lyon*, 5, IV, p. 183).

1882, T. Picard, Étude technologique sur les matériaux de construction du département du Gard (*Mém. Soc. scient. et litt. d'Alais*, t. XIII, p. 113 et suiv.).

1882, F. Fontannes, Nouvelles observations sur les terrains tertiaires et quaternaires des départements de l'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche ; gr. in-8° (*Ann. Soc. agric. Lyon*, 5, V, p. 1-22).

1883, F. Fontannes, Note sur les terrains traversés par quelques sondages récemment exécutés dans les départements de l'Isère, de la Drôme et de Vaucluse, gr. in-8°, 21 p., 2 pl. coupes (*Ann. Soc. agric. Lyon*, 5, V, p. 73-94, pl. I et II).

1883, F. Fontannes, Faune des marnes lignitifères de Saint-Ariès (*B. S. G. F.*, 3, XI, p. 92-93, 4 décembre 1882).

1883, F. Fontannes, Note sur l'extension et la faune de la mer pliocène dans le Sud-Est de la France (*B. S. G. F.*, 3, XI, p. 132, etc., 18 décembre 1882).

1883, F. Fontannes, Transformations qui s'opèrent le long des collines helvétiennes au point de vue de la culture de la vigne (*Ann. Soc. agric. Lyon*, 5, V, p. xcviii).

1883. F. Fontannes, Diagnoses d'espèces et de variétés nouvelles des terrains tertiaires du bassin du Rhône; gr. in-8°, 9 p., 1 pl. (*Ann. Soc. agric. Lyon*, 5, VI).

1883. A. Torcapel, Sur les alluvions tertiaires et quaternaires du Gard et de l'Ardèche (*B. S. ét. sc. nat. Nîmes*).

1883, F. Leenhardt, Étude géologique de la région du Mont-Ventoux ; in-4°, 274 p., 37 fig. dans le texte, 4 pl. coup. et 1 carte géol. col. Montpellier et Paris, Masson.

1883, A. Torcapel, Géologie de la rive droite du Rhône. Étude des terrains traversés par la ligne de Nîmes à Givors (*Revue sc. nat.*, 3, III, p. 157 à 186 et 463 à 481, Montpellier).

1884, F. Fontannes, Note sur la présence des sables à *Potamides Basteroti* dans la vallée de la Cèze (Gard) (*B.S.G.F.*, 3, XII, p. 447-452) et Observations de Munier-Chalmas.

1884, L. Vaillant, Rapport sur la mâchoire d'un animal fossile découverte à Entraigues (Vaucluse) par M. Léon Morel (*Rev. trav. scient.*, p. 697).

1884, F. FONTANNES, Note sur la constitution du sous-sol de la Crau et de la plaine d'Avignon (*B. S. G. F.*, 3, XII, p. 463-473, 21 avril).
1884, A. JEANJEAN, Notice géologique et agronomique sur les phosphates de chaux du département du Gard. Nimes.
1884, F. FONTANNES, Sur les cailloux à facettes de la Crau et sur la découverte d'un gisement à Térébratulines dans la mollasse marine entre Orange et Miramas (*Ann. Soc. agric. Lyon*, 5, VII, p. LXXXVIII, 4 juillet).
1884, P. DE GASPARIN, Contribution à l'étude des gites phosphatés dans la région du sud-est de la France (*C. R. Ac. Sc.*, IC, p. 839).
1884, F. FONTANNES, Sur un nouveau gisement des couches à Congéries près de Meynes (Gard) (*Ann. Soc. Agr. Lyon*, 5, VII, p. XCI, 18 juillet).
1885, C. DEPÉRET, Description géologique du bassin tertiaire du Roussillon (*Ann. sc. géol.*, XVII, p. 112, 115, 116, etc.).
1885, F. FONTANNES, Études. VIII. Le groupe d'Aix dans le Dauphiné, la Provence et le Bas-Languedoc ; gr. in-8°, 50 fig. dans le texte (*Ann. Soc. agr. Lyon*, 5, VII, p. 225-420).
1885, F. FONTANNES, Nouvelle contribution à la faune et à la flore des marnes pliocènes à *Brissopsis* d'Eurre (Drôme); gr. in-8°, 20 p. (*Ann. Soc. agr. Lyon*, 5, VII, p. 421-436, 1 pl.).
1885, F. FONTANNES, Sur les cailloux à facettes (*Ann. Soc. agr. Lyon*, 5, VIII, p. CXIX, 19 juin).
1886, CAREZ et VASSEUR, Carte géologique de la France, dressée sur la carte du dépôt des fortifications. Paris, Comptoir géologique. Échelle : 1/500.000, feuille XII, S.-O. (Marseille), et XII, N.-O. (Valence).
1886, F. FONTANNES, Sur les causes de la production des facettes sur les quartzites des alluvions pliocènes de la vallée du Rhône (*B. S. G. F.*, 3, XIV, p. 246-255, 18 janvier) et observations de M. DE LAPPARENT, p. 254.
1886, LARRAZET, Des pièces de la peau de quelques Sélaciens fossiles (*B. S. G. F.*, 3, XIV, p. 255-277, pl. XIII-XVI).
1887, CAREZ et FONTANNES, Carte géologique détaillée au 1/80.000°, feuille 210, Orange, et notice explicative (Ministère des Travaux publics).
1887, L. DE SARRAN D'ALLARD, Matériaux pour servir à l'explication de la Carte géologique des environs de Pont-Saint-Esprit ; 26 p., 1 pl. (*B. S. G. F.*, 3, XV, p. 302). Observations de PARRAN.
1887, L. DE SARRAN D'ALLARD, Description géologique des environs de Pont-Saint-Esprit (*Mém. S. scient. Alais*, XVIII, p. 151).
1887, L. DE SARRAN D'ALLARD, Sur les quartzites à facettes des alluvions pliocènes de la vallée du Rhône (*B. S. ét. Sc. nat. de Nimes*, XIV, p. 26).
1888, FONTANNES et CAREZ, Carte géologique... Feuille 222, Avignon, et notice explicative.
1889, M. BERTRAND, FONTANNES, CAREZ, LEENHARDT, etc., Notice sur le panneau de la Provence et des Alpes-Maritimes (*S. C. G. F.*, exposition de 1889, in-8°).
1889, CAZIOT, Résumé paléontologique et stratigraphique du mémoire de l'abbé Boulay sur la flore pliocène des environs de Théziers (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, VIII, p. 164-172).
1889, FONTANNES et CAREZ, Carte géologique... Feuille 234, Arles, et notice explicative.

1889, C. MAYER-EYMAR, Description de coquilles fossiles des terrains tertiaires supérieurs (*suite*) (*Journ. Conchyl.*, 3, XXIX, p. 59 et suiv.)

1889-1890, T. PICARD, Résumé descriptif de la géologie du Gard (*B. S. Sc. nat. Nimes*, 1er et 4e fasc. 1889, 1er fasc. 1890).

1889, A. SAGNIER, Le fémur fossile de Mastodonte ou d'*Elephas* donné au Musée-Calvet (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, VIII, p. 173-182).

1890, BOULAY, La flore pliocène dans la vallée du Rhône (*Revue de Lille*, III, p. 129-164).

1890, BOULAY, La flore pliocène des environs de Théziers (Gard) (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, VIII, p. 193, et Paris, Klincksieck, in-8°, 70 p.)

1890, CAZIOT, Le mistral, son origine (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, IX, p. 303).

1890, CAZIOT, Étude sur les formations tertiaires de la région Théziers-Vaquières (Gard) ; 7 p., fig. (*B. S. G. F.*, 3, XVIII, p. 343).

1890, DEPÉRET, Note sur le pliocène et sur la position stratigraphique des couches à Congéries de Théziers (Gard) ; 10 p. (*B. C. G. F.*, II, n° 16, p. 273).

1891, CAZIOT, Les différents niveaux de la mer pliocène observés à Roquemaure (Gard) (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, X, p. 163).

1891, CAZIOT, Sur un nouveau gîte fossilifère helvétien (*C. R. S. G. F.*, p. CXLVI, 21 décembre).

1891, A. G., Le mistral préhistorique (*La Nature*, 2e semestre, p. 6).

1891, E. MERMIER, Note sur un nouveau gisement de pliocène marin à Bédarrides (Vaucluse) (*Ann. Soc. linn. Lyon*, nouv. série, XXXVIII, p. 131).

1891, E. PERGENS, Bryozoaires du miocène du Gard, 8 p. ; fig. (*Procès-verbaux de la S. belge de Géol., Pal. et Hydr.*, Bruxelles, V, fasc. 1, p. 46-54).

1891, E. PELLAT, Compte rendu de l'excursion aux Baux (Bouches-du-Rhône), 9 octobre après-midi, Réunion extraordinaire de la S. G. F. en Provence (*B. S. G. F.*, 3, XIX, p. 1210-1213, fig. 36).

1891, Mlle Berthe SINARD, Sur la présence du *Pentacrinus* dans le miocène des Angles (Gard) (*A. F. A. S.*, congrès de Marseille, 1re part., p. 204 ; 2e part., p. 402-404).

1891, CAZIOT, Étude sur le bassin pliocène de Théziers-Roquemaure (Gard) ; 15 p., fig. (*B. S. G. F.*, 3, XIX, p. 205-218).

1891, G. COTTEAU, Présence du *Linthia Locardi* dans le miocène des Baux (*A. F. A. S.*, congrès de Marseille, 1re partie, p. 208).

1891, C. MAYER-EYMAR, Diagnoses specierum novarum ex agris molassicis seu neogenis in Museo Turicensi conservatarum, Zurich, petit in-8°, 12 p. (*Vierteljahrsschrift d. naturf. Ges. in Zurich*, XXXVI, 1re livr. de mars).

1891, C. MAYER-EYMAR, Description de coquilles fossiles des terrains tertiaires supérieurs (*suite*) (*Journ. Conchyl.*, 3, XXXI, p. 317-344, pl. VIII-X).

1892, CAZIOT, Une roche animée dans les environs d'Avignon (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XI, p. 313-316).

1892, A. DURAND, Études historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres en Languedoc. La Seigneurie temporelle des évêques d'Avignon (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XI, p. 77-140).

1892, F. FONTANNES, Études. X. Les terrains tertiaires marins de la côte de Provence, 2e partie. Mémoire posthume publié par M. C. DEPÉRET.

1892, C. DE STEPHANI, Les terrains tertiaires supérieurs du bassin de la Méditerranée (*An. S. G. de Belgique*, Liège, XVIII, Mém., p. 201-400).

1893, C. Depéret, Sur la classification et le parallélisme du système miocène (*B. S. G. F.*, 3, XXI, p. 170-266).

1893, C. Depéret, Note sur la succession stratigraphique des faunes de Mammifères pliocènes d'Europe et du plateau central en particulier (*B. S. G. F.*, 3, XXI, p. 533).

1893, F. Leenhardt, W. Kilian et C. Depéret, Carte géologique... Feuille 223, Forcalquier, et notice explicative.

1894, F. Leenhardt, Présence du *Mastodon angustidens* dans les couches à *Cardita Jouanneti* des environs d'Avignon (*C.R.S.G.F.*, p. xxxiii-xxxiv). Observations de M. Depéret.

1894, E. Pellat, Observations (*B. S. G. F.*, 3, XXII, p. 678).

1895, C. Depéret. Note sur les phosphorites quaternaires de la région d'Uzès (*C. R. S. G. F.*, p. xliii).

1895, C. Depéret, Sur les phosphorites quaternaires de la région d'Uzès (*C. R. Ac. Sc.*, CXXX, p. 119).

1895, C. Depéret, Aperçu sur la structure générale et l'histoire de la formation de la vallée du Rhône (*Ann. Géog.*, IV, p. 432-452, 2 cartes).

1895, C. Mayer-Eymar. Description de coquilles fossiles des terrains tertiaires supérieurs (*suite*) (*Journ. Conchyl.*, 3, XXV, xliii, p. 152-165, pl. VII-VIII).

1895, E. Pellat, Notes préliminaires sur la géologie du sud du bassin du Rhône (*B. S. G. F.*, 3, XXIII, p. 426-436).

1896, G. Cotteau, Monographie des *Spatangus* du système miocène de France. Mémoire posthume publié par MM. Depéret et Kilian, in-8° (*Bull. Soc. statist. Isère*, 4, III, xxix, p. 159 et pl. I-XII).

1896, C. Depéret, Note sur les fossiles miocènes du conglomérat de Pierre-Longue, près Avignon (*B. S. G. F.*, 3, XXIV, p. 516-525).

1896, F. Leenhardt, W. Kilian, David Martin et V. Paquier, Carte géologique... Feuille du Buis et notice explicative.

1896, E. Pellat, Études stratigraphiques et paléontologiques sur les terrains tertiaires de quelques localités de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône. Note n° 1. Les Conglomérats de l'étage burdigalien supérieur du bassin du Rhône, et, en particulier, le conglomérat de Pierre-Longue, près de Villeneuve-lez-Avignon (Gard) et de Vedènes, près Avignon (Vaucluse). — Note n° 2. Sur la découverte du *Mastodon angustidens* dans le miocène inférieur (burdigalien) des Angles (Gard) (*B. S. G. F.*, 3, XXIV, p. 501-515).

1896, Torcapel et Zacharewicz, Carte agronomique de la commune de Morières et notice explicative (*Soc. agr. Vaucluse*).

1896, Torcapel et Zacharewicz, Carte agronomique des communes de Saint-Saturnin-d'Avignon et de Jonquerettes, et notice explicative (*Soc. agr. Vaucluse*).

1897, E. Pellat, Note n° 3. Les couches supérieures du burdigalien supérieur aux Angles (Gard) et à Saint-Étienne-du-Grès (Bouches-du-Rhône) (*B. S. G. F.*, 3, XXV, p. 111-114).

1897, P. de Loriol, Description de quelques Échinodermes. Appendice à la note de M. E. Pellat sur le burdigalien supérieur (*B. S. G. F.*, 3, XXV, p. 115-129, pl. IV).

1897, F. Roman, Recherches stratigraphiques et paléontologiques dans le Bas-Languedoc, p. 235, etc. (*Ann. Univ. Lyon*, XXXIV).

1897, H. Nicolas, Étude sur les terrains tertiaires des environs d'Avignon. Le miocène (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XVI, p. 60-152).

1897, E. Pellat, Observations sur le terrain miocène des environs d'Avignon, à l'occasion d'un mémoire récent du tome XVI des publications de l'Académie de Vaucluse. Lettre de M. — à M. le Président de cette Académie ; 6 p. (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XVI, p. 283-288).

1897, Torcapel et Zacharewicz, Carte agronomique de la commune de Sainte-Cécile et notice explicative (*Soc. agr. Vaucluse*).

1898, H. Nicolas, Étude des terrains tertiaires des environs d'Avignon. Miocène. Note complémentaire sur la faune de la « femme de Loth » et révision des *Antedon* de ce même horizon (*A. F. A. S.*, Saint-Étienne, II, p. 393-413, 15 fig.).

1898, Ranchier et Prost, Carte agronomique de la commune de Baumes-de-Venise, dressée sous les auspices du comité agricole de Carpentras avec le concours du conseil général et du conseil municipal (département de Vaucluse), avec notice explicative. Carpentras, J. Seguin, in-8°.

1898, Torcapel et Zacharewicz, Carte agronomique de la commune d'Avignon et notice explicative. (*Soc. agr. Vaucluse*).

1898, H. Nicolas, Glaciers du mont Ventoux et blocs de Bellevue (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XVII, p. 91-96).

1899, Torcapel et Zacharewicz, Carte agronomique de la commune de Cheval-Blanc et notice explicative (*Soc. agr. Vaucluse*).

1899, J. Lambert, Échinodermes (*Rev. crit. Paléozoologie*, 3e année, p. 121-123).

1900, C. Depéret, Notice sur les bassins tertiaires du Rhône (*Livret-guide des excursions en France du VIIIe Congrès géologique international*, Lille, n° XIIa, in-8°, p. 7, 9, 20 et suiv., fig.).

1900, E. Pellat, Deux jours d'excursion géologique à Saint-Remy et aux Baux (Bouches-du-Rhône), les 4 et 5 octobre 1900 (*Idem*, Lille, in-8°, 7 p.).

1900, A. Noelli, Contribuzione allo studio dei Crinoidi terziari del Piemonte. (*Atti Soc. ital. Sc. nat. Mus. Civico Milano*, XXXIX, fasc. 1, p. 19-50, pl. I.)

1901, C. Chatelet, Quelques mots sur la faune des lignites de Saint-Geniès-de-Comolas et de Saint-Laurent-des-Arbres ; in-8°, 5 p. (*Memoires de l'Ac. de Vaucluse*, XIX, p. 155.)

1902, Torcapel et Zacharewicz, Carte agronomique de la commune de Vaucluse et notice explicative (et *Bul. Soc. agr. Vaucluse*, LXIII, p. 36).

1902, Torcapel et Zacharewicz, Carte agronomique de la commune de Sorgues et notice explicative (et *Bul. Soc. agr. Vaucluse*, LXIII, p. 39).

1902, C. Chatelet, Sur la présence de blocs de mollasse dans les sables pliocènes de Jonquerettes (Vaucluse) (*B. S. G. F.*, 4, II, p. 328-329).

1902, C. Depéret et F. Roman, Monographie des Pectinidés néogènes de l'Europe et des régions voisines, 1re partie : Genre *Pecten* (*Mém. S.G.F.*, *Paléontologie*, n° 26, 73 p., 8 pl.).

1903, Torcapel et Zacharewicz, Carte agronomique de la commune d'Orange et notice explicative.

1904, Collot, Pliocène et quaternaire de la région du Bas-Rhône (*B. S. G. F.*, 4, IV, p. 401.)

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

PREMIÈRE PARTIE (STRATIGRAPHIE).

L. JOLEAUD,
Licencié ès-sciences.

(A suivre.)



LA

Jeunesse du Saint Roi Louis

POÈME DRAMATIQUE, PAR JOSEPH DUCOS.

Il y a quelques années, bien que M. Joseph Ducos présidât notre Académie avec une compétence au moins autant littéraire que scientifique, bien peu de nous le soupçonnaient d'être poète.

Il avait pourtant fréquenté au *Parnasse contemporain,* où sa geste *La colère du Baron* fut plus que remarquée.

Depuis, il publia une comédie traduite de Caldéron et un volume de *Poèmes romanesques,* dans lequel il avait réuni d'admirables échos des vieilles épopées françaises et des fragments dramatiques d'une rare élévation.

Mais il les signait d'un pseudonyme : Gizaide.

Aujourd'hui, c'est de son propre nom, de son nom considéré qu'il signe le poème dramatique en 5 actes et en vers, *La Jeunesse du Saint Roi Louis,* paru récemment chez Alphonse Lemerre.

Il ne saurait nous déplaire, à nous, fervents de la versification, qu'un homme comme M. Ducos, ancien officier supérieur du génie, ancien député, grand agriculteur et grand commerçant, se déclare publiquement auteur d'un volume de vers, sans craindre de compromettre ainsi une des premières notoriétés de notre région. M. Ducos a, d'ailleurs, trop de sens et trop de goût pour ne pas être sûr que ses vers lui seront un nouveau titre d'estime, et même plus encore.

Il sait bien que *La Jeunesse du Saint Roi Louis* est d'ordre tout à fait supérieur. Voici comment il en explique lui-même la portée :

« Cette œuvre est un poème d'évocation et d'amour envers notre vieille France, composée en des heures de solitude et d'oubli, avec une joie d'admiration sans borne pour le héros qui l'incarne : un Roi, un Saint.

« Son histoire n'est rien moins que légendaire ou mystique. Nulle intervention surnaturelle, nul miracle. Sa teneur uniforme est d'héroïsme purement humain.

« Saint Louis n'a répudié aucun des devoirs de sa charge ni du monde. Les documents pour les cinquante-cinq années de sa vie abondent, clairs, authentiques. On peut y suivre son enfance; sa jeunesse, volontairement prolongée et soumise, réduite au foyer, à l'exemple du Maître Divin; on peut y suivre l'apostolat de son âge mûr, sans rémission, jusqu'au lit de cendres. Fils, époux, père, — il eut onze enfants, — justicier, guerrier, législateur, il a visité, revisité le royaume; ordonnant et arbitrant, redressant et restituant, bâtissant et dotant; en tout scrupuleux et parfait. D'un abord familier, il s'égayait aux devis, aux chants, à tous les arts; sous le chêne, à table, dans les bibliothèques et les oratoires comme aux comptoirs des marchands.

« Roi à treize ans, quarante ans il règne. En butte aux attentats, il ne songe qu'à pacifier et guérir. Il traverse deux fois les mers, subit les défaites et les naufrages, les prisons et les pestes; et meurt, en terre étrangère, jeune encore, souriant, un verset de David sur les lèvres.

« Lecteur, sois indulgent. Il s'agissait, au jardin natal, de sertir une fleur, la plus exquise. Elle donna jadis à notre royauté l'éclat d'une incomparable noblesse; que désormais elle soit la parure et l'orgueil de nos régénérations futures! Lecteur, sois indulgent. »

Ainsi, M. Ducos dévoile l'ampleur de sa conception; nous en étudierons surtout la réalisation littéraire.

L'impression d'art que donne ce livre fait songer à une belle fresque du XIIIe siècle. Dans l'ensemble, une foi profonde, une simplicité rigide; dans les détails, une débordante profusion, une audacieuse étrangeté. Au premier examen, on se sent déconcerté par des énergies contradictoires. Toutefois, une certitude s'impose : on est en présence d'une œuvre forte.

Les fresques des primitifs trahissent chez leurs auteurs quelque manque de science; il n'en est pas de même chez M. Ducos, — au contraire. On lui reprocherait volontiers un dilettantisme qui n'est pas encore à la portée du plus grand nombre.

C'est ainsi qu'il dédaigne de servir à son spectateur ou son lecteur, dès le début du drame, la grande tirade explicative qui clarifie une exposition; il se sent rebuté invinciblement par la banalité du procédé; il préfère une juxtaposition de petits événe-

ments multiples que nous devons coordonner par la pensée. Hélas! n'y a-t-il pas trop d'exigence à vouloir obliger les gens, non seulement à écouter, mais à réfléchir? On m'objectera peut-être Wagner; nous goûtons, moins que les Allemands, le charme de la nébulosité ; or, le premier acte de *La jeunesse du Saint Roi Louis* semble nébuleux.

Je me hâte d'ajouter qu'ensuite, et surtout pendant les trois derniers actes, l'action s'éclaire, grandit, passionne, subjugue.

A travers les intrigues où s'agitent des personnages fort nombreux, d'une diversité extrême, incarnant les passions du commencement du règne de Louis IX, les principales figures du drame se détachent en vigueur, et, avant l'apparition de la figure souveraine, montrent bien quelles difficultés, quels pièges entourent ce jeune monarque.

Il est malade, moribond. Blanche de Castille, Guillaume de Parthenay, le prêtre Manassès, le manichéen Isarn, le chef de routiers Marcader, le prince Richard, Isabelle d'Angoulême avec les ligueurs anglais, attendent anxieux sa guérison ou sa mort et s'efforcent de préparer les événements à leur gré.

Le plus ardent, Isarn, ne songe à rien moins qu'à précipiter le résultat par le poison et à faire proclamer roi un bâtard de Philippe Auguste, Tristan le Faidit. Mais Tristan est plus amoureux qu'ambitieux, il pense plus à Alice de Montréal qu'au trône de France ; il veut arracher sa bien-aimée au couvent où elle est recluse, il se prête mal à l'œuvre criminelle, et quand il s'écrie : « Oh ! je vois clair en moi !... » il nous révèle par cela même ses incertitudes antérieures. A ce moment, on croit que le roi Louis vient d'expirer. « A genoux ! » ordonne le pieux vieillard Manassès. A quoi Isarn répond :

Mômerie ! Il fallait les garder, ces prières,
Pour conforter son âme en ses affres dernières,
A ce fils de vos rois. Mais non pas. A l'envi
Vous courriez trafiquer de ses restes. Pour qui ?
Pour la marâtre insatiable, l'Étrangère !

LES BARONS.

Déchus, Blanche et ses fils !

LUSIGNAN.

Meure l'engeance !

LES ROUTIERS, *repoussant Manassès et les siens.*

Arrière,
Moine et valets !

ISARN.

Barons, vous pourrez cette fois

Couronner librement l'élu de votre choix,
Au feu la branche morte ! et, dans le tronc robuste,
Tranchez au vif. Le sang du roi Philippe Auguste
D'une fleur noble et pure a germé, comme lui,
Des fruits nobles et purs dont la race aujourd'hui
Revit en cet enfant qu'Agnès de Méranie,
Dans un dernier soupir d'amour et d'agonie,
Avait nommé le fils de sa douleur, Tristan !

Et le deuxième acte se termine sur cette acclamation : « Vive le roi Tristan ! », pendant que la reine affolée aux pieds du lit de Louis IX :

« Mort ? mort, que disent-ils ?

MANASSÈS.

Ne cherchez plus sur terre ;
« Le ciel a tout repris.

LA REINE.

Non. Dieu m'a dit : Espère ! »

En effet, le roi revient à la vie ; il n'a pas bu le breuvage empoisonné ; un enfant, un sourd-muet qui avait surpris la tentative d'Isarn, a jeté le contenu de la coupe mortelle et y a substitué de l'eau consacrée.

Naturellement, la plupart de ceux qui avaient acclamé Tristan font de nouveau volte-face ; le peuple crie : « Trahisons ! assassinats ! » ; les barons se reculent avec affectation de Tristan abandonné de tous, seul, au milieu du cercle, comme un pestiféré.

LES BARONS.

Horreur !

TRISTAN.

Dissipez vos alarmes.
Vous pouvez approcher. Lâches, voilà mes armes ! »

Et, dédaigneusement, il leur jette son épée.

Tristan n'est pas, tant s'en faut, un personnage antipathique ; pour lui, plus d'un lecteur aura les yeux d'Alice qui, dans une belle scène du troisième acte, promet de le suivre partout ; sa passion éclate sans frein aux derniers vers :

Aussi bien sans partage
Tu me possèdes toute, et ce Dieu que j'outrage
Me réprouve,

Elle s'agenouille à ses pieds.

A genoux, comme pour lui, pour toi.
Je m'offre. Où tu voudras, à ton ordre, et ce soit

Jusqu'au gouffre d'enfer, je m'y jette première,
Et l'infernale nuit opprimant ma paupière
Me semblera plus douce, accoudée à ton bras,
Que les astres d'un ciel où je ne t'aurai pas.
Nos deux âmes ne font qu'une âme ; dans la tienne,
Ma volonté repose et, s'il faut, j'aliène
Mon salut éternel. Mais si quelque pitié
Pour l'être de faiblesse à qui tu fus lié
Surnageait en ton cœur ; si tes mains éperdues
Autour du sacrilège, hésitaient, suspendues
D'une secrète horreur en ce déchirement
De mes voiles, que rien ne te pèse autrement
De mon sort à venir, et que ma délivrance
Je la doive à toi seul, à ta pure clémence,
Tel un don sans réserve, une grâce d'amour.
L'amour n'est que blessure et tu sauras un jour
Qu'ici-bas il lui faut à mûrir son délice
Moins la possession que l'ingrat sacrifice,
Et que Dieu nous l'a fait en cet exil mortel
Comme un fruit de douleur octroyé par prémice,
Pour l'oubli de la terre et le désir du ciel.

TRISTAN, *très sombre.*

Je ne crois plus.

ALICE.

Oh ! rien ! rien en lui ne se lève
Pour moi, pour ma défense. Alors, poursuis, achève.
Tu le veux ? tu le peux. Mais, écoute. Un moment
Souffre que, loin de toi, le pur ravissement
De cette heure d'oubli, sans trouble, sans mélange,
Je le rapporte encore à la table des Anges,
Pour en communier dans la paix de mon Dieu.
Cette dernière grâce !... et d'ores en quel lieu,
Quel état il te plaise, en tes mains je me livre...

TRISTAN.

Dans mes bras, comme ici, sous mes baisers ! me suivre
Sans retour et partout, il le faut. Tu promets ?
Jure !

ALICE.

J'obéirai. Sans retour, à jamais
Je me donne, — et que Dieu m'entende en témoignage, —
Quiconque de ta main me remettra mon gage,

Elle enlève le crucifix à son col.

Cette croix, je me rends. Ah ! pauvre bois usé,
Il eut mes pleurs, eh bien, qu'il prenne le baiser
Que mes lèvres, hélas ! n'osaient donner aux tiennes !

Elle embrasse ardemment le crucifix, le lui tend et s'enfuit.

TRISTAN, *seul, cueillant le baiser.*

O souffle, chaste empreinte, ô lèvres sur les miennes !
Chétif bouquet de myrrhe, imprégné sur mon sein,
Mon seul gage !

Il enferme le crucifix sur sa poitrine.

Douceur, apaisement divin !

Sur moi, fleur des martyrs, baume des sacrifices,
Rosée en pleurs, coulez, gouttes des saints calices !
Bruit lointain. Trompettes.
Voix lointaines, appels, éclatez ! je suis prêt.
J'ai dompté dans ma chair le monde et son attrait.
Vous, qui m'avez repris aux deux bouts de la terre,
Pour d'un manteau royal habiller ma misère,
Apprêtez la couronne et dressez le pavois.
Vous pouvez. Son amour m'a fait le cœur d'un Roi !
En courant, il franchit la grille.

Mais il ne touche pas encore au trône, Tristan !

Pour compenser leur abandon momentané de la cause de Louis, les barons et autres courtisans doivent, en y revenant, commettre des excès de zèle. Aussi, est-ce sur la Chambre du Tourment que s'ouvre le quatrième acte, le meilleur. Là, Tristan va comparaître. La scène entre le roi et lui marque le point culminant de l'œuvre, elle est superbe. Après avoir éloigné tout le monde, le roi :

Écoutez-moi, Jésus, vrai Dieu. Je vous demande
Un cœur fidèle et fier qui jamais ne descende,
Un cœur droit que jamais nul ne dévie, un cœur
Jamais séduit, jamais esclave. O mon Seigneur,
Dans ma tempête, à pleine voile, par avance
J'ai jeté tout le lest de l'humaine prudence,
Celui-là dont ma mère en un soin trop jaloux
Voulait embarrasser mon règne. Seul pour vous,
Rien que pour vous, mon Dieu, je veux régner. Qu'amère
Soit la gloire sans vous, hors de vous sur la terre
Tout repos impossible, et que l'ébattement
D'une royale vie en moi ne soit qu'élan
De mon cœur vers le vôtre. A mon front que je sente
Sous les lys emperlés la couronne saignante
De votre Sainte Épine, et dans mon abandon
Sur la route d'exil, octroyez-moi pour don
De rassembler un jour mon peuple en la patrie !
Il se rassied alors sur la chaise centrale, au banc du juge. On emmène Tristan, les mains enchaînées. Tristan passe, sans apercevoir le Roi, caché par la courbe de l'hémicycle.

TRISTAN.

Que voulez-vous de moi ?
Thibaud fait un signe et Marcader lui délie les mains. Les fers tombent.
C'est donc vrai ? Je vous prie,
Où suis-je enfin ?

THIBAUD, *qui l'amène en face de l'hémicycle.*

Devant le Roi.

TRISTAN.

Lui, sur ce banc !

LE ROI, *à Thibaud.*

Maintenant, laissez-nous.

Thibaud et Marcader s'éloignent lentement, en fermant la porte de la salle synodale.

TRISTAN, *à part.*

Vrai Lys, fragile et blanc,
De candeur, ou d'astuce? O mes soupçons! Que faire?
Me livrer, me défendre? Aussi bien est-ce un frère...

LE ROI, *assis.*

Avant tout, j'ai voulu vous parler seul à seul,
Tristan. Entre nous deux, les fils d'un même aïeul,
Il est de tels liens qu'ils rendent légitimes
Ces confrontations du sang dont nous sortîmes.
Et toutefois, me répondant, vous n'oublierez,
Tristan, que je suis juge et Roi.

TRISTAN.

J'y veillerai,
Louis.

LE ROI.

Vous avez donc pris part dans la querelle
D'une ligue sans nom, détestable et rebelle,
Afin de perpétrer un impie attentat
Contre votre famille, et la France, et l'État.

TRISTAN.

De vous, de ma famille, et de moi, qu'en savais-je?
Du jour de ma naissance un mystère m'assiège
Et depuis, entravé par d'invisibles rets,
J'ai marché dans ma nuit, piétinant vos secrets,
Quand Dieu sur tous fait éclater sa providence.
Au chevet du roi mort il redresse en présence
Le roi vivant. J'étais celui-là, de plein droit.
Où sont vos fils? Quant à vos frères, avant moi
Qu'ils s'ouvrent un chemin au sacre! Sans conteste,
La ligue est dissipée et tout ce qu'il en reste,
C'est que vous êtes roi, et je ne le suis plus,
Louis, et c'est très simple.

LE ROI.

Épargnons là-dessus.
Il est un roi des rois, qui tous les prédestine.
S'il les élève ou les abaisse, il détermine
Par là-même une cause à quelque effet prochain.
Le coup qu'il frappe alors, pour nous seuls incertain,
Prélude au contre-coup certain de sa justice.
Des fils d'un même sang quel alors il choisisse,
Ou de vous ou de moi, celui-là devant Lui
N'aura plus qu'à marcher d'un cœur droit. Aujourd'hui
L'avez-vous fait, Tristan?

TRISTAN.

Qui, moi!

LE ROI.

Cette droiture,
Pouvez-vous en répondre ?

TRISTAN.

Insupportable injure !

LE ROI.

Répondez. Le fait parle. Ici qui vous conduit ?
Un traître. Vous reçoit ? Un complice. Et vous suit ?
L'Anglais. En mendiant vous frappez à la grille :
On vient. Celui-là même à qui votre famille
Vous remit de naissance et, saint vieillard, trente ans
Vous l'aviez abusé par les bruits persistants
De votre mort. Il vous retrouve. Sans scrupule
Vous l'abusez encor. Jusque dans sa cellule,
Jusqu'au lit d'un mourant, vous l'obsédez. Pourquoi ?
Une vierge y veillait, séduite. Au cri : « Le Roi
« Est mort ! » elle s'élance et vous avise. « Un signe
« Aux conjurés, » dit-elle. Alors...

TRISTAN, *emporté.*

Oh ! c'est indigne.
Assez. Tu n'es pas même un justicier ; l'espion,
Le valet familier de l'Inquisition.
Devais-je m'y tromper ? Ces murs, cette géhenne,
Et, dans l'air, ce relent de fauve, cette haleine
Carnassière... Oh ! je sais. La chambre du Tourment ;
Et ce creux dans la pierre où va s'enregistrant
Le cri de la torture ?... un autre est là qui guette,
N'est-ce pas ? et tu dis ta leçon.

A ce moment, il aperçoit inscrits sur la muraille le monogramme et la devise de l'Inquisition.

Sur ta tête,
En guise de couronne, on l'inscrivit là-haut,
Justement, et tu tiens la place du bourreau.
Je me récuse à ces tractations infâmes.
Toi, dépêche, et me rends aux fers, aux grils, aux flammes.
Je ne te connais plus, Louis.

Le Roi s'est levé. Vivement il repousse sa chaise, sort de l'hémicycle ; puis, droit, s'avance vers Tristan qui, peu à peu, recule ; alors Louis se trouve en face et vis-à-vis le banc du juge.

LE ROI.

Et moi toujours
Je vous connais, Tristan. Le fiel de vos discours
N'entre pas en mon cœur. Plus de barrière ! En face,
Ne portant avec moi que moi-même et la grâce
De ma Sainte Onction, me voici. Dans mes yeux
Parlez-moi Je saurai tout entendre et je veux
Tout passer, hors qu'à part mon Dieu ne me commande.
Car, sachez qu'en tel cas mon horreur est si grande
De forfaire aux appels qui me viennent d'en haut
Que rien pour m'arrêter n'est au monde, et s'il faut
Me marcher sur le cœur, sans faiblesse et sans haine,
Ma justice ira droit partout où Dieu la mène.

TRISTAN.

Qu'il la conduise alors chez les tiens ; tu pourrais
Lui trouver aisément des prétextes tout prêts....
... En quoi t'obéirai-je ? O royauté débile,
Caducité d'enfant dont la raison vacille
Au souffle suborneur d'un moine ou d'un légat !
Fin de race ! Et c'est lui ; tel on le relégua
Comme un roi fainéant au fond des basiliques
Pour vaquer au lutrin, à l'encens, aux reliques ;
Tel on l'en ressortit, servile officiant
En ces pactes de mort, d'incendie et de sang
Dont on édifiait les degrés de son trône ;
Lui, mon juge ? et d'avance il m'offrirait l'aumône
De sa grâce, allons donc ! C'est moi qui te retiens,
Malheureux, toi, ton père et ta mère, et les tiens.
Que je vous rive enfin au poteau d'infamie,
Ma mort aura son prix.

Il s'arrête de lui-même, au bout de son exaltation. Le Roi ne bouge Alors il reprend avec un air de désespérance.

Et pourtant, cette vie,
J'eusse aimé te l'offrir. Va, même en ce moment
Où tout entre nous deux se brise, allègrement
Je courrais au bûcher et rien pour te maudire,
Rien ne me serait plus, — si, devant que j'expire,
J'obtenais un espoir, — qu'à ceux-là que j'aimais,
Un ami seul, et seule une femme, jamais
On ne reprocherait à crime leur constance
Envers un exilé...

LE ROI, *avec fermeté.*

A moins de connivence
Avérée...

TRISTAN, *hors de lui.*

A quoi ? dis. Oh ! ta haine est sans fond.
Le criminel, c'est moi. Le seul crime, mon nom,
Ma misère, mon sang et ce cœur qui vous brave.
Rien d'autre. Se peut-il que ton sens se déprave
A ce point que de mettre en cause la vertu
De cette âme de vierge ? oui, comment disais-tu ?
Séduite ! Voilà bien un mot de l'Espagnole,
De Blanche, n'est-ce pas ? qui de sa rage folle
Toujours la poursuivit ?... Quoi, n'as-tu rien appris
De la mort de ton père ?... Alors que dans Paris
Cette reine accourue, escomptant la vacance
Du trône et trafiquant déjà de sa régence
Avec tous ses amants, sur le lit délaissé
De ce roi moribond, qu'on disait chaste...

LE ROI, *à bout d'efforts.*

Assez !
L'horreur déborde enfin. Sans autre subterfuge,
Réponds. D'un mot, d'un seul, devant Dieu qui nous juge.
Cette nuit, à la Tour, tu sais, on m'a servi
D'un poison par tes mains, et depuis je ne vis

Que d'un miracle. Eh bien ! enquête, preuve, indice,
Tout n'en désigne qu'un pour coupable ou complice ;
L'empoisonneur, c'est toi !

TRISTAN.

Imprudent !... tu l'as dit,
Fils d'Espagnole. Apprends que jamais ne se vit
Empoisonneur dans la famille avant ta mère.
Mais il n'y a qu'un cri. C'est Blanche, l'adultère,
Qui fit assassiner par Thibaud, son époux,
Ton père...

Le Roi ne se connaît plus. Il se précipite sur Tristan.

LE ROI.

Misérable... une sainte !... A genoux,

Et, furieux, du doigt il lui fait signe à terre :

Là, là !

TRISTAN, *insolemment se relève.*

L'aïeul eût dit : debout !

Puis il fonce sur le Roi, et, se dressant contre lui, le long du corps, dans toute sa hauteur, lèvre à lèvre, il aspire son souffle et le lui rejette au visage.

TRISTAN.

Quant à l'outrage,
Je le renvoie, avec mon souffle, à ton visage.

Le vent de l'insulte a souetté la joue du Roi. Hors de lui, il abat la main sur son épée ; un instant, la fait luire.

Sur ce geste, Tristan, affolé, aperçoit un faisceau d'armes contre le pilier, y saisit une lame appointée qu'il brandit au-dessus de sa tête.

LE ROI, *désormais maître de lui.*

O l'épine sanglante et les crachats !

TRISTAN, *qui s'avance, menaçant.*

A toi,
Dégaine donc et, fer à fer, chacun pour soi.

Mais le Roi, brusquement, a renvoyé son épée au fourreau. Il recule ensuite de quelques pas, jusqu'à toucher l'escalier.

TRISTAN.

Tu fuis. Oh ! lâche !

LE ROI, *impassible.*

Non. Je combats avec moi.

Alors Tristan laisse choir son arme, et le Roi, de son gantelet, frappe contre la boiserie du fond.

LE ROI.

Ouvrez !

LE ROI.

Barons et tous, entendez la sentence.
Tristan est libre, et dans l'entière indépendance
De son libre devoir, qu'il aille ! Rendez-lui
Ses armes.

Joël se détache et porte son épée à Tristan.

TRISTAN, *sous le regard de tous, éperdu.*

Tout s'effondre à mon œil ébloui,
Tout me terrasse...

Brusquement il reprend son épée aux mains de Joël.

Ah ! viens. Tu me rejoins, épée.
Ceins-moi ma force !

Il boucle le baudrier et, relevant la tête, il voit le Roi qui marche à sa rencontre. Sa main, instinctivement, recourt à la garde.

Lui !

LE ROI.

Bas cette main crispée !
Toute justice humaine entre nous de ce jour
Soit dessaisie et toute action en recours
Éteinte, je le veux.

Il s'approche jusqu'à le toucher.

Hausse-toi. Répudie
La triste hérédité d'une haine envieillie.
Va, redeviens toi-même envers moi-même. Ainsi
Prends ta place au grand jour, où tu voudras. Choisis :
Ou reste à mes côtés et cœur à cœur, en frère,
Ou là-bas, si ton choix m'est à ce point contraire,
Je t'attends face à face et l'épée haute, en Roi !

Ainsi se venge le pieux souverain. Sa clémence a désarmé Tristan, mais non les partis ennemis qui pactisent avec l'Anglais, — Isarn surtout dont les rêves se trouvent anéantis.

Au cinquième acte, au pont de Taillebourg, Louis IX priant dans sa tente, se confie au ciel. Il débute par une traduction du *Venite ad me*, il s'exhorte à la bonté, il prédit même sa fin :

Le pouvoir, c'est d'aimer ; la gloire, d'être bon.
Il n'est qu'un seul précepte, une seule raison,
Une même morale éternelle, immuable
Pour l'homme, la cité, la nation, semblable
Dans l'espace et le temps, voici toute sa loi :
« Aimez votre prochain comme vous-même. » Roi,
Peuple, entendez encor. Gravez-en la sentence
Sur ce roc du devoir où s'ancre l'espérance.
Le Sauveur nous l'a dit : Point d'amour, point de ciel !

Là, devant le très saint sacrement de l'autel,
Je consacre ma vie à ce don de moi-même
Dont le Christ m'a laissé le modèle suprême.

....

Il reprend ses armes.

Seigneur, voici le fer pour contraindre et punir,
Pour terrasser l'impie, et voici pour couvrir
Du bouclier sauveur l'innocence aveuglée,
Voici, voici mon bras ! Dans l'ardente mêlée,
Parmi les cris d'angoisse, aux pauvres corps humains,
Pour étancher la plaie, ô Dieu, voici mes mains,
Mes humbles mains pour soulager l'humble misère ;
Voici pour les gibets et les clous du Calvaire
Et l'épine en mes chairs pour les sueurs de sang.

Enfin voici mon cœur, mon cœur jeune et puissant,
Pour consumer en moi votre flamme et vous rendre
Mon cadavre expiré dessus un lit de cendre.
  Coupez, tranchez au vif. Sur mon humanité
Multipliez vos coups ; Seigneur, ma volonté
Soumise les attend et les appelle. Fasse
Que du ciel déchiré s'écoule un trait de grâce
Sur mon front, et ma foi me l'assure, il suffit.
De mérite en est-il pour vous, grand ou petit ?
Vous êtes l'Infini ; mais ce rien que vous fîtes,
Pour tendre jusqu'à vous a l'amour sans limites.
Si le mien pût valoir quelque prix à vos yeux,
Sur ce peuple où revit le sang de mes aïeux,
Reportez-en, mon Dieu, la grâce efficiente,
Et qu'elle surabonde en lui, quand l'effrayante
Séduction des jours mauvais apparaîtra,
Que vers la fin des temps l'Antéchrist rugira
Sur le blême troupeau des dernières victimes
L'appel désespéré des infernaux abîmes.
Alors s'éveillera dans son cœur endormi
Ce ferment d'idéal, semence d'infini,
Que lui gardait sa transcendance héréditaire,
Et levant son regard vers ce peu que pour lui
J'ai pu de votre ciel retenir sur la terre,
Il vous retournera, tel un fils à son père.

Au combat !
Il s'élance hors de la tente.

Le combat est une victoire. Isarn exaspéré tente de nouveau de tuer Louis IX traîtreusement, Tristan l'en empêche. Puis, voici l'heure de la justice : l'enfant sourd-muet qui sait le secret de la tentative d'empoisonnement, la dénonce par gestes ; il s'est agenouillé devant le roi qui lui impose les mains ; soigneusement, il fait comprendre comment la liqueur fut composée salutaire et bénite, comment elle fut empoisonnée par un étranger qui, sans lui, aurait réussi dans son projet criminel. Alors il se redresse avec, dans la main, le flacon où un restant de liqueur mortelle brille au travers ; il marche sur Isarn, les yeux étincelants, le bras tendu. L'homme et l'enfant, un instant, se mesurent face à face. Soudain, pris de rage, Isarn arrache le flacon aux mains du sourd-muet, le porte à ses lèvres et l'épuise d'un trait.

Il se juge lui-même.

ISARN, *bravement.*

Il se délivre. Ouvrez,
Ouvrez-vous, portes de l'Enfer !
Et bafouant ses anciens complices, ceux-ci, effarés, reculent, baissent la tête.
Vous m'y suivrez,

Vous qui n'osiez ni renier ni reconnaître,
Entre Christ et Satan, trop lâches pour rien être.
Vous n'eûtes point de vie et n'aurez point de mort.
La mienne transfigure et la vôtre... Ah! le sort
Nous égalisera, damnés! vers la fournaise,
Sans cet orgueil de l'Invaincu par qui s'apaise
Le cuisant de la flamme à la trempe du cœur,
Vous irez décrépits, turpides, et d'un pleur
De larmes et de sang, sous l'affre qui vous mine,
Bas, vous ruissellerez pour l'immonde vermine!
A Tristan.
Toi, mon regret, le seul, qui me fis balancer
Dans ma haine jusqu'à te vouloir exhausser
Par dessus tout le chœur des brûlantes phalanges,
Le plus fier, le premier, le plus beau des archanges....

Après quelques blasphèmes, il meurt. Le roi clôt le drame par un appel à la croisade :

Espérez !
Alors, tout entier à son peuple et levant son épée.
Grâce au ciel, j'ai rempli ma journée.
O ma royale épée, aujourd'hui détournée
De toute vaine guerre entre frère et chrétien,
Puisses-tu ne jamais peser qu'au seul païen !
Paix et clémence à tous sur la terre de France!
Nous ne combattrons plus que pour la délivrance
Du sépulcre où passa le corps de notre Dieu.
A Tristan.
Viens, tu seras mon guide au chemin du Saint Lieu.
ALICE, *tendant son crucifix à Tristan.*
Croisé, voilà ta croix, et qu'elle me revienne
Avec ton cœur.
TRISTAN.
Elle en restera la gardienne.
LE ROI.
Je la prends à témoin de votre double vœu.
Barons, peuple, jurez, comme moi : Dieu le veut!
TOUS.
Tous, nous jurons!
LE ROI.
Que l'oriflamme se déploie!
TOUS.
Dieu le veut, Dieu le veut! France, France, Montjoie!

Telle est cette pièce violemment mouvementée et que je regrette de juger seulement d'après la lecture. Peut-être, à la scène, le commencement où se croisent de nombreux personnages serait-il plus facile à saisir ; peut-être l'action assez compliquée y gagnerait-elle.

Les divers tableaux en sont tracés en vue d'une reconstitution poétiquement fidèle.

Quant aux vers, quoique j'aie dû écourter les citations, j'espère qu'elles auront suffi pour en indiquer la couleur archaïque. Nombre d'expressions telles que « son *arroi* royal », « le frère... a *chu*... de la guette au pavé », « *revigore* », « un *mireur* sans rival», et combien d'autres, nous reportent en plein XIII[e] siècle. Et ici, je songe que ces détails échappent au spectateur plus qu'au lecteur.

Cette langue raffinée en sa simplicité du temps jadis, cette prosodie savante en ses négligences voulues, charment souvent et désorientent parfois.

M. Ducos a des audaces de novateur. Presque aussi éloigné des parnassiens que des classiques, il ne redoute ni les rejets fréquents, ni la rime du pluriel et du singulier, ni même davantage : « vous n'oublierez », « j'y veillerai » ; « là-bas », « on a » ; « moi », « je dois », etc. Dans un prologue dit par un ménestrel, il essaie le vers de seize syllabes avec deux césures ou trois, *ad libitum*, et avec des rimes triples. J'avoue que, malgré l'évidente habileté de la facture, je n'ai pas senti ce rhythme comme je l'eusse désiré.

Mais ce sont là questions d'école. La pensée et le sentiment importent par dessus tout. Et le poème dramatique de M. Ducos procède d'une haute inspiration.

Est-ce une pièce tendancieuse au point de vue politique ou religieux ? Que d'autres s'en préoccupent. J'ai surtout envisagé dans la sphère restreinte où peuvent porter mes appréciations, l'œuvre poétique. Il m'a paru, cependant, que Blanche de Castille n'était point flattée, ce qui témoigne d'une certaine indépendance : quant à Louis IX, j'admire sincèrement qu'un poète évoque, sans la faire déchoir, cette blanche vision auréolée, cette perfection surhumaine. M. Ducos l'a tenté : il y a mis d'abord une discrétion délicate, puisque la moitié de son drame sert à établir le piédestal de son héros ; mais, dans la seconde moitié, où il avait la tâche difficile d'y ériger la statue en la vivifiant, il a réussi. Et c'est un tel mérite que mon éloge le plus grand sera de le reconnaitre pour bien finir.

A. Mouzin.

La Fresque des Spiefami

A LA MÉTROPOLE D'AVIGNON.

Dans les n°s des 2 et 9 octobre dernier (1904), le *Courrier du Midi* a consacré deux articles fort intéressants à la fresque peinte sur le mur qui précède la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, la première à gauche en entrant à la métropole d'Avignon. Placée dans un endroit obscur, détériorée et presque effacée par le temps, on ne l'aperçoit guère que lorsque la grande porte est ouverte et que l'église est éclairée par le soleil couchant.

Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter la description très détaillée de cette fresque à la plume élégante du critique avignonais anonyme, bien que très connu, qui a écrit les lignes du *Courrier du Midi :*

« La fresque du baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ se trouve exactement au-dessus du bénitier de gauche, à l'entrée de la métropole. Elle se développe, à 1 m. 80 au-dessus du sol, sur une surface de 1 m. 60 de haut et 2 m. de large, avec un retour de 0 m. 38 sur le piédroit saillant qui supporte l'arceau formant passage du narthex à la nef. Elle continuait encore sur le mur qui fait suite. Cette partie a été détruite, vers 1830, pour la construction de la haute niche, encadrée de pilastres et surmontée d'un fronton, où figure une statue de grandeur naturelle dite de sainte Madeleine, mais qui n'est en réalité qu'une des quatre figures allégoriques placées jadis aux angles du tombeau monumental de saint Bénézet, dans l'église des Célestins d'Avignon.

« Le fond de la fresque est d'un bleu uniforme poussé au noir, le peintre ayant peut-être triché sur la qualité de l'outremer. Le terrain s'en détache en roux par une ligne horizontale, sauf à droite, où le cours du Jourdain est figuré par un encaissement, dans lequel coule une eau gris bleuté, entre deux hautes berges à teintes ocreuses zébrées de vert.

« Sur ces berges, très sommairement traitées, se tiennent, à droite saint Jean, et, à gauche, deux anges ; au milieu, le Christ debout, les pieds dans l'eau.

« Saint Jean, peint sur le retour du mur, a énormément souffert dans la construction de la niche juxtaposée, On distingue malaisément les traits de sa figure barbue. La toison et le manteau dont il est couvert se réduisent à des lignes veuves de coloris. Le saint se penche pour verser l'eau du baptême avec un récipient en forme de petite amphore. Le Christ la reçoit, la tête inclinée et les mains croisées sur la poitrine, ayant un pan d'étoffe grisâtre drappé au-dessus des jambes.

« Les deux têtes sont auréolées d'un nimbe circulaire à fond d'or. Celle du Christ a été dégradée par un trou d'étage, rebouché de plâtre par le constructeur de la malencontreuse niche déjà citée. Chaque personne a 1 m.05 de hauteur.

« Les deux anges juxtaposés côte à côte sur l'autre berge sont mieux conservés. Un peu moins grands, à cause du recul, ils mesurent 0 m. 90 c.

« Debout, dans leur longue robe de teinte rose sur le premier, et lilacé sur l'autre, ils tiennent en leurs mains un linge dont ils s'apprêtent à essuyer ou à revêtir les épaules du Christ. Leurs têtes, gracieusement inclinées, sont entourées d'une auréole, et leurs grandes ailes à demi éployées et comme frémissantes s'effilent en pointes légères gracieusement recourbées et finement détachées en clair sur le fond d'azur.

« Au devant de la scène baptismale, les donateurs, agenouillés et les moins jointes, ont eu la rare fortune de demeurer intacts, en traits et en couleurs, comme pour vérifier le consolant proverbe : « qu'un bienfait n'est jamais perdu ».

«Le mari a devant lui son jeune fils, tête nue, les cheveux coupés en couronne au-dessus des tempes, vêtu d'un pourpoint noir retenu par une ceinture claire, et de chausses grises serrées d'une jarretière au-dessous du genoux. Il est chaussé de brodequins à la poulaine, lacées sur le côté extérieur.

« Le vêtement est identique pour le père, sauf que ce dernier a sur la tête un bonnet très relevé et retombant au-devant du front.

« La femme a devant elle ses deux fillettes, dont la chevelure blonde, serrée dans un ornement en forme de couronne perlée sur bandeau noir, retombe au milieu du dos en longues tresses.

« Il serait difficile de dire si leur mère était également blonde, ses cheveux étant complètement enfermés dans un hennin à voile

plissé et étalé en ailettes encore plus larges que la coiffe des religieuses de saint Vincent de Paul. Sa robe montante, à collet relevé sur le cou, s'échancre en pointe sur la poitrine et se resserre finement à la taille sous une ceinture noire perlée. Les manches, étroites jusqu'au coude, s'évasent ensuite en un large bouffant subitement rétréci au poignet, d'où dépasse un vêtement foncé de dessous, à moins que ce ne soit un parement noir ajusté à l'étoffe de la robe, qui est rose pour la mère et pour les filles, comme si le tout était taillé dans la même pièce.

« Les traits de la figure sont très gracieux et très fins chez la femme, plus fortement accusés chez le mari et d'une expression naïve pour les enfants. »

La coiffure de la donatrice est à peu de chose près semblable à celle de Jeanne des Moulins, épouse de Jean Cadart, seigneur du Thor, dans le tableau de Charonton et de Pierre Villate qu'on vient de retrouver au musée de Chantilly (1). En outre, la chapelle des Cadart à la métropole était tout à fait voisine du mur où se trouve la fresque dont il est ici question. Entraîné sur une fausse piste par ces raisons fort plausibles (2), l'auteur des articles du *Courrier du Midi* avait conclu à tort que la fresque pourrait bien être de Charonton et que les donateurs appartenaient à la famille des Cadart. Le critique avignonais n'a pas tardé à s'apercevoir de son erreur et à l'avouer avec beaucoup de franchise et de bonne grâce. *Errare humanum est, perseverare diabolicum,* et notre ami du *Courrier du Midi* n'a rien de diabolique.

Puisque je suis en train de parler le latin ecclésiastique, je pourrai dire *Felix culpa,* car c'est cette erreur qui m'a rappelé certaines notes recueillies il y a bientôt 15 ans. Elles établissent clairement l'origine de la chapelle et de la fresque ; aussi bien n'ai-je pas hésité à les publier, persuadé qu'elles intéresseront tous les amis de nos monuments avignonais.

La chapelle primitive de Saint-Jean-Baptiste s'était effondrée sous les ruines du clocher de la métropole, démolie par les Catalans. « L'an MIIII^c e IIII (1405 nouv. st.), lo jorn XII de janvier a la nueg, tombet lo cloquier de N. D. de Doms et al tombar que fes, tombet sus de quapelas et aquelas fondet (3). »

(1) J'ai publié le prix-fait de ce tableau dans les *Documents inédits sur les peintres peintres-verriers et enlumineurs d'Avignon au XVe siècle,* Pièce justificative n° 7.

(2) Cette chapelle des Cadart, aujourd'hui détruite, était sise au nord du porche de la métropole, contiguë à la chapelle des Spiefami.

(3) Chronique de Bertrand Boysset, éd. F Ehrle dans l'*Archiv für Literatur und Kirchengeschichte,* t. VII, p. 373.

Quand la paix fut un peu rétablie, Charles Spiefami, marchand et banquier, originaire de Lucques, dont la famille était venue à la cour des papes au cours du XIV[e] siècle, comme beaucoup d'autres familles italiennes, mû par un sentiment de dévotion particulière à saint Jean-Baptiste, résolut de faire rebâtir la chapelle vouée autrefois à ce saint. Il en obtint sans peine la faveur de l'évêque d'Avignon et du chapitre de la cathédrale. La construction était terminée, et complètement terminée, le 12 octobre 1418, comme il est facile de s'en rendre compte par une quittance mutuelle passée entre Charles Spiefami et un *lapicide* d'Avignon, nommé Perre Milhard, *alias* le Champenois, maître de l'œuvre de la chapelle et maçon habituel de Spiefami (1). Milhard ne devait pas être le premier venu parmi ces modestes ouvriers, qui étaient souvent de véritables architectes, puisque l'illustre Jacques Morel, l'auteur des tombeaux des ducs de Bourbon à Souvigny et de tant d'autres œuvres remarquables, l'honorait de son amitié (2).

On a prétendu que la chapelle de Saint-Jean-Baptiste avait été bâtie aux frais, non pas de Charles Spiefami, mais de son frère Gui (3), évêque d'Avignon de 1418 à 1423, successeur de Gui de Roussillon, et prédécesseur de Gui de Bouchage. Gui Spiefami a eu au moins une excellente raison de n'être pas le généreux fondateur de la chapelle, c'est qu'il n'a jamais existé que dans l'imagination des historiens avignonais (4), qui ont fini par faire accepter cette légende à tout le monde, sauf à l'abbé Albanès, de savante mémoire. Celui-ci, en effet, l'a réduite à néant et a magistralement établi que les trois Gui ci-dessus nommés ne font qu'un seul et même évêque, Gui de Roussillon, qui siégea

(1) J'ai trouvé chez les notaires plusieurs quittances de paiement de divers travaux entrepris par Milhard pour le compte de Charles Spiefami, de sa veuve et de ses enfants.

(2) Amitié quelquefois onéreuse; car, un jour, Milhard, qui avait servi de caution à son génial ami, fut appréhendé par la justice et fit de la prison à la place de Jacques Morel.

(3) On a dit encore qu'elle avait été construite en commun par les deux frères, le banquier et l'évêque; d'autres ont parlé de Balthazar et de l'évêque, et en ont fait deux frères. Or, Balthazar Spiefami n'était pas encore né que la chapelle était déjà construite et il n'eût pas été le frère, mais le neveu de Gui.

(4) Notons en passant que seule la liste des évêques de dom Polycarpe de la Rivière n'est pas erronée sur ce point; j'ajouterai que, à partir du XIV[e] siècle jusqu'à la fin de ses *Annales de l'église d'Avignon*, je n'ai jamais trouvé cet historien en défaut. Je ne parle pas des siècles antérieurs; je ne les ai pas étudiés. Mais puisqu'il faut voir en lui un faussaire, c'était un habile faussaire, qui n'aurait jamais tenté de fabriquer que des pièces fort anciennes où il risquait moins d'être pris.

de 1411 jusque vers 1428, et avait été abbé de Saint-Pierre de Vienne (O. S. B.) avant son élévation à l'épiscopat (1).

Je puis ajouter à la démonstration de M. Albanès une preuve qui n'est pas sans valeur. J'ai vu à peu près tous les actes importants de la famille Spiefami et des familles qui se sont alliées à elle : les de la Roque, les Pazzis, les Galéans, les Seytres, les Guiran, les Pellegrin, etc. ; dans aucun contrat il n'est question de Gui, ses neveux n'ont aucune part à son héritage, ses nièces ne reçoivent pas, à l'occasion de leur mariage, un florin de leur oncle l'évêque ; donc il n'a pas existé.

Comment cette légende a-t-elle pu prendre naissance et être admise par tous les historiens d'Avignon, sauf Polycarpe de la Rivière, jusques et y compris Henri Raynard-Lespinasse dans son *Armorial historique du diocèse et de l'État d'Avignon ?* Probablement par la similitude des armoiries de l'évêque et des Spiefami (2) et peut-être aussi par une mauvaise lecture de l'inscription aujourd'hui, et peut-être depuis longtemps, assez difficile à lire, qui se trouve au sommet de l'arceau donnant accès dans la chapelle. La voici avec les passages douteux soulignés :

HEC ***est*** CAPPELLA ***in honorem*** SANCTI IOHANNIS BAPTISTE PER NOBILEM
VIRUM KAROLUM SPIEFAMI M . . . . A . . . ES ET EAM
CONSECRARI ET BENEDICI FECIT PER REVERENDUM IN XPO PATREM ET DNM
DNM GUIDONE MISERATIONE DIVINA EPISCOPUM AVINIONEN SUB ANNO
AB INCARNATIOE DNI MCCCCXXIII ET DIE SABBATI XVII MESIS APRILIS

Malgré les quelques mots douteux que j'ai reconstitués de mon mieux, le sens général de l'inscription n'est pas douteux ; il est éclairé d'ailleurs par la présence des écussons sculptés, à l'intérieur, au sommet des contreforts, qui portent : *de gueules à l'aigle au vol abaissé d'argent, membrée et becquée d'or* (Spiefami), quelquefois partis avec les armes suivantes : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à trois rocs d'échiquier d'or posés 2 et 1 ; aux 2 et 3 de sable à trois fasces ondées et entées d'or* (La Roque) (3) ; il l'est

(1) *Problèmes d'histoire concernant Avignon et le Comtat-Venaissin.* Avignon, Seguin frères, 1885, p. 43-49, et Pièces justificatives, p. 75-78.

(2) Je ne connais qu'un seul sceau de Gui, évêque d'Avignon. Il porte *un aigle au vol abaissé,* sans qu'il soit possible de distinguer la couleur et l'émail du champ et de l'aigle.

(3) Charles Spiefami était marié à Marguerite de la Roque, fille de Catalan, bourgeois et marchand d'Avignon, et de None de Pazzis.

encore par de nombreuses pièces d'archives (1), et surtout par l'acte de consécration de la chapelle et de l'autel des Spiefami (2). Il est dit dans ce dernier acte que Charles Spiefami, citoyen d'Avignon, a fait construire une chapelle et un autel en l'honneur de saint Jean-Baptiste, près de la grande porte de l'église de Notre-Dame-des-Doms, à gauche en entrant, à l'endroit même où était une ancienne chapelle sous le même vocable, démolie au temps de la guerre des Catalans, et qu'il supplie humblement Gui, évêque d'Avignon, de faire les cérémonies nécessaires pour que la chapelle puisse servir au culte. L'acte ajoute que l'évêque se rend très volontiers à ce désir ; il bénit la chapelle, consacre l'autel, y pose les reliques dans le *sepulcrum,* et immédiatement après, célèbre le saint sacrifice en présence de diverses personnes, le 17 avril 1423, à la date indiquée par l'inscription (3).

Il est donc bien prouvé que la chapelle de Saint-Jean-Baptiste est due à la pieuse générosité de Spiefami. Terminée en 1418, elle fut consacrée au culte le 17 avril 1423; mais les peintures murales, qui décorent son entrée, sont-elles de la même époque ? Les personnages, qui y sont représentés en donateurs, sont-ils les portraits de Charles Spiefami, de Marguerite de la Roque et de leurs enfants ? Je crois pouvoir l'affirmer.

De chaque côté de l'inscription, dont j'ai parlé plus haut, brochant sur la fresque et ne faisant qu'un corps avec elle, sont peintes les armes de Spiefami et de la Roque. Pour prétendre que la fresque est postérieure à Charles Spiefami et à Marguerite de la Roque, il faudrait admettre qu'un autre Spiefami a épousé une la Roque vers le milieu du XV[e] siècle ; or, ceci est en contradiction avec les données de l'histoire. La seule alliance connue

(1) A noter en particulier le testament de Charles Spiefami, où celui-ci demande à être enterré à la métropole dans sa chapelle dite de Saint-Jean-Baptiste ; celui de Balthazar Spiefami (il veut être enseveli dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dans le tombeau où sont ses parents); celui de Gillette Galéans, femme de Balthazar (à la chapelle de Saint-Jean, dans le tombeau de son mari), et enfin la fondation de trois grand'messes par le chapitre en faveur de Charles Spiefami et des siens, en reconnaissance de ses bienfaits.

(2) Archives départ. de Vaucluse, G, Chapitre métropolitain, 8, n° 20.

(3) A noter parmi les témoins Guillaume de Lonay, *lapicide*, qui avait creusé le *sepulcrum* et avait fourni le ciment pour le sceller. Ce maçon avait déjà exécuté à Avignon des travaux importants, notamment une travée de l'église des Célestins, en collaboration avec Jean Laurent et Jean Robert et la chapelle du cardinal d'Ostie (de Viviers), près de la grande chapelle de Saint-Pierre-de-Luxembourg, en collaboration avec Jean Laurent. N'aurait-il pas été chargé de la sculpture de l'autel et du tombeau des Spiefami ? Peut-être.

entre ces deux familles est celle de Charles et de Marguerite. En outre, il faudrait que de cette alliance présumée fussent nés au moins un garçon et deux filles, ainsi que le démontre la fresque de la métropole. Or, Charles Spiefami eut deux fils : Charles et Balthazard ; le premier n'eut qu'une fille, et le second mourut sans enfant. Après eux la succession tomba en quenouille (1).

Précisons maintenant l'époque où la fresque a dû être peinte.

Les donateurs y sont représentés, l'un avec son fils, l'autre avec ses deux filles. Il n'y avait pas alors des registres de l'état-civil qui permettraient de fixer à quelle date précise Charles Spiefami et Marguerite de la Roque eurent trois enfants et n'en eurent que trois. Par le testament de Charles, en date du 3 mars 1433, il conste que celui-ci avait alors cinq enfants de son mariage avec Marguerite de la Roque : Pierre, Agnès, Catherine (2), Delphine et Balthazar ; les deux derniers sont encore mineurs et le testateur a soin de charger sa femme de leur tutelle. Ce sont les deux qui n'étaient pas encore nés au moment où la fresque fut exécutée et les portraits qui y sont représentés sont ceux de Pierre, d'Agnès et de Catherine. La date de l'exécution se précise donc entre 1423, année où fut consacrée la chapelle, et 1431 au plus tard. On pourrait encore réduire ce laps de temps et arriver à une conclusion plus nette. En effet, Delphine, qui ne figure pas sur le tableau, devait avoir au moins 15 ans quand elle épousa, le 27 novembre 1441, Jean Seytres, marchand et banquier d'Avignon. Il faudrait en conclure que la fresque a été peinte avant 1426, c'est-à-dire qu'elle est contemporaine de la construction et de la consécration de la chapelle dont cette fresque décore l'entrée.

(1) C'est ainsi que la propriété de la chapelle des Spiefami passa rapidement aux Seytres. Possédée d'abord en indivis par Pierre et Balthazard, elle advint bientôt à Balthazard seul par la mort de son frère. Mais comme celui-ci, marié à Gilette de Galéans, n'eut pas d'enfant, il laissa toute sa fortune, sauf quelques legs sans importance, à son neveu Olivier Seytres, fils de Jean et de sa sœur Delphine Spiefami avec substitution en faveur de ses neveux Charles et Jean Seytres, si son héritier décédait sans enfant mâle (12 novembre 1482). A noter en passant que les premières propriétés des Seytres et des Spiefamia-Caumont viennent de Catalan de la Roque ou plutôt de sa femme None de Pazzis.

(2) Catherine avait épousé en premières noces Jean de Genas, fils d'un marchand de Valence ; elle se maria ensuite avec noble Laugier Guiran, marchand d'Aix et fut enterrée dans une chapelle qu'elle avait fait bâtir dans l'église de Notre-Dame de Consolation, devenue aujourd'hui la chapelle de l'Hôpital. Elle avait même commandé à Nicolas Froment, pour la décoration de la chapelle, un retable représentant la mort de la Sainte Vierge, dont j'ai publié le prix fait : *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, année 1902, p. 420.

A cette conclusion on fait une objection qui, de prime abord, ne paraît pas sans valeur. La dame représentée sur la fresque avec ses deux filles est coiffée d'un hennin, qui ne fut de mode que vers le milieu du XV[e] siècle. C'est, dit-on, le même hennin qu'on voit sur la prédelle du musée de Chantilly commandée à Charonton et à Villate le 26 février 1452 (1). Pour ce cas particulier, je réponds que les deux artistes avignonais ci-dessus nommés furent chargés par Pierre Cadart de représenter son père et sa mère défunts et que Charonton et Villate les revêtirent des costumes qu'ils portaient de leur vivant, ce qui nous rapproche plutôt de 1425 que de 1450 ; d'ailleurs, quoique de même forme, les coiffures des deux personnages ne sont pas absolument identiques : celle de Jeanne des Moulins est sensiblement plus haute que de celle de Marguerite de la Roque. Enfin et surtout il n'est pas prouvé que ce singulier chapeau ait été en usage seulement vers le milieu du XV[e] siècle, puisqu'en 1428, un prédicateur nommé Thomas Couette tonnait déjà contre cette mode ridicule et que les enfants ameutés par lui poursuivaient les dames ainsi affublées en criant : au hennin ! au hennin (2) !

En outre, on ne saurait adopter cette manière de dater un tableau que lorsqu'on n'a pas d'autres éléments de précision historique. Avec quoi, en effet, a-t-on fixé l'histoire du costume de cette époque ? Avec les tableaux, les miniatures, les sculptures, les sceaux, les armures, les vêtements encore conservés, en un mot avec toutes les reliques de ces époques lointaines et pour qu'une mode soit nettement datée, il faut qu'un document précis l'accompagne. La mode peut dater approximativement un objet d'art sans date documentaire ; un objet daté documentairement date d'une manière précise la mode qu'il représente. Ici donc, au lieu de dire : La fresque de la métropole est de la deuxième moitié du XV[e] siècle parce que la donatrice y est représentée

(1) Il y avait autrefois en Avignon un autre tableau peint pour la famille Spiefami-Seytres, où la donatrice portait cette même coiffure : « On voit dans l'église des Cordeliers d'Avignon un ancien tableau représentant Jean de Seytres et sa femme, dans un âge peu avancé, à genoux vis-à-vis l'un de l'autre. Jean de Seytres y est peint revêtu de sa Cotte d'armes et d'une tunique par dessus, semée de Lions, de Bandes et de Coquilles, son casque et ses gantelets devant lui. L'habit de Dauphine (Spiefami) est fort simple ; ce n'est qu'une longue robe traînante, ajustée sur la taille par une longue ceinture à bande, les manches fort serrées et sans paremens ; sa coëffure est une espèce de mitrè beaucoup plus large vers la pointe qu'à l'ouverture, entortillée d'un crespe retroussé sur le front et tombant sur les épaules. » Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, t. III, p. 273.

(2) Cf. J. Quicherat, *Histoire du costume en France*, Hachette, 1876, p. 265.

avec un hennin de telle forme, on doit en conclure, au contraire : ce tableau est de l'année 1425 environ, donc, à cette époque, les dames portaient le hennin qui y figure. Raisonner autrement serait préférer une probabilité à une certitude.

Il ne faudrait pas exagérer la valeur artistique de cette fresque. Elle a beaucoup souffert, il est vrai, des injures du temps et des hommes, souvent pires que le temps ; mais, même en l'état où elle est, on peut encore le juger et dire sans crainte qu'il y a loin d'elle au tableau de Charonton et aux fresques du porche de la métropole. Cependant, elle mérite l'attention des artistes, elle est un document précieux pour l'histoire de l'art avignonais et j'en aurais parlé depuis longtemps, si je n'avais toujours espéré trouver le nom de l'artiste qui l'a composée. J'ai des raisons de croire que l'auteur est Bertrand de la Barre, mais je n'ai pas de preuves catégoriques. J'attends toujours qu'un heureux hasard me permette de mettre la main sur le prix fait (1).

H. REQUIN.

(1) Pendant que je corrige les épreuves de cet article, les journaux annoncent que M. Duhamel, archiviste du Vaucluse, aurait fait une trouvaille fort intéressante sur cette fresque. Peut-être sera-ce le prix-fait tant désiré. Tant mieux !



LES CHANGEURS D'AVIGNON

SOUS JEAN XXII (1).

Pendant tout le XIVe siècle, l'usage constant de la Chambre apostolique fut de ne recevoir l'argent qui provenait de la perception des impôts levés par le Saint-Siège sur le clergé qu'en monnaies ayant cours en Avignon, c'est-à-dire de n'accepter que des pièces d'or françaises, des tournois et surtout des florins. D'autre part, les fonctionnaires chargés d'effectuer la rentrée des impôts, — on les appelait *collectores*, collecteurs, — avaient la stricte obligation de percevoir ceux-ci dans la monnaie du pays qu'ils parcouraient. De là pour les collecteurs la nécessité d'opérer le change des monnaies qu'ils avaient encaissées et pour la Chambre apostolique celle de consulter des changeurs experts dans le métier lors du règlement définitif des comptes avec ses agents provinciaux. Ces changeurs s'intitulaient *campsores Camere* et leur nombre, en 1327-1328, s'élevait à quarante-trois. Une dizaine d'entre eux étaient italiens : ils étaient venus d'Arezzo, de Lucques, de Pise, de Naples, de Sienne et de Florence. Les autres, à en juger par l'orthographe de leur nom, étaient originaires du Comtat, de la Provence ou du midi de la France.

Leurs opérations de bourse éveillèrent quelques soupçons à la cour pontificale et, le 16 septembre 1327, il leur fut ordonné, dans les quinze jours qui suivraient la publication du mandement et sous peine d'une amende de dix livres, de faire revêtir leurs poids de la marque de contrôle de la cour du maréchal de la curie (2). La même peine était portée contre tous ceux qui useraient de poids non contrôlés. En conséquence, trois notaires pontificaux

(1) Cette introduction est en partie extraite d'un ouvrage actuellement sous presse et intitulé : *La politique et l'administration financières des papes en France pendant la période d'Avignon et le Grand Schisme d'Occident.*

(2) Le maréchal de la curie était à cette époque Arnaud de Trian (*Annales de Saint-Louis des Français*, t. VII (1902), p. 108 et suiv.).

Guillaume de Payrac, Raymond Carbonel et Pons Columbier. accompagnés de sergents, visitèrent toutes les boutiques des changeurs établis à Avignon, saisirent les poids et balances qui s'y trouvaient, les munirent du sceau de chaque marchand et les déposèrent à la maréchalerie. Là, l'argentier, *Munichius Jacobi*, de Sienne, commença à les examiner le 5 novembre 1328, les vérifia tous et leur apposa la marque de contrôle. De la vérification il résulta que sur les quarante-trois changeurs trente-six se servaient de balances ou de poids frauduleux.

Cette constatation occasionna la promulgation de l'ordonnance du 22 décembre 1328, d'après laquelle, à la suite d'un accord passé par le camérier (1) avec le maréchal de la curie et les banquiers du Saint-Siège, le poids du florin fut fixé et il fut défendu, à moins d'une amende de dix livres, d'en employer un autre.

Le chiffre des amendes, qui accompagnèrent les condamnations prononcées contre les délinquants, fut assez considérable pour susciter des réclamations. A la faveur de l'entremise de deux changeurs italiens, la Chambre consentit à rabaisser le total des amendes à trois cent cinquante florins d'or. On juge par là de l'honnêteté des changeurs tenant boutique à Avignon !

G. Mollat.

TENORES VERO ALIARUM PRECONISATIONUM TALES ESSE DINOSCUNTUR UT ECCE (2).

In nomine Domini amen, anno ejusdem millesimo trecentesimo vicesimo septimo, die xvi° septembris, pontificatus sanctissimi patris, *etc.*

Mandamentum est, *etc.*

Quod omnis persona, cujuscumque conditionis seu artis existat, tenens pondera vel volens tenere ad pecunias aureas vel argenteas ponderandum, faciat illa et quodlibet eorumdem examinari, recognosci atque signari signo curie domini marescalli infra XV dies proxime futuros et continuos per Munichium Jacobi de Seynis, argentarium, ad hec deputatum, sub pena decem librarum pro quolibet et qualibet vice dicte curie aplicanda.

Item, quod nullus tenere audeat alia pondera ad ponderandum pecunias antedictas vel aliquod aliud ponderabile, nisi modo et forma quibus supra et signata signo predicto, sub pena predicta pro quolibet et qualibet vice dicte curie applicanda.

(1) Gasbert de Laval.

(2) Au sujet des monnaies dont il est fait mention consulter le *Recueil de documents relatifs à l'histoire monétaire*, imprimés par M. Prou dans la *Revue numismatique* (4° série, t. I (1897), p. 174-180).

Item, anno Domini MCCCXXVIII, die xxii* decembris, *etc.* Mandamentum est, *etc.*
Quod nullus, cujuscumque conditionis sit, debeat habere vel tenere nisi unum pondus florenorum tantum, scilicet illud quod ordinatum est per dominos camerarium et marescallum domini nostri pape, et de conscientia et voluntate mercatorum Romane curie, sub pena pro quolibet et qualibet vice decem librarum turonensium dicte curie applicanda, et quod floreni qui erunt ad punctum ad dictum pondus sint et essent intelliguantur boni.

Unde, *etc.*

Et subsequenter, ne propter impunitatem excessuum transeat audacia deliquendi, prefatus dominus marescallus, volens et cupiens fraudibus et hominum malitiis obviare ac indempnitati reipublice providere et se plenius super hiis informari, precepit et mandavit discretis magistris Guillelmo de Payraco et Raymundo Carbonelli et michi Poncio Columberii, notariis suis, quatinus in continenti, una cum servientibus dicte sue curie, ire et accedere ad epothecas sive tabulas campssorum curiam Romanam sequentium, et quecumque pondera et stateras sive ballanssietas invenire contingerit supra tabulas dictorum campsorum per nos aut dictos servientes capere diligenter et sub cujuslibet ipsorum campsorum sigillo particulariter et distincte eidem domino marescallo assignare deberemus.

Et continuo, nos predicti magistri Raymundus et Guilelmus et ego Poncius, notarii supradicti, euntes ad tabulas dictorum campssorum exsequendo mandatum supradictum et reddeuntes, omnia pondera et stateras que invenimus supra tabulas eorumdem, ubi ipsi visi sunt et utuntur palam et publice cambiando, vendendo, emendo ac ponderando monetas quascumque contractas, de eisdem quoscumque facere cepimus et eidem domino marescallo seu cui mandavit assignavimus sub sigillo cujuslibet ipsorum campssorum sigillata ; quibus peractis, prefatus dominus marescallus jussit et mandavit ea inspici, videri et examinari per Municum Jacobi, juratum et deputatum ad signandum pondera mercatoribus Romanam curiam sequentibus, in hac parteque expertum.

Anno quo supra, die quinta mensis novembris, prefatus Munichius, juratus et deputatus in hac parte per dominum marescallum supradictum, volens mandatis ejusdem domini marescalli, ut tenetur, hobedire, in presentia prefatorum magistrorum Raymundi et Guillelmi ac mei Pontii, notarii supradicti, et infrascriptorum, pondera, stateras sive ballanssietas per ipsam curiam, ut premittitur, capta et inventa cum matura deliberatione et diligentia qua convenit et fieri debuit in hac parte, examinavit et recognovit, infra que, aliqua signo curie dicti domini marescalli carentia, et aliqua deffectus continentia ac falsa et falcifficata, aliqua reproba recognoscendo et examinando, dixit se invenire et invenit, prout infra describitur particulariter et distincte.

Et primo, dixit se invenire et invenit inter pondera Philippi Folcherii, morantis in Fustaria, quasdam ballinssietas lubrices et minus justas, unum pondus floreni minoris ponderis et unum pondus agnorum minus forte non signata signo curie prelibate, que II pondera non obtinent pondus eguale alicujus legualis ponderis. Que pondera predictus Philippus recognovit esse sua et sigillata suo sigillo inventaque super tabulam campssorie ubi ponderare et cambiare consuevit.

Condempnatus in decem libris ; modera, quia pauper.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit inter pondera Johannis Merle, campsoris, morantis in Fustaria, IIII pondera agnorum et unum pondus floreni et aliud pondus regualium auri non leguatia, et unum aliud pondus nullum cujusquam monete pondus continens, inter que pondera erant III non signata. Que pondera predictus Johannes Merle recognovit esse sua et sigillata suo sigillo inventaque super tabulam campsorie ubi ipse palam et publice ponderare et cambiare consuevit.

Condempnatus in decem libris; modera, quia pauper.

Item, dixit et recognovit balancias et pondera Petri Senys, de Aretio, morantis in Fustaria, esse bona.
Absolutus.

Item, dixit et recognovit balancias et pondera Athamani Lappi, morantis in Fustaria, esse bona.
Absolutus.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit inter pondera Chardelli Marssaricie, campsoris, morantis in Cambiis prope Massellum, tria pondera non signata, duo floreni auri et unum regualis auri, que pondera legualitatem minime continebant, et unum pondus aliud floreni et quasdam balancias modicas non leguales ad ponderandum monetas; item, unam marcham parvam non signatam. Que pondera predictus Chardellus recognovit esse sua et suo sigillo sigillata inventaque super tabulam suam campssorie ubi ponderare et cambiare consuevit.
Condempnatus in viginti quinque libris.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit inter pondera Francisci de Aretio, campssoris in Massello, duo pondera agnorum, unum minoris ponderis et aliud majus forte ponderis legualis sive minus forte et unum pondus regualis auri non signatum.
Item, unum pondus duple et aliud pondus floreni minoris ponderis. Item, quatuor pondera non signata, unum regualium et aliud agnorum nimis largua et gravia. Item, et aliud pondus florenorum nimis grave. Que pondera predictus Franciscus recognovit esse sua et sigillata suo sigillo inventaque supra tabulam suam campssorie ubi ipse palam et publice ponderare et cambiare consuevit.
Condempnatus in viginti quinque libris.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit inter pondera Lappi de Ruspo, campsoris morantis in Cambiis prope Massellum, IIII pondera non signata, unum pondus agni minoris ponderis et tria florenorum nimis gravia. Item, aliud pondus floreni signatum minoris ponderis legualis. Que pondera predictus Lappus recognovit esse sua et sigillata suo sigillo ac etiam inventa super tabulam suam campssorie ubi ipse et factores sui ponderare palam et cambiare consueverunt.
Condempnatus in viginti quinque libris.

Item, simili modo, dixit se invenire et invenit infra pondera Chonelli de Podio tria pondera floreni, unum vero signatum et duo non signata, omnia tria vero minoris ponderis legualis. Item, unam marcham non signatam. Que pondera Paulinus Fanochii, de Luca, factor dicti Chonelli, recognovit esse dicti domini sui sigillataque sigillo ejusdem, ac inventa super tabulam ubi ipse et dominus suus pretactus cambiare et ponderare consueti sunt.
Condempnatus in viginti quinque libris.

Item, simili modo, dixit se invenire et invenit infra pondera Senhe Stephani, de Pisiis, campsoris, duo pondera floreni, unum signatum et aliud non signatum; ambo minoris ponderis et non legualis. Item, unum pondus duple auri et aliud pondus julhati, etiam minoris ponderis legualis. Que pondera Nicholaus Raynaldi, neppos et factor dicti Senhe, recognovit esse dicti domini sui sigillataque sigillo suo ac etiam inventa super tabulam ubi ipse et dictus Senha cambiare et ponderare consueverunt et utuntur.
Condemnatus in viginti quinque libris.

Item, simili modo, dixit se invenire et invenit infra pondera Johannis Tosgui, campsoris, morantis apud Massellum, unum pondus floreni non signatum et non leguale, et aliud regualis auri signatum et non leguale, et quasdam balanssietas non leguales. Que pondera dictus Johannes recognovit esse sua et sigillata suo sigillo inventaque super tabulam suam ubi ipse palam et publice ponderare et cambiare consuevit.

Condempnatus in viginti quinque libris.

Item, simili modo, dixit se invenire et invenit infra pondera Nichole Lappi Benchi, campsoris, unum pondus floreni signatum minoris ponderis.

Condempnatus in centum solidis.

Que dictus Nichola recognovit esse sua et sigillata suo sigillo ac etiam inventa super tabulam suam campssorie ubi ponderare palam et cambiare consuevit.

Item, simili modo, dixit se invenire et invenit infra pondera Sandri Anrigui Farolfii, unum pondus floreni signatum minoris ponderis et duo pondera non signata. Que pondera dictus Sandrus recognovit fore sua et suo sigillo sigillata ac etiam inventa super tabulam suam ubi ipse cambiare consuevit et ponderare palam et publice.

Condempnatus in viginti libris.

Item, simili modo, invenit et recognovit pondera omnia Andree de Ruspo, campssoris, esse bona.

Item, simili modo, dixit se invenire et invenit infra pondera Bartholi Clavarii sex pondera non signata, duo agnorum, duo floreni et duo grossorum turonensium. Que pondera dictus Bartholus recognovit esse sua et suo sigillo sigillata ac etiam inventa super tabulam suam campssorie ubi ipse cambiare et ponderare consuevit.

Condemnatus in decem libris ; modera penam propter paupertatem.

Item, simili modo, dixit se invenire et invenit infra pondera Petri Francisci, campssoris, morantis prope Massellum, unam marcham non signatam, et unum pondus signatum et non leguale. Que pondera dictus Petrus Francisci recognovit esse sua et sigillata suo sigillo inventaque super tabulam suam campssorie ubi palam ponderare et cambiare consuevit.

Condempnatus in decem libris ; modera penam propter paupertatem.

Item, simili modo, dixit se invenire et invenit infra pondera Nicholay Massini, campssoris, morantis juxta plateam Militis, quasdam ballanssietas non leguales et unum pondus floreni signatum minoris ponderis. Que pondera dicti Nichole Massini recognovit esse sua et suo sigillo sigillata inventaque super tabulam suam campssorie ubi ipse ponderare et cambiare palam et publice consuevit.

Condempnatus in quindecim libris.

Item, simili modo, dixit se invenire et invenit infra pondera Bandinelli Siaborditi, campssoris, duas ballancietas non leguales, duo pondera signata minoris ponderis, unum agnorum et aliud floreni auri.

Condempnatus in decem libris.

Que pondera dictus Bandinellus recognovit esse sua et suo sigillo sigillata inventaque super tabulam suam campssorie ubi ipse ponderare et cambiare palam et publice consuevit.

Item, simili modo, dixit se invenire et invenit infra pondera ejusdem Bandinelli unam marcham non signatam, tria pondera floreni non signata nec legualia, et

unum pondus floreni signatum et non leguale. Item et tria paria ballanssarum. Que pondera dictus Bandinellus recognovit esse sua et suo sigillo sigillata inventaque super tabulam suam campssorie ubi ipse ponderare et cambiare palam et publice consuevit.

Condempnatus in viginti libris.

Anno quo supra, die vi^a mensis novembris, predictus Munichius, recognoscens modo predicto pondera infrascriptorum campssorum, dixit se invenire et invenit inter alia pondera Nicholay den Pogio Delloti, campssoris, morantis in Saunaria, unam parvam marcham non signatam signo curie ac etiam tria pondera, scilicet duo agnorum et unum floreni non signata, unum agnorum nimis grave et aliud consimile minoris ponderis; pondus vero floreni minus grave et ballansietas lubrices sive non leguales.

Condempnatus in dicem libris; modera penam propter paupertatem.

Que pondera dictus Nicholaus recognovit esse sua et suo sigillo sigillata inventaque super tabulam suam campssorie ubi ipse ponderare et cambiare palam et publice consuevit.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit infra pondera Pauli Mathei, campssoris, morantis in Cambiis, unum pondus non leguale et non signatum; quod dictus Paulus recognovit esse suum et suo sigillo sigillatum inventumque una cum aliis ponderibus suis super tabulam suam campssorie ubi ipse ponderare et cambiare consuevit.

Condempnatus in centum solidis.

Item, simili modo, dixit se invenire et invenit infra pondera Phelipi Capi, campssoris, morantis in Cambiis, unum casselum argenti cum cera fixa eidem, quod videtur pondus factum pro floreno Pedimontis. Quod dictus Phelipus recognovit esse suum et suo sigillo sigillatum inventumque una cum aliis ponderibus suis super tabulam suam campssorie ubi ipse ponderare et cambiare consuevit.

Condempnatus in centum solidis.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit pondera Francisci Aurigni, campssoris, morantis prope Massellum, omnia esse bona.

Absolutus.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit infra pondera Johannis Belli, campssoris, morantis apud Sanctum Petrum, quasdam balanssietas non leguales, quas dictus Johannes recognovit esse suas et suo sigillo sigillatas inventasque super tabulam suam campssorie ubi ipse ponderare et cambiare consuevit palam et publice.

Condempnatus in sexaginta solidis.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit infra pondera Genobii Cerchius, apud Sanctum Petrum campssoris, quasdam ballanssietas non leguales, et quoddam pondus agni non signatum et quoddam pondus floreni signatum et non leguale. Que pondera dictus Genobius recognovit esse sua et suo sigillo sigillata inventaque super tabulam suam campssorie ubi ipse ponderare et cambiare consuevit palam et publice.

Condempnatus in centum solidis; modera prenam propter paupertatem.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit infra pondera Queriquini Lappi, campsoris apud portale Mataroni, quoddam pondus floreni non signatum et non leguale; quatuor petias unius marche non signatas. Que pondera

dictus Queriquinus recognovit esse sua et suo sigillo sigillata inventaque super tabulam suam campssorie ubi ipse ponderare et cambiare palam et publice consuevit.

Condempnatus in centum solidis ; modera penam propter paupertatem.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit infra pondera Raffini de Pecoraria, domini de Neapoli, sex pondera non signata, duo agnorum nimis gravia, duo floreni etiam nimis gravia et unum agnorum minoris ponderis. Que pondera Nichola Lappi, ad portale Mataroni morans, factor dicti Raffini, recognovit esse sua et dicto (*sic*) Raffini et suo sigillo sigillata inventaque super tabulam ubi ipse Nichola, pro dicto Raffino et ejus nomine, ponderare et cambiare publice consuevit.

Condempnatus in decem libris ; modera propter paupertatem.

Item, simili modo, dictus Munichius invenit et recognovit pondera Phelipi Bonajuti, campssoris in platea Militum, omnia esse bona.

Absolutus.

Item, simili modo, dixit se invenire et invenit infra pondera Clari de Curte, campsoris, morantis in Cambiis, unum pondus signatum et non leguale et novem pondera non signata tam florenorum, agnorum, regualium et duplarum auri et non legualia. Que pondera dictus Caro (*sic*) de Curte recognovit esse sua et suo sigillo sigillata inventaque super tabulam suam campsorie ubi ipse ponderare et cambiare palam et publice consuevit.

Condempnatus in decem libris ; modera penam propter paupertatem.

Item, simili modo, dixit se invenire et invenit infra pondera Jacobi Burgi, campssoris, morantis apud Sanctum Petrum, unum pondus regualis auri non signatum et non leguale, quod dictus Jacobus Burgi recognovit esse suum et suo sigillo sigillatum inventumque super tabulam suam campssorie ubi ipse deponens ponderare et cambiare palam et publice consuevit.

Condempnatus in sexaginta solidis ; modera penam propter paupertatem.

Item, simili modo, dixit se invenire et invenit infra pondera Francisci Cataldi, campssoris, morantis prope Massellum, duo pondera floreni signata et non leguale (*sic*) et unum pondus floreni Pedimontis non signatum. Que pondera dictus Franciscus Cataldi recognovit esse sua et suo sigillo sigillata inventaque supra tabulam suam campssorie ubi ipse ponderare et cambiare palam et publice consuevit.

Condempnatus in centum solidis ; modera penam propter paupertatem.

Item, simili modo, dixit se invenire et invenit infra pondera Francisci Bandinini, campssoris apud Saunariam, sex pondera non signata et non legualia et unum pondus agni signatum et non leguale. Item, unam marcham non signatam et nullum pondus florini, agnorum, regualium seu alterius monete non fuit sibi inventum signatum. Que pondera Vermelhus, frater dicti Francisci, recognovit esse dicti fratris sui, suo sigillo sigillata inventaque super tabulam campsorie ejusdem fratris sui ubi ipse palam et publice cambiare consuevit.

Condempnatus in decem libris ; modera penam propter paupertatem.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit infra pondera Bartholomei Sclaticie, morantis in Cambiis, unam marcham non signatam, tria pondera non signata et non legualia. Que pondera Bartholomeus Alberti, factor dicti Bartho-

lomei Sclaticie, recognovit esse sua suoque sigillo sigillata inventaque super tabulam suam campsorie ubi ipse, nomine et mandato dicti domini sui, palamet publice cambiare et ponderare consuevit.

Condempnatus in viginti libris.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit infra pondera Jacobi Melioris, campssoris, morantis in Cambio prope Massellum, unum pondus non signatum. Quod pondus Laurentius Moreti, socius dicti Jacobi Melioris, recognovit esse suum suoque sigillo sigillatum inventumque super tabulam ubi ipse nomine et mandato dicti Jacobi, palam et publice cambiare ac ponderare consuevit.

Condempnatus in centum solidis.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit infra pondera Pochini Bartholi, apud Sanctum Petrum campssoris, duo pondera signata et non legualia, unum florenorum et aliud agnorum. Que pondera Tadeus Seguini, factor dicti Pochini, recognovit esse dicti domini sui suoque sigillo sigillata inventaque super tabulam suam campssorie ubi ipse, nomine et mandato dicti Pochini domini sui, palam et publice cambiare et ponderare consuevit.

Condempnatus in centum solidis ; modera penam propter paupertatem.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit infra pondera Champolini domini Griffi de Seynis, campssoris, morantis juxta plateam Militum, quasdam ballansietas non leguales, et quoddam pondus floreni signatum non leguale et tria pondera non signata. Que pondera Phelipus Symonis, factor dicti Champolini, recognovit esse dicti Champolini domini sui suoque sigillo sigillata inventaque super tabulam suam campssorie ubi ipse, nomine et mandato dicti Champolini domini sui, palam et publice cambiare et ponderare consuevit.

Condempnatus in centum solidis ; modera penam propter paupertatem.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit infra pondera Caro Bonnesenha, campssoris, morantis apud portale Mataroni, unum pondus floreni non signatum et non leguale. Quod dictus Caro Bonnessenha recognovit esse suum et suo sigillo sigillatum inventumque super tabulam suam campssorie ubi ipse ponderare et cambiare palam et publice consuevit.

Condempnatus in sexaginta solidis.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit infra pondera Pochinelli Clavarii, campssoris apud Sanctum Petrum, unum pondus non signatum neque leguale ad ponderandum aliqua, et unum pondus floreni signatum et non leguale.

Condempnatus in centum solidis.

Que pondera Matheus, frater dicti Pochinelli, recognovit esse sua et dicti fratris sui suoque sigillo sigillata inventaque supra tabulam suam campssorie ubi ipse et dictus frater suus ponderare et cambiare palam et publice consueverunt.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit infra pondera Ricardi Carleti, campssoris, morantis in Cambiis, duo pondera florenorum signata et non legualia et quatuor pondera non signata. Que pondera Ricardus Carleti recognovit esse sua et suo sigillo sigillata inventaque super tabulam suam campssorie ubi ipse ponderare et cambiare palam et publice consuevit.

Condempnatus in viginti quinque libris.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit infra pondera Luce Spetiarii, campssoris, morantis in Saunaria, unum pondus floreni signatum et non

leguale. Quod Nicholaus Grimaldi, factor Lucie Spantoris (*sic*), recognovit esse dicti domini sui, sigillata suo sigillo et inventa super tabulam campssorie ubi ipse et alii familiares, mandato dicti domini sui, palam et publice ponderare et cambiare consueverunt.

Condempnatus in centum solidis.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit pondera Johannis Feste, campssoris, morantis juxta plateam Militum, omnia esse bona.

Absolutus.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit infra pondera Francisci de Aretio, campssoris, morantis apud Massellum, unum pondus floreni non signatum minoris ponderis et aliud signatum julhati minoris ponderis. Que pondera dictus Franciscus de Aretio recognovit esse sua et suo sigillo sigillata inventaque super tabulam suam campssorie ubi ipse ponderare et cambiare palam et publice consuevit.

Condempnatus in decem libris.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit pondera Petri Bonajuti, campssoris prope Massellum, omnia esse bona.

Absolutus.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit pondera Neri Bonacurssii, campssoris, morantis prope Massellum, omnia esse bona.

Absolutus.

Item, simili modo, dictus Munichius dixit se invenire et invenit infra pondera Bartholi Bartholi, campssoris in majoribus Cambiis, quinque pondera non signata et duo signata florenorum minoris ponderis et unam marcham non signatam. Que pondera Bartholus Bartoli recognovit esse sua et suo sigillo sigillata inventaque super tabulam suam campssorie ubi ipse ponderare et cambiare palam et publice consuevit.

Condempnatus in decem libris.

Late fuerunt condempnationes predicte ut constat in sententia lata et prout scriptum esse anno quo supra, die IIIIª decembris.

Summa predictarum condempnationum librarum, quas quidem condempnationes dominus marescallus de gratia speciali, tractantibus Lappo de Ruspo, de Florentia, et Bandinello Issabordia, de Luca, campsoribus, reduxit ad trecentos quinquaginta florenos auri, remitens residuum eisdem ; de quibus Lappus pretactus retinuit mandato domini marescalli CCLXX florenos auri pro quadam ymagine argenti, quam dictus marescallus dicebat emisse a dicto Ruspo ; IIIIxx florenos vero habuit magister Raymundus Carbonelli mandato domini, ut eos solveret societati Bonacurciorum pro pannis ab ea emptis anno domini M.CCCXXXIIII°, die ultimo februarii.

(Archives du Vatican : *Instrumenta miscellanea, ad annum 1327* ; cahier de papier.)

L'Eau potable en Avignon.

A propos de l'article publié sous ce titre par M. Bayol, dans le dernier fascicule des *Mémoires*, le Secrétaire général de l'Académie de Vaucluse a reçu la lettre suivante de M. le D[r] A. Pamard, ancien président de la Société :

Avignon, 20 juillet 1905.

Mon cher collègue,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, dans le premier fascicule des *Mémoires de l'Académie* de 1905, le travail de M. Bayol sur l'eau potable en Avignon.

Je le remercie d'avoir cité le Mémoire de mon grand-père sur la topographie d'Avignon ; mais je suis bien convaincu qu'il se fera un plaisir de rétablir la vérité, en ce qui concerne l'œuvre de mon père.

1° Il n'est pas exact que les fumiers aient cessé d'exister à l'intérieur de nos remparts et adossés à ceux-ci, en 1844. Il a pu y avoir, cette année-là, un arrêté prescrivant cette interdiction, mais il est certainement resté lettre morte. Je me souviens, en effet, d'avoir vu des fumiers s'étaler, en nombre, dans la partie du boulevard intérieur qui va de la porte Saint-Michel à la porte Limbert. Il y avait là de vieilles habitudes chères à la population agricole qui habitait les rues voisines. Aussi était-il difficile de les faire cesser. C'est en 1854 que le maire Paul Pamard put arriver à faire disparaître ce foyer d'infection. L'épidémie de choléra, qui fit, cette année-là, de nombreuses victimes à Avignon, lui donna toute l'autorité nécessaire pour prendre et faire exécuter l'arrêté prescrivant cette évacuation.

2° Les dates données par M. Bayol sur l'établissement du puits de Monclar ne sont pas les vraies. Dès son entrée à la mairie, mon père s'était préoccupé de la question de l'alimentation de la ville en eau potable ; et c'est *exactement le 31 octobre 1863* qu'il signa avec MM. Godfernaux et C[ie], entrepreneurs à Paris, le traité par lequel ceux-ci s'engageaient à fournir l'eau à la ville, traité qui fut ratifié le mois suivant par le conseil municipal.

Le puisard de Monclar fut entrepris aussitôt ; et quand mon père dut quitter la mairie au mois de juillet 1865, il était terminé déjà depuis longtemps, et les travaux de canalisation étaient très avancés.

Je vous prie de communiquer ma lettre à M. Bayol. Il voudra bien, j'en suis sûr, faire les rectifications que je lui demande ; ce ne sera qu'un hommage à la vérité. Je compte que vous voudrez bien les insérer dans le prochain numéro des *Mémoires*.

Croyez, mon cher collègue, à mes meilleurs sentiments.

PAMARD.

Nécrologie.

Paroles prononcées par M. le Secrétaire général de l'Académie de Vaucluse, aux obsèques de M. Henri Paul, *vice-président de la Société, le 8 juin 1905.*

Au nom de l'Académie de Vaucluse et en l'absence de notre président empêché, j'ai le devoir, qui m'est particulièrement pénible, d'adresser, moi aussi, un dernier adieu à un de nos collègues les plus aimés et les plus respectés.

A peine était-il arrivé en Avignon, après une carrière administrative dont l'éloge était sur toutes les lèvres, que M. Henri Paul était venu à nous, demandant à participer aux travaux de notre compagnie. C'était pour lui une façon de témoigner de son amour pour son pays, pour la ville où il avait passé toute sa jeunesse. Il aimait son Avignon en effet non seulement dans le présent, mais aussi dans le passé ; il vénérait les souvenirs des aïeux et les monuments d'autrefois : vous n'avez pas oublié combien ceux-ci ont trouvé en lui un défenseur passionné.

Après avoir vécu de l'histoire, il avait entrepris d'en écrire. L'époque troublée qui suivit le départ des papes de notre ville attirait son attention et sa curiosité, et je me plais à rappeler ici les études approfondies qu'il avait commencées pour arriver un jour à vulgariser quelques pages intéressantes des annales de notre cité. Il n'a fait, hélas ! qu'ouvrir le livre : une maladie impitoyable, dont nous avons suivi les phases avec angoisse, est venue le fermer.

Les goûts qu'il partageait avec nous lui faisaient suivre assidûment nos réunions. Il n'avait eu qu'à s'y montrer pour y acquérir la sympathie profonde de tous. Aussi, un vote unanime l'éleva-t-il presque aussitôt à la dignité de vice-président de notre Académie. Certainement c'était une étape vers la présidence, que nous aurions été heureux et fiers de lui offrir.

C'en est fait maintenant. Il ne nous reste qu'une peine des plus

vives de voir ravir à notre affection un collègue qui ne comptait parmi nous, comme partout ailleurs, que des amis; il ne nous reste que d'amers regrets de voir s'éteindre une intelligence si belle, qui s'était ouverte si largement à toutes les conceptions de l'esprit.

Ces témoignages universels de sympathie ne peuvent malheureusement consoler celle qui fut la compagne fidèle de sa vie. Puissent-ils cependant atténuer son immense douleur! Au moins verra-t-elle avec quelle vivacité cette affection dont je parle survivra à M. Henri Paul, avec quelle estime et avec quelle vénération son nom continuera à être prononcé.



Séances de l'Académie.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 6 avril 1905.— Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. de Vissac, Réguis, Larché, Rémy Roux, Bourges, Bonnecaze, Capeau, Alphant, la Boulie, Didiée, Manivet, Fichaux, abbé Aurouze, de Terris, Blanc et Labande.

La séance étant ouverte, des personnes étrangères à l'Académie y assistent.

En l'absence du secrétaire, la lecture du procès-verbal de la précédente réunion est renvoyée à une séance ultérieure.

Sont présentés comme membres titulaires :

MM. Delmas, principal au collège de Seyne-les-Alpes, par MM. Jacques Delmas, Garcin et Sauve ;

le comte de Chansiergues-Ornano, par MM. de Vissac, Bonnecaze et Labande ;

Gouirand, licencié ès sciences, pharmacien à Avignon, par MM. Châtelet, Réguis et Blanc.

M. le Président est heureux d'annoncer le succès obtenu aux jeux floraux de Toulouse par notre collègue M[lle] Houchart d'Entremont, à laquelle il adresse des félicitations au nom de l'Académie.

Communication est donnée du programme du concours pour le prix Thiers ouvert par l'Académie d'Aix et des concours pour différents prix ouverts par l'Académie nationale de Bordeaux. Lecture est faite de la circulaire de la Société française d'archéologie relative au prochain congrès d'archéologie, qui aura lieu à Beauvais au mois de juin prochain.

Enfin, M. le Secrétaire général annonce que le Ministère de l'instruction publique a accordé à notre Société une subvention de 300 fr. pour la publication du Cartulaire de l'évêché d'Avignon, préparé par M. de Manteyer.

La parole est ensuite donnée à M. Labande pour sa conférence sur les œuvres d'Antoine de La Salle. Il qualifie cet auteur de littérateur avignonais : il a acquis récemment la preuve, en effet, qu'il était bien né dans le diocèse d'Avignon, au Mas-Blanc, sur le domaine donné à son père Bernard par la reine Marie de Blois. Ses premières œuvres sont en général peu connues du grand public : elles sont d'ailleurs ou inédites ou imprimées dans des ouvrages d'un caractère spécial et d'un tirage restreint. M. Labande estime donc qu'il y a intérêt à ce qu'on les connaisse mieux que de réputation dans le pays où est né Antoine de La Salle. C'est tout d'abord le livre intitulé la *Salade*, écrit pour l'éducation du duc de Calabre, fils aîné du roi René. L'auteur y fait le récit d'une excursion qu'il avait entreprise au mont de la Sybille, près de Norcia, et raconte avec agrément les légendes du Paradis de la reine Sybille qui ont inspiré Wagner pour le *Tannhaeuser*.

Antoine de La Salle a écrit ensuite l'ouvrage auquel il a donné son nom *la Sale*.

C'est encore un traité d'éducation, où il a inséré plusieurs anecdotes d'un réel intérêt, notamment sur l'héroïsme et le dévouement de femmes pour leurs maris. Il a donné la *Journée d'honneur et de prouesse* et d'autres traités de chevalerie ; il a composé le roman du *Petit Jehan de Saintré* qui eut la plus grande vogue même au XVIII[e] et au XIX[e] siècle, puis le *Réconfort de Madame de Fresne*, etc. On lui a attribué aussi les *Quinze joies du mariage*, les *Cent nouvelles nouvelles* et d'autres ouvrages encore.

Les extraits de ces différents traités que lit M. Labande font apprécier le réel talent d'Antoine de La Salle, l'agrément de son style, son esprit observateur et humoristique.

En l'absence de M. le D[r] Chobaut, empêché de faire la communication inscrite à l'ordre du jour sur la faune du mont Ventoux, M. Manivet a l'amabilité de lire à ses collègues de l'Académie une des pièces qui formeront le nouveau volume de poèmes avignonais préparé par lui. Elle est intitulée *la Rue ;* elle est d'un poète très observateur, dont les vers bien bâtis et élégants de forme obtiennent les applaudissements unanimes.

MM. Delmas, de Chansiergues-Ornano et Gouirand sont proclamés membres titulaires de l'Académie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 4 mai 1905. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. de Vissac, Labande, Lemaire, Rastoul, de Chansiergues Ornano, Avon, D[r] Alphant, de Fauché, Bonnecaze, Didiée, Blanc, D[r] Laval, Manivet, abbé Aurouze, abbé Levezou, G. Bourges, D[r] M. Bourges, D[r] Chobaut, D[r] Larché, Châtelet.

La séance étant ouverte, quelques personnes étrangères à l'Académie y assistent.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Victor Debanne, vétérinaire en 1[er] au 7[e] génie, est présenté par MM. Maire, Lassalle et Lagarde, pour faire partie de l'Académie.

M. le Président entretient l'Académie de la question de sa reconnaissance d'utilité publique. Il annonce que notre demande, revêtue de l'avis favorable de M. le Ministre de l'Instruction publique a été transmise par ce dernier à son collègue de l'Intérieur, qui l'a retourné à son tour à M. le Préfet de Vaucluse pour avis du Conseil municipal d'Avignon. Grâce à l'intervention de M. le D[r] Laval, cette assemblée a donné, à l'unanimité, un avis favorable et M. le Préfet de Vaucluse, faisant retour au Ministère de l'Intérieur du dossier que nous avons formé, l'a accompagnée d'une apostille des plus flatteuses pour l'Académie. Enfin, sous peu, notre demande parviendra au Conseil d'État.

La parole est à M. de Faucher. Notre collègue nous apprend que le pont de Bollène construit en 1312, peu après l'achèvement de celui de Pont-Saint-Esprit, ne fut pas, contrairement à la croyance générale, l'œuvre d'une confrérie de frères pontifes, mais celle d'un nommé Ébrard, de Visan, avec qui traitèrent les syndics de Bollène. Le pont édifié, la chapelle de Notre-Dame s'éleva à côté, suivant la coutume de l'époque. Pont et chapelle eurent à supporter les atteintes des éléments et des hommes.

Au cours de cette monographie qui sera publiée au Bulletin de la Société, notre confrère a été appelé à s'occuper de l'origine du mot Bollène. Après avoir réfuté les étymologies fantaisistes données par quelques devanciers, il adopte la suivante : Bollène vient du mot latin *bolla*, qui veut dire borne, limite frontière et qui se se trouve encore au moyen âge sous la forme Bollène. Il fait remarquer que plusieurs villages, hameaux ou quartiers portent en France les noms de Bollène, la Bollène, La Bolline, etc., dont le radical est *bolla*, et il est à remarquer que chacun d'eux

est situé sur les limites d'un ancien territoire, près d'une borne milliaire même. Bollène ne fait pas exception, située comme elle était à la limite des Tricastins et des Cavares, des diocèses d'Orange et de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

M le Dr Chobaut, qui succède à M. de Faucher, présente la liste des insectes coléoptères qu'il a recueillis sur le mont Ventoux. Il fait remarquer que la géologie de cette montagne a été l'objet d'une étude importante de M. Leenhardt et que sa flore a été étudiée dès 1858 par Ch. Martins et en 1895 par notre collègue M. Rouis, mais qu'aucune branche de la zoologie n'avait tenté les naturalistes. Son catalogue comble donc une importante lacune et il espère que des spécialistes l'imiteront dans la branche de la zoologie qu'ils étudient.

Avant de lever la séance, M. Victor Debanne est élu, à l'unanimité des membres présents, membre titulaire de l'Académie de Vaucluse.

Séance du 8 juin 1905. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. de Vissac, Labande, Mouzin, abbé Levezou, Fichaux, Debanne, Avon, Dr Alphant, Bonnecaze, Genin, E. Capeau, Rousset, Joleaud, Dr Larché, la Boulie, Châtelet.

La séance étant ouverte, quelques personnes étrangères à l'Académie y assistent.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président fait l'éloge de M. Henri Paul, vice-président, décédé depuis la dernière réunion de l'Académie. Pour rendre un suprême hommage à la mémoire de notre collègue, la séance est levée sur la proposition du Bureau.

Une nouvelle séance est ouverte quelques minutes après, sous la présidence de M. Labande, secrétaire général.

La parole est donnée à M. de Vissac.

A propos de la vente de la bibliothèque de J. Stuart Mill et du petit ermitage de « Mon loisir » que le philosophe anglais habitait à Avignon, et où il est mort il y a un tiers de siècle, M. le Président fait le récit de la vie de Stuart Mill. Il étudie ses œuvres philosophiques et politiques et nous fait pénétrer dans l'intimité de sa vie, dans sa retraite de « Mon loisir » où il vivait en solitaire, consacrant son temps à une énorme correspondance, à la rédaction de mémoires pour l'Académie des sciences morales et politiques dont il était membre depuis 1868, et employant ses loisirs à l'étude de la botanique.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture de l'étude de M. Labande sur les Miniaturistes avignonais au moyen âge. Dans cette étude très documentée, l'auteur indique les rapports qui existaient ou moyen âge entre la peinture et la miniature ; puis il mentionne tous les artistes que les documents lui ont montrés vivant et travaillant à Avignon surtout aux XIVe et XVe siècles. La plupart de ces artistes viennent de la région parisienne ; il en est d'autres de Toulouse et d'Espagne, quelques-uns mais en petit nombre sont d'Avignon, deux ou trois peine sont vraiment italiens. Et, cependant, beaucoup d'enlumineurs même de nationalité française se ressentirent du goût italien. Doit-on attribuer leur manière à l'influence des peintures italiennes ou bien les peintres attirés de la péninsule par les papes furent-ils en même temps enlumineurs et devinrent-ils les maîtres des miniaturistes rencontrés par eux à Avignon ?

Notre collègue se propose de résoudre cette question et il nous fera part dans une prochaine séance du résultat de ses recherches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, C. CHATELET.

Le Président, Baron M. DE VISSAC.

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

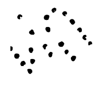
Depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Comité des travaux historiques et scientifiques : Liste des membres ; — Discours prononcés au congrès d'Alger.

II. — Envois des Sociétés correspondantes.

Société des sciences, lettres et arts de Pau : Bulletin, 2ᵉ série, t. 32. — Société d'études provençales : Annales, 1905, nᵒˢ 2, 3. — Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, 1905, nᵒ 1. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire : Bulletin, 1905, nᵒˢ 3, 4. — Société des Amis de l'Université de Clermont : Revue d'Auvergne, 1905, fasc. 2. — Société linnéenne de Lyon : Annales, année 1904. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon : Mémoires, 3ᵉ série, t. VIII. — Anales del Museo nacional de Mexico, secunda epoca, 1905, t. II, nᵒ 2. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne : 1905, fasc. 2, 3. — Lloyd library : Bulletin of botany, pharmacy and materia medica, 1903, fasc. 7. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, 1905, nᵒ 33. — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze : Bulletin, 1904, 4ᵉ trim. — Société d'horticulture et de botanique des Bouches-du-Rhône : Revue horticole, 1905, nᵒˢ 611, 612. — Revue des langues romanes, 45ᵉ série, t. VIII, nᵒ 3. — Société d'études des Hautes-Alpes : Bulletin, 1905, 2ᵉ fasc. — Société de médecine de Vaucluse : Bulletin et mémoires, 1905, fasc. 4 et 5. — Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis : Bulletin, 1905, 4ᵉ fasc. — Académie de Lille : Bulletin de l'Université de Lille, 1905, fasc. 2. — Académie de Nimes : Mémoires, 1904. — Annales de Saint-Louis-des-Français, 1904-1905, 4ᵉ fasc. — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, nᵒ 154. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, années 1903-1904. — Società storica lombarda : Archivio storico lombardo, 1905, fasc. 6. — Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales : Bulletin, année 1905. — Société des antiquaires de Picardie : Bulletin, 1904, fasc. 4. — Societé littéraire, historique et archéologique de Lyon : Bulletin, 1905, fasc. 1. — Comité de l'art chrétien de Nimes : Bulletin, nᵒ 51.



Façade de la Chapelle de N.-D. du Pont, XVIIIe Siècle. — Contreforts du côté Nord. — Esplanade.

LE PONT DE BOLLÈNE

ET

SA CHAPELLE

de Notre-Dame de Bonne-Aventure

Vulgo NOTRE-DAME-DU-PONT.

(*Suite*).

CHAPITRE VI.

Projet de reconstruction et d'agrandissement de la chapelle. — Donation de M. de Pons dans ce but. — Nouvelle invasion de la peste. — Renouvellement du vœu de 1629. — Érection de la statue de Notre-Dame-de-Bonne-Garde.

Depuis de longues années, la nécessité d'agrandir la chapelle de Notre-Dame-du-Pont se faisait sentir et de plus en plus (1). Les personnes assistant aux offices étaient pour la plupart obligées de se tenir hors de l'église. Il n'y avait que deux portes étroites, l'une du côté du nord, avons-nous dit, donnant sur la route et bien souvent fermée à cause de la bise, l'autre au midi, devant la quelle on établissait, à chaque fête, une barraque en planches; il n'y en avait aucune au couchant.

Nous venons de voir la donation d'Antoine de Pons, en 1637, tendant surtout à l'agrandissement de la chapelle. Plus tard, en 1679, le vice-légat et l'évêque de Saint-Paul avaient donné l'autorisation d'opérer ces travaux, encourageant par là les personnes pieuses à s'occuper de cette œuvre nécessaire. C'était dans ce but aussi que, le 5 janvier 1685, Pierre Tavernier de Salvator (2)

(1) En 1694, les foires, qui prenaient d'année en année de l'importance, par suite de l'affluence plus nombreuse aussi des pèlerins, avaient été transportées dans certaines rues de la ville et sur la Place carrée, pour ne pas gêner cet agrandissement de la chapelle.

(2) Pierre Tavernier de Salvator, jeune officier, vint mourir à Bollène le 21 janvier 1685 ; il n'avait que 19 ans. Il était fils de Claude et de Marie de Rocher, mariés en 1645 ; il fut le dernier mâle de sa famille, n'ayant que deux sœurs : Antoinette, mariée

avait laissé, par testament, douze écus à l'œuvre de la chapelle et du pont.

Au mois de novembre 1709, Émeric de Pons, lieutenant-colonel au service du Pape et gouverneur de Cento, dans les États de l'Église, arrière-petit-neveu du vénéré fondateur et bienfaiteur des Récollets de Bollène, vint à mourir à Rome (1). Dans son testament, il laissait une somme importante pour « agrandir et reconstruire la chapelle de Notre-Dame-du-Pont. »

On pouvait croire que l'on arrivait enfin au moment souhaité de l'agrandissement ; mais il n'en fut rien, et cela pour des raisons toutes privées qui surprirent tout le monde. A la suite du décès du colonel de Pons, pour une question de revendication de biens substitués, un violent procès se souleva entre sa fille Madeleine, épouse de Gabriel de Magnin de Gaste, ancien capitaine au régiment de Normandie, et sa cousine germaine, du nom aussi de Madeleine de Pons, fille d'un frère aîné du colonel, Louis, et de Thérèse de Roquard, celle-ci mariée depuis 1703 à Joseph-Marie-Philippe de Véri de Canove. Presque tous les biens du défunt furent revendiqués par cette dame comme substitués, et sa fille, la dame de Gaste, se trouva ne pouvoir disposer de la somme promise par son père.

Cependant la ville, en présence du vœu général de la population et dans l'espérance que, d'une part, le procès aurait fin et que, de l'autre, de zélés bienfaiteurs se présenteraient, prit sur elle, avec les quelques avances dont elle disposait, de faire commencer les travaux de démolition préparatoires à la reconstruction et à l'agrandissement.

Les difficultés pour le règlement de la succession d'Émeric de

à Pierre de Faucher, sieur de Champredon, dont la descendance s'est éteinte en 1795, en la personne de Louis-François, son petit-fils, ancien lieutenant général des armées navales, et en celle de madame de Roquard sa sœur, et Thérèse, mariée à Joachim de Biliotti, dont la famille est encore représentée.

(1) Quand Emeric de Pons retourna, à la fin de 1708, à son gouvernement de Cento, il venait de Bollène, où il avait marié sa fille avec M. de Gaste, alors commandant d'un des bataillons levés par le Pape dans le Comtat, pour sa guerre contre l'Empereur, au sujet de l'affaire de Comacchio.

Émeric de Pons, né à Bollène en mai 1656, était fils de Louis et de Marie de Darlin. Il avait épousé en ce pays, le 1er février 1690, Madeleine de Chansiergues (d'une famille originaire de Pont-Saint-Esprit succédant à Bollène à la maison de la Baume), qui mourut de suites de couches le 6 février 1700. Il se remaria quelques années plus tard à Marguerite de Pétris de Saint-Didier, qui resta 70 ans veuve, et ne mourut à Bollène que le 17 février 1779, âgée de 95 ans, ayant été la dernière à porter le nom de Pons, qui était celui de la plus noble et ancienne famille du pays. C'est de cette maison de Pons que la famille de Gaste tenait son grand domaine des Saignères.

Pons duraient toujours, et les travaux de reconstruction étaient peu avancés, quand la peste de 1720 arriva pour empêcher encore les habitants de Bollène de voir de sitôt se réaliser leurs souhaits (1).

Depuis plusieurs mois déjà, le fléau sévissait dans les environs et menaçait d'atteindre le pays. En prévision de son arrivée, les consuls Pierre de Serre et Joseph Gonnet avaient été autorisés à contracter un emprunt de 15,000 livres, afin de solder les frais déjà faits en baraquements pour les infirmeries et l'installation préparée pour des malades et en barrières pour s'isoler des pays contaminés; par surcroît de précautions, la communauté, par l'entremise du comte de Suze, retiré à Lyon, avait fait venir de cette ville un très habile apothicaire et des quantités considérables de remèdes dans l'espoir d'atténuer ou d'arrêter la contagion.

Au mois de juillet 1721, le bruit ayant couru de l'aggravation du mal et de son arrivée dans le pays, on commença, dans une séance du conseil tenue le 7 août, par voter le transfert d'une partie des malades de l'hôpital dans le local de la Charité, situé aussi dans l'intérieur du pays; mais c'était un grand bâtiment avec jardin et plus aéré. D'autre part, la population ayant demandé à grands cris le renouvellement du vœu de 1629 et se portant en foule et plus que jamais aux pieds de la Vierge de Notre-Dame de Bonne-Aventure, sans tenir compte des barrières qui étaient au milieu du pont, le conseil s'assembla le 21 septembre et les consuls y exposèrent que « de temps ancien la communauté estoit en coustume d'aller en procession à Notre-Dame-du-Pont aux quatre fêtes principales de la Vierge, d'y entendre la messe, chacun de ses membres un flambeau à la main, et que le vœu qui se fit autrefois est un peu effacé dans le souvenir de quelques habitans, et qu'il seroit bon de le renouveler en prévision des malheurs qui pourroient frapper le pays... » Et le conseil vota à l'unanimité le renouvellement de ce vœu sous le bon plaisir de l'évêque de Saint-Paul, qui fut prié d'en revoir et d'en approuver de nouveau les articles et obligations.

Le consul de Serre exposa, d'autre part, que « de nombreux habitants lui avoient fait observer que la grande dévotion du public envers Notre-Dame-du-Pont pourroit être interrompue à

(1) Ces procès commencés entre MM. de Gaste et de Véri, se continuèrent plus d'un siècle entre leurs héritiers et descendants, le marquis des Isnards, époux de Jeanne-Madeleine de Veri, et ses enfants, et le marquis de Gaste fils, marié à demoiselle de Pisançon, et ses héritiers.

l'occasion de l'approche du mal contagieux, que les barrières se trouvant entre la ville et la chapelle pourroient être fermées et gardées, et qu'ainsi on ne sauroit plus aller à la chapelle prier à l'accoutumée »; il serait à propos, dit-il, de faire dresser une statue de la sainte Vierge sur le piédestal devant la porte du pont, où était jadis une croix; les habitants pourraient aller sur ce point faire leurs prières. D'ailleurs, ajouta-t-il, pareille demande avait déjà été faite et accordée dans la réunion du conseil du 26 mai 1697 et si elle n'avait pas eu de suite, ce n'avait été que par défaut d'argent. Le conseil approuva cette demande et pria M. Mézangeau (1), sculpteur de Bollène, de faire immédiatement une statue de la Vierge, qui lui serait payée 150 livres (2). Telle est l'origine de la statue de Notre-Dame-de-Bonne-Garde, qui est encore debout sur son piédestal ancien et si gracieux, avec sa devise : *Posuerunt me custodem,* qui rappelle l'événement et le vœu de confiance du pays. Le piédestal de l'ancienne croix n'ayant pas été trouvé assez gracieux et solide pour supporter la nouvelle statue, avait été refait à cette occasion.

Nous verrons qu'un siècle plus tard, sous l'administration de M. de Gaillard, cette statue fut enlevée du point où elle était et placée là où elle est encore aujourd'hui, et, qu'à cette occasion, le vœu de 1629 et de 1721 fut renouvelé (1821). Ainsi disparaît cette légende qui voulait que cette statue se fût rapprochée peu à peu de celle de Notre-Dame-du-Pont ouvrant les bras au fur et à mesure de ce rapprochement.

Cependant, Mgr de Simiane, évêque de Saint-Paul (3), ayant pris connaissance du vœu que les habitants de Bollène voulaient renouveler, ajouta aux articles anciens qu'il renfermait, l'obligation de s'arrêter, au retour des processions, devant cette statue

(1) Jean-Baptiste Mézangeau était un habile sculpteur de Bollène, fils de Philippe, dit le Manceau, qui était venu du Mans se fixer comme maître menuisier dans ce pays. Il mourut en 1734. On lui doit la plupart des travaux de sculpture des anciennes églises, notamment ceux du retable de l'ancien couvent des Ursulines, aujourd'hui de l'Hotel-Dieu, la Vierge à l'angle de la rue Plan-de-Grignan, portant la date de 1714, aujourd'hui maison Servier (c'était sa propre maison); on y lit encore la devise sculptée en relief par lui et soutenue par un ange : *Rien sans peine.* Un de ses fils fut architecte du roi, un autre chevalier de Saint-Louis.

(2) Les membres du conseil de ville qui assistaient au vote du renouvellement du vœu étaient : Joseph de Magnin de Montroux, Jean-François de Granet, Esprit Brémond, François Lorraine, Julien Tarneoud, François Romillon, François Donguy, apothicaire; Antoine Bellier, Louis Grangier, Pierre Lenoir, Thomas Liotard, notaire; Jean-Pierre Guichard, aussi notaire, et Pierre Rouvier.

(3) Claude-Ignace Joseph de Simiane, qui fut évêque de Saint-Paul de 1717 à 1744, ayant succédé à Claude de Morel du Chaffaut. Un beau et grand portrait de lui se trouve chez notre frère à Notre-Dame-de-Vic, près Venasque.

nouvellement posée, d'y chanter l'antienne de la Vierge et d'y réciter en plus l'oraison du temps. Il voulut aussi que le libellé du vœu fût affiché sur un tableau tant dans la salle des délibérations du conseil de ville que dans la chapelle de Notre-Dame-du-Pont. Et il terminait la lettre qu'il adressait le 12 novembre aux consuls, en les félicitant d'avoir eu la bonne pensée de faire ériger une statue de Notre-Dame de Bonne-Garde, ajoutant : « Je suis charmé d'apprendre la réunion de tous messieurs vos prêtres (1) pour faire la procession générale, pour laquelle vous me demandez mon agrément. J'y consens, vous ai-je dit, très volontiers, ainsi qu'au renouvellement de votre vœu, et je donne l'autorisation à M. Péloquin (2), votre curé, de bénir la nouvelle statue de la Vierge. »

Le 8 décembre 1721, le vœu fut renouvelé par le consul de Serre entre les mains du curé Péloquin, dans les règles prescrites. La formule du vœu et de ses obligations, révisée par Mgr de Simiane, était la suivante : « Promettons à Dieu Éternel et à l'honneur de la T. S. Vierge Marie, au nom de tous les habitants qui sont de présent et seront à l'avenir dans cette ville de Bollène, son terroir et mandement, par un vœu solennel fait entre les mains de messire Péloquin, curé perpétuel de l'église paroissiale Saint-Martin, de faire faire une procession générale toutes les années, le jour de la fête de la Conception de Notre-Dame du 8 décembre. Nous promettons à Dieu et à la Sainte Vierge Mère, pour toujours et à perpétuité, sans pouvoir l'enfreindre, à peine de ressentir la colère de Dieu, et pour son observance nous engageons nos cœurs, nos vies, nos biens, avec serment que nous prêtons sur l'Évangile entre les mains de M. le curé. »

Les magistrats de la ville avaient l'obligation d'assister à ce vœu et à la procession, sans pouvoir s'en excuser, sauf raison de

(1) Cette phrase de l'évêque portait avec elle une importance assez grande : les prêtres agrégés et les moines qui desservaient l'église étaient en querelles continuelles depuis plusieurs années. En 1715, ils avaient donné un scandale public, qui n'avait pu s'apaiser malgré la présence de l'évêque du Chaffaut. Et celui-ci, peiné de tout ce qu'il avait eu à voir et de ce qu'il avait dû supporter, avait démissionné en 1717.

L'autorité ecclésiastique supérieure avait été obligée de séculariser les moines, au nombre de cinq à six, qui vivaient logés dans le pays ; ils n'avaient plus de cloître depuis la démolition du leur en 1562. Cette réunion de tous les prêtres, à laquelle fait allusion l'évêque, était d'un bon augure pour lui. Elle amena, quelques années plus tard (1727), la fondation d'une collégiale composée de seize chanoines qui fut son fait et l'honneur du pays et de la paroisse Saint-Martin de Bollène.

(2) M. Jean Péloquin resta curé de Bollène 35 ans et ne mourut que le 21 mars 1745 ; il fut remplacé par M. Collet, qui, en 1775, eut pour successeur M. Giraud.

maladie ou absence pour « juste cause », d'y tenir allumé à la main, en manière d'amende honorable, un flambeau de cire blanche pesant une livre et fourni par la communauté. La procession devait se renouveler aux quatre fêtes de la Vierge, et à son arrivée dans la chapelle de Notre-Dame-du-Pont, on devait procéder à une grand'messe avec diacre et sous-diacre. La commune avait en outre à fournir vingt-cinq cierges, d'un quarteron chacun, pour être distribués aux conseillers et au secrétaire de la ville qui y assistaient. Après la cérémonie, les flambeaux devaient être remis aux dames baylesses de la chapelle et non à aucune autre, « à peine d'indignation de Dieu et infraction du vœu ». Enfin, pour le luminaire de la messe, la commune devait donner en plus une livre de cierges.

Au conseil du 7 août 1722, la ville décida de passer devant notaire acte de fondation du vœu et de ses processions; il y fut stipulé qu'à l'avenir les processions s'arrêteraient devant Notre-Dame de Bonne-Garde et que les prescriptions de l'évêque y seraient remplies : c'est ce qui eut lieu pour la première fois le 8 décembre suivant.

A la fin de 1722, toute inquiétude de peste avait disparu ; le pays n'avait compté qu'un nombre insignifiant de victimes.

CHAPITRE VII.

La demoiselle Marie-Ursule Javel fait, à ses frais, agrandir la chapelle. — La grande inondation de 1745. — Destruction du pont. — Dommages occasionnés à la chapelle. — Renouvellement du vœu de 1629. — La demoiselle Javel prend encore à sa charge les réparations.

La question de la reconstruction et de l'agrandissement de la chapelle en était restée au même point après les travaux commencés, rien n'était achevé. M. de Magnin de Gaste souffrait lui-même de cette situation, au point qu'il laissa entendre à la ville qu'il prendrait à sa propre charge tous les frais encore à faire, si elle l'autorisait à placer ses armoiries sur la nouvelle façade. Le conseil, s'étant réuni le 6 novembre 1729, repoussa cette proposition « comme incompatible avec les droits de la communauté ».

La situation restait telle quand une pieuse et dévouée personne, la demoiselle Marie-Ursule Javel, chargée de l'adminis-

tration des revenus de la chapelle depuis plusieurs années, obtint des consuls et de l'évêque de Saint-Paul l'autorisation de faire achever de ses propres deniers les travaux d'agrandissement depuis si longtemps commencés. Devant Joseph de Serre, official forain de l'évêque (1), elle donna à prix fait, le 31 mai 1729, sous sa seule garantie, aux sieurs Jacques, architecte, et Charmasson, maître maçon, et pour la somme de 900 livres, ce qui restait à faire à la chapelle. Elle stipula « que les murs de l'agrandissement, commencés depuis quelques années, seront repris et relevés, que les encoules seront mises au niveau des anciennes, qu'un grand perron sera construit sur le devant de la chapelle, que le nouveau bâtiment sera réuni à l'ancien, que sa voûte sera construite aussi en ogive pour se mieux raccorder avec l'autre et que le travail devra être terminé en octobre suivant. »

Peu de temps après, fut élevée la façade elle-même, telle que que nous la voyons dans l'image jointe ici, avec sa grande porte surmontée d'une niche encadrée, où fut placée une statue de l'Assomption de la Vierge, due au ciseau du sculpteur Mézangeau, et avec les deux fenêtres grillées et surbaissées. Quand la porte était fermée, on tenait ouverts les volets de ces fenêtres pour permettre aux voyageurs et passants de faire leurs prières, tout en voyant la Vierge miraculeuse. A l'intérieur, dans l'espace libre entre le dessus de la porte et les retombées de la voûte, on replaça une tapisserie sur toile peinte du XVII[e] siècle, dont la partie supérieure est une allégorie, semble-t-il, relative à la peste de 1629 chassée du pays par Notre-Dame-du-Pont. La Vierge s'élève sur des nuages, les bras étendus ; la peste est représentée par un mauvais ange lançant son maléfice sur le pays. A droite est une colline au-dessus de laquelle s'élève le château de Barry : à gauche, le vieux pont dont un des contreforts est en ruines ; dominé par la vieille église de Saint-Martin, dont le clocher avec le cadran de l'horloge est surmonté d'une toiture à quatre pans, telle qu'elle était avant qu'un coup de tonnerre au commence-

(1) Joseph de Serre, d'une ancienne famille de Bollène disparue du pays depuis près d'un siècle et éteinte depuis en la personne du général Ernest de Serre et de son frère le commandant, qui n'ont, chacun, laissé qu'une fille. Il était fils de Trimond de Serre et de Catherine de Bouchon. Il mourut le 1[er] avril 1741 et fut enterré au tombeau de sa famille dans la chapelle de l'Assomption en l'église Saint-Martin de Bollène. L'évêque de Saint-Paul avait un official pour la partie de son diocèse relevant du comté Venaissin, qu'on appelait l'official forain. On sait que l'official est le chef d'une sorte de tribunal appelé officialité, établi de nos jours encore devant chaque évêque pour juger les questions de discipline ou autres soulevées entre les prêtres d'un même diocèse.

ment du XVIIIe siècle ne l'ait renversée; à gauche de l'église, la chapelle des Pénitents.

Le sol de la chapelle fut relevé à l'intérieur; à l'extérieur, quatre marches donnèrent accès au grand perron précédant la porte et sur tout le pourtour un pavage général fut établi. Mais avec le temps et les inondations successives, le sol s'est élevé de près de cinquante centimètres, il a recouvert le pavé et enterré deux degrés de l'escalier. Deux ormeaux furent plantés sur l'esplanade de la chapelle; un d'eux arraché par les eaux fut remplacé plus tard par un platane. Ce sont les deux vieux arbres qui existent aujourd'hui encore (1).

La nouvelle chapelle était depuis quelques années achevée et le nouveau corps de bâtiment si bien raccordé avec l'ancien et dans un même style qu'on n'aurait pu croire à une soudure, lorsque le 14 septembre 1745, à la suite de pluies diluviennes qui durèrent plusieurs jours, une inondation épouvantable, plus forte peut-être que celle de 1624, ravagea Bollène et son territoire, détruisant le pont et une partie de sa chapelle. Les eaux, à hauteur de l'écluse, montèrent sur les terres de la rive droite, emportèrent une sorte de promontoire que l'on laissait subsister pour protéger la culée nord du pont et vinrent s'abattre en cascade au pied de cette culée; celle-ci, bien qu'établie sur pilotis lors de la construction du pont en 1624, s'affaissa et la voûte de la première arche se disjoignit. « Et, dit le marquis de Méjanes, les eaux affouillèrent les fondations de la sacristie de la chapelle qui fut abattue et entrant en furie dans la chapelle elle-même, renversèrent l'autel, le retable en bois sculpté, les tableaux, les ornements, les *ex-voto* et tout ce qui se trouvait à l'intérieur; elles emportèrent le tout par les portes restées ouvertes, qui elles-mêmes ne se retrouvèrent plus. Il y avait dans une niche, assez élevée à l'intérieur, une très jolie statue de la Vierge en marbre bleuté, de trois pans et demi de hauteur environ, qui fut emportée aussi, mais on la retrouva dans le gravier, cinquante pas plus bas et elle fut rapportée dans la chapelle de l'hôpital, qui pour lors était près de la porte du Pont, non loin du moulin (2). La petite chapelle, qui était au midi de l'église, dédiée à sainte

(1) La chapelle, y compris la sacristie à l'est, a 25 mètres de longueur sur 6 m. 40 de large.

(2) L'hôpital de Bollène qui porta longtemps le nom d'*Hôpital de Marseille* ou de *Grand hôpital*, pour le distinguer des quatre autres moins importants qui vinrent successivement se fondre dans lui, était anciennement situé dans l'île de maisons formée par la rue de Grignan et celle de la mairie jusqu'à la petite place devant

Marguerite, comme nous avons vu, fut aussi entièrement emportée jusqu'aux fondements ; on n'a jamais retrouvé ni la pierre sacrée de son autel ni le tableau de son retable, qui était une peinture de maître représentant les saintes Apollonie, Agathe et Agnès. »

D'autre part, les eaux en furie entrèrent dans la ville par la porte Tournefol, se précipitèrent avec violence dans les rues des quartiers bas, noyèrent deux religieuses converses du Saint-Sacrement et atteignirent une hauteur de 2 m. 50 sur certains points (1). Comme en 1622, les fausses brais ou barillons, première ligne des remparts, furent renversées du côté du nord, le territoire horriblement ravagé et les grandes chaussées emportées sur plusieurs points.

La grande croix en bois qui était sur le pont, au nord, et dont nous avons vu plus haut l'érection, fut emportée : elle fut retrouvée au pont de la Bâtie où les eaux l'avaient charriée. Il en fut de même de celle qui était peinte en rouge et aussi élevée sur le pont, appelée la croix de M. de Pons, sur le piédestal de laquelle étaient les armoiries en relief de cette famille (2). Un vieux moulin sur la rive droite de la rivière, mû par les eaux du Lez, un peu au midi de la chapelle, fut entièrement détruit et emporté. Les vieillards se souvenaient, il n'y a que quelques années encore, d'avoir vu une partie du mur sur lequel il s'appuyait ; ce mur est aujourd'hui enterré dans le gravier de la rivière qui s'est élevé de près d'un mètre.

Deux arches du pont avaient tellement souffert que le passage des charrettes fut interdit ; nous verrons plus tard ce qui se fit pour sa reconstruction.

Quelques jours après ce malheur les eaux étant écoulées, on déblaya la chapelle de ses ruines et des immondices qui s'y étaient arrêtées et on put constater l'étendue des dégâts. Mais la

l'hôpital actuel et limitait au couchant la rue qui longe les remparts. Ce ne fut qu'en 1734, comme nous l'avons écrit dans notre histoire du couvent des Récollets, qu'il fut transporté dans la maison de Pons. Plus tard, il fut transféré dans le couvent des Ursulines et l'hôtel de ville, qui occupait ce local depuis peu d'années après l'expulsion des religieuses, en 1793, fut transporté de son côté dans l'hôpital qui avait été élevé en 1768 sur l'emplacement de cette maison de Pons, différente bien que rapprochée de celle qui avait été cédée aux Récollets : c'est au moment de ce transfert que la *maison de la Charité*, située dans un autre quartier du pays, fut ralliée à celle de l'hôpital.

(1) On voit encore dans une maison, près de l'ancienne porte du pont, une marque gravée sur une pierre encastrée dans le mur, indiquant la hauteur des eaux au 15 septembre 1745.

(2) Les armoiries de la famille de Pons étaient une tete de bœuf d'or sur fond de gueules.

pieuse bienfaitrice, la demoiselle Javel, ne pouvant voir plus longtemps l'état de la chapelle, offrit à la commune de prendre à ses frais toutes les réparations à y faire, à la condition que le vœu de 1629 fût renouvélé et maintenu. Sa demande examinée fut approuvée au conseil le 26 septembre, et, quelques mois plus tard, le 28 mars 1746, les consuls l'adressèrent au vice-légat. Elle était ainsi conçue :

A Son Excellence Mgr le Vice-légat (1).

Supplient humblement Messieurs les consuls (2) et communauté de la ville de Bollène et remontrent à V. E. que le conseil ordinaire de la ville tenu le 26 septembre de l'an dernier, sur l'exposition faite par lesdits sieurs consuls que la demoiselle Javel auroit offert de rétablir la chapelle de Notre-Dame qui est au bout du pont et qui a été endommagée par la rivière du Lez, pourvu que la communauté présente requête à V. E. pour autoriser le vœu qu'elle a fait jadis à lad. chapelle, et lad. communauté auroit unanimement délibéré de présenter lad. requête à V. E. pour l'autorisation dudit vœu, ainsi qu'appert par l'extrait de la délibération ci-jointe.

C'est pourquoi les suppliants recourent à la bonté et grâces de V. E. à ce qu'il lui plaise vouloir approuver, autoriser et confirmer lad. délibération suivant ses formes et teneurs, et ce faisant autoriser ledit vœu, les lois, statuts, coutumes, bulles, règlements restant observés...

Le vice-légat approuva le renouvellement du vœu.

La petite chapelle au midi ne fut pas rétablie, mais la sacristie fut relevée de suite et sur un de ses murs, au nord-est, on grava la date de 1745 encore très visible. De plus, l'église fut réparée. C'est à cette époque, croyons-nous, que fut placé l'autel en marbre de couleurs variées qui s'y trouve encore, ainsi que les trois grands tableaux du chœur enchâssés dans les arcatures, l'un représentant l'Annonciation, et les deux autres l'Assomption.

Quand tout fut réparé, restauré et approprié, grâce aux largesses de la demoiselle Javel, les chanoines de la nouvelle collégiale, en grande cérémonie, vinrent bénir l'église et y replacer la statue miraculeuse de la Vierge qui avait été renversée (3).

(1) Le vice-légat était alors Mgr d'Aquaviva, qui gouverna le Comtat de 1744 à 1754.

(2) Les consuls de Bollène, MM. Joseph-François de Pradan et François-Jérôme Broche.

(3) Les vieillards affirment que cette statue est la même que celle qui existe encore en marbre blanc, semblant dater du commencement du XVII[e] siècle, mais dont nous n'avons pu retrouver l'origine exacte.

CHAPITRE VIII.

Restauration, puis reconstruction complète du pont.

Le pont, reconstruit déjà en 1624, était donc devenu encore hors de service. La première chose que firent les consuls fut, avec l'autorisation du vice-légat, de faire venir à Bollène le sieur Rollin, ingénieur de la province du Comtat, qui examina la situation et dressa un devis de sa complète réfection. Mais les fonds manquaient, et la communauté, après la dévastation dont le territoire avait été victime, refusa de lever un impôt nouveau. Elle se contenta de faire refaire en bois l'arche du nord qui était très menaçante et de consolider avec des madriers et du mieux possible les autres points qui ne paraissaient pas solides. D'autre part, elle acheta à plusieurs particuliers des parcelles de terrains en aval du pont pour l'élargissement de la rivière et faciliter l'écoulement rapide de ses eaux. Des bornes limitatives en pierres de Rochegude furent placées sur certains points, pour donner la plus grande largeur possible à son lit. De nos jours, au contraire, les autorités semblent s'accorder pour rétrécir le lit de la rivière et faciliter, dans un avenir plus ou moins lointain, d'affreux désastres.

Cet état de choses dura plusieurs années; enfin, lors de la tenue des États du Comtat en août 1761, il fut décidé que, la question de la reconstruction du pont de Bollène intéressant la province entière, il y avait lieu de faire reconstruire l'arche emportée en 1745; la moitié des frais seulement devait incomber à la commune de Bollène.

On ne fit rien cependant jusqu'en 1764, époque où le vice-légat Grégoire Salviati, à la sollicitation des consuls, vint à Bollène, accompagné des ingénieurs du Comtat, Boissin et Estève, qui venaient de donner une preuve de leur savoir par la construction du pont de Cavaillon sur le Caulon. L'examen des lieux confirma la nécessité de refaire non-seulement l'arche du nord, mais le pont en entier, car si l'arche de la chapelle seule s'était ouverte, les trois autres avaient souffert, et l'avant-bec de celle du milieu, où passaient d'ordinaire les eaux, s'était détaché du reste de la

construction : un rapport fut dressé qui concluait à la réfection totale (1).

Le vice-légat autorisa les consuls, MM. de Gaillard et Guichard (2), à s'entendre avec l'ingénieur du pays et du Haut-Comtat, M. Tournillon, qui avait déjà dressé le plan d'un nouveau pont à construire. Son devis s'élevait à une dépense totale de 20,779 livres.

A l'assemblée générale du Comtat de 1765, on exposa l'extrême nécessité pour la province d'exécuter le plus tôt possible les travaux. Au mois de mai suivant, l'adjudication, annoncée par des affiches dans tous les pays des environs, en fut délivrée à M. Masson, bourgeois et entrepreneur de Carpentras, au prix de 16,000 livres. L'acte fut passé le 8 juillet devant Me Martin, notaire à Bollène : dix-huit mois étaient donnés pour construire le pont.

Mais des oppositions au plan de M. Tournillon se soulevèrent, retardant la construction du pont : un parti ne voulut plus que l'arche du milieu fût plus élevée que les autres, comme on pratiquait encore beaucoup sous prétexte de plus grande solidité, et demanda qu'il n'y eût plus que trois arches au lieu de quatre, dont une petite, comme le portait le plan. Ce dernier projet l'emporta, mais occasionna un grand retard, augmenté par l'occupation du pays par la France et le départ du vice-légat qui avait tout particulièrement pris à cœur cette question.

Enfin, en 1768, M. l'ingénieur Tournillon, nommé subdélégué de l'intendant à Mornas, reçut directement les ordres de l'intendant de Provence, M. de la Tour, pour que l'adjudication de 1765 fût mise à exécution avec les modifications acceptées. Le pont ancien fut alors entièrement démoli, et remplacé d'abord par une passerelle en bois qui coûta 2,500 livres ; le nouveau s'éleva peu à peu en pierres de Baumes, avec trois larges ouvertures de quinze mètres et demi chacune, tel qu'il apparaît encore aujourd'hui, avec ses arches un peu surbaissées et ses avant-becs, mais découronné de son parapet en pierres de taille.

Nous avons parlé des pierres de taille, provenant de l'ancien château de Bauzon, où se voyaient encore les diverses marques des tâcherons de 1624 ; elles furent utilisées en 1768 et se retrouvent encore de nos jours. Nous avons donné le fac-similé des

(1) Le vice-légat et Mgr Bandini, son auditeur particulier, furent traités par le marquis d'Alauzier; les messieurs de leur suite et les ingénieurs reçurent le meilleur accueil et l'hospitalité de la communauté.

(2) Jean-Antoine Lorraine de Gaillard et François-Laurent Guichard, notaire.

principales d'entre elles. Le pont devait être garni, sur sa longueur de 58 mètres et ses avenues, de 36 chasse-roues qui ont depuis longtemps disparu. En 1770, la circulation y fut complètement rétablie. On lira plus loin les élargissements qui y ont été apportés en 1840 et 1900.

Enfin, en 1771, la communauté fit l'acquisition de quelques parcelles de terrain au midi du nouveau pont pour élargir son esplanade et faciliter son accès ; elle supprima alors les aires publiques qui se trouvaient sur ce point. Quelques années plus tard, elle fera une plantation d'ormeaux sur cette esplanade, où sera, en 1821, transportée la statue de Notre-Dame de Bonne-Garde ; ces arbres disparurent sous la mairie de M. Camille Bonot au milieu du XIX[e] siècle.

CHAPITRE IX.

La chapelle de Notre-Dame-du-Pont à la fin du XVIII[e] siècle. — Mort de la demoiselle Javel. — Épidémie de variole dans Bollène. La Révolution. — Renouvellement du vœu en 1791, à l'occasion de la situation difficile du pays.

Au conseil du 11 octobre 1745, la ville avait délibéré d'acheter « deux poignadées (1) » de terre à M. de Rocher pour l'agrandissement du chemin derrière la chapelle, au nord. A cette époque, le chemin neuf de Pont-Saint-Esprit n'était pas construit ; il n'y avait encore que le vieux, situé plus au midi et beaucoup plus près de la rivière, que bien des personnes se souviennent encore d'avoir vu avant son aliénation au profit de MM. Berger et Varène. La famille de Rocher possédait une grande terre au nord de la chapelle, qui, plus anciennement, avait été la propriété de la famille de Champs, de Bollène, et que coupa, en 1783, la nouvelle route de Pont-Saint-Esprit (2).

Le 6 février 1754, mourut la bienfaitrice de la chapelle de Notre-Dame-du-Pont dont il a été question, la demoiselle Marie-Ursule Javel, âgée de 66 ans. Elle appartenait à une des familles les plus honorables de Bollène, dont le nom se trouve plusieurs fois

(1) Ancienne mesure agraire équivalent à Bollène à 99 centiares.

(2) Cette terre a été plus tard aliénée aussi au profit de M. Berger aîné, qui éleva sur son emplacement son usine et ses dépendances.

répété dans les fastes consulaires de la ville ; il est encore porté par un quartier de la grande plaine du pays. Des obsèques magnifiques lui furent faites, et le souvenir de ses bienfaits, longtemps présent à la mémoire de ses compatriotes, redeviendra populaire par les soins que nous avons de les rappeler ici ; c'est du moins le vœu que nous formons en écrivant ces lignes, et nous souhaitons même qu'une plaque de marbre soit apposée en son honneur dans la chapelle.

En 1791, régna dans Bollène une épouvantable épidémie de variole qui fut à son apogée aux mois de juillet et d'août : trois cents personnes de tout âge périrent cette année dans la commune, dont 56 dans une seule quinzaine d'août (1). La population, effrayée comme dans les époques d'épidémie, se porta plus nombreuse que jamais à la chapelle de Notre-Dame-du-Pont, dans la neuvaine du 15 août notamment, pour demander la protection particulière de la sainte Vierge.

Nous voici arrivé à l'époque de la Révolution ; mais les lois et les décrets contre le clergé, déjà votés en France, en 1790, n'eurent pas d'abord leur effet dans le Comtat qui était encore sous le régime papal. Cependant le pays, dans son inquiétude du lendemain, en présence des événements arrivés à Avignon, à Cavaillon et ailleurs où le sang avait coulé, s'était mis sous la protection de la France et avait arboré le nouveau drapeau tricolore de cette nation. Déjà, au mois de janvier 1791, la distribution de ces drapeaux avait été faite à la garde nationale de Bollène, qui s'était hâtée d'aller les faire bénir et de faire chanter un *Te Deum* d'action de grâces à Notre-Dame du-Pont. A cette fête assistaient les maires délégués de Suze et de Saint-Paul (2), marchant sous un dais avec M. de Gaste, maire de Bollène ; ils étaient accompagnés de leurs gardes nationaux et de la majorité des officiers municipaux de ces pays.

Mais cette cérémonie n'avait pas arrêté l'inquiétude. Le pays redoutait l'annexion aux Avignonais, qu'avaient toujours repoussée les habitants du Haut-Comtat, dont Bollène représentait un gros parti. En vain, le médiateur Lescène des Maisons était-il venu lui-même dans le pays promettant la protection de la France.

(1) Documents tirés des anciens registres mortuaires des paroisses de Bollène, Saint-Pierre et Saint-Blaise, tenus encore par les curés ou vicaires, jusqu'au 10 novembre 1792. Il est vrai que la population du pays était pour lors de plus de 6,000 habitants.

(2) MM. de Payan et Perrot. Les gardes nationaux de Bollène sous les ordres de M. Darasse, ceux de Saint-Paul sous celui du comte de Castellane.

mais cette protection favorisait justement le parti jacobin et avignonais que l'on repoussait. Et cependant, dans le mois de juillet, lors de la grande réunion du 7 dans l'église Saint-Martin, l'unanimité presque totale des habitants s'était déclarée en faveur du gouvernement des papes et du maintien du régime ancien, et fidélité à Pie VI avait été jurée.

C'est dans ce moment difficile et si perplexe que la municipalité résolut, comme aux époques de grande calamité, disions-nous, de s'adresser encore à Notre-Dame-du-Pont et de lui renouveler une fois de plus le vœu des Bollénois. Mais auparavant, le 3 octobre 1791, le conseil avait décidé qu'à l'avenir, à cause du froid qui bien souvent régnait au 8 décembre, la procession générale du vœu qui avait lieu ce jour-là, serait avancée au dimanche après l'Assomption, afin de donner plus d'éclat à la cérémonie. Le clergé avait accepté cette modification aux anciennes habitudes et il avait été réglé que pour l'année 1791 la procession aurait lieu le 9 octobre.

Voici ce que nous lisons à cette occasion dans le registre des délibérations municipales : « ... La population prévenue se porta ce jour-là en foule immense à l'église du Pont, pour accompagner à sa descente la procession où se trouvoient, avec les PP. Récollets, la confrérie des Pénitents blancs (1) et tout le clergé. A l'issue de la grand'messe que chanta M. le doyen du chapitre (2), toute la procession se rendit devant la statue de la Vierge placée sur l'esplanade, car il auroit été impossible de faire la cérémonie ailleurs, à cause du concours immense de personnes. M. le curé (3) ayant annoncé l'objet de la réunion, dit aussi que l'on alloit renouveler le vœu de 1629 et de 1721 à cause de la situation critique où se trouvoit le pays et des calamités que seule la protection toute puissante de la sainte Vierge étoit capable d'éloigner. Tous les assistants s'étant mis à genoux, M. Jean (4), procureur de la commune, placé au milieu des officiers municipaux et notables au pied de la statue, et représentant M. Gabriel de Gaste, maire, absent, prononça la formule suivante au son de la grosse cloche et au tir des boëtes :

(1) Cette confrérie avait été fondée à Bollène en 1569.

(2) Messire Esprit Charransol, de Richerenches, qui avait remplacé M. de Guilhermier.

(3) Pierre-Louis Armand, de la Garde-Adhémar.

(4) Jean Joseph Jean, un des huit notaires de Bollène, âgé de 42 ans, qui ajouta ensuite à son nom celui de Motard, appartenant à sa famille maternelle.

« Au nom de tous les citoyens de cette ville, de son terroir et mandement, nous renouvelons à Dieu tout puissant et à la glorieuse Vierge Marie, son auguste mère, le vœu fait par nos aïeux dans un temps de calamité ; prosternés aux pieds de la statue de la Mère de miséricorde, nous promettons d'observer fidèlement les dispositions qu'il renferme et nous soumettons nos biens et nos vies comme engagés de la sincérité de nos serments. Daignez, ô Mère de bonté, en recevant nos hommages, présenter le tableau de nos besoins à l'Être Éternel, qui tient en ses mains les destinées du monde. La circonstance qui nous rappelle l'événement que nous célébrons nous rappelle aussi que c'est par votre protection que cette ville fut préservée du mal contagieux qui ravageoit les provinces voisines. Nous vous demandons, Vierge sainte, la continuation de cette protection puissante dont nous avons toujours ressenti les effets salutaires. »

Chacun alors renouvela le vœu en élevant la main. Le curé entonna le *Te Deum* qui fut chanté devant la statue pendant que la procession, continuant sa marche, rentrait dans la ville (1) et remontait à l'église, où la cérémonie se termina par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Le 29 octobre suivant, M. Joseph Paume, négociant, premier officier municipal inscrit et faisant fonctions de maire, attendu la démission de M. de Gaste, recevait officiellement la nouvelle de l'annexion du pays à la France, faite par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 14 septembre précédent. Cet acte fut annoncé par le trompette public précédant la municipalité en écharpe, et la population, avec l'espérance que la paix serait ramenée dans la province, accepta le fait accompli avec calme et une certaine joie même, et vota des remerciements au roi Louis XVI.

Mais, une fois annexé à la France, le Comtat eut à subir l'application des lois révolutionnaires décrétées contre la religion ; elles eurent pour conséquence la confiscation des biens du clergé et des maisons religieuses ou hospitalières, la proscription des prêtres, les impôts forcés. Ces lois furent d'autant plus pénibles à supporter dans le pays que sa population y avait toujours joui d'une grande liberté, n'avait payé au gouvernement aucun impôt et n'avait eu aucune charge militaire.

La chapelle de Notre-Dame de Bonne-Aventure, propriété communale, fut saisie par la nation comme tous les biens appartenant aux communes, mais elle n'en continua pas moins à rester ouverte et les pieux fidèles persistèrent à implorer la Vierge véné-

rée. Le vœu de la peste y fut renouvelé en 1792 ; et même l'année suivante, à la veille de la Terreur, on vit encore le curé assermenté Berger (1) présider la cérémonie, à laquelle assistèrent les officiers municipaux qui, avec le maire, M. Marchand, en tête, offrirent les cierges réglementaires. La confrérie de Saint-Sébastien en corps, jouissant d'une très grande réputation à Bollène, fut présente aussi à la fête. La ville avait fait encore à cette occasion les frais « d'un corps de musiciens » et du tir des boîtes.

CHAPITRE X.

Le culte de la déesse Raison. — Respect des iconoclastes pour les statues de Notre-Dame-du-Pont et de Notre-Dame de Bonne-Garde. — Continuation des offrandes. — Les prêtres assermentés. — Le Concordat.

Le culte de la déesse Raison ne tarda pas à remplacer celui du Christ et de sa mère et fut officiellement installé, en janvier 1794, dans l'église des Récollets. La chapelle de Notre-Dame-du-Pont fut fermée, comme toutes les églises d'ailleurs ; mais rien n'y fut pillé ni saccagé. Le respect et la vénération que la population avait pour sa Vierge et patronne arrêta en plusieurs circonstances, assure-t-on, les bras profanes et iconoclastes. On raconte, en effet, qu'à plusieurs reprises les Jacobins effrénés qui présidaient les réunions de la Société Populaire du pays envoyèrent des membres de cette Société abattre les statues de Notre-Dame-du-Pont et de la Vierge de Bonne-Garde, que d'autres même se présentèrent de bonne volonté pour accomplir cet acte, mais qu'une fois arrivés en présence de ces statues dressées par leurs aïeux, le courage leur manqua pour accomplir leur criminelle résolution. Nous attestons la véracité de ces faits jadis connus de tout le pays, comme les tenant de personnes on ne peut plus dignes de foi. C'est pendant ce temps que les religieuses Ursulines et Sacramentines de Bollène avaient la tête tranchée sur l'échafaud d'Orange pour la confession de leur foi.

En mai 1795, la loi du 11 prairial an III promulga la liberté du

(1) M. Raymond Berger, né à Bollène, religieux cordelier de la maison de Forcalquier avant 1790, revint à Bollène en 1791 ou 1792, et il remplit les fonctions de vicaire ; ayant prêté serment, il fut un certain temps curé de Bollène et fut replacé plus tard comme vicaire après le Concordat. Il est mort à Bollène, âgé de 71 ans, le 12 janvier 1809 : sa famille est représentée par les dames Lalande.

culte; mais nous croyons que bien avant cette date et de suite après la mort de Robespierre (28 juillet 1794), la chapelle de Notre-Dame-du-Pont fut rouverte, car on trouve les dames ou citoyennes veuves Saint-Ferréol, Roussillon et Lautier, chargées de recueillir à cette époque les offrandes que, malgré les mauvais temps, certaines personnes pieuses n'avaient pas craint de continuer à la chapelle. Au mois de septembre 1795, Jacques Varène donnait avis à la municipalité « qu'il est détenteur de l'argent provenant des quêtes et offrandes faites à Notre-Dame-du-Pont, que les dames baylesses viennent de lui remettre et s'élevant à une somme de 2,422 livres. » Et la ville décidait que sur cette somme 1,000 livres seraient placées au 5 % et que le reste servirait à acheter des grains pour la subsistance des habitants. Elle paya en même temps 5 livres à André Guilhaudin, maître maçon, pour avoir, sur l'ordre du district, descendu l'année d'auparavant, la cloche de la chapelle; celle-ci fut envoyée, avec plusieurs autres du pays, à la fonderie de Vedènes. A la même date, nous voyons figurer aux comptes de la ville la somme de 3 livres payées aux sieurs Melchior Varène et Claude Avy, pour avoir chanté aux grand'messes dites dans la chapelle.

En novembre 1795, la population souffrait de l'absence de prêtres ; plusieurs d'entre eux, même assermentés, en présence de l'obligation que la loi du 7 vendémiaire an II (20 septembre 1793) leur imposait, de faire une déclaration officielle pour l'exercice de leur ministère, déclaration qui devait être affichée dans l'église et sur les points principaux du pays, n'avaient pas voulu se soumettre à cette nouvelle obligation. Seuls, les abbés Tavernier, ancien aumônier du Saint-Sacrement, et Armand, curé, y avaient souscrit pour être utiles au public qui réclamait la célébration des offices. Il arriva même que dans l'après-midi du 28 frimaire an IV (samedi 19 décembre 1795), pendant que les conseillers municipaux étaient assemblés, une foule considérable de femmes envahirent l'hôtel de ville, demandant à grands cris « la liberté de leur culte et des prêtres pour dire la messe et administrer les sacrements. » Les administrateurs municipaux répondirent qu'il y avait des lois interdisant aux prêtres, non soumis à la nation, de se livrer à la célébration du culte, que si elles en connaissaient qui fussent dans les conditions voulues elles n'avaient qu'à les désigner et qu'on leur faciliterait les moyens de dire la messe au public. Sur quoi, ces femmes se retirèrent, disant qu'elles allaient faire une pétition à l'administra-

tion supérieure. En attendant, peu de jours après, la municipalité fit au district la demande d'un envoi de « vêtements sacerdotaux et d'objets pour le culte, dont un abondant dépôt existait dans des locaux à Carpentras. »

CHAPITRE XI.

Le curé et le maire modèles. — Le chanoine Billard, bienfaiteur de la paroisse de Bollène. Sa dévotion pour Notre-Dame-du-Pont. — La chapelle vendue comme bien communal.

Telle fut, à peu près résumée, la situation religieuse du pays jusqu'au moment du Concordat, époque où les prêtres non assermentés purent reprendre le service paroissial. Mgr Perier, évêque d'Avignon, nomma alors à la cure de Bollène M. François-Marie Béchet, ancien capiscol de la collégiale. A sa mort, arrivée le 14 juin 1804, ce fut M. Aimé-Nicolas Marse, de Pierrelatte, né en 1755, ancien curé de Lapalud, prêtre d'une grande distinction, qui le remplaça le 8 novembre suivant et auquel il fut donné de réparer les maux causés aux églises de Bollène par la Révolution.

Ce même soin fut très heureusement aussi confié, pour les affaires administratives municipales et hospitalières, au maire Alexandre-Amant de Granet-Lacroix, baron de Chabrières, mort en 1809 (1). Celui-ci, comme M. Puy, maire d'Avignon, mérita la qualification de maire modèle que lui donnèrent ses contemporains. C'est au curé Marse, de bonne mémoire, que l'on doit, à la suite du grand jubilé de 1804, la réorganisation nouvelle des confréries et des congrégations, le rétablissement des processions et celui du vœu de la peste.

C'est lui aussi qui donna une nouvelle impulsion au culte de la Vierge de Notre-Dame-du-Pont. Il y fut vigoureusement secondé par son vicaire, M. Billard, enfant du pays, qui avait émigré à Rome (2). C'est ce saint prêtre qui composa le cantique naïf en

(1) Son éloge se trouve dans l'Almanach d'Orange de la veuve Bouchony, 1811.

(2) M. Joseph-Antoine (dit André) Billard était né à Bollène le 18 février 1756, fils d'André, du hameau de Barry, et de Thérèse David. Son portrait, peint en 1840 par Molinari, appartient à la famille Philippe Reynaud, qui a bien voulu nous en laisser prendre une reproduction, que nous devons aux soins de notre jeune parent M. Étienne de Pontbriant.

patois, qui se chante encore à toutes les réunions à Notre-Dame-du-Pont. C'est encore lui qui, de ses deniers, fit réparer la chapelle et refaire une partie de ses boiseries ; enfin, il prit l'initiative de transférer la statue de Notre-Dame de Bonne-Garde, comme nous allons le raconter, et il en fit tous les frais. Nous devons ajouter qu'il fut l'auteur du mouvement qui aboutit, quelques années plus tard, à la construction d'une nouvelle église paroissiale. Il mourut le 8 avril 1847, à l'âge de 93 ans.

La chapelle, saisie comme bien communal, était devenue propriété de l'État en vertu des lois de la Révolution, mais elle n'avait pas été vendue. Laissée à la piété des fidèles, elle n'avait été fermée que quelques mois et on avait vu la dévotion envers la sainte Vierge y reprendre avec une ferveur aussi grande que jamais ; à son administration par la municipalité, avait été simplement substituée celle de la Fabrique de l'église. Mais la loi du 20 mars 1813 ordonna la vente des biens communaux saisis par la nation qui n'avaient pas encore été aliénés. Les ventes de biens nationaux recommencèrent donc en France et se firent aux droits de la Légion d'honneur, à laquelle une partie de ces biens servaient de dotation, et au profit de la caisse d'amortissement à laquelle aussi ils avaient été ensuite cédés.

Le 1er juin 1813, le préfet de Vaucluse écrivit à Bollène pour donner avis que l'on allait procéder à l'adjudication des moulins, maisons, chapelles qui avaient appartenu à la ville. La vente eut lieu à Avignon, en l'hôtel de la préfecture. Le 13 août, la chapelle de Notre-Dame-du-Pont fut adjugée au prix de 1,100 francs à deux honorables habitants du pays, MM. Alexandre-Amant de Granet, baron de Chabrières, et Jean-Joseph-Xavier Bonot, le premier, maire, succédant à son père, et le second, juge de paix de Bollène, agissant comme privées personnes : ils n'avaient pour objectif que de conserver cette chapelle à la piété des fidèles (1). Ce sont leurs héritiers ou descendants directs qui en sont encore aujourd'hui les propriétaires (3).

(1) C'est à ce moment que furent en effet vendus aussi le moulin dit de la Ville, le moulin de Bauzon qu'avait cependant déjà racheté la commune en 1806, les chapelles de Saint-Ferréol, des Trois-Croix, de Sainte-Anne, des Pénitents blancs, de Saint-Pierre, de Saint-Blaise, de la congrégation des hommes, qui avait servi de club à la Société Populaire, devant la maison de Faucher ; de Notre-Dame-de-Pitié, à l'entrée de la rue du Peuple ; de l'ancienne maison des frères au Puy, de la porterie de Tournefol, etc.

(3) La famille de Rocher représente aujourd'hui la maison de Chabrières.

CHAPITRE XII.

Translation de la statue de Notre-Dame de Bonne-Garde. — Renouvellement du vœu du pays en 1821. — Élargissement du pont et de la route. — Reconstruction du clocher. — Vitraux placés aux fenêtres de la chapelle. — Succession des curés de Bollène depuis le Concordat.

En 1821, eurent lieu la translation de la statue de Notre-Dame de Bonne-Garde au point où elle se trouve maintenant et le grand renouvellement du vœu par M. Valère de Gaillard de Lavaldène, maire de Bollène. Pour raconter ces événements, nous ne croyons pas mieux faire que de transcrire *in extenso* ce qui est relaté dans les registres des délibérations municipales du pays :

TRANSLATION DE LA STATUE DE LA SAINTE VIERGE DE BONNE-GARDE.

Plusieurs personnes m'ont représenté que la statue de la Sainte Vierge qui fut érigée en 1721 à la porte du Pont, se trouvant à présent trop rapprochée des maisons construites depuis cette époque (1), était exposée à des dégradations journalières, cette partie du faubourg n'étant habitée que par des ouvriers, que d'ailleurs les personnes pieuses ne pouvaient, par la même raison, y faire leurs prières et qu'en conséquence il était nécessaire de la changer de place.

M. Billard, ancien chanoine de cette ville, m'ayant offert de faire à ses frais la dépense de cette translation, j'ai consenti à ce que ce monument de la piété et de la reconnaissance de nos pères fût placé sous les ormeaux qui sont plantés à gauche en descendant du pont (1), ce local étant plus convenable et plus avantageux.

Cette opération a été faite sans accident en présence d'un grand concours de monde, par les soins de M. de Faucher (2), qui a bien voulu la diriger avec le zèle et l'intelligence dont il se plaît à donner des preuves dans toutes les occasions qui intéressent le bien public.

Plusieurs propriétaires ont voulu concourir à cette bonne œuvre, en faisant gratis le charroi des pierres de taille pour la construction des trois marches sur lesquelles on a élevé le piédestal et tous les maçons de la ville ont travaillé à cet ouvrage par zèle et bonne volonté.

Bollène, le 23 décembre 1821.

Le Maire de Bollène,
V. DE GAILLARD.

(1) En 1785, la porte du Pont avait été refaite sous le nom de Porte Pie VI, le pape régnant, et établie plus au midi de l'ancienne et en face l'ouverture de la rue du Plan-de-Grignan, en même temps qu'on avait planté des platanes devant l'esplanade, près du petit pont, sur le canal, appelé le Pontet ; la vieille porte devant laquelle se trouvait la statue avait été murée et celle-ci, mal placée, gênait les voisins et les personnes pieuses souffraient de cette situation, quand le chanoine Billard prit l'initiative de cette translation, en fit les frais, avons-nous dit, et s'adressa à son ami M. de Faucher, qui régla la question matérielle de la translation.

(2) Louis-François-Maxime de Faucher, notre aïeul paternel, né à Bollène le 28 novembre 1776, fils de Louis-Martin et de Jeanne-Marie de Rippert d'Alauzier, marié en 1799 à Rosalie de Barrême, mort en 1843.

Et l'histoire du renouvellement du vœu est ensuite ainsi racontée :

« En 1629, les magistrats de cette ville craignant que la peste qui affligeait nos voisins n'étendit ses ravages jusques à nous, promirent à la Sainte Vierge, en forme de vœu, d'assister annuellement à une procession générale et à la grand'messe qui doit être célébrée à chaque 8 décembre à la chapelle de Notre-Dame du bout du Pont. En 1721, le même fléau désolant nos contrées, ce vœu fut prononcé pour la seconde fois, et grâce à la protection divine, notre ville fut encore exempte de contagion.

« La Révolution, qui tendait à détruire tout ce qui était respectable, avait suspendu cette cérémonie. Au mois de décembre 1821, qui est l'époque séculaire, nous avons cru, de concert avec M. le curé, devoir la renouveler avec l'agrément de Mgr l'archevêque d'Avignon. Le 26 décembre, seconde fête de la Noël, toute la garde nationale se réunit devant la mairie et escorta le corps municipal composé ainsi que suit : Messire (*sic*) Pierre-François Valère de Gaillard-Lavaldène, maire, MM. Jean-Baptiste Pélegrin et Clément Mourard, adjoints ; conseillers municipaux, MM. de Justamont père, de Justamont fils, Varène, le comte de Pontbriant, Jacquemus, de Granet-Lacroix, Reynaud, Pélegrin cadet, Brémond, Salomo, de Rocher-Lamaron, de Granet baron de Chabrières, E. de Guilhermier, Billard, de Faucher, Vincenti, Guichard, Pélissier, le marquis le Gaste absent à cause de la mort de son père, M. Bonot, juge de paix, et M. Dubac de Pradines, son greffier. Arrivé à la paroisse, le cortège descendit processionnellement et se rendit à la chapelle de Notre-Dame où fut célébrée la grand'messe, après laquelle on donna la bénédiction. Immédiatement avant cette dernière cérémonie, le maire et ses deux adjoints tenant chacun à la main un cierge pesant une livre s'approchèrent de l'autel, et s'étant mis à genoux sur le marche-pied, M. le Maire renouvela entre les mains de Messire Nicolas Aimé Marse, curé de cette paroisse, le vœu de la ville dans les mêmes termes que M. Jean, procureur syndic de la commune, avait fait en 1791 (les termes du vœu sont ici reproduits).

« Après la bénédiction, la procession s'en retourna à la paroisse dans le même ordre et s'arrêta devant la statue de la Sainte Vierge nouvellement replacée pour chanter l'hymne du temps.

« Cette présente cérémonie, favorisée par un temps magnifique, avait attiré un grand concours de monde tant de la ville que des étrangers. Cet empressement ajouta à la solennité de la fête, sans nuire au recueillement et à la dévotion qu'elle inspirait à tous les cœurs.

« Bollène, 27 décembre 1821. »

En 1783, le changement de la route du Languedoc avait déjà amené une petite modification dans l'accès de l'esplanade devant la chapelle; en 1840, l'administration des ponts et chaussées ayant reconnu la nécessité d'élargir le pont et d'adoucir aussi son accès, d'importants travaux eurent lieu. Le pont fut élargi d'un tiers, au couchant, avec des pierres de Baumes, semblables à celles qui avaient été employées déjà en 1768; les trottoirs inté-

rieurs furent établis pour les piétons au lieu des chasse-roue indiquées plus haut. Mais cet élargissement de plus de deux mètres ne permettait plus au pont de se trouver dans l'axe de la route, il fallut donc élargir celle-ci et on dut se rapprocher si près de la sacristie de la chapelle que son mur de soutènement s'est trouvé tout à fait contre ce bâtiment. La descente avec escaliers devant l'esplanade, qui n'avait que deux mètres de large, fut refaite en pierres froides et doublée dans sa largeur et le mur de soutien en pierres de taille l'accompagna jusqu'au bas.

L'œuvre de la chapelle du pont a été de nouveau et comme par le passé confiée, sous la direction de MM. les curés, à de pieuses et zélées personnes, et, à cette occasion, nous ne pouvons oublier les soins et le dévouement que Mlle Émilie Varène a su donner à cette œuvre pendant plus d'un demi-siècle. Sa mort, arrivée en 1902, fut un jour de deuil pour notre histoire du sanctuaire de Notre-Dame-du-Pont.

En 1900, par les soins de M. Barbentan, agent-voyer cantonal, un nouvel élargissement a été donné au pont au moyen du remplacement des massifs parapets en pierre par une balustrade de fer ; on a pu ainsi élargir les trottoirs, au détriment, il est vrai, de l'harmonie de l'œuvre générale et de l'esthétique, mais à l'avantage de la circulation.

L'année suivante, un nouvel escalier a été établi du côté du nord qui descend devant l'esplanade de la chapelle. Malheureusement, une ouverture faite au mur d'enceinte de cette esplanade du côté du couchant, en vue de favoriser l'accès d'un lavoir et d'un chemin établi sur le bord de la rivière, ne peut qu'un jour faciliter l'introduction des eaux dans la chapelle ; elle a l'inconvénient aussi de rendre public l'usage des grands escaliers, tandis qu'ils sont exclusivement la propriété de l'œuvre de la chapelle et des héritiers de ses anciens acquéreurs.

En 1854, Mme Olympe de Payen de l'Hôtel de La Garde, épouse de M. Valère de Gaillard de Lavaldène, ancien maire de Bollène, à la veille du départ de son fils cadet Edmond, lieutenant au 3e bataillon de chasseurs à pied, pour la guerre de Crimée, fit placer la croix en fer qui domine le fronton de la façade. Son cher fils, hélas! fut glorieusement tué à la bataille d'Inkermanr.

En 1876, l'ancien clocher en forme de portique fut remplacé au détriment de l'art et du goût par un véritable clocher carré en pierres de taille, qui fut surmonté de la Vierge étendant ses mains pour la protection du pays. L'ancienne cloche qui s'y trouve

et qui avait appartenu aux religieuses du Saint-Sacrement (elle porte encore leur devise : *Loué soit le très saint Sacrement*), avait dû remplacer celle que le maçon Guilhaudin avait descendue pour la fonte ; elle est l'œuvre de François-Antoine Babandy, originaire de Padoue et vivant à Bollène au milieu du XVIIIe siècle. Nous avons noté dans l'*Histoire des Récollets de Bollène* qu'une cloche due au même fondeur subsistait encore au clocher de la chapelle de cette ancienne maison.

A cette même époque de 1876 l'église fut restaurée, les murs extérieurs recrépis ; les quatre fenêtres de la partie occidentale de la chapelle, reconstruites en tiers-point et toutes les huit ornées de vitraux rappelant les principaux événements de la vie de la Vierge qui sont ainsi reproduits : l'*Annonciation*, la *Nativité*, la *Présentation*, la *Vierge immaculée*, le *Couronnement*, la *Purification* et l'*Assomption*.

Le premier curé après le Concordat, avons-nous dit, fut M. François-Marie Béchet, ancien capiscol de la collégiale de Bollène, qui mourut le 14 juin 1804. M. Marse lui succéda, décédé le 9 décembre 1826 ; il fut remplacé par M. Hilarion Seyssau, de Monteux, qui resta jusqu'en 1843. Ses successeurs furent MM. Grimaud, de 1843 à 1847, Carbonel, de 1847 à 1852, Thibaud aîné, de 1852 à 1882 ; ce dernier avait été autrefois vicaire du pays. Après lui vint M. de Courtois, qui ne gouverna qu'une seule année l'église de Bollène, auquel succéda, en 1883, M. Constantin, qui, comme M. Thibaud, mourut dans le pays. Leurs successeurs, MM. Octave de Camaret, Emmanuel Ferrer et Léonide Blaise ont eu à cœur, comme leurs prédécesseurs, de ne déroger en rien aux traditions des grand'messes qui se chantent à Notre-Dame-du-Pont. C'est à M. de Camaret que nous devons la grande plaque de marbre qui fut placée en 1894, lors du centenaire des religieuses de Bollène guillotinées à Orange et rappelant les noms de ces martyrs. C'est sous son administration aussi que fut érigée et bénie celle qui rappelle la reconnaissance à Notre-Dame-du-Pont des anciens gardes mobiles du canton de Bollène exposés au feu de l'ennemi aux campagnes de la Loire et de l'Est, lors de la guerre de 1870-1871.

Paul DE FAUCHER,
Membre de la Société française d'archéologie.

John-Stuart MILL.

On va vendre prochainement, à Avignon, un petit ermitage qui a abrité l'un des plus grands philosophes et des plus grands économistes du XIXe siècle.

Ce philosophe, cet économiste, devenu notre compatriote, vécut là les dernières années de sa vie, il y composa plusieurs de ses ouvrages, il y mourut il y a à peine un tiers de siècle, il fut enterré dans le cimetière de notre ville. Et, cependant, peu de personnes parmi nous le connaissent autrement que par son nom, peu ont gardé son souvenir. La mise en vente de sa modeste retraite a vivement ému l'Angleterre; on s'est préoccupé, on s'est enquis; les lettres ont afflué, tous les journaux en ont parlé. Ici on est resté froid; le fait a passé presque inaperçu; à peine a-t-il provoqué quelque entrefilet dans la presse locale.

A quoi sert donc de n'avoir pas passé dans la vie comme un simple coléoptère? A quoi sert la gloire, si un simple changement de zone, de climat ou de nationalité suffit à en éteindre le rayonnement?

Le personnage dont je voudrais en quelques mots rappeler la mémoire, se nommait John-Stuart Mill. Il était né à Londres le 20 mai 1806 — il y aura cent ans l'année prochaine. — Son père, auquel un bienfaiteur, du nom de John Stuart, avait ouvert les portes de la célébrité en lui ouvrant les portes de l'Université d'Édimbourg, n'était autre que le grand penseur James Mill, l'analyste des *Phénomènes de l'esprit humain,* l'auteur fameux de l'*Histoire des Indes,* moins confuse et moins déclamatoire que celle de notre abbé Raynal, mais aussi plus spéciale, puisqu'elle n'embrasse que les Indes britanniques.

Très sévèrement élevé dans un milieu austère par un père à l'esprit dogmatique, qui rêvait de faire de son fils un homme selon son *Credo,* tenu en dehors de toute influence sentimentale pour que seules se développassent en lui les facultés de raisonnement, isolé dès l'enfance de la divinité pour le soustraire à la

contagion des superstitions systématiques, isolé de camarades et d'amis pour le soustraire à la contagion de la pensée, isolé de la famille et même de sa mère pour le soustraire à la contagion du cœur, enserré comme en un cercle de fer dans la formule Benthamique, le jeune John-Stuart fût devenu une nature insociable si les voyages n'eussent adouci la rudesse de son éducation première.

Il vint à Paris en 1825 afin de se perfectionner dans l'étude de la langue française ; il se logea dans la maison de J.-B. Say et suivit les leçons des philosophes les plus en vue, notamment celles d'Auguste Comte, le chef de notre école positiviste.

Puis il accompagna dans le midi de la France le frère de Jérémie Bentham, qui publiait ses premiers travaux de législation dans le *Courrier de Provence*. La contrée méditerranéenne et surtout Avignon, où ils séjournèrent quelque temps, dissipèrent les brumes de son esprit et en défigèrent la froide enveloppe. Ce n'était pas un imaginatif, mais l'azur du ciel provençal et les effluves de son soleil d'or laissèrent dans son âme une impression qui ne devait jamais s'effacer.

De retour en Angleterre, il se lie avec l'historien Georges Grote, chez qui se réunissait une petite académie composée de Ricardo, Mac Culoch, Macaulay, John Smith, Thomas Campbel, lord Binthing et quelques autres qui tous sont restés connus dans les annales de la Grande-Bretagne.

Son père le fit entrer à la Compagnie des Indes, où il occupait lui-même un poste important ; il devait y rester durant 30 ans comme attaché au département des affaires politiques.

Ce fut durant cette longue période qu'il se fit connaître du grand public, d'abord par ses articles de morale et d'économie sociale, insérés dans le *Philanthrope*, où il poursuivait avec ardeur, sous la direction de son cher Bentham, la réforme des lois pénales et du régime pénitentiaire, ensuite par la publication, en 1843, de son *Système de logique*, puis, en 1848, de ses *Principes d'économie politique*, qui le placèrent au premier rang des promoteurs du libre échange.

Entre temps, et après la mort de son père, survenue en 1836, il avait épousé une jeune femme, Harriett Hardy, veuve de sir William Taylor, femme d'une haute intelligence, qu'il associa à ses travaux et qui devint tout à la fois le charme et le relief de son foyer.

Il était directeur de la correspondance politique lorsque surgit,

en 1858, la grosse question du rattachement à la Couronne du Gouvernement des Indes. Il s'opposa au transfert avec la froide énergie de ses convictions, et, devant l'insuccès de ses efforts, il n'hésita pas à donner sa démission. Le ministère anglais ne lui garda pas rancune. Lord Stanley lui offrit même un siège dans le nouveau conseil. Il déclina l'offre en prétextant le mauvais état de sa santé. Et pour rendre ce motif plus plausible, il quitta Londres en compagnie de sa femme et de sa belle-fille, miss Ellen Taylor, et les amena à Avignon dont il avait gardé la hantise.

Le charme opéra sur les deux voyageuses, comme il l'avait fait sur le jeune touriste de 1825; il opéra même si bien qu'ils renouvelèrent ensemble la scène du *Châlet* : « Arrêtons-nous ici, dans ces vertes campagnes... » Ils jetèrent les yeux sur « un modeste et simple asile » où ils résolurent de fixer leur résidence d'hiver.

C'était un petit bouquet de verdure, de quelques arpents seulement, isolé à proximité de la ville, l'ermitage de Monloisir, bien fait pour une vie d'intime solitude, de travail et de repos. Cette « demeure chaste et pure » avait une origine monastique. Un jour, la Convention s'en était emparé, l'avait confisquée, séquestrée sur les religieuses de Sainte-Praxède, puis l'avait revendûe nationalement. Après cinq ou six mutations successives, elle était passée aux mains du grand-oncle d'un de nos collègues, M. Pierre-Alexis Mouzin, qui la cédait au philosophe.

Hélas ! les agencements d'installation n'étaient pas terminés, le nid n'était pas encore prêt, lorsque Harriett Mill fut soudainement enlevée à l'affection des siens, le 3 novembre 1858, à l'hôtel de l'Europe, place Crillon. Ce fut un coup de foudre.

Je dois à la gracieuse obligeance d'un connaisseur émerite en même temps que d'un érudit distingué, Mme Boissière-Roumanille, qui porte un nom doublement cher à notre ville et à la Provence, copie de la lettre que Mill écrivit à cette occasion à M. le Maire d'Avignon.

Cette lettre prouve amplement que l'éducation Benthamique n'était pas parvenue à dessécher son cœur.

« Monsieur le Maire,

« Par vos fonctions officielles vous avez eu connaissance du malheureux événement qui a créé, pour notre famille, avec la ville que vous administrez, un lien indissoluble. Nous croyons ne pouvoir rendre un meilleur hommage à celle que nous avons perdue qu'en faisant, autant que possible, les choses que, vivante, elle eût voulu faire. Et comme elle n'aurait pas pu s'installer à Avignon sans que les malheureux n'en eussent profité, nous souhaitons que, dans la triste circonstance où nous nous trouvons, ils aient encore à la remercier de quelque chose.

« Veuillez donc, Monsieur le Maire, accepter au profit de la Caisse des pauvres la somme de 1.000 francs, proportionnée à nos facultés plus qu'à nos désirs, et que nous vous prions de vouloir bien inscrire au nom de ma bien aimée épouse, Henriette Mill, née Hardy, décédée à Avignon, le 3 novembre 1858.

« Agréez... »

L'acte d'acquisition de Monloisir ne fut définitivement signé que quinze jours plus tard (18 novembre 1858, étude Giéra).

John-Stuart Mill garda auprès de lui, dans le pays d'élection qu'elle s'était choisi, la dépouille de sa noble et regrettée compagne et se confina dans la claustration absolue de sa nouvelle retraite.

Ce fut là qu'il composa, l'année suivante, son fameux traité sur *la Liberté*, un des travaux les plus ingénieux et les plus achevés qui aient été entrepris sur les rapports de l'individu et de l'État. Il a été traduit en italien, en espagnol, en français. C'est la traduction française qui est la plus rare et la plus appréciée.

Successivement parurent : dans le domaine politique, *le Gouvernement représentatif;* dans le domaine économique, *l'Utilitarisme;* dans le domaine métaphysique, *Auguste Comte et le Positivisme*, puis *Examen de la philosophie d'Hamilton*.

Mill qui se rendait fréquemment de sa maison des champs d'Avignon à sa résidence de Blakett-Parck, près Londres, était devenu très populaire en Angleterre. Son nom passait de bouche en bouche dans un concert de critiques ou d'éloges. Pour les uns, c'était un révolutionnaire; pour les autres, un réformateur, un novateur, un rénovateur. Pour les uns, c'était un démocrate réfléchi et sage; pour les autres, un dangereux démagogue. Ses théories émancipatrices, utilitaires, libérales, ses idées sur l'esclavage, sur les rapports de peuple à peuple, sur la condition ou l'amélioration du sort de la classe ouvrière, étonnaient quelques esprits, séduisaient les autres. Les sociétés coopératives se trouvaient en germe dans son programme économique. Comment la masse n'eût-elle pas été remuée, entraînée même par la perspective du rachat de la terre par le travail, par une doctrine concédant le droit à la propriété mobilière, mais n'accordant au possesseur que l'usufruit de la propriété foncière ?

Aussi la candidature de Mill au Parlement fut-elle spontanément posee par l'opinion aux élections de juillet 1865. Cette candidature, aussi chaudement appuyée par les libéraux qu'ardemment combattue par les conservateurs, triompha, et Mill fut élu

à la Chambre des Communes, en qualité de représentant du quartier de Westminster de Londres.

Le nouveau député fut choisi par ses collègues, en 1866, comme président du Comité dit de la Jamaïque, chargé d'enquêter sur les atrocités commises par le gouverneur de la colonie et quelques planteurs blancs, à propos de la répression des nègres révoltés. Il fut impuissant à obtenir la condamnation des coupables soutenus en haut lieu, mais au moins les traduisit-il devant le tribunal de l'opinion et flétrit-il à jamais les oppresseurs.

D'ailleurs, ses discours à la Chambre étaient religieusement écoutés. Il les prononçait d'une voix faible, avec un geste sobre et tranquille, caractérisé par une éloquence brève autant que substantielle et par une logique aussi tranchante que la lame d'un rasoir. Stuart Mill, a dit M. Brochart, avait ramené la logique du ciel sur la terre.

Depuis longtemps, Mill s'était fait l'avocat des droits de la femme. Il la voulait affranchie de toute restriction blessante, de tout assujétissement injustifié. Il pensa le moment venu de réclamer pour elle le droit électoral. La proposition n'était pas neuve, elle avait été soulevée déjà, en 1848, à la Chambre française, par Pierre Leroux. (Hier encore, elle a été discutée par le Congrès moscovite des Zemtvos).

Les droits de la femme ! Quels horizons accidentés, aux perspectives pittoresques! Et quel chemin parcouru dans ce sentier du féminisme, émaillé de surprises ! On raconte, — je ne me porte pas garant du fait, — que le concile de Mâcon, en 585, eut à se prononcer sur le point de savoir si la plus belle moitié du genre humain avait une âme douée d'autant de perfection que la nôtre. Quelques vieilles barbes opinaient pour la négative. Heureusement l'assemblée comptait dans son sein quelques jeunes prélats, plus galants, mais aussi bons théologiens, qui firent pencher la balance.

Depuis lors, on s'est avisé que non seulement la femme avait une âme, mais que cette âme devait être d'une sublime essence, puisqu'elle est chargée de graver dans la molle substance du cœur de nos enfants les premiers stigmates du rayon divin.

Aujourd'hui, les femmes ont tout envahi. Après avoir conquis les cœurs par leurs charmes, elles ont conquis l'influence par leur persévérante pénétration. Elles sont avocats, médecins, fonctionnaires, académiciens ; elles sont témoins dans les actes publics ; elles figurent sur les contrôles de la Légion d'honneur,

Une statistique, bien propre à faire tressaillir d'aise les mânes de John-Stuart, nous apprend que l'Angleterre comptait en 1904 : 212 doctoresses, 140 dentistes, 3 vétérinaires, 1,219 journalistes, 3,699 peintres, 382 voyageuses de commerce, 8 cochers d'omnibus, 660 cochers de fiacre, 504 ramoneuses, 4 chaudronnières, 316 forgeronnes et 387 femmes huissiers.

Un jour ou l'autre, les femmes deviendront électeurs, voire même éligibles. Et pourquoi pas, si elles s'engagent à ne pas opprimer à leur tour le prétendu sexe fort? A l'heure de leur triomphe, elles se rappelleront que John-Stuart Mill fut un des plus ardents promoteurs de leur masculinisation politique, et elles lui élèveront une statue.

Mill, il est vrai, n'obtint pas gain de cause en leur faveur devant le Parlement anglais, mais il réunit autour de sa proposition une imposante minorité de 73 suffrages.

Or, notre personnage ne faisait pas fi des minorités. Il estimait, au contraire, que dans tout gouvernement bien équilibré, les minorités devaient être représentées. Il défendait même sa thèse d'une façon assez originale pour un démocrate :

« Il faut, disait-il, mettre l'esprit en garde contre les dangers qui naissent pour la liberté d'un état social d'autant plus tyrannique qu'il est plus démocratique. La société a une tendance à être un tyran pour chacun des membres qui la composent. La démocratie, telle qu'elle est organisée, n'atteint même pas son but ostensible, celui de donner le pouvoir à la majorité numérique. Elle fait quelque chose de tout différent : elle le donne à une majorité de la majorité, qui n'est le plus souvent que la minorité de l'ensemble. Il faut constituer un système de droits individuels qui soient soustraits au pouvoir des majorités. »

En définitive, il condense sa vision gouvernementale dans cette triple formule : Une chambre des capacités ; — Représentation proportionnelle des minorités ; — Vote plural des intellectuels, « afin d'échapper à la domination ignorante et brutale de la classe des travailleurs manuels. »

Aux élections de novembre 1868, John-Stuart Mill ne fut pas réélu. « Il avait trouvé, écrit M. Louis Blanc, autant d'obstacles qu'il avait eu de nobles idées ou fait de nobles actions. En protestant contre l'assujétissement de la femme, il s'était exposé à toutes sortes de commentaires railleurs. En prônant la représentation des minorités, il avait encouru les anathèmes de l'éloquent tribun de la bourgeoisie. En contribuant aux frais de l'élection

d'un ouvrier, il s'était aliéné les démocrates de salons et de comptoirs. En souscrivant pour un libre penseur en haine de l'intolérance, il avait ameuté contre lui tous les fanatiques. En flétrissant la férocité de la répression des noirs, il avait blessé l'orgueil national. C'était plus qu'il n'en fallait pour que sa victoire dégénérât en défaite. »

L'homme politique rentra donc dans la vie privée et regagna, sans regarder derrière lui, son cottage de Monloisir. Le petit domaine s'était accru insensiblement : en 1862, il l'avait doublé ; en 1864, il en avait porté l'étendue à deux hectares et demi.

Ce fut avec délices qu'il se replongea, au sein de la nature, dans les spéculations de la philosophie, qui avait toujours surexcité ses préférences. Là, le champ était immense, inépuisable. Là, les ouvriers pour l'exploiter étaient légion, apportant chacun leurs semences, leurs théories et leurs doctrines.

Jamais siècle n'avait été plus fécond que le XIX[e] en méthodes et en systèmes, se greffant les uns sur les autres, se croisant, s'hybridant au hasard du sol, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, voire même en Espagne. Chaque école avait ses apôtres et ses adeptes.

C'était d'un côté le SPIRITUALISME sous toutes ses formes :

Le *Spiritualisme chrétien*, avec de Maistre, de Bonald, Gratry, Lamennais, Ventura ;

Le *Spiritualisme néo-scholastique*, avec Barthélemy Saint-Hilaire, Ravaisson et Jourdain ;

Le *Spiritualisme rationaliste* et le *Spiritualisme éclectique* avec Victor Cousin, Jouffroy, de Biran, Royer-Collard, Damiron, Saisset, Caro, Jules Simon.

D'autre part, s'étalait le SENSUALISME aux aspects multiples :

Le *Matérialisme* de Cabanis, Broussais, Vogt, Schopenhauer, Hartman.

Le *Socialisme*, l'*Humanitarisme* de Saint-Simon, Fourrier et Proudhon ;

L'*Évolutionisme* de Darwin et Spencer ;

Le *Positivisme* d'Auguste Comte, de Claude Bernard, de Littré....

Ajoutez à cela le *Scepticisme* (scepticisme philosophique, s'entend), le *Phénoménisme*, le *Relativisme*, le *Déterminisme*, le *Possibilisme*... et vous n'aurez pas achevé le cycle des évolutions métaphysiques de l'esprit humain, à cette époque.

Quelques-unes de ces doctrines sont si confuses, si subtiles, si

impondérables, qu'elles constituent, pour les esprits vulgaires, une école à part que j'appellerai volontiers l'*Incompréhensibilisme*.

La philosophie de Stuart Mill se rapproche, dans ses grandes lignes, du positivisme d'Auguste Comte. Elle en diffère en ce qu'elle accepte les perceptions internes, les phénomènes psychologiques. Seulement, pour lui, la psychologie n'est pas la science de l'âme; c'est une science naturelle, une science à haute tige dont la logique et la morale ne sont que des rameaux. Mill s'inspire en cela de l'école anglaise, représentée par son père, par Berkeley, Hume, Hartley, qui, conformément à la conception de Locke, tend à n'admettre que les solutions métaphysiques basées sur l'expérience et vérifiées par elle.

L'opposition tranchée entre l'esprit et la matière n'a plus de raison d'être. L'esprit ne peut qu'observer, analyser, classer des réalités, c'est-à-dire des sensations. Il n'y a que des phénomènes externes et des phénomènes internes donnant naissance à des sensations ou à des possibilités de sensations. Désormais le fait est l'unique générateur de l'idée, le révélateur des rapports et des causes. La conscience, le moi, font partie de la série des objets matérialisés par l'association des idées.

Mill remonte du particulier au général par la seule induction expérimentale, dont il définit admirablement la formule. Il repousse le raisonnement déductif qui, d'après lui, est un cercle vicieux, car le syllogisme, présupposant dans sa majeure la conclusion à prouver, ne peut fournir qu'une conséquence sans portée. Cette donnée syllogistique n'est peut-être pas d'une exactitude rigoureuse, mais là n'est pas la question. Nous exposons, nous ne discutons pas.

En résumé, *sensation* et *association des idées* forment la base, l'évolution et le terme de la théorie philosophique de Stuart Mill.

Dans une charmante bluette, intitulée : *Perplexe* et publiée dans la *Lecture* de 1893, la spirituelle Gyp a agréablement plaisanté la théorie de la *sensation* et de l'*association*.

Je reproduis de mémoire quelques traits de ce badinage :

On va danser le cotillon : il est 2 heures du matin. Un monsieur, 37 ans, légèrement empâté. Il voudrait bien aller se coucher, mais on lui a dit : « Fais-la causer ; elle est charmante, instruite, adorable : c'est tout à fait ton affaire. » Il a déjà effleuré plusieurs sujets, ça n'a pas rendu.

LUI. – Allez-vous beaucoup dans le monde, Mademoiselle ?

Elle. — Non, Monsieur, je n'aime pas le monde, et, si l'on me consultait, je n'irais du tout.

Lui. — (*A part.*) Voilà la femme comme je la comprends. (*Haut.*) Alors, Mademoiselle, vous aimez la solitude ?

Elle. — Non, j'aime la société... de quelques amis... puis l'étude... la lecture... Je lis beaucoup.

Lui. — Des romans ?

Elle. — Non, on ne me permet pas les romans... Je lis surtout les philosophes... les psychologues...

Lui. — (*A part.*) Patatras. Où le romancier glisse, le psychologue appuie. (*Haut.*) Et pourrais-je, Mademoiselle, vous demander quels sont vos philosophes préférés ?

Elle. — Préférés ? Je ne sais pas trop... Je les aime tous, sauf pourtant Schopenhauer que je trouve grossier et brutal.

Lui. — (*Ahuri.*) Comment, Mademoiselle, vous avez lu Schopenhauer ! Vous avez lu son chapitre sur *les Femmes ?* sa *Métaphysique de l'amour ?*

Elle. — Mais oui... Ça a l'air de vous étonner... D'ailleurs, depuis quelque temps, Schopenhauer se repose... J'étudie surtout Mill.

Lui. — Ah ! Stuart Mill. Parfaitement.

Elle. — Non... pas Stuart... l'autre.

Lui. — Il y en a donc un autre ?

Elle. — (*Avec commisération.*) Naturellement,... James.

Lui. — Dame ! J'ignorais... Je n'en connais qu'un, moi... (*A part*) et ça me suffit largement... (*Haut*) Celui qui a écrit un très beau livre sur le gouvernement...

Elle. – Le gouvernement représentatif... (*Moqueuse.*) Vous trouvez ça beau ?

Lui. — Mais, dame... (*A part.*) Je n'en connais pas un traître mot... (*Haut.*) Je trouve ça beau... avec quelques restrictions... Je ne dis pas que ce soit absolument... éblouissant... Enfin.

Elle. — Un songe-creux, ce Mill... c'est dans ce « beau livre » comme vous dites, qu'il demande que le système représentatif devienne *sincère et véridique* par la représentation proportionnelle des minorités...

Lui. — Eh bien ! il me semble que ce n'est pas déjà si songe-creux, çà... et que depuis...

Elle. — *Sincère et véridique*, un gouvernement !... moi je trouve çà d'un cocasse...

Lui. — Mais...

Elle. — S'il est sincère et véridique, il n'est plus un gouvernement... Voyons... il faut pourtant être raisonnable... Parlez-moi plutôt du fondateur de la psychologie de l'association !

Lui. — Ah ! Et qu'est-ce que c'est que cette psychologie ?

Elle. — Eh bien ! tout le monde sait çà... il n'y a dans le monde psychique qu'un fait : la sensation ; qu'une loi, l'association ..

Lui — (*Souriant.*) Eh ! eh ! c'est pas mal trouvé, çà .. La sensation... L'association... Ça n'est pas trop incompréhensible... pas trop immatériel. . On s'explique très bien qu'une sensation produise une association... et réciproquement...

Elle. — Il s'agit du monde psychique... et...

Lui. — Psychique... que veut dire au juste ce mot ? J'en ai une idée vague... mais insuffisante...

Elle. — C'est ce qui a rapport aux facultés mentales... à l'âme, quoi, si vous aimez mieux çà...

Lui. — Eh bien ! oui, je crois que j'aime mieux çà... *L'âme* évoque l'idée de Dieu... de l'infini... tandis que les *facultés mentales* font penser au docteur Charcot... à la maison de santé .. c'est moins gai... Mais, pardon, Mademoiselle, vous étiez en train de m'expliquer la sensation, l'association... enfin cette psychologie particulière.

Elle. — Eh bien, par exemple, une sensation agréable ou l'idée de cette sensation jointe à l'idée de la cause qui la produit engendre par cette cause l'amour...

Lui. — A merveille ! Et, dites-moi, Mademoiselle, connaissez-vous déjà par expérience l'am... la sensation que vous venez d'analyser si gentiment ?...

Elle. — L'amour ! non (*Signe de satisfaction du Monsieur.*) Mais je le saurai...

Lui. — Ah ! vous semblez sûre de votre fait ?

Elle. — La femme n'existe que pour çà... Et Schopenhauer a raison quand il dit que les femmes sont uniquement créées pour la propagation de l'espèce, que toute leur vocation se concentre sur ce point.

Lui. — Ah ! sapristi de sapristi... mais je suis perplexe, moi...

Mais ce n'est qu'un jeu effleurant à peine l'argumentation didactique du philosophe.

Jamais Mill ne vécut une existence plus libre, plus apaisante, plus dégagée de préoccupations indiscrètes, que dans sa tranquille retraite d'Avignon, au milieu des 982 volumes composant sa bibliothèque, dans l'intimité de la pensée, dans le calme lumineux de la nature.

Il ne vivait pas en misanthrope, mais en solitaire, sortant peu, ne recevant que de rares visiteurs, les ministres du culte réformé, quelques Pères Jésuites de la résidence.

Exact, ponctuel, réglé comme un chronomètre, il partageait équitablement son temps entre la dissipation et le travail.

La dissipation, pour lui, c'était l'étude de l'histoire naturelle, de la botanique surtout, pour laquelle il s'était épris, sur le tard, d'une passion sans amertume. Il herborisait à force ; rien ne lui plaisait comme d'aller, sa boîte en bandouillère, cueillir les échantillons de la flore rhodanienne. L'herbier qu'il a laissé, pour être embryonnaire, ne manque pas absolument d'intérêt.

Le travail consistait d'abord à mettre chaque jour au courant la volumineuse correspondance qui lui parvenait de tous les points de l'Europe et même de l'Amérique. Il répondait dans la langue de son correspondant. Chaque lettre portait sur son enveloppe un numéro d'ordre, le lieu d'origine, le nom de celui qui l'avait écrite, sa date, la date de sa réponse. Il insérait dans chaque pli la copie ou plutôt le brouillon de cette réponse. J'ai pu m'en procurer quelques-unes traitant plus particulièrement de sociologie et de la question du féminisme.

Entre temps, il adressait des mémoires à l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris, dont il faisait partie depuis 1861.

Il corrigeait les épreuves de ses ouvrages, que vulgarisaient parmi nous les traducteurs en renom Cazelles, Dupont-Wite, Clémenceau....

Enfin, il composait son *Autobiographie,* aperçu rétrospectif de son être intellectuel et moral, qui ne fut publié qu'après sa mort.

Cette mort survint le 8 mai 1873.

Le 2 mai de l'année précédente, Mill avait dicté à son notaire ses dispositions dernières. Il instituait sa belle-fille, miss Ellen Taylor, pour sa légataire universelle. En cas de prédécès de cette dernière, il donnait sa résidence d'Avignon à W.-Th. Thornton, de Londres. — (Thornton est un économiste anglais dont les ouvrages sont plus remarquables par leur documentation que par leur exposition. Il avait été le camarade et l'ami de Mill à la Compagnie des Indes.) — Quant aux autres biens qu'il pouvait posséder en France, il les donnait au Conseil presbytéral de l'Église réformée d'Avignon, à la charge de consacrer annuellement 500 francs à l'entretien du tombeau qu'il avait fait édifier au cimetière Saint-Véran et des plantations qu'il y avait faites.

Le document se terminait par ces mots : « Je désire être enterré dans ce tombeau. »

Son vœu a été respecté et il repose aujourd'hui près de sa compagne vénérée, à l'angle de la deuxième avenue sud et de la huitième avenue ouest. Des cyprès bordent la sépulture, bordés eux-mêmes à l'intérieur d'une ceinture de fusains, de lauriers et de roses. Violettes, pensées et cinéraires forment à leurs pieds un tapis fleuri, que caressent discrètement les rayons du soleil, tamisés par les sureaux, les jasmins et les chèvrefeuilles.

Le monument est opulent dans sa simplicité, massif, mais sans froideur. A défaut de caractère esthétique, il revêt au premier chef le caractère de confortable si cher aux Anglais. On doit être bien là. Une immense et épaisse tablette du plus beau marbre blanc s'appuie sur un socle rectangulaire en marbre blanc, supporté lui-même par un parquet de marbre blanc formant bordure.

Pour le philosophe, une simple ligne sur la face sud du monument, portant son nom, la date de sa naissance et celle de sa mort.

Sur la tablette, au contraire, un enthousiaste dithyrambe : « A la mémoire d'Harriett Mill, épouse tendrement aimée et profondément regrettée, dont le cœur grand et affectueux, l'âme noble, l'esprit puissant, original et perspicace, en firent un guide, un soutien, un maitre en sagesse et un exemple en bonté. De même qu'elle fut les seules délices terrestres de son entourage, elle fut empressée au bien public, généreuse et dévouée envers tous... Beaucoup d'œuvres lui durent des perfectionnements qui se propageront à travers les siècles. Peu d'intelligences furent

comparables à la sienne... » L'épitaphe se poursuit sur 28 lignes compactes en anglais.

Magnifique éloge, superbe réponse à ceux qui attribuèrent au défenseur convaincu des prérogatives de la femme des mobiles peu candides.

Si vous étiez tenté de faire un pélerinage à l'ermitage de Mon loisir, prenez le chemin du Pont des Deux-Eaux, passez non loin du cimetière qui abrite les restes de l'ermite et, à 2 ou 300 mètres, vous apercevrez, sur la gauche, un nid de verdure. Le premier passant venu vous dira : *C'est la maison de l'Anglaise*. Que si l'interlocuteur est féru de beau langage et de couleur locale, il rectifiera : *C'est la maison de maister lord*, — bien que Mill n'ait jamais été lord. Un vieux paysan s'est rappelé que là habitait jadis un *Monsieur Émile*.

Une porte en bois, à claire-voie, ouvre sur une allée de platanes qui se prolonge jusqu'à un arceau de charmille, en forme d'arc de triomphe. A droite et à gauche, le jardin étroit et long, avec boulingrin et sentier couvert. Au-delà de l'arceau, un petit parterre avec, au fond, la maisonnette, dont une ombrelle de glycines protège toute la façade. Par côté, au midi, une serre en miniature. Derrière, le bosquet, dit *du Rossignol,* dont la fraîcheur se mêle à celle des prairies qui l'entourent.

Le vestibule de la maisonnette donne accès d'un côté à la salle à manger du sage, hospitalière tout au plus à quatre ou cinq convives, de l'autre au salon, ancien cabinet de travail d'où la pensée du philosophe s'épandait sur le monde en généreux élans. Quelques pièces encore au rez-de-chaussée, quelques chambres au premier étage complètent la modeste demeure.

Lors de ma visite à l'ermitage, je m'assis sur un banc rustique dans le bosquet du Rossignol. L'oiseau chantait. Il chantait sans doute en anglais, car je saisissais mal le sens de ses trilles et de ses roulades. Cependant l'air était français, très français, et, attentif, il me sembla comprendre qu'il disait :

« Avignonais, mes amis, le bocage où j'égraine mes notes mélodieuses vaut bien celui des Charmettes, illustré par J.-J. Rousseau, et que visitent, chaque année, des milliers de pèlerins. Là aussi est un séjour champêtre, un toit agreste, enveloppé de solitude et d'ombre. Là aussi glisse le ruisselet sous les herbes, l'air parfumé sous les ramures, la poésie sous le souvenir, la paix et le bonheur sous l'innocence. Là aussi plâne l'âme d'un

philosophe, et cette âme, aussi noble et aussi généreuse, fut assurément plus chaste et plus sereine que celle du citoyen de Genève, de l'ami de Mme de Warens et du mari de Thérèse. Avignonais, mes amis, le bocage où j'égraine mes notes mélodieuses, vaut bien celui des Charmettes. »

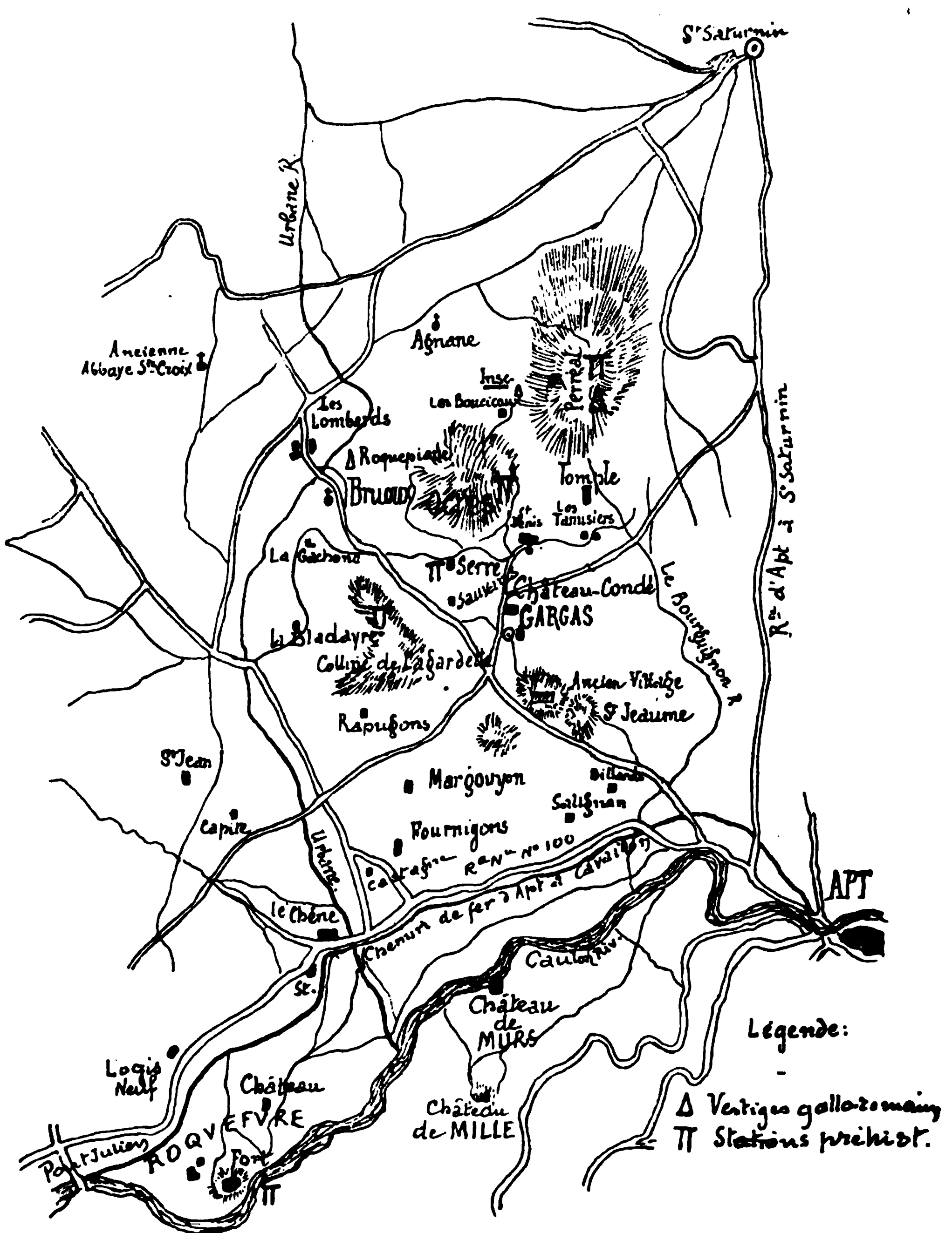
L'évocation rendait si bien mon sentiment, la sensation fut si vive, l'association des idées si soudaine, que je fis un brusque mouvement.

L'oiseau se tut et s'envola sans conclure.

Veuillez m'excuser, Mesdames et Messieurs, si je ne conclus pas non plus et si j'ai mal interprété la chanson.

Marc DE VISSAC.





Carte de Gargas, Roquefure, Mille et Murs

La Région Aptésienne.

ÉTUDES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

II

GARGAS.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.

Archives communales de Gargas. — Si les archives de Buoux ont été anéanties par la volonté d'un seul et en une seule fois, celles de Gargas n'ont résisté qu'en partie aux multiples causes de destruction qui ont décimé les petits dépôts communaux. La dilapidation avait certes commencé longtemps avant la Révolution ; mais il existait encore à Gargas, en 1790, un certain nombre de documents que l'on pourrait classer aujourd'hui dans la série A. Il est vrai que les administrations municipales d'autrefois, accordant à leurs archives l'importance qu'elles méritaient au point de vue utilitaire, s'efforçaient de les conserver, afin de produire des textes au cours des nombreux et interminables procès qu'elles soutenaient, soit contre la seigneurie locale, soit contre d'autres administrations (1). A Gargas, nous voyons le conseil louer une ou deux chambres, dès 1644, pour y loger les documents publics ; le 18 mars de la même année, il décidait de faire dresser un inventaire des papiers, alors en désordre, par des gens capables.

En 1755, un nouvel inventaire était terminé dès le mois de décembre, avec l'aide de M. Gaufridy, secondaire de Gargas (2).

Le 10 floréal an IX, les officiers municipaux s'aperçurent que les archives enfermées dans une armoire de la nouvelle salle du conseil étaient forts réduites en quantité ; ils réclamèrent auprès de l'ancien secrétaire municipal, qui les conduisit dans l'appartement de l'ancienne administration : on put constater alors que cette salle servait de porcherie, que les papiers logés dans un placard étaient pourris en grande majorité par suite de l'humidité produite par le fumier et qu'ils étaient hors d'état d'être vérifiés ; ils furent transportés dans la nouvelle mairie, où on les fit sécher (3). Ce qui a subsisté après cette opération n'est pas antérieur au début du

(1) En 1792, le conseil délégua le sieur Michel Jeanselme aux Baux et à Arles, afin d'y rechercher les titres « que l'on disait s'y trouver en faveur de la commune contre le prince de Condé, M. de Rhodes, son prédécesseur, et M. de Soubise » ; le résultat de cette mission n'a pas laissé de traces. (Archives de Gargas, D1.)

(2) Cet inventaire, qui coûta 51 livres, n'existe plus, à Gargas du moins.

(3) Archives de Gargas, série D1.

XVII° siècle ; la série A n'existe pas ; les délibérations remontent au 17 mai 1637 et se poursuivent jusqu'à la Révolution avec des lacunes ; les comptes trésoraires, dont le plus ancien est de 1658, sont en petit nombre. Les registres d'état religieux, transférés à la mairie en décembre 1792, ont leur point de départ en 1707 et les anciens cadastres de 1610 et 1641 ont été conservées ; les autres séries du dépôt sont à peu près nulles.

Archives de la ville d'Apt. — Entre le chef-lieu et les communes limitrophes d'Apt, une évidente communauté d'intérêts, qui non-seulement découle d'un voisinage immédiat, mais qui a de profondes racines dans un passé fort lointain, a laissé de nombreuses traces dans le dépôt aptésien (1); celui-ci offre de fréquentes mentions de Gargas, notamment dans la série des délibérations et la série FF, à propos des droits de pâturage et de glandage que les habitants d'Apt possédaient sur le territoire de Gargas.

Sources diverses. — Les documents relatifs à Gargas que contient le dépôt départemental des Bouches-du-Rhône, ainsi que les indications données par Remerville sur les vicissitudes subies par le village pendant les guerres du moyen âge et les guerres de religion ont été utilisés ; des textes précieux et importants ont été puisés dans le *Cartulaire de l'Église d'Apt*, ainsi que dans les minutes des notaires du chef-lieu (XIV° et XV° siècles).

Il n'existe pas de travail imprimé sur la commune de Gargas.

Un guide sérieux et averti est indispensable pour faire sur place les recherches que nécessitent des études du genre de celle-ci ; j'ai eu la satisfaction de trouver à Gargas un chercheur attentif aux choses du passé et qui s'est préoccupé principalement des stations préhistoriques de ce quartier, bien connu des palethnologues : M. A. Barthélemy ne m'a point ménagé son aide et son temps ; il a bien voulu notamment dépouiller à mon intention ce qui subsiste des archives de Gargas ; il a fait ce travail avec la conscience requise et une scrupuleuse exactitude ; qu'il me soit permis de lui en témoigner ici toute ma gratitude.

(1) J'espère montrer dans une revue de la région aptésienne qui complètera la série de ces études, comment se sont opérées la dislocation du comté carolingien d'Apt et la formation des unités territoriales et administratives. Ces opérations n'étaient pas encore terminées au XIII° siècle et se poursuivirent même jusqu'au milieu du XVI° par l'affouagement des petits fiefs, des agglomérations réunies autour des nombreux prieurés ruraux disséminés dans les environs d'Apt.

I.

Topographie et Démographie.

Le village de Gargas n'existe pas en tant qu'agglomération ; c'est peut-être le seul exemple que nous rencontrerons dans la région aptésienne d'une commune composée exclusivement de campagnes isolées et de hameaux importants, tous éloignés des points d'attraction traditionnels : l'église et le château. L'explication de ce phénomène est aisée : c'est que le village primitif bâti autour d'une église et d'un donjon, au sommet d'un monticule qui domine la paroisse et l'habitation seigneuriale modernes, a été entièrement abandonné lorsqu'une sécurité relative a permis l'exploitation des plaines voisines ; les habitants, ne pouvant résider autour du berceau de leur commune, se disséminèrent dans le terroir au hasard des cultures et des concessions emphithéotiques ; l'émigration était un fait acquis lorsque l'église et le château actuels vinrent remplacer au bas du mamelon les anciens noyaux de la bourgade féodale.

Gargas est situé à l'est d'Apt ; son territoire, limitrophe de ceux de Saint-Saturnin, Roussillon et Bonnieux, occupe une superficie de 1,463 hectares 29 ares 59 centiares, dont les deux tiers environ appartiennent au labour, aux vignes, aux prés et aux vergers (1) ; le cadastre de 1790 fait ressortir en outre 430 hectares environ de bois, pâtures et hermas. La production générale moyenne du terroir avant la Révolution peut être déduite des impôts : la tasque, prélevée au profit du seigneur de Gargas sur tous les grains et légumes à raison du huitième de la récolte, donnait annuellement cent charges de céréales (2) et dix de légumes ; on peut donc évaluer la récolte en céréales à 800 charges et celle en légumes à 80, antérieurement à 1790. Les dîmes, prises

(1) L'éminée en usage à Gargas vaut 878 m. 95 et la salmée ancienne 8 éminées ou 1,028 m².

(2) Le seigle domine de plus de moitié dans ce total ; il entrait d'ailleurs, à cause de son bas prix, en proportion considérable dans la composition du pain ; le *conségail*, dont il est sans cesse question avant 1790, était un mélange par égales parts de froment pur et de seigle, très en faveur dans la région d'Apt.

comme base, donnent les mêmes résultats et indiquent de plus une production de 2,500 quintaux (1) de raisins.

Gargas, arrosé par quelques ruisseaux de régime torrentiel dont le principal est l'Urbane (2), a un terroir fertile ; ce n'est point cependant cette fertilité qui fait aujourd'hui la prospérité de ce village, mais bien l'exploitation des ocres ; le sous-sol de Gargas est, en effet, composé en majeure partie de sables marneux, riches en phosphates et en oxydes colorants reposant sur un bas-fond urgonien et renfermant une grande quantité de fossiles (3). L'industrie locale, dont nous parlerons plus loin, a garanti ce village contre l'exode, à peu près général dans la région, des habitants de la campagne ; d'autre part, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des villages voisins où les immeubles inutiles s'écroulent sans que leurs propriétaires fassent un signe pour les préserver, la propriété bâtie n'a cessé d'augmenter à Gargas en quantité et en valeur : le recensement de 1765 faisait ressortir l'existence de 134 immeubles ; celui de 1790 en signalait 161 ; leur nombre était passé à 232 en 1866 et les rôles fonciers de 1901 accusent l'existence de 243 propriétés bâties ; la progression est donc constante depuis le XVIII[e] siècle.

Par contre, la population est restée stationnaire : l'état dressé en 1765 sur l'ordre de l'intendant de Provence (4), mentionne 188 chefs de famille, soit environ 675 habitants (5), dont une infime minorité vivant d'autres professions que l'agriculture (6) ; les recensements successifs du siècle dernier accusent une population de 865 habitants en 1841, de 839 en 1848, de 896 en 1866 et de 852 en 1900.

(1) Le quintal valait 39 kilogr. 750.

(2) Ce ruisseau dont le nom paraît dans les plus anciens actes relatifs à la région d'Apt, sous les formes *Urbana* et *Orbana*, devait rouler, comme le Caulon, un volume plus considérable d'eau que de nos jours, puisque une décision du conseil d'Apt, du 23 mars 1370, interdisait la pêche.

(3) C. Scipion Gras, *Description géologique du département de Vaucluse*, p. 169 et 172 ; Killien et Leenhardt, *Note sur les sables de la vallée d'Apt*, tirage à part du *Bulletin de la carte géologique de France*, t. II.

(4) Archives de Gargas, BB 7.

(5) On remarque à Gargas comme dans tous les villages voisins la persistance, à travers les temps modernes, d'un groupe de noms de famille ; en 1765, *treize* noms comprennent à eux seuls 475 individus possédant 102 maisons ; les *quatre* premiers notamment désignent 294 habitants et occupent 61 immeubles.

(6) 474 agriculteurs possédant biens ; 34 valets et servantes de ferme ; 2 couturiers, 2 cabaretiers, un maçon, 2 meuniers, 2 marchands et 4 bourgeois ; il y avait en outre, à ce moment, 10 bâtards d'Apt et de Marseille nourris à Gargas. Les 144 autres habitants étaient des paysans à la journée, des ménagers et des ouvriers.

Les documents anciens et modernes fournissent un nombre assez considérable de désignations topographiques ; j'ai cru devoir les relever et les grouper, non point par ordre alphabétique, mais par modes de formation, en signalant les formes anciennes, latines et provençales ; leur identification a été tentée toutes les fois qu'elle était possible.

I. *Noms de lieux tirés de noms de famille :*

Piébrat, *Podium Brac* (1362) (1); *Podium Eberardi* (colline d'Ébérard) (1389) (2); *Puey Ebrard* (XV° siècle). — Beyssan, nom de famille aptésienne : *Bastida Baxiani* et *Baxianorum,* dans tous les documents. — Roquepiane; corruption de *Acapiana* (1389) (3), emplacement d'une villa gallo-romaine appartenant à un Acapius (?); des vestiges antiques ont été recueillis sur ce point au XIX° siècle. — Cabane des *Milles*. — Les Prés *Dauman ;* corruption probable d'Allaman, nom d'une famille importante de Gargas du moyen âge. Forme moderne, Daumen. — Bastide du « *Pichot Mathieu* ». — Clos des Laugiers (4). — Castagne (Claude Castaigne, propriétaire en 1610, consul en 1592). — Les Chauvets. — Les Janselmes. — Les Lombards. — Les Juliannes. — Les Tamisiers. — Les Chaffrets (*Geoffroy*). — Les Bourgues). — Les Perrotets. Les Pourrats. — La Paule. — La Vannelle. — Les Sauvans. — Serre, etc.

II. *Noms de lieux tirés d'une construction :*

Le Jas. — Le Château. — Le Fort. — Le Moulin. — Les Fournets (*petits fours*). — Le Logis-neuf (auberge), etc. Noms de quartiers désignés par les anciennes églises ou chapelles.

III. *Noms de lieux tirés de la nature et de la configuration du sol :*

In Sableriis (5). — *La Costa* (6). — L'Urbane. — Le Cros (7). Les Combes. — Bel-Air. — Les Crottes. — La Combe des

(1) Brèves de Rostang Allaman, fol. 52 v°.

(2) Brèves de Louis de Roca, notaire d'Apt, 18 janvier 1389, fol. 11.

(3) *Idem,* fol. 39 v°.

(4) La famille de Laugier, d'Apt, possédait des propriétés à Gargas; quelques-uns de ses membres se qualifiaient chevaliers de Gargas au XVIII° siècle. Je trouve notamment un noble Bertrand Laugier de Gargas incarcéré pour dettes. (Brèves d'Elzéar Ricard, notaire d'Apt, 10 février 1427.)

(5) Les Sables? Brèves de Louis de Roca, 1389, fol. 39 v°.

(6) Brèves de Rostang Bonnet, 1389, fol. 134 v°.

(7) Archives de Gargas, CC1.

iquets. — Plan découvert (1610). — Au *Coustat d'At* (du côté d'Apt). — Caganouna (du nom d'un ruisseau).— Las Quayradas (1). — *Entré lei valla,* nom d'une terre située au confluent de l'Urbane et de la combe de Vauloubaud (traduction provençale de la désignation ancienne : *Interivis*). — *Entré camin* (traduction moderne du terme : *Intervias* (2).

IV. — *Noms tirés de la culture :*

Le Devens-long (3). — Les Grands-vergers. — Les Grands-vignes (4). — La Grand'terre. — La Bladayre (de *Bladarié,* champ de blé).— Les Grands camps (5). —Les Grands jardins. — Le Pré-clos. — La Royère (*roveria,* chenaie). — Pratlong (6). — Les Jonquiers (7). — Les Pradons.

V. — *Noms tirés de particularités diverses :*

Capite (ancienne propriété du chapitre d'Apt. — L'Hermite.— La Condamine (propriété seigneuriale (8).— Caritat (propriété de la Charité de Gargas?). — La Loubière. — *Loco dicto subtus l'Euze* (lieu dit : sous l'ormeau) (9).— Pré de Belette. — Clos de Petoua. — Le Conilh vert (1610). — La Gardette. — La Coquillade. — Les Fourches (10). — Sartre (11). — Les Agachons (12). — Le Tomple (13).

VI. — *Noms d'origine inconnue :*

Les Douergues, corruption de *Als Dounegues* (1379) (14). — *Arconcello* (*in*) (15). — *Fons de Ydonicis* (16). — Les Margouil-

(1) Brèves de R. Allaman, 1380, fol. 40.
(2) Cités fréquemment dans le *Cartulaire de l'Église d'Apt,* ms.
(3) Archives de Gargas, CC 1. Partie de domaine réservée.
(4) *Als vignals,* vente de terre. (Brèves de L. de Roca, 6 septembre 1388.)
(5) De *magnus campus,* grand champ, et non de *magna castra,* grands camps, comme le voudrait la croyance populaire.
(6) *Ad pratum longum* (Brèves de R. Allaman, 1362).
(7) *Campum de Jonqueriis* (Archives d'Apt, AA 5); *els Jonquiers* (1362).
(8) Brèves de Louis de Roca, 12 janvier 1389.
(9) Près de Notre-Dame de Bruoux ; brèves de L. de Roca, 1389, fol. 39 v°.
(10) Sur la limite de Gargas et de Bonnieux ; emplacement probable des fourches judiciaires du seigneur de Gargas.
(11) On trouve dans ce quartier des tuiles gallo-romaines.
(12) « *Loco dicto in Agayon* » (1487) ; fontaine de Gayon.
(13) *Toumple,* en provençal : gouffre, fondrière, amas d'eau.
(14) Brèves de Louis de Roca, vente de terre, 30 septembre 1379.
(15) *Idem,* 1389, fol. 21 v°.
(16) *Idem, ibidem,* fol. 39.

lons. — Les Gournets. — Le Marinier. — La Limande. — Les Rapugons. — Les Billards. — Les Claussons. — La Choque. — *Las Molieras* (1362). — *Alense* (*in*) (1). — Buesq (1610), aujourd'hui les *Boussicaux*.

Ces énumérations ne sont pas limitatives et des documents non dépouillés pourraient les compléter ; telles que nous les donnons elles pourront servir, avec celles que contiendront les études suivantes, à la toponymie de la haute Provence.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, B 1683, fol. 65 (vers 1300).

II.

Gargas, station préhistorique.— Époque gallo-romaine.

Le territoire de Gargas est l'un des plus connus de la Provence au titre de la préhistoire ; il comprend des stations très abondantes et les spécimens qui en proviennent ont enrichi les collections Deydier, de Cucuron, Lazard, d'Apt et Barthélemy, de Gargas ; les reproductions de la planche ci-jointe permettront, mieux qu'une description détaillée, de se faire une idée des objets recueillis à Gargas ; ceux qui sont représentés font tous partie de la collection de M. A. Barthélemy.

A côté des pointes de flèche à pédoncule et ailerons, il faut citer comme échantillons remarquables : des tranchets, des racloirs arrondis, des lames en scie, des pointes en amande et en feuille de laurier, dont l'exécution habile ne saurait être attribuée qu'à une population intelligente déjà bien outillée. Pendant longtemps l'opinion de M. de Mortillet, classant Gargas dans le solutréen, avait prévalu, et les auteurs qui citaient cette station ne manquaient pas de faire comme lui (1) ; mais M. Barthélemy et d'autres encore, notamment MM. Cotte et Lazard, n'hésitèrent pas à signaler l'erreur certaine du célèbre préhistorien et à classer le dépôt à la fin de la période néolithique, avec persistance jusqu'aux débuts du bronze. Aujourd'hui l'accord s'est fait sur ce point, surtout après l'exposition des objets présentés au congrès de l'AFAS de Grenoble (1904) ; M. de Mortillet lui-même s'est déclaré convaincu (2).

Les découvertes préhistoriques ont été faites sur trois points principaux : aux abords de la colline de Perréal (3), à Bruoux, où

(1) Cf. de Cleuzion, p. 206 ; Castanier, *La Provence préhistorique*, t. I, p. 32-33 ; R. Pottier, *Matériaux... pour l'histoire de l'homme*, 1878, p. 183-185.

(2) « On a fait à ce célèbre gisement de très nombreuses découvertes qui modifieront certainement l'idée que l'on s'en fait actuellement et qui concordent parfaitement avec les théories soutenues contre M. de Mortillet sur le solutréen. » Ch. Cotte, *Mouvement palethnologique dans la région est de Vaucluse*, dans la *Feuille des jeunes naturalistes*, 1904, n° 401, et tirage à part, p. 3.

(3) La colline de Perréal appartenant à peu près par égales parts aux communes de Saint-Saturnin et de Gargas, je réserve son étude pour le chapitre qui sera consacré à la première de ces communes. Il suffira d'indiquer sommairement ici que

se trouve le centre de la station et aux serres où les récoltes ont été abondantes en tranchets, scies, doubles grattoirs, etc., caractéristiques de la fin du néolithique ; dans ce dernier quartier surtout les débris de poterie néolitique sont très nombreux.

La région aptésienne a fourni un certain nombre d'inscriptions celto-grecques : c'est là une preuve de la persistance des caractères ethniques primitifs dans ces contrées un peu retirées, où l'élément romain n'absorba pas très rapidement ies occupants autochtones. Il est jugé, en effet, que ces inscriptions n'appartiennent pas à une époque antérieure à la conquête, mais bien a la période de colonisation. C'est au pied de Perréal, au quartier de Bardouin et au nord des Chauvets, que fut découverte, en 1880, par M. Barthélemy, l'inscription suivante, que son propriétaire donna généreusement au musée d'Avignon :

ΕϹΚΕΓΓΑΙ ΒΛΑΝΔΟΟΥΙΚΟΥΝΙΑΙ
Escingae Blandovicuniae.
A Escinga, fille de Blandovicus.

Excingus est un nom gaulois connu par une inscription de Bordeaux (1) ; Blandovicus était inédit (2).

Il est intéressant de remarquer qu'une deuxième inscription celto-grecque a été trouvée au nord-ouest de Perréal, à 1,200 m. de la première, en 1870 (3) ; le texte, de même style, est accompagné de l'empreinte gravée de deux pieds joints.

L'habitation continue de ce quartier depuis l'époque néolithique, au moins, jusqu'au Xe siècle, est donc prouvée, à part, peut-être, un hiatus pendant la période du bronze. Je ne suis même

cette éminence a été habitée à l'époque préhistorique, qu'elle a été ensuite occupée pendant la période gallo-romaine et au moyen âge ; nous en avons pour preuves les très nombreux vestiges qu'on y recueille, notamment les fragments de poteries ; la collection Barthélemy renferme un torque en verre noir, très patiné, des débris de fer et une agrafe (ou fragment de fibule) qui sont de fabrication antérieure à la conquête. L'occupation de Perréal après les invasions du Ve siècle ne fait pas de doute : la poterie, malheureusement très fragmentée, qui jonche le sol est d'une contexture identique à celle des vases de Buoux que je crois appartenir à cette époque ; les débris avec cordon et dépressions obliques, les morceaux de jarres wisigothiques, les tuiles gallo-romaines, dont la fabrication a persisté jusqu'au IXe siècle peut-être dans la région, sont particulièrement abondants.

(1) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n° 568.

(2) La bibliographie de cette inscription a été donnée par M. Espérandieu, *Catalogue des inscriptions antiques du musée Calvet*, p. 91, n° 5.

(3) Au musée Calvet ; cf. Espérandieu, *op. cit.*, p. 90, n° 4. Il en sera question à propos de Saint-Saturnin.

pas éloigné de penser que le nom de *Gargas* est antérieur à la colonisation romaine ; on ne peut guère, à propos de l'étymologie de cette désignation, adopter les conclusions, très réservées, de M. Clerc (1) qui, avec Mistral, y voit le provençal *garagaï*, ou un terme approchant, signifiant *grotte;* d'autre part, l'abbé Bargès, cité par M. Clerc, a traduit le nom de Saint-Jean-de-Garguier (*locus Gargarius*) par le sémitique *gargar*, graine, d'où : lieu fertile en blé. Quoique Gargas soit une station préhistorique importante, il n'existe aucune grotte sur son territoire et l'étymologie de l'abbé Bargès est par trop vague.

Je crois plutôt, avec M. Barthélemy, à l'assimilation qui pourrait être faite avec Gargas, commune de la Haute-Garonne (station préhistorique), avec Gargas, montagne de l'Isère, avec Gargare (sommet du mont Ida), le mont Gargane, en Apulie, etc., qui paraissent avoir un radical commun ; il y a d'ailleurs apparence que la montagne dénommée longtemps avant la construction du village, a donné son nom à celui-ci.

Les vestiges de l'époque gallo-romaine dans le terroir de Gargas ne sont pas nombreux : seules les poteries sont en quantité suffisante pour démontrer que des villas ont occupé certains quartiers, quoiqu'il soit souvent difficile de distinguer parfaitement les poteries communes (seules rencontrées) de cette époque de celles appartenant au haut moyen âge. En dehors de ces débris, il n'y a à citer qu'un bronze représentant un muffle d'animal monstrueux ressemblant à un ours et qui a dû servir de pommeau à une arme (2), ainsi qu'une borne miliaire d'Auguste, exhumée au quartier des Grands-Camps, au siècle dernier (3); je ne la reproduis pas graphiquement, car elle l'a été très exactement dans les recueils spéciaux. La route sur laquelle cette borne était placée, était la voie Aurélienne, allant de Turin à Arles par les Alpes cottiennes, et qui, après avoir traversé la ville d'Apt, suivait le cours du Caulon dans la vallée arrosée par cette rivière. M. Moirenc (4), en mentionnant la borne des Grands-Camps, ajoute, sans donner de détails, que l'on trouva aux environs des tombeaux et des substructions antiques ; je recueille son affirmation qui n'a rien de surprenant, car des hôtelleries

(1) *Revue historique de Provence*, 1901, p. 204-205.

(2) Collections du musée Calvet. Découvert en 1868 dans la plaine de Scylla.

(3) Au musée Calvet; cf. Espérandieu, *op. cit.*, p. 93, n° 8, et *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n° 5497.

(4) *Projet impérial d'une carte de la Gaule*, p. 35.

(*mansiones*) étaient établies sur les grandes routes romaines. Dans le terroir de Gargas, la voie Aurélienne longeait la limite actuelle sud, passait au Logis-Neuf et au Chêne (1), avant d'atteindre le pont Julien.

A défaut de documents plus importants, quelques noms de lieu suffiraient pour certifier l'existence de villas gallo-romaines dans le terroir de Gargas; je ne retiens que deux dénominations qui survécurent aux invasions et qui nous ont été conservées par les textes du moyen âge; leur origine est incontestablement romaine; il s'agit de Saint-Jean *in Campanias*, villa dont le nom est dérivé, adjectivement (sous-entendu *villa*), du surnom Campanius (2) et à laquelle succéda une construction mérovingienne, pourvue, dès le IXe siècle, au moins, d'une chapelle dont la description sera donnée dans le chapitre consacré à Saint-Saturnin d'Apt. Le nom de quartier Roquepiane n'est que la forme corrompue d'*Acapiana*, cité par des textes nombreux et dérivé d'un gentilice en *ius* (Acapius ?) qui parait être un nom gaulois latinisé. L'existence d'une villa et peut-être d'une chapelle primitive sur ce point est certifiée par les débris antiques et les sépultures découvertes, récemment encore, dans ce quartier.

Ce mode de formation des noms de lieux est très fréquent en Provence; nous aurons l'occasion d'en citer d'autres exemples, de même que nous verrons ces noms se perpétuer pendant le moyen âge sous des formes plus ou moins corrompues.

(1) Cf. Rochetin, *Étude sur la viabilité romaine dans le département de Vaucluse*, dans le *Bulletin archéologique et historique de Vaucluse*, 1883, p. 201.

(2) Le surnom *Campana* se trouve dans une inscription reproduite au *Corpus*, t. XII, n° 3485.

III.

Le Village primitif.

Les Églises et l'ancien Fort.

Nous n'avons vu jusqu'ici, dans le quartier étudié, que des habitats isolés, des campagnes, des villas ou des *fundi* dépendant de la *civitas Aptensis,* sans la moindre trace de *pagus* ou de *vicus;* lorsque nous retrouvons ce pays cité dans les plus anciens textes aptésiens, une agglomération, dénommée *Gargatium* (1), se trouve formée au sommet du monticule situé au nord-est du territoire actuel, entourée déjà de remparts et munie d'un *castellum* que détient une famille puissante de la région.

Que s'était-il passé à la suite des invasions du Ve siècle? Rien ne l'indique d'une façon certaine; mais par analogie avec ce que nous savons de l'histoire d'autres pays pendant la malheureuse période qui s'écoule du Ve au IXe siècle, et avec le secours de la topographie et de l'archéologie, nous devons penser que des églises primitives furent établies de très bonne heure auprès des villas burgondes, n'en aurions-nous pour preuve que les traces de sépultures rencontrées auprès de chapelles plus modernes, établies sur l'emplacement des anciennes, déjà ruinées au XIIe siècle.

Contrairement à ce que l'on a écrit quelquefois pour certaines régions provençales, la vie ne s'éteignit pas complètement à cette époque autour des grands domaines fonciers; plus tard, les invasions des Lombards (VIIIe siècle) et des Sarrasins obligèrent la population agricole à se réfugier sur une colline, à s'y établir sous la protection d'un donjon et de remparts rudimentaires et à abandonner l'exploitation des terres situées au-delà d'un rayon restreint autour de sa nouvelle demeure.

La paroisse, le fief, sinon la commune qui ne décèle son existence que beaucoup plus tard, étaient fondés.

La colline qui portait le village est fort bien située au point de

(1) La graphie de ce nom a très peu varié : c'est toujours *Gargatium* que donnent les documents, exception faite pour quelques rares copies qui orthographient *Gargassium.*

vue stratégique de l'époque ; elle représente parfaitement la motte naturelle, à plateforme de faible altitude, utilisée par la classique défense féodale. Ses abords sont très abrupts au nord et à l'est; à l'ouest, elle est plus abordable et se trouve étagée en terrasses au midi (1). On chercherait vainement aujourd'hui des traces importantes de l'agglomération qui occupa ce monticule pendant plusieurs siècles, et qui ne l'abandonna définitivement qu'au commencement du XIX[e] siècle : il ne reste, là-haut, pas même des pierres en quantité suffisante pour élever une maison, les habitants ayant emporté jusqu'aux matériaux provenant de l'église, du fort et des remparts. C'est là un exemple rare d'une émigration complète ; on aurait même peine à ajouter foi à l'habitation du plateau, si les documents n'étaient pas formels et si l'on ne foulait du pied de nombreux ossements que la charrue a exhumés et qui blanchissent au soleil (2).

Rien ne subsiste, ai-je dit, de l'église primitive qui a subi le même sort que celle du Moulin-Clos de Buoux (3), dont elle était vraisemblablement contemporaine ; il suffirait d'ailleurs, pour conclure à son attribution à une époque antérieure au XI[e] siècle, de constater d'après un document dont il sera question plus loin, que cet édifice était déjà en ruines au XVI[e] siècle, que sa toiture était défoncée (4), ses portes absentes et son mur occidental renversé. Or, nous savons par de nombreux exemples, combien étaient solides les chapelles romanes de la région, puisqu'elles ont résisté jusqu'à nos jours, quoique la plupart soient depuis longtemps abandonnées (5).

(1) Les terrasses ont pu être aménagées par les habitants du Fort pour les besoins de la population du moyen âge.

(2) Ses dimensions sont de 80 mètres environ de longueur sur 40 mètres de largeur ; en 1745, il était presque entièrement abandonné, car le conseil décidait à cette date de vendre le terrain communal « où était anciennement le village au lieu appelé le Fort ». Ce terrain fut vendu par erreur, en l'an V, comme bien national.

(3) Voyez chap. I[er], *Buoux*, p. 33.

(4) L'église n'était donc pas voûtée, alors que toutes les chapelles de la région postérieures au XI[e] siècle l'étaient.

(5) Détail curieux : l'église du Fort tombait déjà en ruines qu'elle n'était point encore consacrée ; c'est ce qui résulte des termes de l'acte de la consécration faite le 27 septembre 1539 par Barthélemy Portalenqui, évêque de Troja (Italie), par commission de César Trivulce, évêque d'Apt : « Quathenus insequendo ordinationes et precepta eisdem per nos et alios predecessores nostros in precedentibus visitationibus dicte ecclesie ex commissione prefati facta et facta (*sic*) eorum ecclesiam parochialem que ibidem in eodem loco ad honorem Sancti Petri apostoli, dīu constructa et edifficata et nundum consecrata existebat necnon et altaria in eadem ecclesia existentia consecrare.... » (Original perdu ? D'après une copie du XIX[e] siècle aux archives de la paroisse.)

L'emplacement de l'église même n'est pas connu ; le document de 1542 nous apprend seulement qu'elle était juxtaposée aux remparts et contiguë au cimetière.

A côté de l'église régnait une cour extérieure, que les actes désignent pompeusement sous le terme de *claustrum;* la maison du prieur lui était attenante, ainsi qu'un four à cuire le pain ; c'est dans cette maison que se rédigeaient la plupart des actes notariés des habitants de Gargas (1); là se réunissait également quelquefois l'assemblée communale (2).

François Ier ayant ordonné en 1541 de réparer « les esgliscs de de ce dit pays [de Provence] ruinées ou venues en décadence et ayant besoing et nécessités de réparations », un délégué du sénéchal de Forcalquier se transporta le 12 mai 1541 à Gargas, avec l'évêque d'Apt, Antoine Guichard, vicaire général, et Sébastien Aymard, curé de ce village; après avoir entendu les habitants, il décida que l'église serait augmentée d'une chapelle à prendre dans les remparts, où l'on mettrait un autel; qu'une deuxième chapelle serait agrandie et que le « couvert » serait réparé de manière « qu'il n'y plorrait plus dedans et les murailles de la porte d'icelle esglise redressées et réparées bien et suffisamment et lesdites portes restantes armées de bonnes serrures » (3).

Les réparations furent faites vraisemblablement ; mais l'édifice était par trop vieux, car il s'éboula dès le commencement du XVIIIe siècle ; le conseil décida de faire démolir ce qui subsistait en 1724 (4) et fit enlever le retable, l'autel et les cloches (janvier 1738.

Au sud-est du mamelon qui portait l'ancien village et au sommet d'une petite éminence s'élevait une deuxième église pour le moins aussi ancienne que la paroisse et dédiée à Saint-Jacques. Je la trouve mentionnée dans plusieurs actes du XIVe siècle (5), et, plus tard, dans le procès-verbal de la visite faite par le délégué

(1) Notamment ceux des Brèves de Louis de Roca, notaire d'Apt (1389).

(2) Procuration des hommes de Gargas (5 septembre 1388), réunis « infra claustrum ecclesie dicti castri in quadam camera ubi est fornellum ». Brèves de Louis de Roca, fol. 107 v°.

(3) Original, collection Garcin.

(4) Archives de Gargas, BB 4, délibération du 2 avril 1724 et BB 5, délibération du 9 octobre 1728.

(5) Brèves de Rostan Alaman, 1380; Brèves de Louis de Roca, 1389, fol. 39 v°, *loco dicto subtus Sanctum Jacobum ; — idem,* fol. 75, vente d'une maison *in burgo Gargatii appelato ad collum Sancti Jacobi ; — idem,* fol. 96, legs à la lampe de Saint-Jacques, etc.

du sénéchal de Forcalquier en 1542, qui ordonna de la réparer. Il n'en subsiste aucune trace (1).

L'église paroissiale actuelle, bâtie au pied de la colline de l'ancien village, fut commencée avant 1650 (2), date à laquelle elle fut munie de cloches; la commune y ajouta pour le vicaire une maison au midi (1675), qui fut aménagée en 1700 pour recevoir l'école et les archives; des réparations furent faites au bâtiment principal et aux annexes en 1680, 1724 et 1725 et 1772.

Cette église se trouve complètement isolée, ainsi que l'ancien cimetière établi au nord et transféré aujourd'hui dans la plaine; elle ne présente aucun intérêt archéologique et artistique; elle est cependant mieux construite que la paroisse de Buoux : sa nef unique, à trois travées, terminée par une abside circulaire est voûtée, mais se trouve dépourvue de tout ornement architectural. Les quelques tableaux qui décorent les murs sont ou des copies du peintre aptésien Delpech (XVII[e] siècle) ou de naïves peintures modernes; dans une chapelle latérale (nord) les murs sont recouverts par trois panneaux sur toile, dont l'un a été coupé en deux morceaux pour ménager la place de l'autel; ces panneaux, qui accusent le faire du XVII[e] siècle, proviennent du château.

L'église de Gargas était un prieuré simple sous le titre de Saint-Pierre (3), appartenant à la manse épiscopale, ainsi qu'une partie des dîmes du terroir (4); il est mentionné dans le rôle des décimes du diocèse d'Apt au XIV[e] siècle (5). La part des dîmes attribuée au prieur fut, à la fin du XV[e], fixée au quart (6); elle était évaluée, en 1789, à 14 charges de céréales, 3 émines de légumes, 250 quintaux de raisins, 8 agneaux et un quintal de chanvre; le prieur recevait en outre 20 livres de casuel et 200 livres de l'évêque.

(1) La chapelle Saint-Jaume a eu un sort pareil à celui de l'église du Fort; on peut constater seulement qu'elle était construite sur le point culminant du mamelon et qu'un cimetière lui était contigu.

(2) Une délibération de 1675 décide que le reliquat du compte de cette année sera employé à continuer la bâtisse de l'église commencée.

(3) Testament de Rostan Alaman, de Gargas (25 avril 1394) : Brèves de Rostan Alaman, notaire.

(4) « Ecclesiam de Gargatio... omnem decimam de Orbana et medietatem decimarum de Gargatio. » (Bulle d'Adrien IV du 15 avril 1158, *Collectanea variorum diplomatum ecclesie Aptensis*, p. 410.)

(5) *Gallia christiana novissima*, province d'Aix, diocèse d'Apt, *instr.*, n° XV, p. 138.

(6) La dîme était perçue au quinzième sur les gerbes sur l'aire; un traitement particulier était fait aux Aptésiens propriétaires à Gargas, qui ne rendaient la dîme qu'au dix-huitième; ce privilège donna lieu à des discussions avec l'évêché d'Apt. (*Inventaire des archives d'Apt*, par Fage, t. III, p. 44; registre original perdu).

Sur ce revenu de 1,100 livres, le prieur avait à payer 350 livres au secondaire et à solder les frais du culte et de perception de la dîme (1). Les dîmes de Gargas et des diverses prébendes des environs furent délimitées, comme toutes celles de l'évêché et du chapitre d'Apt, par Jean Sabatier, commissaire réformateur, en 1372, afin d'éviter les procès et les scandaleuses discussions que causait leur perception (2).

A côté du prieuré de Gargas et dans le territoire existaient un autre prieuré important, celui de Bruoux.

On constate l'existence de Notre-Dame de Bruoux dès le commencement du XII[e] siècle : Laugier d'Agoult, évêque d'Apt, qui possédait cette propriété soit comme alleu familial, soit plus vraisemblablement à titre épiscopal, échangea avec l'abbé de Saint-Victor de Marseille (vers 1130), les églises de Bruoux (3) et d'Agnane (4), contre celles de Saint-Jean *in Campanias* et de Saint-Paul, dont il est question ci-après. Les documents du XIV[e] siècle mentionnent fréquemment Notre-Dame de Bruoux, dont le luminaire recevait par testament des dons de tous les habitants de Gargas ; ce prieuré est cité dans le rôle des décimes du diocèse d'Apt (1305) : *Dominus Salvaricus Boti, canonicus Aptensis priorque ecclesiarum Sancti Petri de Recluso* (5) *et Beate Marie de Briolis, IV libras* (6).

Le 26 septembre 1364, Pierre de Sainte-Marie, chanoine d'Apt et prieur de Bruoux, échangea son prieuré avec celui de Villars (7), qu'avait obtenu Louis de Roca, notaire d'Apt, qui était clerc (8). Nous voyons par les documents postérieurs que les prieurs de Bruoux ne résidaient jamais et que le service religieux, les jours de fête, était assuré par un vicaire de village voisin ; c'était là, d'ailleurs, un sort commun à tous les petits prieurés de campagne. Au début de la Révolution, le titulaire de Bruoux, Thomas

(1) Les frais de perception de la dîme étaient, avant 1405, à la charge exclusive du prieur ; à cette date, P. Bonfils, titulaire, fit avec l'évêque d'Apt, Jean Fillet, une transaction d'après laquelle les frais devaient être communs ; le foulage fut fait par égales parts, ainsi que la fourniture des pelles. (Brèves de Colin Brisson, notaire d'Apt, 1[er] août 1405, fol. 113 v°.)

(2) Archives communales d'Apt, AA 11.

(3) *Ecclesia Beate Marie de Briolis.*

(4) Église ruinée dans le territoire de Saint-Saturnin d'Apt.

(5) Prieuré non identifié.

(6) Rotulus decimae per diocesim (*Gallia christiana novissima*, province d'Aix, p. 138).

(7) Villars, canton d'Apt (Vaucluse).

(8) Brèves de Louis de Roca, fol. 16 v°.

Troulier, habitait Villeneuve-lez-Avignon; d'après sa déclaration officielle (1), le prieuré comprenait une chapelle et un bâtiment d'exploitation, affermé en mégerie, avec un tènement de terre produisant dix charges de blé, une charge et demie de pois chiches, 30 quintaux de raisins, 50 livres de glands, 30 livres de feuilles de mûrier et pouvant nourrir un troupeau de moutons d'un revenu de 150 livres.

En outre, le prieur prélevait sur une étendue qui n'est pas délimitée dans l'acte, la dîme au quinzième des céréales et des légumes, et au vingtième des raisins. Les revenus du prieuré servaient au paiement des décimes du clergé (37 livres) et du curé de Gargas qui célébrait la messe à Bruoux une fois par an (3 livres). Bruoux était ainsi devenu depuis longtemps un bénéfice ecclésiastique, dont le titulaire oubliait pour ainsi dire les obligations primitives (2).

L'édifice religieux dont il est question vers 1130 dans l'échange conclu entre Laugier d'Agoult et l'abbaye de Saint-Victor, n'existe plus (3); celui qui l'a remplacé au XIIIe siècle, transformé aujourd'hui en bergerie et grenier à foin, n'a conservé que sa voûte. La nef, à deux travées, veuve de son abside, est voûtée en tiers point ; l'appareil est soigné, surtout à la voûte, où il est constitué par des moellons allongés, réguliers et à joints unis ; les contreforts, rudimentaires, correspondent intérieurement à des pilastres peu saillants surmontés de chapiteaux cubiques, dont un seul a reçu une décoration assez rudimentaire : soit par suite de pénurie soit à cause des guerres, les autres sont demeurés à l'état brut. Le cordon qui règne à la naissance de la voûte est formé simplement d'un bandeau, d'un cavet et d'un quart de rond. Tout autre élément d'appréciation ayant disparu, les portes et les fenêtres n'existant plus, on ne peut assigner à Notre-Dame de Bruoux qu'une date approximative de construction : à en juger

(1) Archives de Gargas, BB 6, 14 mars 1790.

(2) Il a tenu à bien peu de chose que Bruoux ne fût érigé en communauté au XVIe siècle, comme beaucoup d'autres groupes d'habitations de la Provence, non encore affouagés à cette époque. D'après la visite des lieux faite en 1540 par un commissaire spécial, on ne trouva à Bruoux que quelques habitants. Ceux-ci, déclare le procès-verbal, « ont dict que ledict lieu de Bruoux estoit inhabité et seulement un prieuré qu'on appelle Notre-Dame de Bruoulx et n'y a que une esglise et une maison dirrupte et auprès une bastide où demeure le rentier du prieur ». (Archives des Bouches-du-Rhône, B 201, fol. XI v°.)

(3) Il est permis de penser que cet édifice primitif était antérieur au Xe siècle, puisque sa réédification fut jugée nécessaire dès le XIIIe siècle.

cependant par la voûte et le choix remarquable des matériaux, il est permis de fixer aux environs de 1250 l'époque de sa réédification (1).

D'autres églises existaient jadis dans le terroir de Gargas ; celle de Saint-Paul, mentionnée dans les bulles de 1079 et 1113, confirmant les possessions de l'abbaye Saint-Victor, n'est plus citée dans celle de 1135, ce qui permet de croire qu'elle était déjà ruinée. La chapelle de Notre-Dame de Bellevue (*Sancta Maria de Bellovido*), celle de Saint-Laurent, dont j'ai rencontré la mention dans un document (2) devaient être comme la précédente d'origine mérovingienne ou carolingienne, car il n'est plus question de l'une et de l'autre dans les textes postérieurs ; leur emplacement même n'est pas connu.

La chapelle de Saint-Denis, qui fut réparée en 1772, est maintenant une simple maison d'habitation ; celle du Logis-neuf, bâtie au XVIIIe siècle par Simon Janselme, de Gargas, près de la route d'Avignon à Apt, est à peu près abandonnée (3).

Le village primitif de Gargas était entouré de remparts, ainsi qu'en témoignent nombre d'actes du XIVe siècle, et défendu par un fort, qui joua un rôle assez important au cours des guerres religieuses des XVIe et XVIIe siècles. Son histoire constitue à peu de chose près toute l'histoire politique de la commune ; pendant le moyen âge il était le refuge naturel des populations voisines, mais il ne pouvait défendre le terroir lui-même lors des fréquents passages de bandes armées. En 1361, une troupe de routiers, après avoir ravagé le comté Venaissin, vint attaquer la ville d'Apt, et chemin faisant, pilla la campagne de Gargas et incendia l'abbaye de Sainte-Croix, établie sur la limite de Gargas et de Roussillon (4) ; les religieuses, et l'abbesse Aycelène d'Apt se réfugièrent dans le fort, d'où, rapporte Remerville, elles purent voir les soudards emmener les troupeaux de bœufs razziés dans la plaine (5). Si l'histoire ne nous a pas conservé la mention de faits semblables, on ne peut douter que les ravages aient été fréquents, car les mentions relatives aux calamités publiques contenues dans les

(1) J'ai cru inutile de reproduire le plan très simple de cette chapelle ; les dimensions sont en longueur de 11 mètres et en largeur de 6 mètres, murs compris.

(2) Testament d'Alasacie Alaman. (Brèves de Urbain Bonnet, 1413.)

(3) Archives de Gargas, BB 5, délibération du 9 octobre 1728

(4) L'abbaye de Sainte-Croix, à la suite de cet incendie, fut transférée dans l'enceinte d'Apt : il sera question des ruines de l'ancien édifice dans le chapitre consacré à Roussillon.

(5) Remerville, *Histoire d'Apt*, p. 435-436.

actes notariés, les désemparations de terre tenues à emphythéose; les réductions de cens deviennent très nombreuses à la fin du XIVe siècle; il se produisit certainement, vers 1377, de nouvelles incursions dans le terroir, car nous voyons, le 22 décembre 1377, certain Pierre Rigordier, de Roussillon, décharger Monet Christol de Gargas, de tout ce qu'il pourrait lui réclamer du fait de bœufs qui ont été dérobés pendant les guerres : « Pro quibusdam bobus dicti Petri, capti tempore guerrarum » (1).

De même que les forts de Buoux, de Gignac, de Roquefure, etc., celui de Gargas fut l'objectif des partis religieux et polititiques au XVIe siècle. La Réforme avait, dès ses débuts, fait de nombreux adeptes dans la région ouest de la vallée du Caulon et c'est à Roquefure qu'avaient lieu les réunions clandestines et les prêches des premiers apôtres du calvinisme. Aussi Gargas fut-il compris dans la terrible répression qui ensanglanta la Haute-Provence : plusieurs de ses habitants furent massacrés et des maisons y furent brûlées (1545) (2); les protestants de ce pays, unis à ceux de quelques villages voisins avaient d'ailleurs organisé la résistance et battu tout d'abord les soldats de l'expédition (3).

Le fort de Gargas, repris par les reformés en 1574, fournit un point d'appui aux troupes du baron d'Allemagne et d'Estoublon qui venaient harceler les environs d'Apt en 1575 ; enlevé par les catholiques à une date inconnue, il fut de nouveau saisi par les troupes des religionnaires commandées par Ramefort et Montbrun (27 février 1589), qui s'en emparèrent au moyen de pétards et s'y établirent solidement. Autric des Baumettes, gouverneur d'Apt, afin de tenir les protestants en haleine et d'empêcher leurs sorties, plaça une garnison aptésienne dans le château seigneurial situé sur la pente occidentale du mamelon (septembre 1589).

La place dut subir d'autres vicissitudes au cours des guerres de la ligue; en 1596, une compagnie du baron d'Oise qui s'y était retranchée inquiétait la campagne voisine et résistait à toutes les tentatives de conciliation; cette résistance devait être le signal de la disparition du fort de Gargas et de l'exode des dernières familles attardées sur le plateau.

(1) Brèves de Rostan Alaman, fol. 132 v°. Cf. sur les incursions des routiers : Labande, *Bertrand du Guesclin et les États pontificaux de France*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1904, p. 42, passim.

(2) Justin, *Histoire des guerres excitées dans le Comtat-Venaissin*, t. I, p. 67.

(3) Remerville, *op. cit.*, p. 532.

Sur un ordre du duc de Guise et à la suite d'un arrêt de la cour de Provence, les capitaines Taxil, Bastian, Illy et Cornillon qui tenaient la place furent sommés de l'évacuer (décembre 1595); ils refusèrent d'obéir et firent la sourde oreille à toutes les démarches officieuses, prétendant exiger de la ville d'Apt et des communes limitrophes des contributions de guerre assez considérables. Vainement, le premier consul d'Apt, Jacques Dubois de Saint-Vincent, à la tête d'une troupe de fortune et aidé des paysans voisins, organisa-t-il l'investissement du fort : le siège s'éternisa jusqu'à ce que les officiers de la garnison eussent reçu une partie de la somme réclamée. Les assiégeants procédèrent alors à la destruction complète des ouvrages de défense (premiers mois de 1597) (1).

Cet épisode démontre l'importance stratégique de ces fortifications, disséminées dans toute la région, aux abords des grandes routes, des rivières et des villages ; lorsque le fort de Gargas eut été rasé, les habitants furent les premiers à regretter sa disparition : la commune, pour se défendre des incursions des réformés en garnison à Lacoste, fit acheter, en 1649, de la poudre, des balles et 24 mousquets et tenta de relever une partie des défenses au moyen de corvées imposées aux agriculteurs (2). Les consuls demandèrent en outre des renforts aux Aptésiens et placèrent quelques hommes de garde dans l'ancien village, hâtivement entouré de murs. Là se terminent les annales de la petite citadelle, devenue impuissante à défendre une population désormais dispersée sur toute l'étendue du terroir.

(1) Remerville, *op. cit.*, p. 657-694.
(2) Archives de Gargas, BB 2, délibérations des 18 juin et 16 août 1649.

IV.

LE CHATEAU ET LA SEIGNEURIE.

Les possesseurs du fief de Gargas ne se contentèrent bientôt plus de l'ancien donjon construit sur le plateau pour la défense du village ; suivant l'exemple de ses vassaux, il fit construire au bas de la colline et à l'ouest une demeure, forte toujours, mais aménagée selon les goûts et les besoins de l'époque. Partout ailleurs, dans les villages voisins, les habitants guidés dans leur déplacement, ont groupé leurs nouvelles demeures autour d'un édifice seigneurial ou religieux ; lorsque le châtelain ne se déplaçait pas, les villageois transféraient rarement leur domicile au-delà de la base de la colline où s'était formé leur berceau. Pourquoi n'en fut-il pas de même à Gargas ? Je crois, ainsi qu'il a été dit plus haut, que le mouvement d'émigration précéda notablement l'abandon de la demeure féodale primitive.

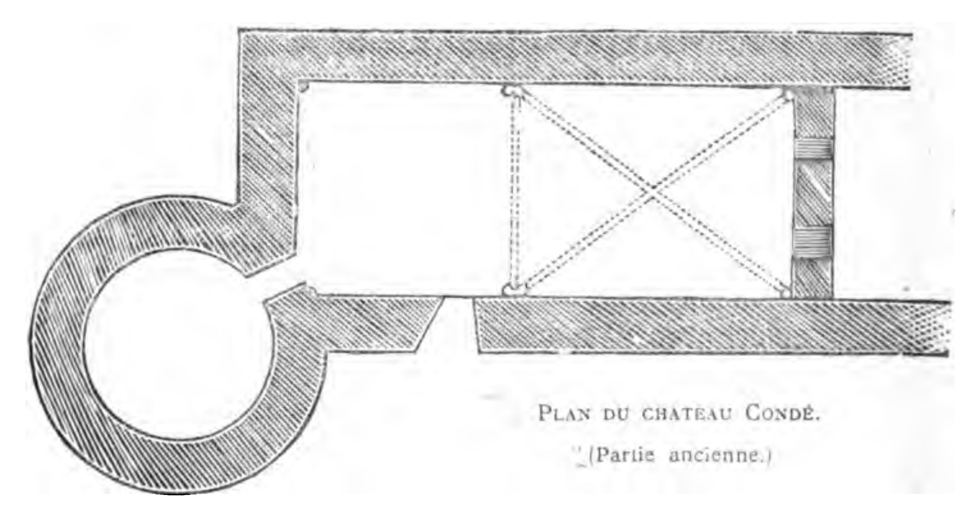
Quoi qu'il en soit, le nouveau manoir demeura toujours isolé, et, pas plus que l'église paroissiale, il n'eut le don d'attirer près de ses murs les émigrants du plateau.

Par suite de l'absence continue des seigneurs successifs, qui ne vinrent jamais occuper leur demeure à partir du XVIe siècle, le château ne fut bientôt plus qu'un simple logement des fermiers des terres et des droits seigneuriaux de Gargas. Après sa vente comme bien national, il fut en outre profondément transformé et perdit à peu près son caractère primitif au cours du siècle dernier. Seuls, au rez de chaussée du côté nord, subsistent une partie des murs établis avec un fort talus, en très bel appareil, quelques caves voûtées, une tour démantelée et la presque totalité d'une chapelle privée de son abside.

Cette chapelle, qui a dû être utilisée pour le service de la population de la plaine jusqu'à la construction de la paroisse moderne, était constituée par une nef à deux travées, voûtée sur croisées d'ogives, orientée à l'est et communiquant avec la tour d'angle du nord-est. Elle est construite en matériaux bien taillés et allongés ; à chacun des angles une colonnette très simple supporte la retombée des arcs de la voûte.

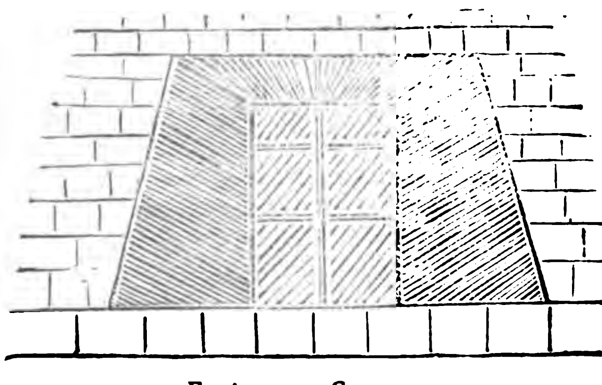
En tenant compte du profil assez rudimentaire de ces arcs, de

la grande sobriété de la décoration en même temps que de l'emploi d'un appareil particulièrement soigné, il est possible de fixer la première moitié du XIIIe siècle comme date de la construction de la chapelle et par suite du château dont elle fait partie intégrante.



Plan du Chateau Condé.
(Partie ancienne.)

Les diverses portions anciennes de l'édifice ont des murs d'une épaisseur moyenne de 1 m. 50, qui dessinent le plan adopté, de type rectangulaire, probablement sans donjon et flanqué de tours d'angles rondes. Les deux seules fenêtres primitives qui n'ont pas été transformées épousent en coupe le talus de la façade et sont brusquement ébrasées; il en est de même de la porte donnant accès à la chapelle et à la tour, dont l'ouverture est irrégulière et plus fortement accentuée dans la paroi de droite que dans celle de gauche.



Fenêtre du Chateau.

L'ancien château de Gargas appartient depuis 1863 à la commune, qui a installé dans les appartements seigneuriaux la mairie et les écoles primaires.

*
* *

L'histoire féodale de Gargas est intimement liée à celle de la région d'Apt et de la famille d'Agoult-Simiane, possesseur dès le XIe siècle, au moins, du plus grand nombre des fiefs formés aux dépens de l'ancien comté carolingien d'Apt (1). Les premiers tenanciers allodiaux de Gargas mentionnés dans les textes sont précisément des membres de cette puissante famille de la Haute-Provence : Humbert d'Agoult, a partir duquel la généalogie se précise possédait une partie du domaine important de *Campanias* (1090), dont les autres fractions appartenaient à des parents rapprochés, tels Emma et Bermond (1033), Guarac et Varacon frères, seigneurs de Saignon ; les actes témoignent irrécusablement de leur parfaite communauté d'intérêts et d'origine (2).

Un des descendants d'Humbert, Laugier d'Agoult, évêque d'Apt (1103-1143) reçut en héritage une partie d'Apt, Saignon, Gordes et Gargas ; c'est à ce moment que s'accentue le morcellement de la vaste propriété féodale englobant toute la région d'Apt, de Sault et de Gordes, depuis le Léberon jusqu'aux monts de Vaucluse. Laugier gratifia de la seigneurie de Gargas, avec réserve d'usufruit, ses neveux Guirand, Bertrand et Rostang de Simiane, fils de Rambaud, baron de Sault et seigneur de Caseneuve (3).

Rostang mourut sans postérité.

Bertrand, baron de Sault (vivant en 1145 et 1168) et ses descendants Rostang III, Bertrand-Rambaud et Bertrand-Raybaud furent coseigneurs de Gargas en même temps que les descendants de Guirand, troisième neveu de l'évêque Laugier (4).

(1) Ce n'est point ici le lieu de démontrer comment ce morcellement s'est opéré, ni quelles furent, dans le moyen âge, les étroites relations de parenté entre tous les grands propriétaires dont les actes remplissent la majeure partie du *Cartulaire de l'église d'Apt*; ce point spécial de l'histoire féodale de la vallée du Caulon sera étudié dans une *Histoire d'Apt* en préparation.

(2) *Collectanea*.., p. 94, et nombre d'autres actes; Guarac donne à l'église d'Apt des biens situés « subtus Gargatio quantu m mihi pars obvenit ».

(3) *Collectanea*..., p. 405, sans date, mais vers 1130.

(4) Une convention conclue le 12 octobre 1233, entre Geoffroy II, évêque d'Apt, et Raybaud de Simiane (*Collectanea*.. . p. 489), nous apprend que Roquefure était un arrière-fief démembré de celui de Gargas par un échange intervenu entre l'église

Bertrand Raybaud étant mort sans postérité, le fief de Gargas passa en entier aux successeurs de Guirand, qui possédaient partie de la seigneurie d'Apt. Voici l'ordre de leur filiation :

Guirand II de Simiane.

Guidet de Simiane, dont les enfants : Guirand IV et Bertrand-Raybaud, marquis de Gordes, se partagèrent Gargas, qui demeura définitivement à celui-ci, la branche de Guirand IV étant tombée en quenouille avec Raybaudette de Simiane, dame des Baux (1252).

Guirand V, seigneur de Gargas et coseigneur d'Apt (1299).

Guirand VI de Simiane, marié vers 1322.

Bertrand-Raybaud, mort en 1343, au siège d'Algésiras, sans enfants.

Son frère, Guirand VII, hérita le fief de Gargas (1371).

Guinot de Simiane (1386) ;

Bertrand-Rambaud IV, chambellan du comte de Provence (1427) ;

Jacques Raybaud, coseigneur d'Apt, seigneur de Gordes, Caseneuve et Gargas.

Guirand VIII, baron de Caseneuve, seigneur de Gargas (1487).

Bertrand-Rambaud V.

Bertrand-Rambaud VI, baron de Caseneuve (1), conseiller du roi, lieutenant-général en Dauphiné, prit part, au cours des luttes religieuses, aux batailles de Marsal, de Die (1575) et fut tué au combat de Montélimar (1578).

Balthazar, baron de Gordes, capitaine d'infanterie, mort à la bataille de Monestier (1564-1586).

Guillaume, capitaine de gardes écossaises, gouverneur de Pont-Saint-Esprit, obtint par lettres patentes (février 1615), en récompense de ses brillants services à l'armée, l'érection du fief de Gordes en marquisat.

François, marquis de Gordes, comte de Carcès, grand-sénéchal de Provence (1655).

Pierre-Gabriel, capitaine de cavalerie, mourut prisonnier, ne laissant pas de postérité, vers 1680 ; son frère, Jacques de Simiane,

d'Apt et divers membres de la famille de Simiane, échange qui fit passer Saint-Martin-de-Castillon dans le domaine de celle-ci. Ces actes seront analysés dans le chapitre qui sera consacré à l'ancien village de Roquefure.

(1) Les possessions de cette branche de la famille de Simiane comprenaient en outre Caseneuve, Gordes, partie de Goult (Vaucluse) et Cabanes (Bouches-du-Rhône).

chanoine de Lyon et sa sœur Anne-Thérèse, étaient à ce moment les seuls représentants des Simiane-Gordes.

Anne-Thérèse, en se mariant avec Edme de Simiane-Moncha, lui porta toutes les possessions de sa famille (1680); sa fille unique, Anne-Marie-Christine, les transféra à son mari, Emmanuel-Théodose de la Tour, gouverneur d'Auvergne (1667-1730), duc de Bouillon. Elle mourut en 1739, ne laissant également qu'une fille, Anne-Marie-Louise, mariée à Charles, duc de Rohan, maréchal de France, qui devint de ce fait marquis de Gordes, seigneur de Gargas, Caseneuve, etc.

Leur unique enfant Charlotte, née en 1737, épousa en 1753 Louis-Joseph, prince de Condé (1736-1818), qui quitta la France dès le mois de juillet 1789 et fut l'un des principaux chefs de l'émigration.

C'était donc le prince de Condé qui possédait la seigneurie de Gargas lorsque éclata la Révolution (1).

***

Il n'est pas inutile de mentionner à la suite des seigneurs les familles principales de Gargas, dont les unes, telle celle des Alaman, prirent une part prépondérante aux affaires communales (2) et les autres acquirent de façon ou d'autre un titre de noblesse. Ceux-ci, issus de familles bourgeoises, n'étaient pas plus riches que les paysans placés à la tête des affaires communales : ils étaient même parfois plutôt besogneux ; un acte du 31 janvier 1380 (n. st.) nous montre noble Hugues Artaud de Gargas payant à autre noble Barras de Barras, son gendre,

(1) Le fief de Gargas était compris dans le fermage consenti moyennant 76,158 livres, de toutes les possessions de la maison de Condé en Provence. Le 3 juin 1786, P.-Henri-Joseph Girard, père du célèbre Philippe de Girard, signait pour le compte de son beau-père F.-César Boulay, négociant de Marseille, un nouveau bail de ces propriétés pour la période de 1791 à 1799. (Copie de la collection Garcin, à Apt.)

(2) Un grand nombre d'actes notariés du XIVe et du XVe siècle concernent cette famille et accusent sa richesse financière et territoriale ; Alasacie Alaman et son mari, Rostang Alaman, dit *Lobles*, qui testent le 25 avril 1394, sont dans une aisance réelle, si l'on tient compte surtout de la misère générale en Provence à la fin du XIVe siècle. Ce dernier fait des dons pieux importants et laisse à sa fille 80 florins d'or. Il possédait une maison sur le Fort et de nombreuses terres ; il assure avant de mourir l'existence de sa veuve en lui garantissant annuellement deux salmées de blé de première qualité, 20 coupes de vin, une coupe de vinaigre et 3 florins 4 sols pour ses menus besoins et ses vêtements. Tous ces legs sont faits en dehors de l'héritage qu'il laisse à son fils unique. (Brèves de Rostang Alaman, 1374.)

coseigneur de l'Échelle (1), les cinquante florins de dot de sa fille (2). Par acte du même jour, le même Barras reconnait devoir à son beau-frère 500 florins de dot, sur lesquels il remet en acompte *treize* florins. Laugier de Gargas, hobereau de même qualité, est incarcéré en 1427 dans les prisons comtales d'Apt pour une dette de huit éminées de céréales (3) et n'est relaxé que sous promesse de paiement dans la huitaine (4).

∴

La seigneurie de Gargas comprenait la haute, moyenne et basse justice, au moins pendant le moyen âge (5); mais je n'ai pas rencontré dans les nombreux documents consultés une mention qui permette de supposer qu'un juge particulier ait été jamais établi dans le village même par les comtes de Simiane; ceux-ci, et à plus forte raison leurs successeurs qui possédaient Gordes, avaient leur cour installée dans ce dernier château et chargée de l'administration de la justice pour toutes leurs possessions (6). Il y avait cependant à Gargas un baile ou un clavaire (quelquefois les deux), représentant les intérêts administratifs et pécuniaires du seigneur; le prieur de Gargas était fréquemment clavaire seigneurial (7). Le baile était choisi parmi les habitants du village et ajoutait parfois à son titre celui de viguier (8), à

(1) B sses-Alpes.

(2) Brèves de Rostang Alaman, 1378-1379.

(3) Soit 170 litres environ.

(4) Brèves d'Elzéar Ricard, 10 février 1427.

(5) On sait combien furent rapidement restreintes à peu de chose les petites justices seigneuriales de province, à partir du XVII[e] siècle ; elles étaient même à la fin du moyen âge en opposition avec les magistrats royaux qui saisissaient toutes les occasions de diminuer l'importance, parfois toute nominale et théorique des juges particuliers ; on peut constater, dès 1413, cette tendance du pouvoir royal dans un acte judiciaire (Archives communales d'Apt, FF2) dressé à l'occasion d'un vingtain général imposé par la commune de Gargas et contre lequel protestait Rambaud de Simiane. Le juge du siège de Forcalquier, en réponse aux affirmations de celui-ci « que toutes les possessions de Gargas ont été baillées à cens aux habitants par lui ou ses ancêtres »... « que tous les habitants ont fait serment de fidélité »... « qu'il a le droit de recouvrer les terres baillées à cens et qu'il est franc de taille », etc., le juge répondit imperturbablement : « non credit... ignorat... non credit ad fines quos tendit... » et termina par cette conclusion : « de creditis credit, de non creditis non credit. »

(6) En 1790, il y avait cependant à Gargas : un juge local, non résidant (Mézard, avocat d'Apt) dont le traitement était fixé à 30 fr. par an ; un procureur juridictionnel payé 10 fr.; un sergent seigneurial (12 livres de gages), et un garde-chasse (25 livres).

(7) Pons Bonfils, prieur, clavaire seigneurial en 1385, 1389, 1392.

(8) Bertrand Bayle, viguier et procureur de Gargas. (Brèves de Louis de Roca, 6 septembre 1389.)

l'imitation des officiers de Provence. Malgré ses fonctions, et dès le XIVe siècle, la justice souveraine ne se faisait pas faute de le convoquer devant la cour d'Apt et de le condamner en cas d'infraction aux coutumes provençales (1).

Plus tard, le titre de baile, tombant en désuétude, fut supplanté par celui de viguier, dont les droits et les devoirs paraissent fort restreints, tandis que le clavaire était remplacé, bien longtemps avant la Révolution, par un représentant dont les fonctions rappelaient celles d'un intendant.

A côté de la juridiction de plus en plus diminuée par les empiètements de la justice royale, le seigneur de Gargas possédait des droits utiles fort lucratifs, que son représentant maintenait avec d'autant plus de rigueur que son maître avait besoin de revenus effectifs pour tenir rang à la cour ou à l'armée.

Le domaine particulier, d'abord. Il ne fut jamais très important à Gargas, toutes les terres à peu de chose près ayant été successivement et de bonne heure remises emphytéotiquement aux habitants. En 1789, le prince de Condé avait, outre le château occupé par les fermiers, une bergerie, quelques prés et jardins, les domaines de la grande et petite Ferrage (2), et deux moulins dont les revenus venaient accroître les droits perçus sur les propriétés des habitants (3).

La *tasque*, redevance prélevée sur tous les grains et légumes (4) à raison du huitième, produisait en 1789 3,100 livres.

La *banalité* des moulins, 366 livres.

Les *lods* (5) perçus au sixième du prix des mutations d'immeubles soumis à la directe universelle, 285 livres.

Les *cens*, à raison d'une émine de blé payable par chaque famille, 517 livres.

(1) Pierre Balbi, baile de Gargas, est condamné à cent sous d'amende en 1325, pour coups et blessures ; un serviteur de la cour de ce village est atteint de la même peine pour un fait semblable. (Archives des Bouches-du-Rhône, *Claverie d'Apt*, B 1684, fol. 14 v° et 15.)

(2) *Ferrago*, domaine cultivé, au moyen âge.

(3) La banalité donnait lieu, plus que tous les autres droits seigneuriaux, à de violentes réclamations de la part des assujettis ; les gens de Gargas se plaignent fréquemment : en 1654, le conseil décide de recourir à M. de Gordes, parce que son fermier a loué les moulins banaux à « un homme criminel ». (Archives de Gargas, BB 2.)

(4) La *tasque* était payée en raison de ce que la terre appartenant entièrement au seigneur, celui-ci l'avait cédée progressivement aux habitants, moyennant une redevance emphytéotique uniforme. Elle était perçue après le prélèvement de la dîme, sans que le tenancier pût déduire ses frais de semence, de labour et de récolte.

(5) Droit de mutation au profit du seigneur local.

Sur divers biens fonds particuliers, le seigneur de Gargas prélevait en outre des redevances en grains, poules ou argent, qui s'élevaient à 283 livres annuellement.

Au total, d'après les déclarations des experts de 1789 (1), le revenu foncier féodal de Gargas pouvait être évalué à 4,750 livres, non compris le produit des domaines et de la justice particulière, celui-ci évidemment fort réduit.

Voilà pour les bénéfices. Quelles étaient en échange les charges du seigneur de Gargas vis-à-vis de la communauté, ou tout au moins l'assistance que celle-ci en retirait? Nous savons par l'histoire générale de la formation de la puissance féodale que celle-ci défendit les habitants groupés autour du château ou plutôt du donjon primitif contre les invasions et les incursions des routiers pendant le haut moyen âge ; mais il est évident que plus tard, [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

souvent, mais sans résultat, les consuls réclamèrent à leur seigneur les sommes avancées dont les habitants payaient l'intérêt ; ils se plaignent doucement et font représenter en 1698 au marquis de Gordes que les finances communales sont obérées (1) ; en 1728, quatre-vingts ans après le prêt, une réclamation du même genre n'avait pas plus d'effet et la famille de Simiane s'éteignait sans avoir remboursé la dette (2).

Malgré cela, les administrateurs ne cessent pas leurs cadeaux parfois sollicités par le bénéficiaire : apprend-on que le marquis de Gordes se trouve en Provence et que la commune de Gordes lui a fait présent de cent livres, le conseil de décider aussitôt l'octroi d'un don en argent (1679). C'est, en d'autres occasions, 300 livres et 18 dindons (1651) qu'envoient les habitants. En juin 1652, quatre représentants de Gargas portent à Mme de Doni, parente du seigneur, de passage à Avignon, trois douzaines de volailles ; le cadeau est renouvelé un mois après. On trouve ainsi des présents nombreux en 1738, à l'occasion d'un mariage, en 1639, en 1645, en 1647, etc. Le 8 avril 1645, l'assemblée communale emprunte 300 livres pour « gratifier M. le marquis », car la commune de Gordes a donné pour sa part mille livres et l'agent du seigneur *réclame* « que Gargas fasse à proportion ». Trois ans auparavant, un gentilhomme écuyer de M. de Gordes était également venu représenter aux consuls que les gens de Gordes avaient fait un présent à leur châtelain pour l'équipement de la compagnie de cavalerie qui lui appartenait ; Gargas, pour ne pas demeurer en reste, emprunta 400 livres et décida qu'au cas où l'on ne trouverait pas de prêteur, la somme serait perçue par contrainte sur les plus notoires habitants (3).

Au cours du XVIIIe siècle, peut-être en raison de l'éloignement de plus en plus accentué des nouveaux possesseurs de la seigneurie, qui n'ont plus d'attaches anciennes en Provence, le système se modifie ; la commune se borne à députer parfois auprès d'un membre de la famille, lorsque celle-ci est en déplacement dans le midi (4) ; mais les cadeaux sont supprimés et les délégués ne présentent plus à leur suzerain que l'expression de leur profond respect.

(1) Archives de Gargas, BB4, 1er mai 1698.

(2) *Idem*, BB 5, 12 juin 1728.

(3) Archives de Gargas, BB2, 4 janvier 1642.

(4) Délégation auprès de la princesse de Carignan, belle-mère du prince de Soubise, de passage à Aix (1744).

∴

Le régime des droits d'usage (vaine pâture, lignerage, bosqueyrage, etc.) possédés par les habitants des communes de la région aptésienne, soit sur leur propre territoire, soit sur les terroirs voisins, nous fournit des preuves manifestes de la formation des villages et des communes par le morcellement de la grande propriété féodale primitive, issue du comté carolingien d'Apt, dont les limites n'étaient autres que celles de la cité gallo-romaine elle-même. Les effets de ce morcellement peuvent être observés jusqu'au XVI[e] siècle, et même plus tard, lorsque les communes fonctionnent normalement soit à la suite d'une organisation ancienne soit par nécessité administrative.

En Provence, les terres gastes (1), les pâturages et les bois appartenaient naturellement au seigneur du lieu (2); les communes, au contraire, devaient, comme les particuliers, prouver leur possession par titre; quant aux droits d'usage, les habitants d'un fief en jouissaient sans discussion, à moins qu'une convention les eût limités en étendue ou en importance.

Nous aurons l'occasion de recenser les droits de parcours et de lignerage que possédaient les habitants d'Apt dans toutes les communes limitrophes. Or, n'est-ce point là une trace de l'ancienne constitution territoriale? Lors du groupement de certaines agglomérations rurales autour d'un donjon, d'un fort ou d'une ancienne villa, et par suite du morcellement de l'*urbs* mérovingien et de la cité gallo-romaine, entre les membres d'une première famille féodale, les Aptésiens perdirent bien des fractions de leur terroir, mais conservèrent sur toute l'étendue de l'ancienne unité administrative le droit imprescriptible d'y faire dépaître leurs troupeaux, d'y couper du bois pour la construction et les usages domestiques, etc. Ces droits, parfois consacrés plus tard par des titres, alors qu'ils étaient déjà discutés, tombèrent progressivement en désuétude, autant par négligence des administrations qu'en conséquence des modifications de la vie sociale.

Plusieurs exemples de cet état de choses nous sont fournis par la commune de Gargas. De temps immémorial — et si l'opinion exprimée précédemment est exacte, par suite de l'émiette-

(1) Terres vagues livrées à la vaine pâture.

(2) *Jurisprudence observée en Provence...*, 1756, t. II, p. 192 et passim.

ment du fief primitif — les habitants de Gargas avaient, sur le terroir de Saint-Saturnin d'Apt, droit de pâturage, lignerage « pour faire du charbon, des cabrions et des lattes », ainsi que s'exprime un acte du 20 novembre 1223 (1).

Il est probable que consécutivement à une division du fief de Saint-Saturnin antérieure au XII[e] siècle, la nécessité fut reconnue de laisser aux gens de Gargas des pâtures suffisantes pour leurs troupeaux et des bois pour le chauffage et la construction; l'acte de 1223 plus haut cité précisa les termes de la permission, mais point suffisamment pour que de longues discussions ne surgissent dès lors entre les habitants de Gargas et les seigneurs de Saint-Saturnin; en 1388, Briande d'Agoult, comtesse de Lune, dame de ce lieu, réclamait aux cultivateurs de Gargas : pour une charrue complète, une émine d'annone; pour une 1/2 charrue, une demi-émine, et à chaque brassier (2) sans charrue, 1 émine d'avoine, à payer annuellement en compensation des droits qu'ils possédaient à Saint-Saturnin. Les syndics de Gargas, au nom de leurs commettants, refusaient le paiement de cet impôt et de ses arrérages. Un procès allait s'engager, dont nous ne connaissons que les préliminaires (3), et qui se termina par la conclusion d'un arbitrage : par acte du 24 juin 1380, les parties désignèrent comme arbitres Antoine de la Croix, viguier des terres du baron de Sault et Bertrand Bayle, viguier de la seigneurie de Gargas (4). Ceux-ci par leur sentence, inscrite au bas de cet acte, décidèrent que les syndics de Gargas et les habitants seraient libérés de toute prestation de cens, fixèrent à soixante florins d'or le montant des arrérages à payer par la commune dans un délai de deux ans, et après avoir cassé la transaction de 1223, supprimèrent aux bénéficiaires le droit de bosqueyrage, lignerage et pâtu-

(1) Cité en partie dans un compromis du 24 juin 1388, comme extrait des minutes de Jacques Porque, notaire d'Apt.

(2) Du bas-latin *brasserius*, ouvrier travaillant seulement avec ses bras; ce terme désignait surtout les travailleurs agricoles

(3) Vingt-cinq chefs de famille constituant la communauté de Gargas, réunis le 21 juin 1388 dans l'église, désignaient comme syndics « yconomos et procuratores », Guillaume Alaman et Guillaume Tamisier (Brèves de Louis de Roca, fol. 84); le 24 juin suivant avait lieu une tentative de conciliation, car des arbitres étaient choisis et un compromis, demeuré en blanc, commencé le 20 septembre de la même année (Brèves de Louis de Roca, fol. 85 et fol. 113). Cette tentative n'ayant pas donné de résultat, la comtesse de Lune désignait pour ses procureurs M[e] Bernard Champfleuri, d'Avignon, Jean Gras et Pierre Audouin, d'Apt, chargés de soutenir sa cause (Brèves de Louis de Roca, 30 décembre 1388 (n. st.), fol. 2).

(4) Etendues de Rostang Bonnet, 1375-1376, fol. 90.

rage dont ils jouissaient à Saint-Saturnin. Briande d'Agoult obtenait gain de cause complet (1) et faisait disparaître ainsi la charge primitivement imposée sur son propre fief.

Pendant ce temps, les habitants d'Apt n'exerçaient pas sans discussion leur privilège de dépaître leurs troupeaux et de prendre du bois dans le terroir de Gargas; des contestations s'étaient produites depuis longtemps, lorsque le conseil chargea les syndics de parler à ce sujet à Bertrand-Rambaud de Simiane, seigneur de Gargas (24 novembre 1419) (2); des incidents se produisaient, amenant parfois des démêlés judiciaires (3); des bergers d'Apt ayant été molestés, des troupeaux saisis par le baile de Gargas, la commune d'Apt décidait de poursuivre le procès (4) avec d'autant plus de vigueur que le seigneur de Gargas venait d'aliéner les pâturages et glandages de sa seigneurie (1455). La seconde moitié du XVe siècle fut signalée par une série ininterrompue de litiges, de jugements et de transactions aussitôt violées que conclues (5); mais, au-delà de 1500, il n'est plus question des droits des Aptésiens, sans qu'il existe une trace d'accord ou d'abandon définitif.

Le même sort était réservé à une autre prérogative dévolue très anciennement aux Aptésiens propriétaires de biens situés dans la commune de Gargas. Ceux-ci ne payaient pour ces biens qu'une taille réduite (6), mais l'exercice de ce droit fut une source de longs procès entre les deux communes voisines. Gargas ayant imposé une taille spéciale pour ses fortifications, le conseil d'Apt décida de faire consulter pour savoir si les Aptésiens devaient y contribuer (13 février 1384); l'affaire fut terminée par une transaction (7 janvier 1387) (7). De nouvelles contestations s'élevè-

(1) Briande d'Agoult était fille d'Isnard II d'Agoult, baron de Sault; mariée à Loup, comte de Lune, elle lui porta le fief de Saint-Saturnin. Sa réputation littéraire et mondaine fut assez considérable en Provence; devenue veuve, elle fixa sa résidence à Apt, dans une maison sise place du Postel.

(2) Inventaire Fage, t. I, p. 90 (délibération originale perdue)

(3) Les officiers de Gargas saisirent l'âne d'un Aptésien, Antoine Giron, en partie de pêche sur les bords de l'Urbane avec ses amis. (Archives d'Apt, BB 16, 31 mai 1466.)

(4) *Idem, ibidem*, 24 octobre 1467 et 20 février 1468.

(5) Le conseil d'Apt décida notamment (28 novembre 1501) d'assister le châtelain de Murs (dans le terroir d'Apt), dont le troupeau porcin avait été séquestré par les gens de Gargas.

(6) Le quantum n'est indiqué dans aucun acte.

(7) Archives communales, BB 10.

rent, aboutissant à un deuxième arbitrage, dont le texte ne nous est pas parvenu (1).

Vingt ans s'étaient à peine écoulés que la question était de nouveau remise en jeu : le 24 avril 1411, les syndics d'Apt et ceux de Gargas convinrent devant notaire que les habitants d'Apt possédant biens à Gargas paieraient annuellement et solidairement au seigneur de Gargas quinze salmées de blé le 15 août, quinze livres d'argent à Noël et qu'ils contribueraient en outre pour les deux tiers aux impôts ordinaires (2). Ce *modus vivendi* semble s'être maintenu sans discussion pendant un siècle ; mais en 1513, les Aptésiens s'étant refusés à contribuer à un vingtain imposé pour la réparation de l'église du Fort, un procès s'engagea dont nous ignorons le résultat. On constate enfin, en 1581, de nouvelles contestations entre les deux communes, après quoi le silence se fait dans les documents au sujet de cette affaire ; au XVII[e] siècle, la taille était payée intégralement par les gens d'Apt propriétaires dans le terroir de Gargas (3).

(1) Acte par lequel les hommes de Gargas, réunis en parlement par mandement du baile, dans le cloître de l'église, désignent des procureurs pour la poursuite de l'affaire (Brèves de Louis de Roca, 5 septembre 1388, fol. 107 v°). Parmi les chefs de famille, on relève de nombreux surnoms : *alias* de Folco, d'Urbana, Jacques Cuniculi, *alias* de Laura, *alias* de la Bossa, *alias* d'Evesque, *alias* de Bonavila, etc.

(2) Archives d'Apt, AA 7, original. Une preuve de l'existence du privilège réside dans le fait que toutes les années le conseil d'Apt déléguait un de ses membres pour assister à l'établissement du livre de la taille de Gargas (31 décembre 1405, 2 décembre 1410, 2 septembre 1443, 10 janvier 1474, etc.).

(3) Les Aptésiens jouissaient d'un privilège semblable dans le terroir de Saint-Saturnin (d'après une note extraite de l'inventaire des archives de Saint-Saturnin, communiquée par M. Gap).

V.

La communauté de Gargas.

C'est de propos délibéré que j'emploie en tête de ce chapitre, pour désigner l'unité administrative de Gargas, le terme de communauté, qui lui est parfaitement approprié, au lieu de celui de commune qui ne convient qu'à de rares agglomérations, nées dans des circonstances spéciales et dotées de privilèges particuliers, de coutumes personnelles et chez lesquelles des conventions plus ou moins anciennes réglaient les rapports des habitants avec le pouvoir civil ou ecclésiastique.

Rien de cela n'existait à Gargas, pas plus que dans les neuf dixièmes des bourgs et villages provençaux ; s'il est judicieux, en effet, de signaler la diversité des modes administratifs des communes provençales, il est encore plus important de constater que par leur formation elles peuvent se grouper, exception faite de quelques variantes, en deux catégories bien tranchées, les communes vraies et les simples communautés d'habitants ; chez ces dernières, la nécessité administrative seule avait amené, à l'imitation des anciennes communes, la création du consulat et des offices municipaux indispensables ; mais on ne rencontre pas, dans ces communautés, de conseil municipal restreint ; ce sont bien seulement les assemblées générales des habitants, des chefs de famille plutôt, intéressés à la répartition des impôts, qui administrent le village.

Gargas appartenait à cette dernière catégorie : aussi ne faut-il point chercher dans les plus anciens textes trace d'une organisation administrative, comme celle d'Apt, par exemple, au XIIIe et au XIVe siècle ; les habitants, à cette époque, s'ils jugent nécessaire de confier leurs intérêts à des délégués, se bornent à désigner pour une affaire importante à régler, deux, rarement trois sindics, « yconomos et procuratores » ; mais il n'y a pas encore d'élection annuelle ; la périodicité de la création des officiers communaux ne se produisit que lorsque l'organisation administrative de la province exigea une organisation concordante dans tous les centres d'habitation (XVIe siècle) (1).

(1) Cf. Marchand, *Un Intendant sous Louis XIV*, p. 112 et *passim*.

A partir de cette époque, les chefs de famille eurent des réunions annuelles, parfois deux ou trois assemblées par an. La principale, qui avait lieu soit à la mairie, soit devant l'église (1), à l'issue des ofices religieux, comportait le règlement de l'assiette de l'impôt, la désignation des consuls, des auditeurs de comptes, des peseurs jurés, des maitres de police (2) et des marguilliers (3).

De toutes ces opérations, la plus grave et qui pesait le plus lourdement aux épaules de ces administrateurs ruraux, c'était la fixation de la taille à imposer pour l'année suivante sur les biens encadastrés (4). Ce quantum devait comprendre les impôts royaux, ceux de la province, de la viguerie et les dépenses communales ; les deux premiers articles étaient fort lourds et ne cessèrent d'augmenter depuis la fin du XVII[e] siècle. En choisissant comme exemple pour Gargas le compte trésoraire de 1695, nous voyons que la taille est imposée à raison de 9 sols 3 deniers (5) par florin cadastral (6). Or, la totalité des biens taillables étant évaluée à 8,832 florins, la perception de l'impôt s'élève à 4,135 livres : c'est l'unique recette qui figure au compte, et c'est avec celle-ci qu'il s'agissait de suffire à tout :

Aux impositions du pays (impôts royaux, impôts de la province et de la viguerie.	2.388 livres.
Au taillon.	60 —
Au fouage.	43 —
Aux 4 deniers pour livre.	44 —
Soit au total.	2.535 livres.

(1) Dans les communes rurales, le conseil était fréquemment tenu en plein air ; à Gargas, il comprenait généralement trente à quarante chefs de famille.

(2) C'étaient uniformément les consuls sortant de charge.

(3) Lorsque les élections étaient irrégulières ou qu'un incident déplaisait à l'intendant, celui-ci ne se gênait nullement pour annuler les opérations.

(4) On ne portait au cadastre que les biens roturiers ; les propriétés d'origine noble, appartenant aux seigneurs et à l'église, ne figuraient pas dans ce document.

(5) L'imposition par florin variait beaucoup : elle fut de 3 sols en 1640, de 2 sols en 1648, de un sol en 1649, de 3 sols en 1650, de 9 sols 3 deniers en 1695, etc.

(6) Les biens roturiers d'une commune étaient immatriculés avec la valeur théorique que leur donnaient les estimateurs, exprimée en florins, sous et deniers. Une terre estimée 2 florins payait donc, si l'impôt était fixé à 9 sols 3 deniers, 18 sols 6 deniers. Le montant de l'impôt à répartir par le conseil était calculé d'après le chiffre de feux attribués à la commune dans l'affouagement général. Gargas, affouagé à 1 feu en 1474 (archives des Bouches-du-Rhône, B 2506) le fut à 2 1/2 en 1666, à 2 en 1699, à 3 1/6[e] à partir de 1733 (le feu équivalant à une valeur immobilière de 55.000 livres) (XVIII[e] siècle) Lorsque la province avait établi le chiffre de sa dépense annuelle, le total en était divisé par le nombre de feux de toute l'intendance : le produit, multiplié par le nombre de feux de chaque commune, donnait alors le montant à payer par celle-ci.

Le surplus est affecté au remboursement de 600 livres avancées par le trésorier, en 1694, pour le règlement des impôts. Avec les mille livres restantes, il fallait faire face à toutes les charges communales; aux frais de remboursement des offices municipaux créés par le roi, rachetés ou abonnés par la province (1); aux intérêts et à l'amortissement de la dette contractée par la commune, soit pour le seigneur local (2), soit pour des besoins urgents dans les années de pénurie. Lorsque l'assemblée avait enfin pourvu, fort médiocrement, aux rares services communaux, elle se trouvait en déficit et ce déficit venait s'ajouter l'année suivante au total des sommes à répartir, se traduisant par une augmentation proportionnelle du marc-le-franc de la taille.

Aussi, afin de ne pas élever la base de l'impôt, la commune se réduisait-elle à la portion congrue : ses dépenses propres comprenaient, année moyenne, au XV[e] siècle, 15 livres pour la garde des fruits, 150 livres allouées au trésorier, 30 à 50 au maître d'école, 12 à un sergent valet de ville; il était rare que les services publics fussent mieux dotés.

Lorsque cependant la taille imposée ne pouvait suffire et qu'il devenait indispensable de pourvoir à des dépenses impérieuses, la communauté avait recours aux impôts indirects. Au début de la période communale, l'impôt indirect était seul connu et appliqué selon les besoins de la collectivité et les exigences intermittentes et variables du souverain ; toutes les charges communales étaient alors assurées par le produit de rêves ou de vingtains délibérés en assemblée générale, sous le contrôle du sénéchal de Provence. Gargas, par exemple, imposa en 1398 un vingtain des blés et légumes du terroir, dont la perception fut affermée à Jean Molherat, bourgeois d'Apt, pour la somme de 35 florins; l'acheteur devait prélever les grains sur l'aire et les légumes sur champ; en cas de calamité publique, incendie, inondations ou brouillards (3), le dommage devant être constaté et la ferme réduite en proportion (4).

(1) On sait combien furent onéreuses et inutiles les créations faites par Louis XIV : Gargas paya 92 livres pour l'office de maire, 316 pour celui de contrôleur de deniers patrimoniaux, 53 pour la charge de courtier des vins et boissons, 1,542 pour l'office de trésorier, etc.

(2) Cf. ci-dessus la mention de 6,700 livres empruntées au bénéfice du seigneur de Gargas.

(3) « Nebula sive cuecha ». Je n'ai pu trouver dans les dictionnaires de la langue provençale l'équivalent français de ce terme du XIV[e] siècle.

(4) Brèves de Louis de Roca (1396-1398), acte du 6 mars 1398.

Ce système d'impôt ne fut plus en vigueur qu'exceptionnellement, dans les communes rurales (1), après l'adoption progressive de l'impôt immobilier; nous n'en trouvons qu'une seule application à Gargas, en 1649, où la communauté établit une rêve de quatre sols par barral de vin local et de huit sols par barral de vin étranger consommé dans la commune.

Tout compte fait, au XVIII[e] siècle, les agriculteurs de Gargas avaient à payer annuellement 4,700 livres de droits seigneuriaux, 2,200 livres de dîme et 4,500 livres de taille, soit un total de 11,000 livres environ, prélevées intégralement sur les produits du sol, déduction faite des biens appartenant à l'église, au seigneur de Gargas et aux prieurs ; la part moyenne de chaque chef de famille dans les charges fiscales s'élevait donc à 59 francs, au minimum.

∴

Malgré ses ressources restreintes, la communauté de Gargas parvenait à faire face aux exigences locales : elle faisait garder pendant deux mois, chaque année, les vignes et les fruits (2), venait assez fréquemment au secours des pauvres agriculteurs (3), se préoccupait de l'approvisionnement général et de la santé publique en temps de disette ou d'épidémie (4). Elle avait en outre à pourvoir à la fourniture d'un homme de milice tous les ans.

La voirie n'exigeait pas de dépenses, car la réparation des chemins s'effectuait au moyen de corvées générales, organisées par dizaines d'habitants ; on trouve en outre dans quelques

(1) Dans les communes importantes, les impôts indirects reconnus indispensables continuèrent a être perçus, concurremment avec la taille; à Apt, par exemple, ils furent systématiquement maintenus pour éviter de faire supporter à la propriété agricole toutes les charges fiscales.

(2) Les bans ou peines municipales infligées aux voleurs des champs et aux délinquants du pâturage étaient fixés par le conseil général; ils s'élevaient à 3 livres le jour et 6 livres la nuit en 1646.

(3) La commune alloua en 1646 200 livres aux pauvres « brassiers »; 300 livres en 1651 et en 1652; 600 livres à la suite du terrible hiver de 1729. Ces secours étaient toujours distribués en grains. Il ne paraît pas que la « Caritat » qui fonctionnait pendant le moyen âge à Gargas comme dans toutes les communes ait subsisté au-delà du XV[e] siècle; avant cette époque, tous les testaments mentionnent des legs à cette institution.

(4) Pendant les épidémies qui désolèrent si fréquemment la Provence, notamment en 1649 et en 1720-1721, la commune acheta du blé pour les habitants. Le fléau ne fit pas de victime à Gargas en 1720 et 1721.

comptes la mention de réparations faites aux fontaines de Caritat (1639), de Gayon (1646) et de Perrotet (1).

L'assemblée communale, aux prises avec une pareille pénurie financière, faisait en outre le possible pour permettre aux enfants de recevoir une instruction rudimentaire ; dès 1645, on constate la présence d'un maître d'école, auquel succéda en 1646 le vicaire Bernard, qui reçut un traitement de 36 livres, « sans retribution des enfants autre que celle donnée suivant leur bon plaisir » (2). En 1654, le maître Balizon était payé 40 livres, mais il devait être nourri et entretenu par les parents des élèves. Nous trouvons successivement un régent des écoles en 1698, 1713, 1727, 1729 à 1733, 1738 ; le conseil ayant décidé, en 1748, la suppression de l'école pour quelques années, le viguier lui signifia l'ordre de la rétablir, en menaçant l'assemblée des sévérités de l'intendant de Provence ; elle dut obtempérer à cette injonction, car les comptes mentionnent encore des maîtres d'école jusqu'en 1789 (3).

Pendant le moyen âge et surtout au cours des périodes de troubles, les communes rurales de la région d'Apt comprirent la nécessité d'assurer aux habitants l'aide des gens de métier indispensables et d'assurer l'alimentation de la collectivité en pain, viande et vin à des conditions modérées ; j'aurai l'occasion de mentionner nombre de contrats par lesquels les syndics de la région attachèrent à leur commune pour une ou plusieurs années, soit des manganiers (4), soit des bouchers, des taverniers ou des maréchaux à forge *(fabres)*.

Cette méthode se prolongea dans quelques agglomérations jusqu'au XVIII[e] siècle et même parfois jusqu'à la fin du siècle dernier (5). Je n'ai pas rencontré de textes anciens relatifs à Gargas ; mais, en 1643, la commune engagea un maréchal à forge pour servir les habitants ; ceux-ci devaient payer annuellement

(1) La fontaine de Perrotet avait donné lieu à une transaction entre la commune et le chapitre d'Apt le 28 décembre 1499 (Archives communales, BB 6, 1765).

(2) *Idem*, BB 2, 1646.

(3) L'école s'ouvrait le 29 septembre, fête de saint Michel, et fermait généralement ses portes à la fin d'avril, lorsque les travaux de la campagne exigeaient la présence des enfants aux champs et à la ferme. Le maître était fréquemment choisi dans le clergé et c'était assez souvent le vicaire de Gargas qui remplissait ces fonctions ; le traitement alloué ne dépassait jamais 60 livres par an.

(4) Boulangers.

(5) Le *fabre* était, en effet, dans une région à peu près exclusivement agricole, l'ouvrier le plus indispensable. La coutume de payer en nature le maréchal-ferrant subsistait encore, il y a quelques années, à Saint-Martin de Castillon (canton d'Apt) ; la redevance annuelle est désignée par le nom de « *cando* ».

pour la ferrure des animaux de ferme et l'entretien des outils agricoles, 13 poignadières (1) de blé par paire de bœufs de labour et lui *rembourser* le prix du fer employé (2); la taxe était d'ailleurs variable, car elle n'était plus que de 12 poignadières en 1652.

Par analogie, la commune obligeait les marchands de vin et les boulangers à livrer leurs denrées à tout requérant; les premiers devaient en outre limiter leur bénéfice à 8 sols par barral (3).

Les consuls créèrent en 1644 une boucherie communale, à laquelle ils allouaient une subvention de six livres par an. Plus tard, le but initial fut oublié et la boucherie, mise aux enchères, constitua un produit pour le budget communal (4). Il en fut de même d'un moulin à huile, acheté et réparé par la communauté, afin de faciliter la mise en œuvre des fruits du terroir; elle ne tarda pas à l'affermer moyennant une redevance fixe (1637). C'est ainsi que les œuvres inaugurées au moyen âge pour l'utilité publique se transformèrent insensiblement en sources de bénéfice pour les finances communales.

(1) Environ 3 litres et demi, mesure d'Apt.

(2) Archives de Gargas, BB 2, 25 octobre 1643.

(3) *Idem*, BB 2, 2 avril 1651. Le barral valait 35 litres.

(4) Le tarif de 1662 (Archives de Gargas BB 3, 1662) fixe le prix de la viande de mouton à 2 sols 4 deniers la livre; le poumon se livrait au même prix; la grosse chair à 2 sous; les autres parties et les pieds étaient cédés pour deux sous. La levée valait 4 sous, les tripes 2 sous et le sang 1 sol.

VI.

De la Révolution a nos jours.

Si le rôle joué pendant l'époque révolutionnaire par le plus grand nombre de communes rurales fut des plus effacés, et si les événements qui s'y déroulèrent ne furent pas de ceux qui attirent spécialement l'attention, ce n'est point à dire qu'il faille négliger les manifestations de la vie publique de ces agglomérations.

Il est en effet intéressant de suivre la transmission, de la capitale aux chefs-lieux provinciaux et des chefs-lieux dans la campagne, des agitations et des secousses imprimées à l'âme sociale ; il est non moins important de voir dans quel sens et avec quelle force s'y traduisaient la pensée directrice, les actes capitaux des diverses factions en lutte pour la conquête du pouvoir. On distinguera, dans les commotions qui ébranlaient la société rurale, les tressaillements plus ou moins atténués ou exaltés de la population parisienne ; il sera enfin aisé de remarquer que certaines violences inutiles furent, dans la campagne, autant sinon davantage que dans les centres de population, la pure manifestation de vieilles haines personnelles : c'est là d'ailleurs la conséquence ordinaire de toutes les révolutions comme de toutes les réactions.

Les documents qui doivent former la base de l'histoire révolutionnaire des villages, sont malheureusement assez peu nombreux ; les relations locales, les mémoires imprimés ou manuscrits ne viennent point compléter, ainsi que cela se produit pour les grandes villes, les lacunes des archives officielles trop laconiques et souvent mutilées (1).

Les détails qui suivent sont à peu près exclusivement fournis par le dépôt communal de Gargas, intégralement analysé par M. Barthélemy.

(1) Je dis *mutilées*, parce que l'on peut constater que si l'incurie officielle, à l'égard des archives, a causé de nombreuses pertes, celles-ci ont été considérablement réduites par la destruction systématique de *papiers révolutionnaires*, accusateurs ou évocateurs de souvenirs désagréables au point de vue des variations de l'opinion personnelle de quelques-uns.

Le 25 mars 1789 se réunissait à la maison commune une assemblée générale, à laquelle assistaient 68 chefs de famille, tous travailleurs ou ménagers, majeurs de vingt-cinq ans et contribuant aux charges publiques, ainsi que l'exigeait l'ordonnance de convocation des États généraux; Joseph Tamisier et Modeste Anselme, l'un négociant, le deuxième bourgeois, furent chargés de porter à la sénéchaussée les cahiers des doléances des gens du Tiers-État de la commune, rédigés en commun (1).

Le texte de ces cahiers n'existe malheureusement pas dans les archives de la mairie; mais on peut, par analogie, se rendre compte des réclamations de cette population agricole, soumise à toutes les obligations féodales et contrainte de pourvoir aux charges publiques, seigneuriales et ecclésiastiques.

Nous retrouvons à Gargas une trace de ces craintes populaires qui, nées on ne sait comment, se propagèrent rapidement en province avant la réunion des États; la *grand'peur* cependant paraît s'être aisément calmée dans la région.

On racontait, en effet, à Gargas, qu'une troupe de bandits s'étant répandue dans le royaume et notamment dans les provinces voisines, pour dévaster les récoltes, arrêter les habitants, *surtout ceux des campagnes*, le conseil municipal, partageant les craintes générales, décidait aussitôt l'établissement d'une garde nationale, composée d'habitants propriétaires auxquels on ne donnerait pas de solde, mais seulement des munitions (2).

Si les craintes étaient injustifiées, il n'en était pas de même des misères engendrées par la disette et la rareté des céréales; un conseil général avait décidé (17 avril 1790) de se charger, dans l'intérêt des habitants, du stock de blé provenant de la tasque, approvisionné dans le château et offert par M. Boullay, fermier général du prince de Condé. La municipalité procédait en même temps à des visites domiciliaires et faisait réquisitionner tout le blé que les particuliers détenaient pour la vente; un emprunt de 1,200 livres, contracté à la même époque, devait permettre de livrer aux agriculteurs le blé au prix courant.

Une année plus tard 7 février 1790), avait lieu l'élection de la première municipalité; le premier tour de scrutin n'ayant pas donné de résultat, tant étaient déjà actives les compétitions, une nouvelle assemblée (14 février) comprenant 45 citoyens, élut maire

(1) Archives de Gargas, BB 6.
(2) *Idem*, BB 6, délibération du 16 avril 1789.

Joseph Tamisier, négociant, par 26 voix, Joseph Benoît, procureur, 6 officiers municipaux et les notables.

Le premier soin de l'administration nouvelle fut de faire inscrire au cadastre les biens ecclésiastiques, évalués à 11,000 livres et les possessions du prince de Condé, émigré dès le 14 juillet 1789, que les délibérations de l'an II ne désignent plus que par le nom de Louis Capet ; les biens seigneuriaux, évalués à 25,256 livres (1), furent vendus en l'an II à divers particuliers en huit lots, à l'exception de quelques parcelles remises, conformément à la loi, « aux braves sans-culottes » (2).

Dans la crainte d'une réaction ramenant avec elle les droits féodaux (3) et le rétablissement des redevances censuelles, la commune de Gargas pensa, comme bien d'autres unités administratives, qu'il y avait lieu de faire rechercher, afin de les détruire, les papiers relatifs à la seigneurie (25 frimaire an II), notamment chez les notaires ; malgré la prime de 30 livres payée pour cet objet le 5 ventôse suivant, les minutes notariées demeurèrent indemnes ; mais il n'en fut pas de même probablement des documents renfermés soit dans le château, soit dans la mairie, car les séries ne contiennent, ainsi qu'il a été dit, aucun titre ancien.

Sous le rapport du culte, la municipalité, après avoir demandé le maintien des deux prêtres affectés à la paroisse (1er décembre 1790), vit le prieur Vaison refuser la prestation du serment constitutionnel ; l'assemblée primaire d'Apt nomma pour le remplacer M. Guirand, de Lauris (mai 1791) qui n'accepta pas ; successivement, le poste fut refusé par l'abbé Honorat, vicaire de Châteauneuf-lez-Martigues (septembre 1791), par le vicaire constitutionnel de Saint-Martin-de-la-Brasque (mars 1792). Enfin, le P. Bruny, Minime d'Avignon, ayant été élu (29 décembre 1792), prit possession de la cure constitutionnelle de Gargas, après avoir prêté serment et prononcé un discours sur ce sujet (4). Son ministère

(1) Y compris le château dont le mobilier ne fut inventorié que le 25 novembre 1792 ; à cette date on ne trouva dans les appartements qu'une paire de chenêts, six mauvaises chaises, quelque peu de paille et de blé (Archives communales, D 1) ; il est permis de croire que des visites officieuses avaient précédé la visite administrative.

(2) Archives de Gargas, D 1 14 ventôse, an II.

(3) La tasque avait été perçue en 1790 ; en janvier 1792, le fermier général du prince de Condé voulut rendre la commune responsable du refus des habitants de payer cette redevance ; celle-ci protesta violemment et il ne fut plus question de droits seigneuriaux à partir de cette date.

(4) Archives de Gargas, D 1.

ne fut pas de longue durée : le 15 germinal an II, M. Bruny avait démissionné et l'église était désaffectée ; le 19 germinal suivant, la municipalité procédait à l'enlèvement des tableaux et des autels et expédiait au district deux cloches, des croix, des objets en fer, des chandeliers provenant de la paroisse.

Si nous en croyons un rapport (1) extrait des archives des Bouches-du-Rhône, le culte n'en était pas moins célébré en cachette, ainsi qu'il était pratiqué dans un grand nombre de villages. A Gargas, l'abbé Montjallard, un des rares prêtres d'Apt qui n'avaient pas émigré, disait la messe la nuit, dans une dépendance du château de Condé, en présence de quelques femmes ; dénoncé, il dut s'échapper certain soir pendant une visite domiciliaire dirigée par le maire et un officier municipal ; il est inutile de faire remarquer que cet incident parfaitement authentique a été agrémenté de détails variés par la légende locale.

Pendant cette période, l'administration communale eut fort à faire de procéder à la nouvelle organisation politique et d'assurer la levée et le départ des volontaires assez nombreux. Les difficultés financières dans lesquelles se débattit enfin la commune pendant plusieurs années (2), l'obligèrent à solder à peu près constamment son budget en déficit (3).

Les dépenses étaient cependant réduites au minimum, et il n'existait même plus d'école communale en l'an IV ; à cette époque, un particulier, le sieur Tamisier, instituteur, ouvrit une classe publique où il donnait les premiers éléments, pendant l'hiver, à neuf ou dix élèves au maximum (4).

Des faits politiques, il en est bien peu à citer qui ne fussent communs à la généralité des petites agglomérations provençales ; je note cependant l'influence exercée par le club révolutionnaire d'Apt sur la direction de l'opinion publique dans les villages voisins ; en mars 1793, il fournit des fusils aux sans-culottes de Gargas et, afin de propager l'idée jacobine dans cette commune, il délégua (17 frimaire an II) deux commissaires chargés de former

(1) Ce rapport a été publié en partie dans le *Mercure aptésien*, journal local d'Apt, mais sans indication de source, par M. Perrin, de Marseille, dont la bonne foi ne saurait être suspectée, quelle qu'ait été la partialité des commentaires, accompagnant ses éphémérides.

(2) Les habitants réclamèrent vivement contre la répartition de l'impôt mobilier et de l'impôt foncier, qui s'élevait en 1792 à 8,500 livres environ.

(3) Les dépenses de l'an IX, par exemple, n'atteignent que 761 fr. avec un déficit de 571 fr. 90.

(4) Archives de Gargas, D 3.

une Société populaire locale, dont les séances furent tenues dans la chapelle de Saint-Denis, sous la présidence de Joseph Tamisier, du Logis-Neuf. Après avoir compris, dès l'origine, 64 membres, elle ne survécut pas au 9 thermidor ; ses registres furent déposés aux archives du Comité de surveillance de Mont-Saturnin (1).

Gargas ne prit, semble-t-il, aucune part au mouvement fédéraliste; le farouche Roman, agent national d'Apt, ayant demandé, après la chute des sections, la liste des citoyens de Gargas qui s'étaient déclarés pour les Marseillais, le conseil délibéra qu'il n'y avait pas lieu de dresser cette liste (2); une députation fut envoyée à Maignet, représentant du peuple en mission (16 ventôse an II), afin de lui déclarer qu'aucun habitant n'avait suivi les fédéralistes. Maignet, probablement renseigné par des indications officieuses, n'en procéda pas moins à une épuration des autorités communales (3); mais les mêmes administrateurs, grâce aux preuves données de leur civisme, furent définitivement maintenus.

D'après l'importance réduite des événements qui signalèrent la vie publique de Gargas pendant une époque aussi tourmentée, on peut juger de la monotonie de l'histoire politique de la commune au cours du XIXe siècle ; elle ne fournit à vrai dire qu'une sèche nomenclature d'administrateurs locaux, préoccupés surtout de mettre sur pied annuellement de fragiles budgets (4) ou d'obtenir pour leur village quelques parcelles de la manne officielle : c'est dire que les grands mouvements politiques n'ont eu, dans les centres de même importance, qu'une répercussion souvent négligeable (5). Cependant, on ne saurait passer sous silence la part importante prise par les républicains de Gargas au mouvement insurrectionnel de décembre 1851 ; on sait que l'arrondissement d'Apt fut l'un de ceux qui se signalèrent par le nombre

(1) Saint-Saturnin-lez-Apt (Vaucluse). Archives de Gargas, D 1.

(2) *Idem, ibidem.*

(3) Au sujet du *maximum*, je dois mentionner qu'il fut adopté par délibération du 23 octobre 1793 et établi d'après le tarif d'Apt, sauf pour le pot de vin dont le prix fut fixé à cinq sous et pour le pain taxé à trois sous six deniers la livre.

(4) Gargas tenta pour relever ses finances d'établir un octroi dont la perception dura du 7 mai 1808 à 1820, date à laquelle il fut remplacé par une imposition extraordinaire; les recettes de l'octroi s'élevaient à 735 fr. en 1808.

(5) La chute de Napoléon en 1814 provoqua de la part du conseil une de ces banales déclamations dont toutes les communes usèrent à cette date « .. Nous sommes délivrés de la plus cruelle tyrannie et du cruel tyran... Bonaparte est déchu... Gargas n'a pas cessé sa vénération (*sic*) à la famille royale... » (Archives de Gargas, D 1, 23 avril 1814.)

d'insurgés et de déportés. Dès 1848, des incidents assez violents s'étaient d'ailleurs produits à Gargas à propos des élections municipales.

Mais dans l'ordre économique, Gargas a subi une transformation des plus intéressantes à observer et dont les exemples sont rares dans la région ; ses conséquences, considérables pour le présent, ne le seront pas moins vis à vis de plusieurs générations à venir.

Il s'est trouvé qu'une portion de ce terroir que les habitants avaient péniblement défriché pendant des siècles renferme des ressources considérables pour l'industrie ; les gisements d'ocres (1), insoupçonnés quant à leur valeur jusque-là, ont commencé à être exploités dès le milieu du siècle dernier, mais d'une façon rudimentaire, les procédés d'extraction et de préparation industrielle étant des plus primitifs (2). Depuis 1878, des usines et des lavages (3) ont été établis, qui ont donné une importance exceptionnelle à cette industrie ; l'extraction actuelle produit 30 à 35,000 m.^{3} par an ; la préparation industrielle est faite ensuite à Gargas ou à Apt. Les six usines du village qui s'occupent d'exportation expédient annuellement 4,500 tonnes d'ocres (4) dont les marques priment celles du monde entier ; les premières qualités sont absorbées par les pays du nord de l'Europe et les États-Unis ; le Levant achète surtout les ocres grossières (5).

Il est aisé de concevoir combien cette industrie a modifié les conditions économiques de la commune, où bon nombre de propriétaires ont vu se transformer en rondes sommes d'argent

(1) Les ocres de Gargas sont en général de très belle nuance : le jaune citron (carrières du Temple), le jaune clair (carrière de Bruoux) sont les principales ; on exploite également une ocre jaune très foncée. Les ocres sont employées dans la peinture et entrent dans la composition d'un grand nombre de couleurs, notamment de celles destinées à la fabrication des papiers peints ; les qualités grossières servent au badigeonnage et sont particulièrement préférées par les modernes vandales pour cacher les fresques et les délicates sculptures du moyen âge et barbouiller outrageusement les nefs de nos vieilles églises romanes.

(2) Les deux premiers exploitants portaient directement et par charrettes leurs ocres à Marseille, d'où ils importaient d'autres marchandises.

(3) Les minerais extraits des carrières sont lavés d'abord dans des cours d'eau naturels ou artificiels ; le lavage a pour but de séparer le sable qui se trouve mélangé avec l'ocre.

(4) Le prix de la tonne d'ocre de belle qualité oscille — par suite d'une concurrence aussi obstinée qu'illogique — entre 65 et 120 francs. Le nombre d'ouvriers employés varie entre 100 et 125, suivant l'importance du commerce ; l'industrie des ocres n'occupe pas de femmes.

(5) Je dois les notes statistiques qui précèdent à l'obligeante compétence de M. A Barthélemy.

d'ingrates parcelles improductives ; d'autre part, l'industrie a pu maintenir sur le terroir une population prête, à l'instar de ses voisines, à essaimer vers la grande ville (1).

C'est ainsi que s'est progressivement transformé l'ancien village de Gargas, groupé d'abord, pour les nécessités de la défense, sur un monticule aujourd'hui désert ; disséminé plus tard pour l'exploitation agricole, dans un terroir assez fertile, préservé maintenant de la déchéance et de la dépopulation rapide par une florissante industrie.

Fernand SAUVE.

(1) La commune elle-même a vu sa situation financière se relever et s'améliorer considérablement par suite du mouvement industriel et de la vente de biens communaux renfermant des ocres.



DE LA

JURIDICTION DU BAN

A PROPOS D'UN PROCÈS

ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE ROQUEMAURE

ET Mre CHARLES-SÉBASTIEN DU LAURENS DE BEAUREGARD, SEIGNEUR D'OISELAY

(1780-1784).

En parcourant l'histoire économique des temps écoulés, on remarque le zèle qu'apportaient certaines municipalités, soucieuses des intérêts des contribuables, à poursuivre sans cesse une plus juste répartition des charges publiques. Celle de Roquemaure se distingua entre toutes dans l'accomplissement de ce devoir.

Le territoire de la communauté était très étendu, mais les plus grandes possessions échappaient à la taxe. Chartreux et Bénédictins de Villeneuve, chapitre, seigneurs de Miémars, Dominicains d'Avignon, prince de Soubise, baron de Lers pour sa directe, M. d'Oiselay et d'autres encore jouissaient noblement de leurs vastes domaines, ce qui rendait d'autant plus lourd le fardeau de la masse taillable. On se préoccupa de vérifier avec soin les titres de ces divers propriétaires pour faire rentrer dans le droit commun tous ceux qui s'étaient exonérés de l'impôt sans causes légales.

Dès l'année 1369, les consuls, à l'instigation des habitants, se plaignaient à Louis, duc d'Anjou, gouverneur de la province du Languedoc, qui faisait sa résidence habituelle au château de Roquemaure, de ce que certaines personnes domiciliées dans la commune se refusaient à payer la taille, sous prétexte qu'elles en étaient dispensées par le droit de leur noblesse. L'enquête

ordonnée par le duc fit connaitre que tous les biens du territoire avaient été allièvrés dans le passé, à l'exception de ceux de Jeanne Reynaudi de Saint-Laurent-des-Arbres et de Hugues de Laudun, le fils de Guillaume, dont il sera question dans cette étude. La tentative, du reste, n'aboutit pas.

Lors de la réfection du compoix, en 1538, les Chartreux furent cotisés à la somme de 370 livres, maintenue et même augmentée à diverses époques, et enfin portée à 868 livres en 1778. Le chapitre dut payer, à son tour, une contribution de 434 livres en 1764. Le chevalier de Javon et M. de Broche de Vaux furent soumis à l'impôt pour leur terre de Miémars par un arrêt de la Cour des aides de Montpellier de l'année 1780.

Mais tous ces privilégiés n'acceptèrent pas sans résistance les charges nouvelles dont on les grevait, ce qui donna lieu à une série de procès qui n'eurent pas tous la même issue.

C'est sur l'injonction de M. d'Aigrefeuille, procureur général près la cour, que les magistrats municipaux avaient sollicité l'arrêt de 1780. Ému par les plaintes incessantes que lui faisaient entendre les contribuables, il insinua aux consuls qu'ils pourraient aisément obtenir un pareil résultat pour l'ile d'Oiselay et leur prescrivit même de commencer immédiatement les poursuites : « J'ai l'honneur, leur disait-il, de vous instruire des plaintes journalières qui me sont portées par des habitants de votre commune au sujet des terres qui devraient être mises à la taille, et qui, par là, diminueraient fort celles dont ils sont chargés. Le premier devoir de votre charge est de travailler au soulagement des contribuables et les considérations particulières ne doivent être d'aucun poids. Le témoignage de votre conscience doit suffire, surtout lorsqu'on y joint l'avantage de faire le bien. Parmi les terres dont on m'a parlé, il en est une sur laquelle je ne puis concevoir votre tranquillité, c'est l'ile d'Oiselay, dont les tailles seront sûrement fort considérables et qui ne peut pas éprouver plus de difficultés que celle de Miémars devant la Cour des aydes. »

Au cours des recherches faites dans les archives du roi à Montpellier, en vue de ce dernier procès, on avait découvert par hasard un acte qui parut de nature à assurer le succès de la nouvelle action que l'on allait intenter. C'était une espèce de transaction intervenue le 21 décembre 1329 entre le sénéchal de Beaucaire et de Nimes représentant le roi et Guillaume de Laudun, pour lors propriétaire. Elle portait en substance que

celui-ci, seigneur de l'île d'Oiselay *(dominus Ausseleti)* disait tenir en franc-alleu *(in purum et francum allodium)* l'île avec toutes ses dépendances, maisons, terres, vignes, prés, forêts, etc., et des droits de ban, plus un péage voisin et une partie d'un autre péage à Roquemaure *(dictam insulam Ausseleti, sive sint domus, terrae, vineae, prata, nemora... banna et aliae quaecumque possessiones seu res, necnon pedagium salis quod percipit ascendendo per flumen Rodani prope dictam insulam et partem in pedagio Rupismaurae...)*, qu'à raison de ces fonds et droits, il ne reconnaissait, pour le domaine privé, aucun seigneur dominant ou féodal et qu'il était seulement soumis à la supériorité du roi pour la justice et le ressort *(non habens nec recognoscens in privato dominio, extra tamen jurisdictionis et ressorti, aliquem dominum superiorem)*. En cet état, il fut convenu, entre les deux parties contractantes, que Guillaume se dessaisissait en faveur du roi de sa propriété allodiale, qu'il s'engageait à le tenir désormais à titre de fief de Sa Majesté, et que, pour le dédommager de cet assujettissement, le sénéchal lui concèderait l'entière justice de l'île appartenant au roi et dont il avouait n'avoir aucune partie, si ce n'est une simple juridiction bannière *(merum et mixtum imperium et jurisdictionem altam et bassam, cum ipse Guillelmus nullam antea haberet nisi solummodo simplicem banneriam)*. Si l'acte ne fait pas mention de la moyenne justice, c'est qu'elle n'était pas connue autrefois. Ce n'est que dans le courant du XIVe siècle que l'on commença d'en parler (1).

En exécution de cette convention, Laudun céda au roi la seigneurie directe ou supériorité féodale de l'île d'Oiselay et des péages, et, d'autre part, il reçut du sénéchal, au même titre, l'entière justice de l'île *(dedit, tradidit et concessit in feudum jurisdictionem omnimodam, cum mero et mixto imperio, altam et bassam, majori dominio et ressorto quolibet reservato cum omnimoda superioritate ipsi domino nostro regi)*. Après les cessions respectivement faites, Guillaume rendit hommage au sénéchal agissant pour le roi de l'île d'Oiselay et du péage qui y était annexé, avec l'entière justice, comme aussi de la partie du péage de Roquemaure sans justice *(recognovit dicto domino senescallo, stipulanti et recipienti pro dicto domino nostro rege, se habere, tenere et possidere insulam Ausselleti cum pedagio adherenti et annexo et quidquid habet, tenet et possidet in dicta insula, vel alii habent pro eo, cum*

(1) Brusset, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs*, t. I, chap. XVIII, p. 300, notes.

bannis, jurisdictione omnimoda, mero et mixto imperio, alta et bassa, et partem pedagii quam habet et percipit apud Rupemmauram sine jurisdictione).

La famille de Laudun était une des plus puissantes de la contrée. Un ancêtre de Guillaume, du même nom que lui, possédait au XIIe siècle le magnifique château de Roquemaure assis majestueusement sur le rocher qui porte encore deux de ses tours, et le donnait en échange de la terre de Ribes à Raymond, comte de Toulouse. Celui dont il est question ici était seigneur de Montfaucon, Saint-Martin, Saint-Maurice, Lascours, Oiselay, etc. Il avait en outre une directe seigneurie à Roquemaure, Pujaut, Sauveterre, Vezenobres, la baronnie de Sélestres, deux châteaux à Laudun, ceux de Valobres, Saint-Laurent-de-Vernède, Seyne, Bourdic, le péage de Saint-Nicolas, une directe à Saint-Alary, Montfrin, Saint-Estève, etc. Un autre Guillaume était archevêque de Toulouse en 1352; le 5 août de cette année, il fonda, dans l'église paroissiale de Laudun dite Notre-Dame la-Neuve, quatre chapellenies, sous le titre de Saint-Étienne et de Saint-Dominique, qu'il dota de ses biens fonds patrimoniaux.

C'est sur l'interprétation de l'acte de 1329 que va porter tout le débat. Pendant que la communauté l'invoquera comme un titre de roture, M. d'Oiselay y découvrira la preuve incontestable de la nobilité de son île.

Pour l'intelligence des arguments développés par les deux parties, il est utile de rappeler, au préalable, quelques principes de droit féodal.

En Languedoc, la taille était « réelle », non « personnelle ». Chaque propriété était taxée selon sa valeur et non chaque contribuable selon l'appréciation vague de sa position et de ses moyens. D'une manière générale, tous les biens fonds étaient censés roturiers, et, partant, soumis aux contributions royales et municipales : *Omnia praedia ab initio tributoria.* Le droit romain qui avait consacré cette règle n'admettait qu'une seule exception en faveur des fonds limitrophes, dont les possesseurs avaient pour mission de garder les frontières de l'Empire, et pour ce motif, étaient déchargés des impositions, *ne duplici onere praegraverentur,* comme dit Philippy, *in summo munere,* n° 87. C'est pour la même raison que les lois de la province, pays de droit écrit, accordèrent la nobilité des fiefs. Les propriétaires des biens féodaux, tenus personnellement au service militaire, étaient dispensés de la contribution réelle aux impôts pour ne pas être soumis à une double charge

envers l'État. Les possesseurs d'alleux, au contraire, affranchis de ces obligations, devaient supporter la totalité des charges fiscales.

Les biens nobles ou présumés nobles étaient donc les seuls à jouir de l'exemption de l'impôt levé par la communauté. Ce privilège, consacré par les anciennes ordonnances, avait été définitivement réglé par une déclaration du roi du 9 octobre 1684. Elle exigeait que la nobilité fût prouvée par les tenanciers et prescrivait comment elle devait l'être.

Étaient présumés nobles : 1° Les biens dépendant des églises principales, cathédrales, abbatiales, commanderies et autres de fondation royale, en quelque lieu qu'ils fussent situés, ainsi que ceux des églises paroissiales dans l'étendue de leur paroisse (articles 3 et 4); 2° les biens possédés par les seigneurs justiciers dans l'étendue de leur juridiction, même par ceux qui n'avaient que la *moindre partie* de la basse justice, *s'il n'était justifié du contraire par des actes* (article 6). Pour que cette présomption existât, il fallait que les biens actuellement unis à la justice n'en eussent point été séparés à une époque quelconque. L'article 7 disait : « *Ne jouiront néanmoins de ladite présomption de nobilité les seigneurs justiciers hauts, moyens et bas, au cas qu'il soit justifié que ladite justice a été acquise ou possédée en quelque temps que ce soit séparément du bien dont ils prétendent la nobilité.* Enfin, à défaut de ces deux moyens, il fallait justifier de la nobilité par le titre de concession faite par ceux qui avaient la présomption ou par un hommage datant au moins de cent ans, suivi d'un dénombrement ou par d'autres titres suffisants. L'article 8 portait : « *Les biens qu'on justifiera par les titres primordiaux avoir été donnés par inféodation et noblement par le roi, par les églises ou par les seigneurs justiciers, ou dont on remettra les hommages anciens, ne seront tenus de contribuer aux impositions, quand même les possesseurs de ces biens n'auraient aucune portion de la justice.* » Et l'article 9 ajoutait : « *La nobilité des biens qui ne sont pas fondés en présomption ne pourra être prouvée que par un hommage ancien de cent ans et au-dessus, et suivi d'un dénombrement ou d'autres titres suffisants.* »

Ces biens étaient déclarés nobles parce qu'on présumait qu'ils avaient toujours appartenu au roi, source de toute féodalité, avant qu'il en eût disposé en faveur des tiers, qu'ils avaient été concédés avec la justice et à titre de fief comme elle ; parce que l'église et le seigneur justicier étaient censés tenir en fiefs du roi

les biens qui se trouvaient entre leurs mains et qu'ils avaient le droit de les transmettre au même titre et avec la même exemption. Mais, si l'on découvrait que les biens inféodés par le roi ne lui étaient parvenus qu'après avoir appartenu à des particuliers ou que ceux inféodés par l'Église ou par le seigneur justicier avaient été acquis indépendamment des concessions qui leur avait été faites, la nobilité ne pouvait leur être accordée, parce que le motif qui lui servait de fondement faisait défaut.

Après cet exposé, l'acte de 1329 va devenir aisément compréhensible. La communauté argumentait en ces termes : On ne peut pas invoquer la nobilité de l'île, puisqu'il n'y a que les biens féodaux qui soient nobles. L'acte ne constitue pas une véritable inféodation, la concession de fief étant un contrat qui ne peut recevoir la perfection que par la tradition de la chose. La déclaration de 1684 exige expressément le titre d'une concession réelle, effective, faite par ceux qui érigent le fief; or, il ne peut y avoir de vraie concession qu'autant que ceux qui la font étaient en possession des biens aliénés. Guillaume ne reçut pas directement du roi le domaine qu'il possédait en alleu; et le souverain ne pouvait inféoder un fonds qui ne lui appartenait pas. Si l'île fut érigée en fief, ce fut non par une condition imposée *in traditione fundi*, mais par une sorte de contrat synallagmatique, par lequel Guillaume se soumettait au vasselage, moyennant l'attribution qui lui était faite de la justice. Donc l'île n'étant pas féodale, ne pouvait pas être noble. Et, pour répondre d'avance à M. d'Oiselay, la communauté, après lui avoir demandé d'où pouvait provenir la part de juridiction qu'il prétendait avoir sur son île, s'applique à bien définir la justice féodale : « C'est, dit-elle, un attribut essentiel de la souveraineté, le droit d'exercer la puissance publique qui ne saurait appartenir qu'au roi (1). » Si, à une certaine époque, par suite d'une révolution arrivée sous la seconde race ou au commencement de la troisième, les particuliers réussirent à s'en emparer, ce ne fut qu'en vertu d'une concession expresse de celui qui en était, à l'origine, le seul détenteur. Il fallait donc rapporter le titre primordial et en établir la propriété par des preuves directes, précises, indiscutables, de manière à ce qu'il fût bien constaté que le roi l'avait concédée en fief et à charge

(1) Cazeneuve, *Du franc-alleu*, t. I, ch. IX, n° 10 ; — Coquille, question VI ; — Bacquet, *Des Droits de justice*, ch. I, n° 2 ; — Lefèvre, *De la planche du domaine*, liv. I, ch. II, n°s 5 et suiv.; — Dumoulin, Loiseau, etc.

de l'hommage (1). Ainsi l'avait exigé une ordonnance de Philippe le Bel de l'an 1311, déclarant qu'elle ne pouvait être transmise que par une cession formelle et littérale, *nisi in litteris fiat expressa mentio*. Ainsi le professaient Dumoulin, Bacquet, Boissieu, d'Aguesseau, etc. Tous les titres vagues, équivoques ou ambigus deviendraient préjudiciables à ceux qui en feraient usage, parce que tous les doutes qui en résulteraient tourneraient en faveur du roi.

Or, l'acte ne contenait rien de pareil ; il portait seulement que Guillaume se rendait vassal du roi, précisément pour obtenir, en compensation, cette justice qu'il n'avait pas, étant réduit à une simple bannière, *simplicem banneriam*. Il s'ensuit que la justice et le fonds avaient été acquis et possédés séparément, qu'ils ne dérivaient pas de la même source et n'avaient pas été concédés par le même titre, ce qui détruisait la présomption de nobilité.

Cette preuve qu'on lui demande, M. d'Oiselay voudrait, en vain, la chercher dans la qualification de seigneur de l'île qui est donnée à Guillaume, *dominus insulae Ausseleti*, dans le mot *banna* compris dans l'énumération des biens et droits qu'il y possédait, et enfin dans l'expression *simplicem banneriam* qu'il traduit par justice du ban. Or, *dominus* ne désigne pas uniquequement le seigneur justicier, mais aussi le maître et le propriétaire, et c'est dans ce sens qu'il doit être pris dans l'acte où il est dit que Guillaume ne reconnait aucun supérieur pour le domaine privé, mais seulement pour la justice ou puissance publique : *Non habens nec recognoscens in privato dominio, extra tamen jurisdictionis et ressorti, aliquem dominum superiorem*.

Quant au mot *banna*, il avoit une foule de significations, excepté celle qu'on lui prêtait. *Bannum*, c'est le droit de prohiber ou de défendre (2). *Bannis est prohibere* (3). Ban, défense, prohibition (4). Ainsi la banalité, qui dérive du mot *ban* (5), emporte le droit d'empêcher de moudre, de cuire ou de presser ailleurs que dans le moulin, le four ou le pressoir banal, à cause de la rede-

(1) Bacquet, *Des Droits de justice*, ch. IV-V, n° 3 ; — et Loiseau, *Des Seigneurs*, ch. IV, n° 64 ; — Despeisses, *Des Droits du seigneur*, t. V, art. 1, n° 3.
(2) Bacquet, *Des Droits de justice*, ch. XXIX, n° 38.
(3) Proust, cité par Guyot, *Des fiefs*, t. I, p. 346.
(4) François, cité par Guyot.
(5) Despeisses, Guyot, etc.

vance perçue par le seigneur (1). (Aux États-Généraux de 1561, un chapitre des cahiers du Tiers protestait déjà contre l'exagération de ces droits exigés sous prétexte de banalité.) Ainsi le ban-vin donne le droit de défendre à tous autres la vente du vin dans le temps du ban ; le ban des vendanges et des moissons, celui d'empêcher tous tenanciers de vendanger ou de moissonner avant le temps marqué. On trouve dans Bacquet le mot *bannier* comme synonime de prohiber.

Bannum, c'est aussi le droit de conserver l'intégrité de ses possessions ; les auteurs (2) l'appellent *jus bannalisatis* ou *officium bannerii*. C'est encore la dénonciation, le cri public, la proclamation d'un ordre ou d'une défense : *Publica denunciatio rei jussae vel vetitae*, telle la publication des bans de mariage.

Bannum, c'est l'amende infligée à l'infracteur du ban : *Paena et mulcta pecuniaria qua quis banni seu legis infractor punitur* (3). *Justitia banni, id est mulcta ob bannum infractum imposita*.

(1) Chose curieuse, il existe encore à cette heure, en France, des moulins banaux ; nous en trouvons un exemple, près de nous, à Pertuis, dans le Vaucluse. Tous les habitants, sans exception, sont obligés d'aller y moudre leur blé, sous peine d'amende prononcée en faveur du propriétaire, par le tribunal correctionnel de l'arrondissement. Cette obligation, acceptée par la population, est l'objet de protestations incessantes de la part de la municipalité. Elle a porté l'affaire, il y a dix ans à peine, devant la Cour de cassation qui a maintenu le *statu quo*. Elle soutient que le moulin étant banal, a dû, comme tel, être régi par les lois de 1793 qui suppriment tous les droits féodaux et seigneuriaux.

Les propriétaires du moulin répondent que la loi suppressive des banalités a excepté, dans son article final, les droits de cette nature qui ont été créés par un contrat, comme c'est ici le cas. En 1778, un M. Réal de Curban, qui n'était pas seigneur de Pertuis, prêta à la ville la somme de 300,000 livres pour payer ses dettes ; celle-ci lui concéda, en échange, le droit d'obliger tous les habitants à moudre leur blé chez lui, moyennant une redevance. La communauté moderne a trouvé cette obligation dans l'héritage de celle de l'ancien régime. Il y a là un contrat qu'il faut respecter, à moins qu'on ne le résilie, en payant une juste indemnité aux ayant-droit de M. Réal de Curban.

Quoique la question soit tranchée, on peut se demander si le droit concédé en 1778 existait déjà ou s'il avait été créé pour la circonstance, si la ville le possédait comme seigneur contre les habitants, ou si elle a consenti, à ce moment, une obligation nouvelle en leur nom ; en d'autres termes, s'il s'agit d'un contrat recognitif ou constitutif de la banalité. Dans le premier cas, le caractère originaire de féodalité reste attaché à ce droit qui, étant aboli depuis 1793, est perdu pour le propriétaire en vertu de l'axiome *res perit domino* ; dans le second, on est en présence d'un contrat synallagmatique, et il y aurait encore lieu d'examiner d'abord si la communauté de Pertuis pouvait en 1778 engager tous ses habitants et ensuite si, après l'année 1789, elle a pris charge de ses obligations antérieures à cette date.

(2) D'Argentré, tit. XIV, *Des appropriations sur les mots par bannis*, n° 1 ; — Cujas, *De Feudis*, t. I, liv. 1, p. 1179 ; — Despeisses, t. III, *Des Droits seigneuriaux*, tit. VI, sect. 3, n° 1, p. 210 ; — Guyot, *loc. cit.*

(3) Ducange, *Glossaire*, au mot *Bannum*.

C'est le district dans l'enclave duquel est accordé le pouvoir de prononcer des condamnations contre les délinquants : *Districtus, jurisdictio, justitia ambitus intra quem potestas porrigitur mulctam et proscriptionem bannorum indicendi, vel mulctam promulgandi* (1). Ainsi, il y avait le *bannum leugae, banleuga,* littéralement « juridiction de la lieue », d'où est venu le mot *banlieue.* La juridiction des magistrats communaux s'étendait d'ordinaire au XII[e] siècle à peu près à une lieue à la ronde autour de la ville (2) ; au-delà de ce rayon, on retombait sous les juridictions féodales ou cléricales, maîtresses de tout le plat pays.

Bannum, c'est l'appel de guerre. Le duc de Bretagne, malgré sa trêve avec l'Angleterre, obéit au ban du roi de France, lors de la bataille d'Azincourt, et, pour prendre un exemple local, Léger de Polignac, viguier de Roquemaure et capitaine du château, ordonne, au nom du roi, le 21 octobre 1354, le ban et l'arrière-ban aux habitants de cette ville pour s'opposer au prince de Galles qui assiège Carcassonne.

Bannum, c'est la contribution de guerre. Dans une charte de commune accordée par Adèle, comtesse de Vermandois, veuve de Hugues le Grand, aux habitants de Saint-Quentin, en 1102, il est dit : « Nous ne pourrons mettre ni *ban,* contribution de guerre, ni assise de deniers sur les propriétés des bourgeois. »

Il n'est donc aucune des acceptions de ce mot qui exprime un droit de justice. Il a même un tout autre sens dans l'acte de 1329. Il y est dit, en effet, que Guillaume possède l'île d'Oiselay et tous les fonds en dépendant ; maisons, terres, vignes, prés, bois et *banna,* c'est-à-dire un simple droit inhérent à ces possessions qui permet de les défendre contre les usurpateurs, mais pas autre chose.

La banalité qui emportait le droit de ban, ne fut jamais, d'après la communauté, une dépendance nécessaire de la justice (3), et la preuve c'est que le possesseur du fonds dans lequel le ban a été violé doit se pourvoir quelquefois devant le juge qui a la connaissance des contraventions, et ce recours à un magistrat qui n'a pu être commis par le plaignant, suppose que celui-ci n'avait pas la justice. En un mot, le propriétaire de l'île ne jouissait que d'un droit de garde sur ses biens, *simplicem banneriam.*

(1) Ducange, *ibidem.*
(2) *Idem, ibidem.*
(3) Guyot, *Des Fiefs,* t. I. p. 351 ; — Brodeau, cité par Guyot, *Journal du Palais,* t. VI, an. 368, p. 129.

Autre preuve : Guillaume reconnaît, dans l'acte, l'allodialité de l'île et spécialement des bans *(banna) in purum et francum allodium;* or, l'alleu, on le sait, était une possession ou un droit tenu en pleine propriété, qui n'était reconnu à aucun seigneur, à raison duquel le propriétaire n'était soumis à aucune domination ou supériorité féodale ou directe, ni par conséquent à aucune sorte de servitude : *Allodium praedium est cujus nemo laudatur auctor, quod in nullius est in fide et ideo allodio opponitur feodum commune* (1). *Allodium est proprietas quae a nullo recogniscitur, dicitur allodium ex eo quod qui praedia eo jure habent nullum habent auctorem vel superiorem dominum, quem laudare possint vel teneantur, et hac ratione vocatur francum id est liberum, liberum inquam a juribus et servitutibus dominicalibus* (2).

Tel était le cas de l'île et des droits de ban énoncés comme également indépendants. Or, si l'on avait entendu parler d'un droit de justice, aurait-on pu dire qu'il était tenu en franc-alleu. Les officiers du roi n'auraient pas accepté cette prétention, car la dépendance de la justice fut toujours considérée comme un dogme, même dans la province du Languedoc qui avait pourtant réclamé l'allodialité de ses fonds non comme un privilège, mais comme un droit attaché à sa constitution. Donc, les bancs tenus en franc-alleu n'avaient rien de commun avec la justice essentiellement féodale.

Quant à la justice bannière que prétendait Guillaume, on ne connait aucun auteur ni aucun titre qui en ait fait mention. On l'appelait *jurisdictio banni,* mais ce n'était pas une juridiction séparée, distincte et indépendante des autres parties de la puissance publique, ni même l'un des degrés de la division générale ; elle n'avait d'autre signification que celle de *banna* et se trouvait comprise dans l'entière justice qui fut cédée par le roi, ce qui prouve bien que Guillaume n'en avait pas auparavant.

Dernière preuve. Une pièce postérieure à la transaction de 1329 prouve que l'île a été regardée comme bien roturier. C'est une ordonnance du 15 décembre 1539, de MM. Guillaume de Montcalm et Tanneguy-Levallois, commissaires subrogés par MM. les trésoriers de France pour la recherche des îles : « Vu, dit-elle, la transaction de 1329 pour raison de ladite île, acte passé sans connaissance de cause et sous couleur que ledit de Laudun prétendait ne tenir d'aucun seigneur ladite ile, et que le roi en était

(1) Cujas, *ad Leg.*, § 7.
(2) Dumoulin, *Sur la coutume de Paris*, § 68, n° 1.

le seigneur juridictionnel, au moyen de quoi il la tenait de lui, et l'a dite avoir été reconnue à semblable charge que les îles plus prochaines, et que, par ce moyen, sans cause, par le sénéchal lui fut remise la juridiction de l'île pour la lui faire reconnaître à fief franc et sans censive, sans lui avoir apparu d'aucun titre, suivant la délibération des officiers du roy en ladite sénéchaussée, auxquels l'acte lu, communiqué et rapporté au bureau, avons saisi à la main du roy ladite île quant à la propriété et juridiction. » Il est vrai que cette saisie ne fut pas maintenue parce que primitivement le domaine d'Oiselay était une presqu'île, mais les considérants conservaient toute leur valeur.

Il s'agissait maintenant pour M. d'Oiselay de démontrer que la justice du ban avait appartenu de tout temps à son auteur, indépendamment de l'acte de 1329 et qu'elle faisait réellement partie de la juridiction contentieuse.

Les officiers du roi, répondait-il, auraient pu aisément réfuter cette prétention de Guillaume, soit à raison de la propriété du Rhône dépendant de la souveraineté et qui assurait à Sa Majesté sinon la propriété, tout au moins la mouvance des îles et des droits qui s'y perçoivent, soit parce que le domaine, réuni à un droit de ban faisant partie de la justice, ne pouvait pas être possédé en franc-alleu ; mais, peu instruits des droits du monarque et vivant dans un siècle où l'on croyait aisément à l'allodialité des fiefs admise par la possession sans titre, ils bornèrent leurs prétentions à faire renoncer Guillaume à son alleu, et, pour l'assujettir à la mouvance du roi, ils consentirent à lui céder le surplus de la justice que le souverain avait sur cette île, avec cette restriction néanmoins de la juridiction bannière, que Laudun prétendait avoir déjà à cette époque : *cum ipse Guillelmus (de Lauduno) nullam antea haberet nisi solummodo simplicem banneriam.* Ce qui le prouve, c'est qu'après avoir mentionné le droit de ban parmi ceux qu'il possédait, il ajoute qu'il ne reconnait d'autre seigneur que pour la justice et le ressort, c'est-à-dire la juridiction pour la portion appartenant au roi et le droit de ressort pour celle qu'il avait lui-même ; donc le possesseur de l'île avait en même temps part à la justice ou à l'exercice de la puissance publique et, par conséquent, la présomption de nobilité d'après la déclaration de 1684.

Comme les autres droits seigneuriaux, ceux de la justice étaient divisibles à l'infini, on en avait partagé l'exercice par moitié, par tiers, par quart, etc., puis par années, par mois, par jours, par

heures. (La justice de Saint-Marcel d'Ardèche était autrefois divisée en 96 portions, celle de Saubès, diocèse de Lodève, par jours et par heures.) On avait séparé la justice civile de la justice criminelle, puis subdivisé celle-ci d'après la qualité des personnes, la nature des crimes, selon qu'ils emportaient la peine capitale, la mutilation des membres ou des peines inférieures. C'est ce qui explique le grand nombre de tribunaux qui existaient avant la Révolution.

Le besoin de défendre leurs possessions obligeait souvent les propriétaires à acquérir des droits qui leur permissent d'avoir raison des malfaiteurs. Aux uns les seigneurs cédaient la juridiction bannière qu'ils détachaient du reste de leur justice, comme ayant moins d'intérêt qu'eux à réprimer les contraventions ; aux autres ils ne vendaient que le droit de ban, avec celui d'établir des *bandiers,* qui avaient le pouvoir de constater les délits, de faire payer l'amende et même de saisir les contrevenants. Ils étaient exclusivement préposés à la surveillance des récoltes : *Bannerii,* dit Ducange, *scilicet custodes bladorum, vinearum, fructuum possessionum ;* on les appelait aussi *messarii, messium custodes,* d'où on avait fait le mot *messiers,* ou gardes-champêtres temporaires, spécialement affectés à la protection des fruits de la terre. Il en était déjà question dans la coutume d'Aiguemortes de l'année 1246 : *Qui nimirum ut banna de non inviolandis bladis, vineis, aut fructibus serventur invigilant.*

Bannum, pour M. d'Oiselay, avait un sens beaucoup plus étendu que ne laissait supposer la communauté. Considéré comme défense, *jus prohibendi,* il désignait la justice moyenne et le *mixtum imperium* des Latins, donnant la connaissance des causes civiles et pécuniaires du ban. La peine était une amende qui appartenait de droit au seigneur à raison de la justice. La juridiction contentieuse du ban lui était réservée pour la faire payer ou pour en décharger le contrevenant, s il y avait lieu. Les seigneurs d'Oiselay l'avaient avant l'acte de 1329, elle donnait donc à leurs possessions la présomption de nobilité réclamée contre les consuls de Roquemaure, puisqu'elle n'avait jamais été séparée d'elles.

L'histoire du Languedoc fournit une foule d'hommages faits au roi aux XIIIe et XIVe siècles, à raison de la justice et seigneurie du ban et des causes civiles. Tel est celui de Marie de Pouls, épouse de Pierre Arnaud, ainsi conçu : *Ego confiteor et recognosco me tenere a domino rege quartam partem jurisdictionis et senorie*

scilicet banni et causarum civilium totius ville de Pullis; et tant d'autres qu'on pourrait citer.

Il est vrai que cette justice appartenant à l'île allodiale ne pouvait pas être tenue en franc-alleu, puisqu'elle était essentiellement féodale; mais, cette vérité, qui ne faisait aucun doute au moment du procès, n'était pas connue aux premiers siècles de la monarchie, pas même en 1329. La prétention du franc-alleu n'était pas, à cette époque, un aveu de roture. On ignorait que la possession de la justice réunie au domaine le rendait présomptueusement féodal. A côté du franc alleu roturier qui était de droit commun, on reconnaissait le franc-alleu noble avec titres, c'est-à-dire le domaine tenu en fief et soumis à la domination d'un seigneur, mais affranchi envers lui de toute prestation, comme le prouvent les anciennes ordonnances.

Il y avait, dans la province, de grandes seigneuries, et même des terres en dignité, qui subirent des conversions et des constitutions d'alleux en fiefs, sans perdre la présomption de nobilité dérivant de la justice. La plupart de ces mouvances se formèrent par l'assujettissement volontaire des possesseurs de ces alleux, comme on peut le voir dans le capitulaire de Louis le Débonnaire de l'an 816, article 9, où il est dit : « Tout homme libre et sans seigneur pourra se rendre vassal de celui de ses trois enfants qu'il voudra choisir : *Licentiam unusquisque liber homo qui seniorem non habuerit cuicumque ex his tribus fratribus voluerit se commendari.* »

Il était aussi d'usage, au XII[e] siècle, que les seigneurs qui possédaient leurs terres sans aucun service féodal se rendaient vassaux de plus grands seigneurs dont ils recherchaient l'amitié et la protection; l'*Histoire de Languedoc* en fournit de nombreux exemples (1). C'est ainsi que le vicomte de Carcassonne et de Béziers se rendit vassal, en 1179, de Raymond Bérenger, comte de Provence, vicomte de Milhau et de Gévaudan, frère du roi d'Aragon, pour les châteaux de Brusque, Delpont et Murasson, en Rouergue (2); qu'Aymard II, comte de Valentinois, se rendit vassal de Raymond VII, comte de Toulouse, en 1239, pour les lieux et châteaux allodiaux de Bais, Saint-Alban, Tournon, Privas, Boulogne et autres qu'il avait en Vivarais (3). Ces franc-alleux nobles étaient connus en 1329 et même après. Une ordonnance

(1) T. II, p. 512.
(2) *Histoire du Languedoc*, t. II, p. 415.
(3) Caseneuve, *Du franc-alleu*, liv. I, ch. II, n[os] 15 et 16.

de Charles V de l'an 1368 prescrit qu'il ne pourra point être érigé de francs fiefs à raison des biens allodiaux, à moins qu'ils ne soient possédés avec la justice : *Item, quod nullo de caetero financia exigatur de bonis acquisitis vel acquirendis a nobilibus per innobiles, nisi sint in feudo regio, vel retrofeudo, juxta ordinationes regias, nec pro allodialibus, nisi sint magnae res cum jurisdictione* (1). Un arrêt du Conseil du 22 mai 1667 les confirme en ces termes : « Et, à l'égard du franc-alleu noble, veut Sa Majesté que tous ceux qui prétendent tenir et posséder aucuns fiefs, terres et seigneuries en franc-alleu, soient tenus de le justifier par bons et valables titres, sans qu'ils puissent alléguer aucune prescription et longue jouissance par quelque laps de temps que ce soit. » Pour faire cette justification, il suffisait de prouver que les biens unis à la justice étaient exempts de la foi et de l'hommage qui constituaient le véritable caractère du fief : *Feudum in fidelitate consistit.*

D'après la Déclaration de 1684, on n'avait pas besoin de titre féodal pour établir la présomption de nobilité ; elle dérivait nécessairement de la qualité des personnes ou de la possession de la justice réunie aux fonds et héritages dont on pouvait justifier sans rapporter aucun hommage ni dénombrement, et il s'ensuivait que le possesseur d'un alleu avec une portion quelconque de la justice devait jouir de cette présomption, indépendamment du titre par lequel il avait soumis son alleu à la mouvance d'un seigneur quelconque.

Enfin, pour répondre au dernier argument de la communauté tiré de l'ordonnance des commissaires chargés de la recherche des îles, M. d'Oiselay produisit un arrêt du 24 avril 1692, qui maintenait messire Jean-Sébastien du Laurens, marquis de Beauregard, en sa propriété, avec l'entière justice, parce qu'elle avait été autrefois terre ferme et n'avait été séparée du Rhône que par une irruption du fleuve.

Après cette longue discussion juridique, la parole appartenait à la Cour pour trancher le différend. Les juges, considérant les mots *nisi simplicem banneriam* comme impliquant une portion de la justice, donnèrent gain de cause à M. d'Oiselay, et la communauté, après avoir triomphé dans tous les autres procès de ce genre qu'elle avait soutenus contre divers propriétaires, vit pour la première fois ses arguments succomber. L'arrêt était ainsi conçu :

(1) *Histoire du Languedoc*, t. IV, pr., 297.

« Vu l'acte passé le 21 décembre 1329 entre Guillaume de Laudun et le sénéchal de Beaucaire et de Nîmes à raison de l'île d'Oiselay, l'extrait d'hommages rendus le 4 des calendes de mars 1270 par Marie de Pouls, épouse de Pierre Arnaud, devant le sénéchal pour la quatrième partie de la justice et seigneurie du ban et des causes civiles de Pouls; par Raymond Gilles, notaire de Calvisson, du château de Linières; par Raymond de Cadolis, Pierre Reynouard, Pierre Gilles et Cécile, pour ses enfants Raymond et Bertrand de Blandisco, à raison de la justice du ban et des causes civiles de Caissargues; l'extrait d'un autre hommage fait au roi, le 9 des calendes de juin 1412, par Pierre Aymeric, à raison du mas de Palhade; l'extrait des privilèges de la ville d'Aiguesmortes du mois de mai 1246; l'extrait du privilège des habitants du lieu de Mirevaux, du dernier avril 1352; l'extrait des lettres accordées au mois d'août 1253 et le 11 des calendes de septembre 1265 par le roi d'Aragon et de Majorque à Raymond Élie; l'extrait des lettres royaux impétrées le 26 septembre 1371 par l'abbé de Saint-Gilles, l'extrait d'autres lettres impétrées le 12 août 1398 par les consuls et habitants de Montfrin; l'extrait d'autres lettres impétrées le 18 août 1376 par le procureur du roy au sénéchal de Beaucaire; l'extrait d'une transaction passée le 19 août 1430, entre les officiers du roy et les consuls de la ville de Nimes; l'extrait d'une délibération de la communauté de Roquemaure du 7 mai 1780, etc.; ensemble les conclusions de notre procureur général,

« Dit a été que notre Cour casse les compésiement, allivrement et cotisation de l'île d'Oiselay sur le compoix de la communauté, ordonne que ledit de Beauregard continuera de jouir en présomption de nobilité de l'île et de ses dépendances, condamne la communauté à la restitution des tailles et aux dépens qui s'élèvent à la somme de 3,737 livres 11 deniers.

« Donné à Montpellier, en notre Cour, le 25 septembre 1784. ».

Ce procès avait duré quatre ans. M. d'Oiselay ne jouit pas longtemps du bénéfice de cet arrêt. Le décret de l'Assemblée nationale du 26 septembre 1789 soumit de nouveau son île et, cette fois, sans appel, à l'impôt qui devait, à l'avenir, être payé indistinctement par tous les Français.

A. Limasset.

APPENDICE.

Acte passé entre Guillaume de Laudun et le sénéchal de Nimes et de Beaucaire. 21 décembre 1329.

(*Copie du XVIII[e] siècle : Archives municipales de Roquemaure.*)

Anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo nono et die vicesima decembris, domino Philippo, Dei gratia rege, regnante, noverint universi quod constitutus nobilis Guillelmus de Lauduno, dominus insule Ausseleti, in presentia et conspectu nobilis et potentis viri domini Hugonis Guireti, militis, senescalli Bellicadri et Nemausi, cui tunc presentialiter assistebant venerabiles viri dominus Petrus Maurelli, domini regis clericus et major judex dicte senescallie, et dominus Bertrandus Planterii, miles et legum doctor, advocatus domini nostri regis in senescallia Bellicadri et Nemausi, necnon M. Scatisse, thesaurius regie senescallie predicte, dixit et asseruit se habere, tenere et possidere seu quasi in purum et francum allodium dictam insulam Ausseleti, prout est per aquam circumducta, confrontata et limitata, cum suis alluvionibus et incrementis qui nunc sunt et pertinent ad eamdem, ei quidquid est infra dictam insulam et in ea quod teneat ad manum suam, sive alii teneant pro eodem, sive sint domus, terre, vinee, prata et nemora et banna et alie quecumque possessiones seu res, necnon pedagium salis quod percipit ascendendo per flumen Rodani, prope dictam insulam, que ab illa parte flumine Rodani confrontatur, quamvis illud pedagium percipere consueverat apud Lercium, a parte orientis in dicto flumine Rodani, et eodem modo habet partem in pedagio Rupismaure de hiis que a parte superiori descendunt inferius per flumen Rodani, in purum et francum allodium, non habens, nec recognoscens in privato dominio, extra tamen jurisdictionis et ressorti, aliquem dominum superiorem ; unde, cum esset tractatum et concordatum quod dictus Guillelmus predicta omnia haberet, teneret et possideret seu quasi in et sub majori dominio et temporis alienationis consilio, prelatione et laudo et cum prestatione laudimii consueta secundum usum et consuetudinem patrie in feudum et ex causa feudi, tanquam fidelis vassallus domini nostri regis et suorum heredum et perpetuo successorum in regno, cum sacramento fidelitatis et omnibus suis capitulis, et quod in recompensationem dicti feudi et majoris dominii supradicti dictus dominus senescallus, vice et nomine domini nostri regis, daret et concederet dicto Guillelmo in feudum in dicta insula et ejus pertinentiis et dicto pedagio Ausseleti et eorum territoriis et districtibus, *merum et mixtum imperium et jurisdictionem altam et bassam, cum ipse Guillelmus nullam antea haberet nisi solummodo simplicem banneriam*, domino nostro regi in predictis omnibus fidelitate et feudo majori dominio et superioritate ac ressorto quolibet et aliis omnibus ad superioritatem, majus dominium et ressortum pertinentibus reservatis dumtaxat ; hinc est quod, dictum tractatum sequendo, dictus nobilis Guillelmus, ex causa permutationis predicte, tradidit et concessit seu quasi directum majus et superius dominium dicte insule et omnium et singulorum jurium et bonorum immobilium que habet, tenet et possidet sive quasi ad manum suam vel alii pro eodem in dicta insula, cum dictis alluvionibus et incrementis presentibus et futuris, et in dictis pedagiis Ausseleti et Rupismaure et eorum adherentiis, pertinentiis, territoriis et districtibus quibuscumque, cum juribus prelationis consilii et laudimii consueti, dicto domino senescallo presenti, stipulanti et recipienti vice et nomine dicti domini nostri regis et suorum perpetuo successorum in regno, ex nunc se constituens et volens predicta omnia habere et tenere et possidere seu quasi in feudum et ex causa feudi et tanquam

vassallus, cum sacramento fidelitatis et cum suis capitulis, pro domino nostro rege et cum juribus supradictis; et vice versa et causa dicte permutationis et recompensationis, et recompensando, dictus dominus senescallus, vice et nomine dicti domini nostri regis et suorum in perpetuum successorum, attendens cum dicto consilio quod dicta jurisdictio nullam aut modicam utilitatem habebat, quia *nulla est ibi habitatio neque domus, nisi ipsius Guillelmi*, que eodem modo remanet subdita domino nostro regi, et si venderetur dicta insula in solidum aut pro parte, magnam utilitatem haberet dominus noster rex predictus, et alias multipliciter videns utile esse domino nostro regi, dicto Guillelmo presenti, stipulanti et recipienti pro se et ejus in perpetuum successoribus, masculis et feminis, dedit, tradidit et concessit in feudum jurisdictionem omnimodam cum mero et mixto imperio, altam et bassam, majori dominio et ressorto quolibet reservato dumtaxat, cum omnimoda superioritate, ipsi domino nostro regi, ipsumque Guillelmum de predicto feudo cum juribus et pertinentiis suis, modis et formis supra et infra concessis, realiter investivit; concessit, inquam, jurisdictionem predictam in dicta insula et incrementis et alluvionibus presentibus et futuris et pedagio Ausseleti, quod percipit, ut dicitur, apud Lertium et ipsorum insula et pedagii territoriis districtibus et pertinentiis quibuscumque ; concedens ipse dominus senescallus dicto Guillelmo quod ei liceat et possit, quandocumque voluerit, dictum pedagium Ausseleti, quod percipit apud Lertium, percipere et habere ac levare et exhigere et distringere in dicta insula Ausseleti, ubicumque magis conveniens et utile sibi fuerit. Dictus vero Guillelmus, pro se et suis in perpetuum successoribus, confestim et subsequenter, confessus fuit et in veritate recognovit dicto domino senescallo presenti, stipulanti et recipienti pro dicto domino nostro rege, et ex certa scientia, se habere, tenere et possidere seu quasi et velle insulam Ausseleti cum pedagio adherenti et annexo et quidquid habet, tenet et possidet, seu quasi in dicta insula, vel alii habent pro eo, cum bannis, jurisdictione omnimoda, mero et mixto imperio, alta et bassa, et partem pedagii quam habet et percipit apud Rupemmauram, sine jurisdictione tamen pro dicto domino nostro rege, in feudum et sub ejus dominio, prelatione et laudo et consilio et aliis juribus consuetis, et pro dicto feudo promisit et voluit esse fidelis domino nostro regi, et fidelitatem cum omnibus capitulis suis juravit in manibus dicti domini senescalli super santa Dei Evangelia corporaliter a se tacta; et si contingeret aliter reperire, videlicet quod predicta non essent allodialia et dictum dominum nostrum regem in premisso feudo et occasione presentis contractus, fraudatum fuisse aliquatenus seu deceptum de evictione et interesse quolibet, dictus Guillelmus promisit dicto domino senescallo, quo supra, et dictum feudum defendere et salvare dicto domino nostro regi et resarcire, solvere et esmendare damnum quodcumque, expensas et interesse quodlibet incursum vel incursurum per dominum nostrum regem et suos, obligans se exinde in perpetuum et omnia bona sua. Et vice versa, dictus dominus senescallus, dictam fidelitatem et recognitionem recipiens et acceptans pro dicto domino nostro rege eum ut vassallum et fidelem dicti domini nostri regis, promisit et voluit, quantum potest et debet, defendere et salvare in predictis omnibus et singulis, voluntate regia retenta et reservata et in aliis et quibuscumque salvo jure regio et quolibet alieno. De quibus omnibus et singulis dictus Guillelmus pro se et dictus thesaurarius pro domino rege petierunt eis fieri publica instrumenta. Acta fuerunt hec in burgo capitis pontis Avenionis, presentibus quibus supra et etiam testibus Petro de Charentono, vicario Rupismaure, et magistro Petro Quantroni de Sancto Laurentio de Arboribus, notario regio. Ego vero Petro de Montibus, publicus auctoritate regia notarius et domini senescalli, hic in fidem et testimonium premissorum manu propria me subscribo et facta collatione huic publico instrumento alfabeto diviso signum meum appono. Et ad majorem firmitatem habendam, sigillum regium dicti officii nos dictus senescallus duximus apponendum.

DESCRIPTION

DES

TERRAINS NÉOGÈNES

DE LA

Plaine du Comtat et de ses abords.

DEUXIÈME PARTIE.

PALÉONTOLOGIE.

PRÉLIMINAIRES.

Dans la partie stratigraphique de ce mémoire, nous avons mentionné un assez grand nombre de fossiles; mais, si nos énumérations, limitées aux besoins de la description stratigraphique, de la détermination des conditions de milieu et de l'extension géographique des divers facies, suffisent pour donner une idée des manifestations de la vie aux différentes périodes de l'époque néogène dans le Comtat, elles sont bien loin d'en présenter un tableau complet. La faune et la flore du tertiaire supérieur ont, en effet, laissé ici des restes aussi nombreux que variés, dont l'étude détaillée offre le plus grand intérêt.

Parmi les fossiles que nous avons recueillis aux environs d'Avignon, les uns avaient déjà été signalés dans le néogène du sillon rhodano-languedocien, tandis que d'autres n'y étaient pas encore connus. Les paléontologistes qui se sont occupés du tertiaire supérieur du sud-est de la France, en ont, d'ailleurs, surtout fait connaître

les Mollusques (1) *et les Mammifères* (2) *ainsi que la flore* (3). *Aussi les débris que ces animaux et les végétaux néogènes ont laissés dans le sol de la région, nous ont-ils fourni relativement peu d'espèces nouvelles. Il en est tout autrement des autres grands groupes zoologiques, dont plusieurs, très bien représentés dans les gisements de Vaucluse, ont été plus ou moins négligés jusqu'à ce jour* (4). *Cette constatation nous a déterminé à entreprendre une étude paléontologique des terrains néogènes du Comtat.*

Notre intention avait été tout d'abord de parcourir les divisions des deux règnes en suivant la chaîne naturelle de l'Évolution. Mais, au cours de nos excursions, notre attention a été arrêtée et retenue par les nombreux restes de Poissons Élasmobranches que nous avons rencontrés (dents, vertèbres, etc.), restes auxquels s'attache une grande importance au double point de vue de la paléontologie stratigraphique et de la paléogéographie zoologique. Aussi, débuterons-nous, dans cette seconde partie de notre mémoire, par une description des familles d'Élasmobranches néogènes avec les diagnoses des espèces de nos environs. Nous ferons suivre ces descriptions d'un exposé de l'évolution géographique de ces êtres depuis les temps tertiaires jusqu'à l'époque actuelle. Puis, nous traiterons des Poissons Téléostéens, des Reptiles et des Mammifères observés par nous dans la région, de façon à présenter une vue générale de la Faune des Vertébrés néogènes du Comtat.

(1) *Fischer et Tournouër*, Invertébrés fossiles du mont Leberon, *1875*. — *Fontannes*, Études stratigraphiques et paléontologiques pour servir à l'histoire de la période tertiaire dans le bassin du Rhône, *1875-1892*; Les Invertébrés du bassin tertiaire du Sud-Est de la France, *1879 1882*. — *Locard*, Archives du Muséum de Lyon, *II*, *1878*; *etc.*

(2) *Gaudry*, Vertébrés fossiles du mont Leberon, *1875*. — *Lortet et Chantre*, Archives du Muséum de Lyon, *II*, *1879*. — *Depéret*, Archives du Muséum de Lyon, *IV* (*1886*) *et V* (*1892*); Mémoires de la Société géologique de France, Paléontologie, *n° 3* (*I-VII*), *1890-1898*. — *Paquier*, Mémoires de la Société géologique de France, Paléontologie, *n° 12* (IV), *1894*; *etc.*

(3) *De Saporta et Marion*, Archives du Muséum de Lyon, *I*, *1876*. — *Boulay*, Mémoires de l'Académie de Vaucluse, *VII*, *1890*; *etc.*

(4) *Voy.*: *Pour les Foraminifères*: *Fontannes*, Annales de la Société d'agriculture de Lyon, *1879*. — *Pour les Échinodermes*: *Fontannes*, Bulletin de la Société géologique de France, *3*, *VII*, *p. 613*, *1879*; *de Loriol*, Bulletin de la Société géologique de France, *3*, *XXV*, *p. 115*, *1897*; *Nicolas*, Association française pour l'avancement des sciences, *Saint Étienne*, *1897*. — *Pour les Brachiopodes*: *Fischer*, Journal de Conchyliologie, *3*, *IX* (*XVII*). — *Pour les Bryozoaires*: *Pergens*, Bulletin de la Société belge de Géologie, Paléontologie et Hydrologie, *V*, *fasc. 1*, *Proc.-verb.*, *1891*. — *Pour les Poissons*: *Gervais*, Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, *Proc.-verb.*, *1863*, *et* B. S. G. F., 2, *XXV*; *Fischer*, B. S. G. F. 3, VII, *p. 221*, *1879*; *Priem*, B. S. G. F. *4*, *IV*, *p. 285*, *1904*; *etc.*

Enfin, les divers autres groupes seront envisagés, dans la suite, avec plus ou moins de développement.

Pour l'étude qui va suivre, nous avons utilisé, en premier lieu, les nombreux matériaux que nous avons recueillis dans le néogène du Comtat, ainsi que les pièces de comparaison que nous possédons en provenance d'autres régions. De plus, nous avons eu à notre disposition une belle série de dents des environs de Cucuron rassemblées par M. Deydier, d'intéressants exemplaires communiqués par MM. Châtelet et Bertesago et les types du miocène de l'Hérault appartenant à M. Miquel, qui ont été récemment décrits par M. Priem. A tous ces géologues nous adressons nos sincères remerciements.

Nous ajouterons que nous avons pu examiner au Musée Requien les éléments jadis réunis par le grand naturaliste avignonais.

Poissons Élasmobranches.

Chapitre Ier. — Vue d'ensemble de l'évolution des Élasmobranches avant la période tertiaire.

L'anatomie comparée, l'embryogénie et la paléontologie nous montrent les Poissons comme la plus ancienne classe des Vertébrés. Leur organisation se retrouve, en effet, dans les premiers stades du développement des autres groupes d'animaux de cet embranchement, et, de plus, on en a découvert dans le silurien moyen, tandis que, par exemple, les Batraciens les plus anciens datent seulement de l'époque carboniférienne.

On sait qu'après la constitution, dans l'œuf fécondé, d'un blastoderme, ou disque germinatif à deux feuillets, il se développe, sous le sillon médullaire, une zône cellulaire allongée, dite *corde dorsale* ou *notocorde*. Les premiers Poissons devaient ainsi présenter une simple corde dorsale, comme aujourd'hui, encore, l'*Amphioxus* et certains *Cyclostomes*. Ces premiers *vertébrés* restent inconnus à l'état fossile. Dans tous les types primitifs, la corde dorsale suit jusqu'à son extrémité la direction de l'axe du corps ; la nageoire qui s'y attache symétriquement se trouve ainsi divisée en deux parties égales, d'où elle est dite *diphycerque*.

Les *Pleuracanthus*, bien qu'ayant apparu seulement au dévonien, montrent encore, à la fois, une corde dorsale continue et une queue diphycerque ; mais, par plusieurs de leurs autres caractères, ces Poissons se présentent déjà comme assez différenciés.

Si, en effet, la gaine dorsale, ou *couche squelettogène*, n'y est pas encore nettement métamérisée, elle n'en présente pas moins, dans les portions dorso-latérales, des *arcs neuraux* ou *neurapophyses*, constitués par des pièces cartilagineuses isolées et disposées en deux séries.

Les *Pleuracanthus* semblent encore assez évolués si l'on observe qu'ils possèdent, indépendamment d'une nageoire impaire *continue* (*nageoire dorsale* primitive), des nageoires paires *discontinues* (*nageoires pectorales* et *ventrales*). L'étude du développement embryogénique des Poissons a montré, en effet, que les membres

pairs discontinus étaient primitivement constitués à la manière des nageoires impaires, par deux replis tégumentaires latéraux, dont les métapleures de l'*Amphioxus* représentent peut-être la forme originelle. Ces replis tégumentaires de l'embryon s'étendaient depuis la région céphalo-branchiale jusqu'à la région anale, formant des nageoires latérales continues (*patagium*) qu'on retrouve encore, plus ou moins complètement développées, sur l'embryon de tous les Élasmobranches (1).

En raison du cachet d'ancienneté si marqué que présente *Pleuracanthus*, on a fait de ce genre le type des Prosélaciens, ordre aujourd'hui complètement éteint et que l'on considère généralement comme l'origine des Élasmobranches et des Ganoïdes. Mais on pourrait peut-être, avec plus de vraisemblance, l'envisager comme un rameau fort ancien, détaché de bonne heure du tronc commun des Poissons.

Tandis que les *Ganoïdes*, montrant les aptitudes d'adaptation les plus variées, semblent avoir donné naissance aux *Téléostéens* et aux *Dipneustes*, les *Élasmobranches*, désignés aussi sous les noms de *Chondroptérygiens*, *Plagiostomes*, *Placoïdes*, ont conservé, au contraire, des caractères plutôt primitifs jusqu'à l'époque actuelle. Ainsi :

a) Leur squelette est entièrement cartilagineux et peu susceptible de se conserver à l'état fossile, à l'exception des vertèbres dont la structure diffère profondément, comme nous allons le voir, d'une famille à l'autre.

b) Leur queue est *hétérocerque*, c'est-à-dire à deux lobes inégaux, le supérieur plus grand et soutenu seul par l'extrémité de la corde dorsale relevée.

c) Leurs *formations exosqueletliques* consistent en papilles tégumentaires, dont la partie interne, fournie par le derme, se transforme en *ivoire* (2), tandis que la couche profonde de l'épiderme qui la recouvre produit l'*émail*. Ainsi modifiées, les papilles deviennent autant de *protolépides*. La calcification de la partie contiguë du derme transforme ensuite les protolépides en *écailles placoïdes*. La forme de ces écailles est extrêmement variable sui-

(1) Mollier, *Anatomische Anzeiger*, VII, 1892 : *Anatomische Hefte*, 1893.

(2) On observe dans les dents d'un grand nombre de Poissons, une modification poreuse de l'ivoire, c'est la *vaso-dentine*, qui est caractérisée par le développement de nombreux canaux anastomosés (*canaux de Havers*). Ceux-ci, partant de la pulpe, traversent longitudinalement tout l'ivoire et s'y subdivisent en une multitude de très fins canalicules.

vant les espèces, l'âge, le sexe et, aussi, suivant la place qu'elles occupent sur chaque individu. Ce sont elles qui, à la suite des adaptations les plus diverses, constituent les *boucles* des Raies, les *aiguillons* protecteurs des nageoires impaires des Aiguillats, les *aiguillons* qui représentent, à eux seuls, ces nageoires chez les *Trygon* et les Myliobates, les *dents du rostre* des Scies, les *dents de la bouche* de tous les Élasmobranches, etc. A cause même de cette grande variabilité, on ne saurait utiliser sans réserve, dans la classification, ces diverses pièces. Les unes et les autres sont souvent seules conservées à l'état fossile; mais, retenues par de simples ligaments, jamais enchassées dans des alvéoles, elles se présentent toujours isolées dans les sédiments.

Sans subir de modifications profondes, les Élasmobranches ont cependant évolué; c'est cette évolution que nous allons sommairement exposer maintenant, en utilisant comme critérium fondamental les caractères structuraux des vertèbres, si bien étudiées par Hasse (1).

Nous avons dit que chez les Prosélaciens (*Pleuracanthidae*) la colonne vertébrale n'était que très imparfaitement segmentée. Cette disposition ancestrale se retrouve dans un autre groupe séparé très anciennement des Élasmobranches, dans les Holocéphales (*Chimeridae*), apparus au dévonien. La gaine de la corde dorsale, dans ces Poissons, montre une série de disques cartilagineux, serrés les uns contre les autres, et dont le nombre, beaucoup plus grand que celui des apophyses épineuses, indique que, pour un même arc vertébral, il y a plusieurs de ces anneaux.

Au contraire, la notocorde de tous les autres Elasmobranches (SÉLACIENS), est protégée par des corps vertébraux distincts.

Ceux-ci ne sont encore qu'ébauchés chez les Diplospondyles (*Chlamydoselachidae, Notidanidae*). Ils correspondent à des épaississements de la couche squelettogène qui pénètre profondément et à *intervalles réguliers* dans le tissu cellulaire interne en y formant des cloisons dont les faces antérieures et postérieures sont concaves. La corde remplit un vide restant au centre de ces disques, ainsi que les espaces qui les séparent, et bien que lesdits espaces soient très larges, on constate l'existence de plusieurs anneaux calcifiés entre deux nerfs rachidiens consécutifs : cette disposition rapproche les Diplospondyles des Holocéphales.

(1) *Das natürliche System der Elasmobranchier auf Grund des Baues und der Entwickelung der Wirbelsaeule.* Iéna, 1879-1882.

Quoique plus évolué que celui de ces derniers, *l'arc vertébral des Diplospondyles ne constitue donc pas encore une masse solide, absolument continue*, comme celle dont nous allons constater la présence dans les autres Sélaciens.

Chez les CYCLOSPONDYLES (*Acanthiasidae*, *Pristiophoridae*), la zône calcifiée est limitée, dans chaque arc vertébral, par un hyperboloïde de révolution et par deux surfaces coniques à sommets opposés : *la section transversale d'une telle vertèbre donne un anneau régulier de cartilage rempli intérieurement par la notocorde.*

Dans les ASTÉROSPONDYLES (*Heterodontidae, Scylliorhinidae, Hemiscylliidae, Rhineodontidae, Carchariidae, Lamnidae*) (1), les deux nappes de l'hyperboloïde sont reliées par des crêtes qui se sont développées le long d'un certain nombre de sections méridiennes. Les vertèbres des *Heterodontidae* ne présentent généralement que quatre de ces crêtes. Dans les *Scylliorhinidae* et les *Hemiscylliidae*, entre les quatre crêtes primordiales s'en intercalent quatre autres. Leur nombre augmente généralement encore chez les *Rhineodontidae*, les *Lamnidae* et les *Carchariidae*. *En coupe transversale, toutes ces vertèbres ont la forme d'une étoile.* Ainsi, au fur et à mesure que nous nous élevons dans la série, nous voyons les vertèbres acquérir une consistance de plus en plus grande en vue d'assurer une protection plus efficace au tissu interne de la corde dorsale.

Cette adaptation est encore plus complètement réalisée chez les TECTOSPONDYLES (*Squatinidae, Pristidae, Rhinobatidae, Rajidae, Narcobatidae, Trygonidae, Myliobatidae*), où les deux nappes de l'hyperboloïde sont reliées par plusieurs cylindres creux concentriques, complètement calcifiés. *La coupe transversale d'une vertèbre ainsi constituée montre donc une série d'anneaux concentriques.*

Les Tectospondyles renferment, indépendamment de la famille des *Squatinidae*, tout l'ancien groupe des *Batoïdes* (s. l.). Pendant

(1) On rattache, probablement avec raison, à ce même sous-ordre, deux familles complètement éteintes avant le début des temps tertiaires, les *Hybodontidae* et les *Cochliodontidae*, dont les vertèbres sont encore mal connues. Quoi qu'il en soit, ces deux groupes de Squales, surtout développés à l'époque primaire, présentent des affinités très variées : par leurs vertèbres et par leurs dents, les Hybodontes semblent former un terme de passage entre les *Notidanidae* et les *Heterodontidae* : quant aux *Cochliodontidae*, ils apparaissent aussi comme très voisins des *Heterodontidae*. On sait d'ailleurs que le maximum de développement de cette dernière famille date de l'époque paléozoïque.

longtemps, l'ordre des Sélaciens a été divisé en deux sous-ordres : 1° les *Squales* (1), *Pleurotrèmes* ou *Requins* (s. l.) à corps fusiforme allongé et à orifices branchiaux latéraux ; 2° les *Batoïdes, Hypotrèmes* ou *Raies* (s. l.) à corps déprimé et à orifices branchiaux situés à la face inférieure du corps. Mais certains types intermédiaires rentraient difficilement dans cette classification. Ainsi les *Pristiophoridae*, à rostre terminé par une lame plate, à corps allongé et à fentes branchiales latérales ont une affinité évidente avec les *Pristidae* pourvus d'un rostre analogue, à corps également allongé, mais à fentes branchiales situées à la face inférieure du corps. De même, par les *Squatinidae*, à corps allongé et à fentes branchiales latérales, on passe aux *Rhinobatidae* à corps aussi allongé, mais à fentes branchiales inférieures et, enfin, aux *Rajidae* si déprimés dans leur forme générale (2).

Les récentes observations de M. Joekel (3) ont montré d'ailleurs que les Tectospondyles eux-mêmes n'ont pas une origine monophyllitique, mais qu'ils correspondent vraisemblablement aux rameaux les plus évolués de plusieurs phyllums de Sélaciens. Ainsi, dans les *Squatina* du suprajurassique on distingue : 1° des formes voisines du *S. angelus* actuel, dont les dents sont aiguës comme celles des Requins ; 2° des espèces, généralement de plus petite taille, à dents en pavés, rappelant tout à fait celles des Raies et des Torpilles.

D'autres genres, classés habituellement parmi les Astérospondyles, ont des dents qui les rapprochent des Tectospondyles : tels sont les *Hetérodontidae* (4), ancêtres des Myliobates et des *Trygon* (5).

Le groupe des Tectospondyles renferme tous les Élasmobran-

(1) Dans le langage courant, les expressions de *Squales, Squalides, Squalidiens* sont fréquemment prises dans un sens plus large : elles deviennent alors synonymes d'Elasmobranches.

(2) Aussi Duméril avait-il fait une section spéciale, les *Squalinorajidés* ou *Galéobatidés*, pour les groupes de passage des Squales aux Raies (*Pristidae, Rhinobatidae*).

(3) *Sitz. Ber. Ges. naturf. Freunde Berlin*, n° 3, 1890.

(4) Certaines particularités des vertèbres et de la structure des formations exosquelettiques des *Heterodontidae* se retrouvent aussi chez les Tectospondyles, particulièrement chez les jeunes individus. (Voy. à ce sujet Hasse, *op. cit.*, et Larrazet, *B.S.G.F.*, 3, XIV, p. 270 et suiv.)

(5) Les Tectospondyles comprendraient donc deux groupes naturels : 1° les *Rhinorajidés* (*Pristidae, Rhinobatidae, Rajidae, Narcobatidae*), dérivés des *Pristiophoridae* et des *Squatinidae* ; 2° les *Centrobatidés* (*Trygonidae, Myliobatidae*), dérivés des *Heterodontidae*. Entre ces derniers et les *Cestraciontidae* viennent se placer deux familles entièrement disparues depuis les temps primaires, les *Psammodontidae* et les *Petalodontidae*, dont les vertèbres nous sont malheureusement inconnues

ches à corps plat se terminant par une queue grêle, sans grande utilité dans la natation. Ils s'opposent nettement à l'ensemble des autres groupes de Chondroptérygiens (1), dont le corps fusiforme est muni d'une queue puissante, fortement musclée. Ces différences dans la morphologie générale du corps sont la conséquence d'une *adaptation* à des milieux différents.

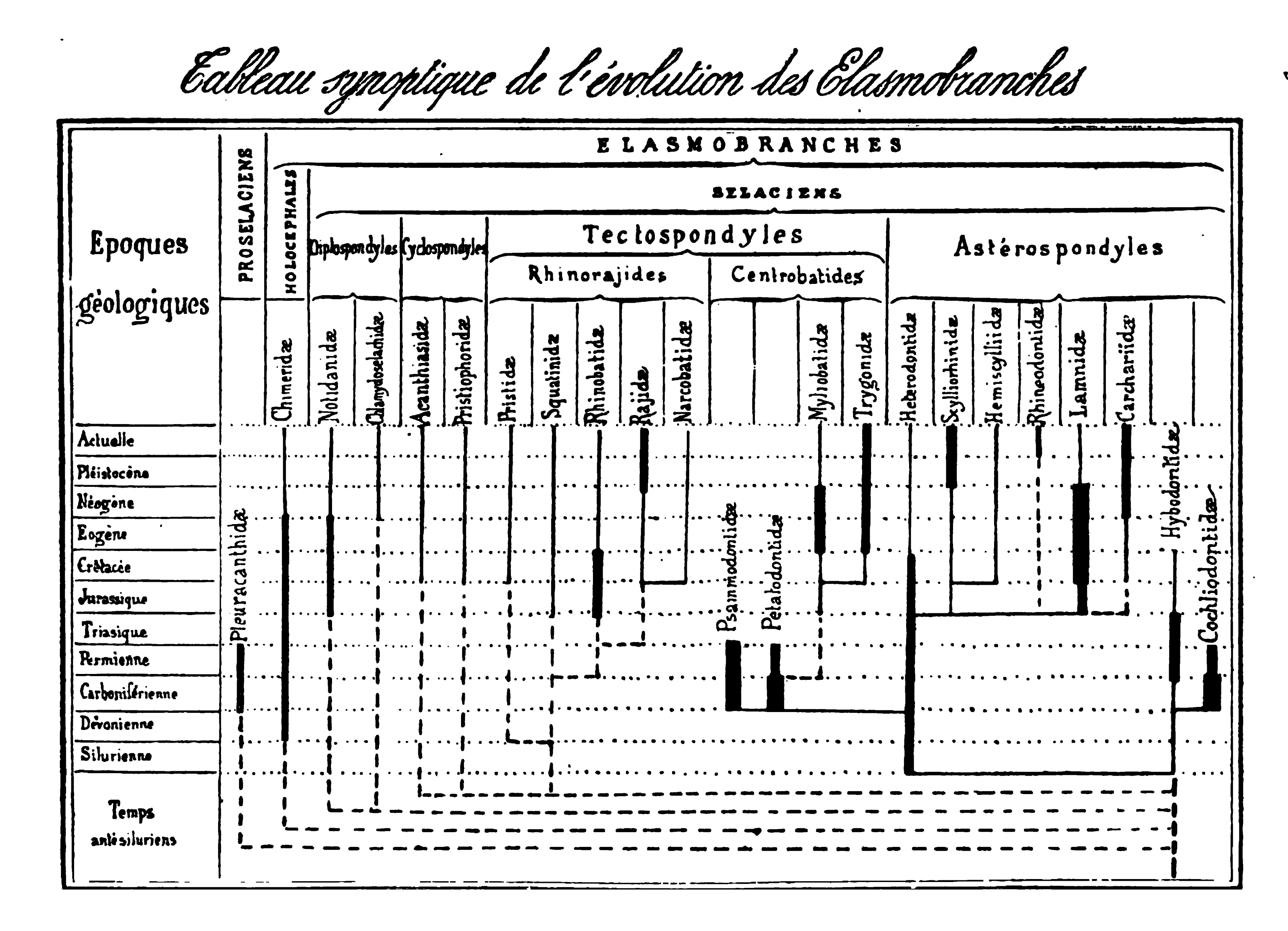
Les Raies (s. l.), en effet, se tiennent constamment au fond de l'eau, à demi cachées dans la vase, le sable ou les algues, et ce n'est qu'accidentellement qu'elles remontent à la surface : ce sont des Poissons surtout littoraux. Par exception, les *Myliobatidae*, qui comprennent les géants du groupe, se rencontrent fréquemment, au voisinage de la surface, avec les vrais Squales.

Ceux-ci, bien qu'ils habitent de préférence aussi les régions littorales, peuvent, grâce à leur conformation, gagner aisément la haute mer ou descendre à de grandes profondeurs. Certaines formes ont fini par s'adapter définitivement à l'un ou à l'autre de ces milieux.

Mais quel que soit son habitat, l'extension géographique de chaque espèce est toujours plus grande chez les Squales que chez les Raies, les premiers étant restés des êtres essentiellement nageurs, tandis que les secondes sont devenues de plus en plus sédentaires.

Les considérations qui précèdent permettent de schématiser, comme le montre le tableau suivant, la phylogénie des principales familles d'Élasmobranches.

(1) Il faut y joindre cependant les *Pristidae* que les caractères de leurs vertèbres placent parmi les Tectospondyles.


Tableau synoptique de l'évolution des Elasmobranches
ELASMOBRANCHES
SELACIENS
Epoques géologiques
PROSELACIENS
HOLOCEPHALES
Diplospondyles
Cyclospondyles
Tectospondyles
Rhinorajides
Centrobatides
Astérospondyles
Chimeridæ
Notidanidæ
Chlamydoselachidæ
Acanthiasidæ
Pristiophoridæ
Pristidæ
Squatinidæ
Rhinobatidæ
Rajidæ
Narcobatidæ
Myliobatidæ
Trygonidæ
Heterodontidæ
Scylliorhinidæ
Hemiscylliidæ
Rhineodontidæ
Lamnidæ
Carchariidæ
Hybodontidæ
Cochliodontidæ
Psammodontidæ
Petalodontidæ
Pleuracanthidæ
Actuelle
Pléistocène
Néogène
Eogène
Crétacée
Jurassique
Triasique
Permienne
Carboniférienne
Dévonienne
Silurienne
Temps antésiluriens

Chapitre II. — Caractères des familles d'Élasmobranches tertiaires et description des genres et des espèces rencontrés dans le Comtat.

FAMILLE A. — CHLAMYDOSELACHIDAE.

Les *Chlamydoselachidae* présentent des dents semblables aux deux mâchoires, avec pointes en forme de tête de serpent.

Cette famille ne renferme que le seul genre *Chlamydoselachus,* Garman. On en trouve des restes dans les dépôts du pliocène d'Italie (*C. Lawleyi*, Davis) et il est encore représenté à l'époque actuelle dans la zone bathyale de l'Atlantique et des mers du Japon (*C. anguineus,* Garm.).

FAMILLE B. — NOTIDANIDAE.

Cette famille ne renferme aussi qu'un seul genre :

I. Genre Notidanus, Cuvier.

Dans *Notidanus* (1) toutes les dents sont massives. A la mandibule, on trouve une dent de la symphyse qui présente une symétrie bilatérale : de chaque côté d'un denticule médian, on y observe une série de dentelures latérales inclinées qui diminuent graduellement de hauteur. Les six paires de dents latérales ont une pointe principale légèrement dentelée au bord antérieur et un certain nombre de pointes accessoires, dont la grandeur diminue d'avant en arrière. Les dents du fond de la bouche, toutes très petites, ne possèdent plus de pointes accessoires. A la mâchoire supérieure, de chaque côté de la symphyse, on trouve une ou deux paires de dents formées d'une simple pointe d'émail. Les six paires suivantes présentent plusieurs dentelures, dont une plus forte. La racine de toutes ces dents, remarquable par l'absence de canal d'alimentation, se compose de deux parties séparées par une faible rainure. La partie inférieure a la forme d'une plaque plus ou moins rectangulaire, généralement beaucoup plus haute que la couronne ; en surface, elle apparaît comme formée de fins canalicules étroitement soudés entre eux.

(1) Synonymes : *Heptranchias*, Raf.; *Hexanchus*, Raf ; *Monopterhinus*, Blv.; *Aellopos*, Ag.; *Notorhynchus*, Ayres ; *Heptanchus*, M. et H.; *Xiphodolamia*, Leidy. Nous avons adopté le nom de *Notidanus*, d'un usage courant, bien que la priorité appartienne incontestablement à *Heptranchias* ; l'impossibilité où l'on est encore de distinguer les dents des sous-genres *Heptranchias* et *Hexanchus* semble suffisante pour motiver la conservation de la dénomination de *Notidanus*.

Ce genre est connu à l'état fossile depuis le lias : on a rencontré des *Notidanus* dans le jurassique, le crétacé et le tertiaire de l'Europe, des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande.

A l'époque actuelle, ils sont en voie de décroissance : assez communs dans les parties un peu profondes de tous les océans tropicaux, on ne les voit que plus rarement dans les mers tempérées, comme la Méditerranée.

1. Notidanus primigenius, Agassiz.

1843, *Notidanus primigenius*, Agassiz, *Poiss. foss.*, III, p. 218, pl. XXVII, fig. 6-8, 13-17 (? 4-5).

1843, *Notidanus recurvus*, Agassiz, *Poiss. foss.*, III, p. 220, pl. XXVII, fig. 9-12.

1843, *Sphyrna denticulata*, Agassiz, *Poiss. foss.*, III, p. 236, pl. XXVI *a*, fig. 60-61.

1879, *Notidanus d'Anconae*, Probst, *Würt. Jahresb.*, XXXV, p. 166, pl. III, fig. 6-11.

1880 (?), *Notidanus microdon*, Kiprijanoff, *Bull. Soc. Imp. Nat. Moscou*, I, p. 6, pl. I, fig. 15-16.

1902, *Heptranchias? primigenius*, Hay, *Bull. U. S. Geol. Surv.*, n° 179, p. 300.

Les terrains tertiaires présentent une série de formes de *Notidanus* dont il est aisé de suivre l'évolution continue. Les différents stades ont reçu les noms de *N. serratissimus*, Ag. (éogène), *N. primigenius*, Ag. (miocène), *N. griseus*, Gm. (pliocène et actuel). Toutes ces formes passent insensiblement les unes aux autres et ne sont que de simples mutations d'un même type (1).

La couronne de la plupart des dents de *N. primigenius* est divisée par de profondes entailles en plusieurs denticules aigus (trois à sept) : le premier de ceux-ci est assez grand et les autres sont relativement petits.

Nous avons rencontré cette espèce dans le burdigalien supérieur de Barbentane, le schlier de Châteauneuf-Calcernier, le grès à *Scymnorhinus* de Bonpas (helvétien) où ses dents sont très rares. Elles semblent un peu plus répandues dans le tortonien de Rognes (2). M. Deydier nous en a communiqué de l'helvétien du Vabre, de Caramarre, de la Tour de Saint-Michel et du Bousquet,

(1) V. notamment Sauvage, *Mém. Soc. Sc. nat Saône-et-Loire*, IV, 1882, p. 20 ; — Bassani, *Monit. zool. Ital. Firenze*, 1901, etc.

(2) Pour la stratigraphie de cette localité située au nord-ouest d'Aix, voy. Collot, *C. G. F.*, feuille 235 (Aix), 1889. Au voisinage du village, la carte géologique indique plusieurs carrières ouvertes dans des calcaires grossiers, roux, coquillers Il sera fréquemment fait mention, au cours de notre étude, de dents d'Élasmobranches provenant de ces exploitations.

près de Cucuron, du mamelon des Pins et de la campagne Plat, près de Vaugines (1), ainsi que du tortonien inférieur de Cucuron et de Vaugines; mais, dans ces diverses localités, il semble qu'elles soient assez peu communes. M. Bartesago en a trouvé dans le burdigalien supérieur des Angles ; M. Fischer en a aussi indiqué dans le tortonien de Cucuron. Enfin, *N. primigenius* a, de plus, été signalé à Saint-Didier et à Uzès (2), ainsi que d'autres localités miocènes de la vallée du Rhône et du Languedoc.

Cette même espèce est enfin connue de l'oligocène comme du miocène de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

FAMILLE C. — ACANTHIASIDAE.

Les *Acanthiasidae* sont caractérisés par leurs dents triangulaires, de petite taille : à leur intérieur on observe une cavité, assez faible d'ailleurs.

Ces poissons sont connus depuis l'époque turonienne (Syrie) ; pendant l'époque tertiaire ils habitaient l'Europe, la Californie, la Nouvelle-Zélande.

Beaucoup d'espèces sont localisées aujourd'hui dans la zone tempérée boréale; mais on en trouve aussi dans les mers australes, dans les profondeurs de la zone tropicale (3) et même dans l'océan arctique (4). La répartition géographique de cette famille n'a donc pas subi de modifications importantes depuis l'époque tertiaire.

Les *Acanthiasidae* comprennent la plupart des Plagiostomes de la zone bathyale (5) : certains genres (6) descendent même jusque

(1) La stratigraphie du néogène du plateau de Cucuron est bien connue, grâce aux importantes monographies signalées dans l'introduction de ce mémoire : nous en avons donné un résumé dans notre article sur l'extension du néogène dans le sud-est de la France. Quatre cartes géologiques concernant les environs de Cucuron ont paru récemment : Leenhardt. Kilian et Depéret, *C. G. F.*, feuille 223 (Forcalquier), 1893; Torcapel, Zacharewicz et Deydier, *Carte agronomique de la commune de Cucuron* (*Société d'agriculture de Vaucluse*, 1899); Deydier, *Carte géologique des environs de Cucuron* (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2, II, 1902) ; Savornin, *Carte géologique des environs de Cucuron* (*B. S. G. F.*, 4, III, fig. 12, 1903).

(2) V. sur les environs d'Uzès, indépendamment de la *C. G. F.*, feuille 222 (Avignon), par Fontannes et Carez, 1888 : E. Dumas, *Statistique géologique du Gard*, II, p. 550; III, p. 388 et suiv., etc.

(3) *Euprotomicrus, Isistius, Etmopterus (Spinax), Centrophorus, Centroscymnus, Paracentroscyllium.*

(4) *Somniosus* (*Loemargus*), *Centroscyllium*

(5) *Somniosus (Loemargus), Etmopterus (Spinax), Centrophorus, Centroscymnus, Leptdorhimus* (*Scymnodon*), *Centroscyllium, Oxynotus (Centrina).*

(6) *Centrophorus, Centroscymnus, Centroscyllium.*

dans la partie supérieure de la zone abyssale ; d'autres, comme *Acanthias*, sont adaptés au milieu pélagique.

La plupart des espèces, néanmoins, mènent une vie sédentaire et occupent, par suite, une aire géographique très restreinte.

II. Genre Scymnorhinus, Bonaparte.

Les *Scymnorhinus* (1) ont, à la mâchoire supérieure, des dents étroites coniques ; les inférieures sont minces, triangulaires et se prolongent en une grande base carrée, plate et mince aussi, à angles mousses, partagée en deux par une fente verticale. — Sur la racine, on observe deux sillons latéraux, l'un interne, l'autre externe ; le sillon interne de chaque dent reçoit le bord externe de la dent voisine : chaque base est donc partiellement recouverte par la racine de la dent suivante. Quant à la fente médiane, elle correspond au canal d'alimentation.

Ce genre, connu dès l'éocène, a des représentants dans le tertiaire de Belgique, d'Allemagne, de France, d'Italie, de Sardaigne, de Californie et de la Nouvelle-Zélande. Il en a encore aujourd'hui de vivants dans la Méditerranée, les parties voisines de l'Atlantique (*S. lichia*, Cuv.) et les mers du Japon ; accidentellement on l'a signalé plus au nord, au voisinage du Spitzberg. A l'époque tertiaire, le genre *Scymnorhinus* avait donc une aire de dispersion plus étendue que celle qu'il a aujourd'hui. Cette réduction d'extension géographique lui est commune avec un autre genre de la même famille, *Echinorhynus* (2), qu'on trouve, à la fois, dans le néogène de l'Europe et de la Californie, mais qui n'est plus représenté aujourd'hui que par une espèce localisée dans la Méditerranée et les parties voisines de l'Atlantique. On l'a cependant accidentellement rencontrée sur les côtes d'Angleterre et de la colonie du Cap. Nous aurons l'occasion de constater une évolution géographique analogue dans plusieurs autres genres d'Élasmobranches néogènes.

a. Scymnorhinus triangulus, Probst sp.

1879, *Scymnus triangulus*, Probst, *Württ. Jahresb.*, XXXV, p. 175, pl. III, fig. 35, 36.

1882, *Scymnus sp.*, Hasse, *Natürl. Syst. Elasm.*, Besond. Theil, p. 71.

1890, *Scymnus triangulus*, Jäkel, *Z. D. Geol. Ges.*, XLII, p. 116, pl. IV, fig. 1.

(1) Syn. *Dalatias*, Raf. ; *Scymnus*, Cuv. Nous avons adopté le nom de *Scymnorhinus* plus souvent employé et mieux défini que le terme de *Dalatias* dont la priorité est cependant incontestable.

(2) On fait souvent des genres *Scymnorhinus* et *Echinorhinus* une famille ou sous-famille spéciale, les *Scymnorhinidae* ou *Scymnorhininae*.

a) *Forme type.*

Dents : dimensions de nos exemplaires..	Maxima :	Hauteur totale. $6^{mm}5$
		Largeur. . . . $4^{mm}03$
	Minima :	Hauteur totale. 2^{mm}
		Largeur. . . . $1^{mm}5$

La pointe des dents de la mâchoire inférieure de *Scymnorhinus triangulus* a la forme d'un triangle isocèle, souvent presque équilatéral (1). Le côté externe est plat ; le côté interne un peu arrondi. L'émail descend aussi bas sur une face que sur l'autre. Cette pointe forme généralement un peu plus de la moitié de la hauteur totale de la dent.

Le bord de la couronne est pellucide et faiblement dentelé. Sur presque tous nos échantillons cette dentelure est visible, et, quand elle ne l'est pas, c'est par suite d'*usure*. Il s'agit, d'ailleurs, dans l'espèce, plutôt d'un *plissement* que d'une *dentelure en scie*, comme dans le genre *Oxynotus* (*Centrina*) (2). Pour peu que le bord de dents aussi minces soit frotté, il devient nécessairement lisse et plus ou moins tranchant. Probst, qui n'a eu à sa disposition qu'un très petit nombre d'échantillons de cette espèce en bon état, dit que les dents de *Scymnorhinus (Scymnus)*, qu'il a trouvées à Baltringen, ont les bords lisses : tout nous porte à croire qu'il s'est trompé (3).

(1) Pas plus que Probst nous n'avons pu définir les dents de la mâchoire supérieure de cette espèce, qui doivent être extrêmement fragiles.

(2) Il est peut-être, à première vue, assez difficile de distinguer les dents des genres *Scymnorhinus* (*Scymnus*) et *Oxynotus* (*Centrina*). M. de Alessandri (*Mem. R. Acc. Torino*, 2, XLV, p. 262) rapporte à *Centrina Bassanii*, Lawley, et non à *Scymnus* les dents helvétiennes de Baldissero (Piémont) à cause de *la forme équilatérale de la couronne, du peu de profondeur de l'entaille basale et de la grande irrégularité de la racine.* Ces caractères se retrouvent assez exactement reproduits dans *Centrina sp.*, de l'helvétien de Castries (Hérault), figurée par Gervais (*Zoologie et Paléontologie Gén.*, p. 237, pl. XLVII, fig. 5). Ces dernières dents sont, comme l'a remarqué le grand paléontologiste français, très voisines de celles de *Centrina Salviani* actuel. Récemment, M. Bassani (*Monit. zool. It. Firenze*, 1901), a assimilé à la forme vivante les dents du *pliocène* italien rapportées à *Centrina Bassanii*, Lawley (*Nuovi studj sopra ai Pesci*, p. 39, pl. 1, fig. 18). En résumé, il semble que, dans les *Centrina*, comme dans nombre d'autres genres de Squales, nous passons, par des variations assez peu sensibles, de la forme miocène à l'espèce actuelle.

Nous rappellerons aussi que M. Lovisato (*Atti R. Acc. Lincei*, 5, V, p. 78) est d'avis que parmi les dents recueillies par lui dans l'helvétien de Cagliari (Sardaigne), il en est qui pourraient être attribuées au genre *Centrina*, tandis que M. Woodward (*Geol. Mag.*, n° 328, p. 465) rapporte tous ces restes à *Scymnus*.

Actuellement, le Humantin habite les zônes profondes de la Méditerranée et des parties voisines de l'Atlantique ; il est représenté par *Centrina bruniensis*, Morton, dans la zône tempérée australe (Tasmanie) ; cette répartition géographique rappelle tout à fait celle que nous allons indiquer pour le genre *Acanthias*.

(3) D'une façon générale, d'ailleurs, nos dents de Bonpas semblent bien mieux conservées que les exemplaires de Baltringen examinés par Probst : c'est ainsi qu'un bon tiers de nos dents de *Scymnorhinus* sont avec racine complète, tandis que Probst, sur 100 dents de *Scymnorhinus*, n'en aurait eu que six munies de racines. De telles constatations nous ont amené à douter de la valeur des échantillons qui ont servi à

Sur le côté externe, la base est lisse et partagée en deux lobes par la fente verticale correspondant au canal nourricier de la dent. Sur le côté interne, on remarque un faible filet qui s'étend horizontalement un peu au-dessus du milieu de la base : la fente s'arrête à ce filet. Les entailles latérales d'assemblage (à mi-racine) sont très visibles sur les dents de Bonpas ; elles rappellent les feuillures d'assemblage à mi-bois des menuisiers (1).

Ces dents, regardées au microscope par transparence, montrent un remarquable réseau de canaux se terminant par de fins canalicules parallèles.

Les dents de *S. triangulus* sont incontestablement voisines de celles de *S. lichia* actuel, dont elles semblent ne différer qu'en ce que la base du triangle-couronne est bien plus étroite que la racine ; en tous cas, l'espèce vivante présente le même plissement du bord de la pointe que l'espèce miocène.

Probst, en même temps qu'il décrivait *S. triangulus*, incorporait au même genre *Corax trituratus*, Winkler (2), sans toutefois insister sur les caractères distinctifs des deux espèces. Depuis lors, le Squale du bruxellien de Wolume Saint-Lambert (Belgique), a été retrouvé dans le burdigalien (aquitanien, aut. italiens) (3) d'Acqui (Ligurie), par M. de Alessandri (4).

Nous avons comparé soigneusement les figures de ces auteurs aux dents de Bonpas, et nous avons pu observer une différence suffisamment importante pour le maintien des deux espèces comme *formes distinctes*. Dans *S. triangulus*, l'émail descend également sur les deux faces ; dans *S. trituratus*, il s'étend beaucoup plus vers le bas sur la face externe que sur la face interne (5). Il est incontestable que comme *S. triangulus*, *S. trituratus*, selon la remarque de M. Woodward (6), est très analogue à *S. lichia* vivant. Il y a donc, dans le genre *Scymnorhinus*, une série de formes débutant dans l'éocène (*S. trituratus*) et se continuant pendant toute la période tertiaire pour aboutir à *S. lichia* pliocène (1) et actuel ; mais il est encore plus curieux de voir *la forme éocène conserver ses caractères dans le burdigalien, tandis que l'helvétien présente une forme distincte*.

l'établissement de certaines espèces de Baltringen. Ainsi, dans plusieurs genres (*Acanthias, Sphyrna*, etc.), Probst a cru devoir ranger sous des noms différents les dents à bords lisses (communes) et des dents à bords denticulés (rares). Or, nous avons constaté, à Bonpas, que tous les exemplaires *bien conservés* de ces genres, c'est-à-dire la presque totalité, ont le bord des dents denticulé, etc.

(1) Cette disposition avait complètement échappé à Probst, qui n'avait eu d'ailleurs que quelques racines bien conservées à sa disposition.

(2) *Archiv. mus. Teyler*, IV, fasc. 1, p. 28. V. aussi Noetling, *Sitzb. Ges. Naturf. Fr.* Berlin, 1886, p. 17 ; — Daimeries, *Proc. verb. Soc. malac. Belg.*, XVIII, p. XLIV, 1889, etc.

(3) Les couches dites aquitaniennes d'Acqui renferment, en effet, *Pecten burdigalensis, P. Holgeri, P. scabriusculus* var. *zibinica*.

(4) *Atti Soc. Sc. nat. Milano*, XXXIX, p. 252, pl. VI, fig. 5.

(5) *Geol. Mag.*, 1891, p. 187.

(6) Par contre, M. Bassani (*Ittiof Eocen. Gassino*, p. 28, pl. XI, fig. 21), signale dans le tertiaire inférieur italien une dent de *Scymnorhinus* où l'émail s'arrêterait assez haut sur la face externe, ce qui la ferait ressembler un peu à *S. triangulus*.

(7) Woodward, *Cat. foss. fish.*, I, et Bassani, *Monit. Zool. It. Firenze*, 1901.

b) *Forme longidens.*

Dans un certain nombre de nos exemplaires, le triangle de la pointe, loin d'être équilatéral ou presqu'équilatéral, comme dit Probst, est deux fois plus haut que large. Peut-être pourrait-on voir là une forme distincte : nous proposons provisoirement de la désigner avec l'épithète de *longidens*.

S. triangulus, déjà connu de la mollasse de Baltringen, et peut-être aussi de Cagliari (1), a été retrouvé par nous dans le schlier de Saint-Pierre-du-Terme, dans celui du sondage de Monclar, etc., ainsi que dans les grès superposés à l'argile bleue, à Barbentane et à Bonpas (helvétien). Relativement commun dans cette dernière localité, il est rarissime dans les trois autres : nous aurons maintes fois encore, au cours de cette étude, l'occasion de signaler ces différences remarquables entre la richesse de la localité de Bonpas et la pauvreté des autres gisements de Squales miocènes de notre région.

III. Genre Acanthias, Risso.

Les *Acanthias* (2) ont, aux deux mâchoires, des dents semblables, petites et à pointe fortement recourbée en arrière. Chaque nageoire dorsale est pourvue, en avant, d'un piquant court et épais, parfois creusé d'un sillon latéral : le piquant de la nageoire antérieure n'a que la moitié de la longueur de celui de la nageoire postérieure.

Ce genre débute dans le crétacé supérieur (Syrie). On l'a retrouvé dans le tertiaire de l'Europe.

Actuellement, les Aiguillats habitent les mers tempérées de l'hémisphère nord et de l'hémisphère sud, mais semblent manquer dans la zone intermédiaire : ils auraient abandonné, à une époque plus ou moins éloignée, les grandes profondeurs tropicales par où se relient les faunes tempérées septentrionale et méridionale.

3. Acanthias radicans, Probst.

1879, *Acanthias radicans*, Probst, *Württ. Jahresb.*, XXXV, p. 173, pl. III, fig. 31-32.

1879, *Acanthias serratus*, Probst, *Württ. Jahresb.*, XXXV, p. 174, pl. III, fig. 33.

(1) M. Lovisato (*Atti R. Acc. Lincei*, 5, V, p. 76) indique dans cette localité un *Scymnus cf. trituratus*, Winkl. et un *Scymnus sp.*

(2) Syn. *Squalus*, Lin.; *Acanthorinus*, Blv.; *Eulochirus*, Gill.; *Centrophoroides*, Davis. Nous avons adopté le nom d'*Acanthias* couramment employé, bien que la priorité

Les dents d'*Acanthias radicans* sont toutes très petites (2 à 5mm de hauteur). Leur racine est constituée par une plaque mince plus ou moins arrondie ; le milieu du côté extérieur est traversé par un filet recouvert d'une faible couche d'émail ; le côté interne est divisé en deux par un filet horizontal. La partie inférieure est recoupée par une rainure médiane correspondant au canal d'alimentation. Sur les deux faces de la racine on observe des saillies d'émail plus ou moins étendues. La couronne est fortement inclinée en arrière. Sur presque toutes nos dents la dentelure du bord est visible, de sorte que la distinction établie par Probst entre ses *Acanthias radicans* et *serratus* ne paraît pas bien sérieuse. Sur certaines dents toutefois, au lieu d'un simple plissement, nous avons observé de véritables dents qui, quoique extrêmement petites, font saillie extérieurement : peut-être serait-ce là l'*A. serratus*.

En tous cas, il semble bien que pour les dents *fossiles* d'*Acanthiasidae*, aussi bien dans le genre *Acanthias* que dans le genre *Scymnus*, il ne faille pas attacher une trop grande importance à l'absence du plissement sur le bord *pellucide* d'une couronne remarquablement mince et sujette encore à se polir par le frottement.

La position systématique des dents que nous venons de décrire a été longuement discutée par Probst et cette question a été, depuis, reprise par M. Woodward. Le paléontologiste wurtembergeois a cru devoir placer les fossiles de Baltringen dans le genre *Acanthias*, parce que toutes les dents rencontrées par lui dans la Haute-Souabe étaient obliques (1). Pour M. Woodward (2), il pourrait bien y avoir eu, à la fois, dans les Poissons du Würtemberg, des *Acanthias* et des *Centrophorus*. Nos propres observations semblent confirmer plutôt cette dernière manière de voir. A côté d'une *trentaire de dents obliques* nous avons recueilli à Bonpas *deux ou trois dents droites* malheureusement assez mal conservées. La disproportion entre ces deux nombres indiquerait l'existence simultanée dans notre néogène des genres *Acanthias et Centrophorus*. Toutefois, nous n'osons nous baser sur un aussi petit nombre de pièces pour affirmer l'existence certaine, dans l'helvétien du Comtat, du genre *Centrophorus*, connu seulement, à l'état fossile, du turonien de Syrie.

A côté des dents d'*Acanthias*, le gisement de Bonpas nous a fourni un assez grand nombre de piquants. Ces épines sont limitées, sur leur côté antérieur, par une arête parallèlement à laquelle court un faible sillon ; leur côté postérieur est, par contre, largement arrondi. Des piquants analogues ont été signalés par Probst (3).

A. radicans, déjà connu de la mollasse de Baltringen et de Cagliari, n'a été retrouvé par nous que dans le grès à *Scymnorhinus* de Bonpas, où il est assez commun.

appartienne à la dénomination *Squalus*; ce dernier terme prête d'ailleurs à de nombreuses confusions.

(1) Les dents de la mâchoire inférieure des genres *Acanthias* et *Centrophorus* sont absolument semblables ; celles de la mâchoire supérieure sont au contraire très différentes : obliques dans *Acanthias*, elles sont droites dans *Centrophorus*.

(2) *Cat. fish. foss.*, I, p. 32, 1890.

(3) *Loc. cit.*, p. 172 et pl. III, fig. 34.

FAMILLE D. — PRISTIOPHORIDAE.

Cette famille ne semble comprendre qu'un seul genre.

IV. Genre Pristiophorus, Müller et Henle.

Les *Pristiophorus* sont caractérisés par leur rostre allongé en une longue lame plate ensiforme, cartilagineuse, qui porte, dans certaines espèces, des dents latérales. Ces Poissons, qui nous conduisent aux Scies proprement dites, s'en distinguent par leur forme générale plus allongée et par la position de leurs fentes branchiales qui sont latérales : d'ailleurs, par l'ensemble de leurs caractères, ils sont bien intermédiaires entre les Cyclospondyles et les Tectospondyles.

Ce genre, dont l'habitat est limité aujourd'hui à l'océan Pacifique (voisinage de la Tasmanie, du sud de l'Australie et du Japon), a eu, aux époques géologiques antérieures, une extension géographique beaucoup plus considérable. On l'a signalé dans le supracrétacé et l'éocène du Liban et de la Nouvelle-Zélande ; puis dans le miocène du Würtemberg, et nous l'avons rencontré enfin dans l'helvétien du Comtat. Depuis la période néogène, il semble donc que l'aire de dispersion de *Pristiophorus* ait diminué de plus de moitié : c'est là une constatation que nous avons déjà faite et que nous aurons à faire pour d'autres genres encore au cours de cette étude.

4. Pristiophorus suevicus, Jäkel.

1877, *Pristis sp.*, Probst, *Württ. Jahresb.*, XXXIII, p. 81, pl. 1, fig. 22.
1882, *Pristiophorus sp.*, Hasse, *Naturl. Syst. Elasm.*, Besond. Theil, p. 103, pl. XIII, fig. 6-7.
1890, *Pristiophorus suevicus*, Jäkel, *Z. D. Geol. Ger.*, XLII, p. 116, pl. III, fig. 1-2 ; pl. IV, fig. 5 ; pl. V.

Nous ne connaissons que les dents du rostre de cette espèce.
Dimensions de nos exemplaires :

Longueur. . . 6-9^{mm} (ceux de Baltringen : 1^{cm}., Probst).
Largeur. . . . 1^{mm} à 1^{mm} 1/2.

Ces dents sont grêles, courbées en sabre, tranchantes des deux côtés, fortement comprimées et formées d'un émail très brillant ; leur épaisseur diminue vers la pointe, tandis que vers la base de la dent on observe un bourrelet épais. Ce bourrelet, qui marque la limite de la racine et de la pointe, a son relief augmenté par la fossilation : la racine dépourvue d'émail est, en effet, plus exposée à la dégradation.

Examinées, par transparence, au microscope, ces dents apparaissent

comme constituées, dans leur partie centrale, par de la vaso-dentine (avec un canal central simple ou à rameaux anastomosés), dans leur partie moyenne par un ivoire particulièrement riche en canalicules et, dans leur partie externe, par de l'émail.

Ces dents rostrales étaient déjà connues de Baltringen ; Probst les rapprochait des espèces vivantes *Pristis pectinatus* et *P. microdon*. Nous les avons retrouvées avec *Scymnorhinus triangulus* à Bonpas, où elles sont, d'ailleurs, rarissimes.

FAMILLE E. — HETERODONTIDAE.

Les Astérospondyles les plus inférieurs en organisation, les *Heterodontidae*, sont, en même temps, les plus anciennement connus. Ils sont caractérisés par leurs dents obtuses, servant seulement à capturer des Crustacés ou des Mollusques à coquille. Leurs vertèbres, encore mal calcifiées dans les zones internes, présentent une transition entre les Diplospondyles et les Astérospondyles.

Le maximum d'extension de cette famille a eu lieu pendant la période paléozoïque, mais les dépôts mésozoïques en renferment encore de nombreux restes. Les *Heterodontidae* ne sont plus représentés aujourd'hui que par le genre *Heterodontus*, Blv. (*Cestracion*, Cuv.), cantonné dans l'océan Pacifique (côtes d'Australie, d'Amboine, des Galapagos et de la Californie). Récemment, M. Woodward (1) y a rattaché une forme du pliocène du Rio Parana (*H. paranensis*, Aless. *sp.*) Ainsi, ce genre, qui semble avoir abandonné les mers de l'hémisphère boréal au début des temps tertiaires, se maintint au voisinage du littoral sud des continents africano-brésilien et australo-indo-malgache pendant toute la période cénozoïque (2).

FAMILLE F. — SCYLLIORHINIDAE.

Dans cette famille, les dents sont petites, creuses, à trois pointes, la médiane étant en même temps la plus forte.

Elle est connue depuis l'époque jurassique, mais les restes en sont encore rares durant les périodes crétacée et tertiaire.

(1) *Ann. and Mag. Nat. Hist.*, 7, VI, p. 1 (1900).

(2) La présence d'un *Cestracion Duponti*, Winkl. dans le lutétien de Woluwe Saint-Lambert (Belgique) a été récemment confirmée par M. Woodward (*Geol. Mag.*, new ser., XVI, 189[illegible], p. 104). De Folin (*Actes Soc. Linn.* [illegible], XXVIII, [illegible]) a bien figuré des dents de *Cestracion* du miocène de l'Aquitaine, mais ces déterminations sont au moins partiellement erronées. Voy. notamment Woodward, *Cat. foss. fish.*, I, p. [illegible].

Actuellement, la presque totalité des espèces qui la composent habite la zone tempérée, principalement les mers voisines de la colonie du Cap. Plusieurs formes (1) se rencontrent, en compagnie des *Acanthiasidae*, dans la zone bathyale.

V. Genre Scylliorhinus, Blainville.

Le genre *Scylliorhinus* (1) est caractérisé par des dents égales en haut et en bas, qui présentent une longue pointe médiane avec un ou deux denticules latéraux; les dents de la symphyse n'ont cependant pas de pointes accessoires.

Ce genre a été signalé dans le crétacé supérieur et le tertiaire d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, du Liban et du Kansas.

On en rencontre actuellement des espèces sur les côtes de l'Europe, de l'Afrique méridionale, de l'Archipel indien, de l'Australie, de la Tasmanie, du Japon, du Chili et de la Californie. La plupart des Roussettes n'habitent que la zone côtière où elles vivent au voisinage du fond. La conséquence de ce genre de vie est la localisation des diverses espèces de *Scylliorhinus,* qui se distinguent nettement, ainsi, des Squales cosmopolites.

5. Scylliorhinus distans, Probst sp.

1879, *Scyllium distans,* Probst, *Württ. Jahresh.*, XXXV, p. 170, pl. III, fig. 23-26.

Comme l'a remarqué Probst, l'espèce miocène est très voisine des *S. Edwardsi* et *Bürgeri* actuels.

Les dents du *S. distans* sont massives et à large base plate en dessous; leur pointe principale, courbée vers l'intérieur, est accompagnée de chaque côté d'une petite pointe latérale; la première diffère plus ou moins des secondes par sa taille, suivant la place que la dent occupe dans la mâchoire. Vers le milieu de la racine, qui fait fortement saillie derrière le denticule principal, se trouve l'ouverture du canal d'alimentation. Également, du côté externe, on voit, à la base de l'émail, un certain nombre de petits plis parallèles. La hauteur de nos dents de *S. distans* varie de 2 à 6mm.

Nous avons retrouvé cette forme du miocène de Baltringen dans l'helvétien de Bonpas et de Pont-d'Avignon.

(1) *Scylliorhinus,* Blv. et *Pristiurus,* Bonap.

(2) Syn. *Scyllium,* Cuv.; *Catulus,* Smith.; *Halaelursus, Poroderma* et *Cephaloscyllium*, Gill; *Thyellina,* Ag.; *Scylliodus,* Ag.

Probst a établi sous le nom de *Scyllium guttatum* (1) une espèce qu'il considère comme voisine des *S. catulus* et *stellaris* actuels; mais nous conservons des doutes sur la valeur d'une telle coupure spécifique. Lorsque les dents de *S. distans* sont émoussées elles prennent l'aspect de *S. guttatum*.

FAMILLE G. — HEMISCYLLIIDAE.

Les *Hemiscylliidae* ont des dents à forte pointe médiane et petites dentelures latérales nombreuses.

Ils débutent dans le crétacé d'Angleterre, mais sont encore très rares dans les terrains tertiaires de l'Europe et des États-Unis.

Cette famille est exclusivement localisée aujourd'hui dans la zone tropicale, principalement dans l'océan Indien.

VI. Genre Ginglymostoma, Müller et Henle.

Les dents de *Ginglymostoma* sont petites, mais fortes, et munies d'une pointe médiane avec de petites dentelures de chaque côté; parfois le bord de la couronne représente, ainsi, un segment de cercle crénelé.

Connu du crétacé supérieur de Maestricht et de l'éocène, ce genre a été récemment signalé de l'helvétien de l'Hérault par M. Priem, et nous l'avons reconnu, de notre côté, dans les dents de Cucuron (Vaucluse), qui nous ont été communiquées par M. Deydier. Selon toute vraisemblance, on doit y rapporter le *Galeus cristatus*, Probst, de la mollasse de Baltringen (2).

Actuellement, l'on rencontre *Ginglymostoma* dans les mers chaudes (mer des Antilles, côte du Sénégal, mer Rouge, Océan indien).

6. Ginglymostoma Miqueli, F. Priem.

1878 ? *Galeus cristatus*, Probst, *Württ. Jahresh.*, XXIV, p. 140, pl. I, fig. 71.

1889 ? *Ginglymostoma ? cristata* Woodward, *Cat. fish. foss.*, I, p. 352.

1904. *Ginglymostoma Miqueli*, F. Priem, *B. S. G. F.* 4, IV, p. 288, fig. 3-5.

(1) Les dents de l'helvétien de Castries figurées par Gervais (*Zool. et Pal. Gén.*, pl. XLVII, fig. 8), sous le nom de *Scyllium sp.*, paraissent semblables à celles reproduites par Probst sous le nom de *S. guttatum*.

(2) Probst n'a pas rapporté sa dent à crête au genre *Ginglymostoma*, parce qu'elle ne lui paraissait dentelée que d'un seul côté: mais c'était un exemplaire en mauvais état.

Dents robustes, à couronne triangulaire dentelée et à large base plate. Hauteur : 4 à 6mm ; largeur : 5 à 7mm ; épaisseur de la base : 3mm 1/2 à 6mm. Du côté externe, la pointe principale est en saillie depuis la base jusqu'au sommet ; du côté interne, cette même pointe n'est en saillie que dans la partie supérieure. Dentelures latérales au nombre de 8-12 de chaque côté : leur grandeur décroit du sommet vers la base.

Cette très rare espèce a été rencontrée, dans l'helvétien, à Montagnac, par M. Jacquemet, et à Saint-Christol, près Nissan, par M. Miquel, qui a bien voulu nous la communiquer. Nous ne pouvons en séparer l'unique dent trouvée par M. Deydier dans le rocher de Cucuron, bien qu'elle soit sensiblement plus petite que les exemplaires de l'Hérault.

VII. Genre Chiloscyllium, Müller et Henle.

Dans *Chiloscyllium* les dents sont petites, triangulaires, avec ou sans pointes latérales.

Ce genre n'est connu à l'état fossile que par l'espèce décrite ci-dessous. Il habite maintenant l'Océan indien et les mers de Chine, ainsi que les côtes du Brésil.

7. Chiloscyllium fossile. Probst.

1879, *Chiloscyllium fossile*, Probst, *Württ. Jahresb.*, XXXV, p. 171, pl. III, fig. 30.

Comme l'a remarqué Probst, cette espèce rappelle tout à fait les *C. punctatum* et *plagiosum* actuels.

La racine des dents de *C. fossile* est onduleuse et présente une ouverture correspondant au canal d'alimentation ; au lieu de pointes latérales proprement dites, on n'y observe guère qu'un simple prolongement aigu de l'émail sur la racine.

Probst a trouvé cette espèce dans la mollasse de Baltringen ; nous l'avons également recueillie dans l'helvétien de Bonpas, où elle est rarissime.

FAMILLE H. — RHINEODONTIDAE.

Dans cette famille les dents sont coniques et extrêmement nombreuses (sur 3 centimètres carrés on peut en compter jusqu'à 6.000).

Les *Rhineodontidae* ne semblent pas encore avoir été rencontrés à l'état fossile ; actuellement ils vivent surtout dans le sud du Pacifique et de l'Océan indien (*Rhineodon typicus*, Smith).

comme constituées, dans leur partie centrale, par de la vaso-dentine (avec un canal central simple ou à rameaux anastomosés), dans leur partie moyenne par un ivoire particulièrement riche en canalicules et, dans leur partie externe, par de l'émail.

Ces dents rostrales étaient déjà connues de Baltringen ; Probst les rapprochait des espèces vivantes *Pristis pectinatus* et *P. microdon*. Nous les avons retrouvées avec *Scymnorhinus triangulus* à Bonpas, où elles sont, d'ailleurs, rarissimes.

FAMILLE E. — HETERODONTIDAE.

Les Astérospondyles les plus inférieurs en organisation, les *Heterodontidae*, sont, en même temps, les plus anciennement connus. Ils sont caractérisés par leurs dents obtuses, servant seulement à capturer des Crustacés ou des Mollusques à coquille. Leurs vertèbres, encore mal calcifiées dans les zones internes, présentent une transition entre les Diplospondyles et les Astérospondyles.

Le maximum d'extension de cette famille a eu lieu pendant la période paléozoïque, mais les dépôts mésozoïques en renferment encore de nombreux restes. Les *Heterodontidae* ne sont plus représentés aujourd'hui que par le genre *Heterodontus*, Blv. (*Cestracion*, Cuv.), cantonné dans l'océan Pacifique (côtes d'Australie, d'Amboine, des Galapagos et de la Californie). Récemment, M. Woodward (1) y a rattaché une forme du pliocène du Rio Parana (*H. paranensis*, Aless. *sp.*) Ainsi, ce genre, qui semble avoir abandonné les mers de l'hémisphère boréal au début des temps tertiaires, se maintint au voisinage du littoral sud des continents africano-brésilien et australo-indo-malgache pendant toute la période cénozoïque (2).

FAMILLE F. — SCYLLIORHINIDAE.

Dans cette famille, les dents sont petites, creuses, à trois pointes, la médiane étant en même temps la plus forte.

Elle est connue depuis l'époque jurassique, mais les restes en sont encore rares durant les périodes crétacée et tertiaire.

(1) *Ann. and Mag. Nat. Hist.*, 7, VI, p. 1 (1900).

(2) La présence d'un *Cestracion Duponti*, Winkl. dans le lutétien de Wolume Saint-Lambert (Belgique) a été récemment confirmée par M. Voodward (*Geol. Mag.*, new. ser., XVI, 1891, p. 104). Delfortie (*Actes Soc. Linn. Bordeaux*, XXVIII, 1871) a bien figuré des dents de *Cestracion* du miocène de l'Aquitaine, mais ces déterminations sont au moins partiellement erronées. (Voy. notamment Woodward, *Cat. foss. fish.*, I, p. 72.)

Actuellement, la presque totalité des espèces qui la composent habite la zone tempérée, principalement les mers voisines de la colonie du Cap. Plusieurs formes (1) se rencontrent, en compagnie des *Acanthiasidae*, dans la zone bathyale.

V. Genre Scylliorhinus, Blainville.

Le genre *Scylliorhinus* (1) est caractérisé par des dents égales en haut et en bas, qui présentent une longue pointe médiane avec un ou deux denticules latéraux ; les dents de la symphyse n'ont cependant pas de pointes accessoires.

Ce genre a été signalé dans le crétacé supérieur et le tertiaire d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, du Liban et du Kansas.

On en rencontre actuellement des espèces sur les côtes de l'Europe, de l'Afrique méridionale, de l'Archipel indien, de l'Australie, de la Tasmanie, du Japon, du Chili et de la Californie. La plupart des Roussettes n'habitent que la zone côtière où elles vivent au voisinage du fond. La conséquence de ce genre de vie est la localisation des diverses espèces de *Scylliorhinus*, qui se distinguent nettement, ainsi, des Squales cosmopolites.

5. Scylliorhinus distans, Probst sp.

1879, *Scyllium distans*, Probst, *Würtl. Jahresh.*, XXXV, p. 170, pl. III, fig. 23-26.

Comme l'a remarqué Probst, l'espèce miocène est très voisine des *S. Edwardsi* et *Bürgeri* actuels.

Les dents du *S. distans* sont massives et à large base plate en dessous ; leur pointe principale, courbée vers l'intérieur, est accompagnée de chaque côté d'une petite pointe latérale ; la première diffère plus ou moins des secondes par sa taille, suivant la place que la dent occupe dans la mâchoire. Vers le milieu de la racine, qui fait fortement saillie derrière le denticule principal, se trouve l'ouverture du canal d'alimentation. Également, du côté externe, on voit, à la base de l'émail, un certain nombre de petits plis parallèles. La hauteur de nos dents de *S. distans* varie de 2 à 6^{mm}.

Nous avons retrouvé cette forme du miocène de Baltringen dans l'helvétien de Bonpas et de Pont-d'Avignon.

(1) *Scylliorhinus*, Blv. et *Pristiurus*, Bonap.

(2) Syn. *Scyllium*, Cuv. ; *Catulus*, Smith. ; *Halaelursus*, *Poroderma* et *Cephaloscyllium*. Gill ; *Thyellina*, Ag. ; *Scylliodus*, Ag.

Probst a établi sous le nom de *Scyllium guttatum* (1), une espèce qu'il considère comme voisine des *S. catulus* et *stellaris* actuels, mais nous conservons des doutes sur la valeur d'une telle coupure spécifique. Lorsque les dents de *S. distans* sont émoussées, elles prennent l'aspect de *S. guttatum*.

FAMILLE G. — HEMISCYLLIIDAE.

Les *Hemiscylliidae* ont des dents à forte pointe médiane et petites dentelures latérales nombreuses.

Ils débutent dans le crétacé d'Angleterre, mais sont encore très rares dans les terrains tertiaires de l'Europe et des États-Unis.

Cette famille est exclusivement localisée aujourd'hui dans la zone tropicale, principalement dans l'océan Indien.

VI. Genre Ginglymostoma, Müller et Henle.

Les dents de *Ginglymostoma* sont petites, mais fortes, et munies d'une pointe médiane avec de petites dentelures de chaque côté; parfois le bord de la couronne représente, ainsi, un segment de cercle crénelé.

Connu du crétacé supérieur de Maëstricht et de l'éocène, ce genre a été récemment signalé de l'helvétien de l'Hérault par M. Priem, et nous l'avons reconnu, de notre côté, dans les dents de Cucuron (Vaucluse), qui nous ont été communiquées par M. Deydier. Selon toute vraisemblance, on doit y rapporter le *Galeus cristatus*, Probst, de la mollasse de Baltringen (2).

Actuellement, l'on rencontre *Ginglymostoma* dans les mers chaudes (mer des Antilles, côte du Sénégal, mer Rouge, Océan indien).

6. Ginglymostoma Miqueli, F. Priem.

1878? *Galeus cristatus*, Probst, *Wurtt. Jahresb.*, XXIV, p. 140, pl. 1, fig. 71.

1889? *Ginglymostoma*? *cristata* Woodward, *Cat. fish. foss.*, I, p. 452.

1904. *Ginglymostoma Miqueli*, F. Priem, *B. S. G. F.* 4, IV, p. 288, fig. 3-5.

(1) Les dents de l'helvétien de Castries figurées par Gervais (*Zool. et Pal. Gen.*, pl. XLVII, fig. 8), sous le nom de *Scyllium sp.*, paraissent semblables à celles reproduites par Probst sous le nom de *S. guttatum*.

(2) Probst n'a pas rapporté sa dent à crête au genre *Ginglymostoma*, parce qu'elle ne lui paraissait dentelée que d'un seul côté; mais c'était un exemplaire en mauvais état.

Dents robustes, à couronne triangulaire dentelée et à large base plate. Hauteur : 4 à 6^{mm} ; largeur : 5 à 7^{mm} ; épaisseur de la base : 3^{mm} 1/2 à 6^{mm}. Du côté externe, la pointe principale est en saillie depuis la base jusqu'au sommet ; du côté interne, cette même pointe n'est en saillie que dans la partie supérieure. Dentelures latérales au nombre de 8-12 de chaque côté : leur grandeur décroit du sommet vers la base.

Cette très rare espèce a été rencontrée, dans l'helvétien, à Montagnac, par M. Jacquemet, et à Saint-Christol, près Nissan, par M. Miquel, qui a bien voulu nous la communiquer. Nous ne pouvons en séparer l'unique dent trouvée par M. Deydier dans le rocher de Cucuron, bien qu'elle soit sensiblement plus petite que les exemplaires de l'Hérault.

VII. Genre Chiloscyllium, Müller et Henle.

Dans *Chiloscyllium* les dents sont petites, triangulaires, avec ou sans pointes latérales.

Ce genre n'est connu à l'état fossile que par l'espèce décrite ci-dessous. Il habite maintenant l'Océan indien et les mers de Chine, ainsi que les côtes du Brésil.

7. Chiloscyllium fossile. Probst.

1879, *Chiloscyllium fossile*, Probst, *Württ. Jahresb.*, XXXV, p. 171, pl. III, fig. 30.

Comme l'a remarqué Probst, cette espèce rappelle tout à fait les *C. punctatum* et *plagiosum* actuels.

La racine des dents de *C. fossile* est onduleuse et présente une ouverture correspondant au canal d'alimentation ; au lieu de pointes latérales proprement dites, on n'y observe guère qu'un simple prolongement aigu de l'émail sur la racine.

Probst a trouvé cette espèce dans la mollasse de Baltringen ; nous l'avons également recueillie dans l'helvétien de Bonpas, où elle est rarissime.

FAMILLE H. — RHINEODONTIDAE.

Dans cette famille les dents sont coniques et extrêmement nombreuses (sur 3 centimètres carrés on peut en compter jusqu'à 6.000).

Les *Rhineodontidae* ne semblent pas encore avoir été rencontrés à l'état fossile ; actuellement ils vivent surtout dans le sud du Pacifique et de l'Océan indien (*Rhineodon typicus*, Smith).

FAMILLE I. — CARCHARIIDAE.

Les *Carchariidae* sont caractérisés par des dents en partie creuses, dont les bords latéraux sont lisses ou, plus généralement, denticulés. Leurs vertèbres ont quatre forts coins calcifiés.

Les plus anciens *Carchariidae* connus remontent au crétacé. Cette famille s'est multipliée pendant toute la durée des temps tertiaires, mais elle semble n'avoir atteint son maximum de développement qu'à l'époque actuelle, dans la zone tropicale ; elle est cependant représentée dans les mers tempérées (1) et *Galeocerdo* remonte même, vers le nord, jusque dans la zone arctique.

Le genre *Pseudogaleus*, Jäkel (*P. Voltai*, J. de l'éocéne d'Italie) relie les *Scylliorhinidae* aux *Carchariidae*.

VII. Genre Hemipristis, Agassiz.

Les *Hemipristis* (2) ont des dents assez semblables aux deux mâchoires, mais les antérieures sont plus ou moins arrondies et allongées, tandis que les latérales sont triangulaires, assez plates en dehors et bombées en dedans ; leurs bords latéraux sont grossièrement denticulés.

Connu depuis la période cénomanienne, ce genre était assez abondamment répandu dans les mers tertiaires (Europe, Afrique du Nord, Virginie et Californie). Pendant longtemps, il fut considéré comme éteint, et c'est seulement, il y a une trentaine d'années, qu'il fut trouvé vivant dans la mer Rouge (*H. elongatus*), par le Dr Klunzinger.

8. Hemipristis serra, Agassiz.

1843, ***Hemipristis serra***, Agassiz, *Poiss. foss.*, III, p. 237, pl. XXVII, fig. 18-30.

1843, ***Hemipristis paucidens***, Agassiz, *Poiss. foss.*, III, p. 238, pl. XXVII, fig. 31-33.

1844, (?) ***Oxyrhina cyclodonta***, Pedroni, *Actes Soc. Linn. Bordeaux*, XIII, p. 288, pl. I, fig. 36-38.

1849, ***Lamna (Odontaspis) hopei***, Gibbes, *Journ. Acad. Nat. Sc. Philad.*, 2, I, p. 198, pl. XXVI, fig. 120-123 (*non* Ag.).

1854-56, ***Hemipristis minutus***, Costa, *Paleont. Regno Napoli*, II, p. 68, pl. VII, fig. 43, 45 (? 44).

1857, ***Glyphis Sacchii***, Gemellaro, *Atti Accad. Gionio Sc. Nat.*, 2, XIII, p. 298, pl. Ia, fig. 8-9.

(1) *Thalassorhinus* est le seul genre de la famille qui habite cette zone.
(2) Syn. *Dirrhizodon*, Klunzing.

1858, *Hemipristis crenulatus*, Emmons, *Rep. N. Carolina Geol. Surv.*, p. 235, fig. 63.

1861, *Carcharodon Gibbesi*, Michelotti, *Mém. Soc. Holl, Sc. Haarlem*, p. 143, pl. XIV, fig. 5-7.

1875, *Odontaspis Sacheri*, Sauvage, *B. S. G. F.*, 3, III, p. 634, pl. XXII, fig. 2.

1897, (?) *Hemipristis sp.*, Wittlich, *Notiz. Vereins Erdk. Gross. Geol. Land. Darmstadt*, p. 47, pl. v, fig. 4-40.

Dans cette espèce, les dents latérales de la mâchoire supérieure sont larges à leur base et recourbées en arrière vers le sommet. Leurs bords sont dentelés jusque près de la pointe ; leur face externe est assez aplatie, tandis que la face interne est bombée.

Les dents latérales de la mâchoire inférieure sont plus étroites à la base, plus hautes et moins recourbées au sommet.

Dans les dents médianes, qui sont irrégulièrement coniques, les dentelures moins accusées ne s'étendent pas au-delà de la moitié de la hauteur; il n'y en a souvent qu'une ou deux à la base des dents et, parfois même, elles font complètement défaut. La face interne de ces mêmes dents est très convexe surtout vers la base de la couronne ; le milieu de la racine fait une très forte saillie intérieurement.

Dimensions des exemplaires que nous possédons :

Dents antérieures.	Hauteur totale : 34^{mm}. Diamètre à la base de la couronne : 7^{mm}.
Dents latérales. . .	Hauteur totale : 25^{mm}. Largeur à la base de la racine : 28^{mm}.

Cette espèce se rencontre dans le néogène de l'Europe, de l'Afrique du Nord, des États-Unis et de la République argentine. Elle est connue depuis longtemps du miocène de la vallée du Rhône et du Languedoc.

Nous l'avons recueillie dans le burdigalien supérieur des carrières des Angles, dans l'helvétien inférieur de Piolenc, de Courthézon, d'Entraigues, de Vedène et de Bonpas, dans le tortonien de Rognes et de Salon. Elle se trouve au musée Requien provenant de Saint-Didier, de Caromb et de Vedène. M. Deydier l'a trouvée dans l'helvétien et dans le tortonien de Cucuron. Elle a été signalée aussi à Sorgues.

9. Hemipristis Klunzingeri, Probst.

1878, *Hemipristis Klunzingeri*, Probst, *Württ Jahresb.*, XXXIV, p. 146, pl. I, fig. 58-63.

Les dents latérales de cette espèce sont plus petites et plus élancées que celles de l'espèce précédente et leur pointe lisse est proportionnellement plus longue. Aussi, la partie dentelée n'occupe-t-elle guère que les 2/3 de la hauteur de la dent, tandis que dans *H. serra*, elle en occupe à peu près les 4/5. Enfin, du côté postérieur, le nombre des denticules n'est ici

que de 6-8, alors que, dans *H. serra*, il est de 13-15. *H. Klunzingeri* est d'ailleurs incontestablement très voisin de *H. serra*.

Nous devons noter que les dents figurées par Probst rappellent singulièrement celles données par Costa sous le nom d'*H. minulus*, espèce que Woodward considère comme synonyme de celle d'Agassiz : il y aurait donc là, peut-être, simplement, une forme particulière de cette même espèce.

Nous avons, de l'helvétien d'Entraigues, quelques dents que nous rapportons à l'*H. Klunzingeri*, Probst, de la mollasse de Baltringen et de Warthausen.

IX. Genre Galeocerdo, Müller et Henle.

Les *Galeocerdo* (1) sont caractérisés par leurs dents très semblables aux deux mâchoires, grandes, à pointe fortement inclinée vers l'arrière, presqu'aussi longues ou plus longues que hautes. Leur bord antérieur est convexe et finement denticulé ; leur bord postérieur est profondément échancré, et, aussi, finement denticulé à la partie supérieure ; la base, de ce côté, porte des dents plus grossières, elles-mêmes denticulées.

Ce genre se montre dans le crétacé de l'Europe et des États-Unis, ainsi que dans le tertiaire de ces mêmes contrées. On le trouve aussi dans le tertiaire de l'Afrique septentrionale, de Java, de la Nouvelle-Zélande, de la Californie, de la République argentine.

Les *Galeocerdo* actuels habitent les mers arctiques, tempérées et tropicales.

10. Galeocerdo aduncus, Agassiz.

1842, *Notidanus biserratus*, Münster, *Beitr. Petrefakt.*, V, p. 66, pl. xv, fig. 9.

1843, *Galeocerdo aduncus*, Agassiz, *Poiss. foss.*, III, p. 231, pl. xxvi, fig. 24-28.

1850, *Galeocerdo rectus*, Costa, *Paleont. Regno Napoli*, I, p. 111, pl. ix, fig. 5.

1852, *Galeocerdo latidens*, Gervais, *Zool. et Pal. Franç.*, pl. lxxiv, fig. 7 (non Ag.).

1854-56, *Galeocerdo denticulatus*, Costa, *Paleont. Regno Napoli*, II, p. 60, pl. vii, fig. 26 (non Ag.).

1858, *Sphyrna prisca*, Gemellaro, *Ricerche sui Pesci fossili di Sicilia*, pl. VI, fig. 3.

1876, (?) *Galeocerdo Capellini*, Lawley, *Nuovi Studi, Pesci*, etc., p. 16 (2).

(1) Syn. *Boreogaleus*, Gill ; *Galeodes*, Heckel.
(2) Vinassa de Regny, *Riv. It. Paleont. Firense*, V, fasc. 3, p. 7.

1878, (?) *Galeocerdo sp.*, Probst, *Württ. Jahresb.*, XXXIV, p. 137, pl. 1, fig. 44.

1879, *Corax pristodontus*, Bassani, *Atti Soc. Veneto-Trent. Sc. Nat.*, VI, p. 67.

1902, (?) *Galeocerdo cf. aduncus*, de Alessandri, *Atti Soc. It. Sc. Nat. Milano*, XLI, p. 305, pl. v, fig. 5.

Il semble que le *G. arcticus* actuel présente les plus grands rapports avec cette espèce, tout au moins quant à la dentition (1).

Le bord antérieur des dents du *G. aduncus* est convexe, formant, vers le milieu de sa hauteur, un angle plus ou moins accusé ; la pointe est parfois sinueuse, le bord postérieur est fortement échancré. Les premières denticulations de la base, en arrière de l'échancrure, sont fortes et visiblement denticulées elles-mêmes.

Nous avons recueilli cette espèce dans le burdigalien supérieur des Angles, dans l'helvétien inférieur de Sauveterre, de Barbentane et de Bonpas, dans le tortonien de Rognes et dans celui de Maucail. Au musée Requien, elle figure en provenance de Saint-Didier et de Morières. M. Bartesago l'a trouvée dans l'helvétien de Saint-Pierre-du-Terme. M. Deydier nous en a communiqué plusieurs exemplaires de l'helvétien et du tortonien de Cucuron. (Dans le vindobonien supérieur elle serait associée à *Galeus minor*, Ag.)

Elle a été signalée, en outre, dans de nombreuses autres localités du burdigalien, de l'helvétien et du tortonien de la vallée du Rhône et du Bas-Languedoc.

G. aduncus est commun dans le néogène de l'Europe, de l'Afrique du Nord et de l'Amérique (Maryland, Rio Parana) ; tandis qu'une espèce voisine, avec laquelle on l'a souvent confondue, *G. latidens*, Ag., serait localisée dans les dépôts éogènes de l'Europe, de l'Afrique du Nord et de l'Amérique septentrionale.

X. Genre Galeus, Rafinesque.

Les *Galeus* (2) présentent des dents latérales petites, aplaties, obliques, munies d'une encoche postérieure, à bords lisses vers la pointe et dentelés seulement dans le voisinage de la base, notamment du côté postérieur ; les dents antérieures sont droites, triangulaires et dentelées de chaque côté.

On connait les Milandres depuis le crétacé supérieur, d'après

(1) Des vertèbres fossiles, ressemblant à celles de *G. arcticus*, se trouvent, avec les dents de *G. aduncus*, dans le miocène de l'Europe (Hasse).

(2) Syn. *Galeorhinus*, Blv.; *Protogaleus*, Molin ; *Eugaleus*, Gill.

des vertèbres provenant de Maëstricht. On en a signalé dans les terrains tertiaires d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie et des États-Unis.

A l'époque actuelle, ils se rencontrent dans toutes les mers tempérées et tropicales, mais sont particulièrement abondants dans ces dernières. Ils affectionnent le fond de l'eau et vivent à une assez faible distance du littoral.

11. Galeus affinis, Probst.

1878, *Galeus affinis,* Probst, *Württ. Jahresb.*, XXXIV, p. 139, pl. 1, fig. 64-68.

1878, (?), *Galeus tenuis,* Probst, *Württ. Jahresb.*, XXXIV, p. 140, pl. 1, fig. 68-70.

Les dents de cette espèce sont incontestablement très voisines de celles du *G. canis* (1) pliocène (2) et actuel. Leur hauteur est d'environ 5mm. Les latérales inférieures ont, du côté postérieur, une forte échancrure suivie de deux à six pointes latérales tranchantes; celles de la mâchoire supérieure ont aussi, à la base, du côté antérieur, quelques petits denticules, également tranchants.

Probst ne distingue guère son *Galeus tenuis* de *G. affinis* que par des denticules plus petits et plus rares que ceux de *G. affinis*. Il ne s'agit vraisemblablement là que des dents provenant du fond de la bouche (3).

Nous avons rencontré *G. affinis,* déjà connu de Baltringen et de Cagliari, dans notre helvétien de Bonpas.

XI. Genre Carcharias, Rafinesque (4).

Des dents, plus ou moins triangulaires, sans pointes accessoires, ordinairement dentelées, généralement différentes à la mâchoire supérieure et à la mandibule, caractérisent le genre *Carcharias*.

Il existe, à l'état fossile; dans le crétacé de l'Europe centrale et orientale; dans le tertiaire de l'Europe, de l'Afrique du Nord, de Java, des États-Unis, de la République argentine, de la Californie et de la Nouvelle-Zélande.

(1) Voy. notamment Woodward, *Cat. foss. fish.*, I, p. 453.

(2) Bassani, *Monit. Zool. It. Firenze*, 1901 ; etc.

(3) D'après de Alessandri, *Atti Soc. It. Sc. Nat. Milano*, XLI, fasc. 1, p. 307 (1902). M. Woodward (*loc. cit.*), avait précédemment émis l'hypothèse que les dents désignées par Probst, sous le nom de *G. cristatus*, appartiendraient au genre *Giglymostoma*. (V. fam. G.)

(4) Syn. *Carcharinus*, Blv.

Actuellement, les espèces qui le composent se rencontrent dans toutes les mers tempérées et surtout entre les tropiques : bien que normalement pélagiques, elles n'en sont pas moins très fréquentes dans la zone littorale. Plusieurs habitent aussi les grands fleuves de l'Inde et de l'Indo-Chine, certaines même les lagons des îles Fidj (1).

a) Sous-genre Carcharias, Rafinesque (s.s.).

Les *Carcharias* (s.s.) (2) ont des dents assez plates, triangulaires, obliques ou verticales, le plus souvent à bords latéraux dentelés, dès la base, et jusqu'à la pointe.

Ce sous-genre, qui comprend la très grande majorité des espèces vivantes et fossiles du genre, est connu depuis le crétacé ; au tertiaire, il habitait la plupart des régions du globe.

Les très nombreuses espèces actuelles se trouvent dans toutes les mers tempérées et tropicales, dans le Gange (3) et l'Irrawaddy (4) jusqu'a une grande distance du milieu marin, dans le lac de Nicaragua (5) et enfin, dans les lacs des îles Fidji (6).

12. Carcharias aff. similis Probst.

Nous rapprochons du *C. similis*, Probst (7) de la mollasse de Baltringen, (très voisin lui-même du *C. lamia*, pliocène et actuel), des dents de l'helvétien de Bonpas qui rappellent aussi *Carcharias sp.*, Priem (8) de l'helvétien de Loupian (Hérault).

Ces dents sont finement denticulées sur tout le pourtour de la couronne et leur pointe est à peu près verticale sur la base. On les distingue des dents de *Sphyrna* en observant que, dans *Sphyrna*, le côté externe de la racine se trouve sur le même plan que la couronne émaillée, tandis que, dans notre espèce, le plan externe de la racine est en retrait sur celui de la couronne.

(1) *Hypoprion hemiodon*, M. H. (du Gange seulement) et *Prionodon*.

(2) Syn. : *Prionodon*, M. H.; *Prionace*, Cantor ; *Eulamia*, *Isogomphodon*, *Lamiopsis*, *Platypodon*, *Isoplagiodon* et *Cynocephalus*, Klein ; *Glyphis*, Ag.; *Naisia*, Mestr.

(3) *C. gangeticus*, M. H. et *C. Temminkii*, M. H. à Calcutta.

(4) *C. siamensis*, Steind.

(5) *C. nicaraguensis*, Gill et Braus. Se trouve aussi dans le Rio San Juan.

(6) Le *C. gangeticus*, M. H. des fleuves de l'Hindoustan se serait adapté au milieu des eaux douces de l'archipel des Îles Fidji, lors de la dessalure graduelle des lagons : peut-être cette dénomination spécifique masque-t-elle un simple phénomène de convergence dû à l'adaptation à un même milieu, bien différent de celui que fréquentent le plus souvent les *Carcharias*

(7) *C.* (*Prionodon*) *similis*, Probst, *Württ. Jahresb.*, XXXIV (1878), p. 125, pl. 1, fig. 12-19.

(8) *B. S. G. F.*, 4, IV, p. 290, fig. 11.

13. Carcharias ungulatus Münster sp.

1846, *Glyphis ungulata*, Münster, *Beitr. Petrofakt.*, VII, p. 22, pl. II, fig. 18.
1878, *Carcharias* (*Prionodon*) *ungulatus*, Probst, *Würtl. Jahresb.*, XXXIV, p. 131, pl. I, fig. 27-31.

Cette espèce est voisine du *C. glyphis* pliocène et actuel. Les dents de la symphyse sont larges, épaisses, tranchantes vers la pointe, qui est courbée en dedans ; leur racine, fortement renflée du côté interne, est divisée en deux longues cornes souvent inégales. Les autres dents sont fortes, inclinées en arrière, échancrées à la base postérieure de la pointe, dentelées sur tout le pourtour, mais plus grossièrement sur le prolongement basilaire au-delà de l'encoche. La racine fait très fortement saillie à l'intérieur.

Cette espèce, de Baltringen et de Neudörfl, près de Vienne, se trouve aussi dans l'helvétien inférieur de Bonpas, mais elle y est excessivement rare.

b) SOUS-GENRE SCOLIODON, MULLER ET HENLE.

Les *Scoliodon* (1) sont caractérisés par leurs dents obliques, non renflées à la base, dépourvues de dentelures, ayant leur pointe tournée en arrière, égales dans les deux mâchoires. La mâchoire supérieure présente cependant une dent impaire droite qui manque à la mâchoire inférieure.

Ce sous-genre est représenté dans toute la série tertiaire d'Europe.

Actuellement, il habite surtout l'Océan indien et ses dépendances, mais il existe aussi sur les côtes de Chine et du Japon, ainsi que sur le littoral atlantique, depuis Terre-Neuve jusqu'au Brésil.

14 Carcharias (Scoliodon) Kraussi, Probst.

1878, *Carcharias* (*Scoliodon*) *Kraussi*, Probst, *Würtl. Jahresb.*, XXXIV, p. 120, pl. I, fig. 7-11.

Les dents de cette espèce rappellent assez celles du *C.* (*Scoliodon*) *laticaudus* actuel.

Elles sont creuses, non dentelées sur les bords et obliques à la mandibule; celles de la mâchoire supérieure ont leur pointe principale plus large et moins inclinée, enfin celles de la symphyse sont étroites et dressées. Par leur bord lisse ces dents se distinguent facilement de celles de *Sphyrna*.

(1) Syn. *Prologaleus*, Molin ; *Alopiopsis*, Lioy.

Nous rapportons, à la forme de Baltringen et de Cagliari, plusieurs dents de l'helvétien inférieur de Bonpas. Il n'est pas impossible qu'il faille rapprocher de cette espèce le *Corax appendiculatus* (p.p.) Costa, *Paleont. Regno, Napoli*, II, p. 66, pl. VII, fig. 62, 1854-56 (*non Ag.*), dont Woodward (*Cat. foss. fish.*, I) fait un *Scoliodon*.

c) SOUS-GENRE APRIONODON, GILL.

Les dents de la mâchoire inférieure des *Aprionodon* (1) sont toutes droites, tandis que certaines de celles portées par la mâchoire supérieure sont un peu inclinées en dehors et présentent une pointe moins effilée ; les bords des unes et des autres sont tranchants et entiers, leurs racines sont horizontales et allongées.

Ce sous-genre a été rencontré dans les terrains tertiaires de l'Europe (2), de l'Afrique septentrionale, des États-Unis et de l'Amérique centrale.

Les *Aprionodon* actuels vivent dans l'Océan indien, dans l'Atlantique (côtes de l'État de New-York), etc.

15. Carcharias (Aprionodon) stellatus, Probst.

1878, *Carcharias* (*Aprionodon*) *stellatus*, Probst, *Württ. Jahresb.*, XXXIV, p. 121, pl. 1, fig. 1-3.

Les dents de cette espèce sont petites et parfaitement symétriques ; la limite inférieure de l'émail, particulièrement variable, est loin d'y être toujours nette. Longueur: 5 à 8^{mm} ; hauteur: 3^{mm} 1/2 à 6^{mm}.

Nous avons recueilli cette espèce, déjà connue du miocène de la Souabe, dans l'helvétien inférieur de Bonpas, Linsolas, Saint-Saturnin, Entraigues, Sauveterre et Courthézon. Elle est commune.

XII. Genre Sphyrna, Rafinesque.

Les *Sphyrna* (3) présentent des dents assez petites, triangulaires et obliques, dont les bords sont lisses dans certaines espèces et, dans d'autres, dentés. En général, elles diffèrent peu les unes des autres ; toutefois, celles qui correspondent à la symphyse sont droites : il y en a dans les deux mâchoires.

(1) Syn. *Aprion*, M. H.

(2) *Paleont. Regno Napoli*, II, pl. VII, fig. 18-20, 25, 40 ; *B. S. G. F.*, 4, IV, p. 290, fig. 8.

(3) Syn. *Cestrorhinus*, Blv.; *Zygoena*, Cuv.; *Platysqualus*, Swains; *Cestracion*, Klein ; *Eusphyrna* et *Reiniceps*, Gill.

Les Marteaux sont connus du néogène de l'Europe et des États-Unis. Ces poissons vivent maintenant dans les mers tempérées, mais ils abondent surtout entre les tropiques. Ils se tiennent de préférence dans les fonds vaseux de la zone côtière ; on les rencontre cependant, parfois, vers la surface de la mer.

16. Sphyrna prisca, Agassiz.

1843, *Sphyrna prisca*, Agassiz, *Poiss. foss.*, III, p. 234, pl. XXVI, fig. 35-50.
1846, *Sphyrna serrata*, Münster, *Beitr. Petrefakt.*, VII, p. 20, pl. II, fig. 18.
1849, (?) *Sphyrna lata*, Gibbes, *Journ. Acad. nat. Sc. Nat. Philad.*, 2, I, pl. XXV, fig. 92.
1858, *Sphyrna Rameli*, Rouault, *Compt. rend.*, XLVII, p. 101.

Dans les dents de cette espèce la couronne, dilatée vers la base, présente deux bords régulièrement courbés, qui se terminent par une forte pointe aiguë. Les crénelures marginales ne sont un peu accentuées qu'au voisinage de la racine : vers le sommet, au contraire, elles sont extrêmement fines. La pointe, rarement droite, est le plus souvent un peu tournée en dedans vers le sommet ; parfois aussi, elle est arquée en arrière. Les bords de la couronne sont en continuité parfaite avec ceux de la racine qui est assez élevée.

Nous avons rencontré *Sphyrna prisca* dans le burdigalien supérieur des carrières des Angles (r.r.), dans l'helvétien inférieur de Saint-Saturnin, de Pont-d'Avignon, de Bonpas (c.), d'Entraigues et de Courthézon, ainsi que dans le tortonien de Maucail. Au musée Requien, cette forme figure en provenance de Saint-Didier. M. Deydier nous l'a communiquée du tortonien inférieur et supérieur de Cucuron. Elle a été signalée, d'ailleurs, de plusieurs autres localités du miocène du sud-est de la France.

On la connaît, enfin, de l'oligocène et du miocène de diverses régions de l'Europe et des États-Unis. Il n'est pas impossible qu'il faille faire passer en synonymie de cette espèce *Sphyrna integra*, Probst (*Württ. Jahresh.*, XXXIV, p. 152, pl. I, fig. 46, 47, 1878).

L. JOLEAUD,
Licencié ès sciences,
Collaborateur à la Carte géologique de l'Algérie.

(*A suivre.*)

Bibliographie.

Chants et chansons populaires du Languedoc, recueillis et publiés avec la musique notée et la traduction française, par Louis Lambert. — *Montpellier, imprimerie centrale du Midi; Paris et Leipzig, H. Welter,* 1906, 2 vol. in-8° de VIII-389 et 347 pages.

Tous les amis de la poésie populaire, tous les fidèles de la tradition salueront avec plaisir l'apparition de cette œuvre charmante, dont le texte, gracieusement intercalé de musique, chante, gai ou mélancolique, langoureux ou alerte, parfois même gauloisement grivois et déhanché, la mélodie du passé.

Les Bossuet de l'archéologie s'en vont, clamant à tous les vents avec une légitime indignation : « La vieille chanson se meurt, la vieille chanson est morte. » Elle s'en va avec les costumes, avec les mœurs, avec les usages, avec les originalités qui constituaient le patrimoine de nos provinces, la caractéristique de ces diverses tranches du sol national aujourd'hui fondues dans la grande unité française. Ne voyez-vous pas se détacher une à une les pierres de notre vieil édifice ancestral ?

La plainte est vraie, la plainte est tristement vraie !

Eh bien, tâchons au moins d'en conserver le souvenir, d'empêcher la neige du temps d'en effacer les empreintes, d'en recueillir les vestiges et de les classer pieusement dans nos musées et dans nos archives.

C'est ce que vient de faire avec un réel talent et une patience inlassable M. Louis Lambert pour sa chère terre natale. Jaloux de voir que la Bretagne, la Bourgogne, la Champagne, le Poitou, la Franche-Comté, le Béarn... eussent leurs *romanceros*, il a voulu doter le Languedoc d'un mémorial d'honneur, fixant à jamais dans la mémoire ces ariettes de clocher, écloses on ne sait quand, à la musique et aux paroles de ménestrels inconnus, filles aimées de la petite patrie dont elles racontent l'enfance naïve, arche sainte dépositaire de ses premiers tressaillements.

Rondes juvéniles, branles et sauteries, dialogues et randonnées, facéties et incantations, farandoles et noëls, chansons satiriques, religieuses ou pastorales, chants du printemps, chants de mariage, chants d'amour, tout cela il l'a amassé comme un moissonneur économe. Entreprise il y a quarante ans, avec le concours du regretté M. Achille Montel, M. Lambert a dû seul achever la récolte. Il est allé de porte en porte, battant les campagnes, pareil à l'antiquaire à l'affût d'un vieux bahut, recueillant sur les lèvres des bergers ou des filandières le secret de la muse rustique, quêtant à tous les bons endroits, là où subsiste le culte des aïeux, l'esprit de la race.

Il a ainsi groupé plus de 1,500 chants ou versions différentes, avec notations spéciales, variétés de prononciation et traduction française. Et il en a composé un recueil en 2 volumes, un ensemble qui rit, qui pleure, qui aime et se trémousse, sous la feuillée, au flanc des pâturages, dans les ramures, à la veillée sous le chaume, autour du *mai* ou du feu de la Saint-Jean ou dans le fourmillement de la fête baladoire. On croit, en parcourant les feuillets de la collection, sentir le frôlement de l'âme populaire glissant dans l'espace en primesautières mélopées.

Certes, parmi les petits poèmes exquis de la collection, se prélassent nombre d'intrus qui ne pourraient justifier de leur extrait de naissance languedocien Quelques-uns font partie du *fonds commun* de la nation et figurent déjà parmi les *Vieilles chansons de France*, éditées par Plon et si finement illustrées par Monvel. Du nord au midi ils ont éveillé l'écho gaulois. D'autres paraissent empruntés aux régions voisines réchauffées du même soleil et où résonne aussi le doux parler de la langue d'oc. Nous y avons rencontré notamment plusieurs chants provençaux, voire même la ronde du *Pont d'Avignon*.

Mais cela était inévitable. M. Louis Lambert le sait ; M. Louis Lambert le reconnaît. Les similitudes sont fréquentes, il est parfois fort difficile d'établir exactement la part héréditaire revenant à chacune de ces fractions de territoire que l'on nomme des provinces et dont un refrain qui vole s'inquiète peu de franchir les barrières idéales.

Loin de soulever une critique de notre part, la présence dans *Les chants populaires du Languedoc* de quelques airs provençaux ne fait qu'augmenter à nos yeux l'intérêt et le charme de la publication.

M. de V.

Abbé Edmond Albe. Autour de Jean XXII. Les familles du Quercy. 1re partie.— 2e partie. I. Le frère et les sœurs du pape. II. Les cardinaux Gaucelin de Jean et Bertrand du Pouget. III. Neveu et petit-neveu du pape. Les Cardaillac. IV. Dernier neveu et autres parents. (Extrait des *Annales de Saint-Louis-des-Français*, 6e année, fasc. 4 ; 7e année, fasc. 1, 2, 3 et 4). — *Rome, P. Cuggiani*, 1902-1903. 5 brochures in-8° de 295 pages.

— Autour de Jean XXII. Le cardinal de Montfavès de Castelnau-Montratier. — *Cahors, Soc. d'imp. cadurcienne*, 1904. In-8° de 23 pages.

— Autour de Jean XXII. Hugues Géraud, évêque de Cahors. L'affaire des poisons et des envoûtements en 1317. — *Cahors, J. Firma; Toulouse, E. Privat*, 1904. In-8° de 206 pages.

— Contribution à l'histoire du diocèse de Cahors. (Extrait de la *Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour*.) — *Cahors, F. Plantade*, 1903. In-8° de 34 pages.

Abbé G. Mollat. Jean XXII fut-il un avare ? (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, VI, n° 1.) — *Louvain, C. Peeters*, 1905. In-8° de 46 pages.

Les publications des membres de l'École française de Rome, des chapelains de Saint-Louis des Français et des érudits qui fréquentent les archives du Vatican renouvellent depuis quelques années toute l'histoire avignonaise du XIVe siècle. Les ouvrages et articles écrits depuis plus de vingt ans sur les papes et leur entourage, sur la situation politique et économique de la ville où ils avaient établi leur résidence, sur les monuments d'Avignon (le palais des papes en particulier), etc., sont

maintenant pour la plupart arriérées et incomplètes (1). Il faudra se remettre à l'œuvre quand les registres de tous les papes du XIVe siècle seront publiés et quand on aura dépouillé les comptes de la chancellerie apostolique (*Introitus et Exitus*), des clavaires de l'évêché d'Avignon et du trésorier du comté Venaissin, les registres de notaires, etc., qui sont conservés dans les archives vaticanes ; j'estime en effet qu'il est aujourd'hui très imprudent d'écrire quoi que ce soit sur cette époque sans tous les documents que j'appellerai romains. Aussi faut-il savoir gré à ceux qui nous présentent le résultat de recherches longues et pénibles, opérées par eux dans le fonds très important de la chancellerie apostolique du XIVe siècle.

On connaît déjà tout le parti qu'ont tiré de ces archives, sans parler de M. Eug. Müntz, M. Faucon et les RR. PP. Ehrle et Denifle, soit pour étudier la constitution de la bibliothèque de nos papes et la construction de leur palais avignonais (2), soit pour retracer l'histoire des arts sous Clément V et Jean XXII (3), soit pour raconter le procès engagé pour la succession du premier de ces papes, éclairer la physionomie de l'indomptable Pierre de Luna (Benoît XIII) (5), exposer le cérémonial de la cour pontificale d'Avignon (6), etc. Tout le monde a lu, d'autre part, les quatre volumes de M. Noël Valois, *La France et le grand schisme*, qui sont si importants pour l'histoire d'Avignon, du comté Venaissin et de la Provence.

J'ai déjà aussi, dans d'autres revues, salué l'apparition du t. Ier des *Actes anciens et documents concernant le bienheureux Urbain V pape*, recueillis par le chanoine Albanès et publiés par le chanoine Ulysse Chevalier (7); des *Recherches et documents inédits sur l'orphanotrophium du pape Grégoire XI à Avignon* et des *Notice et documents sur la maison des Repenties à Avignon au XIVe siècle*, publiés par M. l'abbé Chaillan, d'après les archives du Vatican (8) ; il est donc inutile d'y revenir.

Aujourd'hui, je désirerais signaler d'une façon toute particulière aux érudits et aux amateurs d'histoire locale les articles et ouvrages de M. l'abbé Ed. Albe, dont

(1) Même les excellentes publications fragmentaires du regretté Eug. Müntz sur les arts, les artistes et les monuments d'Avignon auront besoin d'être complétées.

(2) M Faucon, *La librairie des papes d'Avignon* (fasc. 43 et 50 de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*), 1886-1887, 2 vol. in-8°; R. P. F. Ehrle, *Historia bibliothecae romanorum pontificum tum Bonifatianae tum Avenionensis*, t. Ier (t. VIII de la *Biblioteca dell' Accademia storico-giuridica*), 1890, in-4°; le même, *Zur Geschichte des Schatzes, der Bibliothek und des Archivs der Paepste in vierzehnten Jahrhundert*, dans l'*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, t. I, p. 1-48, 228-364.

On sait que l'histoire la plus complète du palais est jusqu'à ce jour celle que le P. Ehrle a donnée dans le t. Ier de son *Historia bibliothecae*, ci-dessus mentionné. Voir encore le R. P. Denifle, *Ein Quaternus rationum des Malers Matteo Gianotti von Viterbo in Avignon*, dans le même *Archiv*, t. IV, p. 602-630.

(3) M. Faucon, *Les Arts à la cour d'Avignon sous Clément V et Jean XXII (1307-1334)*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1882, p. 36-83 ; 1884, p. 57-130.

(4) R. P. F. Ehrle, *Der Nachlass Clemens' V. und der in Betreff desselben von Johann XXII. (1318-1321) geführte Process*, dans l'*Archiv* déjà cité, t. V, p. 1.

(5) R. P. Ehrle, *Aus den Acten des Afterconcils von Perpignan, 1408*, dans le même *Archiv*, t. V, p. 387-492 ; t. VII, p. 576-693 ; *Neue Materialen zur Geschichte Peters von Luna*, dans *idem*, t. VI, p. 139-308 ; t. VII, p. 1-319 ; *Die Kirchenrechtlichen Schriften Peters von Luna*, dans *idem*, t. VII, p. 515-575.

(6) R. P. Ehrle *Zur Geschichte der paepstlichen Hofceremoniells im 14. Jahrhundert*, dans *idem*, t. V, p. 565-602. Je me permets d'indiquer aussi l'article que j'ai publié à ce sujet: *Le Cérémonial romain de Jacques Cajétan*, dans la *Bibliothèque de l'École des charles*, 1893, p. 45.

(7) *Paris, A. Picard*, 1897, in-8°. — Signalé dans la *Revue critique*.

(8) *Aix, Dragon; Avignon, Aubanel*, 1904, 2 vol. in-8°. Cf. *Bibliothèque de l'École des charles*, 1904, p. 429.

les titres sont transcrits ci-dessus. La série des mémoires qu'il a publiés *Autour de Jean XXII* est des plus importantes pour la biographie des personnages qui gravitèrent autour du pontife quercinois, qui fixa la cour romaine d'une façon stable sur les bords du Rhône. La première partie est consacrée à Jacques Duèse avant son pontificat, au séjour qu'il fit à Naples auprès du roi Charles II dont il devint le conseiller, aux compatriotes qu'il y rencontra et à leur parenté (Guillaume et Pierre de Ferrières, ce dernier futur archevêque d'Arles; Guillaume de Goudou, Guillaume d'Hébrard, archidiacre d'Aix), à son épiscopat à Fréjus et à Avignon.

Dans les autres fascicules, M. l'abbé Albe passe en revue toute la parenté de Jean XXII, suit les membres des diverses familles qui lui étaient alliées et donne ainsi l'explication de leur présence à la cour d'Avignon et des faveurs dont ils furent comblés par le pape. Jean XXII eut pour frère Pierre Duèse, acquéreur des terres de Caraman et de Tulmon et de la coseigneurie de Montbrun sur le Lot; ses troisièmes noces contractées avec la provençale Béraude d'Artaud furent signalées par des fêtes données à Avignon et Bédarrides. Son fils Arnaud épousa Marguerite de l'Ile; une de ses filles, Aigline, fut la femme d'Hugues de Castelnau de Bretenoux, dont le frère Pierre occupa le siège épiscopal de Rodez.

Une première sœur de Jean XXII, Huguette, épousa Guillaume de Trian: elle eut pour fils Arnaud de Trian, recteur du Comtat, grand-maréchal de justice de la cour pontificale et vicomte de Tallard en Dauphiné, et pour fille Bernarde, qui par son mariage avec Hugues III de Cardaillac créa des relations étroites entre cette importante famille et celle du pape. — Une deuxième, Marie, s'unit à Pierre Ier de Via, dont: 1° Pierre II de Via, seigneur de Villemur, baron de Calvinet et père de huit enfants, parmi lesquels Pierre III, chanoine de Carpentras et évêque d'Albi; 2° Jacques de Via, neveu préféré du pape qui l'avait pris pour archidiacre à Fréjus et le nomma évêque d'Avignon (il ne fut jamais sacré), puis cardinal; 3° Arnaud de Via, d'abord préchantre de Fréjus, cardinal le 20 juin 1317, administrateur de l'évêché d'Avignon, constructeur du palais épiscopal et fondateur de la collégiale de Villeneuve-lez-Avignon. — Une troisième, Marguerite, fut la femme de Bertrand de Jean, parent du cardinal Gaucelin de Jean, légat en Angleterre, de Pierre, Gaucelin et Gisbert, successivement évêques de Carcassonne. — Une dernière entra dans la famille de La Pérarède, dont une branche, celle du Pouget, donna naissance au cardinal Bertrand du Pouget; Clément VI avait déjà donné à ce dernier personnage l'église de Roquemaure et l'hôpital du Pont-Fract en Avignon; Jean XXII ajouta à ses bénéfices et l'envoya comme légat en Italie.

Une dernière brochure de M. l'abbé Albe, relative à l'entourage de Jean XXII, est consacrée au cardinal Bertrand de Montfavès de Castelnau-Montratier, dont le nom, passé à un quartier de la banlieue d'Avignon, est devenu chez nous si populaire. Professeur de droit civil, il commença sa fortune sous Clément V, mais son compatriote Jean XXII l'éleva au sommet en le créant cardinal (18 décembre 1316) et en le comblant de bénéfices (dont celui du Groseau). Le prélat se montra digne de cette faveur et eut sous Benoît XII à jouer un rôle important dans les négociations entre la France et l'Angleterre (1). On sait qu'avant de mourir il fonda le monastère de Notre-Dame de Bon-Repos à Montfavet (2).

Il faut encore mentionner dans le même ordre d'idées, toujours de M. l'abbé Albe, sa *Contribution à l'histoire du diocèse de Cahors*, où se trouve déterminé le vrai nom d'un évêque d'Apt (1331-1332), que tous les auteurs, jusqu'au chanoine Albanès dans sa *Gallia christiana novissima* (3), avait appelé Bertrand Acciajuoli. En réalité, il se

(1) Voir Eugène Déprez, *Les Préliminaires de la guerre de Cent ans. La papauté, la France et l'Angleterre* (1328-1342).

(2) Voir abbé Gayet, *Monographie de trois monastères fortifiés ; Montfavet, Sainte-Praxède, Bonpas*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1886, p. 1.

(3) T. I, *province d'Aix*, col. 245.

nommait Bertrand Tissandier et il était le neveu du cardinal Bertrand du Pouget. Parmi les testaments de prélats originaires du Quercy, qui sont analysés dans la même brochure, je citerai ceux d'Armand de Narcès, archevêque d'Aix (1339), de Barthélemy Gras, évêque de Fréjus (7 août 1338; codicille du 2 mars 1340) de Guillaume de Vayrac, nonce de Clément VI, et possesseur de droits sur le château de Saze; ce dernier demanda, en 1357, à être enterré chez les Cordeliers d'Avignon, dans une chapelle édifiée aux frais de sa succession.

On lira enfin avec un intérêt de plus en plus grand le dernier ouvrage de M. l'abbé Albe dont j'ai à rendre compte ici; il est consacré à Hugues Géraud, évêque de Cahors, aux tentatives d'empoisonnnement et d'envoûtement dirigées contre Jean XXII et ses parents les plus rapprochés, et au procès qui s'ensuivit à Avignon après la découverte du crime. Les documents et la procédure retrouvés dans les archives du Vatican ont permis à l'auteur de retracer tous les détails de cette curieuse affaire; ils contiennent une foule de renseignements sur la vie intime de nos pères au XIV[e] siècle, sur leurs habitudes, leurs croyances, etc., ils dévoilent tout le mécanisme de la justice d'alors et font pénétrer jusque dans les secrets les plus cachés d'une conspiration célèbre.

C'est encore à la personne de Jean XXII que s'est attaché M. l'abbé G. Mollat, ancien chapelain de Saint-Louis-des-Français, qui poursuit avec une louable activité la publication des *Lettres communes* de ce pape (1). Dans son article ***Jean XXII fut-il un avare?*** il examine s'il faut conserver à ce pontife la réputation d'âpreté au gain qu'on lui a faite. Les documents du Vatican permettent d'en présenter une physionomie toute différente; sans doute le pontife réunit de grosses sommes d'argent (2), mais c'était pour faire face à toutes les nécessités de l'Église, rendre à la papauté son indépendance, poursuivre en Italie contre l'Empereur une guerre onéreuse, préparer une croisade, secourir l'Orient latin. De plus, il était généreux envers les pauvres, il mariait des filles sans dot, habillait les prisonniers; Avignon lui dut l'institution de l'aumône de la Pignotte, pour laquelle il dépensa largement. A ce propos, M. Mollat entre dans des détails assez circonstanciés, qui ont le plus grand intérêt. Jean XXII donna également beaucoup aux ordres religieux et fit de nombreuses fondations: citons seulement celle de la Chartreuse de Bonpas. Il paya aussi des réparations et constructions à Notre-Dame-des-Doms, à Saint-Agricol, à l'église Saint-Jean, à Notre-Dame-des-Miracles d'Avignon, il contribua à l'édification de l'église de Châteauneuf-du-Pape, etc., de sorte qu'il faut aujourd'hui renverser le jugement que l'on portait jadis sur lui. Si l'on avait un reproche à lui faire, ce serait plutôt celui de népotisme. Les publications de M. l'abbé Albe démontrent en effet qu'il ne cessa de combler de faveurs sa famille et tous ceux qui de près ou de loin touchaient à sa parenté et à sa clientèle quercynoise.

Est-il besoin d'ajouter que ces ouvrages d'histoire critique, documentés très sérieusement, sont loin de ressembler au roman historique qu'on nous a présenté dernièrement sous le titre d'*Au temps de Pétrarque*, et qui dénote une connaissance trop insuffisante de l'Avignon d'autrefois et de la cour pontificale du XIV[e] siècle?

L.-H. L.

(1) Le V[e] fascicule in-4° publié par la librairie Fontemoing, à Paris, vient de paraître. Il forme la première partie du t. III.

(2) Cf. R. P. Ehrle, *Die « 25 Milionen » im Schatze Johanns XXII*, dans l'***Archiv*** cité, t. V, p. 159-166.

Séances de l'Académie.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 5 octobre 1905.— Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. de Vissac, Labande, Remy Roux, Pansier, Manivet, de la Boulie, Trouillet, Amalbert, Fichaux, Avon, Biret, Debanne, Granel, Didiée, Aurouze, Michel-Béchet, Larché, Châtelet.

M. le Président exprime à l'assemblée la joie qu'il éprouve de nous retrouver réunis au retour de villégiature.

Il a le regret d'annoncer à ses collègues que le Conseil d'État a rejeté, par une décision de principe, notre demande de reconnaissance d'utilité publique. En conséquence, les nouveaux statuts libellés en vue du nouvel état de choses demeurent lettre morte et nous retombons sous l'empire de notre ancien règlement.

Il propose aux suffrages de l'Académie comme membres titulaires :

MM. Thévenet, directeur du Crédit foncier à Nimes, présenté par MM. de Vissac, Lagarde et Labande ;

Joseph Girard, archiviste paléographe, à Rouen, présenté par MM. Requin, Remy Roux et Labande ;

le comte Henri de Pontmartin, archiviste paléographe, aux Angles, présenté par MM. Bonnecaze, de Chansiergue et de Vissac.

Le Secrétaire général fait part de la tenue à Paris, au mois d'avril 1906, du congrès des Sociétés savantes. Le programme du congrès est tenu à la disposition des membres de l'Académie.

M. le Dr Pansier donne lecture d'un mémoire documenté sur l'Aumône de la Major, fondée à Avignon, au commencement du XIVe siècle, par des marchands italiens venus à la suite des papes. Dans le cours de son histoire, cette association a compris parmi ses confrères les principaux commerçants de la ville ; elle fonda l'hôpital du portail Matheron pour les pèlerins venant à la cour papale et un hospice pour les orphelins. Elle a subsisté jusqu'en 1769, époque à laquelle ses revenus et ses charges ont passé à l'Aumône générale. — L'auteur entre dans le détail de l'administration de cette œuvre d'assistance mutuelle, il expose son budget aux diverses périodes de son existence, il raconte les fêtes religieuses qu'elle a organisées, il présente même de longues listes de confrères qui sont autant de documents précieux pour l'histoire des commerçants avignonais.

L'Académie, par l'intermédiaire de M. Labande, reçoit ensuite communication d'un travail de M. Sauve sur le village de Gargas, où l'histoire de ce pays est racontée depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours. C'est un nouveau chapitre des études entreprises par M. Sauve sur la région aptésienne.

Avant la fin de la séance, MM. Thévenet, Girard et de Pontmartin sont élus membres présents.

Séance du 9 novembre 1905. — Présidence de M. de Vissac.

Présents : MM. de Vissac, Labande, Reboulet, J. Didiée, de Faucher, Alphant, Avon, de Manteyer, Fichaux, E. Capeau, Bonnecaze, Requin, Penne, Genin, Michel-Béchet, Aurouze, Larché, Joleaud, Châtelet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. l'abbé Revest, curé des Angles (Gard) est présenté par MM. Bruguier-Roure, l'abbé Vallat et le Dr Pansier pour faire partie de l'Académie en qualité de membre titulaire.

Lecture est donnée des lettres de remercîments de MM. de Pontmartin et Girard, élus membres de la Société dans la dernière séance.

M. le Secrétaire général entretient l'Académie de la chapelle de l'Oratoire d'Avignon, il appelle son attention sur l'intérêt présenté par son architecture et propose, pour éviter la disparition de ce type de construction, d'émettre le vœu suivant :

« L'Académie de Vaucluse, ayant entendu les explications données par son secrétaire général M. Labande, sur l'architecture de la chapelle de l'Oratoire d'Avignon,

« Considérant que cet édifice bâti sur plan ellipsoïdal, avec ses coupes de pierre vraiment remarquables, avec l'appareillage de ses voûtes plates ou bombées, offre le type parfait et complet d'un genre de construction qui eut une réelle vogue au XVIIe et XVIIIe siècles,

« A l'honneur de signaler cette chapelle à la bienveillante attention de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

« Émet le vœu que, pour sa conservation intégrale, elle soit classée comme monument historique et mise sous la protection des lois. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. l'abbé Requin sur les Spiefami. Notre collègue donne la généalogie de cette famille, dont l'un des membres les plus connus, Charles, natif de Lucques, se fit représenter avec sa femme et ses enfants sur la fresque qui décore le côté gauche du narthex de la métropole d'Avignon.

M. Louis Bruguier-Roure a rapporté ensuite, d'après le texte le plus ancien conservé à Sienne, la légende de Gianino, qui essaya de se faire passer dans le midi de la France, pour le fils de Louis X le Hutin. D'après ce récit, les routiers des diverses nations qui vinrent, en décembre 1360, occuper la ville du Pont-Saint-Esprit d'où ils menaçaient le pape, étaient d'intelligence avec ce prétendant, dont la fin fut misérable.

Avant de lever la séance, il est procédé au vote pour l'admission de M. l'abbé Revest. A l'unanimité, ce dernier est élu membre titulaire de l'Académie.

Séance du 7 décembre 1905. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : Mlle Jouve, MM. de Vissac, Alphant, Aurouze, Avon, Bayol, Biret, Bonnecaze, Bourges, Chobaut, Debanne, Arnaud de Fabre, Genin, Gilles, Grimaud, Joleaud, Labande, Legras, Manivet, Michel-Béchet, Mistral, Penne, Reboulet, Remy Roux, Réguis, de Terris et Didiée.

Est présenté aux suffrages de l'Académie comme membre titulaire M. Tourre Jean, architecte, par MM. Labande, Châtelet et Didiée. Il sera statué sur son admission en fin de séance.

M. le Président rappelle que les élections pour le renouvellement du Bureau auront lieu à la séance prochaine. Une proposition de modification du règlement déposée au nom de M. de Gérin-Ricard est renvoyée à l'examen du Bureau. Il est fait part de l'invitation au congrès des Sociétés savantes de la région, qui aura lieu en 1906, à Marseille, à l'occasion de l'exposition coloniale.

M. Paul Manivet ayant la parole, examine l'œuvre d'Edmond Rostand. Il montre

le grand favori des muses, salué à son aurore par le maître critique Sarcey. Le siècle qui naquit avec Hugo s'éteignit avec Rostand. Rostand a créé un vers nouveau, souple, chatoyant, exhubérant. Il a la grâce de Musset, la verve de Regnard, l'ironie et l'esprit de Banville, la touche éclatante de Gauthier, la grande éloquence de Hugo. M. Manivet jette un coup d'œil sur la galerie empanachée et pittoresque de ses créations, et en quelques jolis traits, met en pleine lumière ses héroïnes, toutes romanesques, Mélissinde, Sylvette, Roxane, Marie-Louise, Photine.

Dans les remerciements que M. le Président adresse à M. Paul Manivet, est glissé l'espoir que le poète de l'Académie de Vaucluse, comme son illustre confrère, n'a pas fini sa tâche et donnera bientôt à ses concitoyens le plaisir de savourer son œuvre nouvelle impatiemment attendue.

M. le Dr Réguis, avec les formes pittoresques qui sont l'attrait de sa causerie, s'excusant de prendre la parole après un poète, donne en quelques grandes lignes un aperçu de la faune de la Fontaine de Vaucluse et des environs. Un rapide examen des travaux des devanciers, des conseils judicieux à ceux qui les poursuivent servent d'entrée en matière. Puis M. Réguis raconte nombre de faits intéressants sur les chauves-souris claquemurées dans les anfractuosités de la Fontaine, le hérisson inconnu avant la création du canal de Carpentras, le loir, le blaireau qui déterre nocturnement les tubercules, le lapin, le lièvre, le sanglier qui a donné son nom à une grotte dans le Luberon (*la groto dóu Porc*), le castor ou plutôt la loutre qu'on trouve aux embouchures des sorgues, le grand-duc qui se trouve en abondance à Vaucluse, le lézard des murailles ou *lagremuso*, le lézard ocellé ou *rasado*, etc. M. le Dr Réguis ne se contente pas d'énumérer, il décrit en traits caractéristiques, il explique les mœurs, dévoile le phénomène de la ponte, etc., et trouve, en parcourant ce domaine si captivant de la nature, un auditoire des plus attentifs. Quelques mots de M. le Président le remercient de sa substantielle causerie.

M. Labande donne lecture du commencement de son étude sur l'église métropolitaine d'Avignon depuis les origines jusqu au XIIIe siècle. Après avoir montré tout l'intérêt que présente le monument pour les études archéologiques et après en avoir donné le plan au XIIIe siècle, il passe en revue toutes les opinions qui ont été émises, depuis le P. André Valadier jusqu'à notre collègue M. de Manteyer, sur les dates des diverses parties de l'église et tout particulièrement du porche. Il expose ensuite l'histoire de la basilique aux temps mérovingiens et carolingiens et parle des trois édifices, Notre-Dame, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Étienne, qui se trouvaient côte à côte et constituaient à cette époque reculée l'église d'Avignon.

L'ordre du jour étant épuisé, il est statué favorablement sur l'admission de M. Tourre, présenté au début de la séance.

Le Secrétaire,
C. CHATELET.

Le Président,
Baron M. DE VISSAC.

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1904, 3e fasc.; 1905, 1er et 2e fasc.— Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de la France, tome IV, fasc. 4; et volume de 1902-1903. — Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques : section des sciences économiques et sociales, année 1904 et congrès de 1904.

II. — Dons des auteurs.

1° M. l'abbé J. Sage, membre titulaire : Notre-Dame-des-Anges de Mormoiron. — 2° M. le Dr Alfred Chobaut, membre titulaire : Voyage dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales. — M. R. Bigeard : Supplément à la petite flore des champignons les plus vulgaires, publiée en 1903. — 4° M. Louis Lambert : Chants et chansons populaires du Languedoc, recueillis et publiés avec la musique notée et la traduction française, 2 vol. — 5° M. F.-N. Nicollet : Procès et mort de Balthazard de Flotte-Montauban, comte de la Roche (1613-1614). — 6° M. Xavier da Cunha, directeur de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, membre correspondant de l'Académie : A Exposiçao Petrarchiana da Bibliotheca nacional de Lisboa ; — Uma carta inedita de Camões ; — A Excelsa Rainha D. Maria II na Intimidade ; reflexões aproposito de un manuscripto existente ne Biblioteca nacional de Lisboa ; — Uma Traducçâo inedita em latim do Alma minha gentil...; — A Medalha de Casimiro José de Lima ; — Religioes... e religiâo ; — O Concilio dos Deuses ; — O Anjo e a flor do campo ; — Uma Carta em verso ao conde de Ficalho ; — Uma Aventura em caminho-de-ferro ; — A primeira saudade (Le premier Regret), versos de Lamartine... traduzidos em Portuguez ; — Especies bibliographicas e especies bibliacas ; — La Bibliotheca nacional de Lisboa na exposiçâo de oceanographia ; — A Legislaçâo tributaria em beneficio da Bibliotheca nacional de Lisboa ; — La Bibliotheca nacional de Lisboa no congresso internacional de Liège ; — Relatorio dos serviços da Bibliotheca nacional de Lisboa, du 2e trimestre 1903 au 3e trimestre 1905, inclus. — 7° M. le marquis de Thezan de Gaussan : Comédies. — 8° M. le Dr P. Pansier, membre titulaire : La pratique ophtalmologique de Daviel (1735-1744). — 9° M. Antoine Sabatier, membre titulaire : La ferme du tabac. — 10° M. Eugène Bouchinot : Suite à la note archéologique sur la crypte sépulcrale préhistorique de Coutignargue et sur « L'Allée couverte de « La Source », près Arles — 11° M. Charles Janet, membre correspondant de l'Académie : Description du matériel d'une petite installation scientifique, 1re partie ; — Anatomie de la tête du Lasius niger.

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie : Mémoires et documents, t. XLIII, fasc. 1 et 2.— Académie delphinale : Mémoires, t. XVIII. — Société archéologique de Provence : Bulletin, 1905, fasc. 4 et 5. — Société languedocienne de géographie : Bulletin, 1905, 2ᵉ et 3ᵉ trimestres.— Société florimontane d'Annecy : Revue savoisienne, 1905, fasc. 2 et 3. — Smithsonian institution : Missouri botanical garden, sixteenth annual report, 1905. — Société des antiquaires de la Morinie : Bulletin historique, 1904, fasc. 3 ; 1905, fasc. 2 et 3. — Musée national de Mexico : Anales, t. II, fasc. 4 à 10. — Société d'étude des sciences naturelles de Nimes : Bulletin, 1904. — Société des archives de la Charente : Bulletin, 1905, fasc. 5 et 6. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire : Bulletin, 1905, fasc. 5 et 6. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, nᵒˢ 34 à 36. — Revue du département du Tarn, 1905, fasc. 2 à 4. — Société nationale des antiquaires de France : Mémoires, 1903. — Revue des langues romanes, 1905, nᵒˢ 4 et 5. — Société des amis de l'Université de Clermont : Revue d'Auvergne, bulletin, 1905, nᵒˢ 3 à 5. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : Bulletin, 1905, nᵒˢ 4 à 6. — Revue horticole de Marseille, 1905, nᵒˢ 613 à 618. — Société d'étude des sciences naturelles de Béziers : Bulletin, 1903. — Académie de Stanislas : Mémoires, 6ᵉ série, t. II. — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze : Bulletin, fasc. 1 à 3. — Musée national de Montevideo : Anales, t. II (1905). — Société des antiquaires de Picardie : Bulletin, 1905, fasc. 1 et 2. — Société de médecine de Vaucluse : Bulletin et Mémoires, nᵒˢ 5 à 8. — Société d'études des Hautes-Alpes : Bulletin, 1904, fasc. 3 et 4. — Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart : Bulletin, nᵒˢ 4 à 6. — Société de statistique de Marseille : Répertoire des travaux, 1904. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme : Bulletin, 155ᵉ et 156ᵉ livr. — Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde : V. Band, 1. Heft (1905). - Société archéologique et historique de l'Orléanais ; Bulletin, 1905, 1ᵉʳ fasc.— Annales de Saint-Louis-des-Français, 1905-1906, 1ᵉʳ et 2ᵉ fasc.— Commission historique du département du Nord : Mémoires, t. XXVI.— Società storica Lombarda : Archivio storico, 1905, fasc. VII. — La Diana : Bulletin, 1905, fasc. 6 et 7. — Société archéologique de Bordeaux, t. XXIV, fasc. 2 ; t. XXV, fasc. 1 et 2. — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon : Bulletin, 1905, 2ᵉ et 3ᵉ fasc. — Société des arts et des sciences de Carcassonne : Mémoires, 2ᵉ série, t I — Académie de Lille : Bulletin, 1905, fasc. 3. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse : Mémoires, t V (1905). — Société Camoens, de Naples : Atti della Società Luigi Camoens, 1905 ; — Antonia Padula, Camoens petrarchista ; — Marchese S. de Gennaro, Le Magistrature portoghesi ; — Antonio Padula, Pel Giuramento di S. M. C. don Alfonso XIII, rè di Spagna ; — P. Gioacchino Taglialatela, Antonio di Buglione da Lisbona, detto il Santo di Padova. — Société d'études provençales : Annales, 1905, fasc. 4 à 6. — Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, 1905, t. I, fasc. 1 à 3. - Société française d'archéologie : Congrès archéologique de France, LXXIᵉ session tenue au Puy en 1904. — Université de Lyon : Annales, nouvelle série. I Sciences, médecine, fasc. 16 : Sur les formes mixtes, par Léon Antonne ; — fasc. 17 : Catalogue descriptif des fossiles nummulitiques de l'Aude et de l'Hérault, 1ʳᵉ partie, Montagne noire et Minervois, par Louis Doncieux ; II. Droit, lettres, fasc. 15 : Sophocle, étude sur les ressorts dramatiques de son théâtre et la composition de ses tragédies, par F. Allègre.

Table du Tome XXIV

(V DE LA DEUXIÈME SÉRIE).

ANNÉE 1905.

Feuillet à supprimer lors du brochage ou de la reliure.

ANNÉE 1904

ET

SUPPLÉMENT DES ANNÉES 1894 A 1903 (1).

1544. Académie de Vaucluse. Sixième centenaire de la naissance de Pétrarque célébré à Vaucluse et Avignon, les 16, 17 et 18 juillet 1904.— *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1545. AGNEL (D').—[Sur les Armoiries de la ville d'Avignon.] — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XLVIII, col. 473.

1546. ALBARET (M.) — La Duperie d'Orange. — *Revue hebdomadaire*, 13 août.

1547. ALBE (Abbé Edmond). — Autour de Jean XXII. Le cardinal de Montfavès de Castelnau-Montratier. — *Cahors, Société d'imp. cadurcienne*, in-12.

1548. — Autour de Jean XXII. Hugues Géraud, évêque de Cahors. L'affaire des poisons et des envoûtements en 1317 — *Bulletin de la Société des études littéraires... du Lot*, t. XXIX ; — *Cahors, Firma* ; *Toulouse, E. Privat*, in-8°.

Sur ces deux ouvrages, cf. LABANDE (L.-H.), dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1905, p. 422 ; MOLINIER (Charles), dans les *Annales du Midi*, 1906, p. 85.

1549. AMBROSOLI (Solone). — Medaglie del Petrarca nel R. gabinetto numismatico di Brera in Milano. — *Dai Tempi antichi ai tempi moderni*, p. 1 ; — *Milano, Hoepli*, in-8°.

1550. Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse, publié par L. Duhamel, ... XXVII° année. 1904. — *Avignon, Bernaud et Cie, Roumanille, Prévôt, Arlaud*, in-8°.

1551. Annuaire d'Avignon. Administration, commerce, industrie. 1904. Edition A. Capeau. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1552. Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Tête-Noire, société de lecture fondée le 3 mars 1900. — *Avignon, H. Auzac*, in-8°.

Ligue française de l'enseignement.

1553. APPEL (C.). — I Trionfi del Petrarca. — *Rivista d'Italia*, juillet.

1554. ARNAUD D'AGNEL (Abbé). — Stations des Claparèdes. — *Société de statistique de Marseille*, 1901, p. 415.

1555. — Le Trésor de l'église d'Apt (Vaucluse). — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. 329 ; — *Paris, imp. nationale*, in-8°.

1556. — Un Groupe de dix stations préhistoriques sur le plateau des Claparèdes (Vaucluse). — *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XLV, 3° partie, 1902-1903, p. 415 ; — *Valence, imp. valentinoise*, in-8°.

1557. ARNAUD D'AGNEL (Abbé) et CLERC (Michel). — Communication sur les objets antiques du Musée de Sault (Vaucluse). — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et archéologiques*, p. LVIII ; — *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, p. 43.

1558. ARNONI (Eugenio). — Le Opere di Francesco Petrarca, studio critico-storico-letterario. — *Milano, Segati*, in-16.

1559. Articles pour la cause des trente-deux religieuses guillotinées à Orange en 1794. — *Avignon, Aubanel frères*, in-4°.

1560. AUDIBERT (Dr Laurent). — Rapport sur le concours pour le prix d'honneur fondé par les anciens élèves [de l'école libre Saint-Jo-

(1) Les publications dont le millésime n'est pas indiqué sont de l'année 1904.

seph d'Avignon]. — *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'école libre Saint-Joseph d'Avignon*, n° 112, p. 425.

1561. A[UVRAY] [Lucien]. — Fragments d'un manuscrit du *Canzoniere* de Pétrarque. — *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXV, p. 463.

1562. AVIGLIANO (Elisa). — Il Paesaggio in quattro poeti (Virgilio, Petrarca, Tasso, Leopardi). - *Napoli, A. e S. Festa*, in-8°.

1563. AVON (Emile). — Victor Leydet. Notice lue à l'Académie de Vaucluse à la séance du 1er décembre 1904. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 277 ; — *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'école libre Saint-Joseph d'Avignon*, n° 113, p. 86.

1564. BABUT (E.-C.). — Le Concile de Turin. Essai sur l'histoire des églises provençales au Ve siècle et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine (417-450). — *Paris, Picard et fils*, in-8°.

1565. BAFFI (Aug.). — Studio, patria e amore in Francesco Petrarca, conferenza. — *Mortara-Vigevano, ditta A. Cortellezzi*, in-8°.

1566. BAUX (E.), BOURILLY (V.-L.) et MABILLY (Ph.). — Le Voyage des reines et de François Ier en Provence et dans la vallée du Rhône (décembre 1515-février 1516). [Voir n° 1198].— *Annales du Midi*, p. 31.

1567. BENOIT XII. — Lettres communes analysées... par J.-M. Vidal. Troisième fascicule. — *Paris, A. Fontemoing*, in-4°.
Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Lettres communes des papes d'Avignon... N° 2 bis.

1568. BERCHON (Dr Ernest). — Histoire du pape Clément V (1305-1314). — *Bordeaux, G. Gounouilhou*, 1896, in-8°.

1569. BERGER (Elie). — Jean XXII et Philippe le Long [d'après les lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII, publiées par Auguste Coulon, fasc. 1 à 3]. — *Journal des savants*, p. 275.

1570. BERTONI (G.). — Per la Fortuna dei Trionfi del Petrarca in Francia.— *Modena, G.-T. Vincenzi e nipoti*, in-8°.

1571. BESS (B.).— La France et son pape de 1378 à 1394. — *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, Bd XXV, n° 1.

1572. BESSONE (Rob.). — Il Petrarca umanista e patriota. — *Mondovi, tip. cooperativa*, in-8°.

1573. BIRÉ (Edmond). — Armand de Pontmartin. Sa vie et ses œuvres. 1811-1890. — *Paris, Garnier frères*, in-8°.

1574. — Un Fond de portefeuille. Lettres inédites d'Armand de Pontmartin à Joseph Autran. — *Mois littéraire et pittoresque*, avril et mai.

1575. BLANC (Alexandre). — Le Parti radical et le parti socialiste dans Vaucluse, conférence faite au théâtre municipal d'Orange. — *Cavaillon, Mistral*, in-16.

1576. BLANCHARD (Dr Raphaël). — Notice sur quatre diplômes de l'Université d'Avignon. — *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine;* — *Poitiers, Blais et Roy*, in-8°.

1577. BLIMETZRIEDER (Plazid). — Les Cisterciens et le Grand Schisme. — *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner- und dem Zisterzienserorden*, Heft 1-2.

1578. BOFFA (Salvatore). — Francesco Petrarca. — *Pescia, E. Nucci*, in-16.

1579. BOFFI (Aug.). — L'Alpinismo e il Petrarca : conferenza tenutasi in Mortara, il giorno 8 maggio 1904. — *Mortara-Vigevano, ditta A. Cortellezzi*, in-8°.

1580. BOISGELIN (De). — Maurel de Villeneuve de Mons, seigneurs de Pontevès, Calissanne, Châteauneuf-de-Volone, le Chafaut, etc. — *Digne, Chaspoul et Vve Barbaroux*, in-8°.

1581. BOUCHOT (Henri). — Un Tableau capital de l'école française à retrouver [« La Vierge de Miséricorde » d'Enguerrand Charonton et Pierre Villatte.] Appel aux amateurs et aux conservateurs des Musées. — *Gazette des Beaux-arts*, 3e période, t. XXXI, p. 441.

1582. BOURGIN (Georges). — Les Coutumes de Piolenc (1406). — *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, p. 34.
BOURRILLY (V.-L.). — Voir BAUX (E.), BOURRILLY (V.-L.) et MABILLY (Ph.), n° 1566.

1583. BOY (Charles). — Pétrarque et Laure. — *Revue forézienne illustrée*, août.

1584. BREITTMAYER (Albert).— Le Rhône. Sa navigation depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. — — *Lyon, Bâle, Genève, H. Georg*, in-8°.

1585. BRESC (L. de) et NICOLLET (Fr.-N.).— Le sixième Centenaire de la naissance de Pétrarque à Vaucluse, à Avignon, à Arezzo. — *Annales de la Société d'études provençales*, t. I, p. 290.

1586. BRISSET (F.). — Les Poésies de Pétrarque purent-elles faire naître l'amour dans le cœur de sa Donna. — *Rivista d'Italia*, juillet.

1587. CAGNAT. — . Rapport sur une inscription romaine trouvée à Ménerbes. — *Bulletin archéologique*

du Comité des travaux historiques et scientifiques, p. CIV.

1588. Calan (Vte Ch. de). — Antoine de la Salle et le seigneur du Chastel. — *Revue de Bretagne*, t. II, 1903, p. 532.

CALLOT (J.). — Voir Cicerone, n° 1600.

1589. CALVI (Emilio). — Biblioteca analitica Petrarchesca (1877-1904). — *Rome, E. Loescher*, in-8°.

CAPEAU (A.). — Voir Annuaire, n° 1551.

1590. CAPITAN (Dr). — Rapport sur des silex de l'abri du Bau de l'Aubesier (Vaucluse), communiqués par M. Moulin.— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. CIX.

1591. Cardinal (Le) Philippe de Cabassole. 1305-1372. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 397.

1592. CARLINI (Armando). — Il Pensiero filosofico religioso di Francesco Petrarca : saggio (VI centenario petrarchesco). — *Jesi, casa edit. cooperativa*, in-8°.

1593. CARRÈRE (J.). — A propos d'Orange. — *Revue hebdomadaire*, 20 août.

1594. CASTELLANE (De). — Le Gros tournois de Charles d'Anjou et le gros tournois du roi de France au châtel fleurdelisé [frappés pour Avignon]. — *Revue de numismatique*, 4e série, t. VIII, p. 532.

1595. CHAILLAN (Abbé). — Notice et documents sur la maison des Repenties à Avignon au XIVe siècle. — *Aix, Dragon; Avignon, Aubanel*, in-8°.

1596. — Recherches et documents inédits sur l'Orphanotrophium du pape Grégoire XI à Avignon. — *Aix, A. Dragon; Avignon, Aubanel*, in-8°.

Sur ces deux derniers ouvrages, cf. LABANDE (L.-H.), dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, p. 429.

CHARPIN (F.).— Voir WELTER (N.), n° 1765.

1597. CHIARINI (Rod.). — Il Petrarca di secolo in secolo. — *Arezzo, E. Sinatti*, in-8°.

1598. CHIOCCOLA (Ant.). — Il Cor ch' egli ebbe... F. Petrarca et la canzone: Vergine bella. — *Napoli, F. di Gennaro e A. Morano*, in-16.

1599. CIAMPOLI (D.). — Il Codice Petrarchesco della Biblioteca Vittorio Emanuele. — *La Bibliofilia*, juillet-septembre.

— Voir n° 1604.

1600. Cicerone de la ville d'Avignon pour l'année 1904, créé par J. Dol, publié par J. Callot.— [*Avignon, F. Seguin*], in-8°.

CLERC (Michel). — Voir ARNAUD d'Agnel (Abbé) et CLERC (Michel), n° 1557.

1601. CLERGEAC (A.). — Clément VI et la guerre de Cent ans en Gascogne. — *Revue de Gascogne*, nouv. série, t. IV, p. 241.

1602. COCHIN (Henry). — Le Jubilé de François Pétrarque.— *Le Correspondant*, 10 octobre, p. 47

1603. — Pourquoi nous aimons Pétrarque. — *Rivista d'Italia*, juillet.

1604. Codice (Il) Orsini-Da Costa delle rime e dei trionfi di Francesco Petrarca integralmente riprodotto in fotoincisione et tricromia... Prefazione di D. Ciampoli. — *Roma, Danesi*, in-8°.

1605. Colonna (Aegidius Romanus de), Johannes Gerson's, Dionys des Kartäusers und Jak Sadolet's pädagogische Schriften. Uebers. und mit biographischen Einleitungen und erläutenden Anmerkungen versehen vonMich. Kaufmann, J. X. Kunz, Heinrich Al. Keiser und Karl Alois Kopp. — *Freiburg- im-Breisgau, Herder*, 1904, in-8°.

Bibliothek des katolischen Pädagogik. XV.

1606. Compte rendu de la distribution des récompenses du concours de bonne tenue de ferme dans le canton de Gordes. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 212.

1607. Congrès de l'union des Sociétés et Comices agricoles du Sud-Est, à Avignon, le 19 novembre 1904... — *Bulletin de la Société d'agriculture de Vaucluse*, p. 247.

1608. CONSTANS (M.). — Le Grand Schisme d'Occident et sa répercussion en Rouergue. — *Rodez, Carrère*, in-8°.

Cf. DOGNON (P.), dans les *Annales du Midi*, 1905, p. 586.

1609. COTTE (Ch.). — La « Baumo dou Luce », à Régalon (Vaucluse). — *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, p. 40.

1610. — Le Mouvement palethnologique dans la région est de Vaucluse. — *Feuille des jeunes naturalistes*, t. XXXIV, p. 99.

1611. — Note archéologique sur trois abris du vallon de Régalon (Vaucluse). — *Feuille des jeunes naturalistes*, t. XXXIII, 1903, p. 49.

1612. — Présentation de trois objets en pierre [dont un lissoir et un maillet découverts à Saint-Martin-de-la-Brasque et à Murs]. — *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, p. 38.

— Voir n° 1706.

1613. COURSON (Comtesse Roger de). — Un Groupe de victimes de la

Terreur. Les Sacramentines de Bollène et leurs compagnes. — *La Quinzaine*, 16 septembre ; — *La Chapelle-Montligeon, Montligeon*, in-8°.

1614. Crescimanno (Gius.).— L'Amor patrio di Francesco Petrarca.— *Torino, G.-B. Paravia e Cia*, in-8°.

1615. Crescini (V.). — La Lettera epica di Rambaldo di Vaqueiras. — *Roma, E. Loescher*, in-8°.
Testi romanzi per uso delle scuole. IV.

1616. Damase (Léon). — Un Peintre méridional : Paul Saïn. — *Revue du midi*, août, p. 88.

1617. Damonte (Lu.-Nic.).— La Lirica del Petrarca. – *Genova, G.-B. Marsano e Cia*, 1903, in-16.

1618. Dardanelli (Amedeo).— Invazioni arabe in Provenza, Savoia e Piemonte sul finire del secolo IX e nel X secolo. — *Roma, Forzani e Cia*, in-8°.

Dauriac (C.). — Voir Gaubert (E.) et Dauriac (C.), n° 1647.

1619. Delaporte (V.). — Le Comte Armand de Pontmartin. — *Etudes*, 5 et 20 septembre.

1620. Del Chicca (Ces.).—Dell' Amor del Petrarca per Madonna Laura e se fosse un mito o cosa viva, e altre piccole questioni. — *Pisa, Orsolini-Prosperi*, in-8°.

1621. Della Giovanna (J.). — Per l'Incoronazione del Petrarca. — *Rivista d'Italia*, juillet.

1622. Des Essarts (Emmanuel). — Frédéric Mistral et le félibrige. — *La Quinzaine*, 16 juin.

1623. Deydier (Marc). — Atelier préhistorique d'Ansouis (Vaucluse). — *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Grenoble*, p. 1112.

1624. — Les Maillets de Murs.— *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Grenoble*, p. 971.

1625. — Les Maillets de Murs.— *Bulletin de la Société préhistorique de France*, 4 mai et 1er juin; — *Paris, institut international de bibliographie scientifique*, in-8°.

1626. Dictionnaire biographique de Vaucluse. — *Paris, E. Flammarion*, in-8°.

1627. Digonnet (F.). — Orange antique. Un nouveau monument romain. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 193; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1628. Documents sur les trente-deux religieuses guillotinées à Orange en 1794.— *Avignon, Aubanel frères*, in-4°.

Dognon (P.). — Voir n° 1608.

1629. Douël (Martial). — Au temps de Pétrarque... (Avignon, 1348). — *Paris, A. Fontemoing*, in-16.

1630. Dubarat (Abbé V.).—Bulles pontificales relatives au cardinal Pierre de Foix le Vieux (XVe siècle). — *Bulletin de la Société des sciences. lettres et arts de Pau*, 2e série, t. XXXI ; — *Pau, Vve Ribaut*, in-8°.

Duhamel (L.). — Voir Annuaire, n° 1550.

1631. — Monographie des communes de Vaucluse. IV. Aubignan. V. Aurel. VI. Auribeau. — *Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse*, 2e partie, p. 29.

1632. Duhamel (Paul). — La Colline de Montdevergues, son nom, ses seigneurs. — *Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse*, 2e partie, p. 45 ; — *Avignon, Bernaud et Cie*, in-8°.

1633. Dühren (Eug.) – Neue Forschungen über den Marquis de Sade und seine Zeit. — *Berlin, Harrwitz*, in-8°.

1634. Durrieu (Paul). — La « Vierge de miséricorde » d'Enguerrand Charonton et Pierre Villate au musée Condé. – *Gazette des Beaux-Arts*, 3e période, t. 32, p. 5; — *Paris*, in-8°.

1635. Espérandieu (Émile). — Autel au Génie d'un vivant par un esclave [à Cavaillon]. — *Revue épigraphique*, t. V, p. 99, n° 1582.

1636. — Concession de terres à des colons d'Orange. — *Revue épigraphique*, t. V, p. 97, n° 1581 ; — *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 497.

— Voir Sauve (Fernand) et Espérandieu (Emile), n° 1748.

1637. État général des fonds des archives départementales de Vaucluse. — *Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse*, 2e partie, p. 1.

1638. Falorsi (G.). — Pel VI Centenario di Francesco Petrarca. — *Rassegna nazionale*, 1er mai.

1639. Fantoni (Gabriele). — Sulla Originalità delle rime Petrarchesche. — *Vicenza, L. Fabris e Cia*, in-8°.

1640. Farinelli (A.). — Francesco Petrarca. — *Rivista d'Italia*, juillet.

1641. — Note sulla fortuna del Petrarca in Ispagna nel quattrocento. — *Giornale storico della letteratura italiana*, fasc. 132.

1642. Faucher (Paul de). — L'Ex-libris du commandeur d'Alleman de Châteauneuf, comtadin.— *Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris* ; — *Mâcon, Protat frères*, in-4°.

1643. Ferretti (A.).—Documenti intorno

ai trovatori Percivalle e Simone Doria. — *Studj medievali*, t. I, p. 126.

1644. Fontaine (La) de Vaucluse. Pétrarque et Laure. — *Avignon, F. Seguin*, in-16.

1645. Foresi (M.). — Due Sonetti inediti attribuiti a Francesco Petrarca. —*Rassegna nazionale*, 16 avril.

1646. Fuzet (Mgr). — Pétrarque à Vaucluse. — *Rouen, G. Cacheux*, in-18.
Cf. *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 374.

1647. Gaubert (E.) et Dauriac (C.). — Théâtre-Spectacle de plein air (arènes de Nimes, théâtre antique d'Orange ...) — *Revue universelle*, 1er septembre.

1648. Gay (Jules). — Le Pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-1352). — *Paris, Bellais*, in-8°.
Cf. Vogt (Albert), dans la *Revue des questions historiques*, t. LXXVIII, p. 335.

Gentile (Attilio). — Voir n° 1719.

Giraud-Mangin (Marcel). — Voir Jouve (Michel) et Giraud-Mangin (Marcel), n° 1662.

1649. Gobbi (Gino-Fr.) — Il Calendimaggio amoroso di Dante e del Petrarca... — *Milano, L.-F. Cogliati*, in-16.

1650. Göller (Emil). — Mitteilungen und Untersuchungen über das päpstliche Register- und Kanzleiwesen im 14. Jahrhundert, besonders unter Johann XXII. und Benedikt XII. — *Quellen und Forschungen aus italien Archiven und Bibliothehen ; — Rom, Loescher und C°*, in-8°.

1651. Gonnet (Abbé E.). — Les Noces de vermeil de M. l'abbé A. Chouvet. — *Avignon, F. Seguin*, in 8°

1652. Grécourt (Eugène). — Tamarin, notaire à Avignon. — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t XLIX, col. 364.

1653. Grojean (Oscar). — Antoine de la Sale. — *Revue de l'instruction publique en Belgique*, t. XLVII, 3e liv.; — *Bruxelles, H Lamertin*, in-8°.

1654. Gualteri (Gualterio). — Il Bisnonno del Petrarca (Ser Garzo dall' Ancisa). - *Torino, ditta G.-B. Paravia e Cie*, in-16.

1655. Guillou (P.). — Un Poète provençal de la beauté : Théodore Aubanel. — *Le Carnet*, novembre.

1656. Hazard (Paul). — Etude sur la latinité de Pétrarque d'après le livre 24 des Epistolae familiares. — *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXIV, p. 219.

1657. Hulin (G.). — L'Exposition des « Primitifs français », au point de vue de l'influence des frères Van Eyck sur la peinture française et provençale. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, n° 5 ; — *Bruxelles, Van Oest*, in-8°.

1658. Intra (G.-B.). — Del Codice Capilupiano continente i trionfi di Francesco Petrarca... — *Mantova, G. Mondovi*, in-8°.

1659. Jean XXII. — Lettres communes analysées... par G. Mollat, ... Fascicules 1, 2. — *Paris, A. Fontemoing*, in-4°.
Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Lettres communes des papes d'Avignon... N° 1 bis.

1660. J[ouve] (M[ichel]). — Le Fils du patriote Lescuyer. — *Avignon, H. Guigou*, in-12.

1661. — Notice biographique sur le Dr Boussot. — *Cavaillon, Mistral*, in-8°.

1662. Jouve (Michel) et Giraud-Mangin (Marcel). — Carnet de route du conventionnel Philippe-Charles-Aimé Goupilleau, en mission dans le Midi (1793). — *Revue du Midi*, septembre, octobre, novembre, décembre, p. 153, 244, 319, 428 ; janvier 1905, p. 30 ; — *Nimes, Debroas*, 1905, in-8°.
Documents sur la Révolution à Avignon et en Provence.

1663. Kaiser (H.). — Charles V de France et le Grand Schisme. — *Historische Zeitschrift*, Bd LVI, H. 1.

Kaufmann (Mich.), Keiser (Heinrich-Al.), Kopp (Karl-Alois) et Kunz (J.-X.). — Voir n° 1605.

1664. Labande (L.-H.). — Antoine de la Salle. Nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou. — *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXV, p. 55 et 321 ; — *Paris, A. Picard et fils*, in-8°.

1665. — Le Baptistère de Venasque (Vaucluse). — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. 287 ; — *Paris, imp. nationale*, in-8°.

1666. — Bertrand du Guesclin et les Etats pontificaux de France. Passage des routiers en Languedoc (1365-1367) Guerre de Provence (1368). *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 43 ; — *Paris, A. Picard et fils*, in-8°.

1667. — Chronique de Vaucluse. — *Annales du Midi*, p. 135

1668. — La dernière Fondation des papes avignonais. Le couvent des Célestins d'Avignon (*suite*). — *L'Art*, p. 15, 70, 153 et 209.

1669. — Nouvelles archéologiques intéressant le département de Vaucluse : Enlèvement de mosaïque romaine à Vaison ; fouilles de Venasque. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 217.

1670. — Projet de translation du concile

de Bâle en Avignon pour la réunion des Eglises grecque et latine. Documents inédits sur la subvention payée au concile par les Avignonais. — *Annales de la Société d'études provençales*, t. I, p. 10, 39, 133 et 189; — *Aix, B. Niel*, in-8°.

1671. — Les Souvenirs de Pétrarque et de Laure en Avignon et à Vaucluse. — *L'Art*, p. 513.

1672. — Tamarin, notaire à Avignon [et les faux statuts de la reine Jeanne pour les maisons publiques]. — *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. XLIX, col. 194.
— Voir n°° 1548 et 1596.

1673. LACROIX (A.). — Le District de l'Ouvèze. — *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, p. 212.

1674. LA FARE (Gaston de). — Histoire d'Adelphe de la Fare (1809-1871). — *Orléans, A. Gout et Cie*, in-16.

1675. LANG (Aloïs). — L'Argent de Styrie à Avignon — *Steierische Zeitschrift für Geschichte*, Jahrg. II, Heft 1-2.

1676. LANZAC DE LABORIE (L. de). — Un vieil Ami du *Correspondant*, Armand de Pontmartin, à propos d'une prochaine publication. — *Le Correspondant*, 10 février, p. 559.

1677. LARNAC (Léonce). — Le Songe d'Orange. — *Revue du Midi*, octobre, p. 263.

1678. LAVAL (Dr Victorin). — Fête à Paris en l'honneur de Pétrarque. Discours prononcé. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 281 ; — — *Avignon, F. Seguin*, 1905, in-8°.

1679. — Lettres inédites de Rovère, membre du Conseil des Anciens, à son frère ex-évêque constitutionnel du département de Vaucluse. 1er janvier 1796-15 août 1797 (*suite*). — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 230.

1680. Legs (Le) Lajard au Musée Calvet. Arrêt au profit du Musée Calvet contre la ville d'Avignon rendu le 16 décembre 1903. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.
Cour d'appel de Nimes.

1681. LESORT (André). — Louis XI et le Saint-Siège. — *Revue des questions historiques*, t. LXXV, p. 595 ; — *Paris, 5, rue Saint-Simon*, in-8°.

1682. LIABASTRES. — Découverte à Carpentras de pièces manuscrites du XIVe siècle provenant de l'archevêché d'Embrun. — *Annales de la Société d'études provençales*, t. I, p. 168 ; — *Aix, B. Niel*, in-8°.

1683. L'Isle. Une page d'histoire du 21 juillet au 8 octobre 1904. — *Villedieu-Vaison, grande imp. provençale*, in-8°.

1684. LOLLIS (C de). — Petrarchismo leopardiano. — *Rivista d'Italia*, juillet.
LOO (G.-H. de) — Voir HULIN (G.), n° 1657.

1685. LOT (Ferdinand). — Notes historiques sur « Aye d'Avignon ». — *Romania*, t. XXXIII, p. 145.

1686. MABILLE (Dr P.). — L'Hygiène de Pétrarque. Une hallucination télépathique de Pétrarque. Comment est mort Pétrarque. — *Chronique médicale*, 1er août.
MABILLY (Ph.) — Voir BAUX (E.), BOURILLY (V.-L.) et MABILLY (Ph.), n° 1566

1687. MADON (M.). — Les maîtres Chirurgiens avignonais. Notes et documents pour servir à leur histoire. — *Lyon, Bourgeon*, in-8°.

1688. MANIVET (Paul). — Solidarité. Stances à Agricol Perdiguier. [*Avignon, A. David*], in-8°

1689. MARCHAL (Edmond). - François Pétrarque à Gand et à Liège en 1333. - *Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, n° 8 ; - in-8°.

1690. MARCHESI (G.-B.). — Un Mecenate del settecento (il cardinale Angelo Maria Durini). — *Archivio storico lombardo*, 1904, t. II, p. 51.

1691. MARTEL (Abbé A.). — Le R. P. Bouffier de la Compagnie de Jésus. — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.
Cf. *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'école libre Saint-Joseph d'Avignon*, n° 111, p. 361.

1692. MARTIN (Anfos). — Agricol Perdiguier, dit Avignonnais-la-Vertu. Sa vie, son œuvre et ses écrits. — *Cavaillon, Mistral*, in-8°.

1693. MASCETTA-CARACCI (Lor.). — Il Petrarca fanciullo nel Casentino. — *Cagliari, ditta G. Dessi*, in-8°.

1694. MAURIN (Georges). — Armand de Pontmartin [d'après E. Biré]. — *Revue du midi*, juin, p. 405.

1695. — La Saison du théâtre d'Orange. — *Revue du Midi*, septembre, p. 205.

1696. MAZZOLENI (Achille). — I grandi Amori del Petrarca. — *Bergamo, Alessandro*, in-8°.

1697. MAZZONI (G.). — Due Sonetti e una canzone del Petrarca. — *Rivista d'Italia*, juillet.

1698. MÉLY (F. de). — Pétrarque et le symbolisme antique. — *Société nationale des Antiquaires de France. 1804-1904. Recueil de mémoires publiés par les membres de la Société*, p. 291.

1699. MENANDRO-GRECO (M.). — Petrarca, pel VI centenario della sua incoronazione, il Canzoniere e l'elemento civile nella letteratura ita-

liana. — *Napoli, L. Piero e figlio*, in-8°.

1700. MILLS (Edmund-James). —The Secret of Petrarch. — *London, T. Fisher-Unwin*, in-8°.

1701. MIROT (Léon). — La France et le Grand Schisme d'Occident [d'après les ouvrages de MM. N. Valois et L. Salembier]. — *Revue des études historiques*, janvier-février, mars-avril, mai-juin, p. 31, 113, 225.

MOLINIER (Charles). — Voir n° 1548.

1702. MOLLAT (Abbé G.). — Jean XXII et le parler de l'Isle-de-France. — *Annales de Saint-Louis-des-Français*, t. VIII, 1903-1904, p. 89.

1703. — Jean XXII fut-il avare? —*Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V, p. 522; t. VI (1905), p. 33; — *Louvain, C. Peeters*, 1905, in-8°.

— Voir JEAN XXII, n° 1659.

1704. MORF. — Francesco Petrarca. — *Deutsche Rundschau*, juillet.

1705. MORO (Giuseppe). — Exposizione e commento del sonetto di F. Petrarca « Era il giorno ch'al sol si scoloraro », con prefazione. — *Feltre, P. Castaldi*, in-8°.

1706. MOULIN (Franki). - L'Abri du Bau de l'Aubésier (Vaucluse). — *Toulon, Bordato*, in-8°.

Cf. COTTE (Ch.), Revue de palethnologie provençale, dans les *Annales de la Société d'études provençales*, t. I, p. 207.

1707. MUNABON (Giuseppe). — Della Casa abitata in Padova dal Petrarca. *Padova, tip. dei fratelli Salmin*, in-8°.

1708. NAT (Abbé P.) — Le Chanoine Paul de Terris, curé-archiprêtre de Sainte-Anne d'Apt. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 413, 426 : — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°

NICOLLET (F.-N.). Voir BRESC (Louis de) et NICOLLET (F.-N.), n° 1585.

1709. NISCIA (Gen. di) — Francesco Petrarca et le sue rime d'amore. — *Torino, ditta G.-B. Paravia et Cie*, in-8°.

1710. NOLHAC (P. de). — Pétrarque et la gloire. — *Rivista d'Italia*, juillet.

1711. NOVATI (Francesco). — Petrarca ed i Viconti. Nuove ricerche su documenti inediti. — *Rivista d'Italia*, juillet.

1712. O'HAGAN (Thomas). —The Renaissance and the Popes of Avignon. — *The American catholic quaterly review*, octobre, p. 722.

1713. OMONT (H.). – La Collection byzantine de Labbe et le projet de G.-M. Suarès [évêque de Vaison]. – *Revue des études grecques*, t. XVII, janvier-avril.

1714. Papal Register. Papal letters. Vol. V : 1396-1404. — *London, Eyre and Spottirwoode*, in-8°.

1715. PASTOR (Ludwig). — Ungedruckte Akten zur Geschichte der Päpste, vornehmlich im XV., XVI. und XVII. Jahrhundert. I. (1376-1464). — *Freiburg-im-Breisgau, Herder*, in-8°.

1716. PÉROUSE (Gabriel). — Le Cardinal Louis Aleman et la fin du Grand Schisme.— *Lyon, P. Legendre et Cie*, in-8°.

1717. Petrarca (F.) e la Lombardia. Miscellanea di studj storici e ricerche critico-bibliografiche raccolta per cura della Società storica lombarda ricorrendo il sesto centenario della nascità del poeta. — *Milano, dalla Sede sociale (Hoepli)*, in-8°.

1718. Petrarca (Francesco). A proposito del VI centenario della sua nascità. — *Civiltà cattolica*, 3 septembre.

1719. PÉTRARQUE. — Chiare, fresche e dolci acque : una canzone del Petrarca commentata da Attilio Gentile.— *Programma del ginnasio comunale superiore di Trieste, pubblicato alla fine dell' anno scolastico 1903-1904*; — *Trieste, G. Caprin*, in-8°.

1720. — Pages oubliées. Lettre à Colonna. — *Mois littéraire et pittoresque*, septembre.

1721. — Pages oubliées. Triomphe de la divinité. — *Mois littéraire et pittoresque*, avril.

1722. — Le Rime secondo la revizione ultima del poeta, a cura di Giuseppe Salvo Cozzo. — *Firenze, G.-C. Sansoni*, in-8°.

Biblioteca di opere inedite o rare di ogni secolo della letteratura italiana.

1723. PINCHIA (Emilio). — Il V[I] Centenario della nascità di Petrarca celebrato in Avignone. MCMIV. Parole di Emilio Pinchia alla seduta pubblica dell' Accademia di Valchiusa. XVII luglio. — *Ivrea, L. Garda*, in-8°.

1724. PROVASI (Pacifico). — L'Opera nazionale di Francesco Petrarca : lezione commemorativa, 8 aprile 1904. — *Bari, G. Laterza e figli*, in-16.

1725. Provence (La). Marseille et les Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Basses-Alpes. Livret-guide illustré publié par le Syndicat d'initiative de Provence. Eté 1904-hiver 1905. — *Marseille, Moullot fils aîné*, in-16.

1726. Quelle est la véritable Laure de Pétrarque? [Articles signés **X., E.** de la L.] — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XLIX, col. 927; t. L, col. 63.

